



TITAN GROUP



Rapport Annuel Intégré 2024

Construire un monde meilleur ensemble





À propos de ce rapport

Le Rapport annuel intégré 2024 (RAI 2024) du Groupe TITAN a été préparé conformément à la législation belge, au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020, à la directive (UE) 2022/2464 sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), au règlement européen (UE) 2020/852 sur la taxonomie, aux normes internationales de communication financière (IFRS) et aux principes de reporting intégré de l'International Integrated Reporting Council (IIRC).

Les autres cadres de reporting suivis par le Groupe TITAN comprennent les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les questionnaires du CDP pour le changement climatique et la sécurité de l'eau et les recommandations du TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat) et du TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature). Ce rapport a été établi par référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les états financiers séparés et consolidés du RAI 2024 ont été révisés par PwC. Toutes les informations et données figurant dans la « Déclaration en matière de durabilité » ont également été vérifiées par PwC conformément à la CSRD et à la Charte et aux Lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), comme précisé tout au long du document et indiqué dans la déclaration d'assurance.

Les rapports du réviseur indépendant établis par PwC sont repris dans le RAI 2024 et disponibles en ligne à l'adresse <https://www.titan-cement.com/newsroom/annualreports/>. Vous pouvez accéder au RAI 2024 en scannant le QR code suivant à l'aide de votre appareil mobile. Vos commentaires sont les bienvenus. Vous pouvez nous les envoyer en cliquant sur le lien ci-dessus.



Sommaire

Comprendre TITAN	2	Faits marquants de la performance	26
Faits marquants en 2024	2	Performance financière	28
Message du président du Conseil d'administration	3	Informations relatives au marché d'actions	31
Interview avec le président du Comité exécutif du Groupe	4	Performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales	33
Aperçu	6	Engagements ESG : Convertir les ambitions en résultats	33
Les forces qui régissent notre secteur et les opportunités à venir	8	Performance régionale	38
122 années de croissance durable	10	Autres activités commerciales	47
Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes	11	Perspectives 2025	49
Présence internationale	12		
Notre priorité stratégique : Capturer la croissance verte	14		
Transformation commerciale : Placer le client au cœur de notre action pour une innovation et une croissance durables	16		
Encourager l'innovation	20		
Questions de durabilité importantes pour TITAN et ses parties intéressées	22		
Créer de la valeur pour tous	24		
Partenariats pour le développement durable	25		
Rapport de gestion	50	Publication volontaire d'informations en matière de durabilité	175
Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	50	Déclarations des indicateurs clés de performance ESG	186
Déclaration sur la gouvernance d'entreprise	52	Revue financière	232
Code de gouvernance d'entreprise	52	Vue d'ensemble de la performance financière	233
Conseil d'administration	52	Rétrospective de l'année 2024	234
Comités du Conseil d'administration	62	Investissements et financements	234
Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration	65	Résolutions du Conseil d'administration	234
Audit interne et gestion des risques dans le cadre du processus d'information financière	65	Rétrospective régionale de l'année 2024	235
Audit interne	65	Perspectives	236
Rapport de rémunération 2023	66	Actions propres	237
Capital, actions et actionnaires	76	Vente d'actions dans le cadre de plans d'options sur	237
Informations destinées aux investisseurs	78	Déclaration relative à la continuité de l'exploitation	237
Gestion des risques	80	Déclaration de viabilité	237
Stratégie du Groupe en matière de risques	80	Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2024	237
Processus de gestion des risques	80	États financiers	238
Gestion des risques, gouvernance et contrôles	81	États financiers séparés et résumés de la société mère	320
Risques principaux pour TITAN	81	Déclarations des personnes responsables	322
Déclaration relative à la durabilité	88	Rapports du Vérificateur	323
Informations générales	90	Glossaire	338
Informations environnementales	106		
Informations sociales	141		
Informations en matière de gouvernance	166		

Faits marquants en 2024

Ventes

€2 644,0 m

EBITDA

€580,1 m

(Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et dotation aux amortissements)

BPA

€3,9/action

(Bénéfice par action)

Dividende

€3/action

Dépenses d'investissement

€250,6 m

Effet de levier

1,02x

Notation de crédit

S&P FITCH

BB+ BB+

perspective stable perspective stable

TCl est cotée

sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la bourse d'Athènes

Salariés

6 049

Nouveaux recrutements

1 320

Taux de fréquence des accidents du travail avec

0,56

*Salariés et sous-traitants

Initiatives de sensibilisation des communautés

297

Émissions directes nettes spécifiques de CO₂ (kg/t de produit cimentaire)

598 kg/t

-11% par rapport à 2020

Produits verts* en pourcentage de la production

29,8 %

*Réduction de 25 % du CO₂ spécifique par rapport à OPC

Intensité de CO₂ net de périmètre 1

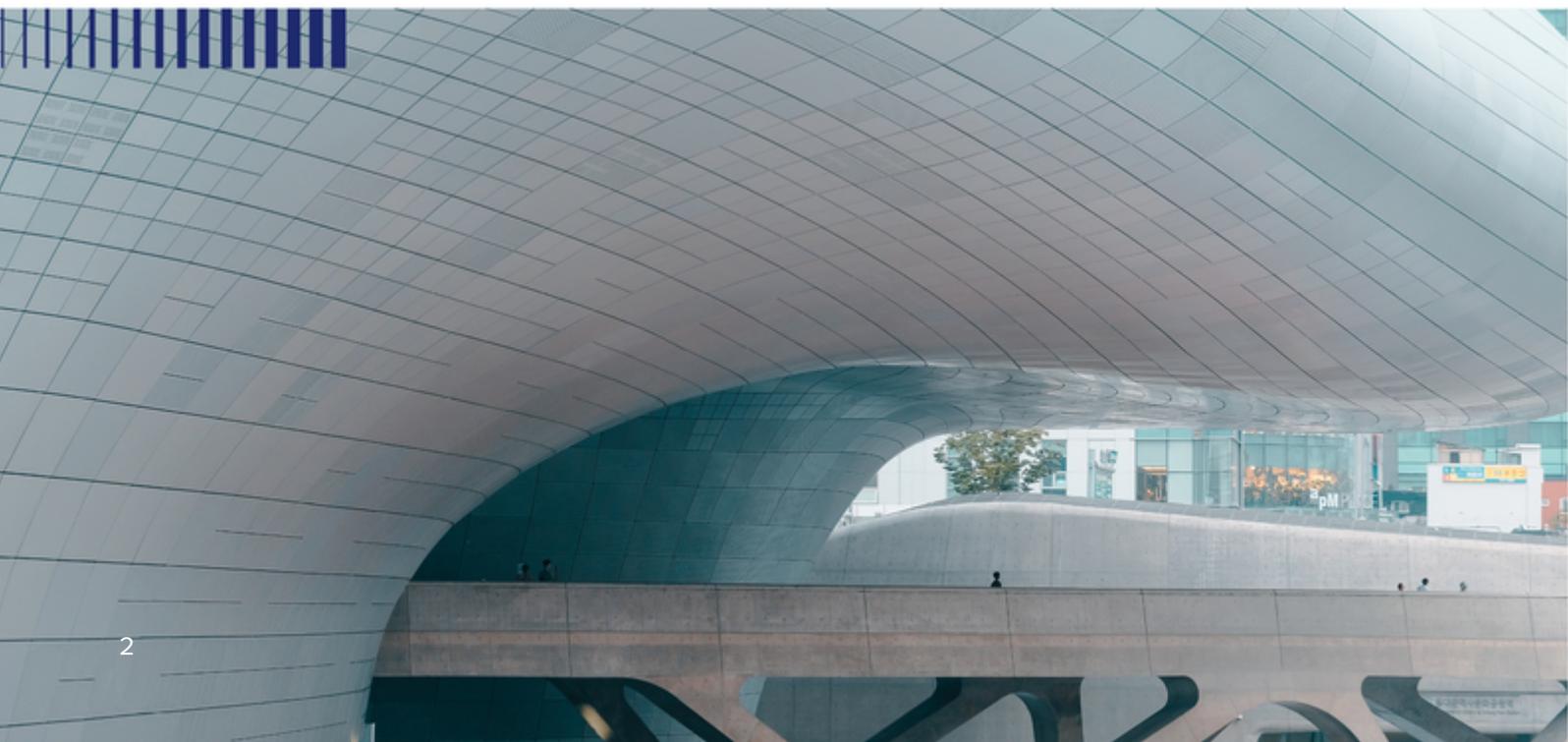
3,76 kg/€

(-39% par rapport à 2020)

MSCI

AA

Les Ventes, EBITDA et BPA indiqués représentent les montants déclarés. Les chiffres ajustés (pour des coûts non récurrents) sont présentés à la [28](#).



Message du Président du Conseil d'administration

« Une année de résultats financiers record et de solides progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie de croissance verte. »

Dimitri Papalexopoulos
Président du Conseil d'Administration



Chers actionnaires et parties intéressées,

L'année 2024 a été marquée par des résultats financiers record pour le Groupe TITAN, mais aussi par de solides progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie de croissance verte.

Tout au long de l'année, le Conseil d'administration a collaboré étroitement avec l'équipe de direction sur différents dossiers. Nous avons analysé l'exécution de notre stratégie, avec une évaluation des principales initiatives en matière de croissance, d'opérations, de talents et de durabilité et en veillant à assurer son alignement sur les objectifs à court terme et à long terme. Nous avons affiné l'approche de gestion du risque de notre entreprise afin de maintenir son alignement sur nos ambitions stratégiques et notre tolérance au risque. Dans un contexte réglementaire en évolution, nous avons saisi l'opportunité de mettre à jour notre Charte de gouvernance d'entreprise et notre Politique de rémunération afin de renforcer encore la transparence et la responsabilité au sein du Groupe TITAN.

Nous avons connu un tournant avec la décision du Conseil d'autoriser l'admission à la cotation des actions de Titan America (TA), la société mère de nos activités aux États-Unis, à la Bourse de New York (symbole TTAM) par le biais d'une offre publique initiale d'environ 13 % de TA. Cette démarche élargit notre base d'investisseurs, améliore notre accès au capital et renforce les perspectives de croissance de Titan America et du Groupe TITAN. Bill Zarkalis, l'équipe de TA ainsi que le Directeur financier de notre Groupe, Michael Colakides et l'équipe Finance méritent tous nos remerciements pour le travail acharné qui a permis l'exécution de cette entrée en bourse.

La réussite de l'offre publique initiale début février 2025 a précipité certaines modifications dans notre structure de gouvernance. TA est à présent dirigée par son propre conseil de direction présidé par Marcel Cobuz. Le Directeur général de TA Bill Zarkalis et les Administrateurs indépendants Sandra Soares Santos et William Antholis ont démissionné du conseil d'administration de TCT pour passer au conseil d'administration de TA. Yannis Paniaras, Group Executive Director

Europe, a également démissionné afin de faciliter la rationalisation du Conseil d'administration de TCI, mais continuera de travailler en étroite collaboration avec nous. Je remercie de tout cœur les quatre Administrateurs sortants pour leurs contributions précieuses au travail de notre Conseil d'administration au fil des années.

Vu la solide performance de notre entreprise en 2024, le Conseil d'administration est heureux de recommander un dividende de €1 par action, contre €0,85 par action l'année précédente. Nous proposons également un dividende extraordinaire supplémentaire de €2 par action en reconnaissance du soutien constant que nos actionnaires nous ont apporté au fil de toutes ces années durant lesquelles nous avons réinvesti en continu pour faire de Titan America l'entreprise florissante qu'elle est aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'avenir, dans le contexte d'incertitudes géopolitiques croissantes, nous maintenons notre engagement en faveur d'une stratégie de croissance verte fondée sur des valeurs fortes, l'excellence opérationnelle et un focus accru sur l'innovation.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier nos actionnaires, nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires pour leur confiance et leur collaboration. Ensemble, nous allons continuer de rendre le monde qui nous entoure plus sûr, plus durable et plus agréable.

Dimitri Papalexopoulos
Président du Conseil d'Administration

Interview avec le Président du Comité exécutif du Groupe

« 2024 a été une année de dynamisme, de transformation et de réussite – et nous ne faisons que commencer. Grâce à notre engagement constant envers la qualité, le service à la clientèle, la transformation numérique, la durabilité et la croissance sur les principaux marchés, nous sommes idéalement positionnés pour prendre la tête des marchés sur lesquels nous opérons, aujourd’hui comme demain. »

Marcel Cobuz

Président du Comité exécutif du Groupe



L'année 2024 a été une nouvelle année de transformation pour TITAN. Comment résumeriez-vous les performances et les progrès réalisés par l'entreprise ?

TITAN a connu une année 2024 marquée par une dynamique importante et de nombreuses étapes majeures. Je remercie chaleureusement toutes nos équipes pour leurs efforts constants et notre Conseil d'administration ainsi que notre principale famille actionnaire pour leur soutien sans faille. Nous avons maintenu notre solide trajectoire financière avec de la croissance, un chiffre d'affaires record de plus de 2 644 millions d'euros et un EBITDA de 592,1 millions d'euros sur base comparable. Le bénéfice net s'est établi à environ 315 millions d'euros, avec un bénéfice par action de plus de 4,20 euros (sur base comparable).

Ces réalisations ont été rendues possibles par des volumes plus élevés sur tous les marchés clés, une politique de prix solide, des efficacités opérationnelles renforcées, l'utilisation croissante de combustibles alternatifs et une baisse des coûts des combustibles solides.

Notre focus sur les investissements de croissance rapide dans le ciment et dans tous les segments d'activité, l'amélioration des services dans le béton prêt à l'emploi et la réalisation d'acquisitions ciblées et de partenariats stratégiques dans les granulats et les matériaux cimentaires supplémentaires (SCM) nous a permis de renforcer encore notre chaîne d'approvisionnement et notre offre de produits.

Notre entreprise est bien préparée pour réaliser les objectifs de sa Stratégie 2026 et pour assurer une croissance à moyen terme et une création de valeur sur le long terme.

Il y a deux ans, TITAN a lancé Stratégie 2026 afin d'accélérer la croissance et la transformation. Quelles ont été les principales mesures prises en 2024 ?

Notre Stratégie 2026 met l'accent sur la croissance, la création de valeur et la consolidation de notre position concurrentielle sur les

marchés clés, la diversification par une meilleure durabilité et de nouvelles offres et la mise à profit de l'innovation dans de nouvelles technologies. L'exécution de notre stratégie progresse rapidement. Nous avons franchi une étape majeure avec la préparation en 2024 de l'introduction en bourse (initial public offering, IPO) de Titan America à la Bourse de New York en février 2025, une opération qui valorise la société à près de 3 milliards de dollars. Cette démarche renforce notre focus sur l'un de nos marchés les plus importants et notre capacité à investir dans la croissance future.

Au-delà de cela, nous avons élargi notre portefeuille et diversifié nos offres avec l'acquisition de quatre carrières de granulats et d'une carrière d'argile, ce qui renforce notre capacité à fournir des matériaux de qualité. Nous avons également renforcé notre présence dans les SCM au travers de partenariats qui favorisent la production de ciment bas carbone et les initiatives de l'économie circulaire. Ces efforts sont en phase avec notre vision à long terme de diversification, de croissance durable et d'excellence opérationnelle.

TITAN possède depuis longtemps une réputation de qualité. Comment l'année 2024 a-t-elle renforcé cette réputation ?

La qualité de tous les matériaux et services que nous proposons à nos clients est le fondement même de TITAN. En 2024, nous avons lancé la gamme de produits TITAN Edge et la série de services TITAN Premier, ce qui centre notre portefeuille sous une identité audacieuse et axée sur le client dans tous les pays où nous sommes actifs.

Nous avons également continué d'innover avec des produits sobres en carbone pour répondre aux besoins des infrastructures modernes et des projets privés tout en assurant des performances techniques de premier plan. Nos matériaux ont été utilisés dans de grands projets d'infrastructures aux États-Unis, tandis qu'en Grèce, nous avons contribué à des projets durables révolutionnaires comme Ellinikon, lancé de nouveaux produits comme VELTERTM et créé de nouvelles

références en matière de construction verte. Nous pourrions encore citer de nombreux autres exemples d'expériences client de premier plan en Serbie, en Égypte, etc.

La durabilité est un pilier essentiel de la Stratégie 2026. Quelles ont été les plus grandes réalisations de TITAN en matière de durabilité en 2024 ?

La durabilité est au cœur de notre stratégie. En 2024, nous avons réalisé d'importants progrès dans la réduction de notre empreinte carbone en réduisant nos émissions de CO₂ à moins de 600 kg/t de produit cimentaire. Nous y sommes parvenus grâce à un taux d'utilisation record de 21,5 % de combustibles alternatifs et à l'intégration de 2 millions de tonnes de matériaux cimentaires et alternatifs dans notre chaîne d'approvisionnement.

Nos efforts ont été reconnus dans le monde entier :

- Nous avons obtenu le statut de « Leader changement climatique » décerné par le CDP pour la quatrième année consécutive.
- La série d'indices FTSE4Good a reconnu nos performances environnementales et sociales.
- Le Financial Times nous a cités parmi les leaders européens en matière de climat.

En Grèce, notre projet de capture du carbone à Kamari, l'une des plus grandes initiatives de ce type en Europe, a progressé via une étude technique. Pendant ce temps, aux États-Unis, notre usine de Roanoke en Virginie a été sélectionnée en vue de négociations pour une subvention de 61,7 millions de dollars du Département de l'énergie à l'appui du déploiement d'une ligne de production d'argile calcinée à la pointe de la technologie.

Nous avons par ailleurs lancé notre Cadre de financement lié à la durabilité afin d'aligner notre stratégie financière sur nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de renforcer le leadership de TITAN dans les pratiques commerciales durables.

La numérisation et l'innovation transforment des industries entières. Comment le Groupe TITAN accueille-t-il ces changements ?

L'innovation, numérique ou autre, est l'un des principaux moteurs de la réussite de TITAN et de sa croissance. En 2024, nous avons accéléré dans ce segment également. Nous avons déployé des solutions de maintenance prescriptive dans toutes nos usines et entièrement numérisé cinq d'entre elles. La mise en service d'optimiseurs en temps réel et le lancement de notre outil logistique dynamique en Floride et dans la région Mid-Atlantic ont déjà généré des gains d'efficacité mesurables.

Nous avons également intégré l'IA générative à nos opérations et porté ainsi l'efficacité, l'automatisation et les capacités prédictives à un niveau supérieur. Avec les progrès de la transformation numérique, nous renforçons aussi notre stratégie de cybersécurité afin de protéger notre infrastructure numérique en pleine croissance.

L'un de nos projets les plus fascinants est le TITAN Digital Accelerator, lancé à Thessalonique en collaboration avec le Centre for Research & Technology Hellas (CERTH) et l'International Hellenic University (IHU). Cette initiative développe des outils à la pointe de la technologie qui vont révolutionner le secteur des matériaux de construction.

Parallèlement, nous améliorons en permanence notre stratégie de capital-risque et nous examinons de nouvelles possibilités de partenariat qui renforceront encore notre capacité à exploiter de nouvelles idées.

Et surtout, l'innovation se produit partout ! Nous avons été ravis de constater que près de 10 % des collaborateurs du Groupe ont participé au Concours d'idées de TITAN !

TITAN a dévoilé un logo modernisé en 2024. Que symbolise ce logo pour l'avenir de la société ?

Au bout de près de 25 ans, nous avons achevé notre rebranding en phase avec notre mission et nos valeurs réactualisées. Nous avons dévoilé un logo modernisé qui reflète notre présence mondiale, notre engagement en faveur de la durabilité et notre passion pour l'innovation.

TITAN a toujours accordé une grande importance à ses collaborateurs. Quelles mesures la société a-t-elle prises en 2024 pour renforcer l'autonomie de ses employés ?

Nos collaborateurs sont le fondement de notre réussite. Leur sécurité, leur bien-être et leur évolution professionnelle restent nos principales priorités. En 2024, nous avons pris des mesures importantes pour améliorer la sécurité dans toutes les régions en renforçant nos formations, nos outils et nos processus afin de protéger nos équipes. Nous avons également lancé le TITAN Leadership Model, un cadre complet conçu pour développer les leaders de l'avenir. Nous avons élargi nos programmes d'apprentissage et de développement, et nous avons lancé des initiatives de dextérité numérique afin de doter nos employés des compétences nécessaires pour un lieu de travail en évolution rapide. Le programme de dextérité numérique destiné à nos 6 000 collaborateurs indique clairement jusqu'où et à quel rythme nous souhaitons aller dans la création de nouvelles capacités.

Au-delà du développement professionnel, nous sommes fiers de constater comment TITAN favorise une culture de collaboration, de réflexion audacieuse et d'amélioration continue. L'enquête d'interaction en apporte la preuve puisqu'elle révèle des améliorations continues partout où nous sommes actifs.

Quelles sont les prochaines étapes pour TITAN ?

L'année 2024 s'est placée sous la dynamique, de la transformation et de la réussite – et nous ne faisons que commencer. Notre focalisation constante sur la qualité, le service à la clientèle, la transformation numérique, la durabilité et la croissance sur les principaux marchés, nous sommes bien positionnés pour être les leaders des marchés sur lesquels nous sommes actifs à l'avenir.

À l'heure où nous accélérons l'exécution de notre Stratégie 2026, notre objectif est de repousser les limites, d'innover et de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Que ce soit au travers de solutions durables, d'une numérisation avancée ou de notre expansion stratégique, TITAN reste déterminé à se développer et à créer un monde meilleur et plus durable. Et je suis convaincu que 2025 sera encore plus dynamique !

Aperçu





Un aperçu de notre Groupe, de notre raison d'être et de nos valeurs, ainsi que de notre stratégie. Notre approche de la création de valeur pour nos parties intéressées, notre processus d'évaluation de l'importance en matière de durabilité et nos partenariats pour un développement durable.

Aperçu	6
Les forces qui régissent notre secteur et les opportunités à venir	8
122 années de croissance durable	10
Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes	11
Présence internationale	12
Notre priorité stratégique : Capturer la croissance verte	14
Transformation commerciale : Placer le client au cœur de notre action pour une innovation et une croissance durables	16
Encourager l'innovation	20
Questions de durabilité importantes pour TITAN et ses parties intéressées	22
Créer de la valeur pour tous	24
Partenariats pour le développement durable	25

Les forces qui régissent notre secteur et les opportunités à venir

TITAN est une entreprise internationale de premier plan active dans le secteur des matériaux de construction et d'infrastructure. Nos équipes sont animées d'une grande passion et s'engagent à fournir les matériaux de construction, les solutions et les services innovants nécessaires à la construction de logements, de bâtiments et d'infrastructures sûrs et durables, pour que chacun puisse pleinement profiter de la vie.

Riche de 122 années d'histoire, notre héritage est ancré dans l'innovation et dans un engagement indéfectible en faveur d'une croissance responsable. Nous abordons chaque défi avec un esprit d'entreprise, en nous concentrant sur trois domaines clés : garantir des opérations et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone, assurer la transformation numérique de notre organisation pour une efficacité optimale et fournir des solutions de pointe répondant aux besoins de nos clients.

Forte demande de matériaux et de solutions pour la construction

Les besoins en matériaux et solutions de construction restent robustes dans un monde où l'urbanisation et la croissance démographique stimulent la demande de logements et d'infrastructures. Forts de nos atouts opérationnels, nous apportons rapidement des solutions novatrices et durables pour donner à nos clients les moyens de progresser dans la construction, de relever les défis et de saisir les opportunités d'un monde en constante mutation.



Les attentes des clients alimentent l'innovation en matière de produits

Notre engagement en faveur d'une innovation axée sur le client nous guide au travers des segments traditionnels et émergents du secteur de la construction. En collaborant avec nos clients dès les premières phases de conception, nous obtenons des informations précieuses qui guident le développement de produits et services novateurs et durables ainsi que de solutions avancées dans l'IA. Cela assure non seulement une efficacité maximale, mais aussi une meilleure expérience pour nos clients.



Nous développons nos talents et nous renforçons les capacités de notre organisation afin de pouvoir saisir les opportunités dans un monde dynamique. Cela suppose de donner à nos équipes, sur tous les marchés, les moyens de croître aux côtés de TITAN dans un environnement de travail sûr, encourageant, inclusif et équitable.

TITAN emploie près de 6 000 personnes et est présent dans plus de 25 pays, grâce à un réseau de plus de 240 sites opérationnels répartis sur 4 continents. Le Groupe occupe des positions de premier plan aux États-Unis, en Grèce, dans les Balkans et en Méditerranée orientale. Le Groupe possède également une joint-venture au Brésil et des terminaux au Royaume-Uni, en France et en Italie, ainsi qu'une nouvelle joint-venture dans les matériaux cimentaires complémentaires (supplementary cementitious materials, « SCM ») en Inde, mise en place début 2025.

Dans un monde qui ne cesse de se complexifier, nous nous adaptons et évoluons en permanence pour répondre aux besoins toujours changeants de la société. En collaboration avec nos parties intéressées, nous nous engageons à développer sans cesse de meilleures solutions pour construire et améliorer la qualité de vie. Cet engagement détermine notre approche dans quatre domaines clés, comme présenté dans le visuel ci-dessous.

Des solutions durables face au changement climatique et à la pénurie de ressources

Nous redéfinissons actuellement notre offre de produits afin de relever les défis environnementaux et de favoriser le développement de villes sûres, résilientes et durables. En adoptant des solutions de construction sobres en carbone et circulaires, nous aidons nos clients à adopter des pratiques de construction plus durables et à tenir leurs engagements environnementaux. Cette approche est en phase avec nos objectifs climatiques fondés sur la science et notre ambition d'un monde à émissions nettes nulles, en harmonie avec la nature et compatible avec l'objectif d'un réchauffement climatique ne dépassant pas 1,5 °C.



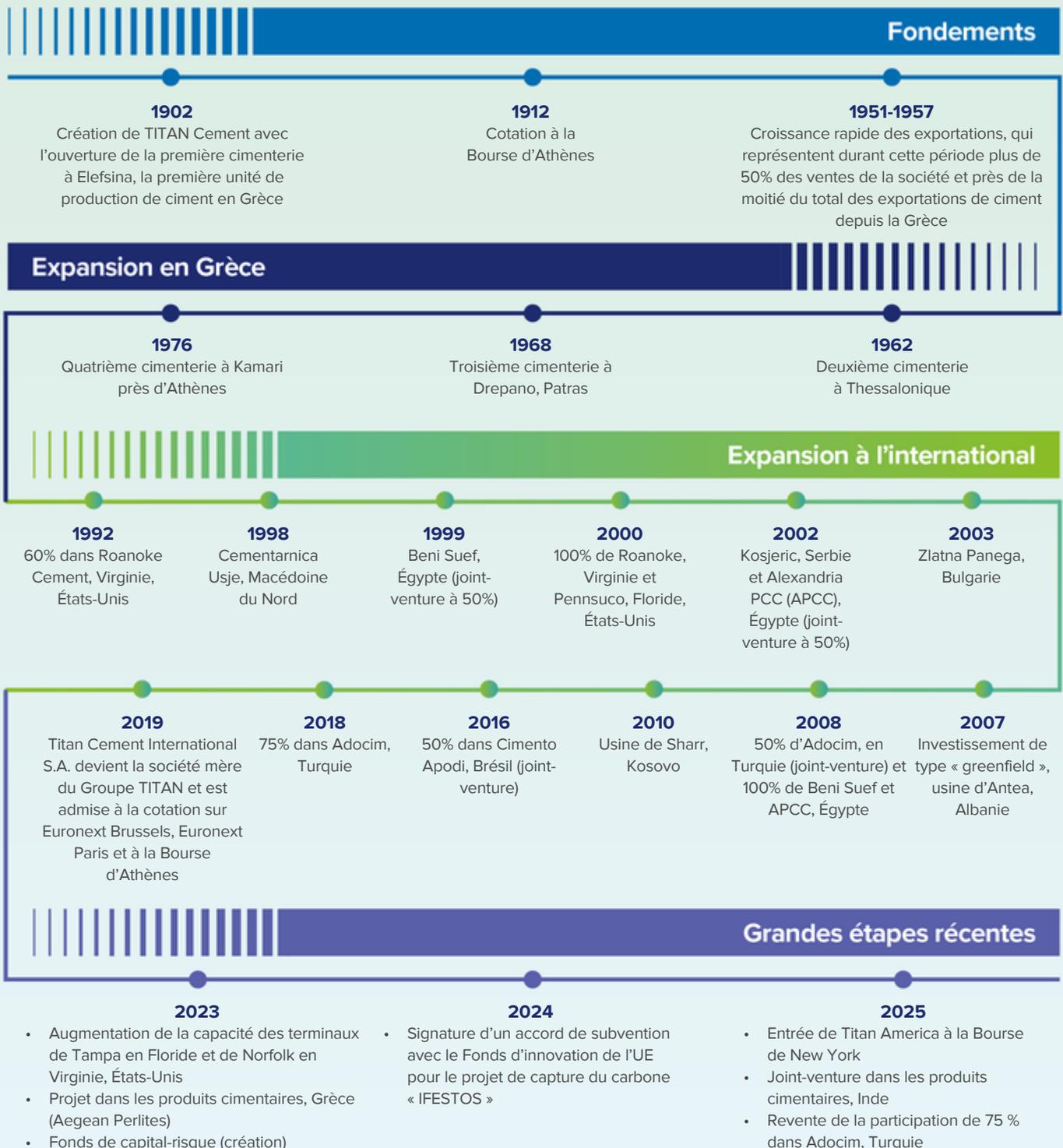
Une approche globale de l'ESG sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Nous envisageons la durabilité comme un effort global, qui va au-delà de notre organisation pour influencer l'ensemble de notre chaîne de valeur. Notre portefeuille intègre à présent des produits hautement durables présentant de solides performances tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction à la livraison. Nous améliorons continuellement nos performances en matière d'ESG en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et nous encourageons les partenaires de notre chaîne d'approvisionnement à adhérer à nos normes en matière d'ESG et de durabilité.



122 années de croissance durable

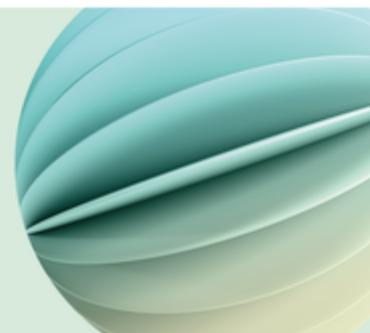
Poussés par notre esprit d'entreprise et notre engagement sans faille en faveur d'une croissance durable, nous nous sommes développés au-delà de nos racines grecques, dans de nouvelles zones géographiques et vers de nouveaux horizons. Notre croissance depuis 1902 :



Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes

Notre raison d'être Faire du monde qui nous entoure un lieu de vie sûr, durable et agréable

La raison d'être de TITAN souligne notre capacité à contribuer positivement à la société et à améliorer la vie des personnes, et elle incarne l'essence même de notre mission.



Notre mission

TITAN a pour mission de fournir les matériaux de construction, les solutions et les services innovants nécessaires à la construction de logements, de bâtiments et d'infrastructures sûrs et durables, pour que chacun puisse profiter pleinement de la vie. Nous abordons chaque défi avec un esprit d'entreprise, en nous concentrant sur trois domaines clés : garantir des opérations et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone, assurer la transformation numérique de notre organisation pour une efficacité optimale et fournir des solutions de pointe répondant aux besoins de nos clients. Aux côtés de toutes nos parties intéressées, nous nous engageons à développer de meilleures solutions pour construire et accroître la qualité de vie. Nous agissons chaque jour avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale afin de construire un avenir meilleur pour tous.

Nos valeurs

Les quatre valeurs qui constituent le fondement de notre culture sont les suivantes :



Nous faisons attention

Pour nous, l'attention n'est pas qu'un simple mot ; c'est une responsabilité qui détermine la manière dont nous nous engageons dans le monde qui nous entoure et l'éthique qui guide chacune de nos actions.

Nous faisons attention à :

- Nos collaborateurs
- Nos clients
- Nos communautés et à l'environnement

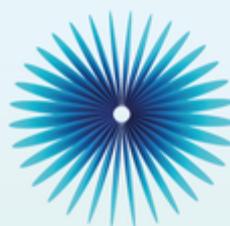


Nous osons

Les défis et les objectifs ambitieux ne nous découragent pas, ils nous dynamisent.

Nous osons :

- Accomplir des tâches exigeantes
- Être francs
- Innover
- Apprendre



Nous construisons pour durer

Nous sommes convaincus que le véritable succès repose sur une valeur durable.

Construire pour durer, c'est aussi :

- Une vision à long terme, à moyen terme et à court terme
- Le travail d'équipe et la collaboration
- L'amélioration continue



Nous joignons le geste à la parole

Toutes nos actions sont guidées par une conviction simple mais puissante : les actes en disent plus long que les mots.

Cette valeur s'appuie sur trois éléments :

- Nous fournissons des résultats
- Nous incarnons nos valeurs
- Nous tenons nos promesses

Présence internationale

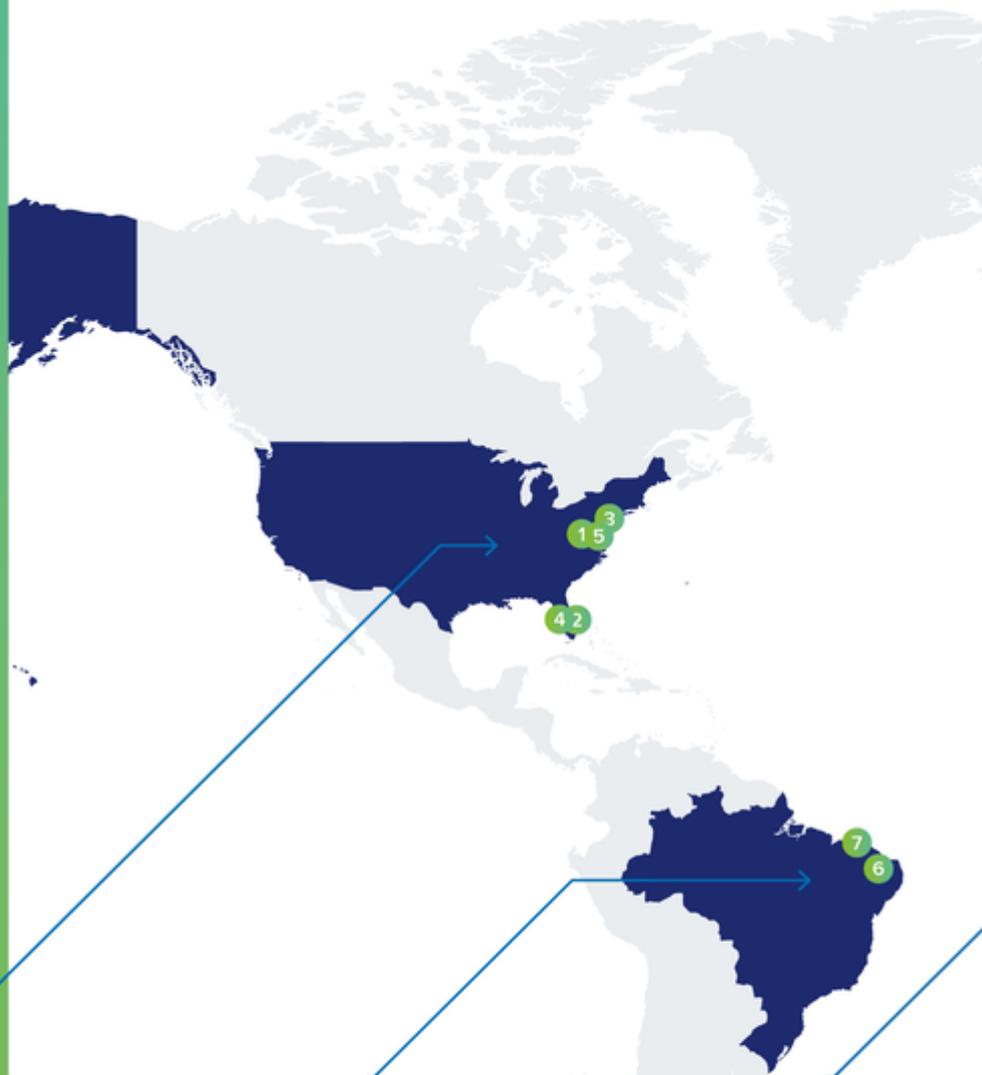
Activités dans quatre régions.

Pays

15

Unités

264



États-Unis

Cimenteries intégrées

1. Roanoke, Virginie
2. Pennsuko, Floride

Usines de broyage

3. Essex Port Newark
4. Tampa Port Complex
5. Norfolk Chesapeake

En chiffres

- 2 cimenteries intégrées
- 88 usines de béton prêt à l'emploi
- 8 usines de blocs de béton
- 9 carrières
- 3 terminaux d'importation
- 8 usines de traitement des cendres volantes¹

Principaux produits/principales activités



Ventes

€1 517,9 m

EBITDA

€332,8 m

Actif

€1 493,3 m

1. Chiffres comprenant 1 site au Canada

Brésil (Joint-Venture)

Cimenterie intégrée

6. Quixere

Usine de broyage

7. Pecem

En chiffres

- 1 cimenterie intégrée
- 1 usine de broyage de ciment
- 4 carrières
- 5 usines de béton prêt à l'emploi

Principaux produits/principales activités



Grèce & Europe occidentale

Cimenteries intégrées

8. Thessalonique
9. Kamari
10. Patras

Usine de broyage

11. Elefsina

Terminaux

12. Marseille, France
13. Venice, Italie
14. Hull, Royaume-Uni
15. Ortona, Italie

En chiffres

- 3 cimenteries intégrées
- 1 usine de broyage de ciment
- 28 carrières²
- 34 usines de béton prêt à l'emploi
- 4 terminaux d'importation
- 1 usine de mortier sec
- 1 installation de préparation de combustibles
- 1 installation de gestion des déchets (C&DW)

Principaux produits/principales activités



Ventes

€444,3 m

EBITDA

€54,0 m

Actif

€891,3 m

2. Chiffres comprenant Aegean Perlites S.A. en Grèce



Inde (Joint-venture)

Au début de l'année 2025, le Groupe TITAN a fait son entrée sur le marché sud-asiatique par le biais d'une nouvelle joint-venture en Inde. La nouvelle entreprise se concentrera sur l'approvisionnement, la transformation, la commercialisation et la distribution de matériaux cimentaires complémentaires (supplementary cementitious materials, « SCM ») sur les marchés mondiaux.

Principaux produits/principales activités



Europe du Sud-Est

Cimenteries intégrées

- 16. Kosjerić, Serbie
- 17. Zlatna Panega, Bulgarie
- 18. Sharr, Kosovo
- 19. Usje, Macédoine du Nord
- 20. Antea, Albanie

En chiffres

- 5 cimenteries intégrées
- 19 carrières
- 7 usines de mortier sec
- 1 installation de préparation de combustibles

Principaux produits/principales activités



Ventes	EBITDA
€431,5 m	€167,6 m

Actif
€523,8 m

Méditerranée orientale

Cimenteries intégrées

- 21. Tokat, Turquie³
- 22. Alexandria, Égypte
- 23. Beni Suef, Égypte

Usine de broyage

- 24. Marmara, Turquie

Terminal

- 25. Samsun Port, Samsun, Turquie³

En chiffres

- 3 cimenteries intégrées
- 1 usine de broyage de ciment
- 14 carrières
- 8 usines de mortier sec
- 1 terminal d'importation
- 2 installations de préparation de combustibles

Principaux produits/principales activités



Ventes	EBITDA
€250,3 m	€25,7 m

Actif
€374,2 m

3. Vendue en 2025

Principaux produits / principales activités



Ciment



Béton prêt à l'emploi



Granulats



Mortiers secs



Blocs de construction



Cendres volantes



Gestion des déchets et combustibles alternatifs



Production de matériaux cimentaires et technologies

Notre priorité stratégique : Capturer la croissance verte

À mi-parcours de notre plan stratégique pour la période 2023-2026, nous maintenons notre engagement à réaliser notre stratégie de « Croissance verte » axée sur le client. Nous avons pour ambition de devenir le premier fournisseur de matériaux et de solutions de construction écologiques à hautes performances sur tous nos marchés, en apportant de la valeur à long terme à nos parties intéressées et en contribuant à un monde plus sûr, plus durable et plus agréable à vivre.

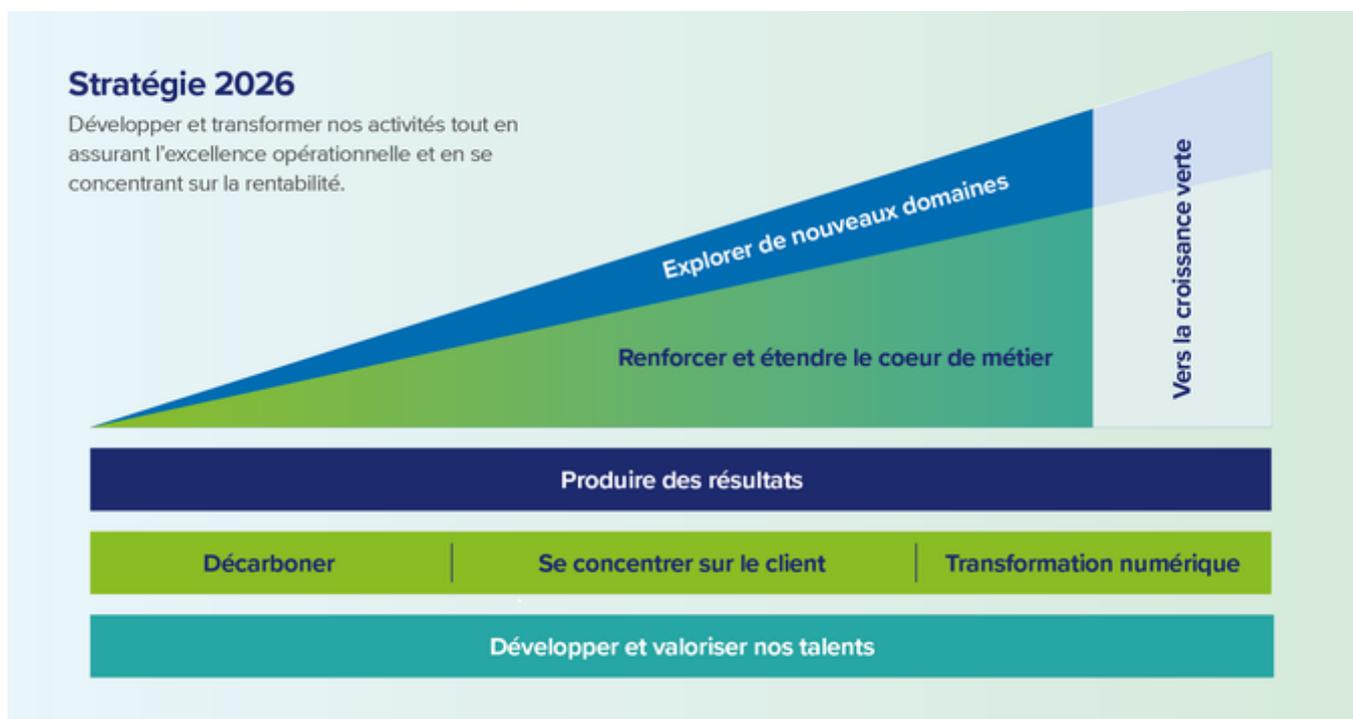
Afin de réaliser cette vision, le Groupe TITAN met l'accent sur l'excellence opérationnelle, la décarbonation de son portefeuille et la mise en œuvre de solutions numériques pionnières, tout en offrant une expérience client supérieure afin de répondre au mieux aux besoins en constante évolution de ses clients à l'aide de matériaux de construction uniques.

Dans le cadre de notre stratégie 2026, le Groupe TITAN s'est engagé à atteindre une série d'objectifs financiers et opérationnels ambitieux qui assureront des rendements supérieurs à ses actionnaires.

TITAN a réalisé une solide performance financière en 2024, et le Groupe est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de décarbonation et de numérisation.

Nos objectifs pour 2026

Ventes	Croissance de l'EBITDA (par an)	ROACE	BPA
€3 milliards	>10 %	>12 %	>€3/action
Ratio d'endettement	Portefeuille de produits verts	Émissions directes nettes Émissions de CO ₂ (par produit cimentaire)	Numérisation de la fabrication du ciment & logistique du béton prêt à l'emploi
1,5x-2x	>40 %	<550 kg/t	100 %



*Note : objectif dérivé du taux de croissance annuel composé (TCAC) entre 2023 et 2026.

En 2024, nous avons réalisé d'importants progrès sur les quatre priorités stratégiques de notre stratégie à l'horizon 2026.

Priorité stratégique	Progrès par rapport à la priorité en 2024
<p>1</p> <p>Développer nos positions attrayantes aux États-Unis et en Europe</p>	<p>Nous avons continué de renforcer nos positions de leader du marché aux États-Unis et en Europe en nous efforçant de saisir les opportunités de croissance. Tout en accélérant nos investissements dans la croissance organique dans un but d'accroissement de nos capacités et d'efficacité opérationnelle, y compris le recours accru aux combustibles alternatifs dans toutes nos opérations, le Groupe TITAN a réalisé des acquisitions afin de renforcer ses positions dans les granulats et les MCS et d'accroître notre présence sur des sites clés en Grèce. L'introduction en bourse prévue de notre entité américaine devrait accélérer encore la mise en œuvre de notre stratégie et favoriser les investissements de croissance sur le marché américain.</p>
<p>2</p> <p>Accélérer les nouveaux produits et solutions écologiques</p>	<p>Le Groupe TITAN entend doubler ses ventes de produits bas carbone d'ici 2026 par rapport à 2022. En 2024, le Groupe a atteint de nouveaux records dans l'utilisation de combustibles alternatifs, poursuivi sa transformation commerciale avec le lancement de nouveaux produits écologiques comme CEM IV et VELTER™ en Grèce et célébré la réalisation d'investissements importants que le projet de précalcinateur à l'usine de Kamari en Grèce. En ce qui concerne les matériaux cimentaires supplémentaires (MCS), nous avons étendu notre présence sur de nouveaux marchés afin de diversifier nos sources de cendres volantes et nos réserves de laitier. La réalisation du projet de captage du carbone révolutionnaire IFESTOS à l'usine de Kamari s'est poursuivie à un rythme soutenu. Aux États-Unis, TITAN America a été sélectionné par le ministère américain de l'Énergie en vue du financement d'une technologie innovante et inédite de calcination de l'argile permettant de produire du ciment à faible teneur en carbone.</p>
<p>3</p> <p>Exploiter le potentiel de croissance du numérique et des nouvelles technologies</p>	<p>En 2024, le Groupe TITAN a continué d'améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client par des solutions numériques et l'IA dans la production et la logistique. Nous sommes en bonne voie pour numériser toutes nos opérations de fabrication de ciment d'ici à 2026 en mettant à profit l'optimisation en temps réel, la maintenance prédictive, la logistique dynamique et les analyses avancées. Nous étudions par ailleurs de nouvelles technologies comme l'impression en 3D et les systèmes modulaires de récupération de la chaleur résiduelle afin d'améliorer encore plus la performance et l'expérience client.</p>
<p>4</p> <p>Permettre l'exécution de la stratégie au moyen d'un modèle opérationnel local, axé sur les performances et fondé sur les talents</p>	<p>L'exécution de notre stratégie se fonde sur un pipeline bien rempli d'initiatives stratégiques dans toutes les régions, qui s'appuient sur un modèle opérationnel solide, décentralisé et axé sur la performance et sur l'expertise du centre d'entreprise. Le Groupe TITAN applique une discipline rigoureuse en matière d'allocation de capital, tout en continuant à développer de nouvelles compétences et des talents spécifiques dans l'ensemble de l'organisation.</p>

Transformation commerciale : Placer le client au cœur de notre action pour une innovation et une croissance durables

À une époque où la durabilité et la responsabilité environnementale sont des facteurs déterminants de la réussite des entreprises, TITAN a réalisé des progrès considérables en transformant ses opérations internes pour répondre aux besoins changeants du marché. Le cœur même de cette transformation est un engagement profond à placer la voix du client au cœur de notre stratégie commerciale et du programme de transformation commerciale Evergreen.

Initiative de transformation commerciale Evergreen : Écouter les clients, être leader par l'innovation

L'innovation repose sur la compréhension des besoins et des difficultés de nos clients, qui évoluent constamment. TITAN a lancé « Evergreen », une initiative globale visant à recueillir des informations, à anticiper les tendances et à adapter ses offres au niveau de l'ensemble du Groupe. En ouvrant des canaux de feedback et en encourageant les partenariats collaboratifs, TITAN a fait en sorte que le développement de ses produits soit en phase avec la demande croissante en solutions performantes et écologiques pour la construction.

L'autonomisation de nos clients par une gamme variée de matériaux de construction durables a été au cœur de cette démarche. Depuis les produits cimentaires sobres en carbone jusqu'aux technologies de construction novatrices, TITAN dote le secteur d'outils essentiels pour créer un avenir plus durable, neutre en carbone.

Transformation interne : Une réorientation stratégique

Répondre à ces demandes du marché ne nécessite pas simplement de l'innovation au niveau des produits, mais aussi une transformation culturelle et opérationnelle au sein de TITAN. Au travers d'investissements ciblés dans la recherche et le développement, la numérisation et le renforcement des compétences de nos collaborateurs, l'entreprise accroît sa capacité à fournir des solutions de pointe. Pour mettre l'accent sur l'agilité et l'orientation client, TITAN restructure ses processus afin d'accélérer la prise de décisions et de réagir plus efficacement aux évolutions du marché.

Une vision tournée vers l'avenir – façonner l'avenir de la construction

Pour l'avenir, TITAN continue d'accorder la priorité à la durabilité et à la croissance axée sur le client. En s'adaptant systématiquement aux besoins du marché et en faisant progresser son portefeuille de solutions écologiques, l'entreprise relève les défis d'aujourd'hui tout donnant forme à l'avenir de la construction. L'évolution de TITAN incarne la façon dont une transformation interne, guidée par la compréhension des clients et un engagement en faveur de la durabilité, peut stimuler un progrès significatif dans un secteur en rapide évolution.

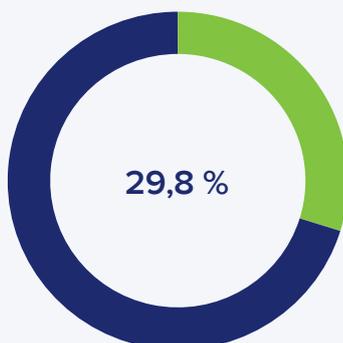
Répondre aux besoins changeants des clients : la route de TITAN vers des solutions durables et le leadership de marché ne fait que commencer

À l'heure où les exigences en matière de durabilité et d'innovation dans le monde entier bouleversent le secteur de la construction, TITAN est devenu un partenaire de confiance qui se consacre à répondre aux besoins changeants des clients. Par des investissements stratégiques dans le branding, dans des solutions propres aux différents marchés et dans le renforcement de ses capacités dans les ventes, le marketing, le développement de produits, la R&D et les outils numériques, TITAN redéfinit l'entreprise centrée sur le client dans un monde durable.

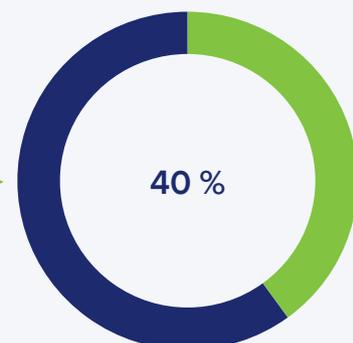
Jalons de la durabilité

L'engagement de TITAN à accroître son volume de solutions vertes a été l'une des pierres angulaires de sa transformation. L'entreprise s'est fixé des objectifs ambitieux, notamment l'augmentation de la part de produits cimentaires plus sobres en carbone de 29,8 % à 40 % d'ici à 2026 et à plus de 60 % d'ici à 2030. Cette réalisation souligne le leadership de TITAN dans la transition vers une construction neutre en carbone.

Part actuelle de produits cimentaires sobres en carbone 2024



Part visée de produits cimentaires sobres en carbone 2026



Légend
● Produits sobres en carbone

Une marque ancrée dans la durabilité et l'innovation

La marque de TITAN est bien plus qu'un nom – c'est une promesse. En se fondant sur son engagement en faveur de la durabilité et de l'innovation, TITAN a redéfini son identité de manière à refléter ses valeurs respectueuses de l'environnement. Le lancement de la gamme de produits TITAN Edge marque le début de cette nouvelle ère, avec une sensibilisation et la constitution d'un capital confiance sur le marché. Cette évolution de la marque positionne TITAN non seulement comme un fournisseur de matériaux de construction, mais aussi comme un partenaire stratégique pour tous les acteurs en quête de solutions de construction durables.

Transformer les ventes et le marketing pour dialoguer et collaborer avec les clients

Les équipes de ventes et de marketing de TITAN ont été métamorphosées de manière à garder une longueur d'avance sur les tendances du marché. En exploitant l'analyse de données et les informations des clients, l'entreprise définit ses stratégies de sensibilisation et de dialogue afin de mieux anticiper et satisfaire les besoins de ses clients.

Au travers de l'adoption d'outils de marketing numérique, de plateformes de gestion de la relation client et de stratégies de communication personnalisées, TITAN favorise des liens plus profonds, renforce la fidélité des clients et stimule la croissance.

Faire le choix des outils numériques pour une expérience client sans accroc

La transformation numérique est au premier plan de la stratégie d'engagement de TITAN auprès de ses clients. En intégrant des outils numériques avancés, l'entreprise améliore chaque contact avec ses clients.

- **Plateformes en ligne** : Pour une planification des projets, une sélection de produits et une gestion des commandes fluides.
- **Collaboration en temps réel** : Proposer aux clients des données et des outils qui leur permettront de prendre rapidement des décisions éclairées.
- **Analyses fondées sur des données** : Exploiter l'analyse pour anticiper les besoins des clients et offrir des solutions sur mesure.

Des solutions sur mesure pour chaque segment du marché

TITAN comprend que des marchés différents ont des besoins différents. Qu'il s'agisse de venir en appui à des projets résidentiels, commerciaux ou d'infrastructures, l'entreprise propose des solutions sur mesure répondant aux exigences spécifiques de chaque secteur.

- **Résidentiel** : Focus sur les matériaux à haut rendement énergétique qui améliorent la durabilité et le confort.
- **Commercial** : Solutions novatrices pour les immeubles verts et les espaces urbains.
- **Infrastructures** : Matériaux durables à hautes performances pour les projets de grande envergure.

Cette approche ciblée garantit à chaque client des solutions optimisées conçues pour répondre aux exigences techniques aussi bien qu'environnementales.



Atelier rassemblant notre communauté commerciale des régions Europe et Méditerranée orientale (EMED) à Athènes, Grèce.

Transformation commerciale : en action

ÉTUDE DE CAS

L'innovation dans les produits, « Là où la performance rencontre la durabilité »



Gamme de produits TITAN Edge

Le lancement de la gamme de produits TITAN Edge et des services TITAN Premier marque un nouveau chapitre dans le parcours de décarbonation de TITAN et renforce notre engagement en faveur de l'innovation et de l'excellence tout en s'alignant sur le rebranding récent de notre Groupe.

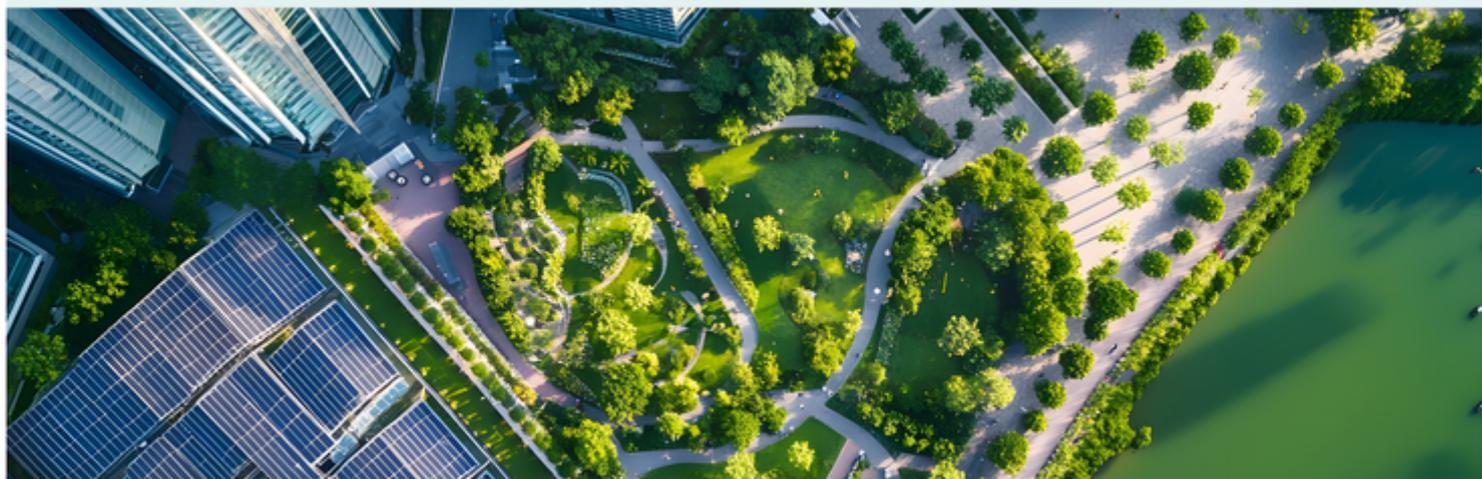
Cette nouvelle approche renforce notre valeur pour le client et assure la clarté et la transparence en allant au-delà de la niche « écologique ». Des qualités essentielles comme la performance et la résilience sont au cœur de cet effort, avec une différenciation claire au travers de produits novateurs à la pointe de la technologie.

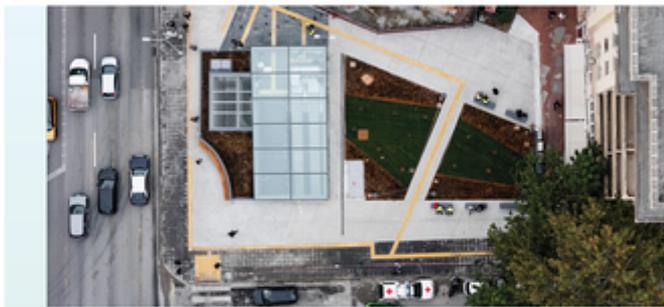
TITAN Edge reflète l'engagement de TITAN en faveur d'un avenir plus viable, « Là où la performance rencontre la durabilité », en proposant une gamme de produits et de solutions qui offrent des performances exceptionnelles tout en promouvant des normes de durabilité. Plus qu'un simple produit, TITAN Edge représente notre philosophie consistant à adhérer aux principes de la durabilité et de l'économie circulaire, à allonger la durée de vie des bâtiments et à réduire les besoins en ressources naturelles.

Lancement de VELTER™ par Interbeton

C'est dans ce contexte que VELTER™, le premier produit de la gamme TITAN Edge, a été lancé sur le marché grec par Interbeton. Cette solution sobre en carbone particulièrement innovante présente les émissions de gaz à effet de serre les moins élevées de sa catégorie et bénéficie d'une déclaration environnementale produit (DEP) de TYPE III. VELTER™ représente l'évolution de la construction vers un avenir durable, combinant les technologies hautes performances les plus modernes et un engagement résolu à réduire l'empreinte environnementale.

En optant pour VELTER™, les clients sont bien préparés à respecter le cadre réglementaire futur.





ÉTUDE DE CAS

Métro de Thessalonique, Grèce

Interbeton a joué un rôle clé dans la rénovation de plusieurs stations de métro à Thessalonique

- Le métro de Thessalonique est le plus grand projet de transport, de développement et d'environnement réalisé dans l'Unité Régionale de Thessalonique. Il comprend une ligne de 9,6 km, 13 stations et un dépôt de 55 000 m² à Pylea ;
- Il abrite des musées archéologiques en plein air présentant des objets découverts lors des travaux d'excavation ;
- Besoins spécifiques du client : différents coloris ; cailloux colorés dans le mélange de béton ;
- Produits utilisés : le sol, les escaliers et les sièges de la place ont été créés en utilisant les produits de pointe INTERTOP, TEKTORA et MOSAIKO d'Interbeton ;
- Solutions spécialisées : ENVIRA, un béton perméable, a été utilisé pour les fondations de l'aire de jeux, garantissant à la fois la durabilité et le drainage de l'eau.



ÉTUDE DE CAS

Résidences Baccarat à Miami, États-Unis

La première série de résidences Baccarat à Miami

- 78 étages avec un parking de sept étages ;
- 324 unités résidentielles dans la tour, huit penthouses et 28 appartements et duplex en bord de rivière ;
- Programme d'élévation : deux placements par jour ;
- Début de la planification des fondations : deux mois avant le placement ;
- Entreprise gigantesque nécessitant la pleine participation de tous les départements.



ÉTUDE DE CAS

Contribuer à l'EXPO 2027, Serbie

Un projet pour tous les citoyens de Serbie

- Investissement total de la Serbie pour accueillir l'EXPO 2027 : 1,3 milliard d'euros ;
- Approvisionnement en ciment pour la ligne de chemin de fer qui reliera les installations de l'exposition à l'aéroport Nikola Tesla et à la ligne ferroviaire Belgrade-Budapest ;
- Longueur de la ligne ferroviaire : 18 km ;
- Vitesse sur la ligne : jusqu'à 120 km/h ;
- Construction d'une partie de la ligne en aérien ;
- Fourniture de ciment à d'autres projets d'infrastructures importants en Serbie, comme le Corridor XI et les autoroutes Belgrade-Zrenjanin.



ÉTUDE DE CAS

Projet Planet Residence Niš, Serbie

Un projet qui a vu le lancement du ciment nouvellement développé

- Lancement du nouveau ciment à faible teneur en carbone CEM II/B-M (S-V-L) 42.5R, composé de laitier, de calcaire et de pouzzolane naturelle, qui présente une résistance rapide et une excellente durabilité ;
- Une étape importante vers la décarbonation des mélanges de ciment en remplaçant en partie l'utilisation de l'actuel CEM II/A.

Encourager l'innovation

Nous stimulons la transformation du secteur des matériaux de construction par la création de technologies, de produits et de pratiques durables révolutionnaires qui façonneront l'avenir de notre environnement bâti.

Nous envisageons un monde dans lequel des solutions novatrices réduisent au minimum l'impact environnemental, renforcent la résilience des infrastructures et favorisent le bien-être des communautés. Nous aspirons à encourager une culture de collaboration, d'apprentissage permanent et d'adaptabilité permettant à nos salariés, à nos partenaires et à nos parties intéressées de construire ensemble un monde plus durable. C'est notre passion pour la croissance et l'apprentissage qui a alimenté notre parcours d'innovation depuis notre fondation. Ces dernières années, le besoin croissant de construction durable pour une population mondiale en pleine explosion, en conjonction avec des bouleversements technologiques, commerciaux et sociétaux sans précédents, a présenté des défis d'un tout autre niveau pour le secteur. Dans ce contexte, TITAN a nettement progressé ces dernières années sur son parcours d'innovation et est parvenu à renforcer sa capacité à transformer les nouvelles idées en réalité, avec des avantages tangibles pour l'environnement, nos clients et nos parties intéressées.

Innové à travers trois mégatendances qui transforment notre façon de construire

Durabilité et résilience climatique	Circularité dans l'environnement bâti	Performance accrue dans la chaîne de valeur de la construction
<ul style="list-style-type: none">• Ciment et béton sobres en CO₂ ;• Matériaux avancés offrant des performances et une durabilité accrues ;• Infrastructures résilientes et durables ;• Capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CUCS).	<ul style="list-style-type: none">• Recyclage et réutilisation des matériaux ;• Minéralisation du CO₂ ;• Combustibles et matières premières de substitution ;• Efficacité énergétique, sources d'énergie renouvelables, solutions de stockage de l'énergie ;• Réutilisation et recyclage de l'eau.	<ul style="list-style-type: none">• Impression 3D ;• Produits à haute performance ;• Construction modulaire ;• Restauration, réhabilitation et réparation de l'environnement bâti ;• Optimiseurs en temps réel (real-time optimizers, RTO), maintenance préventive, personnel secondé par l'IA, prédiction de la qualité ;• Infrastructure intelligente ;• Optimisation de la conception des mélanges grâce à l'IA ;

Notre parcours d'innovation en matière de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CUCS)

IFESTOS

En Grèce, nous réalisons actuellement la conception technique du front-end (Front-End Engineering Design, FEED) pour IFESTOS en partenariat avec Thyssenkrupp Polysius. Ce partenariat marque un pas en avant important dans la mise en œuvre de l'un des plus grands projets de capture du carbone en Europe. Destiné à être mis en œuvre dans notre cimenterie de Kamari, près d'Athènes, ce projet ambitieux vise à ramener les émissions de CO₂ nettes de cette usine à zéro et de permettre ainsi la production de plus de 3 millions de tonnes de ciment zéro carbone chaque année.

Production industrielle de nouveaux produits à faible intensité de CO₂ (argiles calcinées)

Aux États-Unis, la Roanoke Cement Company de Titan America a été sélectionnée par l'Office of Clean Energy Demonstrations (OCED) du Ministère américain de l'Énergie pour une subvention de 61,7 millions de dollars en vue du déploiement d'une ligne de production d'argile calcinée unique au monde sur notre site de Troutville. Ce projet, qui s'inscrit dans le programme « Industrial Demonstrations » d'un budget de 6,3 milliards de dollars, devrait assurer jusqu'à 40 % de réduction des émissions de CO₂ et mettre ainsi en lumière un levier de décarbonation important. En outre, TITAN America participe activement au South Florida Climate Ready Tech Hub, une collaboration visant à commercialiser et à développer à grande échelle des infrastructures résilientes en utilisant du ciment et du béton bas carbone. Cette

initiative, qui bénéficie d'un financement de 19,5 millions de dollars par le Département du commerce américain, mêle innovation, décarbonation et développement économique local.

Impression 3D

En 2024, après la réussite du déploiement de l'impression en 3D par TITAN en Grèce et aux États-Unis les années précédentes, nous avons poursuivi la démonstration de cette nouvelle technologie de construction devant un public plus large de parties intéressées composé d'architectes, d'entreprises de construction et de collectivités locales. Ce produit, baptisé 3DBuilt, a été ajouté à notre portefeuille de solutions novatrices pour la construction proposées actuellement par INTERMIX en Grèce et dans d'autres endroits. 3DBuilt permet d'optimiser les performances des applications d'impression en 3D pour une capacité de pompage et de construction sans égale.



Démonstration de l'impression en 3D devant les autorités ministérielles et locales lors de l'inauguration du précalciné de Kamari en mars 2024.



ÉTUDE DE CAS

Concours d'idées

Nous avons organisé le deuxième Concours d'idées en 2024. Encourageant une nouvelle vague d'entrepreneuriat interne et de créativité, notre deuxième concours d'idées a rassemblé les idées innovantes d'un grand nombre de nos collègues à travers le Groupe, couvrant tous les domaines dans lesquels nous pouvons

innover : des produits et services à la notoriété de la marque et à l'expérience du client, de la fabrication et d'autres processus techniques fondamentaux à l'environnement de travail et à l'expérience des employés. En 2024, nos « TITANovators » dont les idées ont été retenues pour les demi-finales du concours ont présenté leurs idées lors d'un événement diffusé en direct à l'ensemble du Groupe. Encouragés par le slogan « Tout le monde peut innover », plusieurs centaines de nos collègues ont voté pour les meilleures idées afin de sélectionner sept équipes finalistes qui recevront un soutien pour développer leurs concepts en 2025. Toutes les idées en cours de développement sont des exemples inspirants de la créativité de nos collaborateurs et de notre sentiment de responsabilité envers nos clients et communautés.

ÉTUDE DE CAS

Le Groupe TITAN accélère sa stratégie de Capital-Risque avec de nouveaux investissements dans les domaines de l'Intelligence Artificielle, de la Valorisation des Déchets et des PropTech et ClimateTech

En 2024, nous avons fortement progressé dans notre initiative de Capital-Risque lancée en 2023, avec la perspective d'investir 40 millions d'euros sur un horizon de trois ans en accélérant nos efforts et en élargissant notre portefeuille. Nous avons lancé des partenariats stratégiques et réalisé trois investissements directs supplémentaires dans des entreprises novatrices comme C2CA, Contrete.ai et Optimitive. Nous avons également pris une participation dans le fonds REACT de Fifth Wall, le plus grand gestionnaire d'actifs américain et une société de Capital-Risque de premier plan axée sur les technologies pour le secteur immobilier. Ces collaborations soulignent notre engagement à soutenir la croissance et le développement à grande échelle des technologies et start-ups innovantes susceptibles d'améliorer la compétitivité de notre secteur. Depuis le lancement de

notre initiative de Capital-Risque, TITAN a investi dans six start-ups et deux fonds de Capital-Risque en développant une plateforme de collaboration entre le monde universitaire, la finance, les entrepreneurs et le monde de l'entreprise afin de relever les défis dans le secteur des matériaux de construction et de promouvoir la construction durable. Les collaborations que nous encourageons sont conçues pour renforcer notre exposition aux technologies de rupture et pour consolider notre stratégie de croissance, en adéquation directe avec les objectifs du Groupe, à savoir intégrer des produits, des services et des matériaux innovants dans ses opérations et dans ses solutions, et accélérer la réalisation de nos objectifs en matière de durabilité et de numérisation.

Participation à des start-ups

Participation dans des fonds

2023



Transformer l'électricité intermittente à faible coût pour répondre à une demande continue grâce au stockage de l'énergie thermique



Des solutions performantes, fondées sur la nature, pour la résilience et la protection des côtes



Utiliser les émissions de CO₂ pour transformer les déchets industriels de matériaux naturels en SCM hautement réactifs



VC en phase précoce au niveau mondial spécialisé dans les investissements dans l'environnement bâti

2024



Solution d'IA pour l'optimisation industrielle en temps réel



Revalorise le béton en fin de vie pour produire des granulats recyclés et des SCM



Solution d'IA pour l'optimisation de la conception du mix de béton



Le plus grand gestionnaire d'actif investissant à la croisée de l'immobilier et de la technologie

Questions de durabilité importantes pour TITAN et ses parties intéressées

Nous adhérons aux principes dynamiques de la double importance en matière de durabilité, que nous intégrons dans nos stratégies commerciales afin de favoriser la durabilité à long terme. Ces approches renforcent la confiance des parties intéressées, améliorent la planification stratégique et favorisent une allocation efficiente des ressources.

Dialogue et collaboration avec les parties intéressées

L'interaction avec les parties intéressées affectées et bénéficiaires sur toute notre chaîne de valeur est au cœur du processus permanent de diligence raisonnable de TITAN et de l'évaluation de la double importance en matière de durabilité. Cette démarche englobe ses processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités potentiels, et la hiérarchisation des questions de durabilité importantes pour TITAN.

Groupe de parties intéressées	Démarche d'interaction
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes de satisfaction des clients • Marketing et consultations techniques • Gestion des réclamations
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'interaction communautaire • Politique de la porte ouverte et forums des parties intéressées, réunions et campagnes de sensibilisation • Volontariat et actions de collaboration au sein des communautés • Gestion des réclamations
Partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques du Groupe et Code de conduite pour les achats • Processus de sélection fondé sur des critères ESG • Santé et sécurité et formation à la gestion de l'environnement
Employés	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux politiques du Groupe, amélioration des compétences et reconversions continues • Évaluation de la performance des employés et enquêtes sur leur engagement • Intranet du Groupe, Journées de la communication, webcasts • Plateforme TITAN EthicsPoint pour la gestion des plaintes
ONG, société civile et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux campagnes, forums des parties intéressées et conférences aux niveaux mondial et local • Rapport annuel intégré, site web de l'entreprise, page LinkedIn • Programmes de stages • Regeneration Academy pour l'accélération numérique, « Journées professionnelles » organisées avec les universités • Site web de l'entreprise, page LinkedIn
Universités et recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération dans le cadre de programmes de recherche • Contribution aux programmes universitaires
Régulateurs, autorités	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges d'idées et actions de collaboration bilatérales ou par le biais d'associations, • Rapport annuel intégré, site web, communiqués de presse
Associations	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active, bénévolat, collaboration, échange de bonnes pratiques, projets communs
Médias	<ul style="list-style-type: none"> • Communication libre, réunions, événements et campagnes • Site web de l'entreprise, page LinkedIn, communiqués de presse
Communauté financière et d'investissement (actionnaires, investisseurs, analystes financiers, institutions financières)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication ouverte, communiqués de presse, questionnaires et tournées de présentation • Assemblée générale annuelle des actionnaires, Journée des investisseurs • Rapport annuel intégré, site web de l'entreprise, webcasts trimestriels, page LinkedIn
Agences de notation ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel intégré, site web de l'entreprise • Retour d'information sur demande et évaluations spontanées

Évaluation de la double importance (DMA)

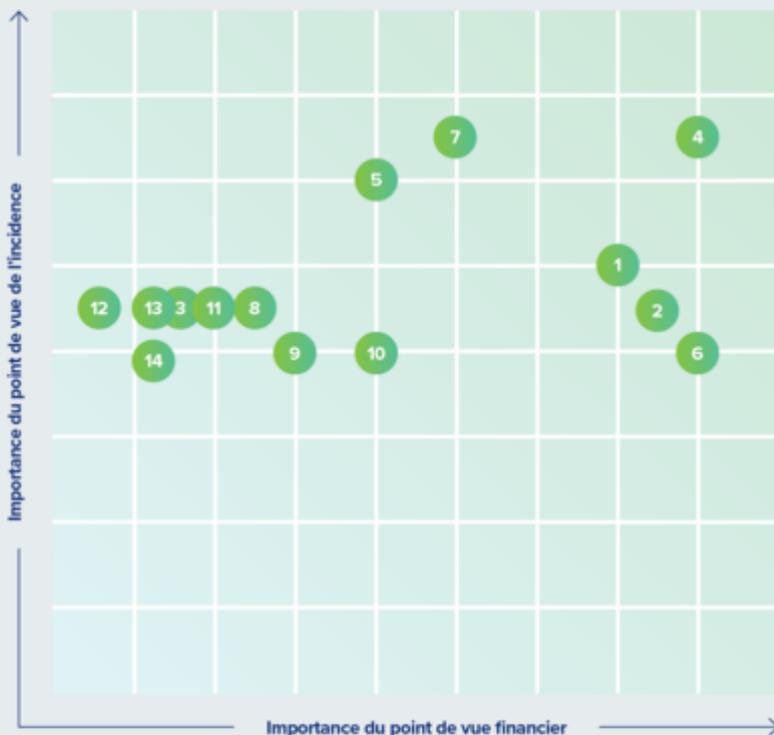
En 2024, nous avons appliqué la méthodologie de la DMA au niveau du Groupe en ligne avec la nouvelle directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Le principe de l'évaluation de la double importance est une méthodologie utilisée pour évaluer les questions de durabilité les plus importantes selon deux perspectives : l'incidence de l'entreprise sur l'environnement et la société (importance du point de vue de l'incidence) et l'incidence des questions de durabilité sur les résultats financiers de l'entreprise (importance du point de vue financier).

Ces dernières années, le Groupe TITAN a adopté une approche dynamique de l'évaluation des questions de durabilité importantes associant des méthodologies descendantes et ascendantes dans un cycle quinquennal. L'évaluation de l'importance précédente a été réalisée au niveau du Groupe en 2019, suivie par des évaluations locales par les différentes divisions en 2021. En 2022, nous avons validé les résultats sur la base du feedback de 157 parties intéressées locales essentielles. Depuis 2021, nous appliquons l'approche de la double importance avec l'identification des risques et opportunités liés au climat, l'intégration du cadre du TCFD et la publication des incidences financières au travers du CDP.

Au travers de la DMA, nous avons identifié les principales questions de durabilité importantes en évaluant les incidences, risques et opportunités (IRO) qui leur sont associés. Cette évaluation a envisagé deux perspectives : l'importance du point de vue de l'incidence, qui examine les effets de TITAN sur l'environnement et la société, et la l'importance du point de vue financier, qui évalue l'incidence future potentielle de ces questions sur la performance financière de TITAN. La combinaison de ces perspectives a permis de réaliser le concept de la double importance. Ce processus nous a permis de hiérarchiser 14 questions de durabilité importantes pour TITAN sur la base de l'importance du point de vue de l'incidence et/ou financier. L'intégration de la DMA avec l'évaluation globale des risques de l'entreprise a été une démarche cruciale permettant d'améliorer les deux processus et de les aligner sur les critères d'incidence du point de vue financier.

Pour en savoir plus sur cette méthodologie, voir le chapitre « Évaluation de la double importance » en page [96](#).

Matrice de durabilité



Questions de durabilité importantes

- 1 Santé et sécurité
- 2 Innovation
- 3 Éthique des affaires
- 4 Énergie et atténuation du changement climatique
- 5 Biodiversité
- 6 Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)
- 7 Utilisation des ressources et économie circulaire
- 8 Responsabilité des produits
- 9 Adaptation au changement climatique (risques physiques)
- 10 Formation et développement des compétences
- 11 Eau
- 12 Diversité
- 13 Développement des communautés locales
- 14 Pollution de l'air

Créer de la valeur pour tous

Pour faire du monde qui nous entoure un lieu de vie sûr, durable et agréable, nous créons et partageons de la valeur grâce à l'utilisation efficace de notre capital. Nous nous concentrons sur la résolution des problématiques sociétales et environnementales aux niveaux mondial et local, et nous contribuons à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies pour 2030.

Nous nous appuyons sur notre capital		Points marquants dans la création de valeur
 <p>Capital financier</p>	Nous utilisons efficacement nos ressources économiques pour soutenir la croissance de nos activités et préserver notre compétitivité internationale.	Valeur ajoutée brute €1 063,7 m
 <p>Capital manufacturier</p>	Nous fabriquons nos produits en recourant aux meilleures techniques disponibles et nous les distribuons de manière fiable à nos clients au moyen de terminaux dédiés.	Dépenses en capital €251 m
 <p>Capital intellectuel</p>	Nous utilisons nos capacités de R&D, nos compétences clés, nos idées novatrices et nos collaborations avec des experts et des universitaires, ainsi que notre connaissance approfondie de l'industrie des matériaux de construction pour améliorer nos offres et nos performances.	Investissements dans la recherche et l'innovation €22,6 m
 <p>Capital humain</p>	Nous apprécions la contribution de nos collaborateurs et nous les accompagnons à chaque instant de leur parcours professionnel dans un environnement de travail sûr et sain, stimulant, inclusif, collaboratif et propice à l'épanouissement.	Salaires, pensions et prestations sociales, y compris et en sus de ceux prévus par la loi €464,6 m Stages 365
 <p>Capital social et relationnel</p>	Nous dialoguons avec nos parties intéressées de manière à établir des relations de confiance à long terme et à travailler ensemble à des projets participatifs en vue d'exercer une influence positive sur la société et les communautés locales.	Total des dépenses pour dons et initiatives de sensibilisation des communautés €2,5 m Dépenses locales de TITAN 68,4 %
 <p>Capital naturel</p>	Nous nous approvisionnons en matériaux de manière responsable, en contribuant à l'économie circulaire, et nous préservons les ressources naturelles ainsi que la biodiversité dans les régions où nous opérons et dans notre chaîne de valeur.	Utilisation des déchets 2,5 millions de tonnes Atténuation du changement climatique €19,4 m

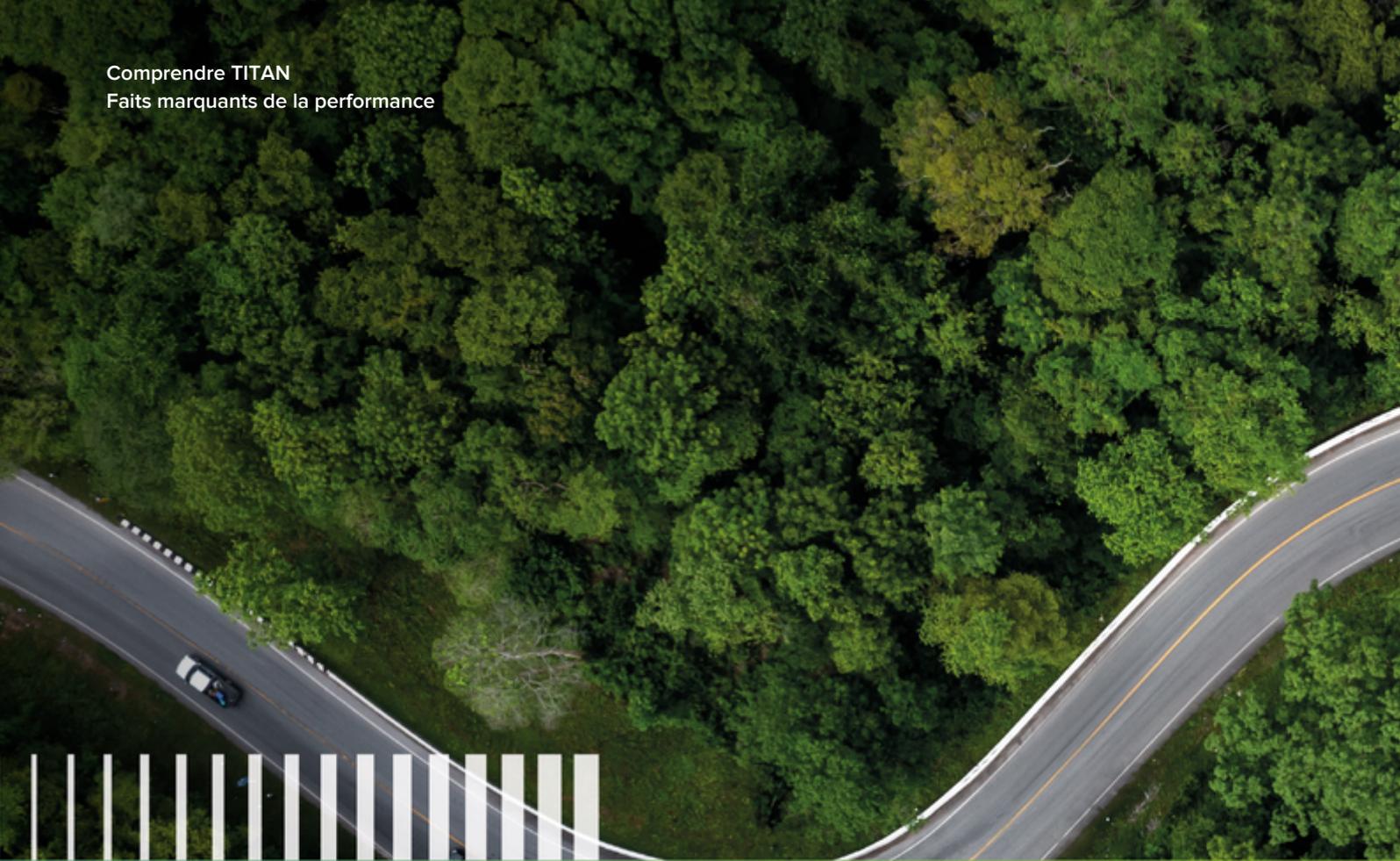


Note : Pour plus d'informations sur nos indicateurs de création de valeur, veuillez consulter les « Notes pour les indicateurs de création de valeur » des déclarations clés de performance ESG (KPI volontaires) à la page [231](#).

Partenariats pour le développement durable

En participant activement à des initiatives de collaboration à l'échelle mondiale et en s'alignant sur les organisations internationales, le Groupe TITAN contribue à la création d'un monde à la fois plus sûr et plus durable pour les générations futures.

	<p>Depuis 2002, TITAN participe au Pacte mondial des Nations unies (UNGC). Par le biais d'un questionnaire en ligne, nous publions systématiquement les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les dix principes de l'UNGC dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos activités quotidiennes.</p>
	<p>Nous étions l'un des trois premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), laquelle a reconnu qu'ils étaient conformes à une trajectoire de réchauffement de 1,5°C, et nous avons fait partie du premier groupe d'entreprises dont les objectifs nets zéro ont été approuvés.</p>
	<p>Nous avons rejoint l'initiative « Ambition 1,5°C entreprises » qui s'engage à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C et à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050, ainsi que la campagne mondiale « Race to Zero » de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage davantage d'entreprises, de gouvernements et d'institutions à s'unir et à agir pour une planète plus saine avec des émissions de carbone nulles.</p>
	<p>Nous collaborons avec les entreprises les plus influentes du monde au sein de la coalition à but non lucratif « We Mean Business » pour faire en sorte que l'économie mondiale soit en mesure d'éviter un changement climatique dangereux, tout en assurant une croissance et une prospérité durables pour tous.</p>
	<p>Nous participons à l'Industrial Transition Accelerator (ITA), une initiative lancée durant la COP28 et promettant d'accélérer la décarbonation des industries lourdes à grande échelle. TITAN va collaborer avec les principaux acteurs mondiaux dans différents secteurs afin de transformer collectivement le paysage industriel, de promouvoir l'innovation liée au climat et d'accélérer les progrès vers des émissions nettes nulles, ce qui devrait stimuler la demande en produits verts.</p>
	<p>Nous travaillons avec la Global Cement and Concrete Association (GCCA) et le réseau de recherche de cette dernière, Innovandi, à la mise en œuvre de la feuille de route 2050 vers le net zéro. Nous participons activement à différents groupes de travail dans les domaines de la santé et la sécurité, des politiques et directives, de la neutralité carbone, de l'innovation,</p>
	<p>Nous participons au Groupe de travail sur la transition énergétique et le changement climatique de la Table ronde européenne de l'industrie afin de déterminer les éléments déclencheurs d'une transition réussie vers une économie à bas carbone et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.</p>
	<p>Nous participons à l'Académie européenne de recherche sur le ciment (ECRA), qui soutient les activités de recherche portant sur l'industrie du ciment, afin de faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.</p>
	<p>Nous sommes membres de CSR Europe depuis 2004 et membres fondateurs d'organisations partenaires nationales. Par le biais de CSR Europe et de sa participation au European Reporting Lab de l'EFRAG, en 2023, TITAN a contribué à l'élaboration de normes européennes sur le reporting.</p>
	<p>En mars 2023, nous avons signé les Principes d'autonomisation des femmes (WEP) des Nations unies. Établis par ONU Femmes et le Pacte mondial des Nations unies, ces principes contribueront à renforcer et à accélérer les efforts de TITAN en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail.</p>
	<p>Le Groupe TITAN a signé la déclaration d'Anvers, soutenue désormais par plus de 1200 parties issues de différents secteurs et visant à aligner la nouvelle politique industrielle européenne sur le Pacte vert pour l'Europe.</p>



Faits marquants de la performance





Un aperçu de la performance globale du Groupe en 2024, axée sur nos piliers financiers et ESG.

Faits marquants de la performance	26
Performance financière	28
Informations relatives au marché d'actions	31
Performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales	33
Engagements ESG : convertir les ambitions en résultats	34
Performance régionale	38
Autres activités commerciales	47
Perspectives 2025	49

Performance financière

Robustes performances aux États-Unis et en Europe ont permis d'atteindre une rentabilité record

2024 a constitué une nouvelle année record pour le Groupe, surpassant les résultats obtenus en 2023, avec une progression du chiffre d'affaires mais aussi de la rentabilité de Titan. Le chiffre d'affaires du Groupe a totalisé 2 644 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 3,8 % en glissement annuel. Toutes nos régions ont contribué à cette croissance, sous l'impulsion principale, une fois encore, des États-Unis et de l'Europe. L'EBITDA (en base comparable) a clôturé à 592,1 millions d'euros, en hausse de 9,6%, hors coûts non récurrents exceptionnels de 12 millions d'euros, sous les effets conjugués d'une hausse des volumes, des prix stables et des gains par une meilleure efficacité opérationnelle dans les domaines de la gestion des coûts énergétiques et de la numérisation. L'utilisation accrue de combustibles alternatifs, qui a atteint des niveaux record de plus de 24 % en décembre 2024, et la diminution des coûts des combustibles solides ont contribué à l'amélioration de nos marges de rentabilité. Nos activités aux États-Unis ont enregistré de fortes performances, malgré les perturbations causées par les intempéries pendant la majeure partie du S2 de l'année. En Grèce, les volumes ont fortement augmenté pour tous les produits et l'Europe du Sud-Est a poursuivi sa croissance, avec un maintien des prix et des niveaux du chiffre d'affaires élevé. La Méditerranée orientale a fait montre d'une demande solide, bien que la dévaluation des monnaies de deux pays ait pesé sur la rentabilité de la région. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts des minoritaires (en base comparable) pour l'année, ajusté de la dépréciation du goodwill de 17 millions d'euros en Türkiye, a progressé de 17 % pour atteindre 315,3 millions d'euros, avec à la clé une hausse du bénéfice par action en base comparable (BPA) à 4,2 euros/action, contre 3,6 euros/action en 2023. Dans ce contexte, le rendement du capital moyen employé (ROACE) de Titan en 2024 a été porté à 17,8 %, contre 16,9 % en 2023.

Performance 2024 : les points marquants

2024 a été une nouvelle année consécutive de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité pour le Groupe TITAN, avec les États-Unis et l'Europe au premier plan, contribuant à plus de 90 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les opérations américaines ont enregistré une croissance du chiffre d'affaires pour la 18^{ème} année consécutive et une nouvelle croissance de la rentabilité, malgré les conditions météorologiques défavorables qui ont été présentes dans les régions où nous opérons pendant une longue période de l'année. Le succès de Titan America est dû à une demande durable, à des prix fermes - soutenus par la structure du marché - ainsi qu'à une série de nouveaux projets de grande valeur dans le secteur industriel et dans le secteur des infrastructures, mis en œuvre grâce à un financement fédéral et étatique substantiel. Ayant capitalisé sur notre modèle d'entreprise verticalement intégré, nous avons pu répondre efficacement aux tendances favorables du marché, réalisant une expansion des volumes sur le marché en aval, ce qui a contribué à atténuer les effets en amont, tandis que les gains d'efficacité opérationnelle résultant de nos investissements dans la numérisation, la logistique et la capacité renforcée ont contribué à l'amélioration de nos marges. En 2024, le chiffre d'affaires de Titan America a encore augmenté, de 3 % pour atteindre environ 1,64 milliards de dollars américains, tandis que l'EBITDA (en base

comparable) pour l'année est ressorti à 368 millions de dollars américains, en hausse de 15 % par rapport de 319 millions de dollars américains en 2023, malgré des coûts non récurrents de 9 millions de dollars américains liés à la préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis. En euros, le chiffre d'affaires a grimpé à 1,52 milliards d'euros, et l'EBITDA (en base comparable) s'est établi à 341 millions d'euros, en ajustant les coûts de préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis mentionnés plus haut, contre 296 millions d'euros en 2023.

En 2024, la région de la Grèce a enregistré une forte croissance du chiffre d'affaires grâce aux tendances positives du marché et à l'amélioration des performances opérationnelles dans tous les segments. La croissance a été uniformément répartie entre tous les principaux segments de la construction, ce qui a entraîné une forte augmentation de la demande de ciment. Le Groupe a enregistré des augmentations significatives dans les secteurs des granulats, du béton prêt à l'emploi et des mortiers, qui ont tous connu une croissance à deux chiffres et ont contribué positivement aux marges. Les investissements se sont poursuivis sans relâche pour une année supplémentaire en termes de CapEx, tandis que nos investissements antérieurs et actuels dans l'efficacité opérationnelle ont permis d'atténuer la hausse des coûts de l'électricité, grâce à l'amélioration des taux de substitution thermique, et de la logistique, grâce à l'expansion stratégique des capacités. Les prix du ciment sur le marché intérieur sont restés fermes au cours de l'année, avec des augmentations de prix dans les segments en aval. Les ventes à l'exportation vers nos terminaux d'Europe occidentale ont toutefois diminué, en raison d'un environnement de marché en berne dans ces économies. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires depuis la Grèce et l'Europe occidentale a augmenté en 2024 de 9 % pour atteindre 444 millions d'euros, tandis que l'EBITDA en base comparable s'est inscrit à 58,2 millions d'euros, contre 65,4 millions d'euros l'année précédente, sous l'effet de la hausse des coûts de l'électricité et des matières premières, mais aussi de la baisse des prix à l'exportation en ajustant de coûts non récurrents d'environ 4 millions d'euros à propos d'un programme de retraite anticipée en Grèce.

En 2024, le chiffre d'affaires et la rentabilité à l'Europe du Sud-Est se sont améliorés avec des volumes stables - à des niveaux élevés - dans un contexte des performances variées selon les pays et les segments de marché. La plupart des pays ont progressé principalement dans les segments des infrastructures et du résidentiel. Une combinaison de la résilience globale des prix, de la baisse des coûts de l'énergie ainsi que des gains d'efficacité obtenus grâce aux investissements récents du Groupe dans les sources d'énergie renouvelables et les combustibles alternatifs a amélioré la structure des coûts du Groupe et a conduit à une augmentation des marges. Le chiffre d'affaires dans la région a augmenté de 2 % par rapport à 2023, pour atteindre 432 millions d'euros, tandis que l'EBITDA a clôturé l'année à 167,6 millions d'euros, en hausse de 15 %, contre 145,8 millions d'euros en 2023.

Dans la région de la Méditerranée orientale, nous avons amélioré notre chiffre d'affaires en 2024 dans un contexte de dévaluation des monnaies, d'inflation persistante et d'ajustements macroéconomiques

structurels continus. En Égypte, nos opérations domestiques ont surpassé le marché grâce au secteur privé et aux petits projets publics qui ont soutenu la demande, tandis que notre activité d'exportation a augmenté de manière significative. En Turquie, les volumes intérieurs ont augmenté une année de plus, en grande partie grâce à l'activité de reconstruction liée au tremblement de terre, tandis que les augmentations de prix mises en œuvre ont permis d'absorber les coûts des intrants. Toutefois, nos exportations vers les États-Unis ont diminué, ce qui a pesé sur la rentabilité régionale. La région a enregistré du chiffre d'affaires de 250 millions d'euros en 2024, en hausse de 4,4% par rapport à 2023, grâce à l'augmentation des volumes intérieurs en Égypte et en Turquie et à la forte croissance des exportations depuis l'Égypte. L'EBITDA est ressorti à 25,7 millions d'euros, contre 33,2 millions d'euros en 2023, en raison de la dévaluation des deux monnaies, qui a pénalisé la rentabilité (+9% de croissance en monnaies locales).

Au Brésil, Apodi - notre joint-venture dans le pays - a augmenté ses volumes de 6 % par rapport à l'année précédente, avec du chiffre d'affaires atteignant 115 millions d'euros contre 128 millions d'euros en 2023, une baisse attribuée aux pressions sur les prix. L'EBITDA a augmenté de 20,9 % par rapport à l'année précédente, atteignant 29,5 millions d'euros, grâce à l'efficacité énergétique et aux initiatives de réduction des coûts de décarbonation.

Volume des ventes

Une importante croissance des volumes a été obtenue au niveau du Groupe en 2024 dans toutes les catégories de produits, en amont et en aval, à la faveur d'une demande solide et malgré des conditions météorologiques défavorables aux États-Unis, pendant l'essentiel du second semestre, et un ralentissement de l'activité de construction en Europe occidentale. Les ventes de ciment du Groupe sur les marchés intérieurs ont progressé de 2% pour atteindre 17,8 millions de tonnes. Toutes les exportations du Groupe ont été acheminées vers les terminaux de TITAN, principalement vers Titan America aux États-Unis, avec une diminution en glissement annuel des exportations dirigées vers nos terminaux européens en France, au Royaume-Uni et en Italie, reflétant le ralentissement qu'a connu le marché de la construction en Europe occidentale en 2024. Si les exportations depuis la Türkiye vers les opérations de Titan America ont ralenti, les exportations à partir de l'Égypte et vers d'autres pays se sont considérablement accrues. Sous l'effet de la demande accrue des États-Unis et de la Grèce, les volumes de béton prêt à l'emploi ont à nouveau affiché une tendance positive en 2024, progressant de 6% pour atteindre 6,3 millions de m³ à l'échelle du Groupe. Les granulats ont connu une croissance considérable de 10% pour atteindre 21,9 millions de tonnes, alimentée par la forte demande de projets d'infrastructure en Grèce. Les volumes des blocs de construction et des cendres volantes du Groupe ont également augmenté par rapport à 2023.

En million	2024	2023	+/-
Ciment - marché intérieur (tonnes)*	17,8	17,5	+2%
Béton prêt à l'emploi (m ³)	6,3	5,9	+6%
Granulats (tonnes)	21,9	19,9	+10%

Inclut le Brésil, n'inclut pas les entreprises associées.

*Ventes sur les marchés intérieurs, y compris clinker & matériaux cimentaires.

Investissements et flux de trésorerie d'exploitation disponible

Le Groupe a poursuivi sa croissance organique et l'amélioration de sa rentabilité en réalisant un plan d'investissement significatif de 251 millions d'euros à la fin de l'année 2024 – atteignant son plus haut niveau depuis 15 ans - dans le cadre de son ambitieuse stratégie de croissance et de transformation. Plus de 500 millions de dollars

américains ont été injectés dans nos exploitations aux États-Unis ces quatre dernières années. En accord avec la Stratégie 2026 de TITAN, le Groupe a accéléré son exécution en optimisant ses capacités logistiques, avec des investissements dans quatre nouvelles carrières de granulats et dans une nouvelle carrière d'argile, ce qui lui permet de sécuriser des réserves de matériaux cimentaires supplémentaires (SCMs) tandis que des nouvelles joint-ventures ont récemment été créées en Inde et en Europe. Ces investissements viennent en complément de nos investissements de 2023 dans les SCMs d'« Aegean Perlites » sur l'île grecque de Yali et de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, dans la région de Marmara orientale, en Turquie. Le Groupe a en outre progressé dans le domaine de décarbonation avec l'inauguration du précalcinateur dans son usine près d'Athènes, tout en faisant mûrir son projet de capture du carbone IFESTOS dans la même usine en bénéficiant d'une subvention de 234 millions d'euros par le Fonds pour l'Innovation et entre autres en signant un contrat d'ingénierie de base (FEED.) IFESTOS vise à réduire de manière significative environ 20% des émissions de CO₂ nettes de périmètre 1 du Groupe. Grâce à une subvention de 62 millions de dollars américains du ministère américain de l'Énergie, Titan a également créé une ligne de production d'argile calcinée dans son usine de Roanoke, en Virginie. En 2024, des dépenses d'investissements significatives ont encore été consacrées à l'optimisation de notre chaîne d'approvisionnement, y compris l'établissement de nouvelles unités de béton prêt à l'emploi et la modernisation de notre flotte de camions de béton prêt à l'emploi aux États-Unis, ainsi que l'installation de plusieurs sites de béton prêt à l'emploi à des emplacements commerciaux stratégiques en Grèce.

Le flux de trésorerie d'exploitation disponible (OFCF) du Groupe a clôturé à un niveau élevé de 299 millions d'euros en 2024.

En février 2025, le Groupe TITAN a annoncé la cession de sa participation de 75% dans Adocim, en Turquie orientale, contre un total de 87,5 millions de dollars américains en espèces. Le Groupe continuera à exploiter des sites de broyage de ciment et de fabrication de matériaux cimentaires supplémentaires dans le pays. En février 2025, le Groupe a réalisé l'introduction en bourse de Titan America SA, cotant ses actions à la Bourse de New York et levant un montant brut total de 393 millions de dollars américains. Au 11 mars 2025, le Groupe Titan détient 159 781 709 actions ordinaires de Titan America, soit 86,7% du total des actions ordinaires en circulation.

	2024	2023
EBITDA (En base comparable)	€ 592m [€ 580m*]	€ 540m
Dépenses d'investissement	€ 251m	€ 224m
Augmentation du fonds de roulement	€ 65m	€ 69m
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	€ 299m	€ 293m

* Les chiffres entre parenthèses représentent les montants rapportés pour l'EBITDA avant les ajustements des coûts uniques non récurrents de 12 million d'euros de l'année 2024, liés à la préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis et à un programme de retraite anticipée en Grèce.

Endettement du Groupe

L'endettement du Groupe a diminué, la dette nette s'établissant à 622 millions d'euros, de sorte que le ratio dette nette/EBITDA a été ramené à 1,02x (1,2x en 2023). À la fin de l'année 2024, 53% de la dette du Groupe était sous forme d'obligations, 36% sous forme de prêts bancaires et 11% sous forme de contrats de location, sans échéance significative d'obligations dans les deux prochaines années. Les notes de crédit de Titan se sont améliorées durant l'année. Standard & Poor's Global Ratings a ainsi relevé d'un cran la note de crédit émetteur à long terme de Titan, qui est passée de « BB positive outlook » à « BB+ stable

Comprendre TITAN

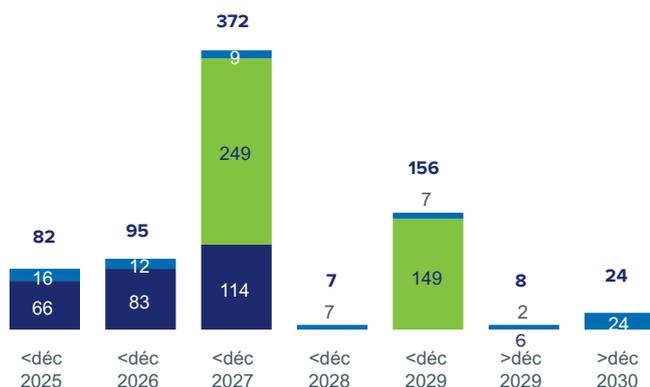
Faits marquants de la performance

outlook », soit une note identique à celle attribuée par Fitch en 2023. Ces bonnes notes reflètent la solide performance opérationnelle du Groupe et confirment que nous restons en mesure de financer la Stratégie de croissance verte 2026. Enfin, un « Sustainability-Linked Financing Framework » a été lancé en septembre 2024.

	2024	2023
Dettes nettes en fin d'année	€ 622m	€ 660m
Dettes nettes/EBITDA	1,02x	1,2x

Profil d'endettement au 31 décembre 2024 (m€)

- Dette Bancaire
- Obligations
- Contrats de locations



Obligations en circulation

ISIN	Montant encours	Coupon	Échéance
XS2199268470	€250 000 000	2,75 %	09/07/2027
XS2731293168	€150 000 000	4,25 %	13/06/2029

Proposition de distribution de dividendes

Compte tenu de la forte rentabilité atteinte en 2024 et des liquidités obtenues à la suite de l'introduction en bourse de Titan America, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, qui doit se tenir le 8 mai 2025, une augmentation spéciale ad hoc du dividende annuel de 2,00 euros par action ce qui porte le dividende total à 3,00 euros par action avec une mise en paiement le 3 juillet 2025.



Informations relatives au marché d'actions

Renforcer les relations avec l'écosystème d'investissement en communiquant sans relâche sur les avancées stratégiques et les performances financières de TITAN.

Cotations et indices

TITAN entretient une relation de longue date avec la Bourse d'Athènes (ATHEX) puisqu'elle a été l'une des premières sociétés à entrer à la Bourse grecque en 1912. En 2019, après une offre publique d'échange volontaire réussie et la création de Titan Cement International SA (« TCI ») en Belgique, les actions de TITAN ont été admises à la négociation sur Euronext Bruxelles (cotation primaire), avec une cotation parallèle sur Euronext Paris et une cotation secondaire sur ATHEX. Au 31 décembre 2024, le capital social total de TCI s'élevait à 959 347 807,86 euros, représenté par 78 325 475 actions ordinaires. Le Groupe fait partie de certains indices de référence majeurs, tels que le FTSE All-World, le FTSE Russell Large Cap., l'ATHEX Large Cap, le BEL-All Share et le CAC-All Share et certains indices ESG de premier plan, notamment la série d'indices FTSE4Good, l'indice S&P Global Large MidCap ESG et l'indice ATHEX ESG. Le 7 février 2025, dans le sillage de son introduction en bourse réussie, Titan America, la société mère du Groupe TITAN pour ses activités aux États-Unis, a été cotée à la Bourse de New York (NYSE) avec le symbole boursier « TTAM ».

Évolution du cours de l'action

Reflétant la solide performance financière continue du Groupe, le cours de l'action TITAN (« TITC ») a enregistré une hausse de 88% en 2024, après une hausse de 77% en 2023. Lors de la dernière séance de négociation de l'année, l'action TITC a clôturé à 40,2 euros sur ATHEX et à 39,9 euros sur Euronext. La capitalisation boursière de TITAN à fin 2024 a dépassé les 3 milliards d'euros, alors qu'elle s'établissait à 1,7 milliard d'euros un an plus tôt. De plus, pour une autre année consécutive, TITC a surperformé certains indices pertinents, tels que l'indice ATHEX General, qui a progressé de 14%, l'indice STOXX Europe 600 Construction & Materials, qui a gagné 5%, l'indice Euronext Brussels-Mid, qui a réalisé une performance négative de -16%, ainsi que le S&P500, qui a grimpé de 23%.

L' action de TITC par rapport aux principaux indices en 2024



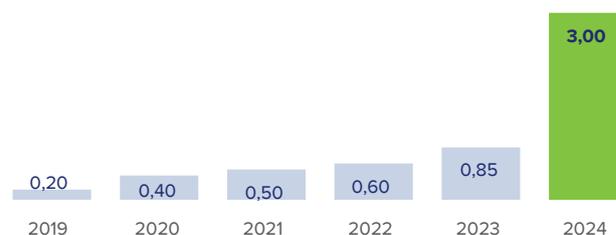
Contrats de liquidité et de tenue de marché

Concernant ses actions négociées sur Euronext et ATHEX, Titan a conclu des contrats de liquidité et de tenue de marché en Belgique et en Grèce. KBC Securities assure les fonctions de fournisseur de liquidité sur Euronext, tandis qu'Eurobank Equities et Piraeus Securities sont les teneurs de marché de TITAN à la Bourse d'Athènes.

Rendements pour les actionnaires

La Société augmente régulièrement ses distributions annuelles sous forme de dividendes ou de remboursements de capital, poursuivant ainsi, année après année, une politique de distribution progressive. Parallèlement, les programmes de rachat d'actions mis en œuvre successivement au fil des ans viennent encore renforcer le rendement obtenu par les actionnaires. Pour 2024, et suite à la forte rentabilité atteinte, combinée aux liquidités obtenues grâce au placement réussi de l'IPO, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue pour le 8 mai 2025, une augmentation spéciale ad hoc du dividende annuel de 2,00 euros par action ce qui porte le dividende total à 3,00 euros par action.

Rendement par action (€)



2019,2020 & 2021: Rendement du Capital
2022, 2023 & 2024: Dividende

Rachat d'actions et actions propres

TITAN a lancé plusieurs programmes de rachat d'actions depuis 2020 sur Euronext Bruxelles et ATHEX, dans le but, là encore, de maximiser le rendement perçu par les actionnaires. En 2024, un programme de rachat d'actions de 20 millions d'euros, débuté le 27 novembre 2023, s'est achevé le 27 août 2024, tandis qu'un autre programme de rachat d'actions du même montant a été lancé à l'issue du précédent et devrait se terminer le 30 juin 2025. Les actions rachetées sont conservées en tant qu'actions propres ou utilisées dans le cadre de la rémunération en actions des salariés et des dirigeants de la Société. Au total, en 2024, 757 721 actions ont été acquises pour un montant de 22 442 612 euros et sont détenues en tant qu'actions propres. Au 31 décembre 2024, Titan détenait au total 4 097 622 actions propres, soit 5,23% du total des droits de vote. La Société tient régulièrement le marché informé de l'avancement des opérations concernées, conformément aux règles et réglementations en vigueur.

Comprendre TITAN

Faits marquants de la performance

	2020	2021	2022	2023	2024
Cours de l'action en fin d'année *	€13,86	€13,26	€12,00	€21,25	€39,90
Cours de l'action le plus élevé	€19,34	€17,84	€14,98	€21,85	€39,90
Cours de l'action le plus bas	€9,00	€13,20	€10,42	€12,08	€21,10
Pourcentage du cours de l'action	-27%	-4%	-10%	+77%	+88%
Capitalisation boursière *	€1,1 Md	€1,1 Md	€0,9 Md	€1,7 Md	€3,1 Mds
Bénéfice par action (BPA)	€0,02	€1,23	€1,45	€3,60	€3,89

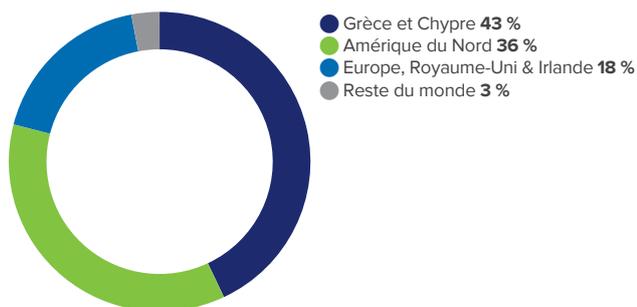
* Données provenant d'Euronext Bruxelles, basées sur le dernier jour de bourse de l'année.

Structure de l'actionariat

La liste des actionnaires importants de la Société (qui détiennent plus de 5% du capital) peut être consultée sur le site Internet de cette dernière : <https://ir.titan-cement.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>

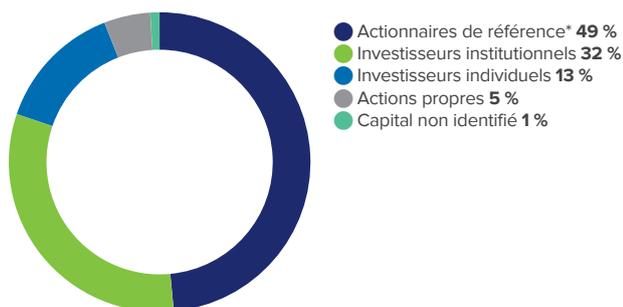
De plus, une analyse détaillée de l'actionariat a été réalisée à la fois au niveau d'Euronext Bruxelles et d'ATHEX à la fin de l'année 2024. Elle a permis d'observer la répartition géographique et par type d'actionnaires ci-dessous. En 2024, le pourcentage d'investisseurs institutionnels étrangers a augmenté au détriment des investisseurs particuliers, tandis que la répartition géographique a vu la proportion d'investisseurs internationaux s'accroître aux dépens des investisseurs grecs.

Répartition géographique



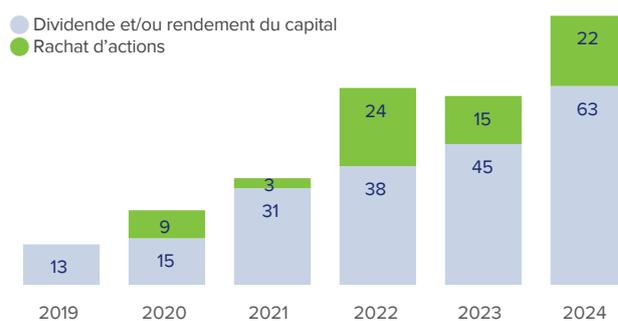
Les données excluent les actionnaires de référence* et les actions propres.

Répartition par type d'actionnaire



* E.D.Y.V.E.M. public company LTD, la Fondation P&A Canellopoulos et les fondateurs de TCI agissant de concert détiennent 38 293 643 actions, soit 48,89 % des droits de vote de la Société.

Rendements pour les actionnaires 2019-2024 (m €)



Interactions avec les investisseurs et les analystes

En 2024, l'équipe chargée des relations avec les investisseurs a continué d'interagir avec les actionnaires existants, qu'ils soient institutionnels ou particuliers, tout en s'employant à faire connaître la Société à de nouveaux investisseurs potentiels en Europe et en Amérique du Nord. Une communication ciblée a été favorisée, soit au travers de contacts directs, soit par la participation à des tournées de présentation ou à des conférences, ce qui a facilité les discussions avec les parties intéressées. Au-delà des échanges trimestriels qui suivent la publication des résultats, des informations actualisées ont été régulièrement transmises aux investisseurs en dehors des cycles de publication des résultats. En raison de l'importance croissante que revêt la durabilité dans les critères de sélection des portefeuilles des investisseurs, Titan a soigneusement pris ces attentes et ces besoins en compte, tout en s'attachant à obtenir la validation d'agences de notation ESG indépendantes.

Titan America entre à la Bourse de New York (NYSE)

Le 6 février 2025, Titan America, la filiale belge de TCI et société mère des activités du Groupe aux États-Unis, a finalisé son introduction à la Bourse de New York (NYSE) via la cotation d'une participation de 13%. L'introduction en bourse se composait d'une offre primaire par Titan America ainsi que d'une vente sur le marché secondaire par TCI. Le prix proposé au public était de 16 dollars américains par action. Pour tenir compte de la surallocation, l'option de greenshoe a été partiellement exercée pour couvrir de surallocation ce qui a permis à TCI d'offrir 580 756 actions supplémentaires, le flottant total atteignant finalement 13,3%. À l'issue de la transaction, le Groupe TITAN Groupe détient 159 781 709 actions ordinaires de Titan America, soit 86,7% du total des actions ordinaires en circulation. Titan America est cotée à la NYSE sous le symbole boursier « TTAM ». Le 7 février 2025 (premier jour de cotation), l'action de Titan America a clôturé au prix de 16,7 dollars américains avec une capitalisation boursière de 3,08 milliards de dollars américains.

Performances ESG reconnues par les principales agences de notation au niveau mondial

Nous sommes déterminés à continuellement améliorer nos performances ESG tout en affinant nos objectifs afin de mieux répondre aux attentes de nos parties intéressées. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons activement et apprécions grandement le retour d'information des agences de notation ESG indépendantes.



En février 2025, Titan Cement International S.A. a obtenu un score « A- » attribué par le CDP pour la gestion du changement climatique et de la sécurité de l'eau, conformant son statut de leader dans ces domaines critiques. TITAN s'est vu octroyer le statut de « Leader du changement climatique » décerné par le CDP pour la quatrième année consécutive.



En août 2024, et pour la quatrième année consécutive, Titan Cement International S.A. s'est vu attribuer la notation « AA » par MSCI ESG Research, attestant de son statut de leader avec l'un des meilleurs scores de son groupe de pairs. MSCI ESG Research note les performances ESG des entreprises internationales cotées en bourse et de quelques entreprises privées sur une échelle allant de « AAA » (leader) à « CCC » (retardataire), en fonction de l'exposition aux risques ESG spécifiques au secteur et de la capacité à gérer ces risques.



En novembre 2024, Titan Cement International S.A. a reçu une note de risque ESG revue à la hausse à 24,4 et son risque de subir des impacts financiers importants découlant de facteurs ESG a été jugé « moyen » par Sustainalytics. Ce score nous place au 17e rang des 128 entreprises de matériaux de construction évaluées.



En août 2024, Titan Cement International S.A. a obtenu une note de 64/100 dans le cadre du S&P Global Corporate Sustainability Assessment, une amélioration d'1 point par rapport à 2023 qui le place dans le premier décile du secteur des matériaux de construction. Parmi les scores partiels notables, on peut citer une note de 86 pour la stratégie climatique et de 75 pour la politique et gestion en matière d'environnement.



En septembre 2024, Titan Cement International S.A. a obtenu pour la deuxième année consécutive le statut « Prime » dans l'évaluation ESG de l'ISS, ce qui place la société parmi les 10 % les plus performantes du secteur des matériaux de construction avec un score de « B- ». Titan Cement International S.A. a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'ISS QualityScore et obtenu les scores suivants : G:5, E:1, S:2.



En mars 2024, TITAN Cement International S.A. s'est vu attribuer un score ESG de 71/100 par LSEG Data & Analytics, ce qui la place au 17e rang sur 120 entreprises de matériaux de construction.



En décembre 2023, Titan Cement International S.A. a obtenu le « Silver Badge » d'EcoVadi, ce qui la place dans le top 12 % des entreprises notées dans la production industrielle de ciment, de chaux et de plâtre.



En novembre 2024, TITAN Cement International S.A. a obtenu un score de transparence ESG remarquable de 98 % selon l'évaluation d'ATHEX ESG, ce qui témoigne de sa force motrice parmi les entreprises les plus performantes en matière d'ESG.



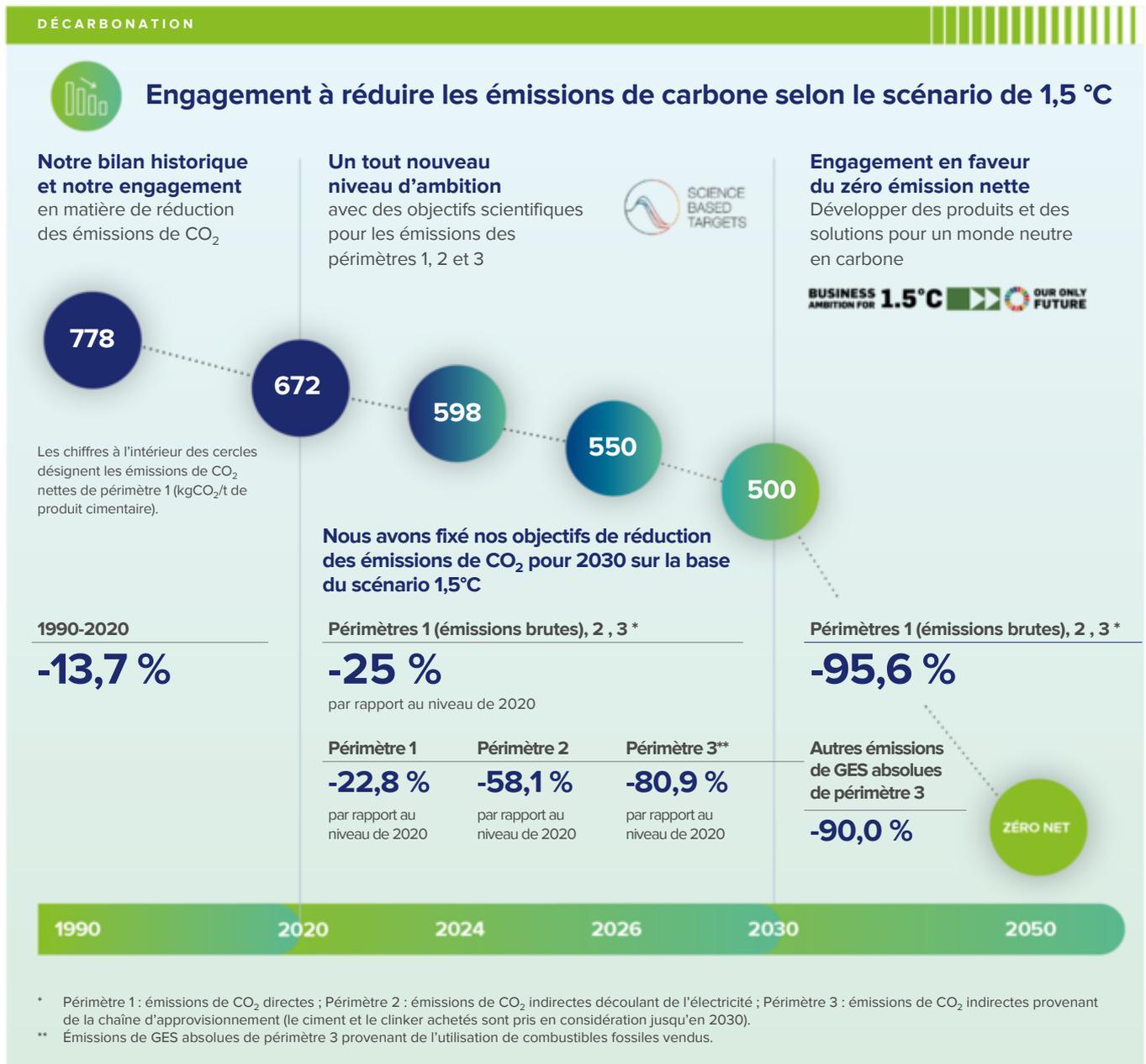
FTSE Russell (l'appellation commerciale de FTSE International Limited et Frank Russell Company) confirme que TITAN Cement International a fait l'objet d'une évaluation indépendante conformément aux critères FTSE4Good et qu'il a répondu aux exigences pour devenir une composante de la série d'indices FTSE4Good avec un score de 3,9. Mise au point par le fournisseur international d'indices FTSE Russell, la série d'indices FTSE4Good a été conçue pour mesurer la performance d'entreprises faisant preuve de solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).



En décembre 2024, TITAN Cement International SA a été repris dans l'indice S&P Global LargeMidCap ESG Index (USD), avec effet au 1er mai 2024 dans le cadre du rééquilibrage d'avril 2024.

Engagements ESG : Convertir les ambitions en résultats

Avec des avancées tangibles dans chacun des domaines prioritaires, nous sommes en bonne voie pour atteindre, ou même dépasser, tous nos objectifs ESG.



DÉCARBONATION



Investir dans l'innovation verte

Signature du contrat d'ingénierie de base (Front-End Engineering Design, « FEED ») avec thyssenkrupp Polysius dans le cadre du projet IFESTOS de capture du carbone à grande échelle.

IFESTOS



Plus de 1,9 million de tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Investissements dans la recherche et le développement

€22,6 m

Initiatives pour accélérer la décarbonation

100+

Investissements dans l'atténuation du changement climatique

€19,4 m

Statut de « Leadership » en matière de changement climatique attribué par le CDP pendant quatre années consécutives.



DÉCARBONATION



Nous progressons avec confiance vers la réalisation de nos objectifs en matière de CO₂

Réduction significative du CO₂ à 598 kg par tonne de produit cimentaire, une baisse de 11 % depuis 2020. Niveau de 2020 déterminé par :

taux (record) de substitution thermique des combustibles alternatifs de

21,2 %

ratio clinker/ciment (au plus bas) de

76,5 %

Émissions de CO₂ spécifiques nettes (Périmètre 1)

2024	598,4
2023	607,7
2022	619,0
2021	651,6
2020	671,7

Taux de substitution des combustibles alternatifs (%)

2024	21,2
2023	19,6
2022	17,5
2021	15,5
2020	12,8

Rapport clinker/ciment (%)

2024	76,5
2023	76,9
2022	78,4
2021	81,0
2020	81,9



NUMÉRISATION



Accélérer le déploiement du numérique et l'adoption de nouvelles technologies

Fabrication numérisée de bout en bout Améliorer l'efficacité dans les sites phares :

La première cimenterie numérique de bout en bout : Pennsuco, États-Unis.

Un optimiseur d'IA en « boucle fermée » pionnier dans le secteur du ciment

Optimiseurs en temps réel (RTO) mis en œuvre dans dix unités d'ici à la fin de 2024 ; mise en œuvre complète dans toutes les usines avant 2026.

Maintenance prédictive et prescriptive

IA uniquement, de bout en bout, prédiction des défaillances dans le ciment, avec le soutien de centres de services experts.

Chaîne d'approvisionnement numérique de pointe et « Customer 4.0 » (client 4.0)

Canal numérique client (app) Logistique dynamique

Solution logistique dynamique basée sur l'IA déployée dans la majorité des usines de béton prêt à l'emploi
Ventes via l'app (le cas échéant)

>90 %

Applications numériques pour les clients

Plus de 60 % de ses divisions, principalement aux États-Unis, en Europe du Sud-Est, en Grèce et en Europe occidentale, l'objectif étant d'équiper 100 % de la clientèle en numérique d'ici à 2026.



IMPACT LOCAL POSITIF



Contribution à la prospérité des communautés locales

Préservation de l'environnement

- Maintien de bonnes performances en matière d'émissions de poussières liées au ciment, parmi les meilleurs de notre groupe de pairs.
- Un nouveau filtre à manche a été installé dans la cimenterie intégrée de Kosjeric en Serbie.

Terres réhabilitées

22,8 %

Sites situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité faisant l'objet de plans de gestion de la biodiversité.

100 %

Interactions avec nos parties intéressées locales

Initiatives communautaires réalisées

297

Dépenses locales

68,4 %

Bénéficiaires

350 000+



APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE



Préserver les ressources naturelles

Promotion de l'économie circulaire

Recyclage des déchets
du béton

91,7 %

Déchets de
construction
et de démolition
utilisés par TITAN

180 016 t

Matières premières
alternatives dans la
production de ciment

8 %

Production totale de
clinker du Groupe certifiée
« zéro déchet »

51,1 %

Production totale de
clinker du Groupe
couverte par la norme
ISO 50001 ou par des
audits énergétiques

90 %

Permettre une chaîne d'approvisionnement durable

La sélection des fournisseurs se fonde sur des critères ESG
dans tous les pays d'opération

Fournisseurs clés évalués

58,5 %



UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE À LA
CROISSANCE



Entretenir une culture d'inclusion et d'égalité des chances

Engagement en faveur d'un lieu de travail sûr et sain

Taux de fréquence des incidents avec arrêt
(employés) parmi les plus bas du groupe de pairs

0,33 %

Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion

Augmentation de la proportion de femmes aux postes
de direction (par rapport à 2020)

28 %

Renforcer les talents et les ressources

Lancement d'une expérience d'apprentissage mixte sur
mesure conçue pour autonomiser les nouveaux cadres

Leaders en devenir

Initiatives de bien-être

368



Performance régionale

États-Unis

Faits marquants en 2024

Ventes
€1 517,9 m
2023 : €1 476,9 m

EBITDA
€332,8 m
2023 : €295,9 m

Actif
€1 493,3 m
2023 : €1 347,5 m

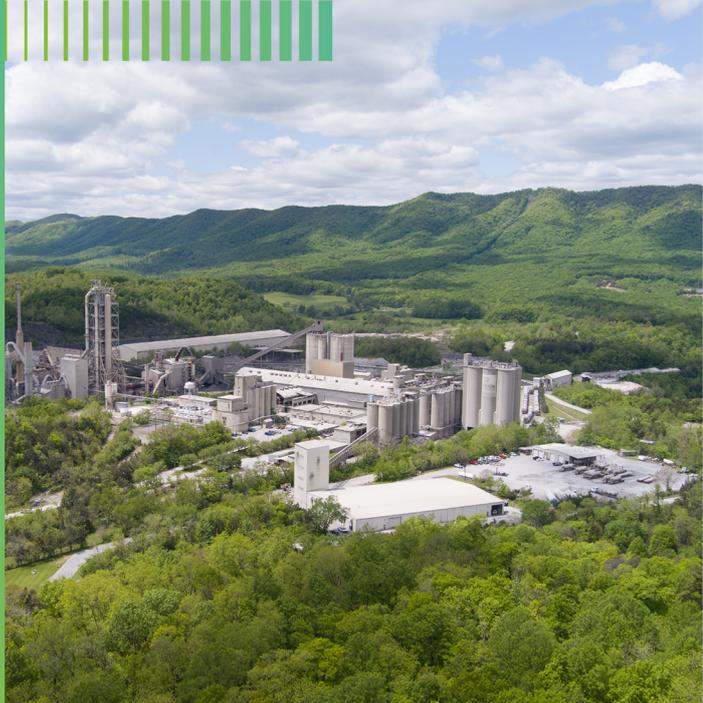
Employés
2 730

CO₂ net de périmètre 1 (kg/t de produit cimentaire) :
548,5
2023 : 569,2

Taux de combustibles alternatifs (% de l'apport énergétique total) :
13,5
2023 : 14,8

Rapport clinker/ciment (%) :
80,4
2023 : 80,1

LTIFR (employés)
0,3
2023 : 0,4



Cimenterie de Roanoke, États-Unis.

Unités opérationnelles

2 cimenteries
intégrées

9 carrières

88 usines de
béton prêt à
l'emploi

3 terminaux
d'importation

8 usines de blocs
de béton

8 usines de
traitement des
cendres volantes

Malgré une inflation persistante et des taux d'intérêt élevés, Titan America a dégagé une rentabilité record.

Aperçu du marché

En 2024, l'économie américaine a affiché une croissance soutenue, avec un PIB réel en hausse de 2,8 %. La croissance de l'emploi est restée ferme, ce qui a permis de maintenir le taux de chômage à un plus bas de 4,1 %, tandis que les salaires ont augmenté d'environ 4%. Au second semestre, la Réserve fédérale américaine (Fed) a réduit les taux d'intérêt de référence à 4,25 %-5,5 %, dans le but de maximiser l'emploi et la stabilité des prix. À la fin de l'année, l'inflation avait ralenti pour s'établir à 2,9 %, un niveau certes inférieur au pic de 2022, mais toujours supérieur à l'objectif de 2 % de la Fed. Les dépenses de consommation sont restées solides, portées par la hausse des salaires et la forte croissance de l'emploi, malgré une inflation toujours présente. Le regain de confiance des consommateurs, favorisé par de moindres pressions sur les prix, a contribué à la dynamique économique positive.

Malgré les difficultés de l'économie mondiale et le durcissement des conditions monétaires, les principaux marchés que nous desservons ont surperformé l'économie américaine dans son ensemble, à la faveur d'un faible taux de chômage et d'excédents budgétaires confortables au niveau des États. Le secteur de la construction a dû faire face à des conditions défavorables, notamment la hausse des coûts des matériaux, la pénurie de main-d'œuvre et des conditions de prêt restrictives. Néanmoins, les dépenses de construction totales ont progressé de 6,6 % pour atteindre 2 200 milliards de dollars américains. La construction non résidentielle a crû de 7,0 % et la construction publique de 9,4 %, sous l'impulsion de programmes gouvernementaux tels que

l'Infrastructure Investment and Jobs Act (IIJA) et le CHIPS Act. Pendant ce temps, le secteur résidentiel a perdu de la vitesse, fragilisé par la hausse des taux hypothécaires et l'accès difficile à la propriété. La consommation de ciment aux États-Unis a diminué de 5,6 % pour atteindre 103 millions de tonnes, reflétant ces pressions tout en faisant ressortir une demande soutenue du côté des infrastructures et des travaux publics.

Performance régionale

En 2024, Titan America a enregistré une excellente croissance et une rentabilité record, dépassant une nouvelle fois la performance moyenne du marché américain et ce, malgré les conditions météorologiques défavorables et les fortes pluies qui ont sévi dans nos régions de manière prolongée au cours de l'année. Ces bons résultats découlent de l'expansion du marché, de l'intensification de l'activité clientèle, de l'élargissement du portefeuille de projets à forte valeur et des ajustements stratégiques des prix qui ont permis de compenser la hausse des coûts de production, de distribution et de main-d'œuvre. Titan America a su tirer parti de la demande soutenue et des gains d'efficacité opérationnelle obtenus grâce à des investissements récurrents dans la logistique de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration des capacités et la numérisation avancée de la fabrication.

Bien que l'inflation soit restée supérieure à l'objectif de la Réserve fédérale, elle s'est modérée par rapport aux années précédentes, ce qui a permis à l'entreprise de poursuivre l'exécution de son plan stratégique.

Titan America a su se saisir des opportunités de croissance générées par les tendances sectorielles et les initiatives gouvernementales telles que l'Infrastructure Investment and Jobs Act (IIJA) et l'US Inflation Reduction Act (IRA). L'année s'est caractérisée par une progression des ventes de béton prêt à l'emploi, de blocs et de cendres volantes, alors que les volumes de ciment et de granulats se sont tassés.

En 2024, Titan Florida a franchi des étapes clés, notamment la mise en service d'une deuxième dragline dans la carrière de Pennsuco en vue d'augmenter la capacité de production de 3 millions de tonnes, tandis que l'achèvement du dôme de Tampa fin 2023 a permis d'accroître la capacité de stockage du site de 60% et de renforcer sa position en tant que fournisseur de ciment de premier plan. L'économie de la Floride a connu une croissance estimée à 3,6% en glissement annuel, grâce au mouvement migratoire de la population, à un environnement favorable aux entreprises et aux investissements dans les infrastructures, la résilience côtière et l'exploration spatiale. La Floride investit 83 milliards de dollars américains dans le financement total des infrastructures entre 2024 et 2028, en incorporant des allocations du FDOT, l'initiative « Moving Florida Forward » gérée par le FDOT, et le financement de l'Infrastructure Investment and Jobs Act (IIJA), ainsi que des projets ciblés tels que le « Project Hinton » de 1,8 milliard de dollars américains. Pourtant, des taux d'intérêt élevés et une saison des ouragans historiquement violente, marquée par des tempêtes destructrices et des précipitations record, ont causé d'importants retards dans les projets et des dommages dans tout l'État.

En 2024, la demande dans le secteur de la construction en Virginie et en Caroline du Nord a été alimentée par des projets d'aménagements d'infrastructures et des chantiers industriels, tandis que l'activité dans le secteur résidentiel a légèrement progressé au dernier trimestre. Les volumes de ventes sont restés historiquement élevés, soutenus par des carnets de commandes bien remplis, tandis que l'écoulement de 21 000 tonnes de ciment de type IT a témoigné de nos capacités de développement de nouveaux produits innovants et a su s'appuyer à la fois sur la production nationale et sur les importations. Parmi les réalisations opérationnelles majeures, citons l'agrandissement du méga terminal de Norfolk, avec la mise en service d'un nouveau dôme de stockage, et l'obtention par l'usine de Roanoke d'une subvention du ministère américain de l'Énergie pour la mise en place d'une ligne de production d'argile calcinée, qui contribuera à la croissance de la région et à son engagement en faveur d'un avenir décarboné.

Nos ventes pour 2024 ont, à nouveau, augmenté de 3% pour atteindre environ 1,64 milliards de dollars américains, tandis que l'EBITDA (en base comparable) pour l'année est ressorti à 368 millions de dollars américains, en hausse de 15% par rapport de 319 millions de dollars américains en 2023, malgré des coûts non récurrents de 9 millions de dollars américains liés à la préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis. En euros, le chiffre d'affaires a grimpé à 1,52 milliards d'euros, et l'EBITDA (en base comparable) s'est établi à 341 millions d'euros, en ajustant les coûts de préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis mentionnés plus haut, contre 296 millions d'euros en 2023.

Performance ESG

Nous avons réaffirmé notre engagement à libérer le plein potentiel de nos collaborateurs en renforçant nos programmes de développement, en encourageant l'excellence inclusive et en accordant la priorité au bien-être holistique de nos employés. Le lancement de notre programme BUILD représente un investissement transformateur pour doter nos managers de première ligne des outils nécessaires pour diriger efficacement, tandis que notre nouveau Commercial Sales Development Program est conçu pour assurer l'excellence dans la sagacité commerciale. Notre programme de mentoring Employee Resource Group (ERG), qui en est actuellement à sa deuxième année de réussite, continue de promouvoir une culture de connexion et d'autonomisation. Simultanément, le premier groupe d'employés formés par LEAD, notre programme phase de développement du leadership, vient d'achever cette formation, signe de notre engagement à développer les leaders de demain. Un nouveau groupe est en passe de démarrer ce programme début 2025.

Nos initiatives de bien-être ont elles aussi atteint de nouveaux sommets et proposent désormais un coaching personnalisé pour le bien-être physique et des ateliers interactifs conçus pour soutenir la résilience mentale. Ces initiatives sont le reflet de notre conviction résolue qu'un personnel épanoui est à l'origine de la réussite de l'organisation.

Les programmes de Titan America en matière de sécurité sont récompensés chaque année pour les améliorations continues qu'ils apportent, et 2024 n'y a pas fait exception. Nous avons reçu des prix décernés dans notre secteur par la Portland Cement Association, la National Ready-Mix Concrete Association et la National Mining Association. Nos taux d'incidents totaux et nos taux de blessures graves ont baissé par rapport en 2023, et nous restons parmi les entreprises les plus performantes de notre secteur. Nous avons continué de progresser vers la quasi-totalité des valeurs cibles de nos objectifs ESG pour 2025. Plus précisément, en matière de décarbonation, nous avons conclu des accords avec le Département de l'énergie (DOE) américain en vue de construire une technologie révolutionnaire de production d'argile calcinée. Les deux cimenteries utilisent désormais une numérisation de bout en bout grâce à des optimiseurs autonomes en temps réel et à des algorithmes de prédiction des défaillances, ce qui a permis d'améliorer la fiabilité et la qualité des produits et de réduire la consommation d'énergie. L'ensemble de notre production de ciment a obtenu à nouveau la certification ISO 50001 pour la gestion de l'énergie, le véritable zéro déchet et Energy Star.

ÉTUDE DE CAS

Encourager les jeunes filles à devenir les travailleurs qualifiés de l'avenir dans notre secteur

Titan America est d'avis que les femmes, avec leur incidence positive sur l'innovation, la productivité et la culture de travail au sein de l'entreprise, ont un rôle clé à jouer dans son activité. Ces dernières années, l'entreprise a participé à des activités visant à encourager les jeunes filles à répondre à la demande du secteur en travailleurs qualifiés à l'avenir. En octobre 2023, les employés de l'usine de Roanoke de Titan ont participé à leur première « Expérience de la construction » sous l'égide de G.I.R.Ls (Girls in Real Life), organisée par l'entreprise de construction voisine Branch Group, et ils ont été inspirés par le plaisir que les jeunes participantes ont pris à découvrir la construction selon une approche pratique et axée sur les STEM. Le mois d'octobre suivant, les employés de Roanoke ont parrainé et sponsorisé une station d'expérimentation dans le ciment lors de la 3e « Expérience de la construction » de G.I.R.Ls. Avec des EPI conçus spécialement et une liste de points à parcourir, des jeunes filles âgées de 5 à 18 ans ont découvert plus de 50 expositions, activités et présentations.



Performance régionale

Grèce et Europe occidentale

Faits marquants en 2024

Ventes
€444,3 m
2023 : €408,6

EBITDA
€54,0 m
2023 : €65,4

Actif
€891,3 m
2023 : €950,1

Salariés
1 395

Initiatives d'engagement
communautaire
125

CO₂ net de périmètre 1 (kg/t de
produit cimentaire) :
540,9

2023 : 598,2

Taux de combustibles alternatifs
(% de l'apport énergétique total) :
39,3

2023 : 32,2

Rapport clinker/ciment (%) :
75,4

2023 : 77,8

LTIFR (employés)
0,8

2023 : 0,0



Cimenterie de Patras, Grèce

Unités opérationnelles

3 cimenteries
intégrées

28 carrières

34 usines de
béton prêt à l'emploi

4 terminaux
d'importation

1 usine de broyage
de ciment

1 installation de
préparation

1 usine de
mortier sec

1 installation de
gestion des déchets
(C&DW)

Augmentation des ventes grâce à une solide croissance des volumes nationaux pour tous les produits et à des taux de substitution thermique (TSR) record.

Aperçu du marché

La Grèce a connu une nouvelle année de croissance soutenue, avec une consommation intérieure de ciment progressant d'environ 10%, atteignant près de 4 millions de tonnes. Le segment résidentiel a continué à tirer la demande, tandis que le segment des infrastructures a pris de la vitesse et que les investissements liés au tourisme et au commerce ont maintenu un rythme soutenu. De grands chantiers publics et privés ont progressé dans toute la Grèce continentale au premier rang desquels le projet de développement urbain Ellinikon, à Athènes. Les exportations du Groupe ont été directement acheminées vers nos propres terminaux, principalement aux États-Unis, et aucune exportation n'a été effectuée pour le compte de tiers. Les ventes à l'exportation dans nos terminaux d'Europe occidentale ont marqué le pas en 2024, reflétant le tassement du secteur de la construction sur nos marchés d'exportation européens, en France, en Italie et au Royaume-Uni. La croissance devrait se maintenir dans les secteurs du logement et du tourisme et au niveau des projets d'aménagement du territoire, tandis que les grands projets d'infrastructure déjà matures et en cours de réalisation devraient continuer à contribuer à cette croissance. La disponibilité des fonds européens permet de financer des investissements continus dans les infrastructures et les projets régionaux.

Performance régionale

La croissance des ventes dans la région grecque s'est encore accélérée par rapport à l'année précédente, grâce aux tendances positives du

marché et à l'amélioration des indicateurs opérationnels dans tous les segments. La dynamique de croissance intérieure grecque s'est traduite par une augmentation significative de la demande de ciment. Cette tendance s'est étendue et a eu une incidence positive sur la demande de nos produits en aval : les granulats, le béton prêt à l'emploi et les mortiers ont tous enregistré une croissance à deux chiffres. Pour répondre à la demande grandissante, le Groupe a lancé un important programme d'investissement, en particulier dans les équipements mobiles, les silos, les nouvelles unités de béton prêt à l'emploi et de granulats. Le Groupe a notamment mis en place deux autres centrales de béton prêt à l'emploi en 2024 : l'une pour soutenir les projets en cours dans le Péloponnèse et l'autre exclusivement consacrée au projet Ellinikon, le plus grand projet de régénération urbaine d'Europe, à Athènes. Des progrès significatifs ont été accomplis vers les objectifs de décarbonation et les émissions nettes spécifiques de CO₂ ont encore diminué en 2024. Les actions menées dans ce but, pour lesquelles nous avons battu de nouveaux records l'année dernière, se focalisent toujours sur l'utilisation de produits cimentaires, tels que la pouzzolane, et le recours accru aux combustibles alternatifs, renforcé par le précalcinateur qui est désormais pleinement opérationnel à l'usine de Kamari ; son exploitation a porté l'utilisation des combustibles alternatifs à des niveaux record de plus de 50%, notre objectif étant d'atteindre 70 % l'année prochaine. Durant l'année, le Groupe a également commencé à déployer son nouveau ciment pouzzolanique « CEM IV », dont l'empreinte carbone est beaucoup plus faible que celle du « CEM II » actuellement utilisé. Environ un tiers des

volumes de « CEM II » a ainsi été remplacé en fin d'année, ce qui représente un changement majeur dans l'optimisation des formulations de ciment en vue de réduire les émissions de CO₂. Divers gains d'efficacité opérationnelle ont permis d'atténuer la volatilité des coûts énergétiques (essentiellement électriques) et logistiques, tandis que les prix du ciment sont restés fermes et que des hausses de prix ont été appliquées dans les segments en aval. En outre, les exportations ont été moins rentables parce que les prix se sont éloignés de leurs récents sommets historiques, ce qui a fait reculer la rentabilité de toute la région. En 2024, les ventes pour la Grèce et l'Europe occidentale a augmenté en 2024 de 9 % pour atteindre 444 millions d'euros, tandis que l'EBITDA en base comparable s'est inscrit à 58,2 millions d'euros, contre 65,4 millions d'euros l'année précédente, sous l'effet de la hausse des coûts de l'électricité et des matières premières, mais aussi de la baisse des prix à l'exportation en ajustant des coûts non récurrents d'environ 4 millions d'euros à propos d'un programme de retraite anticipée en Grèce.

Performance ESG

En 2024, tous nos indicateurs avancés en matière de santé et de sécurité (Health & Safety, H&S) ont atteint les objectifs. Nos opérations en Grèce ont enregistré un seul accident du travail avec arrêt (LTI) parmi les membres de son personnel et quatre LTI parmi ses sous-traitants, y compris un incident lié à des activités hors site. Malgré ces incidents, le taux de fréquence combiné des LTI pour les employés et les sous-traitants est resté inférieur à la valeur-cible, ce qui témoigne de notre excellente performance en matière de H&S. Nous avons lancé plusieurs grandes initiatives en cours d'année, y compris des études globales visant à améliorer la protection de nos unités (cimenteries, granulats et usines de béton prêt à l'emploi) contre les incendies extérieurs, la mise en service d'un nouveau système intégré de gestion des véhicules pour améliorer la sécurité routière dans le transport de ciment et un programme de formation extensif pour tous les employés et les sous-traitants permanents axé sur le travail en hauteur, une priorité essentielle en matière de sécurité. Nous avons également progressé dans le développement de plusieurs projets d'intelligence artificielle en collaboration avec l'équipe Manufacturing Digitalization afin d'améliorer encore nos capacités en matière de H&S.

Notre transformation numérique s'est accélérée tout au long de l'année, avec pour résultat une amélioration considérable de la productivité et de l'efficacité énergétique. Toutes nos cimenteries intégrées ont achevé des projets d'optimisation en temps réel (RTO). À l'usine de

Thessalonique, les systèmes de RTO ont été remplacés par les RTO plus avancés de la série MCX après quelques années de fonctionnement seulement. Des projets de RTO pour broyeurs à cru ont été réalisés à Kamari, et un déploiement progressif à Patras devrait se terminer l'année prochaine. De même, des projets d'optimisation des fours rotatifs ont été réalisés avec succès à Kamari. En outre, le projet de maintenance « Precognize », réalisé en collaboration avec le Centre d'Excellence Numérique du Groupe, a été déployé dans toutes les cimenteries intégrées afin d'améliorer la fiabilité opérationnelle et l'efficacité.

Par ailleurs, en collaboration avec le Centre for Research & Technology Hellas (CERTH) et l'International Hellenic University (IHU), nous avons lancé le TITAN Digital Accelerator, une étape majeure dans l'innovation numérique dans le secteur des matériaux de construction. Basé à Thessalonique, il renforce le statut de pôle d'innovation numérique de la ville en Europe du Sud-Est et met l'accent sur le développement de solutions de pointe comme l'Internet des objets, les jumeaux numériques, la robotique et les outils à base d'IA pour révolutionner les opérations industrielles.

En matière de ressources humaines, la transformation numérique est restée l'une des grandes priorités afin d'assurer un accès équitable aux ressources et à favoriser la diversité. Le lancement de la plateforme d'apprentissage numérique Udemy a offert aux employés des opportunités efficaces et inclusives de développer leurs compétences. Les initiatives en matière de recrutement et de leadership ont mis l'accent sur la diversité, avec pour conséquence une augmentation de 11 points de pourcentage de l'embauche de femmes. La nouvelle politique d'éthique sur le lieu de travail a été présentée à tous les employés, accompagnée d'un accusé de réception, d'instructions pour la protection des lanceurs d'alerte et de lignes directrices claires en matière de comportement éthique. Les efforts de promotion d'un environnement de travail inclusif ont été renforcés encore au travers de l'Enquête sur l'engagement des employés et par des ateliers sur les valeurs de l'entreprise afin d'encourager une culture du respect, de la transparence et de la responsabilité.

Parmi nos nombreuses contributions sociales en 2024, on peut citer notamment l'achèvement de travaux anticorrosion dans des zones touchées par les incendies de forêt de 2023. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche conjointe d'1 million d'euros avec la Paul & Alexandra Canellopoulos Foundation, met en évidence notre engagement résolu à soutenir les communautés que nous desservons.



ETUDE DE CAS

Adoption d'abeilles pour stimuler la biodiversité locale

Dans sa carrière d'Adrinio en Grèce, TITAN met en œuvre un programme pilote d'adoption d'abeilles visant à stimuler la biodiversité locale. Sous le titre accrocheur « Bee-lding a Better World Together », et en collaboration avec l'ONG Bee for Planet, ce programme implique l'installation d'environ 400 000 abeilles dans la carrière et le suivi de ces abeilles au moyen d'outils scientifiques afin d'évaluer comment elles interagissent avec la biodiversité des alentours. On s'attend à ce que ces abeilles pollinisent plus d'1,7 milliard de fleurs et de plantes chaque année, créant ainsi un refuge sain pour la flore et la faune locales. Ce programme n'en est encore qu'à sa phase de lancement, mais, une fois terminé, il devrait apporter une perspective sur les possibilités d'associer les pratiques traditionnelles aux méthodes scientifiques modernes afin de formuler des solutions pour l'environnement.

Performance régionale

Europe du Sud-Est

Faits marquants en 2024

Ventes
€431,5 m

2023 : €421,7

EBITDA
€167,6 m

2023 : €145,8

Actif
€523,8 m

2023 : €512,5

Salariés
1 116

Initiatives d'engagement
communautaire

131

2023 : 94

CO₂ net de périmètre 1 (kg/t de
produit cimentaire) :

616,2

2023 : 624,0

Taux de combustibles alternatifs
(% de l'apport énergétique total) :

8,8

2023 : 9,0

Rapport clinker/ciment (%) :

71,3

2023 : 72,0

LTIFR (employés)

0,0

2023 : 0,5



Cimenterie de Kosjeric, Serbie

Unités opérationnelles

5 cimenteries
intégrées

19 carrières

7 usines de
béton prêt à l'emploi

1 installation
de préparation
de combustibles

Croissance des ventes sous l'effet d'une demande et de prix soutenus ; meilleure rentabilité grâce à la baisse des coûts énergétiques, favorisée par des investissements visant à réduire la facture énergétique.

Performance régionale

Les ventes dans la région ont gagné 2 % en 2024, totalisant 432 millions d'euros, dopées par de meilleurs chiffres dans presque tous les pays. Les moteurs de la demande sont restés multiples, la plupart des pays ayant enregistré une croissance dans le segment des infrastructures, tandis que la Macédoine du Nord s'est davantage appuyée sur les projets résidentiels et que la Bulgarie a bénéficié d'une croissance équilibrée. Les prix ont évolué de manière contrastée dans la région, avec des hausses modérées dans certains pays et une certaine inertie dans d'autres. Les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique ont contribué à accroître l'utilisation de combustibles alternatifs, tandis que la réduction du coût des combustibles solides a également permis à la région de faire progresser son EBITDA, qui a clôturé l'année à 167,6 millions d'euros, soit 15 % de plus que l'année précédente. En 2024 encore, conformément à la stratégie du Groupe, le ratio clinker/ciment a diminué, alors que nous continuons à développer de nouveaux produits et que la région a poursuivi la réduction de son empreinte carbone.

Albanie

En 2024, l'économie albanaise a connu une croissance de plus de 3%, alimentée par la demande émanant du secteur résidentiel. Les projets dans le secteur des infrastructures ont également connu des avancées au cours de l'année, à un rythme toutefois plus lent. En raison des

difficultés que rencontre le secteur, le marché albanaise n'a enregistré qu'une croissance modeste. La pression accrue exercée par les importations et le redressement d'autres producteurs, qui ont dû faire face à des difficultés opérationnelles temporaires au cours des années précédentes, se sont traduits par un recul des ventes de TITAN, qui se maintiennent toutefois à un niveau élevé. Après d'importants travaux de maintenance et des investissements visant à améliorer les performances, notre usine continue de fonctionner avec un niveau de fiabilité très élevé.

Performance ESG

TITAN Albania a reconfirmé son rôle de leader ESG et de voisin responsable en lançant 18 initiatives importantes auprès des communautés visant à soutenir l'éducation, l'inclusivité et l'interaction sur les thématiques environnementales et sociales. Pour la troisième année consécutive, nous avons conservé un bilan exceptionnel en matière de santé et de sécurité avec une absence complète d'accident du travail avec arrêt (LTI) pour les employés directs. La mise en place du Réseau ESG albanaise, cofinancé avec dix des plus grandes entreprises du pays, a marqué une étape majeure. Ce réseau ouvre la voie à l'alignement du secteur privé albanaise sur les normes de fonctionnement ESG de l'Union européenne et stimule la collaboration intersectorielle pour réaliser des progrès sociaux et environnementaux sur le long terme.

Bulgarie

Le PIB de la Bulgarie a modestement augmenté en 2024, d'environ 2,5 %. Une nouvelle fois, et malgré l'instabilité politique de ces dernières années qui n'a pas été sans affecter les projets d'infrastructures publiques, le marché de la construction a progressé à un rythme plus soutenu, principalement sous l'impulsion de projets résidentiels et commerciaux dans les grandes villes du pays. Les ventes de TITAN ont légèrement surperformé le marché, tandis que nos opérations de béton prêt à l'emploi, principalement à Sofia, se sont fortement intensifiées grâce à l'accroissement de la demande locale. Nos efforts de décarbonation se sont poursuivis en 2024. Grâce à l'inauguration (prévue en juin 2025) d'une centrale solaire qui fournira jusqu'à 13% des besoins en électricité de l'usine, nous avons pu faire avancer notre stratégie de décarbonation et réduire nos coûts d'électricité.

Performance ESG

TITAN Zlatna Panega a réalisé d'importants progrès vers ses objectifs de durabilité, de sécurité et de dialogue et coopération (interaction) avec les communautés, avec des avancées clés comme la modernisation de notre ligne de combustibles alternatifs par l'ajout d'un séchoir et d'un séparateur 3D qui a amélioré la qualité du combustible et permis un taux de substitution thermique (TSR) de 65 % pendant quatre mois consécutifs. Nous avons notamment conservé notre bilan sur trois ans en matière de santé et de sécurité avec une absence complète d'accident du travail avec arrêt (LTI) pour les employés et les sous-traitants. L'investissement dans le leadership et le développement de la jeunesse est resté au cœur de notre stratégie, et nous avons prodigué plus de 1.100 heures de formation au leadership à 41 managers et invité 14 stagiaires à rejoindre nos effectifs.

Kosovo

L'économie du Kosovo a continué de croître en 2024, avec un taux de croissance estimé à environ 4 %. La demande dans le pays a augmenté de manière significative et TITAN a pu capter la majeure partie de la croissance du marché : 2024 s'est avérée une année record pour la production de ciment. La demande dans le pays a été alimentée par le secteur résidentiel. Le secteur des infrastructures publiques a lui aussi progressé, mais à partir d'un point de départ relativement bas. Le pays continue de bénéficier des transferts de fonds liés à l'UE et des investissements directs étrangers, qui ne cessent de croître. Les performances de production ont atteint un nouveau record et nos clients ont bénéficié de la première année de fonctionnement d'un « point de vente unique », les reliant à toutes les usines de Titan au sein de la région élargie. La mise en place d'optimiseurs numériques en temps réel à la fin de l'année 2023, au niveau de tous les équipements de production de l'usine, a permis de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle et des économies de coûts.

Performance ESG

SharrCem a réalisé 25 initiatives et projets qui soulignent son engagement en faveur du développement durable et de l'engagement auprès des communautés. Sur le plan social, Sharrcem a donné la priorité au bien-être des communautés au travers de différentes initiatives comme le don d'une ambulance au centre médical local ou le financement d'une formation en santé mentale et d'un psychologue. Signe de son engagement en faveur de l'éducation et du développement professionnel, SharrCem a permis à 15 stagiaires d'acquérir une expérience concrète dans l'industrie en 2024, renforçant ainsi encore son rôle dans la préparation des futurs professionnels au monde du travail.

Macédoine du Nord

Le PIB de la Macédoine du Nord a connu une croissance modeste, mais marquant une accélération, avec un taux autour de 3,7%. Le marché de la construction s'est développé, porté par les projets résidentiels, tandis que les changements de gouvernement intervenus en début d'année ont entraîné des retards dans les projets d'infrastructure. Les ventes de Titan dans le pays ont reflété cette tendance à la hausse. Le recours accru à des combustibles alternatifs d'origine locale, rendu possible par une deuxième ligne, ainsi que l'exploitation d'une centrale solaire de 3 mégawatts, ont permis d'améliorer l'empreinte environnementale.

Performance ESG

La santé et la sécurité sont restés un domaine prioritaire, et l'entreprise a connu une année sans aucun accident du travail avec arrêt et reçu un prêt pour son système de sécurité des sous-traitants. En 2024, nous avons réaffirmé notre engagement en faveur de l'interaction communautaire et de l'inclusion avec le lancement de la nouvelle initiative « Innovatorium », notre initiative-phare d'impact auprès des communautés conçue pour offrir aux étudiants une expérience concrète dans les STEM et dans l'impression en 3D.

Serbie

En 2024, l'économie serbe a continué de croître, affichant un taux de croissance du PIB d'environ 4%, plus ferme qu'en 2023. Le marché de la construction a continué d'évoluer au cours de l'année. Sous l'impulsion des chantiers d'infrastructure, principalement les autoroutes, et des projets liés à l'EXPO 2027, le marché total s'est hissé à des niveaux record. La croissance de la demande s'est toutefois comportée de manière inégale au cours des trimestres. Les volumes des ventes intérieures de TITAN se sont tassés, affectés par le ralentissement du secteur immobilier et commercial, mais les recettes de nos activités en Serbie (y compris les exportations vers le Monténégro) se sont étoffées. Au cours de l'été, de nouveaux produits cimentaires plus performants en matière d'émissions de CO₂ ont été commercialisés et ont atteint des niveaux de vente importants avant la fin de l'année. Le projet de tunnel et d'extraction par puits, désormais opérationnel, améliore la sécurité des opérations de la carrière et facilite l'accès à davantage de réserves.

Performance ESG

Notre investissement dans la centrale de chauffage urbain a permis de passer du charbon et du pétrole lourd au gaz pour les écoles locales et le centre médical, ce qui a joué un rôle vital dans l'amélioration de la qualité de l'air à Kosjeric. Notre programme de stages a donné à 12 jeunes l'occasion d'acquérir leur première expérience professionnelle, et six anciens stagiaires ont rejoint l'entreprise. L'engagement collectif de nos employés a abouti à une période exceptionnelle de 1350 jours sans LTI pour nos employés directs.

ÉTUDE DE CAS

Création du TITAN Quarry Park

En juillet, l'usine bulgare de TITAN à Zlatna Panega a lancé un projet dans le domaine de la biodiversité. Près de 50 bénévoles ont construit un lac artificiel afin d'aider la flore et la faune locales en été. Ils ont également aménagé une aire de loisirs avec des bancs et des panneaux d'information. Les élèves des écoles de la région vont ensuite planter des arbres ainsi que l'espèce *Chamaecytisus kovacevii*, mais aussi construire des « hôtels à insectes » et des mangeoires pour oiseaux. Ce lac facilitera le suivi des espèces et contribuera à sensibiliser les enfants de la région aux enjeux environnementaux.



Performance régionale

Méditerranée orientale

Faits marquants en 2024

Ventes
€250,3 m
2023 : €239,9

EBITDA
€25,7 m
2023 : €33,2

Actif
€374,2 m
2023 : €401,4

Salariés
808

Initiatives d'engagement communautaire
24
2023 : 39

CO₂ net de périmètre 1 (kg/t de produit cimentaire) :
666,1
2023 : 634,5

Taux de combustibles alternatifs (% de l'apport énergétique total) :
22,9
2023 : 20,2

Rapport clinker/ciment (%) :
80,6
2023 : 79,3

LTIFR (employés)
0,0
2023 : 0,7



Cimenterie de Beni Suef, Égypte

Unités opérationnelles

3 cimenteries intégrées

14 carrières

8 usines de béton prêt à l'emploi

1 terminal d'importation

1 usine de broyage de ciment

2 installations de préparation de combustibles

Amélioration du chiffre d'affaires grâce aux ajustements macroéconomiques structurels opérés dans un contexte d'inflation persistante et de dévaluation des devises.

Aperçu du marché

En 2024, l'Égypte a à nouveau été confrontée à des défis macroéconomiques, tandis que son économie a continué de subir les conséquences de la guerre en Ukraine, auxquelles se sont ajoutées les pressions liées à la guerre qui sévit à Gaza. Si le PIB du pays a augmenté de 4 %, l'inflation est restée élevée, aux alentours de 24 %. Avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI) et après le déblocage de 1,2 milliard de dollars américains en janvier 2025, dans le but de renforcer les réserves financières du pays, certains progrès ont été réalisés. Ce versement s'inscrit dans le cadre d'un mécanisme de crédit élargi de 8 milliards de dollars américains destiné à stabiliser l'économie égyptienne, laquelle a été mise à mal par une inflation excessive, des pénuries de devises étrangères et la diminution des recettes de secteurs clés comme le canal de Suez. En 2024, les réserves internationales nettes de l'Égypte ont atteint leur plus haut niveau en près de deux ans, à la suite de l'investissement historique des Émirats arabes unis, passant de 35,3 milliards de dollars américains en 2023 à 46 milliards de dollars américains fin novembre 2024. La demande de ciment est restée stable, après un recul d'environ 7 % en 2023, pour atteindre 47,5 millions de tonnes.

En Turquie, le gouvernement a poursuivi son programme économique à moyen terme en mettant l'accent sur la réduction de l'inflation et l'obtention d'une croissance durable. La politique monétaire restrictive menée s'est traduite par une désinflation, en particulier au second

semestre, tandis que la Banque centrale de Turquie a ramené les taux d'intérêt de 50 % à 47,5 %, mettant fin à trois trimestres consécutifs de coûts d'emprunt particulièrement élevés, ce qui n'avaient plus été observés depuis 14 ans. En outre, l'affaiblissement de la livre a rendu les produits turcs plus compétitifs, ce qui a stimulé l'activité d'exportation. Les recettes touristiques ont poursuivi leur redressement, tandis que l'activité de construction est restée dynamique, en particulier dans les zones sinistrées par le tremblement de terre de 2023. En 2024, l'économie devrait avoir connu une croissance de 3,0 % malgré une dévaluation de la monnaie locale d'environ 12 % et une inflation atteignant 44 %. Selon les estimations, la demande intérieure totale de ciment a crû de 10 % pour atteindre 71 millions de tonnes, non loin du pic de 72 millions de tonnes enregistré en 2017.

Performance régionale

La région de la Méditerranée orientale a enregistré des ventes 250 millions d'euros en 2024, en hausse de 4,4 % par rapport à 2023, grâce à l'augmentation des volumes intérieurs en Égypte et en Turquie et à la forte croissance des exportations depuis l'Égypte. L'EBITDA est ressorti à 25,7 millions d'euros, contre 33,2 millions d'euros en 2023, en raison de la dévaluation des deux monnaies, qui a pénalisé la rentabilité (+9 % de croissance en monnaies locales).

Égypte

En Égypte, l'accord de régulation du marché du ciment mis en place par le gouvernement en juillet 2021 a été prolongé pour une année supplémentaire, ce qui a permis d'équilibrer l'offre et la demande, avec à la clé des prix plus sains. En 2024, la demande de ciment est restée stable par rapport à 2023, après la baisse de 7% enregistrée l'année dernière, pour atteindre 47,5 millions de tonnes, grâce à la stabilisation de la situation économique du pays. Une fois de plus, la demande a été stimulée par des projets de logements privés et par quelques petits chantiers publics. Nos activités en Égypte ont légèrement surperformé le marché, tandis que les exportations ont considérablement augmenté, dépassant le million de tonnes de clinker et de ciment. De plus, les prix de vente majorés, qui ont continué à absorber la hausse des coûts des intrants, et l'utilisation accrue de combustibles alternatifs dans les deux usines ont permis d'améliorer les résultats financiers par rapport à l'année précédente.

Performance ESG

Cette année a été marquée une nouvelle fois par de solides performances en santé et sécurité au sein de TITAN Égypte, avec l'identification proactive des dangers potentiels et la mise en œuvre de plans d'action pour gérer et améliorer les pratiques de sécurité dans tous les aspects de nos opérations, en particulier dans nos contacts avec les sous-traitants. L'achèvement réussi du nouveau projet d'alimentation en combustibles alternatifs (AF) au Four 2 de Beni Suef a permis de progresser dans l'utilisation de ces combustibles alternatifs. À l'usine d'Alexandrie, dans la lancée du projet « TITAN Green Power: Gas Waste to Watts » lancé par l'un de nos ingénieurs, des étudiants en génie mécanique travaillant sur leur projet de fin d'études ont trouvé une solution pour convertir l'énergie cinétique des gaz rejetés en électricité utilisée pour l'éclairage. Dans le cadre de notre focalisation sur les personnes, nous avons lancé une approche de communication plus interactive et ouverte par des réunions régulières sur tous les sites et mis en place une plateforme d'équipe Top 60 pour impliquer les principaux responsables opérationnels dans notre transformation culturelle et opérationnelle vers un avenir plus durable. Nous avons maintenu notre engagement en faveur de la sensibilisation des communautés avec la rénovation d'une installation utilisée par la communauté locale à Alexandrie et la fourniture d'équipements nécessaires aux unités médicales locales de Beni Suef.

Turquie

Les performances de nos activités en Turquie en 2024 ont reflété la tendance ascendante de l'industrie mondiale du ciment. Malgré l'absence de projets d'infrastructure de grande envergure sur notre marché local, l'achèvement de projets privés et publics de petite et moyenne taille ainsi qu'une recrudescence de la demande dans les régions touchées par le séisme de 2023 ont permis le maintien d'une consommation élevée. Nos activités ont bénéficié de la hausse de la demande intérieure, confirmant la tendance positive du volume des ventes enregistrée l'année dernière, tandis que les exportations sont restées en deçà des niveaux de 2023. Grâce à une demande soutenue, les prix ont augmenté au cours de l'année, compensant ainsi des coûts de production élevés, conséquence directe de la montée de l'inflation et de la dévaluation de la livre turque. Nos actifs locaux modernes et notre bilan sain nous ont permis de résister aux difficultés macroéconomiques et de répondre à la demande croissante du marché. La performance de l'entreprise s'est à nouveau avérée globalement positive en 2024 encore.

Performance ESG

Adoçim a maintenu son engagement à soutenir ses employés et à contribuer à la société par différentes initiatives aux résultats concrets. Lors de la Journée de la femme, les employées ont reçu des bons-cadeaux de shopping et, dans le cadre d'une démarche de lutte contre l'inflation, tous les employés ont reçu des bons d'achat à l'occasion des grandes fêtes religieuses. Des étudiants universitaires et de jeunes diplômés ont acquis des techniques précieuses pour les entretiens d'embauche et reçu un feedback constructif dans un programme de simulation proposé par nos employés. Dans le domaine environnemental, nous avons progressé vers notre objectif net zéro avec une augmentation de 14 points de notre taux d'utilisation de combustibles alternatifs à 34 %. Nos usines ont également enregistré des progrès dans la mise en œuvre des normes ISO 14001 et ISO 50001 pour les systèmes environnementaux et de gestion de l'énergie, respectivement, l'utilisation efficace des ressources en eau et les systèmes de gestion zéro déchet.



ÉTUDE DE CAS

Préparation aux entretiens d'embauche pour étudiants universitaires et jeunes diplômés

Conscient des défis rencontrés par les étudiants et les jeunes diplômés dans leur préparation au marché de l'emploi, Adoçim, en collaboration avec YetGen, a créé un programme éducatif visant à améliorer les compétences des jeunes, en commençant par un programme de simulation d'entretiens d'embauche en 2024. Ce partenariat avait pour but de doter ses participants d'une expérience pratique et de renforcer leur assurance face aux processus de recrutement dans le monde réel. Au travers de cette collaboration, Adoçim a organisé des sessions interactives au cours desquelles les participants ont participé à des entretiens simulés avec des professionnels des ressources humaines et reçu un feedback précieux sur leurs compétences de communication, leur présentation et leurs réponses aux questions typiques. Ce programme a également proposé des ateliers sur la rédaction de CV et le networking professionnel, renforçant ainsi les compétences d'employabilité des participants. L'impact positif sur les participants les a dotés des compétences nécessaires pour négocier des marchés de l'emploi compétitifs. Cette collaboration a démontré l'engagement résolu d'Adoçim en faveur du développement des jeunes, de la création de liens avec les établissements d'éducation de la région et du soutien aux travailleurs de l'avenir dans la région.

Performance régionale Brésil (Joint-Venture)



Cimenterie de Quixeré, Brésil

Le logement et les infrastructures ont porté la reprise de la demande de ciment en 2024.

Aperçu du marché

En 2024, la demande intérieure de ciment au Brésil s'est élevée à 64,7 millions de tonnes, soit une augmentation de 4,2% par rapport à l'année précédente. Malgré une reprise significative du secteur, qui a compensé une partie des pertes subies entre 2022 et 2023, la demande de ciment est encore loin du record de consommation de 73 millions de tonnes inscrit en 2014. Cette performance positive tient à la fois à l'amélioration des conditions sur le marché du travail et à l'accroissement du revenu disponible. Les investissements publics et privés dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures ont continué de croître, principalement dans les régions du Nord et du Nord-Est. La reprise des travaux de construction du programme gouvernemental de logements a par ailleurs contribué à l'évolution favorable de l'environnement économique. Cependant, les conditions climatiques extrêmes observées tout au long de l'année, avec des températures et des précipitations supérieures à la moyenne, ont pénalisé les ventes de ciment. Malgré la forte demande du secteur de la construction, ce dernier a été confronté à des difficultés considérables liées à la hausse des coûts de main-d'œuvre, des taux de change et des taux d'intérêt, qui ont eu un impact sur les coûts de production.

Performance régionale

La consommation de ciment dans le nord-est, le marché naturel d'Apodi, a progressé de 7,5% par rapport à l'année précédente, alimentée par les chantiers de logements et d'infrastructures. Apodi a donné la priorité au maintien de ses marges bénéficiaires en optimisant son portefeuille de produits et sa distribution géographique, malgré les restrictions de capacité

dues à d'importants travaux de maintenance planifiés et à une politique de prix agressive, tout en parvenant à faire progresser ses volumes de ventes de 6% par rapport à l'année précédente. Apodi s'est également efforcée de se distinguer en proposant des produits spécialisés pour les ventes techniques, en pénétrant davantage le segment des produits en vrac, en servant l'industrie du préfabriqué, le secteur régional en pleine croissance de l'énergie éolienne et les grands projets d'infrastructure. En 2024, le chiffre d'affaires d'Apodi a atteint 115 millions d'euros, contre 128 millions d'euros en 2023, en baisse de 10,2%, essentiellement du fait des pressions sur les prix, tandis que l'EBITDA s'est hissé à 29,5 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros en 2023, en hausse de 20,9% grâce aux gains en efficacité énergétique et aux initiatives de réduction des coûts de décarbonation.

Performance ESG

En 2024, nous avons lancé UniApodi, notre université d'entreprise. Axée sur le développement autonome, UniApodi propose des formations structurées dans cinq domaines clés – Protagonisme, Leadership, Excellence opérationnelle, Business et Durabilité – afin de soutenir la planification stratégique de l'entreprise. Pour continuer à renforcer l'interaction avec les employés, nous avons mis en œuvre Pulses, une plateforme qui fournit des évaluations climatiques organisationnelles hebdomadaires. Cette plateforme a également facilité la collecte et le suivi de données sur la diversité et l'inclusion, et notre score de promotion net d'employeur (eNPS) a atteint 9,2/10 chez les femmes et 8,9/10 chez les hommes.

ÉTUDE DE CAS

Mise à niveau du Centre d'éducation environnementale

Le Centre d'éducation environnementale de l'usine de Quixeré a proposé une série d'activités éducatives dans le domaine de l'environnement aux visiteurs extérieurs, avec des sections consacrées au biome, aux animaux, à la flore, aux façons durables de produire de l'énergie et de traiter les eaux usées, à l'agroécologie, à l'agriculture à base de vers et à la culture de jeunes plants. Il a toutefois été rarement utilisé par les employés, et il lui a manqué d'une focalisation sur les aspects sociaux et le bien-être. L'usine s'est donné pour mission de le transformer en un espace multi-usages pour promouvoir l'importance de la nature pour le bien-être physique, émotionnel et relationnel des employés et de leurs familles. Il servira également d'espace d'accueil pour les rassemblements et les activités de divertissement et contribuera à la diffusion de pratiques environnementales susceptibles d'être reproduites à la maison. Une fois terminé, le centre revitalisé sera un lieu où les parties intéressées externes, comme les municipalités, les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les communautés et les ONG pourront se réunir pour des activités, des études et de la recherche.



Autres activités commerciales



En 2024, nous avons conclu avec succès l'exercice inaugural de notre première entreprise de services numériques, CemAI, et nous avons réalisé des avancées significatives dans nos activités GAEA, Ecorecovery et ST Equipment and Technology.

AEGEAN PERLITES SA

Aegean Perlites

En février 2023, TITAN a acquis une participation dans Aegean Perlites afin d'améliorer ses produits verts sobres en carbone. Fondée en 1994, Aegean Perlites exploite des carrières sur l'île de Yali, avec des réserves de qualité et des installations de chargement dans les ports. Ce partenariat assure l'approvisionnement à long terme de TITAN en pouzzolane, favorisant ainsi le développement de son offre de ciments sobres en carbone. L'entreprise dessert les secteurs de la construction, de l'agriculture et des engrais.



GAEA

Fondée en 2011 en Bulgarie, Green Alternative Energy Assets (GAEA) fournit des services dans le domaine de l'utilisation des déchets et de la production de combustibles alternatifs. En 13 ans, elle a apporté son soutien à différents secteurs et contribué à l'économie circulaire.

Depuis 2016, GAEA s'est développée en Égypte, où elle propose des solutions de traitement des déchets solides municipaux et produit des combustibles issus de déchets pour les cimenteries. GAEA compte aider TITAN Égypte à atteindre un taux de substitution thermique de plus de 50 % dans ses cimenteries.



Ecorecovery

Fondée en 2015 en Grèce, Ecorecovery S.A. convertit les déchets solides non recyclables en combustibles solides de récupération (CSR) de qualité destinés à être utilisés dans les fours à ciment. Leader sur le marché grec de la valorisation des déchets, Ecorecovery traite différents flux de déchets et évite ainsi un volume substantiel de mise en décharge. Sa production standardisée est la garantie de CSR de qualité, ce qui aide l'industrie du ciment à réduire son empreinte carbone.

STET

Separation Technologies LLC

A Titan America Business

STET

ST Equipment & Technology LLC (STET), filiale du Groupe TITAN basée à Boston, conçoit, fabrique et commercialise des équipements de séparation. Sa technologie brevetée transforme les poudres sèches et recycle les flux de déchets de manière durable, ce qui contribue à l'économie circulaire et à l'atténuation du changement climatique. Les applications comprennent le recyclage des cendres volantes issues de la combustion du charbon, le traitement sans eau des minerais et la valorisation des protéines d'origine végétale destinées à l'alimentation animale et humaine.

En 2024, STET s'est concentrée sur le recyclage des cendres volantes du charbon provenant d'anciennes décharges afin de créer des produits cimentaires bas carbone. Son séparateur, la seule solution non thermique permettant d'éliminer le carbone des cendres volantes, produit des matériaux de construction durables présentant un profil de CO₂ inférieur de 80 % à celui du ciment Portland ordinaire. STET propose à ses partenaires dans les services aux collectivités une solution complète de traitement et d'utilisation d'importants volumes de cendres volantes grâce à une technologie exclusive et aux canaux de commercialisation de Titan America.

STET a également renforcé ses efforts techniques et commerciaux dans la revalorisation des produits secondaires et des flux latéraux issus de la production de denrées alimentaires destinées aux humains et aux animaux. Elle a pour objectif de créer des projets rentables par la production d'ingrédients protéinés de qualité à base de gâteaux de farine d'oléagineux et de céréales usagées en provenance de distilleries et de brasseries. Dans le traitement des minerais, STET a étendu sa collaboration avec de grandes sociétés minières afin de renforcer la durabilité des produits et des processus. Ces entreprises ont réalisé des projets pilotes de la technologie de fractionnement sans eau de STET pour les fines de minerai de fer, la potasse et les minéraux.

cem AI Cement Intelligence

CemAI

CemAI, Inc. (CemAI), une filiale, propose des solutions basées sur l'intelligence artificielle pour l'industrie du ciment. Depuis son lancement en 2022, CemAI s'est développée dans le monde entier avec des installations dans toutes les cimenteries du Groupe TITAN et après de clients tiers. Sa solution de maintenance prédictive à base d'IA exploite l'expertise de TITAN dans la production, la maintenance et le numérique pour aider les cimenteries à accroître leur fiabilité et leur rendement énergétique, à réduire leurs coûts de maintenance et à réduire les temps d'arrêt.

CemAI Predictive Maintenance utilise une technologie d'apprentissage des machines pour traiter des données d'exploitation en temps réel provenant de cimenteries entières. Elle génère des alertes analysées par des spécialistes expérimentés qui collaborent avec les équipes de l'usine afin de régler les problèmes avant qu'ils n'aient un impact sur les opérations. Des centres de surveillance à distance collectent et analysent les flux de données provenant des capteurs de l'usine, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En 2024, CemAI a étoffé son portefeuille dans l'IA et l'apprentissage des machines par le CemAI Process Optimizer. Cette nouvelle solution allie l'IA, l'apprentissage machine et l'expertise du secteur pour augmenter considérablement les volumes de production et l'efficacité énergétique tout en réduisant les émissions de CO₂. CemAI Process Optimizer, qui exploite l'analyse de données en temps réel et l'optimisation prédictive, a été installé dans plusieurs usines TITAN de par le monde.

Perspectives 2025

En 2025, l'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée, les estimations pour nos régions se situant entre 2% et 3%. L'inflation devrait se tasser, mais l'incertitude géopolitique, le protectionnisme commercial et les contraintes budgétaires constituent des risques.

L'économie américaine devrait profiter de la modération de l'inflation et des ajustements de politique monétaire. Le marché résidentiel reste mitigé : les taux hypothécaires élevés affectent l'accessibilité, mais les pénuries d'offre et la demande démographique soutiennent la demande résidentielle dans les régions américaines à forte croissance. D'éventuelles réductions des taux d'intérêt devraient assouplir les conditions de financement et stimuler l'activité dans le secteur du logement. Nous pensons que nous sommes au début d'un cycle de croissance pluriannuel sur nos marchés finaux, soutenu par une pénurie structurelle de logements résidentiels et stimulé par d'importantes dépenses d'infrastructure au niveau fédéral et des états, ainsi que par la délocalisation de l'industrie manufacturière. Titan America est bien placé pour assurer sa croissance future, en tirant parti de ses atouts concurrentiels, de ses investissements récents et des initiatives prévues pour exploiter les tendances favorables.

L'économie grecque devrait connaître une croissance soutenue grâce à des investissements importants, notamment de la part de l'instrument européen de financement de la relance et de la résilience (RRF), qui stimulent des secteurs tels que la construction et les énergies renouvelables. Cette croissance est favorisée par une forte consommation privée, des salaires réels en hausse et des taux de chômage qui reculent. L'industrie du tourisme continue pour sa part de prospérer, établissant de nouveaux records en matière d'accueil de visiteurs internationaux. La rigueur budgétaire reste une priorité et le gouvernement prévoit un remboursement de dette anticipé de 5 milliards d'euros en 2025, ce qui témoigne de sa confiance vis-à-vis des finances publiques. Nous continuerons à investir dans le pays, avec quelques acquisitions déjà finalisées et d'autres en cours de négociation qui seront finalisées au cours des prochains trimestres.

Les perspectives économiques pour la région du Sud-Est sont globalement positives, avec des taux de croissance du PIB prévus allant de 2,5% à 4% pour l'ensemble de notre zone de couverture. La croissance devrait être alimentée par une forte consommation intérieure, une augmentation des investissements publics et privés et une reprise du secteur des exportations, tandis que l'inflation devrait se stabiliser, la baisse des taux d'intérêt stimulant le pouvoir d'achat et la confiance des entreprises. Pour notre secteur, ces conditions présentent un paysage contrasté. Des investissements importants, notamment dans des projets d'infrastructure et de logements, continueront à alimenter la demande de ciment, en particulier en Albanie, en Bulgarie et en Macédoine du Nord. Le léger assouplissement budgétaire en Bulgarie pourrait limiter les nouveaux investissements à grande échelle dans les infrastructures, tandis que la croissance de la Serbie et la diminution de son endettement ouvrent des perspectives d'expansion dans les transports et l'énergie. Dans l'ensemble, la dynamique du secteur de la construction dans la région devrait soutenir la demande.

L'économie égyptienne devrait croître d'environ 4% l'année prochaine, soutenue par des réformes préconisées par le FMI visant à renforcer la stabilité budgétaire et à attirer les capitaux étrangers. L'inflation devrait se modérer d'ici fin 2025. Toutefois, la dette publique importante et les besoins de financements extérieurs restent des défis qui nécessitent des efforts politiques constants pour assurer une résilience à long terme. Le secteur de la construction restera un moteur essentiel, soutenu par les grands projets d'infrastructure, l'expansion urbaine et la promotion immobilière. Le pays renforce ses capacités d'exportation pour desservir l'Afrique de l'Ouest et les États-Unis. Nous investissons dans des silos à l'usine d'Alexandrie dans le but de renforcer la compétitivité des futures exportations. L'économie turque devrait croître de 3% en 2025, sous l'effet d'un durcissement des mesures de politique monétaire qui devrait faire baisser l'inflation dans le sillage de relèvements marqués des taux d'intérêt. Le déficit budgétaire devrait se résorber grâce aux récentes réformes fiscales et à l'amélioration de la collecte des recettes, mais des réformes structurelles sont encore nécessaires. Le secteur devrait bénéficier de la reconstruction consécutive au tremblement de terre ainsi que des travaux de reconstruction attendus dans la Syrie voisine.

Nous sommes optimistes pour la trajectoire du Groupe en 2025, dans l'attente d'une croissance du chiffre d'affaires et des résultats, en nous appuyant sur nos solides performances et sur la mise en œuvre de notre stratégie de Croissance Verte pour 2026. Nous prévoyons une augmentation des volumes. La croissance du chiffre d'affaires et des marges sera soutenue par des prix fermes et, dans certaines régions, plus élevés ce qui compensera la hausse des coûts de main-d'œuvre, d'électricité et de matières premières. Forts de nos résultats avérés en matière d'innovation, de transformation numérique et de développement durable, nous sommes bien positionnés pour impulser une croissance durable et améliorer le rendement perçu par les actionnaires.



Gouvernance d'entreprise et gestion des risques





Notre approche de la gouvernance d'entreprise et de la gestion des risques.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	50	Gestion des risques	80
Déclaration sur la gouvernance d'entreprise	52	Stratégie du Groupe en matière de risques	80
Code de gouvernance d'entreprise	52	Processus de gestion des risques	80
Conseil d'administration	52	Gestion des risques, gouvernance et contrôles	81
Comités du Conseil d'administration	62	Risques principaux pour TITAN	81
Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration	65		
Processus d'information financière : Systèmes internes d'audit et de gestion des risques	65		
Audit interne	65		
Rapport de rémunération 2024	66		
Capital, actions et actionnaires	76		
Informations destinées aux investisseurs	78		

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

1. Code de gouvernance d'entreprise

1.1 Application du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020

Titan Cement International S.A. (la Société) est une société anonyme de droit belge. Ses actions sont cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels, d'Euronext Paris et de la Bourse d'Athènes.

La société s'engage à respecter les principes de gouvernance les plus élevés, en cherchant à améliorer en permanence ses performances en matière de gouvernance d'entreprise et en promouvant la transparence, le développement durable et la création de valeur à long terme.

La Société applique les principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code de GE »), mis à la disposition du public sur le site Internet du Comité belge de gouvernance d'entreprise : <https://corporategovernancecommittee.be/en/about-2020-code/2020-belgian-code-corporate-governance>.

Le Code de GE s'articule autour de dix principes, détaillés dans plusieurs dispositions/recommandations. Le principe « se conformer ou expliquer » prévoit que toutes les sociétés belges cotées sont tenues de respecter toutes les dispositions du Code de GE, à moins qu'elles ne fournissent une explication adéquate justifiant le fait qu'elles s'écartent d'une disposition.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté une charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de GE »). La Charte de GE décrit les principaux aspects de la structure de gouvernance de la Société, définit les termes de référence du Conseil d'administration et de ses comités, et intègre le Code de négociation, qui fixe les règles applicables aux transactions sur les titres de la Société. La Charte de GE, modifiée de manière à refléter l'évolution de la gouvernance de la Société, est disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/>).

1.2 Dérogations au Code de GE

La Société adhère aux dispositions du Code de GE, à l'exception des dispositions auxquelles elle a dérogé pour les raisons indiquées ci-dessous :

1.2.1 Les membres non exécutifs du Conseil d'administration ne reçoivent pas une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la Société. Une rémunération à base d'actions est octroyée uniquement au Président non exécutif du Conseil d'administration conformément à la politique de rémunération révisée mise en œuvre en 2023. Cette dérogation partielle à la disposition 7.6 du Code de GE s'explique par le fait que les intérêts des membres non exécutifs du Conseil d'administration sont actuellement considérés comme alignés sur la création de valeur à long terme pour la Société, même si aucune partie de leur rémunération n'est versée sous forme d'actions. La Société envisage toutefois un alignement plus étroit sur la Disposition 7.6 du Code de GE conformément à la modification apportée précédemment pour le Président non exécutif.

1.3 Structure de gouvernance

La Société a adopté une structure de gouvernance à un niveau composée du Conseil d'administration, revêtu de l'autorité de prendre toutes les mesures nécessaires ou bénéfiques à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de celles explicitement attribuées à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi.

Au moins une fois tous les cinq ans, le Conseil d'administration examine si la structure de gouvernance choisie est toujours appropriée ; dans le cas contraire, il doit proposer une nouvelle structure de gouvernance à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En 2023, le Conseil d'administration a évalué la structure de gouvernance à un seul niveau et conclu que la structure de gouvernance choisie reste appropriée.

2. Conseil d'administration

2.1 Faits marquants

L'année 2024 a marqué un tournant pour le Groupe TITAN, avec plusieurs décisions stratégiques essentielles. Nous avons continué de donner la priorité à notre stratégie axée sur la durabilité tout en marquant un pas important vers l'avenir en lançant et en préparant l'admission à la cotation de Titan America, la société mère des activités du Groupe TITAN aux États-Unis, à la Bourse de New York. Cette étape a été franchie avec succès début février 2025. Elle reflète notre engagement à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et consolide notre position sur le marché mondial.

L'admission à la cotation de Titan America a entraîné des modifications de la composition du Conseil d'administration de la Société et de ses Comités. Afin de garantir l'efficacité de la gouvernance et la stabilité du leadership, M. William Antholis, Mme Sandra Soares Santos et M. Vassilios (Bill) Zarkalis sont passés du Conseil d'administration de la Société au Conseil d'administration de Titan America. Ces changements ont pris effet en février 2025 et ne sont pas repris dans la présente Déclaration sur la Gouvernance d'Entreprise, qui fournit des informations complètes sur la structure, les décisions et la composition du Conseil d'administration de la Société au cours de l'année de référence 2024.

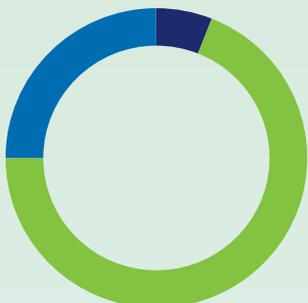
2.2 Rôle et pouvoirs du Conseil d'administration

Organe collégial, le Conseil d'administration s'efforce de favoriser une création de valeur durable par la Société en fixant la stratégie de cette dernière, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique et en contrôlant la performance de la Société.

Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, hormis ceux que la loi ou les Statuts de la Société réservent à un autre organe de la Société.

Le rôle, les missions et les pouvoirs du Conseil d'administration sont détaillés dans les Statuts et la Charte de GE de la Société, qui sont tous deux disponibles sur le site Internet de la Société <https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/>

Répartition par âge des membres du Conseil d'administration



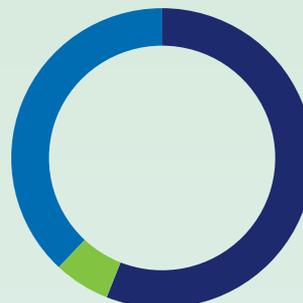
- Moins de 45 ans : 6 %
- 45 à 65 ans : 69 %
- Plus de 65 ans : 25 %

Hommes – Femmes au sein du Conseil d'administration



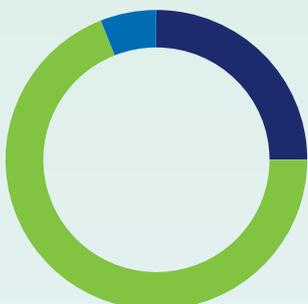
- Hommes : 68,75 %
- Femmes : 31,25 %

Indépendance



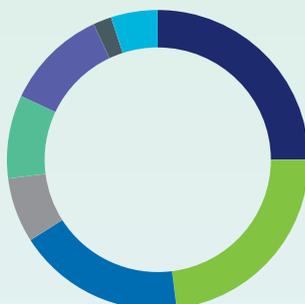
- Membres indépendants non exécutifs : 56 %
- Membres non exécutifs non indépendants : 6 %
- Membres exécutifs : 38 %

Ancienneté des membres du Conseil d'administration



- Moins de 3 ans : 25 %
- 3 à 5 ans : 69 %
- Plus de 5 ans : 6 %

Expertise du Conseil d'administration



- Finance / Économie : 25 %
- Gestion d'entreprise : 23 %
- Industrie : 18 %
- Ingénierie : 7 %
- Audit / Légal et Réglementaire : 9 %
- Durabilité : 11 %
- Sciences Politiques : 2 %
- Numérisation : 5 %

Ancienneté moyenne des administrateurs

3,8 ans

Participation au Conseil d'administration

100 %

Participation aux comités du Conseil d'administration

100 %

Nationalités représentées au Conseil d'administration

6

(Américaine, britannique, chypriote, française, grecque et portugaise)

2.3 CV des Administrateurs

Dimitrios Papalexopoulos

Président non exécutif

Dimitrios Papalexopoulos est Président du Conseil d'administration de TITAN Cement International S.A. depuis le 1er janvier 2023. Il a débuté sa carrière comme consultant pour McKinsey & Company Inc. aux États-Unis et en Allemagne.

Il a rejoint Titan Cement Company S.A. en 1989, et a occupé le poste de CEO du Groupe entre 1996 et 2019. De 2019 à 2022, il a exercé les fonctions de Président du Comité exécutif du Groupe de Titan Cement International S.A.

Il est président du comité d'ERT (Table ronde européenne de l'industrie) sur la transition énergétique et le changement climatique et membre des conseils d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (IOBE), de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (ELIAMEP) et d'Endeavor Greece. En septembre 2024, il a été élu Membre suppléant du Conseil général de la Banque de Grèce.

Il est titulaire d'un MSc en génie électrique de l'École polytechnique fédérale Suisse (ETHZ) et d'un MBA de la Harvard Business School.

Kyriacos Riris

Vice président – Administrateur indépendant Président du Comité d'audit et des risques

Kyriacos Riris a fait ses études secondaires à Chypre, avant de poursuivre ses études supérieures et d'obtenir des qualifications professionnelles à l'école polytechnique de Birmingham.

Il a passé ses examens professionnels auprès de l'Association des experts comptables agréés (ACCA) au Royaume-Uni en 1975, et est devenu membre de l'ACCA en 1985. Depuis 1976, il a principalement travaillé en Grèce. Il a fait partie du Comité exécutif de PwC Grèce et est devenu associé en 1984. Ses responsabilités ont inclus celles de directeur associé du département d'audit et du département des services de consultation/conseil, puis d'associé principal adjoint du territoire.

En 2009, il a été élu président du Conseil d'administration de PwC en Grèce, fonction qu'il a quittée en 2014.

Avec quelque 40 années de carrière, il a acquis une vaste expérience auprès d'entités nationales et multinationales dans divers secteurs et industries, notamment la fabrication, le transport maritime, le commerce, l'alimentation et les boissons, la construction, les produits pharmaceutiques, les services financiers et les systèmes d'information.

Michael Colakides

Directeur général – CFO du Groupe

Michael Colakides a commencé sa carrière chez Citibank Greece, où il a travaillé 14 années et occupé au fil du temps les fonctions de Directeur du groupe des institutions financières et de Directeur du financement des entreprises et des services bancaires aux entreprises locaux (1979 – 1993). En 1993, il a été nommé vice-président exécutif de la Banque nationale de Grèce, responsable des activités bancaires pour les entreprises et les particuliers, du réseau de succursales nationales et internationales, et président/membre de comités de direction.

En 1994, il a rejoint TITAN Cement Company S.A., où il a occupé le poste de directeur financier du Groupe et de membre exécutif du Conseil d'administration jusqu'en 2000. Il a dirigé plusieurs acquisitions de sociétés de ciment en Europe du Sud-Est, en Égypte et aux États-Unis.

De 2000 à 2007 il a été vice-président et directeur général de la Piraeus Bank S.A., supervisant les activités bancaires nationales de gros et de détail ainsi que le réseau et les activités internationales du Groupe. En 2007, il a rejoint EFG Eurobank Ergasias S.A., où il a occupé le poste de CEO adjoint/directeur des risques du Groupe (2007 – 2013), chargé de superviser les fonctions de gestion des risques du Groupe en Grèce et à l'étranger. Il a fait son retour dans le Groupe TITAN en janvier 2014, en tant que directeur financier du Groupe mais aussi membre exécutif du Conseil d'administration. Il a également été nommé directeur général de Titan Cement International SA en juillet 2019. Depuis novembre 2021, il est Président non exécutif du Conseil d'administration d'Alpha Bank Cyprus.

Il est titulaire d'une licence en économie de la London School of Economics et d'un MBA de la London Business School.

Marcel Cobuz

Administrateur exécutif Président du Comité exécutif du Groupe Membre du Comité de stratégie

Marcel Cobuz est Président du Comité exécutif du Groupe Titan depuis le 15 octobre 2022. Il possède plus de 20 ans d'expérience à des postes de direction, d'innovation et de transformation au niveau international.

Il a débuté sa carrière dans le domaine de la banque d'investissement et en tant qu'entrepreneur en Roumanie. En 2000, il a rejoint Lafarge, une grande entreprise multinationale de matériaux de construction, où il a occupé divers postes de direction en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Son précédent poste avant de rejoindre TITAN était celui de directeur général Europe de LafargeHolcim.

Au cours de sa carrière, il a également siégé au Conseil d'administration de différentes entreprises et d'organisations éducatives à but non lucratif.

Il a étudié le droit et l'économie à Bucarest, a suivi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et a participé à des programmes pour cadres à l'INSEAD, à l'IMD et au Singularity Group.

William Antholis

Administrateur indépendant
Membre du Comité de nomination

William Antholis est directeur et PDG du Miller Center, une filiale non partisane de l'Université de Virginie spécialisée dans les bourses d'études présidentielles, la politique publique et l'histoire politique.

Il a été directeur général de la Brookings Institution de 2004 à 2014. Il a également travaillé au sein du gouvernement, notamment au Conseil national de sécurité et au Conseil économique national de la Maison Blanche, ainsi qu'au sein du personnel chargé de la planification des politiques et du bureau des affaires économiques du Département d'État américain.

Il a publié deux ouvrages ainsi que des dizaines d'articles, de chapitres de livres et de billets d'opinion sur la politique américaine, la politique étrangère des États-Unis, les organisations internationales, le G8, le changement climatique et le commerce.

Il a obtenu son doctorat en politique à l'université de Yale (1993) et sa licence en gouvernement et affaires étrangères à l'université de Virginie (1986).

Leonidas Canellopoulos

Administrateur exécutif
Membre du Comité de stratégie

Leonidas Canellopoulos est Directeur du développement durable et de l'innovation du Groupe TITAN. Il est également en charge de la division Affaires d'entreprise du Groupe.

Depuis 2012, il a occupé diverses fonctions au sein des fonctions financières et de planification stratégique du Groupe ainsi que le poste de directeur des Opérations ciment du Groupe pour la région grecque. Auparavant, il a travaillé pour Separation Technologies LLC.

Il siège aux conseils d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (IOBE) et de Junior Achievement Greece.

Il est titulaire d'une licence en économie avec mention de l'université de Harvard et d'un MBA de l'INSEAD, où il a reçu le prix Henry Ford II.

Andreas Artemis

Administrateur indépendant
Présidente du Comité de rémunération

Andreas Artemis est membre exécutif du Conseil d'administration du Commercial General Insurance Group depuis 1985 et son président depuis 2002.

Il est également membre du Conseil d'administration de la Fédération des employeurs et des industriels de Chypre et du Conseil de la Société de la Croix-Rouge chypriote.

Il a été membre du Conseil d'administration (2000 – 2005), vice-président (2005 – 2012) et président (2012 – 2013) du Groupe Bank of Cyprus. Il a également siégé au Conseil d'administration de l'Autorité des télécommunications de Chypre (1988 – 1994) et a été consul général honoraire d'Afrique du Sud à Chypre (1996 – 2012).

Il a étudié le génie civil au Queen Mary and Imperial College de l'Université de Londres et est titulaire d'une licence (ingénierie) et d'une maîtrise (MSc).

Haralambos David

Administrateur indépendant
Membre du Comité de rémunération

Haralambos David a obtenu son BS au Providence College et a commencé sa carrière comme conseiller en investissement certifié au Crédit Suisse à New York.

Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein des sociétés du groupe Leventis au Nigeria, en Grèce et en Irlande.

Il est président de Frigoglass S.A. et siège aux Conseils d'administration d'A.G. Leventis (Nigeria) PLC, the Nigerian Bottling Company Ltd, Beta Glass (Nigeria) PLC, Frigoglass Industries (Nigeria) Ltd, Pikwik (Nigeria) Ltd (une joint-venture avec Pick n Pay, Afrique du Sud) et Aristeus Financial Services Ltd. Il est directeur du Conseil d'administration de la Fondation A.G. Leventis, à Chypre, président du Comité des bourses de préparation olympique de la Fondation et membre du Conseil d'administration de la Cyprus Seeds for Technological Innovation.

Il a siégé aux conseils d'administration d'Alpha Finance, de la société publique grecque d'électricité et de la banque Emporiki (Crédit Agricole).

Il a été élevé au rang de Taxiarque du Patriarcat orthodoxe grec d'Alexandrie et de Chef de Sujkin Keffi au Nigeria.

Collectionneur d'art contemporain d'Afrique et de la diaspora africaine, il est membre du comité d'acquisition de TATE Modern pour l'Afrique et du Conseil mondial du Studio Museum de Harlem.

Lyn Grobler

Administratrice indépendante
Présidente du Comité de nomination

Lyn Grobler est une cadre supérieure chevronnée, qui a largement fait ses preuves dans les domaines de la technologie et de l'informatique. Elle a été nommée directrice de l'information du groupe (CIO) chez Howden Group Holdings (anciennement Hyperion Insurance Group) en 2016.

Elle était auparavant vice-présidente et directrice de l'information pour les fonctions d'entreprise chez BP, où elle a dirigé la transformation tant de l'organisation que du paysage numérique en modifiant durablement les processus, les capacités et la technologie, à travers différents postes dans le domaine de la négociation internationale durant 16 années.

Elle est également vice-présidente de Bank of Cyprus.

Avant de rejoindre BP, elle a géré des stratégies et des projets technologiques mondiaux de grande envergure dans le secteur bancaire et la négociation, en étant basée à Londres et en Afrique du Sud.

Elle est titulaire d'un diplôme national supérieur en systèmes informatiques de l'université de Durban (Afrique du Sud) et d'un diplôme national en traitement électronique des données de l'université de la Péninsule du Cap (Afrique du Sud).

Natalia Nikolaidis

Administratrice indépendante
Membre du Comité d'audit et des risques

Natalia Nikolaidis apporte au Conseil une combinaison approfondie de gestion des risques en matière de gouvernance et de questions réglementaires et juridiques. Basée à New York et à Londres au cours de ses 30 ans de carrière, elle a prodigué des conseils dans le cadre de transactions internationales, de projets et de relations réglementaires de haut niveau.

Elle a travaillé pour Credit Suisse durant 24 ans, notamment en tant que directrice juridique mondiale de la division Banque d'investissement et marchés des capitaux. Elle était auparavant responsable des risques et des contrôles au sein de la division Banque d'investissement de Credit Suisse. De 1991 à 1996 elle a exercé dans des cabinets privés new-yorkais et s'est spécialisée dans le financement des entreprises.

Elle occupe actuellement les postes non exécutifs suivants : administratrice non exécutive d'Aegean Airlines S.A., où elle préside le comité des rémunérations et des nominations et le comité du développement durable, administratrice non exécutive de Metlen Energy and Metals, où elle siège au comité du développement durable, et administratrice non exécutive de SMCP S.A., une société cotée en France, dont elle est membre du comité d'audit.

Elle est diplômée en économie de la Yale University et a obtenu des diplômes supérieurs en droit (Juris Doctor) et en affaires internationales (Masters) à l'université de Georgetown, ainsi qu'en droit de l'Union européenne au Collège d'Europe (Bruges, Belgique).

Paula Hadjisotiriou

Administratrice indépendante Membre du Comité de rémunération

Paula Hadjisotiriou possède une vaste expérience bancaire et managériale vaste et variée en Europe, avec une expertise particulière dans les domaines de la finance, de la stratégie, de la gouvernance, de la rémunération et des transactions d'entreprise.

Après avoir obtenu son diplôme d'expert-comptable à Londres et travaillé chez PwC, elle a rejoint le Groupe Latsis en Grèce en tant qu'auditrice interne adjointe du Groupe, puis a entamé une longue carrière dans la banque de 1990 à 2015 auprès d'Eurobank Ergasias (directrice financière du Groupe, responsable de la stratégie et de la gouvernance et secrétaire de la Société) et de la Banque nationale de Grèce (directrice financière du Groupe et CEO adjointe du Groupe, également en charge de la trésorerie et des opérations). Depuis lors, elle a été conseillère du CEO du Groupe EFG International à Zurich, membre indépendante non exécutive du Conseil d'administration, membre des comités d'audit, des risques et de la technologie et présidente du comité des risques de la Bank of Cyprus de 2018 à 2023. À l'heure actuelle, elle est également membre non exécutive du Conseil d'administration et membre du comité de nomination de l'AFG Private Bank à Londres ainsi que membre non exécutive indépendante du Conseil d'administration, membre du comité des risques et présidente des comités d'audit et de rémunération de Credit Suisse (Europe) à Madrid.

Elle est titulaire d'un Foundation Diploma de la North London Polytechnic et est membre de l'Institut des comptables agréés en Angleterre et au Pays de Galles depuis 1981.

Ioannis Paniaras

Administrateur exécutif

Ioannis Paniaras a étudié le génie civil à l'Imperial College (licence, maîtrise) et l'administration des entreprises à l'INSEAD (MBA). Il a débuté sa carrière chez Knight Piésold, une société internationale de conseil en exploitation minière et en ingénierie dont le siège est situé à Londres.

Entre 1998 et 2015, il a occupé des postes de direction en Grèce et en Allemagne au sein du S&B Industrial Minerals Group et, en 2015, au sein de sa nouvelle société mère Imerys. Ses dernières fonctions dans ce groupe ont été vice-président de l'ancienne division S&B et directeur général de S&B Industrial Minerals S.A.

En janvier 2016, il a rejoint le Groupe TITAN, où il est en charge, depuis 2020, des activités européennes et du développement durable du Groupe.

De 2016 à 2021, il a présidé le SEV Business Council for Sustainable Development de la Fédération hellénique des entreprises (SEV).

Depuis 2022, il siège au Conseil d'administration de Quest Holding S.A. en qualité d'administrateur non exécutif indépendant et président du Comité de durabilité du Conseil.

Alexandra Papalexopoulou

Administratrice exécutive
Présidente du Comité de stratégie
Membre du Comité de nomination

Alexandra Papalexopoulou est membre exécutif du Conseil d'administration de Titan Cement International S.A. et Présidente du Comité de stratégie du Conseil d'administration.

Elle a commencé sa carrière comme analyste pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) puis comme associée au cabinet de conseil Booz Allen Hamilton à Paris au début des années 1990.

Entrée dans le Groupe TITAN en 1992, elle a débuté dans la négociation internationale et le développement commercial, avant de s'orienter vers la planification stratégique, puis de devenir Vice-présidente du Comité exécutif du Groupe.

Elle est actuellement administratrice non exécutive indépendante d'Aegan Airlines S.A. et de Coca-Cola HBC, une société du FTSE 100. Elle est également membre du Conseil d'administration et trésorière de la Fondation Paul & Alexandra Canellopoulos et siège au Conseil d'administration de l'INSEAD.

Elle est titulaire d'une licence en économie du Swarthmore College, aux États-Unis, et d'un MBA de l'INSEAD, en France.

Dimitris Tsitsiragos

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit et des risques
Membre du Comité de stratégie

Dimitris Tsitsiragos compte plus de 30 années d'expérience internationale dans le domaine de la finance des marchés émergents, dans un vaste éventail d'industries, de secteurs et de produits.

Il a commencé sa carrière en 1985 à New York en tant qu'évaluateur d'obligations d'entreprises chez Interactive Data Services, Inc (ancienne filiale de Chase Manhattan Corporation). En 1989, il a rejoint la Société financière internationale (SFI), membre du groupe de la Banque mondiale, en tant qu'analyste et l'a quittée en 2017 en tant que vice-président, dirigeant les opérations commerciales mondiales de la SFI et les relations des parties intéressées avec un réseau mondial de gouvernements, d'établissements financiers et de clients du secteur privé. Il a également présidé le comité du crédit aux entreprises de la SFI. Au cours de sa carrière au sein de cette institution, il a occupé les postes suivants : Vice-président pour l'Europe, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (EMENA) (2011 – 2014) basé à Istanbul ; Directeur pour la zone Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe du Sud (MENA) (2010 – 2011) basé au Caire ; Directeur du département Fabrication et services mondiaux (2004 – 2010) ; Directeur pour l'Asie du Sud (2002 – 2004) basé à New Delhi ; Responsable des nouveaux investissements, Europe centrale et orientale (2001 – 2002) ; Responsable du pétrole et du gaz (2000 – 2001) et a exercé un certain nombre de fonctions d'investissement dans la même unité (1989 – 2001).

De 2018 à 2022, il a été Conseiller senior pour les marchés émergents au sein de Pacific Investment Management Company (PIMCO). Il siège actuellement au Conseil d'administration d'Alpha Bank (Grèce) en tant qu'administrateur indépendant.

Il est titulaire d'un MBA de l'Université George Washington et d'une licence en économie de l'Université Rutgers. Il a également suivi le programme de développement des cadres du Groupe Banque mondiale à la Harvard Business School.

Sandra Soares Santos

Administratrice indépendante
Membre du Comité de stratégie

Sandra Santos est une professionnelle accomplie et occupait jusqu'en février 2024 la fonction de CEO de BA Glass, une multinationale spécialisée dans le conditionnement en verre, dont le chiffre d'affaires s'élève à 1,6 milliard d'euros et qui emploie plus de 5.000 personnes à travers neuf pays d'Europe et le Mexique. Pendant ses 10 années de mandat, elle a dirigé des opérations de fusion et d'acquisition sur plusieurs continents, en gérant des différences culturelles et des intégrations complexes, en développant toute une équipe de direction et en réorientant l'activité vers un modèle plus durable et plus numérique.

Elle occupe des fonctions non exécutives dans BA GLASS et dans deux entreprises cotées, dans Navigator, une société intégrée de pâtes et papiers et le plus grand fabricant européen de papier non couché sans bois, avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros, et EDP, le premier producteur mondial d'énergie renouvelable, avec un EBITDA de 5 milliards d'euros, opérant au Portugal, en Espagne, aux États-Unis, au Brésil et à Singapour. Avant de devenir CEO de BA Glass, elle en a été le CFO, dirigeant les équipes en charge des finances, des technologies de l'information et de la chaîne d'approvisionnement. Elle a également assumé d'autres responsabilités de direction, notamment en assurant la gestion du plus grand site de production de l'entreprise et en occupant des postes de direction dans les domaines des ressources humaines et de la finance.

Elle a commencé sa carrière dans la banque commerciale. En 2020, elle a été l'un des membres fondateurs de la Business Roundtable Portugal. Elle est titulaire d'un MBA de la Porto Business School et d'un diplôme de premier cycle en études commerciales obtenu à l'université de Porto.

Vassilios (Bill) Zarkalis

Administrateur exécutif

Vassilios (Bill) Zarkalis, outre ses responsabilités en tant que président et directeur général de TITAN America LLC et président de Separation Technologies depuis 2014, assume la fonction plus large de directeur de l'exploitation du Groupe et supervise la joint-venture Apodi au Brésil.

Cadre d'entreprise avec une carrière internationale, il a dirigé diverses équipes mondiales sur tous les continents tout en étant principalement basé aux États-Unis et en Suisse. Il a consacré 19 ans à la société Dow Chemical, où il a commencé par occuper des postes commerciaux, acquérant de l'expérience grâce à une succession rapide de responsabilités dans le domaine du marketing international et de la gestion de produits, pour aboutir à des fonctions de direction de divisions mondiales. Il a notamment été vice-président de Dow Automotive, responsable des fusions et acquisitions pour DuPont-Dow Elastomers, directeur commercial mondial pour Dow Specialty Plastics & Elastomers et directeur commercial mondial pour Dow Synthetic Latex.

Il a rejoint TITAN en 2008 en tant que directeur exécutif du Groupe pour le développement commercial et la planification stratégique. En 2010, il est devenu le directeur financier du Groupe TITAN, poste qu'il a conservé jusqu'en 2014 avant de prendre ses fonctions actuelles à la tête de Titan America.

Il est titulaire d'une licence en génie chimique de l'Université technique nationale d'Athènes et d'une maîtrise de l'Université d'État de Pennsylvanie. Il a suivi des programmes avancés de leadership, de gestion d'entreprise et de marketing industriel à l'INSEAD, à l'IMD et à Michigan Ross.

2.4 Nomination et remplacement de membres du Conseil d'administration

Conformément à l'Article 17 de ses Statuts, la Société est gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de trois ans et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Leur mandat peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour quelque raison que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir temporairement à cette vacance, sous réserve de la confirmation de cette désignation par l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante. En l'absence de confirmation, le mandat de l'administrateur désigné expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Actionnaires, sans préjudice de la validité de la composition du Conseil d'administration jusqu'à cette date.

Jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires ou le Conseil d'administration désigne une personne au poste vacant, les administrateurs dont le mandat a expiré restent en fonction si leur maintien est nécessaire pour conserver le nombre minimum d'administrateurs requis par la loi ou les Statuts de la Société.

2.5 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration se composait de seize administrateurs :

- Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont séparées ;
- La majorité d'entre eux, à savoir dix sur seize, y compris le Président, sont des administrateurs non exécutifs ;
- Neuf des seize administrateurs, à savoir William Antholis, Andreas Artemis, Haralambos David, Lyn Grobler, Paula Hadjisotiriou, Natalia Nikolaidis, Kyriakos Riris, Sandra Soares Santos et Dimitris Tsitsiragos, remplissaient, lors de leur nomination, les critères d'indépendance prévus à l'article 7.87 du Code belge des sociétés et associations (le « CSA ») ainsi que ceux de la disposition 3.5 du Code de GE ;
- Six des seize administrateurs, à savoir Leonidas Canellopoulos, Marcel Cobuz, Michael Colakides, Ioannis Paniaras, Alexandra Papalexopoulou et Vassilios (Bill) Zarkalis, sont des administrateurs exécutifs ;
- Cinq des seize administrateurs sont des femmes ;
- Les administrateurs représentent six nationalités différentes (américaine, britannique, chypriote, française, grecque et portugaise) ;

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2024¹

Nom	Fonction	Date de début du premier mandat	Date de début du mandat en cours	Date de fin de l'actuel mandat
Dimitrios Papalexopoulos	Président, Administrateur non exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant	Octobre 2018	Mai 2022	Mai 2025
Michael Colakides	Directeur général	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Marcel Cobuz	Administrateur exécutif	Janvier 2023	Janvier 2023	Mai 2025
William Antholis ²	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Andreas Artemis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Lyn Grobler	Administratrice non exécutive indépendante	Décembre 2021	Mai 2022	Mai 2025
Paula Hadjisotiriou	Administratrice non exécutive indépendante	Juin 2023	Juin 2023	Mai 2025
Natalia Nikolaidis	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2022	Mai 2022	Mai 2025
Ioannis Paniaras ³	Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022	Mai 2025
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Sandra Soares Santos ⁴	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2024	Mai 2024	Mai 2025
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant	Mars 2020	Mai 2022	Mai 2025
Vassilios (Bill) Zarkalis ⁵	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025

1. Theodora Taoushani a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération jusqu'au 8 mai 2024.
2. William Antholis a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité de nomination jusqu'au 7 février 2025.
3. Ioannis Paniaras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
4. Sandra Soares Santos a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité de stratégie jusqu'au 7 février 2025.
5. Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

2.6 Fonctionnement du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration a tenu sept réunions : les 17 janvier, 12 mars, 20 mars, 8 mai, 30 juillet, 30 août et 6 novembre.

Conformément aux Dispositions 3.11 du Code de GE et 4.5.2 du Chapitre 4 de la Charte de GE, les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont tenu une réunion le 6 novembre 2024, en l'absence du Directeur général et des autres administrateurs exécutifs, à laquelle ont participé 100 % des membres concernés.

En 2024, les membres du Conseil d'administration ont atteint un taux de présence de 100 % pour toutes les réunions du Conseil, tandis que les réunions de comités ont également atteint un taux de présence de 100 %.

Le tableau ci-dessous présente les taux de présence individuels des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci et aux réunions des comités du Conseil tenues en 2024.

Présence individuelle des administrateurs, 2024

Administrateur	Réunions du Conseil d'administration	présence individuelle aux réunions du Conseil d'administration (%)	Réunion des administrateurs non exécutifs	Réunions du Comité Audit et Risques	Réunions du Comité de rémunération	Réunions du Comité des nominations	Réunions du Comité stratégique	Taux de participation individuel aux réunions du Comité (%)
Dimitrios Papalexopoulos	7/7	100 %	1/1	-	-	-	-	-
Kyriacos Riris	7/7	100 %	1/1	7/7	-	-	-	100 %
Michael Colakides	7/7	100 %	-	-	-	-	-	-
Marcel Cobuz	7/7	100 %	-	-	-	-	3/3	100 %
William Antholis	7/7	100 %	1/1	-	-	3/3	-	100 %
Andreas Artemis	7/7	100 %	1/1	-	5/5	-	-	100 %
Leonidas Canellopoulos	7/7	100 %	-	-	-	-	3/3	100 %
Haralambos David	7/7	100 %	1/1	-	5/5	-	-	100 %
Lyn Grobler	7/7	100 %	1/1	-	-	3/3	-	100 %
Paula Hadjisotiriou	7/7	100 %	1/1	-	5/5	-	-	100 %
Natalia Nikolaidis	7/7	100 %	1/1	7/7	-	-	-	100 %
Ioannis Paniaras	7/7	100 %	-	-	-	-	-	-
Alexandra Papalexopoulou	7/7	100 %	-	-	-	3/3	3/3	100 %
Sandra Soares Santos ¹	3/3	100 %	1/1	-	-	-	1/1	100 %
Theodora Taoushani ²	3/3	100 %	-	-	2/2	-	-	100 %
Dimitris Tsitsiragos	7/7	100 %	1/1	7/7	-	-	3/3	100 %
Vassilios (Bill) Zarkalis	7/7	100 %	-	-	-	-	-	-

1. Sandra Soares Santos a été désignée membre indépendante du Conseil d'administration avec effet au 9 mai 2024, et membre du Comité de stratégie avec effet au 30 juillet 2024. En conséquence, elle a participé à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de stratégie convoquées après sa désignation.
2. Theodora Taoushani a siégé au Conseil d'administration et au Comité stratégique jusqu'au 8 mai 2024. En conséquence, elle a participé à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de rémunération convoquées avant cette date.

Délibérations et décisions

En 2024, les réunions du Conseil d'administration ont porté principalement, mais pas exclusivement, sur les points suivants :

- Performances financières : approbation du budget annuel, alignement des objectifs financiers sur les objectifs stratégiques, suivi de l'exécution budgétaire et des performances financières par rapport aux objectifs et examen et approbation des états financiers ;
- Planification stratégique : approbation des modifications apportées à la stratégie Construction pour une Croissance Verte à l'horizon 2026 du Groupe TITAN, suivi de l'exécution de la stratégie, étude de nouvelles initiatives visant à stimuler l'innovation, stratégie numérique jusqu'en 2027 et alignement des objectifs stratégiques sur l'évolution des besoins et des ambitions du Groupe TITAN ;
- Entrée en bourse de l'activité américaine du Groupe TITAN : évaluation de la faisabilité d'une admission à la cotation à la Bourse de New York de la société du Groupe belge Titan America SA (Titan America), société mère des opérations aux États-Unis, et de la réalisation d'une entrée en bourse d'une participation minoritaire (Transaction), examen et autorisation des transactions de réorganisation concernées au sein du Groupe, y compris le transfert de l'activité américaine sous Titan America, et examen et approbation, en tant qu'actionnaire détenant le contrôle et d'actionnaire vendeur, des différentes conditions en vue de la réalisation de la Transaction ;
- Points d'actualité opérationnels : progrès réalisés sur les principaux projets, grandes étapes franchies et difficultés rencontrées dans les opérations au quotidien et discussions sur l'amélioration des infrastructures et les investissements visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience client ;
- Performance ESG : analyse trimestrielle des émissions de CO₂ conformément à l'objectif de 1,5°C de la SBTi, points trimestriels sur les principales initiatives en matière de durabilité et d'innovation verte, les notations ESG, points d'actualité sur le projet de capture et de stockage du carbone (IFESTOS) et discussion sur l'évaluation de la double importance du Groupe Titan pour 2024 ;
- Contrôle interne et gestion des risques : suivi du cadre de contrôle interne et de gestion des risques et réexamen des stratégies et actions mises en œuvre afin d'atténuer les risques identifiés en accordant une importance particulière à la stratégie de cybersécurité 2025-2027 ;
- Gouvernance d'entreprise : examen et approbation des modifications apportées à la Charte GE et à la Politique de rémunération ;
- « People agenda » : discussions sur les initiatives de développement du leadership, la planification des successions et la gestion des talents.

2.7 Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à son mandat présenté au chapitre 4 de la Charte de GE, le Conseil d'administration réalise au moins tous les trois ans une évaluation de ses propres performances et son interaction avec la direction générale, ainsi que sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités. Cette évaluation est réalisée selon un processus formel avec ou sans intervention extérieure.

En 2023, le Conseil d'administration a réalisé une évaluation formelle du Conseil sans intervention externe. Cette évaluation portait principalement sur les performances, la composition, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi sur les interactions entre le Conseil d'administration et la direction générale de la Société.

Ces résultats ont révélé un large consensus concernant la mise en œuvre réussie de bonnes pratiques en ce qui concerne les principaux objectifs de gouvernance. Aucune préoccupation n'a été soulevée concernant la performance, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration.

2.8 Code de conduite

La Société a élaboré un Code de conduite fixant les normes prévues en matière de comportement responsable et éthique attendu des membres du Conseil d'administration, comme précisé au chapitre 11 de la Charte de GE.

Conformément au Code de conduite, les membres du Conseil d'administration sont tenus d'agir avec honnêteté, intégrité et probité et dans le meilleur intérêt de la Société, du Groupe TITAN et de ses parties intéressées. Ils doivent se consacrer activement à leurs fonctions et être capables de porter un jugement solide, objectif et indépendant dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les membres du Conseil d'administration, pendant leur mandat comme après celui-ci, sont tenus de traiter toutes les informations confidentielles avec le plus grand soin. Ils ne doivent pas exploiter ces informations dans leur intérêt personnel ou à toute fin sortant du cadre de leurs missions officielles, ni les communiquer à quiconque en dehors de la Société ou du Groupe TITAN sauf s'ils y sont contraints par la loi ou s'ils en ont reçu l'autorisation à des fins opérationnelles.

Le Code de conduite énonce également les principes auxquels chaque administrateur est tenu d'adhérer dans le cadre de ses transactions avec la Société ou avec le Groupe TITAN afin de garantir aussi bien la transparence que le respect des procédures concernées.

Chaque membre du Conseil d'administration doit gérer ses affaires personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts effectif ou perçu avec la Société ou le Groupe TITAN.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'informer ce dernier des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si un administrateur a un intérêt financier direct ou indirect qui entre en conflit avec les intérêts de la Société, il ou elle est tenu(e) d'en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision ; le Conseil d'administration est tenu de mettre en œuvre les procédures prévues aux articles 7.96 et 7.97 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

En 2024, les décisions suivantes ont été prises en l'absence d'un ou de plusieurs membres exécutifs du Conseil :

Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 12 mars 2024 : Reporting du Comité de rémunération

« Les administrateurs exécutifs, à savoir Leonidas Canelloopoulos, Marcel Cobuz, Michael Colakides, Yann Paniaras, Alexandra Papalexopoulou et Bill Zarkalis, ont déclaré se trouver en situation de possible conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour en vertu de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations, et se sont dès lors retirés de la réunion. Ce conflit d'intérêts est lié au fait que les administrateurs exécutifs sont des bénéficiaires potentiels des plans d'intéressement à court terme et à long terme, des augmentations de salaire pour 2024, du versement de primes pour 2023 et des octrois au titre du LTIP pour 2024. [...] »

Le président du Comité de rémunération, M. Andreas Artemis, a pris la parole pour informer les membres non exécutifs du Conseil d'administration des délibérations tenues lors de la réunion du Comité de rémunération du 27 février 2024.

Les membres présents du Conseil d'administration, à l'issue d'un débat approfondi sur les recommandations du Comité de rémunération, qui servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires, ont décidé, à l'unanimité et par des votes séparés, ce qui suit :

(a) approuver les modifications proposées aux plans d'intéressement à court terme et à long terme présentées, avec la remarque que les conditions de performance seront approuvées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mai.

(b) approuver les salaires annualisés pour 2024, le versement de primes pour 2023 et les attributions au titre du LTIP pour 2024 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que pour la Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe, notant que la valeur totale de ce qui précède s'élève à un montant (arrondi) de 14 millions d'euros et que ces montants sont attribués sous réserve de la réalisation des objectifs individuels et collectifs prévus par la Politique de rémunération. [...] »

2.9 Code de négociation

La Société a instauré un Code de négociation, qui énonce les règles régissant les transactions sur les titres de la Société. La base juridique du présent Code de négociation est le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, ainsi que ses règlements d'application et ses orientations.

Le Code de négociation figure au chapitre 12 de la Charte de GE et s'adresse aux administrateurs, dirigeants et responsables de la Société, ainsi qu'aux administrateurs, dirigeants, responsables et employés du Groupe TITAN qui sont en possession d'informations privilégiées (les « Destinataires »).

Le code de négociation vise à garantir que les Destinataires n'utilisent pas de manière abusive des informations privilégiées, ce qui est interdit par les règles de l'UE en matière d'abus de marché, et qu'ils ne se mettent pas en situation de suspicion d'utilisation abusive de ces informations privilégiées. Le Code de négociation vise également à garantir que les personnes en possession d'informations privilégiées à un moment donné préservent la confidentialité de ces informations et s'abstiennent de manipuler le marché, directement ou indirectement.

3. Comités du Conseil d'administration

3.1 Introduction

Le Conseil d'administration a établi les Comités suivants :

- Comité d'audit et des risques
- Comité de nomination
- Comité de rémunération
- Comité de stratégie

Le mandat des Comités du Conseil d'administration fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, est défini aux chapitres 5-8 de la Charte de GE, disponible sur le site web de la Société (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/>).

Le Conseil d'administration réexamine régulièrement la composition de ses Comités afin de s'assurer que celle-ci répond aux prescriptions légales, à l'évolution des besoins de la Société et aux attentes du marché.

3.2 Comité d'audit et des risques

3.2.1 Composition

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant

Membres : Natalia Nikolaidis, administratrice indépendante
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

Avec une carrière de quelque 40 années, le président du Comité d'audit et des risques apporte une vaste expérience en matière d'audit et de comptabilité, tandis que les autres membres du Comité d'audit et des risques, du fait de leur formation et de leur passé professionnel, apportent collectivement leur expertise aux activités de la Société.

3.2.2 Rôle

Le Comité d'audit et des risques remplit toutes les fonctions prévues à l'article 7.99 du CSA et est chargé de l'élaboration d'un programme d'audit à long terme englobant toutes les activités de la Société, y compris :

- suivi du processus d'information financière ;
- suivi du processus d'information en matière de durabilité ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- suivi de la fonction d'audit interne et de son efficacité ;
- suivi de l'audit réglementaire des états financiers annuels et consolidés, y compris le suivi des questions et recommandations formulées par le vérificateur externe ;
- examen et suivi de l'indépendance du vérificateur externe, notamment sur le plan de la fourniture de services supplémentaires à la Société.

3.2.3 Activités en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité d'audit et des risques a tenu sept réunions : les 16 janvier, 11 mars, 19 mars, 7 mai, 29 juillet, 30 août et 5 novembre.

Le taux de présence des membres du Comité d'audit et des risques s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2024, les délibérations et décisions du Comité d'audit et des risques ont porté principalement sur :

- l'examen des états financiers annuels et semestriels consolidés et individuels ainsi que des résultats trimestriels de la Société ;
- l'examen des projets de communiqués de presse à publier, ainsi que du rapport annuel et du rapport semestriel ;
- la mise en œuvre du plan d'audit interne et le suivi de l'organisation, des ressources et des compétences de l'audit interne ;
- l'examen et le suivi du Plan d'audit présenté par le Vérificateur externe ;

- l'examen du rapport du Vérificateur externe sur les états financiers annuels consolidés et distincts et la discussion de ses conclusions ;
- l'examen et l'approbation des services autres que d'audit ;
- l'examen de la Gestion des risques du Groupe, y compris les risques ESG et liés au climat ainsi que les risques de cybersécurité ;
- l'examen de l'évaluation de la double importance du Groupe TITAN en 2024 ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme de conformité et de lutte contre la fraude du Groupe.

3.2.4 Vérificateur externe

L'audit des états financiers de la Société a été confié, en vertu de la résolution de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 mai 2022, à PriceWaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Culliganlaan 5, à 1831 Diegem, Bruxelles, représentée par M. Didier Delanoye, pour un mandat de trois ans, prenant fin au terme de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui doit se tenir en 2025 en vue de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Les responsabilités et les pouvoirs du vérificateur externe sont fixés par la loi.

Le Comité d'audit et des risques surveille et évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe en tenant compte :

- du contenu, de la qualité et des informations sur les principaux plans et rapports des auditeurs externes ;
- des échanges avec le vérificateur externe lors des réunions du Comité ;
- de la solidité du vérificateur externe dans le traitement des principes comptables clés ; et
- de la fourniture de services autres que l'audit.

Les frais d'audit annuels 2024 au titre des comptes statutaires de la Société ont été fixés à 185 500 € (plus TVA et frais remboursables) (157 500 € en 2023).

Les frais d'audit payés en 2024 par le Groupe au titre de l'audit statutaire et des filiales et sociétés affiliées de la Société s'élèvent à 10 307 083 € (1 700 755 € en 2023).

Les frais hors audit (pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) payés ou provisionnés en 2024 se montent à 801 228 € (475 628 € en 2023) et incluent :

- Les frais en rapport avec l'audit (services d'assurance pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) à hauteur de 332 500 € (27 200 € en 2023) ;
- Le conseil fiscal et les autres services de conseil et de conformité : 468 728 € (448 428 € en 2023).

3.3 Comité de rémunération

3.3.1 Composition

Président : Andreas Artemis, administrateur indépendant

Membres : Haralambos David, administrateur indépendant
Paula Hadjisotiriou, administratrice indépendante

À partir du 7 février 2025, la composition du Comité de rémunération est la suivante :

Président : Andreas Artemis, administrateur indépendant

Membres : Paula Hadjisotiriou, administratrice indépendante
Dimitrios Papalexopoulos, administrateur non-exécutif

3.3.2 Rôle

Le Comité de rémunération exerce les fonctions prévues à l'article 7.100 du CSA, notamment la préparation et l'évaluation des propositions pour le Conseil d'administration concernant :

- la politique de rémunération de la Société et la rémunération des administrateurs, des membres du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe, ainsi que les dispositions en matière de résiliation anticipée ;
- l'examen annuel des performances de la direction générale ; et
- la mise en œuvre de la stratégie de la Société par rapport aux mesures et aux objectifs de performance convenus.

3.3.3 Activités en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité de rémunération a tenu cinq réunions : les 27 février, 15 mars, 8 mai, 1er novembre et 5 décembre.

Le taux de présence des membres du Comité de rémunération s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2024, les discussions et décisions du Comité de rémunération ont porté principalement sur :

- la modification des plans d'intéressement à court terme et à long terme ;
- les augmentations de salaire pour 2024, le versement des bonus pour 2023 et les attributions au titre du LTIP pour 2024 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de Direction, les membres du Comité exécutif du Groupe et du directeur du département Audit et conformité ;
- le Rapport relatif aux rémunérations de l'exercice 2023 ;
- l'examen de la Politique de rémunération ;
- la définition et la vérification des objectifs de performance ;
- l'examen de la structure de rémunération des dirigeants dans l'ensemble du Groupe TITAN ; et
- la définition du benchmarking externe de la rémunération des dirigeants.

3.4 Comité de nomination

3.4.1 Composition

Présidente : Lyn Grobler, administratrice indépendante
Membres : William Antholis, administrateur indépendant
Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

À partir du 7 février 2025, la composition du Comité de nomination est la suivante :

Présidente : Lyn Grobler, administratrice indépendante
Membres : Haralambos David, administrateur indépendant
Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

3.4.2 Rôle

Le rôle du Comité de nomination consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration au sujet de la nomination des administrateurs, du directeur général de la Société et des membres et présidents des comités du Conseil d'administration, du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que de leur succession ordonnée.

Les principales fonctions du Comité de nomination comprennent notamment :

- l'élaboration des procédures de désignation et de renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration ainsi que des membres du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe ;
- la nomination des candidats à tout poste d'administrateur vacant, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration ;
- la préparation de proposition de renouvellement du mandat de membres existants ;
- l'évaluation périodique de la taille et de la composition du Conseil d'administration et la formulation de recommandations en vue des changements éventuellement nécessaires ; et
- le fait de veiller à ce qu'une attention constante et suffisante soit portée à la succession des dirigeants ainsi qu'à la mise en œuvre de

programmes adéquats de développement des talents et d'initiatives visant à promouvoir la diversité dans le leadership.

3.4.3 Activités en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité de nomination a tenu trois réunions : les 15 mars, 26 juillet et 23 octobre.

Le taux de présence des membres du Comité de nomination s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2024, les discussions et décisions du Comité de nomination ont porté principalement sur :

- l'évaluation de la candidature de Sandra Soares comme membre indépendante du Conseil d'administration ;
- la composition du Conseil d'administration et de ses comités ; et
- la planification de la succession de l'équipe de direction.

3.5 Comité de stratégie

3.5.1 Composition

Présidente : Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive
Membres : Leonidas Canelloopoulos, administrateur exécutif
Marcel Cobuz, administrateur exécutif
Sandra Soares Santos, administratrice indépendante
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

À partir du 7 février 2025, la composition du Comité de stratégie est la suivante :

Présidente : Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive
Membres : Leonidas Canelloopoulos, administrateur exécutif
Marcel Cobuz, administrateur exécutif
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

3.5.2 Rôle

Nonobstant les pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration, le Comité de stratégie aide le Conseil d'administration à examiner et à contrôler le programme stratégique et le plan de croissance du Groupe TITAN. En outre, le Comité de stratégie apporte son soutien au Conseil d'administration pour évaluer au cas par cas les décisions stratégiques clés. La définition de la stratégie reste dans tous les cas la prérogative du Conseil d'administration.

Les principales missions du Comité de stratégie sont notamment les suivantes :

- évaluer l'évolution du secteur et du marché ainsi que les évolutions de la législation et des politiques par rapport aux objectifs de la stratégie du Groupe TITAN et recommander des mesures correctives le cas échéant ;
- aider le Conseil d'administration à examiner le plan stratégique annuel soumis par la direction, et contrôler sa conformité par rapport à la stratégie convenue ;
- fournir des orientations à la direction pour la préparation des documents relatifs à la stratégie qui seront examinés par le Conseil d'administration ;
- examiner les transactions ou initiatives stratégiques ad hoc proposées par le Conseil d'administration, le Directeur général ou le Comité exécutif du Groupe ; et
- suivre l'avancement des projets et initiatives stratégiques ainsi que du plan d'affaires de la Société afin d'assurer leur alignement sur les objectifs stratégiques du Groupe TITAN.

3.5.3 Activités en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité de stratégie a tenu trois réunions : les 1er mars, 29 avril et 30 octobre.

Le taux de présence des membres du Comité de stratégie s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2024, les discussions et décisions du Comité de stratégie ont porté principalement sur :

- l'examen de la Stratégie 2026 du Groupe TITAN et de ses orientations clés, avec en priorité la Construction pour une Croissance Verte ;
- l'examen de la nouvelle stratégie numérique couvrant la période jusqu'en 2027 ;
- l'évaluation de l'entrée en bourse de l'activité américaine du Groupe TITAN et d'autres projets clés ;
- l'examen des risques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, y compris la gestion des risques et la gouvernance, avec une attention particulière à la stratégie de cybersécurité.

4. Comités du Groupe

4.1 Introduction

Le Conseil d'administration a également créé les comités suivants avec la participation des membres exécutifs du Conseil d'administration et des membres de la direction de la Société et du Groupe :

- Comité de direction
- Comité exécutif du Groupe

Les mandats du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, est défini aux chapitres 9 et 10 de la Charte de GE, disponible sur le site web de la Société (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/>).

4.2 Comité de direction

4.2.1 Composition

Président : Michael Colakides, Directeur Général et Directeur financier du Groupe

Membres : Grigoris Dikaïos, Directeur financier de la Société
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale

4.2.2 Rôle et réunions

Le Comité de Direction est chargé de la gestion quotidienne de la Société.

Les principales responsabilités du Comité de direction consistent à mettre en œuvre la stratégie de la Société et à en assurer le suivi, à préparer les états financiers de la Société conformément aux normes et politiques comptables applicables à cette dernière et à les présenter au Conseil d'administration, à préparer la publication obligatoire des états financiers de la Société et d'autres informations financières et non financières importantes, à gérer et évaluer les systèmes de contrôle interne de la

Société et à aider le directeur général dans la gestion quotidienne de la Société ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions.

Le Comité de direction se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire pour son bon fonctionnement.

4.3 Comité exécutif du Groupe

4.3.1 Composition

Président : Marcel Cobuz

Membres : Jean-Philippe Benard, Responsable de la chaîne d'approvisionnement et du développement énergétique
Samir Cairae, Directeur de la technologie
Leonidas Canellopoulos, Directeur du développement durable et de l'innovation du Groupe
Michael Colakides, Directeur Général de la Société et Directeur financier du Groupe
Alexandra Eleftheriou, Directrice du personnel
Antonios Kyrkos, Directeur de la transformation et de la planification stratégique
Ioannis Paniaras, Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale
Alexandra Papalexopoulou, Présidente du Comité de stratégie du Conseil
Vassilios (Bill) Zarkalis, Directeur de l'exploitation du Groupe / Président et directeur général de Titan America LLC/Président de STET

4.3.2 Rôle et réunions

Le rôle du Comité exécutif du Groupe consiste à faciliter la supervision des opérations du Groupe Titan, à promouvoir la coopération et la coordination des filiales du Groupe TITAN, à suivre les performances de gestion du Groupe, et à garantir la mise en œuvre des décisions et l'imputabilité qui s'y rapporte.

Le Comité exécutif du Groupe se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement. Au cours des réunions du Comité exécutif du Groupe qui se sont tenues en 2024, divers sujets relatifs à la coordination ont été abordés, notamment la stratégie, les résultats trimestriels, le budget du Groupe TITAN, les examens sur la santé et la sécurité, les questions de durabilité, les questions de RH, les achats, l'avancement des projets clés (décarbonation, numérisation), les activités de transaction, la diversification, les risques, etc.



Les membres du Comité exécutif du Groupe avec Dimitri Papalexopoulos, président du Conseil d'administration. De gauche à droite : Ioannis Paniaras, Jean-Philippe Benard, Alexandra Eleftheriou, Christos Panagopoulos, Antonios Kyrkos, Alexandra Papalexopoulou, Marcel Cobuz, Bill Zarkalis, Dimitri Papalexopoulos, Michael Colakides, Leonidas Canellopoulos, Samir Cairae.

5. Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des éléments fondamentaux de la culture, de la stratégie et des pratiques de travail journalières du Groupe TITAN. Nous nous attachons à créer un environnement où toutes les différences sont valorisées et où chacun a la possibilité de s'épanouir et d'éprouver un sentiment d'appartenance.

Le Groupe TITAN s'attache à la diversité sous toutes ses dimensions, dont le genre, l'âge, les origines ethniques et raciales, le handicap, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, la culture, l'éducation et le passé professionnel. C'est à cette fin que la Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion du Groupe TITAN précise les principes, les définitions, le champ d'action et l'approche de la diversité et de l'inclusion. En promouvant la diversité dans toute la hiérarchie de notre organisation, nous aspirons à créer un écosystème inclusif qui rassemble une variété de perspectives et de talents dans un but de réussite collective.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration se consacre à favoriser la diversité au niveau de sa propre composition et dans l'ensemble de ses comités, conscient du fait que cette diversité contribue à une prise de décisions efficace et renforce la capacité à s'adapter à l'évolution du contexte d'affaires et à mieux répondre aux besoins de nos parties intéressées. L'engagement en faveur de la diversité est également intégré au mandat du Conseil d'administration, comme indiqué au chapitre 4 de la Charte de GE.

À l'heure actuelle, la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est conforme à l'exigence d'une diversité de genre d'un tiers prévue par la loi belge. Qui plus est, le Conseil d'administration a renforcé son engagement en faveur de la diversité de genre puisque deux femmes assurent actuellement la présidence du Comité des nominations et du Comité stratégique.

La diversité au niveau du Conseil d'administration a également été encouragée par un mélange équilibré de compétences académiques et professionnelles englobant une expertise dans la banque et l'assurance, l'audit, la finance, les questions juridiques et de gestion d'entreprise, le secteur du ciment, la durabilité, les technologies de l'information, l'ingénierie, la politique publique, l'histoire politique et différents domaines propres au secteur.

En ce qui concerne les pays de résidence, six membres du Conseil d'administration ont leur résidence permanente à Chypre, cinq en Grèce, un au Portugal, deux au Royaume-Uni et deux aux États-Unis.

6. Processus d'information financière : systèmes internes d'audit et de gestion des risques

Les éléments clés du système de contrôle interne utilisé pour éviter les erreurs dans la préparation des états financiers et fournir des informations financières fiables sont les suivants :

Le mécanisme d'assurance relatif à l'intégrité des états financiers du Groupe consiste en une combinaison de processus de gestion intégrée des risques, d'activités de contrôle financier appliquées, de l'utilisation de technologies de l'information pertinentes et de préparation, de communication et de suivi des informations financières.

Chaque mois, les filiales du Groupe soumettent des données financières et non financières au service de consolidation du Groupe, en fournissant des informations explicatives le cas échéant.

Pour consolider ses résultats et ses états financiers, le Groupe utilise un logiciel de consolidation spécialisé et un logiciel spécialisé pour le rapprochement des opérations intersociétés. Ces outils incluent des mécanismes de contrôle intégrés et ont été paramétrés en fonction des

besoins du Groupe. Enfin, les outils ci-dessus utilisent les meilleures pratiques en matière de processus de consolidation, que le Groupe a largement adoptées.

La direction du Groupe examine chaque mois les états financiers consolidés et les informations relatives à la gestion du Groupe. Ces deux ensembles d'informations sont préparés conformément aux normes IFRS et de manière à en faciliter la compréhension.

Le suivi mensuel des états financiers et des informations relatives à la gestion du Groupe ainsi que leur analyse par les services concernés sont des éléments clés du mécanisme de contrôle de la qualité et de l'intégrité des résultats financiers.

Les vérificateurs externes du Groupe examinent les états financiers semestriels du Groupe et de ses principales filiales, et vérifient leurs états financiers annuels. Ils vérifient en outre les états financiers annuels de la Société. De plus, les vérificateurs externes du Groupe informent le Comité d'audit et des risques des résultats de leurs examens et audits.

Lors de ses réunions trimestrielles précédant l'établissement des rapports financiers, le Comité d'audit et des risques est informé de la performance du Groupe par le directeur général et le directeur financier du Groupe, ainsi que par les autres responsables compétents de la Société et du Groupe. Il surveille également les comptes consolidés et le processus d'information financière, et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques surveille le processus d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe et de la Société.

Le Conseil d'administration approuve les états financiers (Société et consolidés) après recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques.

7. Audit interne

L'audit interne est effectué par la fonction d'Audit interne du Groupe. Depuis janvier 2020, cette fonction assume un rôle élargi en prenant en charge la responsabilité de la conformité en plus de l'audit interne.

L'audit interne est un service indépendant doté de son propre règlement écrit, qui relève directement du Comité d'audit et des risques.

Le personnel de l'audit interne du Groupe est composé de 19 cadres dûment formés et possédant une expérience appropriée pour effectuer leur travail.

L'audit interne a pour rôle principal de surveiller l'efficacité de l'environnement de contrôle interne. Son champ d'action inclut également :

- le contrôle de la mise en œuvre et du respect du règlement interne de la Société, du Code de conduite, des Statuts et des lois applicables dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère ;
- la fourniture de services de conseil (par exemple, examen des nouvelles procédures, examen des nouveaux systèmes informatiques après leur implémentation) ;
- certaines missions spéciales (par exemple des enquêtes sur les fraudes).

Durant l'année, le Comité d'audit et des risques a reçu au total 25 rapports d'audit interne. De même, le Comité d'audit et des risques a reçu tous les rapports d'avancement relatifs aux principales conclusions d'audit en 2024.

La Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit et des risques et rencontré à plusieurs reprises son président en vue de mieux préparer les réunions du Comité d'audit et des risques portant sur l'audit interne.

À la suite de la recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques, le Conseil d'administration a approuvé le Plan d'audit interne pour l'année 2025 et a précisé les fonctions et les domaines sur lesquels l'audit interne doit principalement se concentrer.

8. Rapport de rémunération 2024

Conformément aux dispositions en vigueur, le présent Rapport de rémunération décrit la rémunération versée à titre individuel aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres du Comité de Direction qui assurent la gestion courante.

8.1 Rétrospective de l'année

Le Groupe a enregistré une nouvelle année de solides performances qui témoignent de sa capacité à exécuter sa stratégie avec succès et à rester résilient dans un environnement de marché changeant et instable. Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé notre présence sur nos marchés clés, aux États-Unis et en Europe, fait progresser nos initiatives en matière de transformation numérique et de décarbonation, et élargi notre gamme de produits et de solutions centrés sur le client. Ces accomplissements témoignent du professionnalisme et de l'expertise de nos équipes du monde entier, qui continuent de faire progresser l'excellence opérationnelle et l'innovation.

L'année 2024 a marqué un nouveau record dans les performances financières du Groupe, qui a surpassé ses solides résultats de l'année précédente avec une croissance aussi bien de ses ventes que de sa rentabilité. Toutes les régions ont contribué à cette réussite, États-Unis et Europe en tête. Nos performances s'expliquent principalement par les effets conjugués d'une hausse des volumes de vente, de prix stables et d'efficacités opérationnelles, en particulier dans la gestion de l'énergie et la transformation numérique. La baisse des coûts des combustibles solides a également contribué à renforcer notre rentabilité.

8.2 Rémunération du Conseil d'administration

Les Administrateurs de la Société sont rémunérés conformément à la Politique de Rémunération. Le Comité de rémunération, institué par le Conseil d'administration, est chargé de définir une politique de rémunération pour les administrateurs exécutifs et non exécutifs, en tenant compte du cadre général de rémunération de la Société, tel que défini à l'Annexe 7 de la Charte de gouvernance d'entreprise. Le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration est fixé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration et du Comité de rémunération. Le Comité de rémunération recommande également des niveaux de rémunération pour les Administrateurs non exécutifs sur la base du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions et leurs responsabilités.

En vertu de la Politique de rémunération 2024 :

- Les administrateurs non exécutifs perçoivent des jetons de présence forfaitaires qui couvrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et, le cas échéant : i) des honoraires de présidence de comité, ii) des honoraires de membre de comité et iii) des indemnités de voyage pour les Administrateurs non exécutifs qui ne sont pas basés en Grèce ou à Chypre.
- Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent pas de rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à un régime de retraite complémentaire ou à une indemnité de fin de contrat.

- La Société fournit les polices d'assurance habituelles couvrant les activités du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.
- La Société prend en charge tous les frais de voyage et d'hébergement des administrateurs en lien avec le Conseil d'administration.
- Les honoraires et jetons de présence sont réexaminés chaque année, mais pas nécessairement augmentés.
- Les Administrateurs exécutifs n'ont pas droit à des jetons de présence pour leur appartenance aux Comités du Conseil.

8.2.1 Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 9 mai 2024 avec effet au 1er janvier 2024, selon les termes suivants :

Honoraires du Président	850 000 € bruts par an reçus en partie en espèces et en partie sous la forme d'une rémunération basée sur des actions La rémunération basée sur des actions est attribuée sous la forme d'actions restreintes de la Société et plafonné à 50 % de la rémunération annuelle totale du Président non exécutif.
Honoraires du Vice-Président	40 000 € bruts par an reçus sous la forme d'honoraires fixes, en plus des jetons d'Administrateur indépendant.
Administrateurs indépendants	50 000 € bruts par an et par administrateur indépendant
Administrateurs exécutifs	30 000 € bruts par an et par administrateur exécutif

De même, la rémunération des membres des comités du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 9 mai 2024 selon les termes suivants :

Comité d'audit et des risques	Président 40 000 € bruts par an Membres 20 000 € bruts par an et par membre
Comité de nomination	Président 15 000 € bruts par an Membres 10 000 € bruts par an et par membre
Comité de rémunération	Président 15 000 € bruts par an Membres 10 000 € bruts par an et par membre
Comité de stratégie	Président 30 000 € bruts par an Membres 20 000 € bruts par an et par membre

Honoraires versés aux membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 et montants totaux de l'année précédente

	2024			Montant brut des honoraires totaux 2024	Montant brut des honoraires totaux 2023
	Jetons de présence des Administrateurs	Jetons de présence pour les Comités	Indemnités de déplacement		
Dimitrios Papalexopoulos	850 000 €*	S.o.	S.o.	850 000 €	850 000 €
William Antholis	50 000 €	10 000 €	10 000 €	70 000 €	70 000 €
Andreas Artemis	50 000 €	15 000 €	S.o.	65 000 €	64 514 €
Leonidas Canellopoulos	30 000 €	S.o.	S.o.	30 000 €	30 000 €
Marcel Cobuz	30 000 €	S.o.	S.o.	30 000 €	30 000 €
Michael Colakides	45 408 €**	S.o.	S.o.	45 408 €	45 408 €
Haralambos David	50 000 €	10 000 €	S.o.	60 000 €	60 000 €
Lyn Grobler	50 000 €	15 000 €	10 000 €	75 000 €	74 514 €
Paula Hadjisotiriou	50 000 €	10 000 €	10 000 €	70 000 €	29 315 €
Natalia Nicolaidi	50 000 €	20 000 €	S.o.	70 000 €	65 000 €
Ioannis Paniaras	30 000 €	S.o.	S.o.	30 000 €	30 000 €
Alexandra Papalexopoulou	30 000 €	S.o.	S.o.	30 000 €	30 000 €
Kyriakos Riris	90 000 €	40 000 €	S.o.	130 000 €	80 000 €
Sandra Soares Santos¹	32 240 €	8 470 €	5 000 €	45 710 €	S.o.
Theodora Taoushani²	17 623 €	3 525 €	S.o.	21 148 €	60 000 €
Dimitris Tsitsiragos	50 000 €	40 000 €	10 000 €	100 000 €	88 664 €
Vassilios (Bill) Zarkalis	30 000 €	S.o.	S.o.	30 000 €	30 000 €

* Reçus en partie en espèces (525 000 €) et en partie sous la forme d'une rémunération basée sur des actions (12 315 actions TCI attribuées sous condition d'une valeur de 325 000 €)

** Y compris jetons de filiales comme suit : Tithys Holdings Limited 10 272,16 € et Iapetos Limited 5 136,08 €

1. Sandra Soares Santos a été désignée comme administratrice indépendante avec effet au 9 mai 2024, et membre du Comité de stratégie avec effet au 30 juillet 2024.
2. Theodora Taoushani a été membre du Conseil d'administration et du Comité de rémunération jusqu'au 8 mai 2024.

8.3 Rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction

8.3.1 Principes et Politique de rémunération

La Politique de rémunération 2024 veille à ce que la Société rémunère les cadres et les membres du comité de direction sur la base de leurs performances dans la réalisation de son plan d'affaires à court terme et à long terme, de façon à continuer à créer de la valeur pour toutes les parties intéressées.

La Politique de rémunération 2024 a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2024 et s'aligne sur la mise en œuvre de la Directive européenne sur les droits des actionnaires II (« SRD II »).

Le montant total de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction est en lien avec la stratégie et les mesures de performance pertinentes et contribue à la performance à long terme de la Société.

Principes majeurs régissant la Politique de rémunération et contribuant à la stratégie de la Société et à son développement durable :

- Établir un niveau équitable et approprié de rémunération fixe visant à attirer des professionnels expérimentés de qualité capables d'ajouter de la valeur à TITAN.
- Maintenir une approche équilibrée entre la rémunération fixe et la rémunération variable afin d'éviter une trop grande dépendance à la rémunération variable et une prise de risques indue.
- Établir une approche équilibrée entre les incitations à court et à long terme, afin de s'assurer que l'accent est mis sur les objectifs à court terme qui contribueront en fin de compte à la création de valeur à long terme.
- Utiliser des incitations à long terme par lesquels tout ou partie de la récompense se compose d'actions, ce qui aligne les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires et à la création de valeur à long terme et favorise la performance de l'action de TITAN sur le long terme.
- Éviter la prise de risques excessifs par l'instauration de paramètres de performance financière et non financière dans la conception de la rémunération variable.

Le niveau de rémunération du Directeur Général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction est fixé par le Conseil d'administration sur la base des recommandations émises à cet égard par le Comité de rémunération et conformément à la Politique de rémunération en vigueur.

Le Comité de rémunération examine régulièrement la Politique de rémunération afin de garantir le respect permanent de ses principes ainsi que sa conformité aux tendances et aux meilleures pratiques du marché. Le Comité de rémunération recommande des niveaux de rémunération annuelle pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de Direction ainsi que pour d'autres membres du Comité exécutif du Groupe sur la base de leurs performances et de leurs responsabilités.

Pour fixer les niveaux de rémunération du Directeur Général mais aussi des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction, le Comité de rémunération recueille des données en provenance des différents marchés concernés. Ces données reflètent les secteurs pertinents pour la Société (par ex. le secteur des matériaux de construction), les régions pertinentes (Europe, ou encore États-Unis pour certaines fonctions) et la complexité de l'activité, et elles tiennent également compte de la taille et de l'envergure de la Société et des différents postes.

La Société vise à rester compétitive en ce qui concerne l'objectif de rémunération totale (la somme de la rémunération de base fixe et de l'objectif de rémunération variable).

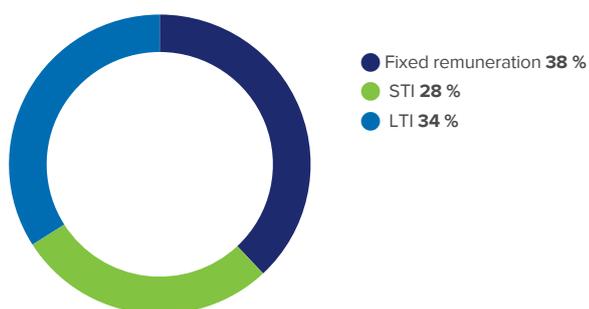
En résumé, les principes clés de la Politique de rémunération et la répartition entre la rémunération fixe et la rémunération variable sont les suivants :



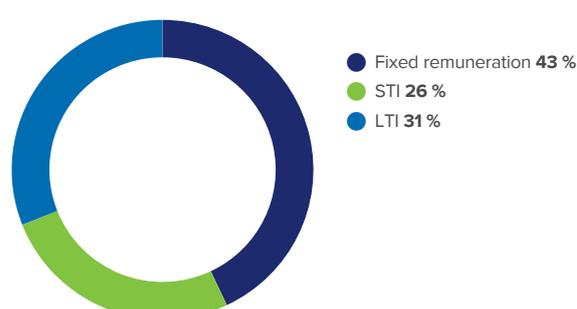
8.3.2 Possibilités de rémunération et répartition de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2024

Le graphique ci-dessous présente la composition (objectifs atteints) de la rémunération directe totale (rémunération fixe et variable) des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2024.

Administrateurs exécutifs (total)



Comité de Direction (total)



Rémunération directe totale - Mesures d'incitation correspondants aux objectifs atteints (année complète)

Nom Fonction	Rémunération fixe ¹ (sur une année complète)	Rémunération variable			Rémunération directe totale répartition de la rémunération
		Mesure de la performance	Objectif STI	Objectif LTI	
Michael Colakides Directeur général et Directeur financier du Groupe, Administrateur exécutif	575 137 €	Montant	409 336 €	575 000 €	Fixe 37 %
		% du salaire de base annuel (SBA)	85 %	119 %	Variable 63 %
Marcel Cobuz Président du Comité exécutif du Groupe, Administrateur exécutif	870 840 €	Montant	764 400 €	918 750 €	Fixe 34 %
		% du SBA	100 %	120 %	Variable 66 %
Alexandra Papalexopoulou Administratrice exécutive	483 200 €	Montant	195 700 €	275 000 €	Fixe 51 %
		% du SBA	47,5 %	67 %	Variable 49 %
Leonidas Canellopoulos Administrateur exécutif	313 703 €	Montant	154 747 €	184 000 €	Fixe 48 %
		% du SBA	60 %	71 %	Variable 52 %
Ioannis Paniaras Administrateur exécutif	487 600 €	Montant	353 600 €	460 000 €	Fixe 37 %
		% du SBA	85 %	111 %	Variable 63 %
Vassilios (Bill) Zarkalis Administrateur exécutif	1 000 520 \$	Montant	912 405 \$	891 250 \$	Fixe 36 %
		% du SBA	100 %	98 %	Variable 64 %
Christos Panagopoulos Membre du Comité de Direction	320 135 €	Montant	174 619 €	195 500 €	Fixe 46 %
		% du SBA	60 %	67 %	Variable 54 %
Grigorios Dikaos Membre du Comité de Direction	223 260 €	Montant	73 718 €	35 000 €	Fixe 67 %
		% du SBA	35 %	17 %	Variable 33 %

1. La rémunération fixe comprend le salaire de base annualisé au 31/12/2024, les honoraires du Conseil d'administration et les cotisations de retraite.

8.3.3 Rémunération fixe et avantages

Rémunération fixe

La rémunération fixe tient compte du niveau de responsabilité, ainsi que des connaissances et de l'expérience requises pour répondre aux attentes, tout en veillant à ce que la Société ne paie pas plus que nécessaire, en soutenant toujours ses intérêts à long terme et sa durabilité. Son montant est revu chaque année, mais n'est pas nécessairement augmenté, en tenant compte de facteurs tels que :

- Les performances et l'expérience de la personne ;
- Les performances de la Société ;
- Le poste et les responsabilités de la personne ;
- La rémunération et les conditions d'emploi ailleurs dans la Société ;
- Les taux d'inflation et les augmentations à l'échelle du marché sur les différents sites internationaux ;
- L'emplacement géographique de la personne concernée.

Allocation de retraite et autres avantages

La Société possède un plan de retraite à cotisations définies auquel les Administrateurs exécutifs peuvent participer.

La contribution maximale s'élève à 10 % du salaire annuel de base (8 % pour le premier échelon, et le deuxième échelon y ajoute jusqu'à 2 % avec un rapport de 1:2 entre la contribution de l'employé et celle de l'employeur).

Si un dirigeant quitte la Société dans les cinq ans suivant son entrée dans le Programme, les éventuelles contributions de la Société sont perdues (toute dérogation éventuelle est soumise à l'approbation du Directeur général et du président du Comité exécutif du Groupe ou du Conseil d'administration s'il s'agit de membres exécutifs du Conseil d'administration ou des cadres supérieurs rendant compte directement au Comité exécutif du Groupe).

Les avantages proposés incluent, sans s'y limiter, une voiture de fonction, le carburant, une assurance santé et une assurance vie. Des avantages supplémentaires, généralement à faible coût, peuvent être proposés périodiquement s'ils sont considérés adéquats et conformes à la pratique du marché. Tous les avantages peuvent être supprimés ou modifiés à tout moment, à la discrétion de la Société.

8.3.4 Rémunération variable (court terme, long terme)

La rémunération variable se compose de mécanismes de rémunération variable à court terme et à long terme, ce qui assure un degré élevé de transparence en associant les objectifs à des indicateurs clairement définis en matière de bénéfices, de création de valeur et de développement durable. Aucun mécanisme de récupération de la rémunération variable n'a été utilisé au cours de l'exercice 2024.

Rémunération variable à court terme (STI)

Critères de performance et résultats 2024 / Incitations à court terme (STI)

Sur recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'administration détermine les critères de performance les plus pertinents pour le plan d'incitations à court terme, en fixant des objectifs ambitieux mais réalistes pour chacun de ces critères de performance. Ces indicateurs clés de performance fournissent le cadre des régimes d'incitations dans l'ensemble de la Société.

En 2024, l'opportunité cible proposée par le STI pouvait atteindre 100 % du salaire de base annuel (SBA) et reposait sur trois critères de performance :

- Performance collective (financière) : jusqu'à 55 % du STI total
- Performance en matière de sécurité : 5 % du STI total
- Performance individuelle : pourcentage restant (allant de 40 % à 55 %)

La mesure de la performance collective est liée à 80 % à l'EBITDA et à 20 % au ROACE et aux flux de trésorerie d'exploitation disponible avant dépenses d'investissement. Les différents objectifs sont fixés au niveau du Groupe, des régions et des divisions.

Les performances en matière de sécurité sont mesurées par rapport à l'objectif du taux de fréquence des accidents avec arrêt.

Les performances individuelles sont évaluées en fonction de la réalisation des objectifs individuels et de l'alignement du comportement sur les valeurs du Groupe.

En cas de dépassement des objectifs, la partie (financière) collective des incitations à court terme est plafonnée à 130 % de l'objectif, la partie individuelle à 150 % et la part de sécurité à 100 %.

Performances financières et en matière de sécurité du Groupe en 2024

Groupe EBITDA	Seuil Versement de 50 %	Objectif Versement de 100 %	Dépassement Versement de 130 %	Ajustement selon la performance*
	437,48m €	583,3m €	670,8m €	Versement de 111 % 615,4m €

Groupe ROACE	Seuil Versement de 50 %	Objectif Versement de 100 %	Dépassement Versement de 130 %	Ajustement selon la performance*
	13,0 %	15,0 %	18,0 %	Versement de 130 % 19,16 %

Groupe OFCF	Seuil Versement de 50 %	Objectif Versement de 100 %	Dépassement Versement de 130 %	Ajustement selon la performance*
	221,78m €	295,70m €	340,06m €	Versement de 121,4 % 332,1m €

Groupe LTIFR	Seuil Versement de 0 %	Objectif Versement de 100 %	Performance
	1,21	0,61	Versement de 100 % 0,56

* Ajustements en lien avec le coût de préparation et de réalisation de l'introduction en bourse de Titan America SA et avec d'autres éléments extraordinaires non prévus au budget. EBITDA (580,1m €), ROACE (16,96 %) et OFCF (299,5m €) effectifs du Groupe.

L'évaluation définitive se fait en fin d'exercice sur la base des résultats financiers révisés. Tout versement potentiel dans le cadre du plan d'incitations à court terme est effectué annuellement dans le courant

du premier semestre de l'exercice suivant. Un niveau minimum de performance doit être atteint avant tout paiement potentiel au titre du plan. Les versements sont plafonnés pour les surperformances. Le Comité de rémunération soumet la proposition finale de versement au titre du plan d'incitations à court terme au Conseil d'administration en vue d'une prise de décision.

TITAN a réalisé une performance financière record en 2024 avec une augmentation disproportionnée du chiffre d'affaires et de la rentabilité qui a débouché sur un versement de 111 % dans la partie concernée de la rémunération variable liée à l'EBITDA. Le ROACE Groupe a lui aussi dépassé l'objectif, avec pour résultat un versement de 130 % de la partie correspondante de la rémunération variable. Le Flux de trésorerie d'exploitation disponible a lui aussi dépassé l'objectif, avec pour résultat un versement de 121,4 % de la partie correspondante de la rémunération variable.

En outre, en 2024, la performance réalisée au niveau du Groupe a été supérieure à l'objectif fixé en matière de sécurité (indice du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR)), avec pour résultat un versement de 100 % de la partie correspondante de la rémunération variable.

Le Comité de rémunération a procédé à l'examen de la performance globale et décidé d'attribuer la rémunération variable au titre de 2024 en fonction des résultats obtenus.

Rémunération variable à long terme (incitations à long terme - LTI)

Des primes incitatives à long terme ont été accordées conformément à la Politique de rémunération 2024.

La rémunération variable à long terme vise à inciter les dirigeants du Groupe à contribuer à l'amélioration de la performance de l'action à long terme, en ligne avec les intérêts des actionnaires, et à réaliser des performances durables pour la Société à long terme. Les primes individuelles accordées sont basées sur le poste, le salaire fixe, la performance individuelle et le potentiel de développement de chaque participant et sont approuvées par le Conseil d'administration sur recommandation pertinente du Comité de rémunération.

Le nombre d'attributions de LTI acquises en 2024 par les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de Direction est indiqué dans le tableau 8.5 ci-dessous.

Les incitations à long terme ont été fixées à un maximum de 120 % du salaire de base annuel pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction.

Il est attendu des participants qu'ils conservent des actions TCI (sur des comptes de courtage ou sur un ou des Fonds) à hauteur d'au moins 20 % du total des attributions acquises exercées ou libérées au cours des cinq (5) dernières années d'acquisition des droits (en termes glissants). Les actions de la Société (ainsi que les parts du/des Fonds) déjà détenues par les participants en vertu de plans d'incitations à long terme antérieurs sont prises en compte dans ce calcul.

Plan d'incitations à long terme (LTI-RS)

Le plan d'incitations à long terme – actions restreintes (LTI-RS) a été appliqué pour la première fois en 2020, sous le nom de « Plan d'incitations à long terme » (le « LTIP »), puis rebaptisé LTI-RS conformément à la Politique de rémunération 2024.

Les primes au titre du LTI-RS en 2024 ont été fixées à un maximum de 60 % du salaire de base annuel pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction.

Les primes sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un certain nombre d'actions de la Société. La valeur de chaque

« action attribuée sous condition » est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Le calendrier d'acquisition prévoit une acquisition à hauteur de 50 % l'année 3, et 50 % l'année 4.

Le nombre acquis d'actions TCI est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits. Dans le cadre de ce programme, les participants ont le droit de recevoir des actions au moment de leur acquisition. La Société aidera ceux qui souhaitent recevoir l'avantage acquis sous une forme alternative, et peut apporter son soutien à la vente d'actions en apportant des espèces ou en transférant le produit à un fonds de pension, sous réserve du maintien, au minimum, des 20 % d'actions de la Société sur le total des attributions exercées ou libérées au cours des cinq (5) années d'acquisition précédentes (sur une base glissante).

Les 50 % des attributions accordées en 2020 et les 50 % des attributions accordées en 2021 ont été acquises en mars 2024. Le Conseil d'Administration a décidé la libération des actions acquises en faveur des participants au plan pour autant qu'ils soient encore employés au sein du Groupe (ou retraités).

Incitations à long terme – Actions de performance (LTI-PS)

Le plan LTI-PS, qui a remplacé le Plan de rémunération différée à compter de 2024, vise à permettre un meilleur alignement des intérêts des cadres supérieurs sur ceux des actionnaires en liant les incitations de performance à long terme à la rentabilité et à la performance durable de la Société. Les attributions au titre du LTI-PS octroyées en 2024 ont été fixées à un maximum de 60 % du salaire de base annuel pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction.

Les attributions au titre du LTI-PS prennent la forme d'actions de performance de la Société. Le nombre d'actions de performance de la Société est déterminé en fonction de la valeur de l'action de la Société au moment de l'attribution. La valeur de chaque action de performance est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi.

La période de performance court sur 3 ans et le nombre de LTI-PS acquises dépend de la performance effective par rapport à certains KPI définis, comme suit :

- 50 % en fonction d'un objectif de bénéfice par action à 3 ans
- 50 % en fonction d'un KPI lié à la durabilité (émissions nettes de CO₂ par tonne de matériau cimentier)

Le versement est de 50 % si le seuil de performance est atteint, de 100 % si la performance cible est atteinte et il est plafonné à 150% en cas de performance supérieure aux objectifs (surperformance), avec un calcul linéaire du versement entre ces trois niveaux de performance.

Les actions acquises sont transférées au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits. Dans le cadre de ce programme, les employés ont le droit de recevoir des actions au moment de leur acquisition. La société aidera ceux qui souhaitent recevoir l'avantage acquis sous une forme alternative, et peut apporter son soutien à la vente d'actions en apportant des espèces ou en transférant le produit à un fonds de pension, sous réserve du maintien, au minimum, des 20 % d'actions de la société sur le total des attributions exercées ou libérées au cours des cinq (5) années d'acquisition précédentes (sur une base glissante).

Plan de rémunération différée (DCP) 2021

Le Plan de rémunération différée (DCP), lancé en 2021, restera actif jusqu'à l'acquisition (en mars 2026), les dernières primes ayant été octroyées en 2023.

Les primes DCP étaient accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un certain nombre d'actions TCI. La valeur de chaque « action attribuée sous condition » était égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les primes DCP sont acquises trois ans après la date d'attribution, à condition que certains critères de performance préétablis soient remplis. Le nombre de droits acquis varie de 0 % si le seuil n'est pas atteint, à 40 % si le seuil est atteint, à 100 % pour la performance visée, jusqu'à un maximum de 160 % en cas de dépassement.

Les primes DCP accordées en 2021 ont été acquises en mars 2024. Au terme de la période d'acquisition, le Conseil d'administration a décidé du nombre final de primes DCP à acquérir, sur la base des critères de performance suivants :

- pour 50 %, des KPI de durabilité : objectif de CO₂ à 3 ans répondant à la priorité de décarbonation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO₂ par tonne de matériau cimentier. L'objectif est fixé pour l'année civile précédant la date d'acquisition par le Conseil d'administration avant chaque attribution.

Émissions de CO₂ / tonne de produit cimentaire – objectif sur trois ans

Seuil 40 % acquisition	Objectif 100 % versement	Dépassement 160 % acquisition	Effectif
640 kg/t	620 kg/t	610 kg/t	608 kg/t

- pour 50 %, le rendement total pour les actionnaires (TSR) par rapport à un indice composé d'un groupe de pairs (PI). Le TSR est défini comme le pourcentage d'évolution (%) depuis (a) le cours moyen de l'action de la Société au cours du mois de mars de l'année d'attribution (cours de départ) jusqu'à (b) cours moyen de l'action au cours du mois de mars de l'année d'acquisition, majoré de la somme des dividendes par action ou de toute autre distribution faite aux actionnaires (par ex. distribution d'actions gratuites, restitution de capital, etc.) au cours de la même période (cours de fin).

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (avec entre parenthèses le résultat de chacun en matière de TSR sur 3 ans) :

1	Holcim (80,6 %)	5	CRH (93,4 %)
2	Heidelberg (36,8 %)	6	Buzzi (51,8 %)
3	Cemex (13,3 %)	7	Argos (59,8 %)
4	Cementir (16,9 %)	8	Vicat (2,7 %)

Performance de TSR par rapport à l'objectif sur 3 ans de l'Indice du groupe de pairs

Seuil 40 % acquisition	Objectif 100 % acquisition	Dépassement 160 % acquisition	Effectif
TSR TITAN - TSR PI = -20 %	TSR TITAN = TSR PI	TSR TITAN - TSR PI ≥ 20%	52.5 %

Le TSR TCI sur 3 ans était de 96,9 %, tandis que le TSR PI sur 3 ans était de 44,4 %, avec pour résultat une acquisition de 160 %.

L'acquisition totale après prise en considération des deux critères est de 160 % des actions attribuées sous condition.

Le nombre acquis d'actions TCI est transféré aux participants.

Plan d'options sur actions 2017

En outre, le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) est actuellement en cours de mise en œuvre étant donné que les participants ont le droit d'exercer les options acquises attribuées pendant la deuxième année (2018) et la troisième et dernière (2019) de ce plan.

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à 10,00 € par action.

La période d'acquisition des options sur actions était de trois ans, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates.

Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- a. à hauteur de 50 %, sur la base du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif fixé pour chaque période de 3 ans ; et
- b. à hauteur de 50%, sur la base de la performance globale du Rendement Total des Actionnaires de la Société par rapport à la performance globale moyenne d'un groupe de cimentiers internationaux comparables :
 - 1 Lafarge-Holcim
 - 2 Heidelberg
 - 3 Cemex (in US\$)
 - 4 Cementir
 - 5 CRH
 - 6 Buzzi
 - 7 Argos (in US\$)
 - 8 Vicat

Le calendrier d'attribution et d'acquisition ainsi que le pourcentage (%) d'options acquises en fonction de la réalisation des critères de performance susmentionnés sont présentés ci-dessous :

Attribuées	Acquis	Options acquises (%)	Expiration
2017	Déc. 2019	49,80 %	Déc. 2023
2018	Déc. 2020	35,88 %	Déc. 2024
2019	Déc. 2021	31,83 %	Déc. 2025

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions acquis en versant à la Société les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration indiquée dans le tableau ci-dessus.

8.4 Rémunération totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2024 (composantes fixes, STI et avantages. LTI présenté au § 8.5)

La rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction a été approuvée par le Conseil d'administration à la suite d'une recommandation pertinente du Comité de rémunération et est en totale conformité avec la Politique de rémunération 2024. Elle se répartit comme suit :

Nom, fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable ¹		Avantages			Proportion de rémunération fixe et de rémunération variable à court terme ¹	
	Salaire annuel de base	Jetons de présence des Administrateurs	Incitations à court terme (sur la base des résultats de 2024 payés en 2025)	Total de la rémunération fixe et variable	Cotisations de retraite ²	Indemnités + autres avantages ³	Rémunération totale	fixed	variable
Michael Colakides ⁴ Directeur général	477 603 €	45 408 €	542 983 €	1 065 995 €	47 760 €	5 194 €	1 118 949 €	fixed 51 %	variable 49 %
Marcel Cobuz Président du Comité exécutif du Groupe, Administrateur exécutif	761 512 €	30 000 €	916 080 €	1 707 592 €	75 810 €	152 978 €	1 936 380 €	fixed 53 %	variable 47 %
Alexandra Papalexopoulou Administratrice exécutive	411 268 €	30 000 €	226 705 €	667 972 €	40 943 €	20 883 €	729 798 €	fixed 69 %	variable 31 %
Leonidas Canellopoulos Administrateur exécutif	256 431 €	30 000 €	179 263 €	465 694 €	25 528 €	14 305 €	505 528 €	fixed 65 %	variable 35 %
Ioannis Paniaras Administrateur exécutif	414 428 €	30 000 €	383 766 €	828 194 €	41 257 €	26 435 €	895 887 €	fixed 57 %	variable 43 %
Vassilios (Bill) Zarkalis * Administrateur exécutif	903 632 \$	30 000 €	1 242 059 \$	2 176 858 \$	56 948 \$	52 176 \$	2 285 982 \$	fixed 46 %	variable 54 %
Christos Panagopoulos Comité de Direction	288 923 €	-	180 780 €	469 703 €	28 892 €	174 160 €	672 756 €	fixed 73 %	variable 27 %
Grigorios Dikaïos Comité de Direction	209 096 €	-	78 082 €	287 178 €	12 546 €	16 010 €	315 734 €	fixed 75 %	variable 25 %

1. En 2022, le Rapport de rémunération n'inclut pas la valeur des incitations à long terme acquises au cours de l'année, étant donné que les options sur actions et parts de Fonds ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas exercées ou encaissées, selon le cas. Ces éléments sont présentés à la section « Rémunération variable à long terme – primes accordées en 2024 » et à la section « Solde des options sur actions / des parts de fonds / des parts de LTIP en 2024 ».

2. Contributions définies.

3. Inclut les avantages et les indemnités (telles que les indemnités de déplacement, de logement, d'affectation à l'étranger), assurance vie, régime d'assurance maladie, voiture de fonction.

4. La prime d'incitation à long terme inclut une prime spéciale liée au dépôt de la demande d'introduction en bourse de Titan America : Michael Colakides (68 796 €), Bill Zarkalis (152 067 \$). Les jetons d'administrateurs sont incorporés à la rémunération totale de Bill Zarkalis sur la base d'un taux de change €/ \$ de 1,0389 au 31 décembre 2024.

8.5 Rémunération variable à long terme en 2024

LTI - Attributions accordées en 2024*

		Nombre de LTI – Actions restreintes	Nombre de LTI – Actions de performance
Michael Colakides	Directeur général et CFO du Groupe	10 894	10 895
Marcel Cobuz	Président du Comité exécutif du Groupe	17 408	17 407
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	5 210	5 211
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	3 486	3 487
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	8 716	8 715
Vassilios (Bill) Zarkalis	Administrateur exécutif	15 576	15 574
Christos Panagopoulos	Membre du Comité de Direction	3 704	3 705
Grigorios Dikaïos	Membre du Comité de Direction, Directeur financier de la Société	928	399

* La moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars 2024 (26,39 €) est utilisée pour définir la valeur de chaque action restreinte et de chaque action de performance attribuée en 2024.

LTI – solde en 2024

Options sur actions / parts de fonds / parts de LTIP

Conformément aux lignes directrices relatives à la divulgation de la rémunération des dirigeants, le tableau ci-dessous présente :

- L'évolution des soldes des options sur actions des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction, le solde à la fin de la période de référence. Le prix d'exercice des options sur actions acquises est de 10 € par action.
- Parts de fonds et actions restreintes LTI et primes DCP acquises en 2024. La valeur des parts de fonds est définie comme le cours de clôture moyen des parts de fonds sur les 7 derniers jours de négociation de mars 2024 (15,91 €). Le cours des actions restreintes et des actions liées au DCP est définie comme le cours de clôture moyen de l'action TCI sur les 7 derniers jours de négociation de mars 2024 (26,39 €).

Nom	Options sur actions						Parts de fonds ¹	LTI – Actions restreintes Acquis en 2024	Actions liées au DCP
	Solde au 31/12/2023	Expirées en 2024	Exercées en 2024	Cours de l'action au	Date d'exercice	Solde au 31/12/2024			
Michael Colakides	15 150	-	15 150	30,35 €	3/6/2024	-	75 807,551	9 456	
Marcel Cobuz	-	-	-	-	-	-	-	-	
Alexandra Papalexopoulou	-	-	-	-	-	-	-	32 450	9 456
Leonidas Canellopoulos	-	-	-	-	-	-	-	5 035	1 904
Ioannis (Yanni) Paniaras	12 118	-	4 787	33,35 €	22/8/2024	7 331	-	24 015	7 568
Vassilios (Bill) Zarkalis	-	-	-	-	-	-	-	41 440	12 192
Christos Panagopoulos	6 854	-	2 993 3 861	26,80 € 29,35 €	19/4/2024 29/4/2024	-	23 598,501	-	3 360
Grigoris Dikaïos	-	-	-	-	-	-	5 900,538	-	-

1. Le Fonds investit dans des actions TCI

8.6 Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et les performances de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction depuis 2020 :

Rémunération en euros	2024	2023	2022	2021	2020
Rémunération des Administrateurs exécutifs	6 267 980 ⁶	5 893 734 ⁶	5 251 168 ⁸	4 358 643 ⁴	3 700 632 ¹
Rémunération du directeur général Michael Colakides, Administrateur exécutif, Président du Comité de Direction	1 118 949	1 046 162	969 116	909 647	934 173
Rémunération des membres du Comité de Direction	988 490 ⁵	926 463 ⁵	896 401 ⁵	859 554 ⁵	1 301 285 ²
Rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en ETP) des employés de TCI	26x	30x	41x	40x	40x
Variation annuelle de la rémunération moyenne⁷	11 %	13 %	4 %	4 %	3 % ³
Résultat par action	3,8858	3,5947	1,4455	1,2290	0,0197
EBITDA du Groupe TITAN (en millions d'euros)	580,1	540,3	331,2	275,2	285,6

- Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos (1er jan. - 31 mars), Vassilios (Bill) Zarkalis.
- Grigorios Dikaïos, Konstantinos Derdemezis (1er jan - 31 oct), Christos Panagopoulos.
- ou 85 % en tenant compte des nouveaux recrutements qui s'ajoutent à l'effectif de l'entreprise en 2020.
- Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras (Mai-Déc), Vassilios (Bill) Zarkalis.
- Grigorios Dikaïos, Christos Panagopoulos.
- Marcel Cobuz, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras, Vassilios (Bill) Zarkalis
- Exprimée en ETP des employés de la Société autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres directeurs et personnes en charge de la gestion courante.
- Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras, Vassilios (Bill) Zarkalis.

La rémunération des Administrateurs exécutifs, du Directeur général et des membres du Comité de Direction comprend :

- Salaire annuel de base versé
- Jetons de présence des Administrateurs
- Incitations à court terme
- Contribution de l'employeur au régime de retraite
- Indemnités et autres avantages (tels que voyages, logement, indemnités liées à l'affectation internationale, assurance-vie, régime d'assurance maladie, véhicule de fonction).

Elle ne comprend pas la valeur des attributions LTI acquises au cours de l'année, étant donné que les options sur actions et les parts de fonds ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas respectivement exercées ou encaissées.

8.7 Contrats des Administrateurs exécutifs

Les contrats de travail du Directeur Général de la Société, ainsi que des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction sont des contrats à durée indéterminée.

En cas de résiliation du contrat de travail du Directeur Général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction à l'initiative de la Société, l'indemnité de départ, telle que prévue par la Politique de rémunération 2024, ne pourra excéder 18 mois de rémunération.

Le Conseil d'administration peut envisager des indemnités de départ plus élevées sur recommandation du Comité de rémunération.

Pour le paiement d'une indemnité supplémentaire en cas de retraite ou de résiliation anticipée du contrat de travail, l'approbation du Conseil d'administration est requise conformément à la recommandation concernée du Comité de rémunération.

Les périodes de préavis sont fixées conformément aux dispositions légales et contractuelles.

9. Le capital, les actions et les actionnaires

9.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élevait à 959 347 807,86 € ; il est représenté par 78 325 475 actions sans mention de valeur nominale, avec droits de vote, chacune représentant une portion égale du capital.

9.2 Actions – Restrictions en matière de droits de vote – Droits de contrôle spéciaux

Les actions de la Société sont de la même catégorie et sont soit nominatives, soit dématérialisées. Les titulaires d'actions peuvent choisir à tout moment de faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées, et vice versa.

Les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction concernant le transfert des actions de la Société.

Chaque action de la Société correspond à une voix à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'article 13 des Statuts de la Société prévoit qu'au cas où des actions sont détenues par plusieurs propriétaires, en cas de nantissement, ou si les droits attachés aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de toute autre forme de fractionnement, le Conseil d'administration peut suspendre l'exercice de ces droits de vote jusqu'à ce qu'un représentant unique des actions concernées soit désigné.

Les droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par la Société elle-même ou par une filiale directement contrôlée sont suspendus, conformément aux dispositions de l'article 7:215 et suivants du CSA.

Aucune action de la Société ne comporte de droits de contrôle spéciaux.

9.3 Structure de l'actionnariat – Notification de participations importantes

Conformément aux exigences légales belges en matière de transparence, les actionnaires de la Société doivent soumettre une notification de transparence lorsque leurs droits de vote dépassent ou tombent en dessous des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et tout autre multiple de 5% du total des droits de vote.

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de seuil de notification inférieur à 5 %.

Sur la base des notifications de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 25 mai 2022, 21 mai 2024 et 16 septembre 2024, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

- E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nellos-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et Paul and Alexandra Canellopoulos Foundation, qui agissent de concert, détiennent 38 293 643 actions correspondant à 48,89 % des droits de vote de la Société ;
- FMR LLC – Fidelity Institutional Asset Management Trust Company – FIAM LLC et Fidelity Management & Research Company LLC détiennent 7 827 422 actions correspondant à 9,99 % des droits de vote de la Société ;
- Titan Cement International S.A. et Titan Cement Company S.A. détiennent 3 916 428 actions correspondant à 5 % des droits de vote de la Société.

La structure de l'actionnariat de la Société et les déclarations de transparence correspondantes sont disponibles sur le site Internet de la Société : <https://ir.titan-cement.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>.

9.4 Accords entre actionnaires avec cession ou restrictions de vote connus de la Société

À la suite de la notification de transparence reçue le 21 mai 2024, la Société a été informée que E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nellos-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et Paul et Alexandra Canellopoulos agissent de concert et détiennent au total 38 293 643 actions, soit 48,89 % des droits de vote de la Société.

9.5 Pouvoir du Conseil d'administration en termes d'émission et de rachat d'actions et d'augmentation de capital

9.5.1 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution correspondante de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois d'un montant (cumulé) ne dépassant pas 959 347 807,86 €.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022 et pourra être renouvelée conformément aux dispositions légales en applicables.

9.5.2 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution pertinente de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société quelle qu'en soit la forme, y compris, mais sans s'y limiter, une augmentation de capital accompagnée de la restriction ou de la suppression de droits

préférentiels de souscription, après réception par la Société d'une notification d'offre publique d'achat sur les actions de la Société transmise par l'Autorité des Services et Marchés Financiers/Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten (FSMA). Cette augmentation de capital doit respecter les conditions et modalités supplémentaires précisées par le CSA.

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter du 9 mai 2022 et peut être renouvelée pour trois ans supplémentaires. Le montant de cette augmentation sera déduit de la partie restante du capital autorisé spécifiée au paragraphe 9.5.1. ci-dessus.

9.5.3 Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, cette dernière peut, sans autorisation préalable de l'Assemblée générale et conformément aux articles 7.215 et suivants du CSA et dans les limites fixées par ces dispositions, acquérir, sur un marché réglementé ou en dehors de celui-ci, ses propres actions, à un prix qui respecte les exigences légales mais ne sera en aucun cas inférieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus bas des trente derniers jours de bourse précédant la transaction ni supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des trente derniers jours de bourse précédant la transaction.

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de publication de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022.

Cette autorisation couvre l'acquisition sur ou en dehors d'un marché réglementé par une filiale directe au sens et dans les limites prévues par les articles 7:221 et suivants du CSA.

9.5.4 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé, sous réserve du respect des dispositions du CSA, à acquérir pour le compte de la Société des actions propres de la Société dès lors que cette acquisition est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à la Société.

Cette autorisation est valable trois ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022.

9.5.5 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé à se défaire, à tout moment et au prix qu'il détermine, d'une partie ou de la totalité des actions de la Société, en bourse ou hors bourse ou dans le cadre de sa politique de rémunération, au personnel ou aux administrateurs de la société ou pour prévenir tout dommage grave et imminent menaçant la Société. Cette autorisation vaut pour le désinvestissement des actions de la Société par une filiale directe au sens du CSA et est valable sans limitation de durée, que le désinvestissement soit destiné ou non à prévenir un dommage grave et imminent pour la Société.

9.6 Mécanisme de contrôle de tout plan destiné aux employés lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par les employés

Il n'existe aucun plan destiné aux employés intégrant un tel mécanisme.

10. Modification des Statuts de la Société

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et 50 % au moins du capital social doit être présent ou représenté à l'occasion de cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale extraordinaire, une nouvelle Assemblée des actionnaires peut être convoquée ; celle-ci délibère et décide valablement, quel que soit le capital social présent ou représenté.

Une modification des Statuts de la Société sera adoptée si elle reçoit au moins trois quarts (3/4) des voix exprimées, à l'exclusion des abstentions au numérateur comme au dénominateur.

11. Accords importants affectés par un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat

La Société, soit en tant que créancier principal, soit en tant que garant, a conclu un certain nombre d'accords financiers qui comprennent, comme il est d'usage dans ces accords, une clause de « changement de contrôle ». Cette clause permet aux contreparties de la Société d'accélérer le financement ou de mettre fin à l'accord si un changement dans la structure de contrôle ou la propriété actuelle de la Société devait se produire en vertu d'une offre publique d'achat ou autre.

Le 31 décembre 2024, la Société possédait les accords financiers majeurs suivants, qui comprennent une clause de « changement de contrôle » :

1. un accord de facilité renouvelable multidevises de 230 000 000 €, qui a été conclu entre la filiale du Groupe TITAN Global Finance PLC et un syndicat de banques prêteuses, avec pour Garants la Société et TITAN Cement Company S.A. ;
2. un emprunt obligataire de 19 737 920 €, daté du 2 novembre 2022, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'émetteur, Alpha Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur et la Société en tant que garant ;
3. un accord de facilité de 40 000 000 dollars américains, daté du 15 décembre 2021, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, HSBC Bank USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
4. un accord de facilité de 45 000 000 dollars américains, daté du 1^{er} juillet 2014, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
5. un accord de facilité de 60 000 000 dollars américains, daté du 8 juillet 2020, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, CITIBANK N.A. en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
6. 250 000 000 € d'obligations garanties à 2,750 % échéant en 2027, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par TITAN Cement Company S.A. et la Société ;
7. 150 000 000 € d'obligations garanties à 4,250 % échéant en 2029, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par la Société ;
8. un emprunt obligataire de 120 000 000 €, daté du 27 juillet 2022, tel que modifié, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'émetteur et Piraeus Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur, garanti par la Société ; et
9. un emprunt obligataire d'un montant maximum de 120 000 000 €, daté du 28 juin 2024, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'émetteur et Alpha Bank en tant que détenteur d'obligations et agent payeur, garanti par la Société.

12. Accords prévoyant une indemnité en faveur des administrateurs ou des employés en cas de démission ou de licenciement économique sans motif valable, ou en cas de licenciement en raison d'une offre de rachat

La Société n'a conclu avec des membres du Conseil d'administration ou des salariés aucun accord prévoyant le versement d'une indemnité en cas de démission ou de licenciement sans motif valable ou de cessation de leur mandat ou de leur emploi en raison d'une offre de reprise.

13. Informations destinées aux investisseurs

13.1 Interactions avec les investisseurs institutionnels et particuliers

Depuis longtemps déjà, la Société interagit activement avec ses investisseurs institutionnels et particuliers. L'équipe chargée des relations avec les investisseurs, ainsi que le directeur général, le directeur financier et d'autres cadres supérieurs du Groupe, rencontrent régulièrement en personne les investisseurs institutionnels et participent à des tournées de présentation pour les investisseurs ainsi qu'à des conférences sectorielles organisées dans différents pays. Au cours de ces réunions, les représentants de TITAN fournissent des données actualisées et des informations sur les performances commerciales de TITAN, ses objectifs stratégiques, ses domaines prioritaires, ses perspectives et ses progrès par rapport aux objectifs financiers et non financiers (objectifs ESG, numérisation, innovation, etc.) tout en répondant aux questions et aux préoccupations des investisseurs. Il est désormais possible d'organiser de nombreuses réunions avec les investisseurs de manière virtuelle, ce qui permet une communication plus rapide et continue avec la communauté des investisseurs et de répondre à différentes requêtes des investisseurs au cas par cas.

L'équipe chargée des relations avec les investisseurs met régulièrement à jour toutes les informations pertinentes dans la section Relations avec les investisseurs du site Internet de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les présentations de la Société et les communiqués de presse qui fournissent en temps utile des informations claires, détaillées, transparentes et complètes à tous les actionnaires.

Le département des services aux actionnaires de la Société, qui fait partie de l'équipe Relations avec les investisseurs, est chargé de répondre à toutes les questions et demandes des actionnaires, de leur fournir des informations en temps utile et de faciliter leur participation aux Assemblées générales et l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires. En outre, le département des services aux actionnaires de la Société est disponible pour toute question ou demande et aide les actionnaires dans les affaires courantes.

13.2 Informations et services aux actionnaires

Il incombe au Conseil d'administration dans son ensemble de veiller à entretenir un dialogue satisfaisant et efficace avec les actionnaires. Les annonces des résultats annuels et des résultats intermédiaires trimestriels du Groupe sont accompagnées de webcasts et de conférences téléphoniques avec les analystes et les investisseurs.

Toutes les annonces réglementaires et non réglementaires, ainsi que toutes les autres informations relatives à la Société sont disponibles sur son site Internet (www.titan-cement.com).

13.3 Département des relations avec les investisseurs

Le département des relations avec les investisseurs est chargé d'assurer le suivi des relations de la Société avec ses actionnaires et investisseurs, et de communiquer avec la communauté des investisseurs sur pied d'égalité, de manière transparente et en temps utile, au sujet des performances, de la stratégie et des objectifs de la Société. Ce département a pour objectif de maintenir les relations à long terme et d'en créer de nouvelles avec l'ensemble de la communauté des investisseurs tout en préservant le degré de confiance élevé que les investisseurs accordent au Groupe.

Adresse électronique « Relations avec les investisseurs »

du Groupe : ir@titan-cement.com

Directeur des relations avec les investisseurs : Spyros Kamizoulis

e-mail : s.kamizoulis@titancement.com

13.4 Département des services aux actionnaires

Le département des services aux actionnaires est chargé de gérer toutes les questions et demandes des actionnaires particuliers. Il facilite leur participation aux Assemblées générales, soutient l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires et les aide à réclamer leurs actions auprès du Fonds d'emprunt et de consignation. Ce département gère également la correspondance sur différents thèmes comme les questions d'héritage, et fournit des données historiques sur demande.

Responsable des services aux actionnaires : Nitsa Kalesi

e-mail : n.kalesi@titancement.com

13.5 Éléments relatifs aux actions

13.5.1 Éléments de base relatifs aux actions

Secteur	5010 – Construction & Matériaux
Sous-secteur	50101030 – Ciment
Type	Common share
Bourse	Euronext (Bruxelles et Paris), Bourse d'Athènes
Nombre d'actions	78 325 475
ISIN	BE0974338700
Code CFI	ESVUFN

13.5.2 Codes (Tickers)

	Oasis	Reuters	Bloomberg
Euronext	TITC	TITC.BR	TITC.BB
ATHEX	TITC	TITC.PA	TITC.GA

Gestion des risques

Stratégie du Groupe en matière de risques

Le Groupe TITAN exerce ses activités dans un univers géographique, commercial et opérationnel diversifié, ce qui se traduit par une multitude d'expositions potentielles à des risques notamment stratégiques, opérationnels et financiers, les risques liés au développement durable (ESG) relevant à la fois des catégories stratégiques et opérationnelles.

Afin d'identifier et d'atténuer efficacement ces expositions, le Groupe gère ses risques conformément aux pratiques internationales établies pour les entreprises industrielles, en intégrant dans ses processus, ses systèmes et sa gouvernance les principales dimensions de la gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM). En particulier, les cinq principales composantes suivantes du cadre ERM reposent sur un ensemble de principes, qui constituent la base de la compréhension et de la gestion par le Groupe des risques associés à sa stratégie et à ses objectifs commerciaux :

- La composante « Gouvernance et culture », y compris le modèle de surveillance, les structures de fonctionnement, la définition des traits culturels souhaités et l'engagement en faveur des valeurs fondamentales et du développement des talents appropriés ;
- La composante « Stratégie et fixation des objectifs », y compris la définition de l'appétit pour le risque, l'analyse du contexte, l'évaluation des options et la formulation des objectifs stratégiques ;
- La composante « Performance », y compris l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques, la mise en œuvre des réponses et l'élaboration d'une vision du portefeuille de risques ;
- La composante « Examen et révision », y compris l'examen des risques et des performances, l'évaluation des changements et l'amélioration continue de l'approche ;
- La composante « Information, communication et établissement de rapports », y compris la communication d'informations sur les risques, l'utilisation des technologies de l'information et l'établissement de rapports sur les performances en matière de risques.

Processus de gestion des risques

L'approche de TITAN en matière de gestion des risques comprend des pratiques de gestion visant à traiter activement les risques, ce qui contribue à préserver la viabilité à long terme de ses activités. Il comprend un système de gestion incluant la définition de la stratégie, l'organisation, la gouvernance, les politiques, l'établissement des rapports, la communication avec les parties intéressées et la mesure des performances dans toutes les divisions du Groupe.

La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration. Les risques sont traités au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation en fonction de la nature de chaque risque. Par conséquent, les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de diverses sources, et sont signalés au cours du cycle de planification et de gestion des performances du Groupe, ce qui garantit une réaction rapide et efficace.

En complément de cette culture de gestion des risques qui fait partie intégrante des processus touchant aux activités et à la prise de décision (tant stratégiques qu'opérationnels) du Groupe, ce dernier effectue de manière régulière un exercice systématique visant à évaluer la totalité des risques importants auxquels le Groupe est confronté et qui sont susceptibles d'affecter le modèle économique, la performance, la solvabilité ou la liquidité de la Société. Une équipe composée du

président du Comité exécutif et de cadres supérieurs des départements Planification stratégique, et Finance du Groupe, qui tient également compte de contributions des fonctions ESG et d'autres fonctions, identifie les principaux risques du Groupe et les classe en trois catégories : risques « stratégiques », « opérationnels » ou « financiers ». Les risques « ESG » sont considérés soit comme des risques « stratégiques » liés au changement climatique, soit comme des risques « opérationnels ». Tous les risques identifiés sont ensuite évalués selon les trois dimensions suivantes, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie :

- Probabilité : échelle de 1 (rare) à 5 (presque certain)
- Incidence : échelle de 1 (secondaire) à 5 (extrême)
- Préparation : échelle de 1 (faible) à 5 (élevée)

Les risques sont classés en fonction de taxonomies de risques établies et pertinentes pour les activités du Groupe (fournies par des consultants et des experts en risques externes). Les risques ont également été évalués à l'aide de diverses techniques, notamment l'analyse comparative des pratiques sectorielles, enrichie des pratiques avancées d'autres industries, l'évaluation qualitative et quantitative des éléments de risque, l'évaluation des résultats possibles par rapport aux objectifs stratégiques du Groupe, la description des risques en rapport avec les questions de durabilité du Groupe, l'évaluation de la propriété des risques et l'enregistrement des mesures d'atténuation qui sont adoptées ou prévues. Dans un but d'exhaustivité, l'évaluation initiale est complétée par une évaluation au niveau régional / au niveau des divisions afin d'obtenir des contributions de la base axées sur les spécificités de chaque marché. Les risques sont croisés avec les résultats de l'exercice d'évaluation de gravité du Groupe et examinés par le Comité exécutif du Groupe. Enfin, le Conseil d'administration (au travers du Comité d'audit et des risques) valide l'évaluation des risques pertinents et contrôle les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de TITAN, en analysant leur efficacité (couvrant tous les contrôles importants, y compris financiers, opérationnels, organisationnels et de conformité). À cette fin, en novembre 2024, le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont tenu une réunion spécialement consacrée à l'examen de l'évaluation des risques du Groupe et des plans d'atténuation respectifs vis-à-vis des principaux risques pour l'activité.

Au cours de l'année, des évaluations spécifiques des risques et opportunités du Groupe liés à la nature ont été réalisées. Ces exercices ont porté sur les dépendances vis-à-vis de la nature ainsi que sur les risques physiques tels que la température, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques liés à la transition tels que la tarification du carbone, les atteintes à la réputation et les litiges. À cet effet, la fonction ESG du Groupe TITAN s'est rapprochée d'experts en risques climatiques et en risques liés à la nature afin d'analyser les risques découlant du changement climatique et de la nature, ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie à faible émission de carbone, conformément aux cadres du TCFD et du TNFD, comme en témoigne la section consacrée aux informations financières relatives au climat et à la nature (TCFD et TNFD) aux pages [182](#) et [183](#). Les résultats ont indiqué que les risques liés au climat auxquels le Groupe est confronté sont du même ordre de grandeur que ceux de ses homologues sectoriels. En outre, les opportunités liées au changement climatique ont elles aussi été analysées et quantifiées. Par exemple, les possibilités en matière de portefeuille de produits, d'adaptation et d'efficacité des ressources et d'approvisionnement en énergie de substitution ont été évaluées. En outre, les opérations de TITAN sont fortement dépendantes des services écosystémiques, et notamment des nappes phréatiques et des eaux de surface, et

présentent une dépendance modérée à la médiation des incidences sensorielles.

Nous avons par ailleurs réalisé cette année un examen ciblé de nos risques de cybersécurité, en interne par notre équipe CISO ainsi qu'avec l'intervention de conseillers spécialisés externes.

Gestion des risques, gouvernance et contrôles

Au sein du Groupe TITAN, le risque est géré à trois niveaux, conformément aux meilleures pratiques du secteur. Les risques sont gérés au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Le cadre de gouvernance en matière de risque de TITAN suit une approche personnalisée qui tient compte au mieux des spécificités de chaque domaine de risque et garantit un degré optimal d'appropriation du risque et d'imputabilité pour les mesures d'atténuation adéquates. La première ligne de gestion (divisions et fonctions) s'acquitte de son rôle de gestion des risques conformément aux politiques et aux normes, surveille et atténue les risques dans le cadre de la gestion des performances, et identifie et hiérarchise les risques selon les besoins. Ce premier niveau de gestion comprend l'intégration dans les principaux processus opérationnels (par exemple, l'examen Stage-gate des dépenses en capital, l'examen des fusions et acquisitions, la planification budgétaire et stratégique).

Au deuxième niveau de gouvernance et de contrôle des risques, la fonction Audit interne et conformité veille au respect du cadre ERM et des politiques internes. Le Comité exécutif du Groupe fournit une orientation stratégique, une vision indépendante des risques dans toutes les divisions opérationnelles et assure une coordination entre elles si nécessaire, tandis que différents organes de gouvernance des risques assurent la supervision de domaines de risques spécifiques (par ex. Comité des investissements, Comité du capital-risque, etc.).

Au troisième et dernier niveau, le Conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'administration, au travers de tous ses comités, discute et évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, identifie les nouveaux risques, définit l'appétit du risque du Groupe et surveille l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques.

En vertu de ce cadre, la plupart des risques stratégiques et financiers sont principalement gérés par le Comité exécutif du Groupe, les fonctions du Groupe et le Comité des investissements. La gestion de la plupart des risques opérationnels et liés au développement durable est dans une large mesure intégrée au fonctionnement et aux processus quotidiens des divisions locales. Différents risques, notamment les risques juridiques, de conformité, opérationnels et liés à la durabilité (comme les risques environnementaux, les fluctuations des prix de l'énergie et des combustibles, la sécurité au travail et les relations avec les travailleurs) sont gérés à la fois au niveau du Groupe par le Comité exécutif du Groupe et les fonctions compétentes du Groupe (par ex. départements Audit interne et conformité, Juridique Groupe, Achats Groupe, Ingénierie et technologie Groupe, Performance ESG Groupe, Informatique et Numérique Groupe, Communication Groupe et RH du Groupe). Ces risques sont également gérés au niveau des divisions locales (départements Juridique, Achats, Environnement, Durabilité et RH). Cette approche garantit que le cadre hiérarchique est responsable de tous les risques opérationnels et liés au développement durable qui surviennent au niveau des différentes activités, et permet d'instaurer une culture du risque solide intégrée à toutes les étapes pertinentes du

processus de prise de décision. Par ailleurs, tous les risques de plus grande ampleur pertinents à l'échelle du Groupe sont gérés de manière centralisée, en regroupant les points de données sur les risques issus de sources multiples dans l'ensemble de l'organisation, en intégrant les informations et en élaborant des plans de mesures d'atténuation qui sont partagés entre tous les niveaux organisationnels appropriés.

Le Comité exécutif du Groupe est également chargé de définir les politiques du Groupe et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour l'ensemble de celui-ci. À cette fin, le cadre et le point de référence nécessaires pour un certain nombre de domaines à risque sont fournis par un ensemble de Politiques. Parallèlement, les programmes d'éthique et de conformité mis en œuvre dans l'ensemble des activités de TITAN garantissent l'intégration des principes et des valeurs du Groupe dans les opérations quotidiennes et le renforcement de la culture de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'efficacité des systèmes et des politiques mis en œuvre au niveau du Groupe et des divisions est examinée de manière systémique par le Comité exécutif du Groupe et la direction des divisions, notamment en termes de conformité aux normes pertinentes du Groupe. Dès que des faiblesses sont identifiées, des mesures correctives sont prises.

Le département Audit interne, risque et conformité du Groupe rend régulièrement compte de l'efficacité des cadres de gestion des risques et de contrôle interne au Comité d'audit et des risques.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques reçoivent régulièrement des rapports de gestion concernant les principaux risques auxquels l'activité est exposée et les mesures prises pour les atténuer, et déterminent si les risques importants auxquels le Groupe est confronté sont correctement identifiés, évalués et gérés.

Risques principaux pour TITAN

Risques stratégiques

Changement climatique

À mesure que les effets attribués au changement climatique deviennent de plus en plus évidents, on assiste à une intensification de l'activité réglementaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂. La production de ciment se caractérisant par une forte intensité de CO₂, elle est dès lors directement touchée par ces changements réglementaires, y compris la révision du Système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS), le règlement sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) et les législations nationales en matière de climat. Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre dans l'UE (Grèce et Bulgarie) par le biais du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), et en Égypte par le biais d'un plafond d'émissions de CO₂. Les émissions brutes de périmètre 1 de nos activités dans ces pays représentent environ 50 % des émissions de périmètre 1 totales de notre Groupe. Sur les marchés de l'UE en particulier, l'augmentation potentielle des coûts de production due à la suppression progressive des quotas de CO₂ gratuits à partir de 2026 pourrait donner lieu à une chute des ventes au profit d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂ (un risque connu sous le nom de « fuite de carbone »). De même, les exportations en provenance de marchés où la taxation du CO₂ est en place pourraient être structurellement désavantagées par rapport aux exportations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂. Le CBAM peut jouer un rôle important dans la création de conditions de concurrence égales et éviter des fuites de carbone depuis l'UE moyennant une solution pour les exportations. Même si les importations à destination de l'UE sont soumises à un coût de CO₂ par le biais du CBAM, les exportations et donc la compétitivité des usines

européennes souffriront si aucune solution n'est trouvée pour préserver la compétitivité au-delà de 2025.

Le Groupe suit de près les évolutions réglementaires pertinentes et prend des mesures proactives en vue d'atténuer les conséquences négatives potentielles. Une approche de modélisation de scénarios a été adoptée pour l'examen des résultats possibles et l'identification de feuilles de route appropriées pour les mesures d'atténuation visant à préserver la résilience des activités du Groupe. Ces mesures comprennent la réduction de la quantité de clinker utilisée dans la production de ciment, l'utilisation de combustibles alternatifs (CA) ayant une empreinte CO₂ plus faible, des mesures d'efficacité énergétique, la mise au point de nouveaux produits à faible teneur en carbone et l'innovation continue tout au long de la chaîne de valeur.

En outre, l'agenda climatique pourrait promouvoir l'utilisation de substituts pour la construction plus sobres en carbone par rapport au béton et au ciment, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la demande visant les principaux produits du Groupe. En outre, l'empreinte CO₂ peut constituer un risque pour les futures possibilités de financement et créer un risque de réputation pour notre Groupe et l'ensemble du secteur, ce qui pourrait également entraîner des changements dans les préférences des clients. Cependant, dans le même temps, des opportunités apparaissent grâce au développement et à la vente de nouveaux produits et solutions à faible émission de carbone. La diversification de notre offre de produits avec des produits à bas carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonation. Les produits à plus faible empreinte carbone représentent 29,8 % de notre portefeuille de ciments et produits cimentaires. Le Groupe s'est engagé à doubler les volumes de ciment à plus faible intensité de carbone d'ici à 2026 et à réduire ses émissions par tonne de matériau cimentaire à 550 kg de CO₂ par tonne de produit cimentaire, offrant ainsi à ses clients les produits et services qui façonneront le monde durable de demain.

TITAN investit également dans la R&D en ce qui concerne le développement de produits à faible teneur en carbone (ciment et béton), soit sur la base de l'application de technologies existantes (par exemple, clinker à faible teneur en carbone), soit sur la base de nouvelles technologies (par exemple, nouveaux liants, argiles calcinées, matériaux recarbonés, nouveaux bétons). Le Groupe milite également activement en faveur de l'adoption de nouveaux codes de construction et de normes pour les matériaux de construction visant à promouvoir les produits écologiques.

Le taux de substitution thermique des combustibles alternatifs du Groupe a grimpé à 21,2 % en 2024, soit une augmentation d'environ 1,6 % par rapport à l'année précédente. Les boues d'épuration séchées, les boues de raffinerie, les pneus, les combustibles solides de substitution (SRF)/combustibles dérivés de déchets ménagers (RDF) et les déchets agricoles ont été utilisés pour remplacer les combustibles solides conventionnels dans plusieurs des usines du Groupe. L'utilisation de combustibles alternatifs est le résultat (a) de l'obtention de permis, (b) d'efforts d'approvisionnement pour trouver de nouveaux combustibles alternatifs sur les marchés locaux et internationaux, et (c) d'investissements, au niveau de plusieurs cimenteries TITAN, dans des installations de traitement de combustibles alternatifs et dans les infrastructures d'alimentation, de stockage et de combustion des usines, comme le montre la section « Combustibles alternatifs (co-traitement) » à la page [119](#).

Conditions du marché et caractère cyclique

Le Groupe opère à la fois sur des marchés matures comme les États-Unis et l'Europe occidentale, et sur des marchés émergents comme l'Égypte, la Turquie et le Brésil. Certains de ces marchés contribuent de manière significative à ses revenus et/ou à sa rentabilité. Par

conséquent, toute évolution négative sur ces marchés en termes d'équilibre entre l'offre et la demande, de prix et de perspectives de croissance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe, en particulier si ce marché contribue de manière significative aux recettes et à la rentabilité du Groupe, par ex. les États-Unis.

Le secteur des matériaux de construction dépend en outre du niveau d'activité du secteur de la construction, qui tend à être cyclique et qui est lié à divers facteurs, y compris mais sans s'y limiter, c'est à dire le niveau des dépenses d'infrastructure, la demande de biens immobiliers privés et commerciaux, les prêts hypothécaires, l'activité économique locale, l'inflation et les taux d'intérêt. L'activité, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe pourraient souffrir d'une détérioration prolongée des perspectives économiques mondiales ou d'une faiblesse cyclique du secteur de la construction à l'échelle mondiale ou dans un marché important où il est actif. Afin d'atténuer ces risques, et en plus de sa diversification géographique, le Groupe a mis en place des processus budgétaires, stratégiques et d'examen des risques annuels robustes.

Incertitudes politiques et économiques

Le Groupe est actif et peut rechercher de nouvelles opportunités sur des marchés dont les conditions économiques, sociales et géopolitiques sont différentes et parfois instables. Il peut s'agir de troubles politiques ou civils, de grèves, d'une dévaluation de la devise, d'une interdiction de transferts de capitaux et d'autres formes d'instabilité, et celles-ci peuvent entraîner des changements brusques dans l'environnement opérationnel et réglementaire. Toute modification de ces conditions peut impacter de façon négative les activités, les résultats d'exploitation, les performances financières et/ou les perspectives du Groupe, surtout si elle concerne plusieurs marchés simultanément.

Le processus annuel de budgétisation et de révision stratégique, ainsi que le suivi régulier des résultats et des prévisions financières, permettent de suivre les événements géopolitiques et économiques susceptibles d'engendrer des incertitudes liées aux performances financières. Lorsque les tensions politiques sont exacerbées, des mesures d'atténuation sont mises en place pour assurer une protection maximale des personnels et des biens de TITAN.

Perturbation systémique mondiale

Les perturbations au niveau mondial peuvent affecter les opérations du Groupe de manières diverses et largement imprévisibles, mais elles ont un point commun : elles auraient un impact sur presque toutes nos divisions/zones d'opération (par opposition à des impacts plus localisés). De tels événements pourraient avoir une multitude d'origines, comme par exemple :

- crise financière mondiale entraînant une baisse de la demande sous l'effet d'une crise économique généralisée ;
- origine sociétale, comme par exemple les pandémies qui entraînent une baisse de la demande du fait du ralentissement économique et une perte de production due à la crise sanitaire, les crises touchant des ressources essentielles (nourriture, eau) ;
- conflits à grande échelle, par exemple les conflits entre États, les guerres commerciales entraînant des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ;
- infrastructure mondiale de données, par exemple des cyberattaques à l'échelle nationale, une infrastructure mondiale d'information et de communication compromise, qui perturbe les systèmes financiers et commerciaux mondiaux et/ou régionaux.

Pour anticiper et atténuer les effets de ces macro-perturbations d'importance mondiale, le Groupe procède à des évaluations des risques et élabore des scénarios et des plans d'urgence aux niveaux

stratégique, opérationnel et humain (santé et sécurité). En outre, les protocoles de contrôle des catastrophes visant à atténuer les effets des crises liées à la santé et à la sécurité sont constamment mis à jour, et des mesures de résilience financière visant à renforcer le bilan et la couverture d'assurance du Groupe sont appliquées. Sur le plan stratégique, la diversification géographique du Groupe peut offrir un degré élevé de résistance aux effets de perturbations plus régionales.

Gestion des talents

Les cimentiers, dont TITAN, sont confrontés à une multitude de risques potentiels liés à leurs ressources humaines et à la gestion des talents. Les processus existants en matière de recrutement, de développement et de rétention des talents (y compris la direction générale) et de promotion de leur mobilité peuvent se révéler inadéquats, ce qui peut entraîner des risques d'attrition des employés et des cadres, des difficultés dans la planification de la succession et un vivier inadéquat de futurs talents, autant d'éléments susceptibles d'entraver la poursuite de performances opérationnelles élevées et la croissance future. En outre, l'attraction des talents pourrait être davantage compromise si le secteur était perçu comme moins attrayant que d'autres industries, en particulier pour les jeunes générations.

En outre, la mise en œuvre réussie de ses politiques en matière de droits de l'homme et de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion joue un rôle de plus en plus déterminant dans la façon dont le Groupe est perçu par les principales parties intéressées, telles que les employés actuels et potentiels, les consommateurs et les investisseurs. Avec un capital humain présentant une grande diversité, le Groupe a plus de chances d'innover pour contribuer à sa croissance, tandis qu'un degré d'inclusion plus élevé favorise l'engagement des employés, la productivité et la loyauté envers l'entreprise, ce qui se traduit par un taux de rétention des talents et une implication globale des employés plus importants.

TITAN poursuit activement un ambitieux programme d'actions pour développer sa gestion des talents, y compris la mise à jour et la diffusion de ses politiques de ressources humaines applicables (telles que ses politiques en matière de droits de l'homme mais aussi de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, et de respect sur le lieu de travail) et de ses processus de développement du personnel.

Parmi les mesures pertinentes mises en œuvre figurent des enquêtes auprès des employés, des groupes de discussion pour obtenir un retour d'information, des programmes de formation et de renforcement des capacités, l'adoption des meilleures pratiques mondiales en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, la fourniture d'un accès omniprésent à la plateforme de reporting EthicsPoint du Groupe TITAN et la promotion d'un dialogue permanent sur les relations industrielles avec l'ensemble des parties intéressées concernées.

Risques financiers

Au vu de la nature de ses activités et de son positionnement géographique, le Groupe est exposé aux risques financiers liés au change, aux taux d'intérêt, aux liquidités et à l'effet de levier, ainsi qu'aux contreparties. Les risques financiers sont gérés par le service Finances et trésorerie.

Le Groupe ne se livre à aucune opération spéculative ou transaction étrangère à ses activités commerciales et opérationnelles.

Volatilité des devises

L'exposition du Groupe aux devises étrangères découle des flux de trésorerie existants ou attendus et des acquisitions et/ou investissements libellés en devises autres que l'euro. Le risque net de transaction en devises étrangères du Groupe provient principalement de l'USD, de l'EGP, du RSD, du LEK, du GBP, du BRL et du TRY.

Les couvertures naturelles (fonds propres investis dans des immobilisations à long terme et emprunts dans la même devise que les activités financées), les swaps croisés et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer les risques de change.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'augmentation des coûts d'emprunt est gérée en recourant à une combinaison de dettes à taux fixe et à taux variable ainsi que de dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé sur la base des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement.

Au 31 décembre 2024, le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables du Groupe s'établissait à 67 %/33 % (31 décembre 2023 : 90 %/10 %), compte tenu des swaps de taux d'intérêt en cours.

Risques de liquidité et d'effet de levier

Afin de gérer les risques de liquidité et d'assurer le respect de ses obligations financières, le Groupe dispose de suffisamment de liquidités et d'autres actifs liquides ainsi que d'importantes lignes de crédit auprès de plusieurs banques internationales, qui complètent ses flux de trésorerie d'exploitation.

La situation financière du Groupe lui permet d'avoir accès aux marchés financiers internationaux et de lever les fonds nécessaires.

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie est lié à l'incapacité d'une ou plusieurs contreparties du Groupe, principalement des établissements financiers et de ses clients, à remplir leurs obligations envers le Groupe. L'incapacité des établissements financiers à honorer leurs obligations envers le Groupe dans le cadre de placements, investissements et de produits dérivés, est atténuée par des limites prédéfinies sur le degré d'exposition à chaque établissement financier, ainsi que par le recours au mécanisme de garantie des accords de soutien au crédit (accord ISDA CSA). Au 31 décembre 2024, la majorité des liquidités du Groupe étaient détenues auprès d'établissements financiers investment grade ayant conclu au préalable des accords de soutien au crédit.

Le Groupe est également exposé aux risques liés aux créances clients. Celles-ci proviennent principalement d'une clientèle à la fois vaste et diversifiée. La situation financière des clients fait l'objet d'un suivi constant au niveau des unités opérationnelles et, lorsque c'est jugé nécessaire, une garantie supplémentaire est demandée pour couvrir le risque de crédit. Au 31 décembre 2023, toutes les créances douteuses en cours étaient couvertes de manière adéquate par des provisions correspondantes.

Risques opérationnels : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Santé et sécurité

La production de ciment et l'exploitation des carrières et centrales de béton prêt à l'emploi présentent pour la sécurité des risques intrinsèques qui pourraient être influencés par des facteurs échappant au contrôle du Groupe. Garantir la santé et la sécurité et prévenir les accidents du travail est une priorité pour TITAN. L'excellence en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante de toutes les opérations et activités de TITAN. Le Groupe a mis en place des politiques et des procédures détaillées de promotion de la santé et de la sécurité, y compris la présence d'un nombre suffisant d'ingénieurs en santé et sécurité dans toutes les unités de production. La formation et la sensibilisation à la sécurité ainsi que l'application stricte des systèmes et des processus de sécurité font l'objet d'une attention particulière.

La politique de santé et de sécurité du Groupe TITAN prévoit l'évaluation de chaque incident, une planification proactive, la fixation d'objectifs spécifiques, une formation à la sécurité et le suivi des progrès. La santé des salariés fait l'objet d'un suivi régulier.

Parallèlement à toutes les autres mesures de prévention, les sites de production et de construction de TITAN sont régulièrement audités par les spécialistes de la sécurité du Groupe.

Risques environnementaux

Les opérations du Groupe sont soumises à un large éventail de lois et réglementations en matière d'environnement et de sécurité aux États-Unis, dans l'UE et ailleurs, telles qu'interprétées par les organes autorisés et les tribunaux. Ceux-ci peuvent imposer des obligations et des restrictions de plus en plus strictes concernant notamment l'utilisation des sols, l'assainissement, les émissions atmosphériques, les déchets et l'eau, la biodiversité, ainsi que la santé et la sécurité au travail et dans la communauté. Les coûts de mise en conformité avec ces lois et règlements sont susceptibles d'augmenter avec le temps. Afin de gérer en permanence l'impact environnemental de ses activités, TITAN met en œuvre dans tous ses usines des systèmes de gestion permettant de surveiller l'impact sur l'environnement et d'en rendre compte. La Politique environnementale du Groupe et ses objectifs ESG à l'horizon 2025 fournissent des objectifs pour la réduction des émissions atmosphériques, la protection de la biodiversité, l'eau et la gestion de l'eau, la réhabilitation des carrières, l'efficacité énergétique et l'engagement auprès des communautés.

Risque de conformité réglementaire

Le Groupe est soumis à de nombreuses lois et réglementations locales et internationales, y compris celles qui touchent au droit de la concurrence, à la corruption et à la fraude, dans de nombreuses juridictions où il est opéré ; il est donc exposé aux modifications de ces lois et réglementations ainsi qu'aux résultats des enquêtes menées par les autorités gouvernementales, internationales ou autres instances réglementaires. Les violations potentielles des lois et réglementations locales et internationales dans les domaines du droit de la concurrence, de la corruption et de la fraude, entre autres, pourraient entraîner des amendes et/ou sanctions importantes pour le Groupe et affecter sa réputation.

Les risques de conformité sont traités de manière proactive au niveau du Groupe via le Programme de conformité du Groupe TITAN, un système intégré d'activités, de mécanismes et de contrôles pertinents, visant à donner l'assurance adéquate que les risques de conformité sont identifiés en temps utile, correctement évalués et efficacement atténués. De plus, toutes les activités sont contrôlées en permanence par les départements Juridique et Audit interne et conformité du Groupe et une formation appropriée est dispensée afin de garantir le bon respect du Code de conduite et des politiques applicables du Groupe.

Il s'agit de notre engagement à promouvoir les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et, en particulier, à prévenir, éviter et atténuer les risques possibles d'impacts éventuels sur les droits de l'homme, y compris les droits du travail. La nouvelle directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable (CS3D) devrait entrer en vigueur en 2027. Elle impose l'évaluation de ces risques et la mise en place d'un processus de diligence raisonnable fondé sur les politiques, processus et systèmes de gestion destinés à prévenir, éviter et atténuer ces risques et à assurer les mesures correctives éventuellement nécessaires. Titan a déjà élaboré une feuille de route à deux ans afin d'atténuer le risque en matière de conformité avec la nouvelle directive.

Gouvernance, transparence et éthique

En tant que société cotée en bourse, Titan Cement International (TCI) est tenue de se conformer à des obligations strictes en matière de gouvernance et d'information. Tout défaut de performance ou d'engagement non financier pourrait provoquer une baisse du cours de l'action ou des bénéfices ou porter atteinte à la réputation de la Société. La divulgation des données ESG, en particulier, pourrait constituer un risque pour les futurs financements liés à la durabilité. Pour atténuer ces risques, le Groupe veille à se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise, à la directive 2014/95/UE sur le reporting non financier, au règlement européen sur la taxonomie (UE) 2020/852, aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes du Conseil international du reporting intégré (IIRC) en matière de reporting intégré. En outre, les cadres de reporting suivis comprennent les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les questionnaires du Carbon Disclosure Project (CDP) au sujet du changement climatique et de la sécurité de l'eau. Le Groupe veille aussi à respecter les normes GRI. En outre, en 2021, TITAN a commencé à établir ses rapports conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Les états financiers séparés et consolidés du RAI, ainsi que les états des performances ESG, ont été révisés par des vérificateurs indépendants.

En outre, toute inconduite potentielle sous la forme d'activités frauduleuse par des employés, des clients, des fournisseurs ou des tiers affiliés au Groupe pourrait avoir un impact financier significatif ainsi qu'un impact à long terme sur la réputation du Groupe. Le Groupe est bien préparé pour faire face aux risques de corruption et de fraude présentant un risque important pour son activité. Les risques de fraude des entreprises sont efficacement atténués par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, un système modulaire et complet intégrant des éléments dynamiques, une évaluation des risques, des activités proactives et une surveillance continue. Il met l'accent sur la prévention de la fraude, principalement par le biais des projets d'évaluation des risques de fraude dans les domaines à haut risque, ainsi que sur la détection précoce de tout indice ou cas possible de fraude professionnelle, par le biais de la plateforme de signalement EthicsPoint et des données d'analyse anti-fraude. Il est par ailleurs prévu d'étendre la plateforme EthicsPoint pour inclure les plaintes des parties intéressées au-delà des employés de TITAN, comme ses sous-traitants et fournisseurs, ses clients et autres partenaires commerciaux ainsi que les habitants des communautés.

L'exposition au risque de corruption fait également l'objet d'un suivi systématique au niveau local et au niveau du groupe. Suite à la publication de l'indice de perception de la corruption 2024 de Transparency International, la perception de la corruption a une tendance négative dans 40 % et une tendance positive dans 50 % des pays où TITAN opère actuellement, tandis que les États-Unis sont restés dans le même classement.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN énoncent les principes, les règles et les responsabilités, et fournissent des indications spécifiques sur les procédures de prévention et de détection mises en place pour atténuer le risque. Les risques de fraude au sein de l'entreprise sont atténués efficacement par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, tandis que l'évaluation des risques liés aux tiers est effectuée par le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers.

Autres risques opérationnels

Volatilité du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie (électricité, combustibles) représente une part importante de notre coût de production global. En raison de la récente volatilité du marché (prix et disponibilité), il existe un risque que les coûts de l'énergie dépassent les coûts prévus, tels que comptabilisés dans les budgets, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'exploitation et la rentabilité. À plus long terme, à mesure que la transition vers un paysage énergétique décarboné se concrétisera, il existe un risque que les combustibles fossiles traditionnels pour fourneaux (coke de pétrole, charbon, gaz naturel) deviennent plus chers, tandis que le prix des combustibles alternatifs augmentera simultanément en raison de la hausse de la demande et du caractère limité de l'offre.

Les résultats d'exploitation (rentabilité) et les liquidités peuvent être considérablement affectés si les contrats à long terme ou les stocks de carburant sont insuffisants et si les recettes ne dépassent pas les coûts. En outre, des perturbations dans l'approvisionnement (ou des livraisons tardives) en électricité et/ou en combustibles pourraient entraîner des arrêts de production, ce qui aurait un impact sur la situation financière de notre Groupe et sur sa réputation.

Nous nous efforçons constamment d'améliorer l'efficacité énergétique de nos opérations, d'adapter nos stratégies d'approvisionnement et de couvrir une plus grande partie de nos besoins en énergie (par exemple, combustibles alternatifs, récupération de la chaleur résiduelle, sources d'énergie renouvelables).

Impact physique du changement climatique et des catastrophes naturelles extrêmes et dépendances vis-à-vis de la nature

Les catastrophes naturelles et les événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses, les ouragans, les températures extrêmes et les incendies de forêt pourraient perturber la continuité de nos opérations et mettre nos employés en danger. Des normes appropriées de conception des infrastructures et de construction des actifs, des plans d'urgence et une couverture d'assurance adéquate font partie des leviers utilisés pour faire face à toutes les conséquences des événements naturels extrêmes.

En outre, l'augmentation possible des risques physiques (tels que les inondations côtières, la sécheresse, les incendies de forêt, le stress hydrique, etc.) en raison du changement climatique pourrait perturber nos actifs et la continuité de nos opérations (production et/ou distribution) et mettre nos collaborateurs en danger. Le Groupe a fait appel à des experts en risques liés au changement climatique pour évaluer les risques physiques découlant du changement climatique, au niveau du Groupe comme au niveau de chaque pays, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). S'agissant de l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et élabore des plans d'urgence qui sont actualisés en permanence. Le Groupe applique par ailleurs des normes de conception appropriées, s'assure de l'existence de polices d'assurance adéquates contre les dommages physiques ou la perte temporaire d'activité, mais aussi de la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour absorber tout impact potentiel.

En outre, les risques liés à la nature (comme les risques réputationnels et réglementaires, les risques d'impact et les risques liés aux dépendances) peuvent affecter notre activité, y compris par des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des atteintes à notre réputation ou des actions en justice. En 2024, le Groupe a fait appel à des experts en risques liés à la nature pour évaluer les risques

concernés conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). Afin d'atténuer les effets des impacts possibles, la société met en œuvre des plans de gestion en matière de réhabilitation des terres et de biodiversité. Depuis 2010, le Groupe a développé et appliqué dans toutes ses opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et publier les données sur l'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les directives pour le secteur du ciment. En outre, une évaluation des risques liés à l'eau est réalisée régulièrement (par exemple tous les cinq ans) pour tous les sites du Groupe, à l'aide d'outils tels que Aqueduct (World Resources Institute) et le Water Risk Filter (World Wildlife Fund). Enfin, en cas de perturbation de la production locale, le Groupe est assuré contre les dommages importants et les interruptions d'activité et peut mobiliser d'autres divisions du Groupe afin de reconstituer les stocks de produits et répondre à l'éventuelle augmentation de la demande de travaux de réparation dans la région.

Risques liés à la cybersécurité

Des cyberattaques peuvent compromettre les systèmes, les données et les exploitations informatiques (technologies de l'information, TI) et opérationnelles (technologies des opérations, TO) du Groupe. Les menaces potentielles sont variées (du personnel interne aux organisations fantômes), avec des niveaux de motivation, de sophistication des systèmes d'attaque, de compétences et de ressources très divers. La gravité des attaques peut varier, allant d'événements fortuits dans un site ou un périmètre mineur à un événement affectant une usine en particulier, en passant par des attaques à l'échelle de l'entreprise, voire des attaques touchant l'ensemble du secteur et ses partenaires externes (fournisseurs, banques, clients). La perte, la corruption ou la fuite de données peuvent être cruciales pour :

- les ventes, les achats et les transactions financières (y compris des fraudes bancaires)
- les engagements en matière de confidentialité et de RGPD
- les opérations (par ex. les données opérationnelles d'une usine utilisées par les systèmes de contrôle).

Une panne ou la corruption des systèmes informatiques pourrait nécessiter de mesures correctives coûteuses en temps, tandis qu'une panne ou la corruption des systèmes opérationnels pourrait entraîner des perturbations au niveau des opérations de nos usines et une perte de production.

Le Groupe prend diverses mesures pour faire face à ces risques, notamment la compréhension analytique de ces menaces et la création de plans d'atténuation détaillés, l'élaboration de politiques et de procédures de cybersécurité (y compris la politique du Groupe sur la sécurité des informations), le renforcement de la sécurité sous-jacente des actifs informatiques et opérationnels, l'élaboration de plans de reprise des activités et la mise en œuvre de protocoles de suivi et de reporting sur les risques potentiels identifiés.

À mesure que notre infrastructure informatique et la numérisation de nos processus et opérations progressent, le Groupe évalue en permanence les risques émergents liés à la cybersécurité. À cette fin, en 2024, le Groupe a lancé une évaluation détaillée de son cadre de sécurité de l'information avec l'appui de conseillers spécialisés externes. Les risques que représentent les cybermenaces ne cessent de croître et nos mesures d'atténuation et nos mécanismes de protection s'adaptent en permanence, si nécessaire.

Perturbation de la chaîne d'approvisionnement

L'intégrité et la rentabilité des opérations de production et orientées vers les clients du Groupe dépendent de sa capacité à préserver les

ressources essentielles pour une fabrication ininterrompue de ses produits. Les difficultés à assurer un approvisionnement ininterrompu et rentable en biens (matières premières, matériaux cimentaires, consommables de production, pièces de rechange, etc.) et services (par exemple, sous-traitants spécialisés) négociables à l'échelle internationale, en raison de perturbations dans le transport maritime, de contraintes logistiques (encombrement des ports, pénurie de chauffeurs) ou de l'apparition de barrières commerciales, pourraient avoir une incidence négative marquée sur les coûts et les résultats opérationnels du Groupe.

En outre, si les fournisseurs actuels devaient cesser leurs activités ou réduire leur production de matériaux essentiels, les coûts d'approvisionnement du Groupe pourraient augmenter considérablement ou nécessiter la recherche de solutions de remplacement.

Afin d'atténuer ces risques, le Groupe évalue en permanence la solidité et la flexibilité de sa chaîne d'approvisionnement, élabore des options stratégiques pour la fourniture de ses approvisionnements les plus critiques et cherche à sécuriser les intrants de production par des contrats à court et à long terme afin de garantir la quantité, la qualité et la disponibilité nécessaires des produits requis. Il s'efforce également d'assurer des réserves de matières premières à long terme pour ses intrants de production les plus critiques. Enfin, en déployant une logique de scénario dans ses processus de planification, le Groupe développe de manière proactive des stratégies d'approvisionnement souples et résilientes pour résister à une éventuelle variabilité des marchés sur lesquels il s'approvisionne.

Le cadre de gestion des risques de TITAN est présenté ci-dessous :

		Gestion des risques		
		Centralisée	Hybride	Par la division
Risques couverts	<p>La plupart des risques stratégiques, par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perturbations géopolitiques et mondiales • Fusions/acquisitions et désinvestissements • Atténuation du changement climatique et adaptation, y compris la tarification du carbone • Gestion des talents 	<p>Juridique</p>		<p>Risques opérationnels, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des produits • Perturbations opérationnelles (par ex. défaillance d'un équipement critique)
	<p>Risques financiers, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volatilité des devises • Taux d'intérêt • Liquidité • Contrepartie 	<p>Risques opérationnels, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volatilité du coût de l'énergie • Cybersécurité • Santé et sécurité • Environnement • Autres aspects ESG 		<p>Certains risques stratégiques, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions du marché et caractère cyclique
Approche de gestion des risques	<p>Sous la direction des fonctions et de la gouvernance du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité Exécutif et processus de planification annuelle • Comité des investissements • Finance Groupe • Autres fonctions du Groupe (p. ex. Achat, TI, RH, ESG) • Processus RH du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance centrale accrue par rapport à des risques gérés par une division • Comité Exécutif • Gestion des fonctions Groupe et des divisions 		<ul style="list-style-type: none"> • Intégrés dans les processus de planification annuelle et d'entreprise • Gestion par la division dans le cadre des activités quotidiennes
<p>← Département d'audit interne et de conformité et Comité d'audit et des risques →</p>				

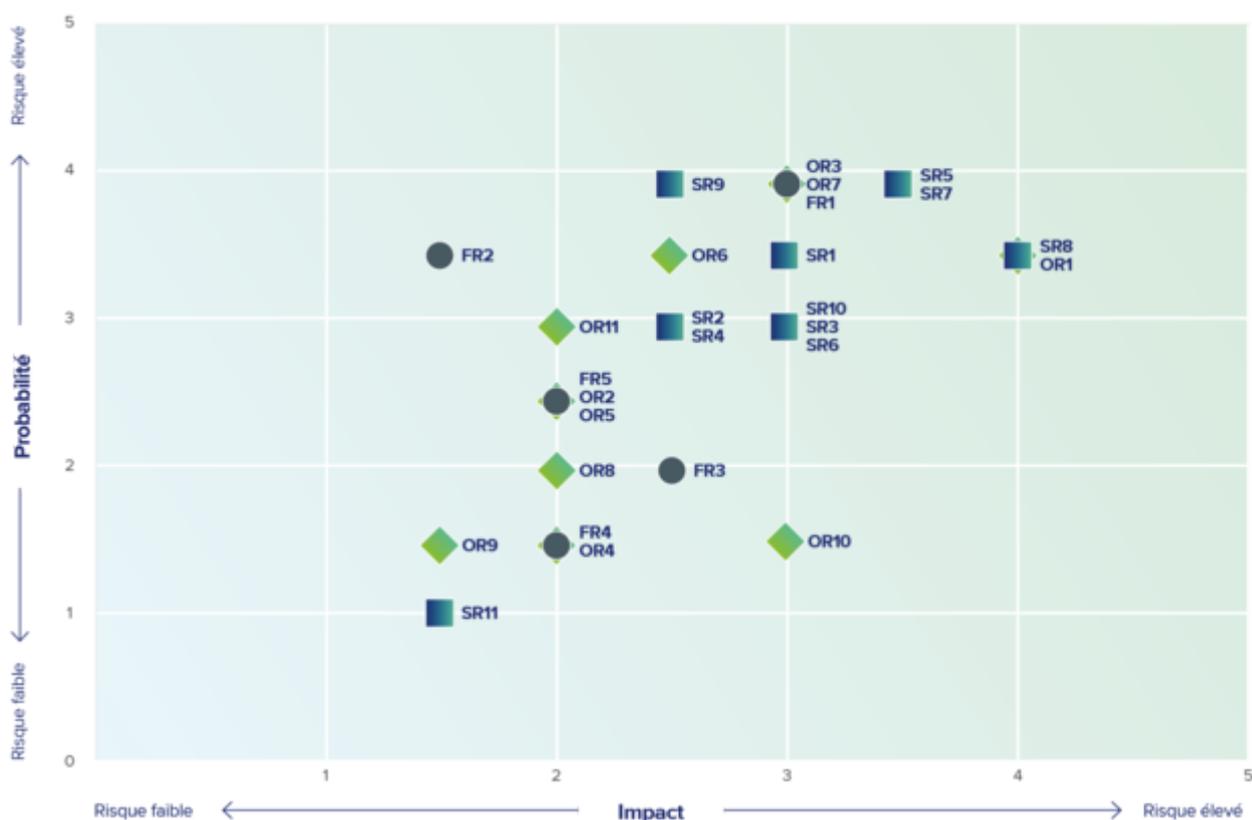
En 2024, le Groupe a réévalué les risques et les opportunités liés au climat conformément au cadre du TCFD, comme présenté en page 182. L'exercice a porté sur les risques physiques tels que les températures extrêmes, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques et opportunités de transition tels que la tarification du carbone, les sources d'énergie alternatives et l'adaptation du portefeuille de produits. En outre, le Groupe a évalué pour la première fois les risques liés à la nature selon le cadre du TNFD, comme indiqué à la page 183. Cette démarche a couvert les principales catégories de risques en se concentrant sur trois domaines : les risques réputationnels et réglementaires, les risques d'impact et les risques de dépendance. Elle a été accompagnées de métriques évaluées spécifiques décrivant l'impact lié à la nature et la performance en matière de dépendance du Groupe.

Paysage des risques pour le Groupe TITAN (2024)

La liste des principaux risques auquel le Groupe est exposé et la carte de leurs probabilités et impacts respectifs sont repris ci-dessous :

	Stratégie	Opérations	Finance
Risques clés	<p>Moteurs stratégiques</p> <p>SR1. Gestion des talents SR2. Permis d'exploitation SR3. Fusions/acquisitions et désinvestissements SR4. Innovation technologique et transformation numérique SR5. Substitution et adaptation des produits SR10. Efficacité des ressources et caractère circulaire</p> <p>Environnement externe</p> <p>SR6. Perturbation systémique mondiale SR7. Géopolitique SR8. Conditions du marché et caractère cyclique</p>	<p>OR1. Volatilité du coût de l'énergie OR2. Perturbation de la chaîne d'approvisionnement OR3. Cybersécurité OR4. Qualité des produits OR5. Informations opérationnelles</p>	<p>FR1. Volatilité des devises FR2. Fiscalité FR3. Liquidité FR4. Taux d'intérêt FR5. Contrepartie</p>
Risques clés (ESG)	<p>Changement climatique</p> <p>SR9. Tarification et réglementation du carbone</p> <p>Autres</p> <p>SR11. Droits de l'homme</p>	<p>OR6. Impacts physiques du changement climatique et des événements naturels extrêmes OR7. Santé et sécurité OR8. Contentieux OR9. Gouvernance, transparence et éthique OR10. Conformité à la réglementation OR11. Risques environnementaux</p>	

Carte des points chauds de l'évaluation des risques





Déclaration relative à la durabilité





Les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ambitieux du Groupe TITAN témoignent de son engagement en matière de durabilité et de création de valeur pour tous.

Déclaration relative à la durabilité	88
Informations générales	90
Informations environnementales	106
Informations sociales	141
Informations en matière de gouvernance	166
Exigences de divulgation découlant d'autres législations de l'UE	171

Informations générales



TITAN fait preuve de 40 années d'expérience dans la publication d'informations non financières depuis la publication de son premier rapport sur la responsabilité sociale des entreprises en 1983. Nos données sont vérifiées par des auditeurs indépendants depuis 2007, et notre premier rapport annuel intégré a été publié en 2016 avec le niveau d'assurance le plus élevé (« raisonnable »).

En favorisant une culture d'amélioration continue et en investissant dans des initiatives de renforcement des capacités, nous visons non seulement à respecter les exigences de la CSRD, mais aussi à exploiter le reporting en matière de durabilité comme un outil stratégique en faveur d'une gouvernance d'entreprise responsable et d'une communication transparente avec les parties intéressées. Nous avons réalisé une évaluation de double importance conformément aux nouvelles normes ESRS, comme indiqué aux chapitres concernés « Questions de durabilité importantes pour TITAN et ses parties intéressées » et « Intégration des questions de durabilité importantes dans le cadre des ESRS, respectivement aux pages [22](#) et [101](#).

Base d'établissement

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, Titan Cement International publie pour la première fois ses informations en matière de durabilité conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, incluant la conformité aux Normes Européennes de Reporting en matière de Durabilité (« ESRS »).

Cela comprend :

- la conformité du processus mis en œuvre par la société pour identifier les informations rapportées dans la déclaration relative à la durabilité (le « Processus ») avec la description énoncée dans la note [ESRS 2 IRO-1] ; et
- la conformité des informations sous le « Règlement sur la Taxonomie de l'UE » à la page [106](#) du rapport des administrateurs relatives aux questions environnementales de la déclaration relative à la durabilité, conformément à l'Article 8 du Règlement de l'UE 2020/852 (le « Règlement sur la Taxonomie »).

Le contenu de la déclaration relative à la durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant concernant l'engagement d'assurance limitée est disponible à la page [332](#).

Les informations publiées dans la section « Publications volontaires en matière de durabilité » aux pages [175-231](#) concernent des publications volontaires, qui ne sont pas requises par les ESRS, en tenant compte des résultats de notre évaluation de la double importance. Ces informations ne font pas partie de la déclaration de Durabilité de TITAN. La section « Publications volontaires en matière de durabilité » n'est pas soumise à un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000.

Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité BP-1

1.1.1 Base d'établissement

Lorsque des indicateurs ont été précédemment rapportés, des informations comparatives sont présentées. Les informations comparatives dans la déclaration relative à la durabilité et les publications associées sont présentées sur une base volontaire et n'ont

pas été soumises à des procédures d'assurance raisonnable ou limitée, sauf indication contraire dans les sections pertinentes de la déclaration relative à la durabilité. Pour les indicateurs nouvellement introduits, la société applique les dispositions transitoires pour certains indicateurs pour la première année conformément à l'ESRS 1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au paragraphe 1.2.4.

Lors de la communication d'informations prospectives conformément aux ESRS, la direction de la société doit préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant les événements susceptibles de se produire à l'avenir et d'éventuelles actions futures de la société. Le résultat réel est susceptible d'être différent, car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu. Les informations prospectives concernent des événements et des actions qui ne se sont pas encore produits et qui peuvent ne jamais se produire.

1.1.2 Reporting consolidé

La déclaration relative à la durabilité a été préparée sur une base consolidée et couvre le même périmètre de reporting que les états financiers. Toutes les déclarations concernant les stratégies, les politiques, les actions, les indicateurs et les objectifs se rapportent au groupe consolidé et, lorsque cela n'est pas indiqué séparément, également à la société. Les états financiers consolidés relatifs à la durabilité font partie du rapport consolidé des administrateurs de la société, qui a été autorisé pour publication par le conseil d'administration le 26 mars 2025.

La consolidation de toutes les données ESG quantitatives suit les principes susmentionnés, sauf indication contraire dans la politique comptable placée à côté de chaque point de données rapporté dans les tableaux des sections E, S et G. Aucune filiale consolidée n'a été exemptée de la déclaration relative à la durabilité.

1.1.3 Informations relatives à la chaîne de valeur

À l'exception de ce qui précède, et en conformité avec les ESRS, notre déclaration relative à la durabilité couvre les informations relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval pour les émissions de périmètre 3. Des KPI supplémentaires spécifiques aux fournisseurs en amont et en aval portent sur les éléments suivants : le pourcentage en dépenses locales (section S3), le nombre de rappels de produits, les enquêtes de satisfaction de la clientèle et plaintes de clients (section S4) ainsi que les informations sur les principaux fournisseurs respectant les normes ESG de TITAN (section G1).

Nous répondons aux exigences de l'ESRS 1, 10.2 « Dispositions transitoires liées au chapitre 5 - Chaîne de valeur », en nous référant à l'ESRS 2, Annexe B. Les informations correspondantes sont fournies aux sections S2 et S4.

Nous nous efforçons d'obtenir les informations nécessaires concernant notre chaîne de valeur et de surmonter les complexités liées à l'étendue géographique de nos opérations et au nombre de nos fournisseurs et partenaires commerciaux. Nous prévoyons d'augmenter progressivement la couverture des KPI au cours de la période transitoire, conformément aux ESRS.

1.1.4 Omission d'informations importantes

Aucune information relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité.

Étant donné qu'il s'agit de la première année de reporting basé sur les normes ESRS, la société ne rapporte aucun changement dans la préparation ou la présentation de la déclaration relative à la durabilité et n'a constaté aucune erreur dans les périodes antérieures.

La société n'a identifié aucune erreur importante dans les informations relatives à la durabilité rapportées dans le rapport annuel pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

1.1.5 Exclusion d'informations

Aucune exclusion d'informations relatives aux exigences des ESRS n'a été appliquée dans les catégories d'informations sensibles : Propriété intellectuelle, Savoir-faire ou Résultats d'innovation, et Évolutions imminentes ou Affaires en cours de négociation. Les exclusions ne s'appliquent qu'aux éléments décrits ci-dessus sous « 1.1.3 Informations relatives à la chaîne de valeur » et « 1.1.4 Omission d'informations importantes ».

Publication d'informations relatives à des circonstances particulières **BP-2**

1.2.1 Horizons temporels

Les horizons temporels sont exprimés comme définis par la section 6.4 de l'ESRS 1 : horizon temporel à court terme : la période adoptée par l'entreprise comme période de reporting dans ses états financiers (Exercice 2024), horizon temporel à moyen terme : de la fin de la période de reporting à court terme définie jusqu'à cinq ans, horizon temporel à long terme : de plus de cinq ans.

1.2.2 Estimations concernant la chaîne de valeur

Concernant l'estimation des indicateurs liés à la chaîne de valeur, nous mentionnons : les émissions de CO₂ de périmètre 3 (liées à E1), les indicateurs de performance en matière de santé et sécurité pour les travailleurs dans la chaîne de valeur (S1), les indicateurs de performance concernant l'évaluation ESG de nos principaux fournisseurs (S2), et la part des dépenses auprès des fournisseurs locaux ainsi que les initiatives d'engagement avec les communautés locales (S3).

1.2.3 Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats

Nous n'avons pas identifié de métriques quantitatives ou de montants en argent susceptibles de présenter un degré élevé d'incertitude de mesure. Les clarifications nécessaires concernant les hypothèses, les approximations et les décisions prises lors de la mesure des métriques quantitatives sont communiquées aux sections de la Déclaration relative à la Durabilité dans lesquelles nous présentons les points de données et les informations correspondantes.

1.2.4 Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Lorsque des indicateurs ont été précédemment rapportés, ou étaient disponibles, des informations comparatives sont présentées. Les informations comparatives dans la déclaration relative à la durabilité et les publications y afférentes sont présentées sur une base volontaire et n'ont pas été soumises à des procédures d'assurance raisonnable ou limitée, sauf indication contraire dans les sections pertinentes de la déclaration relative à la durabilité. Pour les indicateurs nouvellement introduits, conformément aux ESRS, et lorsque davantage de temps était nécessaire pour la préparation du reporting, la société fait usage des dispositions transitoires pour la première année conformément à l'ESRS 1.

1.2.5 Utilisation des dispositions transitoires conformément à l'Annexe C de l'ESRS 1

Dans cette déclaration relative à la durabilité, TITAN utilise l'option d'omission d'informations requises conformément à l'Annexe C de l'ESRS 1.

Liste des exigences de publication avec phase d'introduction basées sur l'Annexe C :

- ESRS 2, SBM-1 et SBM-3 (période de transition applicable pour le paragraphe 48(e) (effets financiers anticipés) pour les ESRS E2, E5)
- ESRS E2, E2-6
- ESRS E5, E5-6
- ESRS S1, S1-7, S1-8 (période de transition applicable pour les pays non-EEE), S1-12, S1-14 (période de transition applicable pour les maladies liées au travail), et S1-15

Pour d'autres dispositions transitoires relatives à la chaîne de valeur, voir « 1.1.3 Informations sur la chaîne de valeur » à la page [90](#).

1.2.6 Incorporation par référence

TITAN a utilisé l'approche « Incorporation par Référence » des ESRS pour enrichir le récit et éviter la redondance dans le Rapport Annuel Intégré. Les informations divulguées et incorporées par référence peuvent être trouvées dans les sections suivantes du Rapport Annuel Intégré :

- ESRS2 GOV-1 et GOV-2, Comités du groupe à la page [60](#) et page [64](#), composition et expertise du Conseil à la page [52](#) et [59](#).
- ESRS2 GOV-3, Rapport de rémunération à la page [66](#).
- ESRS2 SBM-1, Notre focus stratégique à la page [14](#), Transformation commerciale à la page [16](#), Présence mondiale à la page [12](#) et Performance régionale à la page [38](#).
- ESRS2 SBM-2, Parties intéressées aux pages [22](#).
- ESRS E-1 ESRS 2 SBM-3 et E-1-4, Notre focus stratégique à la page [14](#), Risques stratégiques, Changement climatique à la page [81](#).
- ESRS E-3, Zones soumises au stress hydrique à la page [199](#).
- ESRS E-4, Sites à forte valeur de biodiversité présentés à la page [204](#), les connexions TNFD entre la divulgation et le cadre peuvent être observées à la page [183](#), section « Dispositions » à la page [303](#).
- ESRS S-1 ESRS 2 SBM-3, Notre stratégie à la page [22](#).
- ESRS S-3, Principales questions de durabilité ayant une incidence sur les communautés à la page [184](#).
- ESRS S-4, Les forces qui façonnent notre industrie et les opportunités à venir aux pages [16-19](#), Favoriser l'innovation à la page [20](#), Autres activités commerciales à la page [47](#), Approche de gestion des risques aux pages [80-81](#) et focus stratégique à la page [14](#).

Gouvernance en matière de durabilité **GOV-1, GOV-2**

La durabilité est fermement ancrée dans notre stratégie par l'examen régulier de tous les questions de durabilité importantes pour l'entreprise et pour nos parties intéressées, la définition de mesures et d'objectifs adéquats et l'adhésion aux politiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Nos deux organes de gouvernance, le Conseil d'administration et le Comité exécutif du Groupe, comme on peut le voir dans la section sur la gouvernance d'entreprise, supervisent la mise en œuvre de notre stratégie et de nos impératifs de développement durable et reflètent la culture de bonne gouvernance, de transparence et d'éthique des affaires commune à l'ensemble du Groupe.

Le Conseil évalue annuellement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, y compris les risques ESG. Le Conseil a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de

gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'Audit et des Risques.

Comité exécutif Comité de développement durable

Président : Président du Comité exécutif du Groupe

Convoqué par : Responsable du développement durable

Reconnaissant la durabilité comme une priorité majeure de l'Entreprise, le Comité Exécutif du Groupe a mis en place un Comité de Durabilité composé des Directeurs Exécutifs de l'Entreprise, du Directeur de la Performance ESG du Groupe et d'autres cadres supérieurs du Groupe, en fonction de l'ordre du jour. Le Comité Exécutif de Durabilité de TITAN est convoqué par le Directeur de la Durabilité pour suivre la performance et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Conseil. En particulier, son rôle est de :

- examiner l'évaluation de la matérialité pour l'entreprise ;
- superviser la mise en œuvre de la stratégie de durabilité
- suivre la performance par rapport aux objectifs sur une base trimestrielle, en utilisant le tableau de bord du Département de Performance ESG du Groupe
- décider des actions correctives et fixer des objectifs appropriés de manière dynamique.

Pour plus d'informations concernant la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer à la page 64 (« Comités du Groupe ») et à la page 60. Pour plus d'informations sur la composition et l'expertise du Conseil, veuillez consulter la page 52 et la page 59.

Département et réseau de la performance ESG du Groupe

Le rôle du Département de la performance ESG du Groupe est de contrôler, coordonner et consolider les actions de durabilité au sein du Groupe, en veillant à ce que nous obtenions collectivement les meilleurs résultats possibles selon des critères ESG bien définis. Pour ce faire, il s'appuie sur un réseau de délégués de liaison ESG issus de chaque division et coordonne la mise en œuvre des engagements en matière de durabilité au niveau régional.

En 2024, le Sommet ESG du Groupe TITAN organisé à Athènes a réuni des collègues du monde entier ainsi que des parties intéressées externes en vue de partager des informations et réflexions précieuses sur les thématiques liées à l'ESG. La collaboration reste essentielle pour atteindre nos objectifs ESG pour 2025 et au-delà, en pleine adéquation avec notre stratégie de durabilité et notre mission principale : « Faire du monde qui nous entoure un lieu de vie sûr, durable et agréable ».



Groupe TITAN, ESG Network Summit, Athènes 2024.

Diriger nos activités avec respect, responsabilité et engagement

Nous nous engageons fermement à mener nos activités en respectant les normes les plus strictes en matière de transparence, d'obligation de rendre des comptes et de responsabilité. L'intégrité et les pratiques commerciales éthiques font partie intégrante de la culture de TITAN et se reflètent dans la manière dont nous opérons dans toutes les régions du monde. Le Code de conduite et les politiques du Groupe transmettent les principes, les règles de conduite et les normes dans tous les domaines stratégiques, et fournissent des lignes directrices aux employés et aux collaborateurs commerciaux externes pour assurer le respect des règles internes et statutaires applicables.

Les politiques de notre Groupe comprennent, entre autres, la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, le droit de la concurrence, les sanctions internationales, la santé et la sécurité au travail, l'atténuation des effets sur l'environnement et le climat, la responsabilité sociétale de l'entreprise, les droits de l'homme, la dénonciation des abus, la protection des données personnelles, la sécurité de l'information, la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion, le respect sur le lieu de travail et la politique d'achat, qui comprend un code de conduite du Groupe en matière d'achats. Toutes nos politiques sont accessibles directement et aisément par tous nos salariés sur l'intranet de l'entreprise et sont également disponibles sur le site web du Groupe (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>).

Une solide culture de respect des réglementations et d'intégrité reflète notre adhésion à la conformité réglementaire et notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques. En 2024, une attention particulière a été portée aux activités d'assurance et aux systèmes permettant de garantir la conformité avec les risques liés à la réglementation, au développement durable et à l'intégrité. Appliqué de manière cohérente, le Système de diligence raisonnable transactionnel et à l'égard des tiers permet l'analyse, l'évaluation et le contrôle renforcé des tiers par l'entreprise, ainsi que l'identification des signaux d'alerte liés aux sanctions et aux incidences négatives relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement et à d'autres risques d'atteinte à l'intégrité. Notre Politique en matière de lancement d'alerte interne « Whistleblowing Policy » au niveau du Groupe a été revue dans le but de renforcer notre système de réception et de gestion des lancements d'alertes et d'assurer davantage de transparence et de responsabilité. La plateforme EthicsPoint, qui constitue un système uniformisé, anonyme et strictement confidentiel de signalement des incidents de non-conformité, réaffirme l'ouverture et la transparence de TITAN et garantit la bonne gouvernance et l'intégrité. Cette plateforme, ouverte à tous les salariés du Groupe, ainsi qu'aux tiers et aux parties intéressées, permet de s'assurer que les incidents sont signalés, examinés et résolus avec un plan de remédiation si nécessaire. Un Comité de surveillance du Groupe constitué de six membres, dont le président du Comité d'Audit et des Risques, supervise l'enquête et le traitement des rapports tout en garantissant la confidentialité des lanceurs d'alerte, l'indépendance et l'absence de représailles contre ces derniers. La sensibilisation et la formation sont des éléments clés du Programme de conformité du Groupe.

La formation à la conformité réglementaire a intégré des séances en présentiel adaptées aux principales fonctions responsables des risques concernés, ainsi que des modules d'e-learning à travers l'ensemble de notre système de gestion de l'apprentissage.

Heures de formation
à la conformité

3 707

Partenaires actuels et potentiels
sélectionnés par le biais d'un système de
diligence raisonnable

200+

Cas signalés via
EthicsPoint

26

Cadre de financement lié au développement durable

En 2024, nous avons lancé un cadre de financement lié au développement durable (https://ir.titan-cement.com/Uploads/debt_investors_files/TITAN-Cement-Sustainability-linked-Financing-Framework-Second-Party-Opinion.pdf) qui aligne notre stratégie financière sur nos objectifs de réduction des émissions de GES validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Ce cadre marque une étape charnière dans l'accélération de la croissance durable de l'entreprise, en phase avec sa Stratégie 2026. Il met en évidence l'engagement de TITAN envers des pratiques commerciales responsables et la création de valeur à long terme pour les parties intéressées. Les futures obligations liées à la durabilité financeront les besoins généraux de l'entreprise, y compris des projets durables et des efforts de décarbonation en vue d'atteindre des émissions nettes nulles. Sustainalytics a émis un rapport d'Opinion de Seconde Partie, confirmant que le cadre est aligné avec les Principes des Obligations liées à la Durabilité 2023 et le Manuel de la Finance de Transition Climatique 2023. L'indicateur clé de performance sélectionné, l'intensité des émissions de GES brutes de périmètre 1, est considéré comme « très fort », et les objectifs de performance durable sont jugés « très ambitieux » et cohérents avec l'Accord de Paris.



Critères ESG dans la politique de rémunération

GOV-3

Le Conseil d'Administration du Groupe définit la stratégie et les politiques de durabilité de l'entreprise, en priorisant le changement climatique. Il examine chaque année les performances climatiques dans le cadre de l'évaluation des risques et de la planification stratégique. Le Comité Exécutif du Groupe supervise et veille à la mise en œuvre de la stratégie, avec un rôle central joué par le Directeur de la Durabilité et de l'Innovation (CSO).

Tout en renforçant la surveillance de l'agenda de durabilité au niveau du Conseil, TITAN reconnaît que l'intégration de la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) à la rémunération des cadres dirigeants constitue un mécanisme visant à garantir que la direction générale soit responsable de l'atteinte des objectifs ESG du Groupe.

Le Département ESG du Groupe consolide et surveille la performance climatique, tandis que les départements de Décarbonation et d'Ingénierie & Technologie mettent à jour la feuille de route de décarbonation et supervisent les actions pour atteindre les objectifs. Le CSO et les membres du Comité Exécutif reçoivent des mises à jour trimestrielles du Département ESG via le Tableau de bord ESG.

Le Comité Exécutif examine et guide les budgets, les plans d'affaires, et supervise les dépenses d'investissement liées au climat, les acquisitions et les cessions, la responsabilité finale revenant au Conseil. Les experts en gestion des risques climatiques évaluent les risques physiques conformément aux recommandations du TCFD, et l'entreprise met en œuvre des mesures de protection et des plans d'urgence pour ses actifs.

Le Comité d'Audit et des Risques du Conseil reçoit régulièrement des rapports de gestion sur les principaux risques et les mesures d'atténuation afin d'assurer une gestion appropriée des risques.

La politique de rémunération de TITAN, comme indiqué dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, offre un haut degré de transparence en liant les objectifs à des indicateurs clairement définis de gains, de création de valeur et de développement durable. La structure incitative globale se compose de composants variables à court et à long terme.

En 2024, le plan d'incitation à court terme (STI) comprenait une opportunité de cible allant jusqu'à 100 % du salaire de base annuel (ABS). Les critères de performance étaient divisés en collectifs (financiers), sécurité et individuels. La performance en matière de sécurité, représentant 5 % du STI total, était mesurée par rapport à l'objectif du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR).

Le plan d'incitation à long terme – Actions de Performance (LTI-PS) vise à aligner les intérêts des dirigeants sur le long terme avec ceux des actionnaires en liant les incitations à la rentabilité et à la durabilité de l'entreprise. Remplaçant le plan de rémunération différée en 2024, les rétributions LTI-PS peuvent atteindre jusqu'à 60 % du salaire de base annuel pour les Directeurs Exécutifs et les membres du Comité de Direction. La période de performance de trois ans lie l'acquisition des actions aux indicateurs clés de performance (KPI) : 50 % sur le bénéfice par action et 50 % sur la durabilité (émissions nettes de CO₂ par tonne de matériau cimentaire).

De plus amples informations sont disponibles dans le Rapport de rémunération, page [66](#).

De plus, l'objectif concernant l'eau fait partie des objectifs individuels du Directeur de la Durabilité et est aligné avec nos objectifs ESG publiés.

La réduction des émissions directes nettes de CO₂ par tonne de produit cimentaire est également liée à l'évaluation annuelle des performances des responsables des divisions et au système de rémunération (salaire/bonus). En outre, 5 % du bonus de performance annuel de tous les employés recevant une évaluation de performance est lié à la performance du LTIFR.

Au niveau local, TITAN a mis en place un module d'exploitation axé sur la performance qui comprend des objectifs de performance ESG.

Déclaration sur la diligence raisonnable

GOV-4

Application des principaux aspects et étapes de la procédure de diligence raisonnable dans la déclaration relative à la durabilité.

Core elements of due diligence	Paragraphs in the Declaration relative to sustainability
Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-5, E1-3, E2-2, E3-2, E4-3, E5-2, S1-4, S2-4, S3-3, S4-3, G1-2
Engagement avec les parties intéressées affectées	SBM-2 et Politiques sous E1-2, E2-2, E3-1, E4-1, E5-1, S1-1, S2-1, S2-2, S3-1, S3-2, S4-1, S4-2, G1-1, G1-2
Identification et évaluation des incidences négatives	GOV-5, E1-ESRS 2 SBM-3, E3-ESRS 2 IRO-1, E4-ESRS 2 SBM-3, S1-SBM-3, S1-3, S2-ESRS 2 SBM-3, S3-ESRS 2 SBM-3, S3-3, S4-ESRS 2 SBM-3, S4-3, G1-1, G1-2
Prise de mesures pour remédier aux incidences négatives	E1-3, E2-2, E3-2, E4-3, E5-2, S1-4, S2-4, S3-3, S4-4, « Spécifique à l'entité : innovation » – « Actions », G1-3
Suivi de l'efficacité de ces efforts et communication	Référence aux objectifs et aux indicateurs divulgués sous E1-4–E1-9, E2-3–E2-4, E3-3–E3-5, E4-4–E4-6, E5-3–E5-5, S1-5–S1-17, S2-5, S3-5 – « Indicateurs et objectifs », S4-4, G1-4–G1-6

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

GOV-5

TITAN met en œuvre une procédure opérationnelle standard interne pour collecter et consolider les KPIs et les informations ESG, avec des étapes clés trimestrielles. Ce processus de haut niveau détaille les affectations spécifiques et les flux de travail, garantissant des délais efficaces et réalisables, ainsi que la cohérence, la comparabilité et la fiabilité des rapports au niveau du Groupe. L'information circule de bas en haut, impliquant la direction locale et les experts au niveau des unités commerciales. Un système robuste de collecte de données est accessible à tous les pays d'exploitation. Les données sont évaluées en fonction de leur cohérence avec les directives internes, les exigences réglementaires et les lignes directrices sectorielles (GCCA), couvrant l'ensemble des opérations. Notre objectif est de réduire les erreurs et d'améliorer le suivi des données avant la consolidation des données au niveau du Groupe. Les audits de sites sur la performance ESG, utilisant les ressources de TITAN et des experts externes, y compris la vérification des systèmes de gestion par des tiers, font partie de notre diligence raisonnable, comme indiqué ci-dessous.

Notre procédé de diligence raisonnable pour la consolidation des données et des publications ESG est minutieusement conçu pour garantir l'exactitude, la cohérence et la fiabilité. Le Département de la Performance ESG du Groupe coordonne le développement du Rapport Annuel Intégré de TITAN, en se concentrant sur les sections ESG. Cela implique un processus en plusieurs étapes, incluant la conception et la mise à jour du contenu ESG, la formation du rapport, le développement des visuels, la vérification et la publication. Les principaux contributeurs de divers départements et partenaires externes collaborent pour collecter, examiner et valider les données. Le processus inclut des évaluations internes, des retours des parties intéressées et le respect des cadres juridiques et des normes de reporting mises à jour. Les examens réguliers par la direction et les prestataires externes d'assurance garantissent également l'intégrité des données et des publications ESG.

Pour capturer et gérer les données ESG, nous avons mis en place des systèmes avancés de collecte de données et de gestion documentaire. Nous avons amélioré nos systèmes existants pour collecter tous les points de données requis par les ESRS tout en garantissant l'exactitude, la fiabilité et la cohérence pour un reporting transparent. Ces systèmes ont été intégrés dans nos procédures opérationnelles pour un suivi et un reporting sans faille. La nouvelle architecture des systèmes informatiques ESG pour la Performance ESG du Groupe est conçue pour améliorer l'exactitude des publications, la livraison en temps voulu et l'accélération des processus. Cela inclut deux plateformes logicielles basées dans le cloud pour gérer les données ESG ainsi que la collaboration dans le cadre du Rapport Annuel Intégré.

Chaque cycle d'assurance comprend des visites sur site dans un échantillon représentatif des opérations de TITAN et au siège du Groupe, avec la participation des experts des usines et de la direction du Groupe en la matière. L'assurance du Rapport Annuel Intégré 2024 a inclus trois audits d'usines – de l'usine de Thessalonique en Grèce, de l'usine Usje en Macédoine du Nord, et de l'usine d'Alexandrie en Égypte – un audit virtuel pour les questions sociales aux États-Unis, et l'audit du siège du Groupe, avec la participation de plus de 60 employés dans tout le Groupe.

Audits environnementaux

TITAN réalise des audits environnementaux à intervalles réguliers afin d'évaluer l'impact de ses opérations sur l'environnement. L'objectif est d'identifier les domaines à améliorer et de garantir le respect des



Audits de garantie IAR 2024 à l'usine de ciment Usje, Macédoine du Nord.

réglementations et la réalisation de nos objectifs ESG. Le Tableau 7 « Audits » dans les déclarations de performance clés ESG (KPIs volontaires) présente les principaux aspects couverts lors de ces audits. En outre, les installations du Groupe font l'objet d'audits annuels externes de certification. La conformité réglementaire est garantie également par des audits réalisés par les autorités compétentes dans le cadre des procédures d'octroi de permis, et périodiquement en fonction de la législation locale. En 2024, 183 audits environnementaux internes programmés, réalisés par des équipes d'experts tant au niveau du Groupe qu'au niveau régional, ont contribué au maintien de performances solides et à l'amélioration des pratiques de gestion environnementale. Parallèlement, 260 audits ont été réalisés par des tiers indépendants.



IAR 2024. Audit de garantie à l'usine de ciment d'Alexandrie, Égypte.

Audits de santé et sécurité

La fonction Sécurité Groupe audite chaque année des cimenteries et d'autres sites d'exploitation. En 2024, 13 des 14 cimenteries ont été audités ainsi que certaines activités sélectionnées dans le béton prêt à l'emploi et les granulats. La mise en œuvre de la nouvelle Ligne directrice du Groupe sur la gestion des sous-traitants, la sécurité des installations de combustibles liquides et la protection contre les incendies externes ont été les principaux sujets abordés.

Les départements Santé & Sécurité des différentes divisions et régions de TITAN, les départements nationaux de Santé & Sécurité et des organismes externes ont également réalisé des audits. Plus de 5 400 ont été réalisés au total, dont plus de 3 800 dans les cimenteries.

Audits sociaux

En 2024, nous avons élargi le périmètre des audits au niveau des divisions et réalisé pour la première fois des audits sociaux internes. Nous nous sommes concentrés sur les processus au niveau des sites, y compris la mise en œuvre de systèmes de gestion comme GHRMs, mis en place dans toutes les filiales, et SA8000 dans les divisions d'Antea et SharrCem. Nous nous sommes également penchés sur les pratiques efficaces de collecte des données afin de faciliter le reporting de données sociales au niveau des divisions et au niveau du Groupe. Au total, quatre (4) audits internes ont été réalisés, y compris l'audit de TITAN Grèce par le Département d'audit interne du Groupe en vue d'évaluer le respect des réglementations concernées et la conformité avec les meilleures pratiques du secteur. Dans l'ensemble, en 2024, nous avons renforcé le processus des audits sociaux dans toutes les régions, avec un total de 8 audits sociaux (dont 4 audits externes réalisés par des tiers).

Lors des audits, la mise en œuvre de la procédure opérationnelle standard de TITAN pour la surveillance, la collecte et la consolidation des indicateurs clés de performance (KPI) ESG et des publications est évaluée afin de garantir l'exactitude et la cohérence des informations publiées.

Stratégie

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

SBM-1

La Stratégie du Groupe intègre la durabilité. Elle est décrite explicitement au chapitre « Notre priorité stratégique », page 14 et « Transformation commerciale », page 16.

Les principaux groupes de produits et/ou services offerts par TITAN durant la période de reporting, ainsi que notre présence sur les marchés mondiaux, sont présentés dans le chapitre « Présence mondiale » à la page 12, tandis que l'effectif des employés par zone géographique est détaillé dans le chapitre « Performance régionale » à la page 38.

Par ailleurs, en 2021, nous avons annoncé nos objectifs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) pour 2025 et au-delà, qui soulignent notre engagement durable en faveur de la durabilité et de la création de valeur pour tous. Ces objectifs se concentrent sur quatre piliers considérés comme étant d'importance matérielle par nos parties intéressées : décarbonation et numérisation ; environnement de travail propice à la croissance ; impact local positif ; et approvisionnement responsable, le tout soutenu par une bonne gouvernance, de la transparence et une excellente éthique commerciale.

Les objectifs ESG de TITAN sont alignés sur la vision du Green Deal de l'Europe, visant la neutralité carbone d'ici 2050, et sur les ODD de l'ONU à l'horizon 2030. Dans le prolongement de notre engagement en faveur des « Ambitions de l'entreprise du 1,5°C » visant à aligner nos objectifs d'atténuation du changement climatique sur l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris et sur les mesures nécessaires selon les données scientifiques pour parvenir à des émissions nettes nulles dans le monde d'ici à 2050, nos objectifs d'émissions de CO₂ des périmètres 1, 2 et 3 ont été validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) comme étant conformes aux réductions requises pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Nos performances par rapport à nos objectifs seront vérifiées par des auditeurs indépendants et les progrès réalisés seront communiqués annuellement par le biais du Rapport intégré afin de garantir la transparence de la communication avec les parties intéressées du Groupe.

Pour l'effectif des employés, veuillez consulter la page 149.

Intérêts et points de vue des parties intéressées

SBM-2

L'engagement avec les parties intéressées touchées et bénéficiaires tout au long de notre chaîne de valeur est au cœur du procédé de diligence raisonnable et de l'évaluation de la double importance de TITAN. Cette démarche englobe des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités potentiels, et la hiérarchisation des questions de durabilité importantes pour TITAN.

TITAN engage activement un large éventail de parties intéressées tout au long de notre chaîne de valeur pour comprendre et intégrer leurs intérêts et perspectives, comme expliqué aux pages 22 et 101, où l'on

peut voir les principales parties intéressées par sujet important, illustrant leurs intérêts dans ces domaines. Le changement climatique est apparu comme la priorité absolue dans notre évaluation de la double importance, comme souligné dans la section correspondante.

Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

SBM-3

Pour les incidences, risques et opportunités importants résultant de l'évaluation de l'importance, veuillez consulter la page 99, dans le tableau d'identification des IRO.

Gestion des incidences, risques et opportunités

Évaluation de la double importance

IRO-1, IRO-2

Ces dernières années, le Groupe TITAN a adopté une approche dynamique pour l'évaluation des questions de durabilité importantes combinant des méthodologies d'analyse de haut en bas et de bas en haut sur un cycle de cinq ans. L'évaluation de l'importance précédente a été réalisée au niveau du Groupe en 2019, suivie par des évaluations locales par les différentes unités opérationnelles en 2021. En 2022, nous avons validé les résultats en recueillant le feedback de 157 parties intéressées locales clés dans tous les pays où nous sommes actifs. En 2023, nous avons conçu la méthodologie en vue de l'évaluation de la double importance (DMA), que nous avons appliquée en 2024.

Depuis 2021, nous avons intégré le principe de la double importance et nous avons pris les premières mesures en vue d'identifier les risques et opportunités liés au changement climatique en nous appuyant sur le cadre du TCFD et en publiant les incidences d'un point de vue financier au travers du CDP.

Il est essentiel d'adopter une approche dynamique et progressive afin de capturer au mieux les enjeux de durabilité concernant d'un Groupe évoluant dans un environnement instable. Il est dès lors indispensable d'utiliser des méthodes diverses et d'impliquer un large éventail de parties intéressées. Cette approche permet une adaptation et une amélioration continues, reflétant la nature en constante évolution du paysage macroéconomique.

Description de la méthodologie

Tout en tenant compte des résultats du cycle précédent, nous avons lancé un nouvel exercice en 2024 en vue d'évaluer les questions de durabilité importantes pour le Groupe. Le processus de DMA a impliqué une participation active des parties intéressées internes et externes sur :

- L'actualisation d'études sur le changement climatique, la nature, la biodiversité et les risques liés à l'eau en utilisant les cadres du TCFD et du TNFD avec la collaboration d'experts scientifiques, voir page 118 et 137.
- La prise en considération du feedback de nos parties intéressées, et notamment des salariés, des clients, des investisseurs et des agences de notation au travers des canaux de communication existants.
- L'implication de 21 départements concernés dans l'évaluation afin d'assurer la liaison avec toutes nos parties intéressées.
- La vérification des résultats avec les principales parties intéressées du Groupe et le Réseau ESG avec implication des experts concernés. Les membres de la haute direction de TITAN ont

participé au Sommet ESG et ont été activement impliqués dans le processus DMA.

- La discussion des résultats au niveau du groupe avant leur présentation au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'administration pour approbation.

L'intégration de la DMA avec l'évaluation globale des risques de l'entreprise a été cruciale, ce qui a permis d'améliorer les deux exercices et de les aligner sur les critères d'impact financier.

Afin de garantir une évaluation complète et inclusive des incidences, des risques et des opportunités, le Groupe TITAN a intégré dans sa DMA :

- Une approche descendante (top-down) et ascendante (bottom-up) : La DMA de TITAN a utilisé une approche descendante pour l'évaluation au niveau du Groupe, tout en intégrant les contributions des divisions selon une approche ascendante afin d'assurer une évaluation complète des impacts, des risques et des opportunités.
- Une évaluation de l'importance au niveau du Groupe a été réalisée en 2019. Cette évaluation a ensuite été étendue aux unités commerciales en 2020. Les résultats de ces évaluations ont été finalisés en 2021. En 2022, un projet de validation de l'importance en matière de durabilité a été coordonné et ses résultats ont servi de base pour la DMA, réalisée en 2024.
- Un périmètre de la DMA : La DMA a considéré les filiales de TITAN comme des « opérations directes » et a intégré les relations d'affaires établies par le biais de joint-ventures dans le cadre de la chaîne de valeur, garantissant ainsi le respect avec les exigences de l'ESRS 1.
- Une analyse de la chaîne de valeur : TITAN a analysé ses chaînes de valeur en amont et en aval selon une méthodologie de segmentation des fournisseurs et sur la base de recherches internes axées sur les principaux fournisseurs, sur le ciment et sur les produits en béton.
- Une interaction avec les parties intéressées : Le plan d'engagement avec les parties intéressées a nécessité des interactions avec les parties intéressées internes et externes, y compris le feedback du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de différentes organisations externes pour valider les résultats de la DMA.
- Une implication de la haute direction : La haute direction de TITAN, y compris le Comité exécutif et le Conseil d'administration, a été impliquée systématiquement tout au long du processus de DMA. Les dirigeants ont apporté leur feedback et ont validé la méthodologie et les résultats.
- Une hiérarchisation des thèmes : Les thèmes ont été hiérarchisés sur la base des scores obtenus pour les incidences, risques et opportunités positifs et négatifs, les thèmes liés étant regroupés de manière à refléter le modèle de gouvernance de TITAN.
- Une évaluation de l'incidence du point de vue financier : L'incidence financières des risques et opportunités a été évalué selon une approche quantitative, en établissant une corrélation entre l'ampleur des incidences avec l'EBITDA et en assurant la cohérence avec le cadre ERM de TITAN.

Identification des incidences, risques et opportunités importants

Pour chaque incidence identifiée, une analyse a évalué les risques et opportunités potentiels. Le Groupe a consulté des experts thématiques qui connaissent les opérations de TITAN, la nature de l'entreprise, ses activités et la perception des parties intéressées en ce qui concerne les droits de l'homme et les incidences sur l'environnement. Les risques et les opportunités affectant l'environnement ou les droits de l'homme ont été examinés avec l'aide d'experts en la matière.

Les évaluations ont utilisé des données consolidées au niveau du groupe provenant de toutes les entités. Les évaluations de l'importance précédentes réalisées en 2019 et 2020 ont déterminé la granularité et assuré la cohérence entre les divisions. Cette approche a renforcé la méthodologie ascendante de TITAN en apportant les détails nécessaires au niveau des filiales. Aucune différence importante significative (dans les incidences, risques et opportunités, IRO) n'a été décelée parmi les filiales par comparaison aux observations au niveau du Groupe. Nous avons identifié les thèmes en passant en revue les questions de durabilité des ESRS (p. 24-AR16). Nous avons enregistré systématiquement les incidences positives, négatives, effectives et potentielles ainsi que les risques et opportunités.

Consultation des parties intéressées

Le plan d'interaction avec les parties intéressées durant le processus DMA a impliqué des interactions stratégiques avec des parties intéressées internes et externes, adaptées à leur expertise et influence.

Les parties intéressées internes ont été consultées pour évaluer et valider les IRO (incidences, risques et opportunités) identifiés. Leurs contributions, en tant qu'experts en la matière, ont été cruciales pour traiter les sujets et sous-sujets pertinents des ESRS liés à leurs domaines de responsabilité. Les principales parties intéressées internes, y compris le Conseil d'administration, les participants au Sommet ESG et le Comité Exécutif, ont participé à la validation des résultats de la DMA, garantissant l'alignement avec les objectifs stratégiques du Groupe.

Le feedback de parties intéressées externes comme CSR Europe, GCCA et le Syndicat des employés du Corporate Centre du Groupe, a été recueilli sur des thèmes spécifiques et sur les résultats généraux de la DMA. En outre, Piraeus Bank, une multinationale grecque de services financiers, et LAMDA Development, un promoteur immobilier impliqué dans le projet emblématique de l'Ellinikon, le plus grand projet de régénération urbaine en Europe, ont partagé leurs perspectives avec le Groupe en participant au Sommet ESG du Groupe le 30 septembre et en apportant un feedback important sur l'atelier DMA de TITAN avec les divisions du Groupe. Ces contributions ont permis une évaluation complète des questions matérielles.

Le feedback de toutes les parties intéressées impliquées a été évalué et intégré à l'établissement des résultats définitifs de la DMA. La contribution du Conseil d'administration et du Comité exécutif a été intégrée à l'issue d'un atelier organisé avec le réseau ESG.

Les parties intéressées internes ont évalué l'importance sur le plan des incidences et sur le plan financier, tandis que les parties intéressées externes se sont concentrées principalement sur l'évaluation des incidences tout en accordant une certaine attention à l'importance du point de vue financier à un niveau plus élevé.

Les dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales, telles que définies par les normes, ont été utilisées et incluses dans l'évaluation des risques et opportunités (ROs).

Durant le processus DMA, les dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales ont été évaluées pour leur importance du point de vue financier. Les perspectives issues de l'Évaluation des Risques Naturels et de Biodiversité, des cadres TCFD et TNFD, ainsi que l'expertise interne des SME, ont été utilisées. L'analyse et les résultats de ces documents ont été essentiels pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités pertinents.

Une approche quantitative a été utilisée pour évaluer l'incidence financière des risques et opportunités liés au climat et à l'eau, conformément aux publications ERM de TITAN et au CDP. L'ampleur des impacts a été classifiée en cinq niveaux et corrélée avec l'EBITDA pour déterminer les effets financiers. Les seuils cohérents entre l'ERM de TITAN et les IROs dans la DMA ont assuré une approche unifiée.

L'identification et l'évaluation des risques liés au climat ainsi que l'examen des actifs à cet égard sont décrits plus en détail à la page [118](#). Pour les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité, veuillez également consulter l'analyse TCFD et TNFD, ainsi que les pages [117](#) et [137](#). Pour les risques et opportunités liés à l'eau, veuillez consulter la page [133](#).

Concernant la pollution de l'air et la gestion des déchets, nous avons bénéficié des résultats des études d'impact environnemental sur nos sites, conformément aux exigences législatives locales, aux normes sectorielles et aux meilleures pratiques, en prenant en compte les retours du processus de consultation publique. Grâce à ces études, nous avons évalué, au niveau des sites, les incidences, risques et opportunités liés à la pollution et aux déchets. De plus, nous avons pris en compte les études de dispersion des émissions atmosphériques. Des études régulières d'évaluation des risques sont réalisées pour estimer la durée de vie de nos carrières, garantissant des flux de ressources durables.

De même, les ROs liés aux ressources humaines et sociales ont été analysés, avec leurs implications financières déterminées par des experts internes. Les incidences négatives en matière de droits de l'homme ont été indiquées comme prioritaires dans le pilier social lors de l'identification des incidences. Le Groupe suit ses performances en matière de droits de l'homme en suivant les données pertinentes. Les experts en la matière ont évalué de manière exhaustive tous les IROs. L'évaluation de chaque sujet a inclus un examen du contenu des ESRS pour assurer une compréhension du contexte.

Hiérarchisation des incidences, risques et opportunités (IROs)

L'évaluation a pris en compte à la fois l'importance des incidences, en évaluant l'impact de TITAN sur l'environnement et la société, et l'importance du point de vue financier, et en évaluant l'impact financier potentiel sur TITAN. La DMA a identifié 13 enjeux principaux de durabilité, comprenant l'énergie et l'atténuation du changement climatique, l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, la biodiversité, la santé et la sécurité, ainsi que l'éthique des affaires. Ces enjeux sont intégrés dans la stratégie de TITAN afin de renforcer la résilience et la performance en matière de durabilité. Par exemple, l'engagement de TITAN en faveur de la neutralité carbone d'ici 2050 s'aligne avec sa stratégie d'atténuation du changement climatique, tandis que son attention portée à l'utilisation durable des ressources soutient les initiatives d'économie circulaire. Le processus DMA a impliqué une large consultation des parties intéressées, garantissant que les IROs identifiés reflètent les préoccupations et les attentes des parties intéressées principales de TITAN. Cette approche globale permet à TITAN de traiter les incidences de durabilité importantes, de réduire les risques et de tirer parti des opportunités, favorisant ainsi la création de valeur à long terme et la transformation durable.

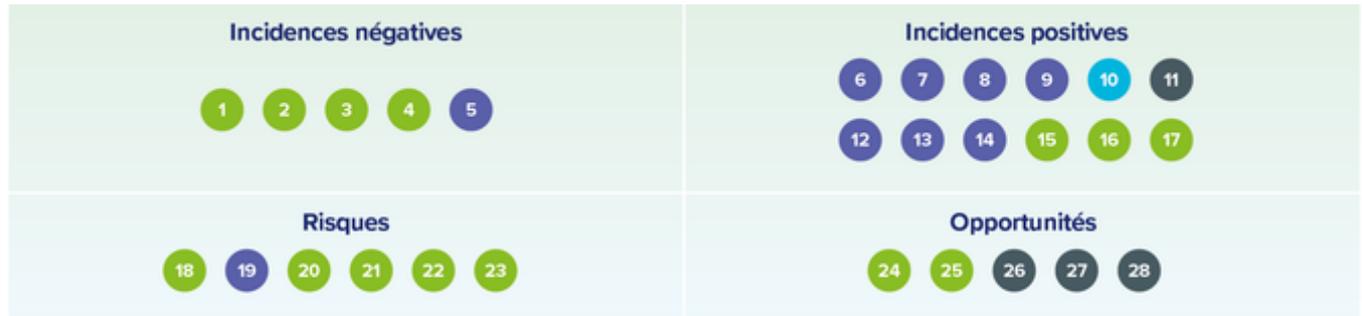
Le processus a impliqué :

- i. La priorisation des questions ayant obtenu des scores supérieurs aux seuils définis pour les incidences positives et négatives, les risques et les opportunités.
- ii. Le regroupement systématique des questions liées afin de les organiser et de les classer de manière efficace.
- iii. L'identification des questions non priorisées ayant obtenu des scores inférieurs au seuil défini.

L'évaluation a révélé des incidences significatives, à la fois positives et négatives. De manière positive, les initiatives de TITAN en matière d'atténuation du changement climatique, telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion de matériaux de construction durables, contribuent aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. De plus, l'engagement de TITAN en matière de santé et de sécurité assure un environnement de travail sécurisé, tandis que son engagement en matière d'éthique des affaires favorise une culture d'intégrité et de transparence. De manière négative, l'évaluation a mis en évidence les impacts environnementaux potentiels, tels que la dégradation des terres causée par les activités des carrières et l'épuisement des ressources en eau. Ces incidences nécessitent des efforts continus pour minimiser les dommages environnementaux et améliorer les pratiques de durabilité.

Conformément au modèle économique de TITAN et à son approche de la durabilité, certaines questions importantes ont été regroupées afin de mieux refléter le modèle de gouvernance de l'entité. Le tableau suivant illustre le processus d'agrégation utilisé et inclut les questions de durabilité importantes de la matrice de durabilité à la page [22](#) :

Identification des IRO



Légende

● Environnemental ● Social ● Gouvernance ● Spécifique à l'entité

Incidents négatifs

- 1 Énergie et atténuation du changement climatique**
Énergie et atténuation du changement climatique
- 2 Utilisation des ressources et économie circulaire**
Apports de ressources, y compris utilisation des ressources
- 3 Biodiversité et écosystèmes (Dégradation des terres)**
*Biodiversité et écosystèmes (Incidents sur la biodiversité)
Incidents sur l'étendue et l'état des écosystèmes*
- 4 Eau**
Eau
- 5 Incidence visuelle**
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés (Incidence visuelle)

Risques

- 18 Énergie et atténuation du changement climatique**
Énergie et atténuation du changement climatique
- 19 Santé et sécurité**
Santé et sécurité
- 20 Moteurs directs de la perte de biodiversité (Modification de l'affectation des terres)**
Moteurs directs de la perte de biodiversité (Modification de l'affectation des terres)
- 21 Adaptation au changement climatique (risques physiques)**
Adaptation au changement climatique (risques physiques)
- 22 Pénurie d'eau**
Pénurie d'eau
- 23 Pollution atmosphérique**
Pollution atmosphérique

Incidents positifs

- 6 Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail**
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail)
- 7 Santé et sécurité**
Santé et sécurité
- 8 Développement des communautés locales***
Contribution au développement économique et social des communautés locales
- 9 Responsabilité des produits**
Sécurité personnelle et information des consommateurs et/ou utilisateurs finaux (H&S)
- 10 Éthique des affaires**
*Éthique des affaires et culture d'entreprise
Protection des lanceurs d'alerte
Corruption et versement de pots-de-vin*
- 11 Innovation dans les produits et services**
Innovation dans les produits et services

Opportunités

- 24 Énergie et atténuation du changement climatique**
Énergie et atténuation du changement climatique (produits et solutions à faible teneur en carbone dans le domaine de la construction, de la numérisation, de la gestion des déchets, etc.)
- 25 Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)**
Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)
- 26 Numérisation (Amélioration des performances opérationnelles, Amélioration de l'expérience client)**
Optimisation des performances opérationnelles Amélioration de l'expérience client
- 27 Utilisation des ressources et économie circulaire**
Apports de ressources, y compris utilisation des ressources
- 28 Innovation dans les produits et services**
Innovation dans les produits et services

- 12 Conditions de travail (Sécurité de l'emploi, temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée)**
*Conditions de travail (Sécurité de l'emploi)
Conditions de travail (Temps de travail)
Conditions de travail (Équilibre entre vie professionnelle et vie privée)*
- 13 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale)**
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale)
- 14 Formation et développement des compétences**
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (Formation et développement des compétences)
- 15 Produits sobres en carbone**
Énergie et atténuation du changement climatique (produits sobres en carbone)
- 16 Pénurie d'eau**
Pénurie d'eau
- 17 Adaptation au changement climatique**
Adaptation au changement climatique

*Impacts potentiels. Les impacts sans * sont considérés comme 'Réels'.

Validation des questions de durabilité importantes (contrôle interne)

Les résultats de la DMA (identification et évaluation des IRO) ont été largement examinés et validés par des parties intéressées internes et externes, y compris des associations, des représentants des travailleurs, le sommet du Réseau ESG, la haute direction, le Comité Exécutif et le Conseil d'administration.

L'équipe ESG et les experts en la matière ont été activement impliqués tout au long du processus DMA, fournissant des mises à jour régulières sur l'avancement à la haute direction. En octobre, la méthodologie et les résultats ont été présentés lors d'une réunion du Comité Exécutif, où des discussions détaillées ont eu lieu. Une version amendée des résultats de la DMA a ensuite été diffusée aux membres du Comité Exécutif pour obtenir des commentaires supplémentaires avant validation.

En novembre, une présentation complète de l'évaluation DMA, incluant sa méthodologie, ses hypothèses et les questions de durabilité importantes, a été faite lors d'une réunion du Conseil d'administration, aboutissant à l'approbation de la DMA 2024 de TITAN. La DMA a également été revue par le Comité Audit & Risques avant la réunion du Conseil.

Intégration avec le cadre de gestion des risques de l'entreprise (ERM)

Le cadre de gestion des risques de l'entreprise (ERM) a été intégré dans le processus d'identification et d'évaluation des risques, l'alignant avec la DMA. Cette approche a permis de créer un système cohérent plutôt qu'une simple méthode d'entrée/sortie. Le cadre ERM a renforcé l'identification des risques et l'évaluation cohérente au sein de l'évaluation globale des risques du Groupe. Les risques supplémentaires identifiés lors de la DMA ont été intégrés dans le système global de gestion des risques, qui est révisé annuellement. Enfin, la DMA a été discutée au sein du Conseil d'administration, en même temps que l'évaluation annuelle des risques.

Dans l'ensemble, l'évaluation de la double importance a posé une base solide pour la stratégie ESG de TITAN, orientant les efforts pour traiter les incidences importantes, atténuer les risques et saisir les opportunités en alignement avec les objectifs de durabilité à long terme. Il s'agissait de la première fois que nous appliquions de manière holistique la méthodologie basée sur la CSRD. La prochaine étape consiste à valider les questions de durabilité importantes du Groupe au niveau local et à mettre à jour la matrice si nécessaire.

Intégration des questions de durabilité importantes dans le cadre des ESRS

Questions importantes	Thématique ESRS	Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Parties intéressées principales
Énergie et atténuation du changement climatique	ESRS E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique ¹		Clients, ONG, Universités, Régulateurs, Associations, Médias, Communauté de l'investissement, Agences de notation ESG
Adaptation au changement climatique (Risques physiques)			Énergie ²		
Adaptation au changement climatique (Urbanisation résiliente)			Adaptation au changement climatique		
Pollution atmosphérique	ESRS E2	Pollution	Pollution de l'air		Communautés locales, Employés, ONG, Régulateurs
Eau	ESRS E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Consommation d'eau Prélèvements d'eau	Communautés locales, ONG, Régulateurs
Biodiversité	ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres	Communautés locales, ONG, Régulateurs
			Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes Incidences sur l'état des espèces	Dégradation des sols	
Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS E5	Économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources		Clients, Universités, Associations, Autorités
Santé et sécurité	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Temps de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée Santé et sécurité	Employés, ONG, Société civile, Communautés locales, Régulateurs
	ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Partenaires commerciaux, sous-traitants, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs
Formation et développement des compétences	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Employés, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs
Diversité	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Diversité	Employés, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs

Développement des communautés locales	ESRS S3	Communautés touchées	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Contribution au développement économique et social des communautés locales Incidences liés à la terre ³	Communautés locales, Employés, ONG, Société civile et jeunesse, Autorités, Médias
Responsabilité des produits	ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux		Clients, Universités, Régulateurs, Associations
Éthique des affaires	ESRS G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise Protection des lanceurs d'alerte Corruption et versement de pots-de-vin		Communautés locales, Partenaires commerciaux, Employés, Régulateurs
	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Sécurité de l'emploi ⁵ Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail ⁶	Employés, ONG, société civile et jeunesse, Régulateurs
Innovation	Spécifique à l'entité		Performance opérationnelle optimisée ⁴ Amélioration de l'expérience client ⁴ Innovation des produits et services		Clients, Partenaires commerciaux, ONG, société civile et jeunesse, Universités et recherche, Communauté de l'investissement

1. Investissements dans de nouvelles technologies et produits à faible émission de carbone

2. Combustibles électriques, thermiques et alternatifs

3. Numérisation

4. Impact visuel des carrières

5. En lien avec les informations divulguées sous S1-1 pour les Politiques, ainsi que S1-4 et l'indicateur S1-10

6. En lien avec les informations divulguées sous S1-1 et G1-1 relatives aux Politiques de TITAN, ainsi que l'indicateur sous S1-17 : « Incidents, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme »

Exigences des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de TITAN

IRO-2

Informations générales		90
ESRS 2		
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	90
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	91
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	91
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	91
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	93
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	94
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	94
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	95
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	95
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	96
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	96
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	96
	Exigences de divulgation provenant d'autres législations de l'UE	171
Informations environnementales		106
E1 Changement climatique		
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	116
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	117
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	119
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	119
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	124
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	127
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	127
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	129
E1-8	Tarification interne du carbone	129
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	129
E2 Pollution		
E2-1	Politiques en matière de pollution	130
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	130
E2-3	Cibles liées à la pollution	131
E2-4	Pollution de l'air	132
E3 Ressources aquatiques et marines		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	133
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	133
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	134
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	134
E3-4	Consommation d'eau	135
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	135

E4 Biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	136
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	136
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	137
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	137
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	138
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	138
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	139
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	139
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	140
E5-4	Ressources entrantes	140
Informations sociales 141		
S1 Effectifs de l'entreprise		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	141
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	141
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	142
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	143
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	143
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	144
S1-5	Objectifs et cibles en lien avec la gestion des incidences négatives importantes, la promotion des incidences positives et la gestion des risques et opportunités importants	148
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	149
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	150
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	150
S1-9	Métriques de diversité	150
S1-10	Salaires décents	150
S1-11	Protection sociale	150
S1-12	Personnes handicapées	150
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	151
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	151
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	151
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	151
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	152
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	153
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	153
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	153
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	154
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	155
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	155
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	156

S3 Communautés touchées		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	157
ESRS 2 SBM 3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	157
S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	157
S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	157
S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	157
S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	158
S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	159
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	161
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	161
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	161
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	161
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	162
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	162
Spécifique à l'entité : innovation		163
Informations en matière de gouvernance		166
G1 Conduite des affaires		
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	166
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	167
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	168
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	168
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	169
G1-6	Pratiques en matière de paiement	170

Les exigences de publication découlant d'autres législations de l'UE, y compris les données pertinentes et leur emplacement (si elles sont jugées significatives), se trouvent à l'annexe à la page [171](#).

Informations environnementales



Règlement de la Taxonomie de l'UE

En novembre 2024, la Commission européenne a fourni des éclaircissements supplémentaires concernant la taxonomie de l'UE pour les activités économiques durables sous la forme de FAQ (Questions fréquemment posées). Ces éclaircissements concernent, entre autres, l'application des exigences générales de la taxonomie et des critères d'examen technique pour des activités spécifiques visées par les Actes délégués de la Taxonomie concernant le climat et l'environnement. Ils couvrent également les critères génériques « Ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm, DNSH) qui veillent à ce que les activités économiques qui contribuent à l'un des objectifs environnementaux énoncés dans le Règlement Taxonomie ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux. Les FAQ clarifient également les obligations de reporting pour les activités. Compte tenu de ce qui précède, les exigences au titre de ce règlement pour TITAN en 2024 étaient identiques à celles de l'année précédente et propres à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 (UE 2021/2139), tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour les activités économiques susmentionnées.

En ce qui concerne l'étendue des activités économiques éligibles à l'évaluation : en 2024, nous avons examiné les exigences relatives à l'évaluation des six objectifs environnementaux du règlement relatif à la taxonomie concernant les activités économiques de TITAN considérées comme éligibles à la taxonomie. Il n'y a pas eu de changement par rapport aux années précédentes en ce qui concerne les exigences relatives aux critères techniques de sélection (CTT) pour nos activités économiques éligibles, en particulier pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, comme spécifié par le règlement (UE) 2021/2139. Des détails sont fournis dans les « Notes générales pour tous les ICP de la taxonomie » et les Notes spécifiques pour chaque ICP de la taxonomie, sous les tableaux respectifs. En outre, une évaluation de chaque activité économique éligible a été réalisée conformément aux critères DNSH du règlement, comme indiqué dans cette section.

En 2024, conformément au règlement relatif à la taxonomie, nous couvrons, comme l'année précédente, la fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif (code 3.7. « Fabrication de ciment » selon le règlement taxonomique (UE) 2021/2139), et la production et la vente de cendres volantes (code 5.9. « Récupération de matériaux à partir de déchets non dangereux », respectivement).

En outre, en 2024, nous avons inclus dans le champ d'évaluation les investissements dans la construction d'installations solaires photovoltaïques (liés au code 4.1. « Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque », conformément au règlement taxonomique (UE) 2021/2139). Ces investissements dans nos cimenteries de Macédoine du Nord, de Bulgarie et du Kosovo ont été pris en compte pour l'évaluation des dépenses d'investissement éligibles au titre de la taxonomie. Toutes les activités économiques susmentionnées ont été considérées comme transitoires conformément au règlement et contribuent à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

En 2024, nous avons ajouté aux activités éligibles à la Taxonomie l'activité économique de CemAI, Inc. (CemAI), une société affiliée offrant une solution de maintenance prédictive de nouvelle génération basée sur l'intelligence artificielle conçue pour l'industrie du ciment. CemAI est associée au code d'activité éligible à la Taxonomie 4.1 « Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données » conformément au Règlement (UE) 2023/2486 sur la Taxonomie, qui est liée à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire. Cette activité est associée au développement, à l'installation, au déploiement, à l'entretien, à la réparation et à la fourniture de services professionnels, y compris des conseils techniques pour la conception ou le suivi des logiciels et des systèmes informatiques ou opérationnels, y compris les solutions fondées sur l'intelligence artificielle (IA), telles que l'apprentissage automatique, construits à des fins de surveillance à distance et de maintenance prédictive pour l'industrie du ciment et au-delà.

Conformément à l'article 8 du règlement relatif à la taxonomie, nous indiquons que, sur la base des données consolidées du groupe, 1 514,5 millions d'euros, soit 57,3 % du chiffre d'affaires du groupe en 2024, ont été générés par les activités économiques éligibles à la taxonomie, tandis que le total des dépenses d'investissement (CapEx) correspond à 110,1 millions d'euros (43,9 % du total des dépenses d'investissement) et le total des dépenses d'exploitation (OpEx) à 111,5 millions d'euros (55,5 % du total des dépenses d'exploitation).

Dans son rapport sur les chiffres alignés sur la taxonomie relatifs aux indicateurs clés de performance susmentionnés, TITAN a examiné et évalué le chiffre d'affaires de toutes les activités économiques admissibles en 2024, ainsi que les dépenses correspondantes pour les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation,

La méthode d'évaluation a respecté les critères techniques permettant d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux, tels que définis par le règlement relatif à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire. Les activités économiques de fabrication de ciment, de production et de vente de cendres volantes et de production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque contribuent spécifiquement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique. L'activité économique de CemAI contribue à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire.

L'évaluation de certains types de ciment a permis de vérifier le respect des valeurs seuils d'émission de CO₂, tandis que les deux autres activités ont été évaluées au regard de critères spécifiques prévus par le règlement. L'activité économique de CemAI a été considérée comme éligible à la taxonomie, mais a été évaluée comme non alignée sur la taxonomie car elle ne remplit pas entièrement les critères de contribution substantielle à l'objectif environnemental.

L'évaluation a permis de s'assurer que chaque activité économique satisfait aux exigences du principe DNSH, telles qu'elles sont énoncées à l'article 3, points b) et d), et à l'article 17, ainsi qu'aux "garanties minimales" visées à l'article 18 du règlement relatif à la taxonomie. Plus précisément, en ce qui concerne l'évaluation DNSH selon les critères techniques des annexes I et II du règlement, TITAN respecte toutes les réglementations européennes applicables et adopte les spécifications de la directive sur les émissions industrielles et les limites d'émission

des MTD dans le cadre du processus d'autorisation environnementale des cimenteries (directive 2010/75/UE).

Comme l'année précédente, nous avons tiré parti de notre évaluation approfondie au niveau du groupe, réalisée périodiquement et avec une granularité par pays, pour la protection de la biodiversité, la gestion durable des terres et de l'eau, en tant qu'éléments fondamentaux de notre stratégie de développement durable. Pour atténuer l'impact de l'extraction des matières premières sur la biodiversité et les écosystèmes, le groupe a mis au point des pratiques standard pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité sur les sites à haute valeur biologique, conformément aux lignes directrices de la GCCA. Il en va de même pour l'eau : nous procédons à des évaluations périodiques des niveaux de risque liés à l'eau dans les zones où nous opérons et nous hiérarchisons nos investissements et nos plans d'exploitation en conséquence, tout en nous alignant sur les lignes directrices de la GCCA pour la mesure et la communication de nos performances en matière d'utilisation rationnelle de l'eau. En ce qui concerne l'évaluation de l'alignement sur le Technical Screening.

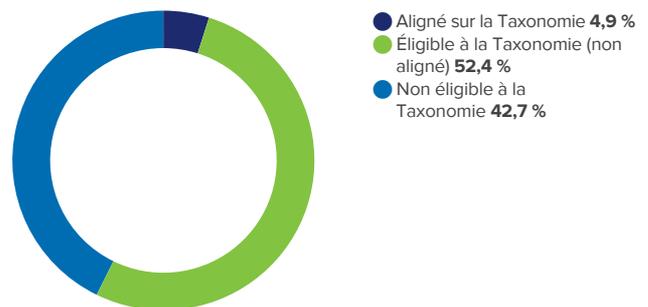
Critères pour les DNSH pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique, et spécifiquement pour les activités économiques telles que la fabrication de ciment, la récupération de matériaux à partir de déchets non dangereux (production et vente de cendres volantes), et la production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque, nous avons adhéré aux exigences du règlement (UE) 2021/2139. Nous avons examiné les exigences et veillé à ce qu'elles soient respectées conformément à ce qui suit :

- Annexe A, "Generic Criteria for DNSH to Climate Change" (Critères génériques pour les DNSH face au changement climatique) : TITAN suit les exigences de la TCFD et les engagements de sa carte de décarbonation interne. En 2024, TITAN a couvert tous ses actifs d'exploitation (cimenteries et usines de traitement des cendres volantes). Nous avons réalisé une évaluation complète des risques climatiques.
- Annexe B, « Generic Criteria for DNSH to Sustainable Use and Protection of Water and Marine Resources » (Critères génériques pour l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines) : TITAN a mis en place des mesures adéquates dans toutes ses opérations pour garantir une gestion responsable de l'eau. Nous respectons les conditions respectives des permis environnementaux conformément à la législation de chaque pays et nous adhérons aux orientations et aux procédures du groupe pour atteindre l'excellence opérationnelle en diminuant la consommation et le prélèvement d'eau, en minimisant les rejets et en réduisant toute pollution des masses d'eau et des nappes aquifères. Nous utilisons des outils tels qu' Aqueduct pour identifier les zones de stress hydrique.
- Annexe C, "Critères génériques pour la prévention et le contrôle de la pollution en ce qui concerne l'utilisation et la présence de produits chimiques" : TITAN ne contient pas de substances visées à l'annexe C dans ses produits, conformément à la législation européenne.
- Annexe D, "Critères génériques pour la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes" : TITAN a mis en place des programmes de réhabilitation des carrières pour restaurer la nature et des plans de gestion de la biodiversité dans les zones d'exploitation identifiées comme ayant une grande valeur en termes de biodiversité. L'utilisation des meilleures méthodes disponibles, telles que l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT), garantit un contrôle proactif de toutes les opérations et permet de mettre à jour nos plans de gestion sur la base des données scientifiques les plus récentes. En 2024, TITAN a suivi les exigences de la TNFD pour évaluer les dépendances sur les ressources naturelles, humaines et sociales dans le cadre de notre évaluation DMA.

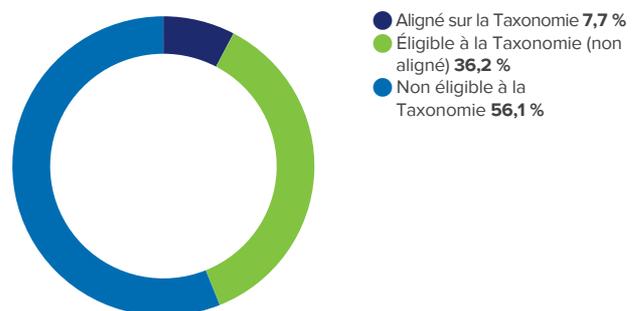
Pour l'activité économique de production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque, nous avons couvert les exigences applicables conformément à l'annexe A et à l'annexe D et nous avons adhéré à l'exigence de transition vers une économie circulaire (pour une durabilité et une recyclabilité élevées de l'équipement et des composants faciles à démonter et à remettre à neuf).

L'activité économique consistant à fournir des solutions fondées sur les données IT/OT (CEMAI, filiale de TITAN) a été exclue du champ d'application de l'évaluation DNSH, car il a été estimé qu'elle ne répondait pas aux critères techniques de sélection pour une contribution substantielle à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire, conformément aux exigences du règlement (UE) 2023/2486. Par conséquent, l'activité n'est pas alignée sur la taxonomie.

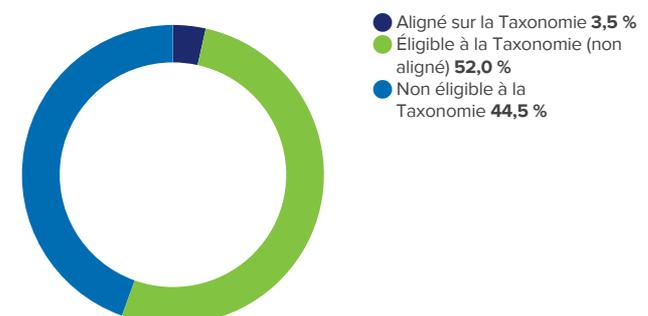
Chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie (sur la base de critères liés au changement climatique)



Dépenses d'investissement alignées sur la Taxonomie (sur la base de critères liés au changement climatique)



Dépenses d'exploitation alignées sur la Taxonomie (sur la base de critères liés au changement climatique)



Nous avons fixé des objectifs pertinents pour la biodiversité et l'eau au titre de nos objectifs ESG pour 2025, soulignant notre engagement à contribuer à la prospérité de nos communautés locales et à obtenir un impact local positif lorsque cela est possible. En ce qui concerne l'économie circulaire, notre activité économique contribue activement à l'abandon des combustibles fossiles au profit de combustibles alternatifs dans l'UE et au niveau international, ainsi qu'au remplacement des matières premières par des matières alternatives, réduisant ainsi l'utilisation de matières premières. La stratégie de décarbonation de TITAN, qui porte sur le co-traitement des combustibles alternatifs, est un « levier » crucial et s'aligne sur notre modèle d'économie circulaire visant à promouvoir la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage et la récupération des matériaux et l'utilisation de l'énergie en tant que priorités essentielles. Les cimenteries utilisent des combustibles alternatifs dans le respect absolu de la directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles afin de garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement. Chaque usine opère sur la base d'un permis octroyé par les autorités concernées. Le co-traitement nous aide à réaliser nos objectifs en matière d'atténuation et d'économie circulaire en réduisant les émissions directes de CO₂ provenant de la production de clinker de ciment, en remplaçant les combustibles fossiles, en recyclant les minéraux et en évitant la mise en décharge ou l'incinération. Comme l'année précédente, notre analyse du principe consistant à ne pas causer de préjudice important a couvert le thème de la pollution atmosphérique, due en particulier au co-traitement de combustibles alternatifs (comme les combustibles issus de déchets, la biomasse, les pneumatiques, etc.).

Pour tous ces éléments, nous présentons une évaluation de nos performances et de nos principales priorités à la page 106. En outre, TITAN s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'efficacité énergétique et de gestion des déchets jusqu'en 2025.

En ce qui concerne les « Garanties minimales », TITAN veille à ce que son activité économique soit conforme aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme, en adhérant à la mise en œuvre des politiques du groupe relatives aux droits de l'homme, à la responsabilité sociale des entreprises, au code de conduite, à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, à la dénonciation, à EthicsPoint pour la réception et l'évaluation des plaintes des employés, etc.

En ce qui concerne l'évaluation de TITAN pour les garanties sociales minimales, l'examen de 2024 a couvert les principaux piliers suivants :

- Respect des droits de l'homme : TITAN a mis en place une politique des droits de l'homme et une politique d'approvisionnement au niveau du groupe, ainsi qu'un code de conduite pour les affaires et un code de conduite pour l'approvisionnement, tous intégrés dans nos processus d'entreprise. La mise en œuvre de la politique des droits de l'homme, qui énonce nos engagements en matière de respect des droits de l'homme, y compris les droits du travail et les droits des consommateurs, est une exigence pour les employés de l'entreprise, ainsi que pour les fournisseurs et les partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur. La politique est mise à la disposition de toutes les parties intéressées et une formation annuelle est organisée pour le personnel de l'entreprise dans tous les pays. Des informations détaillées sont fournies aux pages 142 et 152, y compris une déclaration pour zéro incident confirmé concernant des violations des droits de l'homme, ou toute amende significative payée en 2024.

- Garantir des mesures de lutte contre la corruption, conformément au programme de conformité et au cadre de lutte contre la fraude de TITAN, et mettre en œuvre notre politique renforcée de dénonciation. En ce qui concerne nos actions en 2024, couvertes par des contrôles internes adéquats, des programmes de formation à la conformité et des mesures de prévention, de détection et d'évaluation des incidents et des préoccupations, combinées à la plateforme de dénonciation EthicsPoint et à d'autres mécanismes de réclamation en place, des détails sont fournis aux pages 166 et 169, y compris la déclaration de zéro incident confirmé concernant la corruption, ou toute amende importante payée en 2024.
- En ce qui concerne la gouvernance fiscale et la conformité, considérées comme des éléments importants des systèmes de surveillance et de gestion des risques plus larges du groupe, voir les détails à la page 179. Aucun incident de ce type n'a été enregistré, aucune condamnation n'a été prononcée et aucune amende n'a été payée en 2024.
- En ce qui concerne la concurrence loyale, TITAN a mis en place une politique de concurrence au niveau du groupe et met en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation adéquats pour tous les employés dont le rôle est en rapport avec le sujet, avec une attention particulière pour les cadres supérieurs de toutes les unités commerciales. Aucun incident de ce type n'a été enregistré, aucune condamnation n'a été prononcée et aucune amende n'a été payée en 2024.

Conformément au règlement, nous déclarons explicitement que TITAN n'exerce aucune activité dans le secteur du gaz fossile ou de l'énergie nucléaire. Le tableau de la page 122 fournit des informations détaillées conformément à l'annexe XII de l'article 8 actualisé de la taxonomie, modifié par le règlement (UE) 2022/1214.

Le chiffre d'affaires des activités économiques alignées sur la taxonomie et basées sur des critères d'atténuation du changement climatique a atteint 4,9 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2024, tandis que la proportion de CapEx et d'OpEx a atteint 7,7 % et 3,5 %, respectivement. Pour le calcul des indicateurs clés de performance relatifs au chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissement alignés sur la taxonomie, nous avons utilisé comme dénominateurs les chiffres totaux du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement au niveau du groupe, qui sont présentés dans les « États financiers », aux sections « Aperçu de la performance financière », « Compte de résultat consolidé » et « Tableau des flux de trésorerie consolidés/flux de trésorerie provenant des activités d'investissement », ainsi qu'à la "Note 5. Informations sur les segments opérationnels".

Pour le calcul du dénominateur des indicateurs clés de performance relatifs aux revenus, aux OPEX et aux investissements, nous avons extrait les chiffres directement de notre système interne, en veillant à ce qu'ils ne soient pris en compte qu'une seule fois dans chaque indicateur clé de performance.

Tableau a. Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2024
KPI : Chiffre d'affaires

Exercice 2024	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
		Code (2)	Chiffre d'affaires (3) mEUR	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (4) %	Atténuation du changement climatique (5) Y; N; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) Y; N; N/EL	Eau (7) Y; N; N/EL	Pollution (8) Y; N; N/EL	Économie circulaire (9) Y; N; N/EL	Biodiversité (10) Y; N; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) Y/N	Adaptation au changement climatique (12) Y/N	Eau (13) Y/N	Pollution (14) Y/N	Économie circulaire (15) Y/N	Biodiversité (16) Y/N	Garanties minimales (17) Y/N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.), année 2023 (18) %	Catégorie « activité habilitante » (19) E
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1 Production de ciment	CCM 3.7	106,4	4,0 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	—	Y	Y	Y	—	Y	Y	4,8 %		T
Activité 2 Récupération de matériaux depuis des déchets non dangereux	CCM 5.9	23,4	0,9 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	—	Y	—	—	—	Y	Y	0,2 %		T
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Économie circulaire 4.1.	0,0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	N/EL	—	Y	Y	Y	—	—	Y		E	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		129,8	4,9 %	4,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	5,0 %		
Dont habilitantes		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	—	—	—	—	—	—	—	0,0 %	E	
Dont transitoires		129,8	4,9 %	4,9 %						Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	5,0 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1 Production de ciment	CCM 3.7	1384,5	52,4 %	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL								53,6 %		
Activité 2 Récupération de matériaux depuis des déchets non dangereux	CCM 5.9	0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %		

Exercice 2024	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
		Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.), année 2023 (18)	Catégorie « activité habilitante » (19)	Catégorie « activité transitoire » (20)
Activités économiques (1)	Code (2)																		
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Économie circulaire 4.1.	0,2	0.0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	N/EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		1 384,7	52,4 %	52,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %										
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		1 514,5	57,3 %	57,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %										53,6 %
																			58,6 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie		1 129,5	42,7 %																
TOTAL		2 644,0	100,0 %																

Notes spécifiques sur le chiffre d'affaires

- Le calcul du chiffre d'affaires pour la période de référence 2024 a porté sur les produits comptabilisés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 1, paragraphe 82(a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission (1), et telle que définie à l'article 2, point (5), de la directive 2013/34/UE. Les chiffres d'affaires représentent des données consolidées au niveau du groupe, après élimination des transactions avec des tiers.
- Dans les informations à fournir pour 2024, nous avons inclus les activités économiques suivantes : « Fabrication de ciment », « Récupération de matériaux à partir de déchets non dangereux » pour la production et la vente de cendres volantes, et « Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque » pour la production d'électricité à partir de panneaux solaires installés à l'intérieur des cimenteries de TITAN et/ou reliés à celles-ci. Les activités susmentionnées sont associées aux codes 3.7, 5.9 et 4.1 respectivement, conformément au règlement taxonomique (UE) 2021/2139). Nous avons également inclus l'activité économique de CEMAI (code 4.1 « Fourniture de solutions informatiques et technologiques fondées sur des données », conformément au règlement (UE) 2023/2486 relatif à la taxonomie), en tant que filiale de TITAN.
- Parmi ces activités, trois ont été considérées comme « transitoires » (fabrication de ciment, production et vente de cendres volantes et production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques). L'activité relative aux panneaux solaires a été exclue de l'évaluation du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie et aligné sur le chiffre d'affaires, car la production d'électricité ne génère pas de recettes commerciales séparables pour TITAN. L'électricité produite par les panneaux solaires photovoltaïques de TITAN n'est consommée en interne que par les cimenteries qui possèdent et exploitent les installations de panneaux. Les activités liées au ciment et aux cendres volantes ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires de leurs produits, afin de déterminer si elles remplissaient les critères techniques de sélection pour une contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.
- L'activité de la CEMAI est considérée comme « habilitante » et a été évaluée comme éligible à la taxonomie pour sa contribution à l'objectif environnemental de la transition vers une économie circulaire, mais non alignée, car elle ne satisfait pas au critère de contribution substantielle.
- Les activités relatives au ciment, aux cendres volantes et aux panneaux solaires photovoltaïques ont également été évaluées afin de déterminer si elles répondent aux critères de non-nuisance significative et aux garanties minimales, conformément aux exigences du règlement relatif à la taxonomie.

Tableau b. Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2024
KPI : Dépenses d'investissement

Exercice 2024	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
		Code (2)	CapEx (3) mEUR	Part de CapEx, 2024 (4) %	Atténuation du changement climatique (5) Y; N; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) Y; N; N/EL	Eau (7) Y; N; N/EL	Pollution (8) Y; N; N/EL	Économie circulaire (9) Y; N; N/EL	Biodiversité (10) Y; N; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) Y/N	Adaptation au changement climatique (12) Y/N	Eau (13) Y/N	Pollution (14) Y/N	Économie circulaire (15) Y/N	Biodiversité (16) Y/N	Garanties minimales (17) Y/N	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année 2023 (18) %	Catégorie « activité habilitante » (19) E
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																			
Activité 1 Production de ciment	CCM 3.7	17,3	6,9 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	–	Y	Y	Y	–	Y	Y	28,3 %		T
Activité 2 Récupération de matériaux depuis des déchets non dangereux	CCM 5.9	0,0	0,0 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	–	Y	–	–	–	Y	Y	0,0 %		T
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Économie circulaire 4.1.	0,0	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	N/EL	–	Y	Y	Y	–	–	Y		E	
Activité 4 Production d'électricité à base d'énergie photovoltaïque solaire	CCM 4.1	2,1	0,8 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	–	Y	–	–	Y	Y	Y			T
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		19,4	7,7 %	7,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	28,3 %		
Dont habilitantes		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	–	–	–	–	–	–	–	0,0 %	E	
Dont transitoires		19,4	7,7 %	7,7 %						Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	28,3 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																			
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Activité 1 Production de ciment	CCM 3.7	90,7	36,2 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								34,4 %		

Exercice 2024	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
		CapEx (3)	Part de CapEx, 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année 2023 (18)	Catégorie « activité habilitante » (19)	Catégorie « activité transitoire » (20)
Activités économiques (1)	Code (2)																		
Activité 2 Récupération de matériaux depuis des déchets non dangereux	CCM 5.9	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %		
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Économie circulaire 4.1.	0,0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	N/EL										
Activité 4 Production d'électricité à base d'énergie photovoltaïque solaire	CCM 4.1	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
CapEx des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		90,7	36,2 %	36,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								34,4 %		
A. CapEx des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		110,1	43,9 %	43,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								62,7 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la Taxinomie		140,5	56,1 %																
TOTAL		250,6	100,0 %																

Notes spécifiques sur le CapEx

- Le CapEx couvre les ajouts aux actifs corporels et incorporels au cours de la période de référence 2024, avant dépréciation, amortissement et toute réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice financier concerné, et à l'exclusion des variations de la juste valeur. Sous le chiffre CapEx, nous avons inclus les coûts qui sont comptabilisés sur la base de l'IAS 16.73 (e)(i)(iii), IAS 38.118 (e)(i), IAS 40.76 (a)(b), et IFRS 16.53(h).
- Dans les informations à fournir pour 2024, nous avons inclus les activités économiques éligibles et alignées que sont la fabrication de ciment et la production et la vente de cendres volantes (avec les codes 3.7 et 5.9 selon le règlement relatif à la taxinomie (UE) 2021/2139), ainsi que l'activité économique « Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque » (code 4.1 selon le règlement relatif à la taxinomie (UE) 2021/2139). Nous avons également mis à jour les calculs concernant le Capex pour la période de déclaration précédente (année 2023) en ajoutant le Capex éligible et aligné de cette dernière activité dans les chiffres totaux du Capex.
- L'activité économique du CEMAI (code 4.1 « Fourniture de solutions IT/OT basées sur les données », selon le règlement taxinomique (UE) 2023/2486) n'avait pas d'investissements en 2024 (et 2023) et a été exclue de l'évaluation.

Tableau c. Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2024
KPI : Dépenses opérationnelles

Exercice 2024	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
		OpEx (3)	Part d' OpEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part alignée sur la Taxinomie (A.1.) ou éligible à la Taxinomie (A.2.) OpEx, année 2023 (18)	Catégorie « activité habilitante » (19)	Catégorie « activité transitoire » (20)
Activités économiques (1)	Code (2)	mEUR	%	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																			
Activité 1 Production de ciment	CCM 3.7	6,8	3,4 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	—	Y	Y	Y	—	Y	Y	4,8 %		T
Activité 2 Récupération de matériaux depuis des déchets non dangereux	CCM 5.9	0,2	0,1 %	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	—	Y	—	—	—	Y	Y	0,1 %		T
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Économie circulaire 4.1.	0,0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	N/EL	—	Y	Y	Y	—	—	Y		E	
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		7,0	3,5 %	3,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	4,9 %		
Dont habilitantes		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	—	—	—	—	—	—	—	0	E	
Dont transitoires		7,0	3,5 %	3,5 %						Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	4,9 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																			
Activité 1 Production de ciment	CCM 3.7	104,5	52,0 %	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL								51,8 %		

Exercice 2024	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
		OpEx (3)	Part d' OpEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.) OpEx, année 2023 (18)	Catégorie « activité habilitante » (19)	Catégorie « activité transitoire » (20)
Activités économiques (1)	Code (2)																		
Activité 2 Récupération de matériaux depuis des déchets non dangereux	CCM 5.9	0.0	0.0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %		
Activité 3 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Économie circulaire 4.1.	0,0	0.0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	N/EL										
OpEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		104,5	52,0 %	52,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								51,8 %		
A. OpEx des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		111,5	55,5 %	55,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								56,7 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la Taxonomie		89,6	44,5 %																
TOTAL		201,1	100,0 %																

Notes spécifiques sur l'OpEx

- Pour calculer les chiffres de l'OpEx au cours de la période de référence 2024, nous avons pris en compte tous les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement (investissements dans la recherche et l'innovation), aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi que toutes les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles par TITAN ou par un tiers auquel les activités sont sous-traitées, et qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.
- Plus précisément, pour les activités économiques de fabrication de ciment et de vente de cendres volantes (codes 3.7 et 5.9 respectivement selon le règlement relatif à la taxonomie (UE) 2021/2139), le calcul des dépenses d'exploitation a été effectué selon l'approche de la proportionnalité, en utilisant comme mesure proportionnelle les quantités (tonnes) de produits fabriqués, liés et connectés au calcul des chiffres éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie en tant que proportion des dépenses d'exploitation totales au niveau du groupe, pour chaque activité.
- Pour l'activité économique de la CEMAI (code 4.1 « Provision of IT/OT data-driven solutions » selon le règlement de taxonomie (EU) 2023/2486), le total des Opex a été considéré comme éligible, et zéro % de la part des Opex de cette activité a été considéré comme aligné (l'activité ne remplit pas les critères de sélection technique pour une contribution substantielle). Nous avons également mis à jour les calculs relatifs aux Opex pour la période de référence précédente (année 2023) en ajoutant les Opex éligibles de cette dernière activité au total des Opex.
- Pour l'activité économique « Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque » (code 4.1 selon le règlement taxonomique (UE) 2021/2139), ses Opex ont été exclues de l'évaluation comme étant éligibles et alignées parce qu'elles sont indissociables des Opex des opérations des cimenteries connexes qui « accueillent » les panneaux solaires et qui ont été couvertes par l'évaluation de l'activité économique de fabrication de ciment.

Tableau d: Tableau pour couvrir les informations relatives aux activités en lien avec le nucléaire et le gaz fossile, applicable aux KPI de chiffre d'affaires, de dépenses d'investissement et de dépenses d'exploitation.

Rangée	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NO
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NO
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NO
	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NO
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NO
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NO

Notes spécifiques sur le Tableau d

L'exigence est visée à l'article 8, paragraphes 6 et 7, du règlement délégué (UE) 2022/1214, modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques dans certains secteurs énergétiques et le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations spécifiques à publier pour ces activités économiques.

Notes générales pour tous les KPI relatifs à la Taxonomie

TITAN, en tant qu'entreprise mère, présente la part du chiffre d'affaires du groupe, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation pour la période de référence 2024, qui sont associées à des activités économiques éligibles à la Taxonomie liées aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à l'objectif environnemental de transition vers une économie circulaire. Tout cela conformément à l'Art. 8 du règlement relatif à la taxonomie et à l'art. 10 (2) de l'Acte délégué Art. 8 de l'acte délégué. TITAN a adopté les définitions des indicateurs clés de performance conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission (annexe I : indicateurs clés de performance des entreprises non financières).

- Concernant les activités économiques dans le champ d'évaluation pour 2024 :
 - Voir les notes spécifiques pour les indicateurs clés de performance du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation dans les tableaux précédents.
 - La méthodologie de reporting de TITAN sur les indicateurs clés de performance alignés sur la taxonomie pour 2024 : L'évaluation a été alignée sur les limites de la consolidation des états financiers de TITAN. Nous avons procédé à l'évaluation de toutes les activités économiques (à partir des ventes de produits et de services) et des dépenses liées aux activités de projet, et la consolidation des chiffres au niveau du groupe a suivi les mêmes règles que pour les autres indicateurs clés de performance ESG dans le présent rapport, tandis que les taux de change des monnaies des différents pays ont été considérés comme une moyenne pour 2024, conformément aux pratiques de TITAN en matière d'états financiers et aux principes des IFRS.
- Les rapports sur les indicateurs clés de performance du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation ont été établis conformément aux exigences de l'annexe II/Modèles pour les indicateurs clés de performance des entreprises non financières, conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021, complétant le règlement (UE) 2020/852. Nous avons également suivi les instructions relatives à ces modèles fournies par l'annexe V du règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023, modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

ESRS E1 – Changement climatique

Stratégie

Nous nous consacrons à des efforts collaboratifs visant à agir en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Le Groupe TITAN soutient l'objectif de l'accord de Paris (COP21) à savoir limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et partage la vision d'une neutralité carbone à l'horizon 2050 à laquelle aspire le Pacte vert pour l'Europe. Nous adhérons à l'ambition de neutralité carbone en 2050 de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), en partenariat avec les principaux producteurs mondiaux de ciment et de béton.

Nous transformerons notre entreprise, en mettant l'accent sur la résilience, l'innovation et la mise au point de solutions permettant de servir plus efficacement nos clients à mesure que nous nous rapprochons d'un monde numérique et neutre en carbone

Le Groupe TITAN a été l'un des trois premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ validés par la SBTi comme étant compatibles avec les réductions requises pour maintenir le réchauffement de la planète sous le seuil de 1,5°C, tandis que les objectifs de CO₂ pour 2026 ont été intégrés à sa Stratégie de croissance verte. La définition de nos objectifs par le biais de la SBTi se fonde sur une trajectoire de décarbonation cohérente avec une limitation du réchauffement global moyen à 1,5°C. Notre stratégie de décarbonation comprend un ensemble complet de leviers destinés à réduire les émissions de la production de ciment, en accélérant l'utilisation de combustibles de substitution, en remplaçant le clinker par des produits cimentaires à moindre intensité de carbone, en augmentant l'efficacité énergétique et en améliorant le mix de matières premières. Nous prévoyons par ailleurs de déployer des technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CUCS).

Le Groupe TITAN participe à la campagne mondiale « Business Ambition for 1,5°C » menée par la SBTi, rejoignant ainsi un certain nombre de grandes entreprises au travers du monde qui se sont engagées à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050. En signant la « Business Ambition for 1,5°C », le Groupe TITAN rejoint également la campagne mondiale « Objectif zéro » de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage un plus grand nombre d'entreprises, de gouvernements et d'institutions financières et éducatives à s'unir et à agir pour une planète plus saine avec zéro émission de carbone. La décarbonation offre des possibilités d'innovation et de croissance dans la mesure où elle exige une refonte en profondeur des secteurs de l'énergie et des matériaux de construction.

En outre, dans une démarche stratégique visant à favoriser un avenir plus durable et résilient, TITAN a rejoint l'Industrial Transition Accelerator (ITA), une initiative lancée durant la COP28 et promettant d'accélérer la décarbonation des industries lourdes à grande échelle. TITAN va collaborer avec les principaux acteurs mondiaux dans différents secteurs afin de transformer collectivement le paysage industriel, de promouvoir l'innovation liée au climat et d'accélérer les progrès vers des émissions nettes nulles.

L'augmentation possible des risques physiques liés au changement climatique, tels que les inondations côtières, les sécheresses, le stress hydrique, les incendies de forêt, les températures extrêmes, etc., pourrait perturber notre base d'actifs et compromettre la continuité de nos opérations (production et/ou distribution). Ce type de risque est évalué et atténué par le biais d'un processus d'évaluation des

E1-1

risques, mené au niveau du groupe et au niveau local, avec un niveau élevé de préparation, en suivant des normes de conception strictes, des plans d'urgence et de couverture d'assurance, et en incorporant des données provenant d'études sur les risques climatiques basées sur l'analyse de scénarios. Le groupe TITAN investit systématiquement dans des équipements et des systèmes destinés à prévenir ou à atténuer les risques physiques liés au changement climatique et s'assure d'une couverture d'assurance adéquate en cas de dommages ou d'interruption temporaire des activités, ainsi que de la disponibilité de ressources financières suffisantes pour absorber tout impact potentiel.

TITAN a été reconnu comme l'un des leaders européens en matière de climat (« Europe's Climate Leaders ») dans la quatrième édition de la prestigieuse liste publiée par le Financial Times. Cette liste met en évidence les entreprises qui ont réalisé les plus fortes réductions en termes d'intensité de leurs émissions de GES des périmètres 1 et 2 sur une période de cinq années (2017–2022).

Plan de transition 2030

Notre feuille de route CO₂ (plan de transition pour l'atténuation du changement climatique) met l'accent sur la réduction des émissions dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, y compris le clinker, le ciment, le béton, la construction et la carbonatation. En intégrant les considérations climatiques dans nos opérations et en favorisant l'innovation, nous encourageons une culture de responsabilité environnementale et faisons progresser la durabilité tout au long de notre chaîne de valeur.

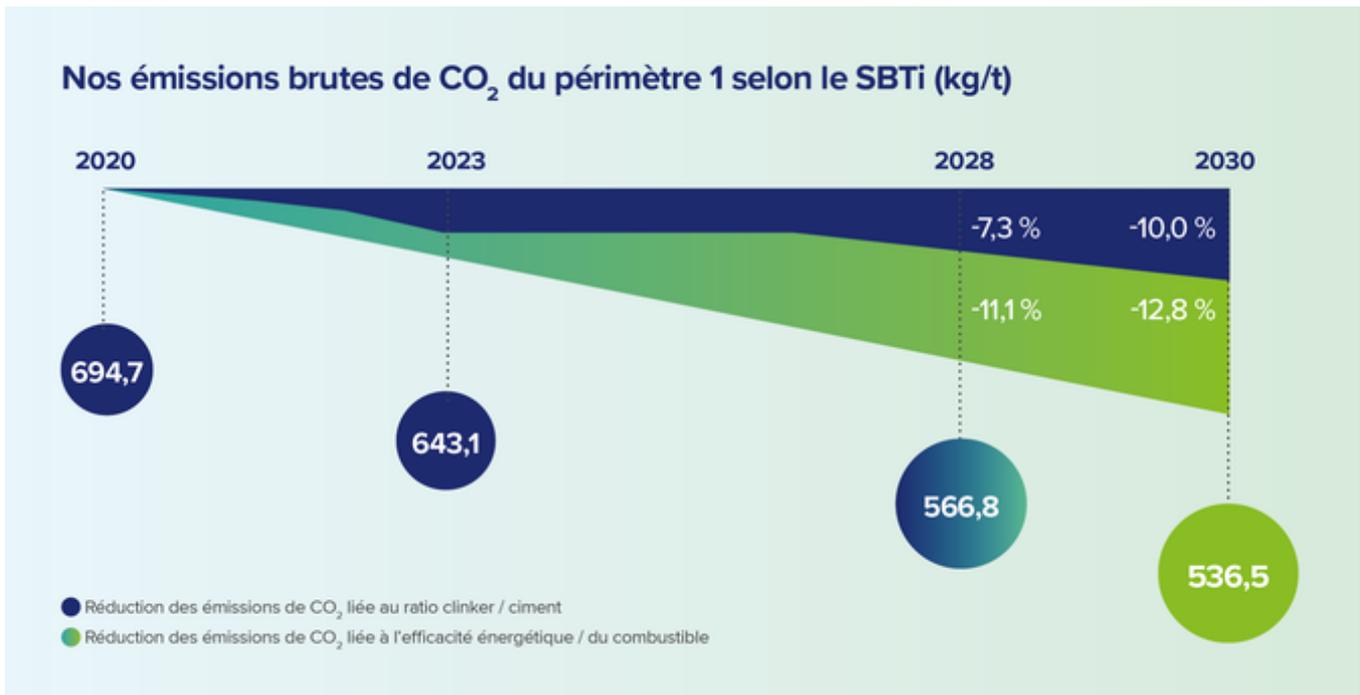
En 2024, le Groupe TITAN a maintenu son engagement à exécuter sa feuille de route de décarbonation du périmètre 1 pour la période 2022-2030. Toutes les divisions ont participé activement à des mises à niveau commerciales et techniques régulières afin de suivre de près les progrès réalisés sur tous les leviers de décarbonation habituels :

1. Réduire la teneur en clinker dans le produit final (réduction de Cl/Cem)
2. Augmenter le taux de substitution thermique (TSR) par des combustibles alternatifs (CA)
3. Optimiser les processus en réduisant la consommation de chaleur spécifique (efficacité énergétique)

Les divisions commerciales ont orienté les clients avec succès vers des ciments à plus faible facteur de clinker. Parallèlement, les départements techniques ont fait en sorte que la teneur réduite en clinker du mix de produits final réponde aux normes de qualité requises. Le ratio clinker/ciment s'est établi à 76,5 % contre 76,9 % en 2023.

Une collaboration étroite entre les acteurs de la chaîne de valeur et les départements techniques a permis d'augmenter le TSR (21,2 % contre 19,6 % en 2023).

L'effet cumulé de toutes les actions reprises ci-dessus a été une réduction des émissions de CO₂ nettes de 607,7 kg CO₂/t de produit cimentaire en 2023 à 598,4 kg CO₂/t de produit cimentaire fin 2024, une réduction annuelle de 1,53 %.



L'engagement du Groupe à réaliser ses objectifs de décarbonation – 550 kg CO₂/t d'ici à 2026 et 500 kg CO₂/t de produit cimentaire d'ici à 2030 – se reflète dans une série d'investissements stratégiques dépassant les 75 millions d'euros sur les trois prochaines années et qui en sont actuellement à différents stades de développement.

La modernisation d'installations existantes en Égypte, aux États-Unis et en Europe du Sud-Est ainsi que de nouvelles installations dans les usines de Patras et Thessalonique visent à accroître l'efficacité énergétique, à augmenter les taux de substitution thermique et à améliorer le traitement des ciments à plus faible teneur en clinker.

La feuille de route ainsi conçue confirme la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs : nous avons dressé une liste détaillée de plus de 90 actions et projets, qui apportent tous d'importantes économies de coûts ainsi que des opportunités de croissance du chiffre d'affaires en plus de leur potentiel de décarbonation. Des dépenses d'investissement totales comprises entre 100 et 150 millions d'euros ont été identifiées, à répartir sur les dix années s'achevant fin 2030. Outre les projets liés aux dépenses d'investissement, la feuille de route comprend des initiatives commerciales qui ne nécessitent aucun investissement. Les investissements déjà réalisés en 2024 sont présentés dans la section « Actions et ressources en lien avec les politiques en matière de changement climatique », ci-dessous.

Sustainalytics, un acteur indépendant de premier plan spécialisée dans la recherche, l'évaluation et les données ESG, a publié un rapport d'avis d'une seconde partie au sujet du cadre de financement lié au développement durable. Selon ce rapport, le cadre intègre les cinq composantes essentielles des principes des obligations vertes 2023. L'intensité brute des émissions de GES du périmètre 1 (mesurée en kg de CO₂ émis par tonne de produit cimentaire), indicateur clé de performance (ICP) retenu, est considéré comme « très fort ». En outre, les objectifs de performance en matière de développement durable du Groupe TITAN sont jugés « très ambitieux » et conformes à l'Accord de Paris et au scénario 1,5 °C de la SBTi.

Sustainalytics a évalué la stratégie de transition énergétique de TITAN et estime que celle-ci est alignée sur les recommandations du Climate

Transition Finance Handbook de 2023. Sustainalytics observe que TITAN a l'intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

L'industrie du ciment est un secteur à forte consommation d'énergie, dont les émissions de périmètre 1 et, plus particulièrement, les émissions liées au procédé constituent la principale source. C'est pourquoi les émissions de GES verrouillées de nos usines ont été considérées comme partie intégrante de notre plan de transition et soigneusement prises en considération.

Les investissements conformes à l'objectif d'atténuation du changement climatique selon la Réglementation de la Taxonomie européenne sont mentionnés explicitement à la page 106. En 2024, ces investissements ont atteint 19,4 millions d'euros.

Les incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique **ESRS 2 SBM-3**

TITAN vise à atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre égales à zéro d'ici à 2050, en s'alignant sur les accords mondiaux tels que l'Accord de Paris de la COP21 et sur le Pacte Vert européen. L'entreprise se concentre sur la réduction des émissions provenant des activités de production et de la chaîne de valeur, sur l'adaptation aux impacts du changement climatique et sur la définition d'objectifs scientifiques pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. En promouvant des produits et des solutions de construction durables et à faible émission de carbone, TITAN soutient ses clients dans leurs pratiques de construction durable. L'amélioration continue des performances ESG, l'interaction avec les parties intéressées et la communication transparente renforcent la résilience de TITAN. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre relatif à la stratégie, qui détaille notre approche de la gestion des incidences environnementales, des risques et des opportunités liés à la pollution, conformément aux exigences de l'ESRS E2 SBM-3 (page 14).

Risques liés au changement climatique : Cadre du TCFD

Le Groupe a fait appel à des experts en risques climatiques pour réévaluer les risques physiques découlant du changement climatique, au niveau du Groupe comme au niveau de chaque pays, sur la base des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD), un organisme fondé en 2017 par le Conseil de la viabilité financière (FSB) du G20, qui invite les institutions financières et les entreprises non financières à publier des informations relatives aux risques et opportunités liés au climat. Reconnues dans le monde entier comme faisant autorité pour la publication d'informations liées au climat et significatives du point de vue financier, les recommandations du TCFD ont reçu l'aval de la Commission européenne, qui plaide en faveur de leur mise en œuvre parallèlement au rapport « Construction and Building Materials Preparer Forum » du TCFD.

Les matériaux de construction sont sensibles aux risques physiques et aux risques de transition liés au climat. Les risques liés à la transition, tels que l'introduction de politiques de tarification du carbone, peuvent entraîner une hausse des coûts opérationnels tout le long de la chaîne de valeur. Les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement, interrompre les opérations et endommager des actifs de valeur.

Le Conseil d'administration, qui assume la responsabilité globale de la définition de la stratégie de durabilité de l'entreprise et de ses prises de décisions en matière de politiques, a placé le changement climatique tout en haut de son agenda de développement durable. Sous la supervision du principal organe de gouvernance de TITAN pour les questions liées au climat (Comité exécutif du développement durable) et en collaboration avec des experts reconnus en matière climatique, le Groupe a travaillé à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques liés au changement climatique, ainsi qu'à la façon de saisir les opportunités liées à la transition vers une économie à faible intensité de carbone, conformément au Cadre du TCFD comme indiqué à la page 182.

En 2024, l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique du Groupe a été mise à jour par un exercice portant sur les risques physiques tels que la température, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques liés à la transition tels que la tarification du carbone, les atteintes à la réputation et les litiges. Dans un premier temps, le Département de la performance ESG du Groupe TITAN s'est rapproché d'experts en risques climatiques afin d'analyser les risques découlant du changement climatique ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

L'approche inclut notamment les principaux éléments suivants :

- évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité des actifs aux risques liés au climat
- évaluation des risques financiers induits sur les actifs par les risques climatiques et vulnérabilité de ces actifs
- mesure de l'impact de chaque risque sur les actifs selon des paramètres spécifiques.

La méthodologie, fondée sur des modèles de risque de catastrophe, est guidée par les données des modèles climatiques et socio-économiques sur les risques liés au climat, en alimentant des modèles économétriques avec des données sur les risques et des données commerciales, et en traduisant le risque en termes financiers afin de fournir des informations pertinentes pour la prise de décision. Les opportunités liées au changement climatique font par ailleurs l'objet d'une analyse et d'une quantification.

Cette analyse se fonde sur la dernière mise à jour du Coupled Model Intercomparison Project (CMIP6), qui associe quatre scénarios de changement climatique basés sur les trajectoires de concentration représentatives (RCP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à un ensemble complémentaire de scénarios de trajectoires socioéconomiques communes (Shared Socioeconomic Pathways, SSP) axés sur la projection des évolutions socioéconomiques. Ces nouveaux scénarios comprennent le scénario de « Changement climatique important » (SSP5-8.5) lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de 3,3 à 5,7°C en 2100 faute d'efforts suffisants au niveau mondial pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le SSP3-7.0 est associé à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de l'ordre de 2,8 à 4,6°C en raison d'une diminution des émissions de GES, tandis que le SSP2-4.5 est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe en 2100 de l'ordre de 2,1 à 3,5°C en raison d'émissions de GES coïncidant avec les engagements de réduction des émissions actuels. Enfin, le SSP1-2.6, le scénario des « Faible changement climatique », est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de 1,3 à 2,4°C en 2100.

L'évaluation des scénarios en matière de climat englobe les installations de fabrication de ciment de TITAN dans le monde entier, soit les 17 cimenteries intégrées et cimenteries de broyage, ainsi que 13 sites sélectionnés parmi lesquels des carrières, des terminaux et des usines de béton prêt à l'emploi dans dix pays, en Grèce, en Europe du Sud-Est, au Brésil, en Égypte, en Turquie et aux États-Unis. Les principaux risques physiques identifiés à ce jour pour le Groupe incluent les inondations côtières, les sécheresses, le stress hydrique et les températures extrêmes, les sécheresses représentant le risque physique le plus élevé et les températures extrêmes posant le deuxième risque le plus élevé. L'impact financier de ces risques physiques est présenté au chapitre C3 du questionnaire du CDP (<https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2025/02/CDP-climate-and-water-2024.pdf>).

En ce qui concerne l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et élabore des plans d'urgence qui sont actualisés en permanence. Le Groupe applique par ailleurs des normes de conception appropriées, s'assure de l'existence de polices d'assurance adéquates contre les dommages physiques ou la perte temporaire d'activité et garantit la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour absorber tout impact potentiel.

L'évaluation de l'exposition aux incendies (feux d'origine externe) s'est poursuivie en 2024, et des plans d'atténuation ont été mis en œuvre. Même en cas de très faible risque de feux de forêt, de bonnes pratiques peuvent servir à promouvoir la prévention des incendies.

Ce projet, conçu initialement comme un plan au niveau du Groupe pour la protection des cimenteries, a entraîné l'adhésion des divisions du Groupe. En Grèce et aux États-Unis, des évaluations d'exposition ont également été commandées pour les usines de béton prêt à l'emploi et les usines de granulats.

En outre, les opportunités liées au changement climatique ont elles aussi été analysées et quantifiées, comme le portefeuille de produits, l'adaptation et l'utilisation efficace des ressources et les opportunités d'approvisionnement en énergies alternatives.

Politiques

Notre Politique en matière de changement climatique (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>) souligne notre engagement résolu en faveur de la durabilité et notre approche proactive face aux complexités du changement climatique. En phase avec des initiatives mondiales comme l'Accord de Paris de la COP21 et le Pacte vert pour l'Europe, nous visons à atteindre des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles d'ici à 2050. Cette politique s'applique à tous les employés et à toutes les activités du groupe TITAN. Les unités opérationnelles peuvent avoir des politiques environnementales locales, mais elles doivent adhérer à la politique du groupe.

Nous transformons les processus de fabrication et les produits pour relever les défis environnementaux et construire des villes durables. Nous fixons des objectifs scientifiques à court terme (5 à 10 ans) et à long terme pour réduire les émissions dans la chaîne de valeur de l'entreprise d'ici à 2050. Nous établissons des indicateurs clés de performance tout au long de la chaîne de valeur clinker-ciment-béton-construction-carbonatation et explorons des actions d'atténuation au-delà de notre chaîne de valeur (BVCM). L'efficacité thermique et les énergies renouvelables font partie de cette politique.

La définition de nos objectifs par le biais de la Science Based Targets initiative (SBTi) se fonde sur un scénario de décarbonation aligné sur une limitation du réchauffement à 1,5°C. Les principaux piliers de notre Politique sont notamment des processus solides d'évaluation des risques afin d'identifier les risques liés au climat comme les inondations côtières, les sécheresses et les températures extrêmes conformément au cadre du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). L'augmentation possible des risques physiques liés au changement climatique pourrait perturber notre base d'actifs et nuire à la continuité de nos opérations (production et/ou distribution).

Le groupe TITAN investit systématiquement dans des équipements et des systèmes destinés à prévenir ou à atténuer les risques physiques liés au changement climatique et s'assure d'une couverture d'assurance adéquate contre les dommages ou les interruptions temporaires d'activité, ainsi que de la disponibilité de ressources financières suffisantes pour absorber tout impact potentiel. Le groupe TITAN collabore avec des acteurs mondiaux pour remodeler le paysage industriel, encourager l'innovation liée au climat et accélérer les progrès vers des émissions nettes nulles.

Nous encourageons un dialogue ouvert avec les parties intéressées et mettons en œuvre des initiatives de développement durable dans tous les pays afin d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter. Nous nous engageons à trouver de meilleures façons de construire et d'améliorer la qualité de vie avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale. Au niveau des communautés locales, le groupe TITAN encourage un dialogue ouvert avec les parties intéressées et met en œuvre des initiatives de développement durable pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

Le conseil d'administration du groupe définit les orientations stratégiques de la société en matière de développement durable et examine chaque année les performances liées au climat. Le comité exécutif du groupe, composé des directeurs exécutifs, des directeurs régionaux et des cadres supérieurs, surveille la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du groupe.

E1-2 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

E1-3

Combustibles alternatifs (co-traitement)

La production de ciment est une activité à forte intensité énergétique, qui utilise un mélange de charbon, de coke de pétrole, de biomasse et de déchets comme sources de combustible. Les combustibles alternatifs tels que la biomasse et les déchets ont un impact positif sur le profil carbone de l'industrie et pourraient être davantage utilisés à l'avenir. Le processus unique de l'industrie du ciment permet des mélanges de combustibles qui ne conviendraient pas à d'autres industries, ce qui favorise l'efficacité des ressources et la sécurité d'approvisionnement.

Les combustibles alternatifs, y compris les déchets, représentent aujourd'hui près d'un tiers de l'ensemble des combustibles utilisés dans l'industrie du ciment de l'UE. La production de ciment est idéale pour utiliser des déchets tels que les pneus, les boues et la sciure de bois. L'industrie européenne du ciment a multiplié par sept son utilisation de combustibles alternatifs depuis 1990, pour atteindre plus de 7 millions de tonnes en 2010. Les cendres de combustibles sont entièrement utilisées comme matière première dans la production de ciment.

Pour accroître encore l'utilisation des combustibles alternatifs, l'accès aux déchets et à la biomasse doit également être amélioré. Pour ce faire, il convient de promouvoir les possibilités et les avantages du co-traitement (co-processing) et d'introduire une législation visant à soutenir le co-traitement des déchets appropriés.

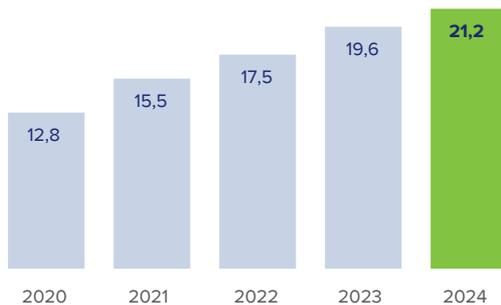
Le Groupe TITAN s'efforce d'utiliser des combustibles alternatifs, en tant que solution la plus saine et la plus durable pour la gestion des flux de déchets et la conservation des ressources naturelles et comme un levier essentiel pour réduire les émissions de CO₂ en accord avec la feuille de route de décarbonation du Groupe. La mise en pratique des principes de l'économie circulaire est essentielle pour permettre au Groupe de maintenir sa compétitivité à long terme dans l'industrie du ciment.

En 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts visant à lui assurer un approvisionnement plus large et plus qualitatif de combustibles alternatifs sur les marchés locaux et internationaux. En outre, les progrès techniques et des investissements accélérés ont été intensifiés dans toutes les divisions afin d'augmenter le taux de substitution thermique (TSR) dans les cimenteries. Toutes les mesures mentionnées ci-dessus ont permis de porter le TSR à 21,2 %, contre 19,6 % en 2023.

Plus spécifiquement, à l'usine de Kamari, des améliorations ont été apportées au nouveau précalcinateur et les paramètres d'exploitation ont été affinés, ce qui a permis d'obtenir un TSR d'environ 60% pour l'ensemble de l'usine. Quatre autres usines ont atteint des niveaux de TSR records, avec plus de 30% à Alexandrie (Égypte), Thessalonique (Grèce), Zlatna Panega (Bulgarie) et Tokat (Turquie).

Dans le cadre de son engagement ferme à réduire l'empreinte environnementale de ses usines, TITAN reste attentif aux opportunités qui pourraient lui permettre d'accroître et d'optimiser l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone dans le processus de production du ciment. Des investissements supplémentaires d'environ 43 millions d'euros sont actuellement à différents stades de réalisation (Faisabilité, Ingénierie et/ou Achats) et permettront d'améliorer encore les infrastructures de stockage, de manutention et d'alimentation des usines d'Alexandrie et de Beni Suef en Égypte, d'Antea et de SharrCem en Europe du Sud-Est, de Thessalonique et de Patras en Grèce et de Pennsuco aux États-Unis pour la période 2025–2026.

Combustibles alternatifs (% de substitution thermique, TSR)



Produits verts

Le clinker peut être mélangé à une série de matériaux alternatifs, notamment des pouzzolanes, du calcaire finement broyé, des déchets ou des sous-produits industriels. Le rapport clinker/ciment (pourcentage de clinker par rapport aux autres composants non clinker) a une incidence sur les propriétés du ciment, de sorte que les normes déterminent le type et la proportion des principaux constituants alternatifs qui peuvent être utilisés. La substitution du clinker est un pilier majeur de la feuille de route de décarbonation du secteur du ciment. Pour garantir l'utilisation future de ces composants, l'industrie du ciment s'appuie sur l'approvisionnement local de ces matériaux.

La diversification de notre offre de produits avec des produits à faible teneur en carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route de décarbonation. Ainsi qu'il ressort de notre évaluation des opportunités liées au changement climatique, les produits et services représentent l'opportunité la plus importante dans le cadre de notre trajectoire de décarbonation. Une partie significative de notre portefeuille de produits cimentaires comprend des produits fabriqués avec une teneur en clinker nettement inférieure à celle du ciment Portland ordinaire, préparés en valorisant des matériaux tels que les cendres volantes, le laitier, le calcaire et la pouzzolane naturelle comme principaux constituants. Ces produits permettent de réduire considérablement l'empreinte carbone. En outre, par l'intermédiaire de sa filiale Separation Technologies LLC (ST), TITAN propose des cendres volantes valorisées pour une utilisation dans le béton, un produit à très faibles émissions de carbone associées, ce qui contribue à une décarbonation plus poussée de la chaîne de valeur.

« TITAN fait progresser la durabilité grâce à des solutions vertes innovantes et à la transformation numérique. La ligne de produits TITAN Edge, qui comprend le VELTER™ à faible teneur en carbone, démontre l'engagement de TITAN en faveur de la décarbonation et des principes de durabilité. »

Evangelos Chatzicharalampous
Responsable de Projet de
Transformation Commerciale



représentent 29,8 % de notre portefeuille de ciment et de produits cimentaires. Le Groupe a réduit encore l'empreinte carbone de ses produits en étoffant son offre de ciments peu carbonés. En 2024, nous avons encore réduit notre ratio clinker/ciment de 0,3 point de pourcentage (76,5 % contre 76,9 % en 2023).

En Grèce, après le lancement réussi en 2023 du ciment pouzzolanique CEM IV/B(P-W) 32.5R à empreinte carbone réduite qui a remplacé le ciment Portland composite existant CEM II/B-M(W-P-LL) 32.5N sur le marché des ciments en sac, les usines de Kamari, Thessalonique et Patras ont progressivement proposé ce ciment sobre en carbone sur le marché du vrac également. L'usine de Kamari a continué d'élargir sa gamme de produits d'exportation avec l'intégration du ciment Type IT en réponse aux besoins du marché américain en matière de construction durable. En outre, toutes les cimenteries grecques du Groupe ont lancé, sur le marché des produits en sac comme sur le marché du vrac, le CEM II/B-M (P-LL) 42.5R caractérisé par sa résistance initiale élevée.

Par ailleurs, la Roanoke Cement Company de Titan America a été sélectionnée par l'Office of Clean Energy Demonstrations (OCED) du Ministère américain de l'Énergie pour une subvention de 61,7 millions de dollars en vue du déploiement d'une ligne de production d'argile calcinée unique au monde sur notre site de Troutville. Ce projet, qui s'inscrit dans le programme « Industrial Demonstrations » d'un budget de 6,3 milliards de dollars, devrait assurer jusqu'à 40 % de réduction des émissions de CO₂ et démontrer un levier de décarbonation important. En outre, TITAN America participe activement au South Florida ClimateReady Tech Hub, une collaboration visant à commercialiser et à faire monter en échelle des infrastructures résilientes utilisant du ciment et du béton sobres en carbone. Cette initiative, qui bénéficie d'un financement de 19,5 millions de dollars par le Département du commerce américain, mêle innovation, décarbonation et développement économique local. Il relève les principaux défis liés à l'adoption de nouveaux matériaux, comme les bancs d'essai, l'évolution des politiques, les codes et les normes, les dépenses d'investissement et le développement de la main-d'œuvre.

De nouveaux ciments à faible teneur en carbone ont également été lancés en grande quantité en Serbie, au Kosovo et en Turquie. Plus précisément, la cimenterie de Kosjeric en Serbie a lancé un nouveau ciment composite à faible teneur en carbone, le CEM II/B-M (S-V-L) 42.5R, pour le marché serbe du ciment en vrac. Il contient environ 6 % moins de CO₂ incorporé que le ciment CEM II/A-M (S-L) 42.5R, également produit par l'usine. L'usine de SharrCem au Kosovo a ajouté le CEM IV/B (P-W) 42.5N, un nouveau type de ciment à faible empreinte carbone, à son portefeuille de produits en sacs, en vue de remplacer progressivement le CEM II/C-M (W-P-L) 42.5N. Ce nouveau type de ciment est produit selon la norme EN 197-5 par le broyage de clinker Portland et d'un mélange de cendres volantes calcaires, de pouzzolane naturelle et de calcaire avec une quantité optimale de gypse. SharrCem est la troisième cimenterie du Groupe à obtenir la certification sous la nouvelle désignation de la norme EN 197-5 pour un type de ciment spécifique, une étape importante vers la durabilité des travaux de construction, de maçonnerie et de parachèvement. En Bulgarie, Zlatna Panega a également lancé les ciments CEM II/B-LL 42.5N et CEM II/B-LL 42.5R en vue de remplacer partiellement le CEM II/A-LL 42.5N, qui présente une empreinte carbone plus élevée. En Macédoine du Nord, la cimenterie d'Usje a entièrement remplacé le CEM II/A-V 42.5R par le CEM II/B-V 42.5R, qui réduit les émissions de CO₂ par l'utilisation accrue de cendres volantes de haute qualité.

Au dernier trimestre 2024, l'usine de broyage de Marmara en Turquie a remplacé le CEM I 42.5R, proposé sur le marché de vrac turc, par le CEM II/A-L 42.5R, un nouveau ciment calcaire Portland durable.

Comme indiqué dans la section « Cibles liées au changement climatique » à la page 125, les produits verts (à faible teneur en carbone)



Ciment bas carbone en sac.

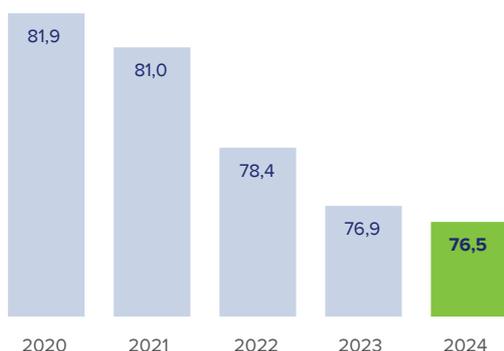
En 2024, dans l'ensemble, la substitution du clinker a permis de réduire l'empreinte de CO₂ brute du Groupe de 6,5 kg/t de produit cimentaire.

Nos acquisitions récentes nous ont également permis d'étendre notre offre de produits bas carbone. Avec l'introduction de la famille de produits TITAN Edge en 2024, TITAN a lancé VELTER™, une gamme révolutionnaire de bétons hautes performances en Grèce qui réduit considérablement les émissions de carbone intégrées et ouvre de nouveaux chemins pour la construction durable.

Nous développons des produits pour un avenir net zéro en exploitant notre savoir-faire de création de nouveaux produits cimentaires aux empreintes carbone très faibles et ultrafaibles. Cela implique également de tester de nouvelles méthodes de production et de nouveaux additifs. Ces efforts s'appuient sur nos partenariats avec CarbonUpcycling, Ecocem et les membres de la GCCA. CarbonUpcycling est une entreprise de valorisation de déchets et du carbone qui transforme les sous-produits industriels locaux et les matériaux naturels en produits circulaires à valeur ajoutée, tandis qu'Ecocem propose des matériaux de construction bas carbone sur la base de sa technologie ACT.

Le ciment est plus qu'une simple commodité. Notre objectif est d'apporter une valeur ajoutée à nos clients en améliorant la façon dont il est produit et utilisé. Nous travaillons avec nos partenaires et les parties intéressées pour relever les défis d'aujourd'hui et rester à l'avant-garde des développements futurs. En 2024, nous avons présenté notre technologie d'impression en 3D 3DBuilt à un public plus large d'architectes et d'entreprises de construction. 3DBuilt, qui fait à présent partie de notre portefeuille INTERMIX, permet d'atteindre des performances exceptionnelles dans les applications d'impression 3D.

Ratio clinker/ciment (%)



La métrique ci-dessus est spécifique à une entité (à un secteur).

Gestion de l'efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique est essentielle pour lutter contre le changement climatique et conserver les ressources, améliorer la sécurité énergétique et réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés tout en optimisant le coût de production. Cet engagement est l'une des premières priorités du Groupe TITAN, le ciment étant un secteur gourmand en énergie.

Dans le cadre de ses objectifs ESG 2025, le Groupe TITAN s'est engagé à faire certifier 85 % de sa production de clinker selon la norme ISO 50001 ou par le biais d'audits énergétiques. Conformément à la feuille de route de décarbonation du secteur, le Groupe investit dans des équipements à faible consommation d'énergie et dans des initiatives qui promeuvent l'efficacité énergétique. Parmi d'autres réalisations, on peut citer la réduction de la consommation électrique par l'installation d'équipements avancés et le maintien d'une performance remarquable en matière de consommation d'énergie thermique grâce aux activités de maintenance, à des maintenances régulières et à l'adoption de nouveaux équipements à haut rendement énergétique. Le Groupe a commencé la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'efficacité énergétique en 2016. En 2024, 90 % de sa production de clinker était couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques, dépassant ainsi l'objectif de 85 % fixé pour 2025.

Dans la poursuite de ce projet, un outil d'apprentissage machine (machine learning) supervisé à la pointe de la technologie a été mis en œuvre afin de prédire et d'optimiser la consommation électrique de ciment des cimenteries intégrées d'Alexandrie et de Beni Suef en Égypte. Cet outil sophistiqué permet aux équipes de production d'évaluer et d'analyser en profondeur la consommation d'énergie spécifique et d'optimiser ainsi le processus de production, d'accroître l'efficacité énergétique et d'améliorer le développement de nouveaux produits.

La cimenterie de Roanoke de TITAN America et son usine sœur de Pennsco ont toutes deux obtenu la certification Energy Star de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA). L'Energy Star signifie que ces cimenteries font partie du quartile supérieur à l'échelle nationale en matière d'efficacité énergétique et qu'elles sont conformes aux normes strictes d'efficacité énergétique fixées par l'EPA. Ces deux usines ont décroché la certification Energy Star pendant plus de 15 années consécutives, ce qui témoigne de leurs économies d'énergie constantes.



Efficacité énergétique thermique

En 2024, le Groupe TITAN a poursuivi son engagement à contrôler et à améliorer son rendement énergétique. La performance du Groupe en matière de consommation d'énergie thermique s'appuie sur des inspections régulières de ses équipements, sur ses pratiques de maintenance, sur une sélection stratégique des combustibles et sur l'application de minéraliseurs et l'optimisation des processus. Conscient du lien intrinsèque entre la gestion de l'énergie, l'utilisation efficace des ressources et la feuille de route de décarbonation du secteur, le Groupe TITAN continue d'investir dans l'efficacité énergétique. Dans la cimenterie de Kamari (Grèce), l'achèvement de la modernisation du four RK1 pour passer d'un préchauffeur à 4 phases à un four précalcineur

Rapport de gestion

Déclaration relative à la durabilité

moderne a permis de réduire la consommation thermique et d'augmenter le taux de substitution thermique (TSR) par des combustibles alternatifs. Par ailleurs, l'achèvement de la modernisation du système d'alimentation RDF du four RK2 de la cimenterie de Beni Suef (Égypte) a eu un impact favorable sur le rendement thermique et permis d'augmenter le TSR.

Grâce à l'utilisation systématique d'outils de diagnostic des processus, le Groupe TITAN a identifié et corrigé les déperditions thermiques à l'atmosphère, optimisant ainsi l'efficacité thermique. Quatre cimenteries utilisent actuellement l'hydrogène (H₂) pour réduire la consommation : Zlatna Panega (Bulgarie), Antea (Albanie), Kamari (Grèce) et Quixere (Brésil). En 2024, nous avons lancé un programme d'évaluation visant à améliorer le rendement des systèmes existants de production d'hydrogène. Sur la base des résultats de cette évaluation, un plan visant à étendre l'utilisation de H₂ à un plus grand nombre de cimenteries du Groupe sera élaboré et mis en œuvre. Les résultats initiaux sont encourageants et indiquent notamment l'amélioration des conditions de combustion, l'utilisation accrue de combustibles alternatifs et une réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx), en phase avec l'engagement du Groupe en faveur de pratiques durables et respectueuses de l'environnement. En conséquence de nos efforts, la consommation spécifique d'énergie thermique s'est établie systématiquement à un niveau proche de la moyenne mondiale publiée ces dernières années par le projet Getting the Numbers Right de la GCCA.

Technologies de capture du carbone

IFESTOS est la plus grande initiative de ce type en Europe et marque un bond de géant dans le parcours de décarbonation de TITAN. Ce projet prévoit la construction d'une installation de capture du carbone novatrice à grande échelle sur le site phare de TITAN, à savoir la cimenterie intégrée de Kamari près d'Athènes, en Grèce. Sous réserve des contraintes réglementaires et de permis, cette installation, cette installation captera 1,9 million de tonnes de CO₂ par an, apportant ainsi une contribution significative à la feuille de route net zéro de la Grèce. Ce projet permettra également au Groupe de produire environ 3 millions de tonnes par an de ciment zéro carbone afin de répondre aux besoins grandissants en matière de construction écologique dans la région métropolitaine d'Athènes et au-delà.



IFESTOS est un projet complexe et nous sommes en train d'aligner de multiples parties intéressées et acteurs à travers la chaîne de valeur à un rythme rapide.

TITAN a signé un accord de subvention avec le Fonds d'innovation de l'UE pour IFESTOS dans le cadre du troisième appel à projets à grande échelle du Fonds. Le Fonds européen pour l'innovation soutiendra le projet de TITAN par une subvention de 234 millions d'euros.

Nous avons franchi une étape majeure dans l'innovation en 2024 avec le début de la phase d'ingénierie d'avant-projet détaillé d'IFESTOS. Le contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé (Front-End Engineering Design, FEED) pour IFESTOS a été signé en octobre avec Thyssenkrupp Polysius. En vertu de cet accord, Thyssenkrupp Polysius concevra des systèmes « oxyfuel » pour la capture du CO₂ et en équipera les deux fours de la centrale de Kamari. Ce partenariat marque un pas en avant important dans la mise en œuvre de ce projet. Pour la partie de capture cryogénique (post-combustion) du projet, des contrats sont en cours de finalisation et il est prévu de lancer les études au début de l'année 2025.

Outre les aspects technologiques dans le périmètre opérationnel de TITAN, la majeure partie des tâches associées au projet à l'étape actuelle, comme la définition de la structure de capital et les discussions avec les banques l'obtention de permis environnementaux et les négociations avec les sous-traitants de construction et les fournisseurs de pipelines, de transport maritime et de stockage permanent progressent comme prévu ; certains dossiers (par ex. l'approvisionnement en énergie) progressent plus rapidement que prévu. En ce qui concerne la gestion de projet, l'accent a été principalement mis cette année sur la définition des objectifs, la constitution de l'équipe de projet et la mise en place de la gouvernance de projet.

En ce qui concerne notre projet HERCCULES, nous avons lancé en 2024 l'ingénierie de base du réacteur oxyfuel pilote dans notre usine de Thessalonique. En collaboration avec nos partenaires, nous comptons faire la démonstration de la nouvelle technologie hybride de capture du carbone qui vise à recueillir le CO₂ et à le convertir en matériaux de construction durables sobres en carbone. Dans le cadre de notre projet SOMMER, réalisé en collaboration avec des partenaires de premier plan de l'industrie chimique, des progrès sont en cours en vue d'optimiser les réacteurs de traitement et de démontrer une nouvelle approche neutre en carbone pour produire des intrants pour l'industrie chimique et le secteur des combustibles en utilisant de l'énergie solaire et le CO₂ capturé.

« Les progrès significatifs réalisés dans nos études FEED pour le projet IFESTOS CCS, le plus important en Europe, illustrent notre approche innovante des solutions durables et favorisent la transition vers un avenir plus propre et plus vert. »

Faidon-Kosmas Prokopios
Responsable du Groupe des
Nouvelles Technologies et de la
Décarbonation de la Production



Innovation axée sur la décarbonation

TITAN encourage activement une véritable culture de l'innovation au sein de ses opérations, en créant un environnement propice à la créativité et à la collaboration, de façon à progresser en permanence. TITAN figure parmi les membres fondateurs du réseau de recherche Innovandi, lancé en 2019 par la Global Cement & Concrete Association (GCCA). Innovandi s'inscrit dans le sillage des progrès réalisés avec Nanocem (dont TITAN est également membre) et a déjà contribué à accélérer l'innovation dans l'atténuation des émissions de carbone dans notre secteur et à sensibiliser les parties intéressées à l'adaptation au changement climatique. TITAN participe en outre à l'Open Innovation Challenge de la GCCA, dans le cadre duquel des consortiums de jeunes entreprises et de membres de la GCCA soutiennent la mise à l'échelle de nouvelles solutions technologiques, notamment la capture du carbone et les solutions de construction novatrices et durables.

TITAN a également participé activement à des programmes de collaboration dans l'Union Européenne, aux États-Unis et au niveau régional qui encouragent la recherche et l'innovation dans un but de compétitivité et de durabilité. En étroite collaboration avec nos partenaires, nous avons contribué à l'achèvement réussi de plus de 15 projets de recherche en Europe et aux États-Unis et créé ainsi de nouveaux concepts pour des matériaux de construction bas carbone, des méthodes de construction novatrices, les technologies de CUCS (CCUS en anglais), des méthodes de production avancées, l'efficacité énergétique et d'autres thèmes encore. Nous comptons continuer de rechercher des collaborations systématiques et ciblées au fil des années à venir, principalement dans le but d'améliorer nos opérations, de construire l'économie de la connaissance et de développer les talents dans différentes disciplines.

Nous avons en outre continué à renforcer notre collaboration avec les entreprises innovantes clés du secteur et de l'écosystème des start-ups en nous concentrant sur les solutions novatrices et durables, vers des produits à empreinte carbone nette nulle. En ce qui concerne nos nouveaux partenariats avec Thyssenkrupp Polysius et ECOCEM, ces initiatives sont alimentées par notre passion commune pour la création de solutions novatrices et la décarbonation de la production de ciment et de béton en associant une expertise pluridisciplinaire et une expérience de longue date.

Décarboner notre alimentation électrique

Pour atteindre notre objectif ambitieux de 2030, nous avons exploré diverses possibilités permettant de réduire les émissions de périmètre 2 en Grèce et dans la région de l'Europe du Sud-Est. Ces initiatives incluaient la mise en œuvre de systèmes de récupération de la chaleur perdue (WHR, Waste Heat Recovery), l'établissement ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la conclusion d'accords d'achat d'énergie verte pour atténuer les risques liés aux prix de la consommation d'électricité.

Après installation et exploitation de la première centrale solaire du groupe TITAN à la cimenterie d'Usje en Macédoine du Nord en 2022, le groupe TITAN a achevé la construction d'une nouvelle centrale solaire à la cimenterie de Zlatna Panega en Bulgarie en 2024. Cette installation devrait permettre de réduire les émissions de CO₂ d'environ 3 000 tonnes par an. Le groupe TITAN reste déterminé à explorer les possibilités de développer des projets similaires dans d'autres unités opérationnelles.

Métriques et cibles

Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation de celui-ci E1-4

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs et cibles ESG
Énergie & Atténuation du changement climatique	Investissements dans de nouvelles technologies	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation de 20 millions d'euros
	Produits à faible teneur en carbone, substitution du clinker	40 % de produits verts d'ici 2026 et plus de 60 % d'ici 2030
	Émissions de GES	Objectif "zéro net", objectif validé à court terme pour 2030 et à long terme pour 2050
	Énergie (électrique, thermique et combustibles de substitution)	
Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)	Adaptation au changement climatique	
Adaptation au changement climatique (risques physiques)	Adaptation au changement climatique	Évaluation des risques couvrant toutes les cimenteries

Note : Pour les cibles globales nets zéro, voir la section « Validation des cibles de réduction des émissions de CO₂ de TITAN par l'initiative Science Based Targets (SBTi) ».

Validation des cibles de réduction d'émissions de CO₂ de TITAN par l'initiative Science Based Targets (SBTi)

S'alignant sur l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe TITAN a été l'un des trois premiers producteurs de ciment à faire valider ses cibles de réduction des émissions de CO₂ par la SBTi. Au travers de ces cibles fondées sur la science récemment établis pour le court terme et le long terme, le Groupe vise à maîtriser globalement non seulement ses émissions directes (de périmètre 1) et ses émissions indirectes provenant de l'électricité achetée (de périmètre 2), mais aussi les autres émissions indirectes dans le cadre de sa chaîne d'approvisionnement (de périmètre 3). Exploitant les orientations et les ressources fournies par la SBTi, la définition de nos cibles se fonde sur une trajectoire de décarbonation alignée sur le scénario « net zéro » de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Les activités brésiliennes du Groupe ont été incluses dans les limites à hauteur de 50 % lors de la fixation des objectifs du SBTi, alors que ces activités sont une joint venture.

Objectif "net zéro" global

TITAN s'est engagé à atteindre des émissions de GES nettes nulles pour l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici à 2050 par rapport à l'année de référence 2020.

Cibles à court terme à l'horizon 2030 validées par SBTi

TITAN s'engage :

- à réduire les émissions de GES brutes des périmètres 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés de 25,1 % par tonne de produit cimentaire vendu d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020 ;
- à réduire les émissions de GES brutes de périmètre 1 de 22,8 % par tonne de produit cimentaire d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020 ;
- à réduire les émissions de GES de périmètre 2 de 58,1 % par tonne de produit cimentaire d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020.

- À réduire les émissions de GES absolues de périmètre 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus de 80,9% d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020.

Cibles validées à long terme à l'horizon 2050

TITAN s'engage :

- à réduire les émissions de GES brutes des périmètres 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés de 95,6% par tonne de produit cimentaire vendu d'ici à 2050 par rapport à l'année de référence 2020 ;
- à réduire les autres émissions de GES absolues de périmètre 3 de 90,0% dans le même délai.

La SBTi est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Elle évalue et valide de manière indépendante les cibles de réduction des émissions des entreprises par rapport aux dernières données scientifiques sur le climat.

Les cibles relatives aux émissions des périmètres 1, 2 et 3 sont à la fois absolues et relatives. Pour les cibles relatives, l'année de référence est 2020. Pour plus d'informations concernant la valeur de référence et les progrès mesurés, vous pouvez vous référer au tableau E1-6 ci-dessous. Les limites des objectifs ESG établies en 2021 diffèrent de l'ESRS publié ultérieurement, car Adocim a été inclus à hauteur de 75 % et le Brésil à hauteur de 50 %, conformément aux lignes directrices sectorielles.

Notre politique en matière de changement climatique souligne notre engagement résolu en faveur du développement durable et notre attitude proactive face à la complexité du changement climatique. En accord avec les initiatives mondiales telles que l'Accord de Paris COP21 et avec le Pacte Vert européen, nous visons à atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre égales à zéro d'ici à 2050.

Pour en savoir plus sur les principaux risques de TITAN, voir Risques stratégiques, Changement climatique à la page [80](#).

Cibles 2025 et au-delà		2024	2023	Progression par rapport aux cibles
Décarbonation et transformation numérique	Validation des objectifs par la SBTi	Cibles validées depuis 2022 selon le scénario 1,5°C		●
	Net zéro (2050) Émissions de GES nettes égales à zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur ¹	Cible net zéro validée par la SBTi depuis 2022		●
	Émissions de GES des périmètres 1,2,3 (kg/t de produit cimentaire)^{2,3}	676,6	689,9	
	• 25,1 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2020 ¹ • 95,6 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2020 ¹	-10,6 %	-8,8 %	●
	Périmètre 1			
	Émissions de GES brutes de périmètre 1 (en kg/t de produit cimentaire)	630,0	636,9	●
	-22,8 % d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-9,3 %	-8,3 %	
	Émissions de GES nettes de périmètre 1 (en kg/t de produit cimentaire)	598,4	607,7	
	• 550 kg/t de produit cimentaire d'ici à 2026 (-18,1% par rapport au niveau de 2020) • 500 kg/t de produit cimentaire d'ici à 2030 (-25,6% par rapport au niveau de 2020)	-10,9 %	-9,6%	●
	GES de périmètre 2 (en kg/t de produit cimentaire) ⁵	42,8	49,0	
	GES de périmètre 2 -58,1% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-26,6 %	-16,0 %	●
	GES (émissions absolues) de périmètre 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus -80,9% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	128,1	114,5	●
	Autres GES (émissions absolues) de périmètre 3 -90% d'ici à 2050 (par rapport au niveau de 2020) ¹	+23,1 %	+4,5 %	●
	Surveillance et vérification indépendante des GES de périmètre 3	Vérification indépendante	Vérification indépendante	●
	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation de 20 millions d'euros	22,6	22,1	●
Produits verts (à faible teneur en carbone) 40 % d'ici 2026	29,8 %	23,4 %	●	

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

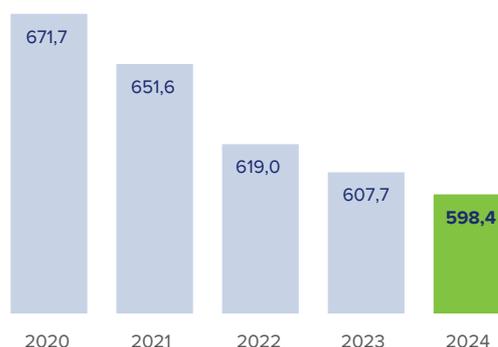
- Cibles validées par le SBTi
- Périmètre de l'objectif défini par le SBTi (75 % pour Adocim et 50 % pour le Brésil)
- Périmètre 1 : émissions directes de CO₂ (brutes) ; Périmètre 2 : émissions indirectes de CO₂ provenant de l'électricité ; Périmètre 3 : émissions indirectes de CO₂ (brutes) de la chaîne d'approvisionnement, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés
- Émissions liées à six catégories (cat.1, cat.3, cat.4, cat.6, cat.7 and cat.9) considérées comme pertinentes pour les activités de production de ciment selon les orientations du GCCA
- Émissions de périmètre 2 basées sur le lieu de production

Performances de TITAN en termes d'émissions de CO₂ de périmètre 1

En 2024, dans la continuité des progrès accomplis dans la réduction des émissions de CO₂ directes, le Groupe TITAN a connu une amélioration notable de ses émissions nettes spécifiques (598,4 kg de CO₂ par tonne de produit cimentaire), soit une réduction de 23,1 % par rapport aux niveaux de 1990.

Ces progrès sont dus à l'utilisation record de combustibles alternatifs et à la teneur historiquement faible en clinker de nos produits cimentaires. Nous sommes en bonne voie pour atteindre nos cibles, qui ont été validées par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Les produits et solutions à faible teneur en carbone proposés aux clients représentent 29,8 % de notre production totale de ciment.

Émissions de CO₂ nettes de périmètre 1 (kg/t de produit cimentaire)



Performances en termes d'émissions de CO₂ de périmètre 2

En 2024, les émissions de périmètre 2 par site ont baissé légèrement de 26,6 % par rapport à l'année de référence 2020 pour s'établir à 42,8 kg de CO₂ par tonne de produit cimentaire.

Ces dernières années, nous avons mené des efforts concertés visant à réduire la consommation d'électricité grâce notamment à l'installation d'équipements de pointe tels que des broyeurs à rouleaux verticaux, des presses à rouleaux, des séparateurs dynamiques à faible consommation d'énergie et des moteurs équipés d'onduleurs. En outre, le remplacement des précipitateurs électrostatiques (ES) par des filtres à manches à plus haut rendement énergétique a également contribué de manière significative à nos efforts. Parmi les autres mesures en place, on peut citer l'optimisation des processus et l'utilisation de systèmes experts pour optimiser le contrôle ainsi que l'utilisation de l'analyse et de la modélisation des données. La consommation spécifique d'énergie électrique a diminué en 2024 pour s'établir à 112,7 kWh par tonne de ciment, contre 111,4 kWh par tonne de ciment en 2023.

En 2024, le groupe a renouvelé l'accord d'achat d'électricité de dix ans pour la Grèce avec PPC ainsi qu'un accord supplémentaire pour les garanties d'origine ('GoO') de l'électricité achetée. Cet accord permet au groupe de couvrir progressivement ses activités grecques avec de l'électricité décarbonée d'ici à 2027, ce qui se traduira par une réduction annuelle d'environ 250 000 tonnes de CO₂. Avec cet accord, le groupe fait un nouveau grand pas vers la réalisation de son objectif de neutralité carbone. Pour 2024, les émissions (basées sur le marché) liées aux GoO représentaient environ 16,0 % des émissions totales. Les émissions de CO₂ biogéniques sont exclues des émissions de périmètre 2 dans les approches basées sur la localisation et basées sur le marché.



Centrale photovoltaïque solaire à la cimenterie de Zlatna Panega, Bulgarie.

Performances en termes d'émissions de CO₂ de périmètre 3

Les émissions de périmètre 3 représentent 16 % du total de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), soit 128,1 kg de CO₂ par tonne de produit cimentaire. Les activités liées aux combustibles sont la principale source de ces émissions, représentant plus de 46,9 % des émissions de périmètre 3 totales au niveau du Groupe. Le transport et la distribution en aval représentent le deuxième facteur le plus important puisqu'ils contribuent environ 25,4 % du total, tandis que les biens et services achetés se placent en troisième position à raison d'environ 17,7 %.

Nos cibles en matière d'émissions de CO₂ de périmètre 3, avalisées par la SBTi, englobent :

- les émissions spécifiques de périmètre 3 liées au ciment et au clinker achetés (partie de la Catégorie 1) et
- les émissions absolues de périmètre 3 liées à la vente de combustibles fossiles (partie de la Catégorie 11), à savoir la vente de combustible solide broyé, une activité mineure dans un nombre limité de pays.

Les conditions de fonctionnement propre à chaque installation influencent les émissions indirectes de périmètre 3 au niveau de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'approvisionnement en matières premières et en combustible, le mix de produits, la fragmentation du marché et la logistique du transport (par ex. camions, trains, navires). Les catégories 8, 13, 14 et 15 sont considérées comme non pertinentes pour nos activités, tandis que les catégories 2, 5, 10, 11 et 12 sont considérées comme non significatives, représentant moins de 1,5 % du total des émissions des périmètres 1, 2 et 3.

Le Groupe TITAN étudie actuellement différentes stratégies en vue de réduire au minimum les incidences environnementales de la chaîne d'approvisionnement. Ces stratégies supposent notamment d'optimiser l'approvisionnement en matières premières et en combustibles, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation de ressources disponibles localement.

Le Groupe se concentre également sur les collaborations qui améliorent la précision de notre méthodologie, par exemple un projet pilote en vue du développement d'applications personnalisées disponibles dans le commerce afin de calculer nos émissions de CO₂ de périmètre 3. Le Groupe encourage par ailleurs proactivement ses fournisseurs à adopter des pratiques net zéro, et il a mis en œuvre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin d'évaluer les pratiques de durabilité de ses principaux fournisseurs.

Répartition des émissions de GES de l'activité ciment

	Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 3
	50,8 %	27,8 %	5,4 %
Émissions de procédé		Combustion de combustibles	Chaîne d'approvisionnement
		Électricité	

Consommation d'énergie et mix énergétique

E1-5

La consommation d'énergie de nos installations est calculée à l'aide de mesures directes. Plus précisément, nous utilisons la consommation de combustibles (conventionnels et alternatifs), les factures de nos fournisseurs d'énergie et les données relatives à la composition des combustibles dans chacun des pays.

Notre méthodologie respecte les normes et les directives établies par le protocole de l'Association mondiale du ciment et du béton (GCCA), ce qui garantit l'exactitude et la cohérence des données.

Les métriques ci-dessous sont liées aux IRO (Incidences, Risques et Opportunités) identifiés et en particulier à l'atténuation du changement climatique.

L'indicateur « Intensité de la consommation totale d'énergie (MWh/€) » est indiqué parce que l'entreprise est associée à des activités dans le secteur à fort impact climatique. Pour les revenus, voir la page 2.

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2024
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	13 068 047
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	87,0
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	4 437 584
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	4 269 696
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	2 488 736
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	1 872 031
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	1 200 404
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	124 985
Part de consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	0,8
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	1 820 669
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	12,1
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	1 205 255
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	613 097
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	6 701
Production totale d'énergie non renouvelable (en MWh)	0
Production totale d'énergie renouvelable (en MWh)	6 701
Intensité de consommation d'énergie totale (en MWh/€ – revenu net)	0,0057

Emissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

E1-6

Les émissions brutes de périmètres 1, 2 et 3 de nos installations sont calculées à l'aide de mesures directes et de données primaires. Plus précisément, les émissions brutes de périmètre 1 sont déterminées par un calcul de bilan massique qui inclut les émissions de procédé et les émissions de combustion, dérivées respectivement de la consommation de matières premières et de combustibles. Pour les émissions de périmètre 2, nous utilisons les factures de nos fournisseurs d'énergie et les données du mix énergétique du pays.

Au sein du Groupe TITAN, nous utilisons diverses sources de données pour garantir un rapport complet et précis des émissions de périmètre 3, y compris les quantités utilisées et les distances de transport. En outre, nous utilisons les données de la base de données Ecoinvent, qui fournit des informations détaillées sur l'incidence environnemental de divers matériaux et processus.

Notre méthodologie respecte les normes et les lignes directrices établies par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), ce qui garantit l'exactitude et la cohérence des données.

Les paramètres ci-dessous sont liés aux IRO identifiés et en particulier à l'atténuation du changement climatique.

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles**			Cible annuelle en % / Année de référence
	2020*	2023	2024	% N / N-1	2025	2030	2050	
Niveau du Groupe (toutes opérations)								
Émissions de GES de périmètre 1								
Émissions brutes de GES de périmètre 1 (tCO ₂ eq)	9 900 000	10 383 290	10 516 383	101,3	-22,8 %			-9,3 %
Émissions nettes de GES de périmètre 1 (tCO ₂ eq)	9 832 952	9 781 442	9 970 680	101,6				
Pourcentage d'émissions de GES de périmètre 1 ressortant des systèmes d'échange de quotas d'émissions réglementés (en %)	29,3	28,6	26,3	91,9				
Émissions de GES de périmètre 2								
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation (tCO ₂ eq)	800 000	856 513	771 562	90,1	-58,1 %			-26,6 %
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché (tCO ₂ eq)	800 000	768 088	783 384	102,0				
Émissions significatives de GES de périmètre 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES de périmètre 3 (tCO ₂ eq)	2 060 814	2 340 261	2 651 087	113,3		-90,0 %		+23,1 %
1 - Biens et services achetés	502 277	414 813	543 655	131,1				
2 - Biens d'investissement	18 000	0	0					
3 - Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	798 887	823 114	908 226	110,3				
4 - Transport et distribution en amont	367 592	170 236	196 494	115,4				
5 - Déchets produits lors de l'exploitation	1 000	0	0					
6 - Voyages d'affaires	131	704	1 006	142,8				
7 - Déplacements domicile-travail des salariés	3 866	5 616	8 635	153,8				
8 - Actifs loués en amont	N/A	N/A	N/A					
9 - Acheminement en aval	221 128	397 479	346 491	87,2				
10 - Transformation des produits vendus	12 000	0	0					
11 - Utilisation des produits vendus	89 933	0	0		-80,9 %			-100,0 %
12 - Traitement en fin de vie des produits vendus	46 000	0	0					
13 - Actifs loués en aval	N/A	N/A	N/A					
14 - Franchises	N/A	N/A	N/A					
15 - Investissements	N/A	528 299	646 581	122,4				
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO ₂ eq)	12 760 814	13 580 064	13 939 033	102,6	-25,1 %	-95,6 %		-10,6 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO ₂ eq)	12 760 814	13 491 639	13 950 855	103,4				
Intensité des émissions de GES totales (fondées sur la localisation) (t/€)	0,00794	0,00533	0,00527	98,9				
Intensité des émissions de GES totales (fondées sur le marché) (t/€)	0,00794	0,00530	0,00528	99,6				
Émissions biogéniques (tCOe)	138 754	319 901	402 870	125,9				

Les émissions biogéniques ne sont pas incluses dans le total des émissions de GES.

* Les données pour 2020 se réfèrent aux valeurs de référence pour nos cibles approuvées par le SBTi, qui ont été fixées en incluant nos activités dans la joint-venture au Brésil. Par conséquent, elles ne peuvent pas être directement comparées aux données pour 2023 et 2024, qui n'incluent pas le Brésil, suite aux règles de consolidation requises par l'ESRS.

** Les chiffres présentés pour 2025, 2030 et 2050, ainsi que le pourcentage annuel cible/année de référence, respectent les limites définies par le SBTi, comme indiqué dans le tableau des cibles (E1-4) pour le périmètre 1, le périmètre 2, le périmètre 3 et les émissions totales de GES (fondées sur la localisation).

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

E1-7

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2024	2023
Quantité totale absorption de GES (tCO ₂ eq)	0	0
Quantité totale stockage de GES (tCO ₂ eq)	0	0
Montant total des crédits carbone (tCO ₂ eq)	0	0

Utilisation de la tarification interne du carbone dans la planification stratégique

E1-8

L'utilisation de mécanismes basés sur le marché en matière de carbone peut encourager une décarbonation à moindre coût. Une tarification adéquate du carbone et sa prévisibilité à long terme permettent aux entreprises de réaliser les investissements nécessaires pour réduire leurs émissions de CO₂. Les entreprises affectent leurs moyens financiers aux actions permettant de réduire leurs émissions de la manière la plus économique possible.

Une tarification interne est un outil permettant d'évaluer les différents scénarios et d'identifier les opportunités à faible intensité de carbone. La tarification du carbone est un facteur clé pour promouvoir les investissements sobres en carbone dans les combustibles alternatifs, les technologies à haut rendement énergétique et les nouveaux produits, mais aussi les technologies novatrices comme la capture et le stockage du carbone. C'est pourquoi TITAN utilise la tarification interne du carbone dans sa planification stratégique. Nous procédons à des simulations de crise au moyen de différentes prévisions pour les prix du CO₂ (80-130€/EUA jusqu'en 2030) dans l'UE, et nous utilisons des prix moins élevés en dehors de l'UE. Cette approche nous permet d'évaluer les risques et les opportunités découlant de l'environnement réglementaire en matière de GES et de la transition vers l'objectif net zéro.

En outre, dans le respect de sa politique de dépenses d'investissement (CapEx), TITAN utilise la tarification du carbone pour prendre des décisions éclairées concernant les investissements liés au changement climatique. La société évalue chaque projet d'investissement en fonction de sa contribution à ses objectifs de décarbonation et évalue le risque de voir ses rendements financiers affectés par l'augmentation des prix du CO₂. En agissant ainsi, TITAN s'assure que ses investissements sont en phase avec son engagement en faveur d'un avenir durable.

Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition et des opportunités potentielles liées au changement climatique

E1-9

Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre principalement dans l'UE (SCEQE) et en Égypte (plafonnement des émissions de CO₂), où les émissions brutes de périmètre 1 des activités du Groupe représentent 51,8 % du total des émissions brutes de périmètre 1 du Groupe TITAN.

Dans la phase actuelle du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, l'exposition financière de TITAN au SCEQE a été minimisée étant donné que le Groupe possède un excédent de droits d'émissions (EUA) sur la base de son modèle opérationnel optimisé existant. Les usines du Groupe en Grèce et en Bulgarie, où le SCEQE est en vigueur, ont abordé la phase IV (2021 – 2030) avec un excédent de droits, qui devrait durer au moins cinq ans, pour autant que les règles du SCEQE ne changent pas sensiblement.

La tarification des droits de CO₂ pourrait devenir un facteur critique pour le Groupe en cas de modification du cadre réglementaire entraînant un déficit de droits d'émission. TITAN Égypte suit de près les restrictions d'émissions provenant des combustibles imposées par le gouvernement égyptien et prend des mesures proactives afin de minimiser les émissions et d'éviter tout impact économique défavorable. Un système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ similaire est en cours de développement en Turquie.

Sur les marchés de l'UE en particulier, l'augmentation potentielle des coûts de production due à la suppression progressive des quotas de CO₂ gratuits à partir de 2026 pourrait donner lieu à une chute des ventes sous l'effet d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂ (un risque connu sous le nom de « fuite de carbone »). De même, les exportations en provenance de marchés où la taxation du CO₂ est en place pourraient être structurellement désavantagées par rapport aux exportations en provenance de marchés non soumis à des contraintes en matière de CO₂. Le CBAM (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) peut jouer un rôle important dans la création de conditions de concurrence équitable et éviter des fuites de carbone depuis l'UE. La mise en œuvre efficace de ce règlement européen nécessite toutefois une « étanchéité » absolue afin d'éviter les détournements, ainsi qu'une solution adaptée pour les exportations afin de maintenir la compétitivité sur les marchés internationaux. Même si les importations à destination de l'UE sont soumises à un coût du CO₂ par le biais du CBAM, les exportations et donc la compétitivité des usines européennes souffriront si aucune solution n'est trouvée pour préserver cette compétitivité au-delà de 2025.

Le CDP contient plus de détails (<https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2025/02/CDP-climate-and-water-2024.pdf>).

ESRS E2 Pollution



Politiques

Chez le groupe TITAN, nous nous engageons à faire du monde un endroit sûr, durable et agréable à vivre. Nous agissons chaque jour avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale afin de façonner un avenir meilleur pour tous. Notre politique environnementale est au cœur de notre raison d'être, et notre priorité est de minimiser tout impact négatif sur l'environnement tout en nous engageant avec nos parties intéressées à construire des relations de confiance à long terme et à avoir ensemble un impact positif.

Répondre aux exigences des législations internationales et locales et des normes en vigueur est fondamental pour nos engagements, que nous complétons par des engagements volontaires et des initiatives sectorielles. Le groupe TITAN investit dans des technologies modernes, des pratiques et des installations innovantes, s'appuie sur des connaissances et des systèmes de gestion robustes, et collabore avec les principales parties intéressées dans un objectif d'amélioration continue.

Cette politique s'applique à tous les employés du groupe TITAN, dans toutes les opérations et filiales, et couvre toute activité sous notre contrôle opérationnel. Bien que les unités opérationnelles du groupe puissent mettre en œuvre leurs propres politiques environnementales, adaptées aux exigences législatives locales, ces politiques doivent adhérer à la politique du groupe, qui doit être clairement intégrée dans leurs systèmes de gestion de l'environnement.

Le groupe TITAN s'est engagé à améliorer en permanence ses performances environnementales, en s'appuyant sur un système de gestion de la diligence raisonnable qui examine et contrôle, au niveau de la direction générale, l'efficacité de ses programmes et actions en fixant des objectifs d'entreprise et des cibles environnementales, tout en visant à mettre en œuvre les meilleures pratiques et à investir dans des solutions novatrices. Le groupe TITAN respecte la charte de développement durable de la GCCA, qui fixe des règles sur des questions telles que l'environnement et la nature, ainsi que sur l'économie circulaire, y compris le co-traitement (ou co-processing). Le groupe TITAN a adopté des systèmes de gestion complets en ce qui concerne, entre autres, les aspects suivants:

- Le contrôle et la communication transparente de l'impact environnemental global sur l'air, le sol, l'eau et le bruit.
- Une action résolue pour la prévention et l'atténuation de la pollution et du bruit et pour l'optimisation de l'utilisation des matières premières, de l'énergie et de l'eau.

Notre Politique environnementale (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>) affirme notre engagement à développer et à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour surveiller, contrôler et réduire efficacement les émissions requises pour atteindre et maintenir une solide performance environnementale, en se conformant aux exigences réglementaires existantes et potentielles, ainsi qu'à nos objectifs volontaires ambitieux, positionnant ainsi le groupe parmi les plus performants de son secteur.

Le comité exécutif du groupe et le directeur du développement durable et de l'innovation supervisent la politique et les évaluations de performance, le conseil d'administration assurant la surveillance. Notre modèle opérationnel axé sur la performance comprend des objectifs ESG au niveau local. Le département des performances ESG du groupe coordonne et consolide les actions de développement durable, avec le soutien des agents de liaison ESG de chaque unité opérationnelle, afin d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre les engagements au

E2-1

niveau régional. Tous les employés et affiliés du groupe TITAN doivent se conformer à la politique, en participant activement à sa mise en œuvre et en signalant les violations. Les employés impliqués dans la prise de décisions liées à l'environnement doivent connaître les lois environnementales, identifier et traiter les aspects environnementaux et s'engager à respecter pleinement la loi tout en promouvant les valeurs et la politique environnementale de TITAN. Les sous-traitants, les fournisseurs et les partenaires commerciaux sont tenus d'adhérer à la politique et aux lois pertinentes, en s'efforçant de s'améliorer en permanence. TITAN sélectionne ses fournisseurs en fonction de leurs performances en matière de protection de l'environnement, conformément à sa politique d'approvisionnement.

Nous nous engageons avec les principales parties intéressées dans des actions collaboratives afin d'instaurer la confiance, d'améliorer notre compréhension des impacts de nos activités, de répondre à leurs préoccupations environnementales et de développer des solutions pertinentes tout en partageant les connaissances et les meilleures pratiques. Nos principales parties intéressées sont les employés, les communautés locales, les partenaires commerciaux et les fournisseurs, les clients, les ONG, les universités et les autorités de réglementation. Nous réalisons des études d'impact sur l'environnement lors de la sélection de nouveaux sites ou avant d'apporter des modifications majeures à des sites existants, conformément aux exigences législatives locales, aux normes sectorielles et aux meilleures pratiques, en tenant compte des commentaires issus du processus de consultation publique.

Notre groupe s'est engagé à respecter des réglementations strictes en matière de contrôle et de réduction des émissions, non seulement des sources fixes mais aussi des sources fugitives, grâce à des mesures actives d'entretien technique.

Actions

Au fil des ans, le groupe TITAN a investi dans les meilleures techniques disponibles (MTD), atteignant et maintenant une forte performance environnementale qui répond aux exigences réglementaires existantes et potentielles, ainsi qu'à nos propres objectifs, qui sont souvent plus exigeants, ce qui nous place parmi les plus performants de notre secteur. Le groupe met en œuvre des systèmes de gestion environnementale dans l'ensemble de ses activités, en mettant en œuvre des solutions qui répondent au mieux aux besoins locaux ainsi qu'aux engagements internationaux. La majorité des cimenteries du groupe ont été certifiées ISO 14001 et les autres suivent les normes locales et la politique du groupe.

Émissions atmosphériques

Dans le passé, le Groupe TITAN a réalisé des investissements visant à installer des équipements de dépoussiérage neufs ou modernisés aux principales cheminées. Les précipitateurs électrostatiques ont été systématiquement remplacés par des filtres à manches ou par des filtres hybrides novateurs associant les deux technologies. En 2024, un nouveau filtre à manches a été installé sur le système de transport du clinker dans la cimenterie intégrée de Kosjeric en Serbie.

Notre attention se porte désormais plus loin encore en vue d'atténuer les émissions de poussières fugitives. Pour lutter contre ce problème, nous avons pris des mesures cohérentes, y compris l'intégration des tapis transporteurs et des élévateurs dans des systèmes fermés afin de minimiser les fuites d'air et les points de débordement ainsi que la maintenance correcte des installations par un nettoyage par le vide. Nous avons également fermé les zones de stockage, utilisé les obstacles

E2-2

naturels au vent, intégré des systèmes de pulvérisation d'eau, mis en place des systèmes de mouillage et de débarrasement des routes et installé un revêtement de sol dans les endroits où cette mesure était possible. Le contrôle systématique des émissions de poussières fugitives permet non seulement de réduire l'impact sur les zones avoisinantes, mais aussi de privilégier la santé et le bien-être des employés.

Le Groupe continue de veiller à la maintenance optimale des machines et des équipements et respecte rigoureusement les règles strictes régissant le transport des matériaux dans l'enceinte de ses usines et au-delà. Dans le cadre de notre approche plus large de la bonne gestion environnementale, nous contrôlons en permanence et nous déclarons nos émissions atmosphériques afin de respecter les normes réglementaires.

Conformément aux exigences légales et sectorielles, TITAN contrôle et déclare systématiquement différentes émissions, dont les poussières, les NOx (oxydes d'azote), SOx (oxydes de soufre), le TOC (carbone organique total), le HCl (chlorure d'hydrogène), le HF (fluorure d'hydrogène) et le NH3 (ammoniac), principalement au travers de différents systèmes de suivi des émissions, tandis que le Hg (mercure) et les PCDD/Fs (dioxines / furanes) font également l'objet d'un suivi permanent si nécessaire. Les éléments traces font l'objet de mesures ponctuelles par des laboratoires indépendants accrédités.

Métriques et cibles

Cibles liées à la pollution

E2-3

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Pollution de l'air	Pollution de l'air	Nous continuerons à maintenir et à améliorer nos bonnes performances en matière d'émissions spécifiques de poussières, de NOx et de SOx liées à la production de ciment.

La politique environnementale de TITAN est étroitement liée à ses objectifs ESG afin de maintenir la performance absolue de nos émissions. La société a mis en œuvre les meilleures techniques disponibles pour surveiller, contrôler et atténuer les émissions, garantissant ainsi de solides performances environnementales. Cet engagement comprend le respect de réglementations strictes pour les sources fixes et fugitives. En outre, des études de dispersion des émissions atmosphériques sont menées en collaboration avec des experts locaux afin de s'assurer que les activités de chacune des usines n'affectent pas négativement la qualité de l'air dans

les zones adjacentes. Ces efforts placent le groupe TITAN parmi les plus performants de son secteur. Nos performances sont décrites ci-dessous. Les limites de l'objectif ESG établies en 2021 diffèrent de celles de l'ESRS publié ultérieurement, car Adocim a été inclus à hauteur de 75 % conformément aux lignes directrices sectorielles.

En 2024, aucun incident important n'est survenu nécessitant des dépenses d'exploitation ou d'investissement pour atténuer son impact sur l'environnement.

Cibles 2025		2024	2023	Progrès par rapport aux cibles
Continuer à maintenir et à améliorer les bonnes performances en matière d'émissions spécifiques liées à la production de ciment.	Poussières (g/t de clinker)	21,7	19,8	●
	NOx (g/t de clinker)	1 149	1 165	●
	SOx (g/t de clinker)	233,7	238,4	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

Pollution de l'air E2-4

Les émissions atmosphériques sont mesurées à l'aide de dispositifs de surveillance continue et de mesures ponctuelles périodiques afin de garantir la précision de la collecte des données. La méthodologie suit le protocole de l'Association mondiale du ciment et du béton (GCCA), ce qui garantit la cohérence et la transparence de nos données sur les émissions. Cela nous permet de suivre les performances environnementales et de prendre des décisions éclairées pour minimiser notre impact sur la qualité de l'air. Toutes ces activités font partie de nos systèmes locaux de gestion de l'environnement.

Entre 2023 et 2024, les émissions ont relativement augmenté en raison de la modification du périmètre, qui inclut pour la première fois toutes les sources fixes, et non plus seulement les principales cheminées. Ce champ d'application élargi fournit une représentation plus complète et plus précise de notre impact sur l'environnement, en garantissant que toutes les sources d'émissions pertinentes sont prises en compte.

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2024	2023
Émissions de poussières, PM10 (t)	232	86
Émissions de SOx, total (t)	2 911	2 896
Émissions de NOx, total (t)	14 547	14 152
Émissions de N ₂ O, total (t)	214	83
Émissions de NH ₃ , total (t)	1 071	265
Émissions de CO, total (t)	21 905	16 978
Émissions de HCl, total (t)	179	113
Émissions de HF, total (t)	5	8
Émissions de Hg, total (kg)	365	219
Émissions de Cd+Tl (kg)	514	156
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V, total (kg)	3 140	3 061
PCDD/PCDF (Diox & Furan, déclarés comme I-TEQ) (mg)	312	288
Émissions de PCB, total, (mg)	192 568	—
Émissions de PAH, total, (kg)	2 171	—

ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines

Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines **ESRS 2 IRO-1**

L'eau est une question de durabilité importante tant pour notre activité que pour nos principales parties intéressées. Elle est essentielle à nos activités, au processus de fabrication ainsi qu'à d'autres fins hors processus dans nos installations, telles que l'utilisation d'eau pour la suppression des poussières, l'irrigation, etc., mais elle est aussi une composante de base du béton, le produit fini de nos activités béton prêt à l'emploi. Nous tirons cette eau des nappes phréatiques, des eaux de surface, de l'eau de pluie et de la mer.

L'évaluation des risques liés à l'eau constitue une composante majeure de la stratégie de TITAN pour la gestion durable des ressources en eau. L'analyse des risques est réalisée régulièrement au moyen d'outils et de méthodologies largement reconnus afin d'identifier les installations fonctionnant dans des régions présentant un stress hydrique ainsi que d'autres risques liés au changement climatique. Nous avons utilisé Aqueduct, l'un des outils développés par le World Resources Institute (WRI) pour réaliser l'évaluation des risques liés à l'eau de tous les sites du Groupe.

Nous avons par ailleurs réalisé une évaluation spécifique par modélisation de scénarios des risques et opportunités liés au climat du Groupe, conformément à la mise en œuvre du cadre du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Cette évaluation a montré que le stress hydrique figure parmi les risques physiques les plus élevés (au même titre que les inondations côtières et la sécheresse) pour la fabrication de ciment dans l'ensemble des activités mondiales de TITAN.

En 2024, nous avons également lancé un processus visant à analyser les opérations de notre Groupe et à développer un profil complet des risques liés à la nature pour ces opérations sur la base des principes du cadre du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Task Force on Nature-related Financial Disclosures, TNFD) et du processus LEAP. Cette évaluation couvre les incidences de la société sur la nature, ses dépendances vis-à-vis de la nature, et les risques et opportunités correspondants en lien avec la nature sont ensuite identifiés et évalués. Les incidences et dépendances en lien avec l'eau figurent parmi les différents éléments naturels évalués comme étant l'un des services écosystémiques importants pour notre secteur et notre entreprise.

Les résultats de toutes ces évaluations, ainsi que l'évaluation des conditions locales sur les sites exploités dans des aires soumises à un stress hydrique, seront affinés et précisés encore afin d'identifier d'autres priorités dans le domaine des incidences, risques et opportunités liés à l'eau et de prendre les décisions appropriées permettant d'améliorer nos pratiques en matière de gestion durable de l'eau, y compris la définition de nouveaux objectifs ESG correspondants au-delà de 2025. Nous donnons la priorité aux sites des cimenteries, puisque les activités de production de ciment sont celles qui utilisent le plus d'eau parmi toutes les activités du Groupe. Les IRO liés aux ressources maritimes n'étaient pas d'application.

L'objectif permanent du groupe TITAN est de préserver la qualité des ressources en eau dans toutes ses installations et dans les zones

avoisinentes, en mettant en place des pratiques responsables et efficaces pour l'utilisation de l'eau et les rejets. C'est pourquoi nous réalisons des études d'impact sur l'environnement lors de la sélection de nouveaux sites ou avant d'apporter des modifications majeures à des sites existants, conformément aux exigences législatives locales, aux normes sectorielles et aux meilleures pratiques, en tenant compte des commentaires issus du processus de consultation publique.

Notre approche prévoit entre autres de collaborer avec les principales parties intéressées et les communautés locales, en particulier durant la procédure d'obtention des permis. Nous menons des démarches de sensibilisation et nous encourageons l'action collective en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles en eau.

Politiques

E3-1

Le Comité exécutif du Groupe et le Chief Sustainability and Innovation Officer assument la responsabilité globale des évaluations de la politique et des performances, tandis que le Conseil d'administration en assure la supervision. Pour plus d'informations, voir la page [130](#).

Notre politique environnementale (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>) affirme notre engagement à conserver la quantité et à maintenir la qualité des ressources en eau dans toutes nos installations et dans les zones avoisinantes, à réduire les prélèvements et la consommation d'eau douce, à minimiser notre impact en aval par le recyclage et en encourageant des pratiques responsables et efficaces pour l'utilisation et les rejets d'eau. Notre approche inclut le développement de technologies pour l'utilisation efficace de l'eau, le recyclage de l'eau et le traitement des eaux usées.

Nous mettons notamment l'accent sur les pratiques de l'économie circulaire, la création d'une culture de responsabilité environnementale parmi nos employés et nos sous-traitants, le dialogue avec les parties intéressées en vue de lancer des actions collaboratives et le respect d'obligations strictes en matière de gouvernance et de reporting. Cette politique met l'accent sur des mesures telles que la conservation des ressources en eau et la protection des sols. La société accorde également la priorité au dialogue et à la collaboration avec les parties intéressées ainsi qu'à la transparence de son approche de gestion environnementale. La Politique décrit les responsabilités environnementales de toutes les divisions et de toutes les entités sous le contrôle du Groupe TITAN ainsi que les responsabilités individuelles de chaque employé de Titan.

Nous nous engageons avec les principales parties intéressées dans des actions collaboratives afin d'instaurer la confiance, d'améliorer notre compréhension des incidences de nos activités, de répondre à leurs préoccupations environnementales et de développer des solutions applicables, tout en partageant les connaissances et les meilleures pratiques. Nos principales parties intéressées sont les employés, les communautés locales, les partenaires commerciaux et les fournisseurs, les clients, les ONG, les universités et les organismes de réglementation. Dans cette optique, le groupe TITAN investit des ressources dans des initiatives conjointes de collaboration à l'échelle mondiale et locale afin d'intensifier ses efforts en matière de développement durable. TITAN contribue à l'élaboration de lignes directrices sectorielles, de méthodes et de normes scientifiques, permettant ainsi une approche sectorielle globale de la gestion de l'environnement.

Nous réalisons des études d'impact sur l'environnement lors de la sélection de nouveaux sites ou avant d'apporter des modifications

majeures à des sites existants, conformément aux exigences législatives locales, aux normes sectorielles et aux meilleures pratiques, en tenant compte des commentaires issus du processus de consultation publique.

Nous anticipons et répondons de manière proactive aux besoins de nos clients en leur proposant des matériaux et des solutions innovants, résistants et compétitifs. Notre objectif est de minimiser l'empreinte environnementale associée aux bâtiments et aux infrastructures tout au long de la chaîne de valeur de la construction. Nous publions des 'déclarations environnementales produits' vérifiées par des tiers pour nos produits, afin de fournir à nos clients les informations qui leur sont nécessaires.

Chaque employé de TITAN dont le poste implique une prise de décision importante sur des activités liées à l'environnement, ainsi que la planification ou l'exécution de plans de gestion des aspects environnementaux, est tenu d'identifier les aspects environnementaux et les problèmes potentiels lorsqu'ils se présentent, comme le prévoient les systèmes de gestion de l'environnement et de contrôle de notre conformité légale. Les incidents potentiels sont gérés et leur impact est minimisé grâce aux procédures de nos systèmes de gestion de l'environnement.

Le département de la performance ESG du groupe est responsable de l'administration et de la mise à jour périodique de la présente politique. Toute révision soumise par le département de la performance ESG du groupe doit être approuvée par le comité exécutif du groupe.

Notre processus d'évaluation des risques nous a permis de conclure que, sur les 159 sites du groupe évalués, 60 % des cimenteries et des usines de broyage de ciment, 86 % des carrières de granulats et de minéraux industriels et 66 % des sites de béton prêt à l'emploi sont situés dans des zones soumises à un stress hydrique. Les zones de stress hydrique sont présentées dans l'annexe à la page [199](#).

Actions

E3-2

Depuis de nombreuses années, conformément aux procédures en vigueur de l'IWMS, toutes nos opérations surveillent et optimisent la consommation d'eau et publient les données relatives à l'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les

directives du secteur du ciment. Nous avons enregistré une amélioration substantielle de l'efficacité de notre gestion de l'eau sur une période de plus de 20 ans, en conséquence de nos initiatives et de nos investissements dans les installations et systèmes concernés. Notre approche inclut le développement de technologies pour l'utilisation efficace de l'eau, le recyclage de l'eau et le traitement des eaux usées.

En 2024, nous avons célébré l'obtention de la certification ISO 46001 des systèmes de gestion pour l'utilisation efficace de l'eau, pour notre carrière de granulats d'Agirino en Grèce, le premier site de notre Groupe à obtenir cette certification. L'objectif du système de gestion de l'eau pour ce site, situé dans une région soumise à un stress hydrique, est d'assurer une utilisation durable et efficace de l'eau, de réduire la consommation et de préserver la qualité de l'eau.

Notre objectif consiste à minimiser l'empreinte environnementale associée aux matériaux de construction tout au long de la chaîne de valeur. Nous publions des 'déclarations environnementales produits' (DEP) vérifiées par des tiers pour nos produits afin de leur fournir les informations nécessaires. Nous examinons les incidences environnementales potentielles selon la norme EN 15804, telles que le potentiel d'eutrophisation des eaux douces, la fraction de nutriments atteignant le compartiment final d'eau douce ainsi que le potentiel d'eutrophisation marin.

Le Groupe TITAN investit dans des initiatives collaboratives au niveau local comme au niveau mondial afin de renforcer ses efforts en matière de durabilité. Nous contribuons à l'élaboration de lignes directrices propres aux différents secteurs, de méthodes scientifiques et de normes à l'appui d'une approche sectorielle mondiale d'une bonne gestion environnementale relative à l'eau (GCCA).

Après avoir mené à bien une évaluation des risques au niveau du Groupe, nous avons lancé, en collaboration avec une université grecque, une étude de faisabilité portant sur un bassin hydrographique identifié comme étant une zone soumise à un stress hydrique. Nous prévoyons de recevoir les résultats et les recommandations en 2025.

Tous nos efforts en matière de gestion de l'eau sont également reflétés et reconnus par la note « A- » obtenue dans le questionnaire sur la sécurité de l'eau du Carbon Disclosure Project (CDP) en 2024.

Métriques et cibles

Cibles en matière de ressources aquatiques et marines

E3-3

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs et cibles ESG 2025
L'eau	Consommation d'eau Prélèvements d'eau	Nous nous engageons à respecter une consommation d'eau de 280 lt/t de produits cimentaires et à couvrir 70 % de nos besoins en eau par de l'eau recyclée.

Nos objectifs volontaires, annoncés en 2021 à la suite de la précédente évaluation de l'importance, sont axés sur la consommation d'eau et le recyclage. Ces objectifs sont pertinents pour notre nouveau DMA, et nous enregistrons nos progrès année après année. Ils sont conformes à la politique environnementale de l'entreprise et à notre engagement à préserver les ressources en eau dans toutes les installations et les zones avoisinantes. Nos objectifs consistent à réduire les prélèvements et la consommation d'eau, à minimiser l'impact en aval grâce au recyclage et à promouvoir des pratiques responsables et efficaces

en matière d'utilisation et de rejet de l'eau. La demande en eau est égale au total des prélèvements d'eau et de l'eau recyclée. Les objectifs sont calculés sur la base du protocole GCCA. Les limites de l'objectif ESG établies en 2021 diffèrent de celles de l'ESRS publié ultérieurement, car Adocim a été inclus à hauteur de 75 % conformément aux lignes directrices sectorielles.

Cibles 2025	2024	2023	Progression par rapport aux cibles
Consommation d'eau de 280 l/t de produit cimentaire	220,9	222,7	●
Demande d'eau satisfaite à 70% par de l'eau recyclée (%)	72,9	71,0	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

En 2024, la consommation d'eau des cimenteries et des usines de broyage du Groupe, ainsi que des carrières qui leur sont attachées, a encore diminué de 0,8 % pour atteindre 220,9 l/t de produit cimentaire, une réduction très en avance par rapport à l'objectif fixé pour 2025. La part de l'eau recyclée dans la demande totale en eau a augmenté pour atteindre 72,9 %, ce qui correspond à l'objectif fixé pour 2025 (70 %). Nous ne stockons pas d'eau.

Consommation d'eau

E3-4

La consommation d'eau dans nos installations est calculée à partir des relevés des débitmètres, des factures des fournisseurs et des estimations de collecte de l'eau de pluie sur la base des données historiques et des conditions environnementales. Notre méthodologie est conforme au protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), ce qui garantit l'exactitude et la cohérence de nos pratiques de gestion de l'eau. Ces mesures sont liées aux ORI identifiés, notamment en ce qui concerne l'atténuation de la pénurie d'eau.

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2024	2023
Consommation totale d'eau (millions de m ³)	11,9	10,5
Consommation totale d'eau dans des zones à fort stress hydrique (millions de m ³)	6,1	—
Quantité totale d'eau recyclée/réutilisée	29,3	26,8
Intensité de l'eau (consommation en millions de m ³ par million d'euros de revenu net)	0,0045	0,0041

Note : Le volume total d'eau stockée et les changements dans le stockage (m³) ne sont pas pertinents pour les activités opérationnelles de TITAN.

Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines

E3-5

La sécheresse et le stress hydrique ont été identifiés comme risques critiques liés à l'eau. L'utilisation excessive d'eau dans les zones sujettes à des épisodes de sécheresse peut dégrader les ressources en eau douce, ce qui augmente les coûts et entraîne des risques pour la réputation de l'entreprise. Les pénuries d'eau pourraient perturber la production de ciment et de béton, affectant les opérations et les clients. D'ici 2030, cinq cimenteries en Égypte, en Grèce et en Turquie seront confrontées à des risques de sécheresse et deux à des risques de stress hydrique. Les usines les plus vulnérables sont situées dans ces régions.

Les incidents liés à la sécheresse ou à la pénurie d'eau pourraient entraîner une perte de ventes de ciment. En cas de perturbation, le marché pourrait être desservi par des usines non touchées, mais l'augmentation des coûts logistiques réduirait la rentabilité. Notre activité étant mondialement diversifiée, les incidents liés à la sécheresse n'affecteraient probablement qu'une petite partie de nos opérations.

La méthodologie est basée sur des modèles de risques de catastrophes, pilotés par des données climatiques et socio-économiques. Les bases de données CMIP6 de la NASA améliorent la précision de l'analyse des risques. L'exposition aux dangers est relative à une référence historique, le risque zéro étant supposé aux niveaux historiques. Climonomics permet d'estimer les risques supplémentaires liés au changement climatique. Les scénarios comprennent un changement climatique élevé (SSP5-8,5), moyennement élevé (SSP3-7,0), moyen (SSP2-4,5) et faible (SSP1-2,6). Les actifs examinés comprennent 14 cimenteries intégrées, 3 usines de broyage et 13 carrières, CMR et terminaux.

Le CDP (<https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2025/02/CDP-climate-and-water-2024.pdf>) contient plus de détails.

ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes

Stratégie

Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Les industries du ciment et des granulats dépendent toutes deux de la biodiversité et des écosystèmes, sur lesquels elles ont également un impact. L'extraction de matières premières et la modification correspondante de la topographie des zones concernées ont une incidence sur l'environnement naturel et social avoisinant, ce qui, à son tour, pourrait mettre en péril la viabilité de nos opérations à long terme à défaut d'une gestion adéquate.

D'autre part, les secteurs du ciment et des granulats peuvent offrir des solutions pour protéger, gérer durablement, préserver et/ou restaurer les écosystèmes. Ces solutions incluent par exemple les murs et toitures écologiques, les passerelles destinées à la faune, les prairies et haies ainsi que les écosystèmes aquatiques et autres éléments physiques dans les zones terrestres (côtières) et maritimes.

Afin d'atténuer les incidences de nos activités liées à l'extraction de matières premières, y compris les incidences sur la biodiversité, les écosystèmes ainsi que les incidences visuelles, et dans le cadre de la politique de hiérarchie d'atténuation que nous appliquons à nos sites, nous avons élaboré et mis en œuvre des pratiques standardisées pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité sur les sites à haute valeur de biodiversité, conformément aux lignes directrices pertinentes de la GCCA.

La protection de la biodiversité et une bonne gestion durable des terres par la restauration des territoires touchés figurent parmi les engagements de notre stratégie de durabilité et de notre Politique environnementale, qui visent à préserver le capital naturel et la prospérité des communautés locales dans les régions où nous sommes actifs. L'objectif est de répondre aux besoins et aux attentes des parties intéressées locales tout en contribuant aux objectifs mondiaux en faveur de la nature (par exemple les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, l'ODD 15 et la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité pour 2030). L'engagement de TITAN en faveur de la biodiversité se reflète dans les objectifs ESG correspondants du Groupe à l'horizon 2025.

Le Comité exécutif et le Conseil d'administration, qui assument la responsabilité globale de la définition de la stratégie de durabilité de l'entreprise et de la prise de décisions en matière de politique, ont placé la nature et la biodiversité en tête de leurs priorités de durabilité. Sous la supervision du principal organe de gouvernance de TITAN pour les questions liées à la nature (Comité exécutif du développement durable) et en collaboration avec des experts reconnus en matière de nature et de biodiversité, le Groupe a travaillé à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des dépendances, des incidences et des risques liés à la nature, ainsi qu'à la façon de saisir les opportunités, conformément au Cadre du TNFD, ainsi qu'illustré à la page [183](#).

La biodiversité et les écosystèmes sont étroitement liés aux autres thématiques environnementales. Le changement climatique, la pollution, la modification de l'affectation des terres et l'évolution de l'utilisation de l'eau douce figurent parmi les principaux moteurs directs de la modification de la biodiversité et des écosystèmes.

D'ici à la fin de 2025, nous voulons nous assurer que chaque carrière dispose d'un plan de restauration, réhabiliter 25 % des zones touchées et mettre en œuvre des plans de gestion de la biodiversité sur tous les sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité afin de protéger la biodiversité locale.

E4-1 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

ESRS 2 SBM-3

Nous avons lancé cette année un nouveau processus visant à évaluer les incidences et les dépendances de nos activités par rapport à la nature ainsi qu'à évaluer les risques et opportunités en lien avec la nature. La méthodologie de cette analyse se concentre sur la biodiversité et les services écosystémiques et vise à élaborer un profil complet des risques liés à la nature pour tous les actifs du Groupe, sur la base des principes du cadre du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Task Force on Nature-related Financial Disclosures, TNFD) et du processus LEAP.

Cette évaluation couvre une centaine d'installations, dont 15 installations de production de ciment, des carrières de granulats et des unités de production de béton prêt à l'emploi dans le monde entier, dans dix pays en Grèce, en Europe du Sud-Est, en Égypte, en Turquie, au Brésil et aux États-Unis. Elle a révélé un ratio d'incidence élevé calculé en pourcentage de l'empreinte écosystémique par rapport au total des terres utilisées, ainsi qu'une forte dépendance à l'égard de services écosystémiques spécifiques, notamment les eaux de surface, les eaux souterraines et la médiation des incidences sensorielles. Les résultats de cette analyse ont été élaborés de manière à identifier les sites prioritaires présentant des dépendances, incidences, risques et/ou opportunités substantiels en lien avec l'eau et/ou la biodiversité, et ces informations seront utilisées pour fixer de nouveaux objectifs au-delà de 2025 dans le cadre de notre stratégie de biodiversité. L'évaluation a également identifié des sites chevauchant des Zones clés pour la biodiversité et des Zones protégées.

En outre, les sites de haute valeur en matière de biodiversité sont déterminés par une évaluation tous les cinq ans des risques au niveau de l'entreprise avec l'utilisation d'outils disponibles tels que l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT). Selon des évaluations passées et plus récentes du risque en matière de biodiversité, 12 sites à haute valeur de biodiversité ont été identifiés dans nos opérations internationales.

Les sites du Groupe TITAN de grande valeur pour la biodiversité sont présentés à la page [204](#).

L'identification des sites de grande valeur en termes de biodiversité est suivie d'études spécifiques sur la biodiversité dans ces zones spécifiques, où l'impact potentiel sur les habitats et les espèces menacées est évalué. L'évaluation couvre la zone plus large autour du site, afin d'inclure également les communautés locales qui pourraient être affectées par les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Par ailleurs, l'incidence visuelle au niveau des carrières est un problème environnemental majeur susceptible d'affecter le paysage et les communautés des alentours. Il s'agit de l'impact visuel causé par l'exploitation de carrières, qui peut inclure la modification du profil naturel des terrains et la présence de vastes sites d'excavation.

Risques liés à la nature et à la biodiversité : Cadre du TNFD

Le Groupe a fait appel à des experts en risques liés à la nature et à la biodiversité pour évaluer les risques et les opportunités liés à ses activités au niveau du groupe comme au niveau des pays conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD), une initiative mondiale lancée en 2021 sous l'impulsion du marché. Il a pour mission d'élaborer un cadre de gestion et de publication des risques pour les thématiques liées à la nature. Reconnues dans le monde entier comme faisant autorité pour la publication d'informations liées à la nature et importantes du point de vue financier, les recommandations du TNFD ont reçu l'aval du G7, du G20 et d'autres dirigeants influents.

Les risques et opportunités liés à la nature du Groupe ont été évalués pour la première fois en 2024. Dans un premier temps, la fonction ESG du Groupe TITAN s'est rapprochée d'experts en risques liés à la nature afin d'analyser les risques et les opportunités pour nos opérations.

L'approche choisie prévoyait notamment les éléments suivants :

- l'évaluation des risques provenant des incidences négatives ou positives de l'entreprise sur la nature;
- l'évaluation des risques provenant des dépendances de l'entreprise à l'égard de la nature;
- l'évaluation du risque potentiel via la proximité par rapport aux zones de biodiversité.

L'Analyse d'impact évalue comment l'altération des écosystèmes peut affecter la capacité de la nature à assurer des fonctions sociales et économiques essentielles. L'Analyse des dépendances examine les interactions entre le degré de dépendance à l'égard des services écosystémiques et la capacité des écosystèmes à maintenir un flux continu de ces services.

La méthodologie, basée sur la Méthodologie de Profil des Risques liés à la Nature lancée en janvier 2023, calcule les métriques de risques vitales au moyen de puissants outils de mesure des incidences et dépendances fondés sur des données scientifiques, notamment la base de données Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) et l'Indice d'intégrité des écosystèmes (EII) encore en développement.

Les recommandations du TNFD ont été appliquées, et les liens entre les informations publiées sont présentées en page [183](#).

Politiques

Le comité exécutif du groupe et le directeur du développement durable et de l'innovation ont la responsabilité globale de la politique environnementale et de l'évaluation des performances, tandis que le Conseil d'administration assure la supervision. Pour plus d'informations, voir la page [130](#).

Notre Politique environnementale (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>) avale notre engagement à développer et à mettre en œuvre des plans de réhabilitation dans toutes nos carrières, dans le respect des meilleures pratiques et de manière à répondre aux besoins et aux attentes des parties intéressées locales tout en nous efforçant de montrer l'exemple en matière de bonne gestion des terres. Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger et, si possible, renforcer la biodiversité. Nous appliquons des plans spécifiques de gestion de la biodiversité dans toutes nos carrières situées dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité. La société accorde également la priorité au dialogue et à la collaboration avec les parties intéressées ainsi qu'à la transparence de son approche de gestion environnementale.

La Politique décrit les responsabilités environnementales de toutes les divisions et de toutes les entités sous le contrôle du Groupe TITAN ainsi que les responsabilités individuelles de chaque employé de TITAN.

Actions

E4-3

Afin de gérer, de minimiser et d'atténuer l'incidence, la société prend des mesures proactives telles que l'élaboration et la mise en œuvre de plans efficaces de réhabilitation des carrières et de gestion de la biodiversité, en particulier dans les zones de grande valeur pour la biodiversité.

Les principes clés des plans de réhabilitation des carrières sont notamment la réhabilitation progressive tout au long de la durée d'exploitation de la carrière ainsi que l'affectation des terres après sa fermeture, qui doit se fonder sur un ensemble clair d'objectifs et de valeurs cibles mesurables et refléter les exigences législatives et les attentes des parties intéressées et couvrir les considérations sociales, économiques et environnementales à l'échelle locale quant à l'utilisation future du site. De même, les plans de gestion de la biodiversité prévoient une série de mesures avec des objectifs spécifiques liés aux composantes naturelles identifiées dans le cadre de l'évaluation de référence de la biodiversité sur les sites de grande valeur pour la biodiversité. Un programme de suivi fait partie intégrante de ces plans afin de garantir la mesure des progrès et des performances par rapport aux objectifs. Tous les plans de gestion de la biodiversité que nous développons contiennent des actions au niveau local et n'incluent pas de compensations pour la biodiversité.



Restauration de la carrière de Drymos, Grèce

En ce qui concerne la sensibilisation des parties intéressées internes et externes concernées au thème de la biodiversité, le Groupe TITAN a poursuivi en 2024 ses efforts en vue de mieux communiquer sa stratégie, ses actions et ses bonnes pratiques en matière de biodiversité. À cet égard, le Corporate Center du Groupe a organisé des ateliers spécifiques et participé à des programmes de formation et à des débats publics sur ce thème.

Par ailleurs, et dans le cadre de nos partenariats permanents avec des organisations, associations et collaborations mondiales, nous avons rejoint en 2024 et participé activement au Nature Task Group de la GCCA ainsi qu'à la Biodiversity Alliance de CSR Europe. Ces groupes se concentrent sur les dernières évolutions concernant les thèmes en lien avec la nature et en particulier la diversité, comme le TNFD, le Science Based Targets Network for Nature (SBTN), la CSRD, les ESRS, etc. Nos initiatives en matière de biodiversité ont encore pris de l'ampleur en 2024 avec l'implémentation réussie d'un projet pilote avec les pollinisateurs dans la carrière de granulats d'Agrinio en Grèce. Ce projet impliquait l'installation de 20 ruches et l'adoption d'environ 400.000 abeilles, qui devraient polliniser plus d'1,7 milliard de fleurs par an et

contribuer à la biodiversité dans la carrière et dans la zone avoisinante. Ces initiatives d'étude des effets interactifs des pollinisateurs sur la réhabilitation des carrières et le renforcement de la biodiversité vont

se poursuivre, et d'autres projets faisant appel à des pollinisateurs sont prévus sur d'autres sites opérationnels du Groupe en 2025.

Métriques et cibles

Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

E4-4

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs et cibles ESG 2025
Biodiversité	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Nous disposerons de plans de réhabilitation des carrières sur 100 % de nos sites et nous réhabiliterons 25 % des zones touchées.
	Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	
	Incidences sur l'état des espèces	Nous disposerons de plans de gestion de la biodiversité des carrières sur 100 % de nos sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité.

Ces objectifs sont étroitement liés à la politique environnementale de TITAN et conformes à la mission du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Nous élaborons et mettons en œuvre des plans de réhabilitation sur tous nos sites de carrières, en suivant les meilleures pratiques et en répondant aux besoins et aux attentes des parties

intéressées locales. Nous nous efforçons de montrer l'exemple en matière de gestion des terres, en prenant les mesures nécessaires pour protéger et, si possible, améliorer la biodiversité. Des plans de gestion de la biodiversité spécifiques sont appliqués sur tous nos sites de carrières situés dans des zones à haute valeur de biodiversité.

Cibles 2025	2024	2023	Progression par rapport aux cibles
100% de sites ¹ faisant l'objet d'un plan de réhabilitation de carrière (%)	100,0	96,0	●
Réhabilitation de 25% des zones affectées (%)	22,8	23,9	●
Plans de gestion de la biodiversité des carrières dans tous nos sites ⁶ situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité (%)	100,0	83,3	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Sites actifs en propriété exclusive

En 2024, nous avons atteint avec succès l'objectif ESG correspondant en faisant en sorte que tous les sites désignés possèdent un Plan de gestion de la biodiversité (BMP) à l'issue de la réalisation des études concernées dans les carrières de Drimos et de Thisvi de la Division Granulats de TITAN en Grèce.

L'autre objectif dans le domaine clé de l'impact local positif, à savoir l'élaboration de plans de réhabilitation pour 100 % des carrières actives du Groupe, a également été atteint en 2024, puisque la cimenterie d'Usje en Macédoine du Nord a achevé les plans de réhabilitation des deux dernières carrières restantes.

En 2024, la proportion de territoires réhabilités par rapport aux territoires touchés a été maintenue à 22,8 %, très proche de l'objectif de 25 % à l'horizon 2025.

Notre méthodologie suit le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), ce qui garantit l'exactitude et la cohérence de nos carrières et de nos pratiques de gestion de la biodiversité.

Les indicateurs ci-dessous sont liés aux ORI identifiés, notamment en ce qui concerne la biodiversité et les écosystèmes (impact négatif).

Niveau du Groupe (production de ciment et activités liées aux granulats)	2024	2023
Carrières en activité de grande valeur en termes de biodiversité (nombre)	12	12
Carrières en activité de grande valeur en termes de biodiversité (ha)	3 348,4	3 286,5

Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

E4-5

Les mesures de la biodiversité dans nos installations sont calculées à l'aide de mesures directes effectuées par des enquêteurs. L'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT) et notre évaluation des risques fondée sur la nature nous aident à sélectionner les sites présentant une grande valeur en termes de biodiversité et à évaluer leur proximité par rapport aux zones écologiquement importantes. Pour plus d'informations, voir la page [136](#).

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

Politiques

Le comité exécutif du groupe et le directeur du développement durable et de l'innovation ont la responsabilité globale de la politique environnementale et de l'évaluation des performances, tandis que le Conseil d'administration assure la supervision. Pour plus d'informations, voir la page [130](#).

Notre Politique environnementale (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>) avalise notre engagement en faveur des principes de l'économie circulaire, en commençant par le développement de nouveaux produits, et applique des solutions techniques avancées afin de minimiser, réutiliser, recycler ou récupérer les matériaux et l'énergie, ce qui permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les émissions de CO₂ et de gérer les déchets de manière responsable.

Nous nous efforçons de réduire la consommation de matières premières conventionnelles et de combustibles fossiles, en diminuant la production de déchets issus de nos activités, en réutilisant nos propres sous-produits, en minimisant la mise en décharge et en gérant tous les déchets résiduels, conformément à la hiérarchie de la gestion des déchets. Nous visons à utiliser les sous-produits d'autres industries pour accroître l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker, de ciment et de béton. En outre, nous concevons et développons de nouveaux produits à faible teneur en carbone pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de construction durable.

Le co-traitement des déchets dans les fours à ciment en tant que combustible alternatif est une option de gestion des déchets bien établie et très réglementée. Le co-traitement des résidus des processus de recyclage ou des déchets non recyclables dans la fabrication du ciment constitue une solution plus durable que la valorisation énergétique, l'incinération ou la mise en décharge, grâce à la récupération totale de l'énergie et au recyclage des matériaux. Cette approche présente de multiples avantages pour les unités commerciales et les communautés locales, en adoptant les principes de l'économie circulaire.

E5-1 Actions

En phase avec l'évolution mondiale vers une économie circulaire, le Groupe TITAN a réalisé des progrès importants pour éviter la mise en décharge de déchets. Le Groupe a poursuivi ses efforts visant à accroître l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker, de ciment et de béton, et a mis au point et développé de nouveaux produits de ciment à bas carbone qui satisferont les besoins actuels et futurs de ses clients. L'utilisation de matières premières de substitution dans la production de clinker et de ciment a augmenté en 2024 (7,8 % de la consommation totale contre 8,0 % en 2023).



Toujours en phase avec la nécessité croissante de contribuer à économiser les ressources naturelles non renouvelables, nos activités de ciment et de béton utilisent les retours de béton et les déchets de construction et de démolition (C&D) dans la production de ciment et de béton, envoyant ainsi le message clair que les bâtiments et le béton sont entièrement recyclables.

Cet engagement résolu en faveur de la durabilité se manifeste clairement par l'augmentation régulière des retours de béton non mis en décharge, avec des chiffres de plus de 85 % sur les cinq dernières années et un chiffre de 91,7 % en 2024. Les retours de béton ont été utilisés comme des matières premières alternatives dans la production de ciment et de béton.

E5-2

Métriques et cibles

Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

E5-3

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Utilisation des ressources & économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	50 % de notre production sera couverte par la certification « zéro déchet en décharge ».

Cet objectif relatif à la réalité fait partie de la stratégie globale de TITAN visant à améliorer ses performances environnementales en détournant près de 100 % des déchets de l'usine vers les décharges grâce à des initiatives visant à prévenir les déchets et à les gérer correctement. La certification « Zero Waste to Landfill », attribuée par des sociétés de certification indépendantes, réaffirme l'attachement de TITAN aux principes de l'économie circulaire, qui comprennent la prévention des

déchets, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération des matériaux et de l'énergie. Cet objectif est étroitement lié à la politique environnementale de TITAN, qui donne la priorité à la réduction des impacts négatifs sur l'environnement. Les limites de l'objectif ESG établies en 2021 diffèrent de celles de l'ESRS publié ultérieurement, car Adocim a été inclus à hauteur de 75 % conformément aux lignes directrices sectorielles.

Cibles 2025	2024	2023	Progression par rapport aux cibles
Une part de 50 % de la production ¹ couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » (%)	51,1	55,0	

Clé de progression

Atteint En bonne voie En cours

1. Usines intégrées de clinker et de ciment

Notamment, en 2024, six cimenteries intégrées du groupe ont obtenu la certification « zéro déchet », cinq d'entre elles ayant obtenu la prestigieuse note de platine en réussissant à détourner près de 100 % des déchets de l'usine des sites d'enfouissement. Cette réussite a porté la production de clinker du Groupe couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » à 51,1 % de sa production totale de clinker, dépassant

l'objectif de 50 % fixé pour 2025. Les déchets générés dans le cadre des activités journalières du groupe sont recueillis, stockés et éliminés par des sous-traitants agréés en privilégiant la réutilisation, le recyclage ou la récupération afin de limiter le recours aux décharges. En 2024, le pourcentage du volume total de déchets produits n'ayant pas été mis en décharge a augmenté pour atteindre 88,6 %, contre 87,5% en 2023.

Ressources entrantes

E5-4

Les matières premières conventionnelles comprennent le calcaire, l'argile, le schiste, le sable et la pouzzolane, tandis que les matières premières alternatives se composent de sous-produits industriels tels que les cendres volantes, le laitier et les retours de béton.

Notre méthodologie respecte les normes et les lignes directrices établies par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), ce qui garantit la précision et la cohérence de nos pratiques de gestion des ressources.

Les indicateurs suivants sont liés aux IRO identifiés, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (incidence négative).

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2024
Total des matériaux consommés (tonnes)	37 800 865
Total des matériaux secondaires (tonnes)	2 078 665
Utilisation totale de matériaux secondaires (% à sec)	5,5
Total des retours de béton (tonnes)	180 016

Les retours de béton sont le béton non utilisé qui est généralement renvoyé à l'usine de béton prêt à l'emploi après un projet de construction. Au lieu d'être mis en décharge, ce béton retourné est recyclé et réutilisé de diverses manières afin de minimiser les déchets et de promouvoir le développement durable. Par exemple, le groupe

TITAN utilise les retours de béton comme matière première alternative dans la production de clinker et de ciment/béton. Cette pratique permet non seulement de préserver des ressources précieuses et non renouvelables, mais aussi de réduire les émissions directes et indirectes de CO₂ et de minimiser les besoins en matière de mise en décharge, démontrant ainsi la recyclabilité de nos produits.

En 2024, nos opérations en Grèce ont utilisé plus de 178.000 tonnes de retours de béton, de déchets de production de béton et de déchets de construction et de démolition provenant de petits et grands chantiers du secteur public et privé dans la production de ciment, réalisant ainsi une meilleure performance que l'année précédente.

Titan America accepte de reprendre le béton que ses clients n'ont pas utilisé ; celui-ci est généralement renvoyé à l'usine de béton prêt à l'emploi où il est recyclé à 100%. Après le durcissement du matériau et l'accumulation d'une quantité suffisante, le matériau est broyé à la taille des granulats et réutilisé en remplacement des matières premières, ce qui réduit simultanément le volume de déchets mis en décharge. En outre, nos opérations en Bulgarie et en Macédoine du Nord recyclent en interne ou en externe de leurs retours de béton.

La production de granulats recyclés fait également partie des activités du Groupe. En 2024, les installations de Malakasa en Grèce ont produit plus de 45.000 tonnes de granulats recyclés provenant de déchets de construction et de démolition, et cette démarche sera étendue aux carrières de Xirorema et Rethymno en 2025.

Informations sociales



ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise

Stratégie

Intérêts et points de vue des parties intéressées

ESRS 2 SBM-2

L'engagement avec les parties intéressées tout au long de notre chaîne de valeur est au cœur de la diligence raisonnable et de l'évaluation de la double importance de TITAN. Cela inclut l'identification et l'évaluation des incidences, des risques et des opportunités, ce qui permet de hiérarchiser les questions de durabilité importantes et de définir des objectifs ESG. Il est essentiel que les intérêts et les points de vue de notre personnel soient intégrés par le biais de consultations avec les représentants des employés.

Les processus du Groupe TITAN comprennent des évaluations approfondies des incidences, des risques et des opportunités, garantissant que les points de vue des employés sont pris en compte dans les décisions stratégiques. Par exemple, l'évaluation de la double importance au niveau du groupe pour 2024 a pris en considération à la fois les incidences, les risques et les opportunités positifs et négatifs.

Incidences, risques et opportunités importants et alignement stratégique ESRS 2 SBM-3

Catégories d'employés et de non-employés soumis à des incidences importantes : Le personnel du groupe TITAN comprend différentes catégories d'employés et de non-employés susceptibles de subir des incidences importantes en raison de ses opérations. Cela inclut les employés directs, les sous-traitants et les autres travailleurs non employés impliqués dans les activités de l'entreprise.

Incidences négatives importantes : Le groupe TITAN aborde les incidences négatives importantes par le biais de ses politiques et procédures. Par exemple, la politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin définit l'engagement de l'entreprise à prévenir la corruption, qui peut avoir des impacts négatifs systémiques. De plus, notre cadre d'interaction avec les parties intéressées pour les unités commerciales comprend des orientations pratiques sur la gestion des plaintes, en s'alignant sur la politique de dénonciation pour traiter les incidents individuels.

Opérations à risque significatif d'incidents de travail forcé ou de travail obligatoire : Le Groupe TITAN réalise des évaluations de risques approfondies afin d'identifier et d'atténuer les risques liés au travail forcé ou au travail obligatoire. Les politiques et procédures de l'entreprise sont conçues pour garantir le respect des normes internationales des droits de l'homme et prévenir de tels incidents.

Risques et opportunités importants liés à des groupes spécifiques de personnes : Les risques et opportunités importants du groupe TITAN découlant des incidences et des dépendances vis-à-vis des personnes au sein de son personnel sont communiqués dans ses déclarations de durabilité. Ces informations incluent des détails sur des groupes spécifiques de personnes, tels que des tranches d'âge particulières ou des employés travaillant dans des usines ou des pays spécifiques.

Nos **objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour 2025** et au-delà soulignent notre engagement indéfectible envers la durabilité et la création de valeur pour toutes les parties intéressées. En particulier, dans le domaine de la stratégie de l'environnement de travail favorisant la croissance, notre objectif est :

Nous cultiverons une culture inclusive avec des opportunités égales pour que toutes nos personnes puissent se développer professionnellement dans un environnement de travail sûr et sain.

Valeurs

Nos valeurs revitalisées sont au cœur même de notre identité, elles nous guident dans notre collaboration pour innover et réussir ensemble. En 2024, nous avons organisé des ateliers dynamiques avec nos employés afin d'étudier comment nos valeurs nous unissent et nous poussent l'avant, ce qui a favorisé les discussions concrètes et renforcé les liens entre les équipes.

Santé et sécurité

L'engagement de TITAN en faveur de la santé et de la sécurité fait partie intégrante de notre organisation, depuis le Conseil d'administration et le Comité exécutif du Groupe jusqu'aux employés travaillant sur le terrain. Nous nous efforçons d'améliorer sans relâche la santé et la sécurité au travail pour notre personnel, nos sous-traitants et nos visiteurs. Cela est réalisé par le biais de certifications en santé et sécurité, d'audits de sites, d'enquêtes sur les incidents, et du partage des leçons apprises afin d'améliorer les comportements en matière de sécurité et de réduire les risques.

Droits de l'homme

Nous visons à sensibiliser aux enjeux en matière de droits de l'homme et à garantir que tous les employés s'engagent à protéger les droits de l'homme au sein de l'organisation. Nous nous guidons par les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Tous les employés sont fortement encouragés à se familiariser avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, telles que celles fournies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Groupe TITAN s'engage à respecter ces principes et à garantir que des droits humains tels que la vie, la liberté et la sécurité, la non-discrimination, la vie familiale, la liberté d'association, le travail des enfants, l'esclavage et le travail forcé soient respectés et protégés au sein de l'organisation.

Bien-être des employés

L'engagement de TITAN à donner la priorité à l'humain définit notre approche du bien-être des employés. Depuis le lancement de notre plan cadre « Santé et bien-être » en 2020, nous avons adopté une approche intégrée afin de soutenir la santé physique, mentale, financière et sociale de nos employés à travers l'ensemble du Groupe. Ce plan cadre nous permet de créer un environnement sûr, encourageant et enrichissant pour tous les employés, où qu'ils se trouvent.

Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion

En 2024, nous avons réaffirmé notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en renouvelant notre statut de signataires des Principes d'autonomisation des femmes (WEP) des Nations unies. Cela renforce encore l'engagement de TITAN à favoriser l'égalité des genres et à soutenir les femmes au travail.

Apprentissage et développement

En 2024, TITAN s'est concentré sur la transformation de son approche de la croissance et du développement. Nous avons pour objectif de libérer le potentiel, d'éveiller la curiosité et de doter nos équipes des outils nécessaires pour affronter avec assurance et détermination un monde en rapide évolution. Nous avons réimaginé notre écosystème d'apprentissage et de développement autour de trois aspirations essentielles :

1. Intégrer les capacités de croissance verte à notre activité principale.
2. Préparer nos talents à l'avenir en encourageant un état d'esprit curieux et innovant.
3. Favoriser des carrières durables et épanouissantes grâce à des expériences d'apprentissage et de développement de premier plan.

Liberté d'association

TITAN a conscience de l'importance de la liberté d'association et de la négociation collective pour favoriser un lieu de travail collaboratif. Ce droit est bien établi dans tous les pays où TITAN est actif et va au-delà de notre Politique en matière de droits de l'homme. La maturité des négociations collectives reflète bien souvent les traditions syndicales au niveau de chaque pays. Notre approche des conventions collectives dépasse les simples relations entre employeur et salariés et reflète un engagement stratégique en faveur de la participation et du bien-être des employés. En fixant des conditions d'emploi claires, nous visons à favoriser une compréhension réciproque et à contribuer à une culture organisationnelle constructive alignée sur notre vision et nos valeurs à long terme.

Notre stratégie est communiquée à tous les employés des unités commerciales par le biais de nos canaux de communication existants : formations sur les politiques du groupe, intranet du groupe, journées de communication et webcasts, comme indiqué à la page [22](#).

Politiques

Notre stratégie est guidée par notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques. Le Code de conduite du groupe TITAN et les politiques de l'ensemble du groupe nous garantissent de mener nos activités avec respect, responsabilité et responsabilité, permettant ainsi à chaque membre de TITAN de prendre des décisions éclairées et éthiques (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>).

Avec notre politique de santé et sécurité, nous envisageons un environnement de travail qui garantit la santé et la sécurité pour tous ; un environnement où nous nous protégeons collectivement, nous et nos collègues, contre les blessures ; un environnement où nous prenons tous soin de notre santé. Nous agissons pour promouvoir en continu les questions de santé et de sécurité, pour intégrer la sensibilisation à la santé et à la sécurité parmi nos employés, sous-traitants et partenaires, et pour renforcer la culture de la prévention des accidents et de la santé sur tous nos sites.

À tous les niveaux de notre organisation, nous nous engageons à :

- améliorer continuellement les conditions de santé et de sécurité au travail, pour notre personnel, nos sous-traitants et nos visiteurs, et à identifier les dangers et atténuer les risques sur le lieu de travail ;

- favoriser la confiance et la collaboration afin de traiter efficacement les questions de santé et de sécurité et promouvoir des comportements sécuritaires dans toutes nos activités ;
- consulter nos employés, sous-traitants et partenaires tiers, en encourageant leur participation à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- gérer la santé et la sécurité au travail (SST) comme un système unifié d'objectifs et de résultats souhaités, qui favorise et assure une amélioration continue ;
- assurer la conformité avec la législation locale, les directives normatives et les autres exigences relatives à la SST, ainsi qu'avec les règles essentielles du groupe, les procédures et les réglementations de sécurité ;
- définir des responsabilités et des obligations claires pour respecter toutes les exigences SST.

Nous appelons tous nos employés, sous-traitants et partenaires à soutenir notre entreprise dans la mise en œuvre de cette vision et de cette politique en matière de santé et de sécurité au travail. Nous attendons d'eux qu'ils observent les pratiques de travail sûres et qu'ils agissent d'une manière conforme aux normes SST élevées développées et adoptées par notre entreprise.

La politique s'applique à Titan Cement International et aux entités qu'elle possède ou dans lesquelles elle détient une participation majoritaire. Les principes de cette politique doivent également être appliqués par les partenaires et les associés commerciaux de TITAN, tels que les sous-traitants et les fournisseurs. En mettant en œuvre cette politique, nous sommes soumis aux lois des pays dans lesquels nous opérons et nous nous engageons à respecter toutes ces lois applicables. Lorsque nos politiques, procédures et engagements externes sont plus stricts que les lois locales, nous agissons conformément à nos normes. Lorsque la loi locale nous empêche de respecter certains aspects de cette politique, nous nous conformons aux lois locales tout en cherchant à appliquer les meilleures pratiques.

Notre politique en matière de droits de l'homme vise à sensibiliser aux enjeux des droits de l'homme et à garantir l'engagement de tous les employés de TITAN à la protection des droits de l'homme à travers le Groupe. Elle est guidée par les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Chez TITAN, nous reconnaissons que l'atteinte de nos aspirations en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) dans le travail que nous effectuons et la manière dont nous travaillons est un processus continu qui nécessite la prise de conscience, l'action, la responsabilité et l'engagement de chacun dans notre entreprise. Pour illustrer notre engagement à créer un environnement où toutes les différences sont valorisées et où chacun a l'opportunité de s'épanouir et de ressentir un sentiment d'appartenance, notre politique DE&I s'applique à tous les employés du Groupe TITAN, et nous attendons également qu'elle soit appliquée par nos partenaires et associés commerciaux.

De plus, en mars 2024, TITAN a introduit la "Politique de Respect sur le Lieu de Travail", soulignant notre engagement à favoriser un environnement de travail basé sur la dignité, l'équité et le respect. Cette politique complète à la fois notre politique en matière de droits de l'homme et notre politique DE&I, renforçant notre position de tolérance zéro envers toute forme de violence ou de harcèlement au travail et fournissant des principes clairs pour identifier, aborder et prévenir de tels comportements.

Pour soutenir la mise en œuvre de la politique, nous avons lancé une expérience d'apprentissage visant à doter nos employés d'outils

pratiques et de connaissances pour reconnaître et répondre aux comportements inappropriés. En utilisant des scénarios réels et des études de cas interactives, cette formation permet aux employés de soutenir activement nos valeurs fondamentales et de contribuer à une culture d'inclusivité et de sécurité psychologique.

Cette politique et cette formation sont essentielles pour ancrer le respect et la responsabilité dans notre culture au travail et garantir un environnement dans lequel tous les employés se sentent en sécurité, appréciés et libres de s'épanouir. Ensemble, elles constituent l'une des pierres angulaires de notre stratégie plus large en matière de DE&I et favorisent les progrès vers une organisation réellement équitable et inclusive.

« Nous nous engageons en faveur d'une culture de dignité et d'équité. La nouvelle politique de Respect sur le Lieu de Travail et l'expérience d'apprentissage renforcent notre position de tolérance zéro envers le harcèlement et toute forme de violence, garantissant un environnement de travail sûr, valorisé et responsabilisé pour tous. »

Christina Alogogianni
Responsable du Partenariat RH
pour le GCC



Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants **S1-2**

Le Groupe TITAN communique avec ses employés par divers canaux, notamment des formations régulières sur les politiques du groupe, des programmes continus de développement des compétences et de reconversion, des évaluations de performance, des enquêtes de satisfaction, l'intranet du groupe, des journées de communication, des webcasts et la plateforme TITAN EthicsPoint pour la gestion des plaintes. Ces efforts garantissent la transparence, l'engagement et l'alignement avec les exigences des normes ESRS S1-2.

Analyse du personnel

L'analyse du personnel joue un rôle clé au sein de notre organisation en fournissant les analyses nécessaires pour prendre des décisions fondées sur des données dans l'acquisition des talents, la rétention et la planification des effectifs tout en fournissant des informations essentielles pour améliorer l'engagement des employés, stimuler la productivité et faire progresser les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. L'analyse des données RH est un outil essentiel pour assurer la réussite de notre organisation, aligner notre stratégie en matière de personnel sur les objectifs de l'entreprise, encourager l'innovation et nous doter d'effectifs résilients et prêts pour l'avenir.

Pour soutenir nos efforts en matière d'analyse du personnel, nous continuons de renforcer notre Système de gestion des ressources humaines du Groupe (GHRMS), d'améliorer la qualité des données et d'offrir une vision globale de nos effectifs. En 2024, nous nous sommes focalisés sur le développement des « People Stories », un tableau de bord interactif pour les cadres qui donne des informations en temps réel dans des domaines tels que la composition démographique des équipes, la performance, la rémunération et le développement

professionnel. En s'appuyant sur cette base solide, nous avons étendu ses capacités de manière à fournir des informations plus détaillées sur le développement des talents et la mobilité interne, renforçant ainsi notre capacité à aligner notre stratégie de ressources humaines sur les objectifs de l'entreprise. En améliorant constamment nos outils, nous espérons permettre aux cadres d'assumer encore plus le contrôle des résultats de leurs équipes et de prendre des décisions mieux informées et fondées sur des données.

Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations **S1-3**

Plateforme EthicsPoint de dénonciation des abus

TITAN possède déjà des systèmes pour atténuer les risques, et nous continuons de faire preuve de vigilance dans la collecte d'informations concernant les plaintes en matière de droits de l'homme, y compris les cas de discrimination et de harcèlement au sein de nos propres effectifs. Nous continuons également d'enquêter sur les incidents possibles en lien avec nos employés et des tiers signalés via notre plateforme de dénonciation des abus EthicsPoint, accessible à tous les employés de nos différentes filiales dans tous les pays.

Aucun incident de ce type n'a été signalé en 2024 au travers de nos mécanismes de communication des plaintes, et aucune de nos divisions n'a reçu de plainte pertinente. Notre approche pour l'évaluation des droits de l'homme au niveau local pour chaque division suit le cadre TITAN pour la vigilance en matière de droits de l'homme, fondé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

Culture et interaction avec les employés

En 2024, l'enquête sur l'interaction avec les employés à l'échelle du Groupe a obtenu un taux de réponse élevé de 81 %, ce qui marque une nette augmentation. Le score d'engagement est passé à 74 % (contre 70 % en 2022) et le score d'autonomisation a grimpé à 72 % (contre 65% en 2022).

Nos collaborateurs ont mis en exergue plusieurs points forts essentiels, notamment leur fierté de faire partie de la famille TITAN, la possibilité d'accomplir un travail stimulant et porteur de sens, le lien clair entre leurs rôles et les objectifs stratégiques plus larges de l'entreprise, et la liberté d'être eux-mêmes au travail avec la certitude d'être acceptés. Il sont également identifiés certains domaines à améliorer, par exemple la rapidité et le niveau des prises de décisions ou encore la collaboration entre départements. Ces domaines avaient également été identifiés lors de l'enquête de 2022, mais des améliorations ont été enregistrées grâce aux mesures prises depuis lors.

Pour l'enquête sur l'interaction de 2024, nous avons mis un microsite sur mesure à la disposition de nos cadres afin de faciliter l'analyse des résultats de l'enquête et la communication de ces résultats à leurs équipes. Ce centre de ressources proposait une série d'outils comme des vidéos de formation, des modèles, des guides et une bibliothèque de bonnes pratiques conçus pour aider les cadres à transmettre efficacement les résultats, à élaborer des plans d'action et à contribuer activement à l'implication de leur équipe.

Des plans d'action ont été mis au point et sont actuellement en cours d'implémentation tant au niveau du Groupe comme qu'au niveau local. Le développement du leadership a figuré parmi les principales priorités, en mettant l'accent sur nos capacités collectives et sur la résolution des difficultés mises en évidence par l'enquête.

Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants en lien avec les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions

S1-4

En 2024, TITAN a renforcé son engagement en faveur de la santé et de la sécurité, du bien-être des employés, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Nous nous sommes focalisés sur la transformation de notre approche en matière de croissance afin de favoriser une culture de l'apprentissage et de renforcer nos valeurs. Les initiatives clé ont principalement consisté à renforcer les pratiques de santé et de sécurité, à soutenir le bien-être holistique des employés, à faire avancer l'égalité entre hommes et femmes et à réimaginer notre écosystème d'apprentissage et de développement afin d'autonomiser nos employés dans un monde en rapide évolution.

Santé et sécurité

Aucun décès n'est survenu en 2024. La bonne performance en matière de sécurité observée en 2023 s'est maintenue, pratiquement inchangée, en 2024. La tendance baissière du LTIFR tant pour les effectifs de l'entreprise et que des sous-traitants, commencée en 2021 à 1,16 LTI par million d'heures travaillées et qui a atteint 0,45 LTI par million d'heures travaillées en 2023, s'est maintenue, quoiqu'avec une légère hausse à 0,56 en raison d'une détérioration du LTIFR chez les sous-traitants.

La performance des sous-traitants est suivie de manière systématique dans le cadre des lignes directrices complètes du Groupe sur la gestion des sous-traitants, introduites au quatrième trimestre 2023. Tous les processus de gestion des sous-traitants, depuis la préqualification jusqu'à l'évaluation en fin d'année et en fin de mission, sont intégrés, et la mise en œuvre est facilitée par des check-lists conviviales.

Nous avons conçu un Outil d'évaluation de la maturité destiné à la fois aux auto-évaluations faites par les divisions et aux audits réalisés à l'échelle régional et du Groupe. Cet outil couvre en détail un large éventail de questions, depuis le leadership et l'engagement des employés jusqu'à la gestion des risques et à la résilience. Une formation sera organisée au premier trimestre 2025 et sera suivie de simulations dans toutes les cimenteries.

La mise en place du nouveau système de gestion de la sécurité à l'échelle du Groupe a démarré au second semestre 2024 et devrait se terminer au second semestre 2025.

Ce système simplifiera et automatisera les processus fondamentaux en matière de sécurité (par ex. audit des personnes au travail, des installations et procédures, enquêtes sur les incidents et – surtout – partage des enseignements) et libèrera ainsi du temps pour une présence plus accrue sur le terrain.

La prévention des dangers dans la conception des installations et processus destinés aux combustibles alternatifs a fait l'objet de discussions détaillées lors du Sommet sur les combustibles alternatifs de 2024.

En Europe, en Égypte et en Turquie, 100 % des cimenteries et plus de 86% de nos activités combinées dans le béton prêt à l'emploi et les granulats sont certifiées ISO 45001. Aux États-Unis, toutes les activités de TITAN sont conformes aux exigences des organismes de santé et de sécurité au travail (OHS) compétents.

En 2024, le nombre moyen d'heures de formation à la santé et à la sécurité par employé s'est établi à 13,5.

Une formation aux premiers secours a été proposée dans toutes les régions, et une formation de sauvetage a été proposée en Europe du Sud-Est et en Turquie. Aux États-Unis, l'accent a été mis sur la sécurité au volant et la sécurité des processus. En Grèce, une formation à la certification NEHOSH a été proposée à tous les nouveaux ingénieurs Santé & Sécurité et aux ingénieurs opérationnels des usines et du département Ingénierie et Technologie du Groupe. Une formation sur les habitudes saines a été introduite en Serbie.

Une formation HSE Groupe à la sécurité de conception et d'exploitation des installations de combustibles liquides a été proposée aux États-Unis, en Grèce et en Macédoine du Nord. D'autres divisions suivront en 2025.

Aux États-Unis, les cimenteries de TITAN ont introduit la numérisation afin d'améliorer le Lockout-Tagout-Tryout et les processus en matière d'ordres de travail liés à la sécurité. Pour les fours et les combustibles solides, de nouvelles études d'identification des dangers ont été menées en Europe du Sud-Est.

Initiatives en faveur du bien-être

En 2024, toutes nos divisions ont contribué activement aux efforts en matière de bien-être et mis en œuvre, collectivement, 368 initiatives dans les quatre dimensions de notre cadre.

À travers l'ensemble du Groupe, l'« Employee Assistance Program » (EAP) de TITAN est resté accessible à tous les employés et à leurs familles, offrant des conseils et un soutien professionnels. En cours d'année, nous avons lancé un nouveau coin « Santé et bien-être » sur notre intranet, qui s'appuie sur un calendrier du bien-être et propose des ressources comme des articles et des conseils correspondant aux principales journées de sensibilisation à la santé mentale et au bien-être ainsi qu'aux thèmes mensuels.

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre, nous avons souligné l'importance du bien-être mental et encouragé les employés à réfléchir à leurs sentiments et à explorer les techniques de gestion du stress tout en leur rappelant les outils de soutien disponibles comme les vidéos, les lectures et les conseils d'experts. Nos médecins du travail et nos travailleurs sociaux sont toujours disponibles pour répondre aux questions, réaliser des évaluations et proposer une aide sur mesure à ceux et celles qui en ont besoin.

Toutes nos divisions ont mis en œuvre des initiatives sur mesure visant à répondre aux besoins spécifiques de leurs équipes. Titan America a promu le bien-être au travers d'initiatives clés, notamment une campagne réussie et un webinaire à l'occasion du mois de sensibilisation à la santé mentale. Afin d'encourager l'exercice et les habitudes saines, des concours de wellness et des sorties de running ont été organisés, tandis que des visites sur site consacrées au bien-être ont proposé des séances de coaching santé individuelles et en groupes parallèlement à des examens biométriques. La plateforme numérique TITAN Pulse a continué de fournir des ressources de bien-être, et le programme de santé « Omada » a aidé les employés à gérer les pathologies chroniques comme le diabète et la gestion du poids.

Des formations aux premiers secours en matière de santé mentale ont été organisées en Albanie, en Bulgarie, en Serbie, en République de Macédoine du Nord et au Kosovo pour un total d'environ 850 heures de formation. Ces sessions se sont concentrées sur la sensibilisation, la promotion d'une culture de soin, la sécurité psychologique et le renforcement de la collaboration et de la confiance au niveau des équipes.

Parallèlement, en Grèce et au Corporate Center du Groupe, nous avons lancé des séances de massage au bureau afin de soulager le stress et

l'inconfort musculosquelettique, et proposé des webinaires sur la gestion du stress, l'amélioration du sommeil et la promotion de relations positives afin d'accroître le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Conformément à nos Principes mondiaux de travail hybride, les pratiques en faveur du télétravail ont continué d'évoluer en vue d'assurer la flexibilité nécessaire tout en maintenant la productivité.

Lieu de travail divers et inclusif

Nous avons déjà atteint notre objectif ESG 2025, qui consistait à compter au moins 1/3 de femmes au sein du Conseil d'administration. Nous restons focalisés sur notre deuxième objectif qui consiste à augmenter de 20 % la participation des femmes aux postes de direction, dans les viviers de talents et les nouveaux recrutements. La part des femmes dans l'encadrement a été portée à 21,2 % en 2024, contre 16,5 % pour l'année de référence 2020, tandis que la part des femmes dans notre vivier de talents à haut potentiel a augmenté de manière significative à 27 %, contre 13,0 % en 2020.

Créé en 2022, notre Conseil DE&I joue un rôle crucial dans l'alignement de l'agenda de DE&I du Groupe sur notre stratégie commerciale globale. En 2024, nous avons lancé des mesures visant à rafraîchir l'approche du Conseil, et notamment à lui assurer un éventail de membres plus large et à accroître la diversité de représentation, renforçant ainsi notre engagement à favoriser un lieu de travail équitable.

Nous avons également poursuivi notre travail sur le rapport DE&I annuel, qui examine les progrès de nos initiatives et fournit des données qui nous aident à prendre des décisions éclairées. Nous avons enrichi notre Enquête sur l'implication des employés par de nouvelles questions axées sur la DE&I, le sentiment d'appartenance et la sécurité psychologique.

En mars 2024, nous avons lancé la Politique du Groupe relative au respect sur le lieu de travail, soulignant notre approche de tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement et de la violence au travail. Nous avons complété cette initiative par une expérience d'e-Learning sur mesure qui mêle données et analyses pertinentes, exemples issus du monde réel et études de cas interactives.

Nous avons également poursuivi nos rencontres virtuelles informelles entre le Président du Comité exécutif du Groupe et les jeunes leaders de l'ensemble de l'organisation, créant ainsi une plateforme précieuse pour amplifier les perspectives diverses et favoriser un dialogue inclusif.

Aux États-Unis, où les données sur l'origine ethnique des employés sont enregistrées, la diversité ethnique est restée stable. TITAN America a également lancé son sixième Employee Resource Group (ERG) axé sur l'héritage hispanique, et la deuxième vague du Programme de mentoring EQUITY a été lancée pour tous les employés d'origine afro-américaine et pour les femmes. Cette année a également vu l'organisation de la première « Journée des carrières » avec la Norfolk State University, une université historiquement noire, et l'entreprise a accueilli un groupe d'une trentaine d'étudiants.



Première journée de carrière avec l'Université Norfolk State, qui est une HBCU (Historically Black College/University), aux États-Unis.

En mai 2024, le Cercle d'autonomisation des femmes a été lancé en Europe du Sud-Est, réunissant trente membres venant d'Albanie, de Bulgarie, du Kosovo, de Macédoine du Nord et de Serbie. Ce Cercle offre un espace dynamique permettant aux femmes de collaborer, de partager des idées, et de pratiquer le mentoring entre pairs, ce qui crée une plateforme vivante pour la progression professionnelle, le développement des compétences et le renforcement de leur impact au travail. En Grèce, le Cercle d'autonomisation des femmes lancé en 2023 dans notre usine de Kamari et au siège de l'entreprise a continué d'offrir des opportunités de mentoring entre pairs, de développement du leadership et de création de liens concrets. Des séances d'information ont été organisées également dans les usines de Patras et de Thessalonique afin d'élargir également le Cercle à d'autres usines.

En Grèce et au Corporate Center du Groupe, nous avons organisé un atelier sur la présence et la communication dans le leadership afin d'autonomiser nos talents féminins, de faciliter leur progression vers les rôles à responsabilités et de renforcer leur impact organisationnel. En Albanie, nous avons organisé des ateliers axés sur la promotion d'un lieu de travail inclusif et la promotion de la sécurité psychologique par la lutte contre les préjugés et la mise en valeur de perspectives diverses. Dans notre usine de Tokat en Turquie, nous avons célébré la Journée internationale des personnes handicapées, réaffirmant ainsi notre engagement en faveur d'un lieu de travail où tous les employés sont respectés et bénéficient d'opportunités égales. TITAN Serbia a lancé la version pilote du Programme GENFusion en 2024 afin de permettre aux employés d'adhérer à des effectifs multigénérationnels et d'exploiter la diversité générationnelle afin d'améliorer la collaboration et les performances des équipes.

Afin de soutenir un lieu de travail inclusif, nous apportons des ajustements raisonnables conformément à notre politique de DE&I afin de permettre aux employés présentant des besoins variés de réussir dans leurs rôles. Cela peut nécessiter d'apporter des modifications à l'environnement de travail, aux équipements ou aux responsabilités du poste afin d'aider les employés en situation de handicap, les femmes enceintes, ceux qui souffrent de problèmes de santé ou qui ont des responsabilités de soins à d'autres personnes de prospérer à leur poste.

Réimaginer l'apprentissage et développement en 2024

Conscient de l'importance de la formation continue et de la croissance, TITAN a réimaginé son écosystème d'apprentissage et de développement en 2024.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous avons créé un portefeuille de formations solide et mis en place deux nouvelles plateformes de requalification. Ces plateformes permettent aux employés

d'apprendre au rythme de l'innovation chez TITAN et favorisent une culture d'apprentissage autonome en assurant un accès permanent à un contenu riche et concret. Elles jouent également un rôle crucial dans l'acquisition des compétences critiques pour faire avancer notre agenda vers une Croissance verte et offrent des opportunités de spécialisation approfondie grâce à des partenariats avec des universités et organisations prestigieuses.

Gestion des talents et des performances

Nous avons amélioré nos pratiques en matière de talents en 2024 en mettant l'accent sur les initiatives qui favorisent la performance et le développement des employés et qui s'alignent sur les objectifs stratégiques de TITAN. En renforçant nos processus de gestion des talents, nous voulions créer un environnement encourageant et performant pour nos effectifs. Depuis l'acquisition des talents jusqu'au développement des employés et aux évaluations des performances, nous nous sommes concentrés sur les pratiques qui favorisent la croissance et qui placent la barre des performances plus haut à tous les niveaux de l'organisation.

Nous avons lancé le TITAN Leadership Model (TLM), un cadre définissant les comportements clés requis pour diriger de manière efficace à tous les niveaux au sein de TITAN, et ce en phase avec notre raison d'être et notre mission. Fondé sur nos valeurs et guidé par nos priorités stratégiques, des recherches sur le leadership et les contributions de nos dirigeants, le TLM décrit les compétences de leadership essentielles pour la réussite de chacun et de l'organisation. Il véhicule les éléments auxquels nous attachons de l'importance dans l'ensemble des rôles, disciplines et fonctions. Pour lancer le TLM, nous avons organisé des ateliers dans tous les pays et nous l'intégrons progressivement à nos pratiques en matière de talents. Il est à présent intégré à la fois à la gestion des performances, pour lesquelles les employés reçoivent un feedback sur les nouvelles compétences de leadership, et à l'acquisition des talents, grâce à la mise en place d'un nouveau guide d'entretien TLM visant à améliorer le processus de recrutement.

Nous avons entrepris une refonte complète de notre processus de gestion des talents et de planification des successions en mettant l'accent sur l'identification des rôles critiques, l'évaluation des risques, la planification des actions et l'identification des talents à haut potentiel. Notre approche est axée sur la planification des successions et le développement des talents pour les rôles critiques afin de renforcer la réussite à long terme de l'organisation. En 2024, nous avons mis au point une Feuille de route d'identification des rôles critiques. Cette analyse s'est étendue au-delà de la haute direction de l'organisation de manière à inclure les rôles qui se distinguent par leur impact sur les résultats de l'entreprise, la stratégie, la continuité opérationnelle et des capacités uniques qui font la différence. Cette approche nous a permis d'identifier les rôles qui apportent une valeur exceptionnelle à nos opérations et à notre stratégie et qui sont critiques pour nous assurer un avantage concurrentiel à long terme.

Sur la base de recherches externes, nous avons identifié les capacités de leadership les plus critiques nécessaires à la réussite dans ces rôles compte tenu des besoins actuels et futurs. En 2024, nous avons également affiné notre approche d'évaluation du potentiel. Notre modèle mis à jour intègre la performance soutenue, des qualités indiquant le potentiel et la capacité à réaliser ce potentiel, structurés selon une arborescence décisionnelle qui définit trois segments de talents distincts. Afin d'assurer un pipeline de leadership solide, nous avons créé des plans de succession pour tous les rôles critiques. Le plans de développement des successeurs ont été conçus de manière à cultiver les capacités de différenciation nécessaires pour réussir dans ces rôles critiques ainsi que les expériences clés qui développent et démontrent ces capacités. Notre feuille de route inclut également une

évaluation complète des risques, en commençant par les risques pour les talents comme les risques de performance et de rétention pour les personnes occupant actuellement des postes critiques, les risques liés à la réserve de talents et les risques de disponibilité de talents externes. Nous avons également évalué les risques potentiels provenant de la conception des rôles et de l'autonomisation afin d'identifier les domaines où des mesures sont nécessaires afin de nous assurer que les rôles critiques apportent une valeur maximale.

En 2024, nous avons actualisé et lancé le TITAN Development Center, qui vise à stimuler les résultats individuels pour le développement du leadership et à renforcer notre vivier de cadres dirigeants. En outre, les résultats regroupés du Development Center guident également la conception des programmes et initiatives en matière de talents à l'échelle de l'entreprise.

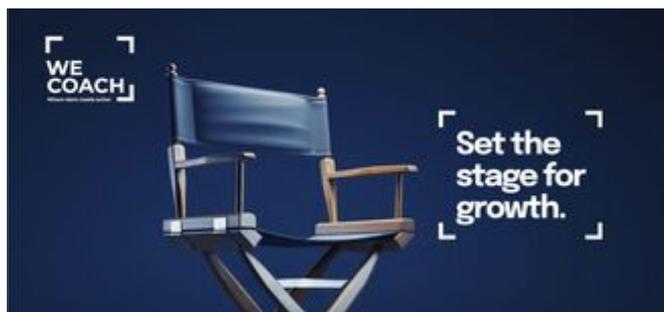
Nous avons lancé une nouvelle plateforme d'acquisition et de pré-intégration des talents visant à simplifier le processus d'embauche et d'intégration afin de créer une expérience fluide pour les candidats. Cette plateforme intègre des bulletins d'annonces d'emploi, une gestion des offres et des fonctionnalités d'intégration. Nous avons également limité les formalités administratives par l'automatisation et la numérisation des processus, avec des capacités d'IA en cours de développement pour continuer à augmenter l'efficacité. Nous avons également renforcé nos capacités en vue de mieux comprendre le vivier de talents des candidats et d'éclairer les décisions de recrutement.

Dans le cadre de notre engagement continu en faveur du développement de nos travailleurs, nous avons mené notre cycle annuel de gestion des performances en 2024. Le taux d'achèvement a atteint 94% parmi les employés administratifs et techniques, les cadres et les cadres supérieurs; le pourcentage restant correspondant aux nouvelles recrues non encore éligibles à la participation. Un grand nombre de nos divisions possèdent par ailleurs des processus locaux d'évaluation des performances pour les employés semi-qualifiés et non qualifiés.

Au travers de ces efforts ciblés, nous favorisons un environnement dans lequel les employés prospèrent, les pratiques en matière de talents sont optimisées en permanence et TITAN reste en phase avec ses aspirations stratégiques.

Développement du leadership

Le développement du leadership a été mis à l'honneur en 2024 avec des initiatives adaptées à chaque niveau de leadership. Nous avons poursuivi des programmes percutants comme Rising Leaders pour les nouveaux cadres en Europe et en Méditerranée orientale et nous avons lancé SWIFT, un programme de formation complet et mixte sur sept mois pour les cadres supérieurs. SWIFT renforce les compétences essentielles de management et de leadership et dote les participants des outils nécessaires pour stimuler la croissance, favoriser l'excellence et diriger efficacement des équipes. Titan America a lancé BUILD, une expérience de six mois conçue pour développer l'état d'esprit de leadership et les compétences essentielles des supérieurs hiérarchiques de première ligne, et poursuivi LEAD, un programme destiné aux leaders émergents, aux cadres moyens et aux cadres supérieurs. Nous avons également lancé WE COACH, le programme phare de « leader en tant que coach » de TITAN conçu pour renforcer notre culture de leadership. Ce programme dote nos principaux leaders des outils nécessaires pour inspirer leurs équipes, faire avancer la stratégie de TITAN et favoriser une culture d'innovation, d'engagement et d'autonomisation en faveur de la croissance personnelle et organisationnelle.



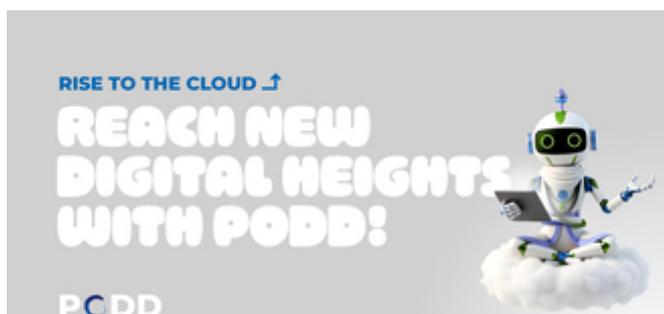
WE COACH : le programme phare de « leader en tant que coach » de TITAN conçu pour renforcer notre culture de leadership selon un paradigme de coaching.

Nous avons développé notre Leadership Blueprint, un guide pratique qui permet à TITAN de développer stratégiquement les capacités de leadership requises pour la réussite aujourd'hui et à l'avenir. Ce plan aborde les trois dimensions clés qui façonnent et hiérarchisent les interventions ciblées, les résultats en matière de talents auxquels nous aspirons, les segments de talents que nous couvrons et les capacités de leadership que nous comptons développer.

Initiatives d'apprentissage en adéquation avec leurs finalités

En 2024, nous avons fait un bond en avant dans l'autonomisation numérique avec le lancement de PODD (Point of Digital Dexterity), une initiative d'apprentissage novatrice et transformatrice. Cet outil numérique de pointe révolutionne la manière dont les employés découvrent et développent leurs compétences numériques. En formulant des recommandations personnalisées pour l'amélioration et la reconversion des compétences, PODD permet à nos employés de libérer tout leur potentiel et de garder une longueur d'avance dans un paysage numérique en constante évolution.

Désigné autour de l'inclusivité, PODD s'adresse aux employés de tous les rôles et de tous les niveaux et fait en sorte que chacun bénéficie d'un accès égal aux ressources nécessaires pour prospérer sur un lieu de travail axé sur le numérique. Il va au-delà des programmes de formation traditionnels en proposant des parcours d'apprentissage personnalisés qui s'adaptent aux points forts et aux domaines de croissance de chacun, favorisant ainsi une culture d'apprentissage continu et d'adaptabilité. PODD incarne notre engagement indéfectible à développer un personnel prêt pour l'avenir et capable de négocier les complexités de la transformation numérique. En dotant nos employés des compétences et de l'assurance nécessaires pour adopter avec enthousiasme les progrès technologiques, PODD fait de TITAN un leader de l'innovation et permet à nos équipes de stimuler la réussite dans un monde de plus en plus numérique.



PODD : le nouvel outil d'apprentissage de TITAN conçu pour aider tous les employés à découvrir et à renforcer leurs compétences numériques.

Données principales des activités d'apprentissage

En 2024, nous avons organisé au total 160 306 heures de formation, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2023. Nous avons aligné nos efforts de manière stratégique sur le développement de compétences critiques pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2026, avec une augmentation de 13,5 % des heures consacrées à ces capacités. Nous avons notamment investi 50 % d'heures en plus dans la durabilité, la décarbonation et les thématiques d'apprentissage environnementales en vue de notre agenda de croissance verte. Nous avons également fait le choix résolu d'encourager un état d'esprit d'apprentissage autonome, avec pour résultat une augmentation remarquable de 411 % du nombre d'heures passées sur nos plateformes de formation et de reconversion, permettant à nos employés de prendre le contrôle de leur évolution et de préparer leurs compétences à l'avenir.

La santé et la sécurité ainsi que l'excellence technique ont continué de figurer parmi les principaux piliers de notre stratégie d'apprentissage et de développement. Nous avons consacré près de 100 000 heures à ces domaines critiques, renforçant notre engagement en faveur du bien-être et du développement professionnel de nos équipes. Ces efforts reflètent notre engagement profond à entretenir une culture de sécurité, d'innovation et d'excellence opérationnelle au sein de TITAN. Ils démontrent également notre engagement résolu à protéger nos employés et à favoriser l'innovation dans toutes les facettes de notre activité.

Dans notre aspiration à nourrir les talents et à soutenir le développement personnel, nous avons lancé le TITAN Speakers Club offrant aux employés du Corporate Center du Groupe une plateforme permettant de renforcer des compétences comme la prise de parole en public, le feedback et la facilitation de réunions. Ouvertes à tous les rôles et tous les niveaux, cette initiative promeut l'inclusivité, la collaboration et le leadership, permettant aux personnes de développer leur assurance et d'exceller sur un lieu de travail dynamique.



TITAN SPEAKERS CLUB : Un endroit où les employés du Centre Corporate du Groupe pratiquent des compétences durables telles que la prise de parole en public, la réception et la transmission de feedback, la facilitation de réunions, entre autres.

À la fin de l'année 2024, nous avons franchi une étape importante vers l'intégration de l'apprentissage dans le tissu même de notre organisation en alignant nos efforts aussi bien sur les besoins immédiats de l'entreprise que sur ses objectifs stratégiques à long terme. Ensemble, nous créons une organisation où chacun possède les outils, les compétences et l'inspiration nécessaires pour réaliser tout son potentiel.

Favoriser une culture d'innovation et de créativité

L'équipe gagnante de notre tout premier concours d'idées a testé sur le terrain une technologie faisant appel à des drones pour plusieurs applications industrielles, avec des résultats enthousiasmants. Pour offrir à nos équipes des informations précieuses en temps réel pour l'inspection des équipements, la mesure des émissions et les évaluations de santé et de sécurité, les robots et les drones de l'équipe mAltr-eye ont parcouru et survolé quatre cimenteries différentes : les usines de Kamari, Drepano et Thessalonique en Grèce et l'usine de Pennsuco aux États-Unis.

Par ailleurs, nos collègues bulgares ont développé LumiCem, un produit luminescent destiné à une utilisation à l'extérieur a été salué pour son côté pratique et son efficacité. En Macédoine du Nord, le projet de Virtual Talent Navigator a été créé afin de révolutionner la connexion des talents par le biais d'une plateforme de réalité virtuelle. Nos collègues en Égypte ont, eux, développé une application de fidélité des clients en phase avec notre stratégie numérique et avec notre approche axée sur le client afin d'améliorer l'expérience client.

À Pennsuco, en Floride, l'équipe SafetyTRK a réalisé un projet de suivi du passage du personnel dans la tour de préchauffage afin d'assurer une visibilité et une responsabilité 24h/24 et 7j/7. Ce projet présente des applications potentielles pour d'autres sites de TITAN et de ses clients.

Conventions collectives

Des conventions collectives sont négociées entre la direction de la société et les représentants des syndicats, au niveau de l'entreprise ou au niveau sectoriel, afin de s'entendre sur un éventail de conditions de travail essentielles pour la rémunération, le bien-être et bien souvent la productivité des travailleurs. Depuis des salaires compétitifs et les avantages complets jusqu'aux heures de travail, à la santé et à la sécurité au travail et aux opportunités de développement professionnel, les conventions collectives en place s'efforcent de trouver un équilibre répondant aux besoins tant des employés que de la société.

Métriques et cibles

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants S1-5

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Santé et sécurité	Temps de travail	
	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Nous mettrons en place des initiatives visant à aborder les dimensions physiques, mentales, sociales et financières du bien-être pour nos employés, dans tous les pays et pour tous les employés
	Santé et sécurité (propres opérations et chaîne de valeur)	Nous visons le zéro accident mortel et une performance en matière de LTIFR des employés qui nous place de manière constante parmi les trois meilleurs de notre groupe de pairs
Éthique des affaires	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail Sécurité de l'emploi	
Formation et développement des compétences	Formation et développement des compétences	Nous offrirons des opportunités de développement des compétences et de reconversion à 100 % de nos employés, en particulier dans des domaines vitaux pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la digitalisation et la décarbonation
Diversité	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	
	Diversité	Nous nous engageons à ce que 1/3 de nos membres du Conseil d'administration soient des femmes Nous assurerons la promotion de l'égalité des opportunités et l'inclusion, et nous augmenterons de 20 % la participation des femmes dans les rôles de direction, les viviers de talents et les nouvelles recrues

Les objectifs ESG du groupe TITAN pour 2025 sont issus d'une évaluation approfondie de l'importance, qui a impliqué une consultation étendue avec les employés. Cette approche garantit que les objectifs sont non seulement alignés avec les objectifs stratégiques de l'entreprise, mais qu'ils reflètent également les perspectives et priorités

de son personnel. Tous les objectifs décrits sont absolus et sont liés à la politique de santé et de sécurité au travail ainsi qu'à la politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I).

Cibles 2025	2024	2023	Progression par rapport aux cibles	
Zéro accident mortel	0	0	●	
LTIFR (employés) parmi les trois meilleures du groupe de référence ¹	0,33	0,35	●	
Initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, sociale et financière du bien-être de nos employés	368	226	●	
1/3 de représentation féminine au CA	1/3	1/3	●	
Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion ; augmenter de 20 % la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements	% de femmes dans l'encadrement	+28,4 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 21,2 %)	+25,8 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 20,8 %)	●
	% de femmes dans les viviers de talents	+107,7 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 27,0 %)	+84,6 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 24,0 %)	●
	% de femmes dans les nouveaux recrutements	+16,0 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 15,5 %)	-4,7 % par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 12,8 %)	●
100 % des employés ont accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion, notamment dans des domaines essentiels pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la numérisation et la décarbonation	84 713 heures de formation	83 944 heures de formation	●	

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

1. Définition du groupe de pairs : Cemex, Holcim, Argos, Heidelberg Materials, CRH, Cementir, Vicat, Buzzi. Comparaison basée sur les dernières informations disponibles.
LTIFR : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

Métriques relative au personnel de l'entreprise

Caractéristiques des salariés de l'entreprise

S1-6

Niveau du Groupe

Sexe	Nombre de salariés (effectifs)
Féminin	857
Masculin	5 192
Autres	—
Non déclaré	—
Total salariés	6 049

Note : Nous calculons le nombre de salariés en tant qu'effectif à la fin de la période de reporting (le 31 décembre).

Niveau du Groupe

Pays	Nombre de salariés (effectifs)
Albanie	196
Bulgarie	241
Égypte	511
Grèce	1 368
Kosovo	235
Macédoine du Nord	247
Serbie	197
Turquie	297
États-Unis	2 730

Note : Les éléments ci-dessus se réfèrent aux pays comptant plus de 50 salariés.

Niveau du Groupe

Nombre de salariés (effectifs)	Féminin	Masculin
Nombre de salariés permanents	835	5 130
Nombre de salariés temporaires	22	62
Nombre de salariés au nombre d'heures non	—	—

Niveau du Groupe	2024	2023
Nombre total de salariés qui ont quitté	1 028	918
Taux de rotation des salariés	17,0	15,96

Nous calculons le taux de rotation du personnel comme le pourcentage du nombre total de salariés ayant quitté l'entreprise pour quelque raison que ce soit pendant la période de reporting, par rapport au nombre total de salariés à la fin de la période de reporting.

Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise S1-7

Nous avons omis ce point de données spécifique et les informations correspondantes conformément à l'ERS 1, « 10.4 Dispositions transitoires : Liste des exigences en matière de publication d'informations introduites par étapes » et de la liste correspondante à l'Annexe C.

Couverture des négociations collectives et dialogue social S1-8

Niveau du Groupe	Couverture des négociations collectives		Dialogue social	
	Salariés		Représentation sur le lieu de travail	
Taux de couverture	Grèce	Bulgarie	Grèce	Bulgarie
0-19 %				
20-39 %	23,9	35,7	36,9	35,7
40-59 %				
60-79 %				
80-100 %				

Note : Les éléments ci-dessus se réfèrent aux pays comptant au moins 50 salariés.

Nous calculons la part en pourcentage des salariés couverts par des accords collectifs de travail et le dialogue social (syndiqués) à partir des données collectées auprès des unités commerciales et en utilisant les systèmes internes, selon le même principe que pour les informations divulguées sous S1-6.

En Grèce, les syndicats dans lesquels les employés de TITAN participent (sur base volontaire) sont des syndicats inter-entreprises, et ensuite la Fédération des Travailleurs du Ciment Hellénique. La Fédération entame des négociations avec l'Association de l'Industrie du Ciment Hellénique (HCIA) pour la convention collective concernant les salaires, les avantages, etc. De plus, la Fédération est membre de la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, qui participe elle-même à la Confédération Européenne des Syndicats (CES). En Bulgarie, les employés de TITAN participent à des syndicats locaux qui sont membres de la Fédération des Travailleurs du Bâtiment, de l'Industrie et de l'Approvisionnement en Eau du pays. La Fédération de Bulgarie est représentée à la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, et dispose également du statut d'observateur permanent à la Fédération Européenne des Industries de la Construction (FIEC).

Le calcul des chiffres consolidés a été basé sur les données collectées directement auprès des divisions, en accord avec les conditions locales, pour la couverture des salariés par les accords collectifs en vigueur pendant la période de reporting. De même, pour le dialogue social, nous collectons toutes les données des pays concernant la participation des salariés aux syndicats. Ces informations sont disponibles dans le système GHRMS pour toutes les unités commerciales. La couverture des salariés pour la consolidation des données est de 100 %.

Métriques de diversité S1-9

Niveau du Groupe	Féminin	Masculin
Nombre d'e salariés au niveau des instances dirigeantes	19	123
Pourcentage de salariés au niveau des instances dirigeantes	13,4	86,6

Nous définissons la haute direction comme des salariés ayant le niveau « Cadres supérieurs » et nous fournissons des données pour cette catégorie d'emploi sous S1-6. La part en pourcentage de femmes et d'hommes a été calculée sur le nombre total d'employés, respectivement femmes et hommes.

Nombre des salariés par tranche d'âge	2024	2023
30 ans	605	521
30-50 ans	3 002	2 824
plus de 50 ans	2 442	2 406

Salaires décents S1-10

L'analyse a consisté à identifier le salarié le moins payé dans chaque pays d'exploitation. Son salaire de base brut, y compris les indemnités garanties accordées à tous les travailleurs, a été pris en compte. Ces salaires ont ensuite été comparés aux salaires minimums nationaux dans chaque pays. Il est important de noter que, dans tous les pays, le Groupe TITAN veille à ce que les salaires soient soit supérieurs aux exigences légales, soit au moins conformes à celles-ci. L'analyse a confirmé que 100 % de nos employés sont rémunérés au-dessus des exigences du salaire minimum au niveau national.

Protection sociale S1-11

Tous les salariés de TITAN sont couverts par une protection sociale contre la perte de revenus due à des événements majeurs de la vie, notamment en cas de maladie, de chômage, d'accident du travail, d'incapacité acquise, de congé parental et de retraite. Cela s'applique à 100 % des pays d'exploitation, à l'exception de l'Égypte, uniquement pour le congé parental et pour les salariés hommes.

Personnes handicapées S1-12

Nous avons omis ce point de données spécifique et les informations correspondantes conformément à l'ERS 1, « 10.4 Dispositions transitoires : Liste des exigences en matière de publication d'informations introduites par étapes » et de la liste correspondante à l'Annexe C.

Métriques de la formation et du développement des compétences S1-13

	Féminin	Masculin
Salariés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière (%)	78,3	45,9

	Féminin	Masculin
Nombre moyen d'heures de formation	30,7	25,8

Heures de formation/catégorie	2024	2023
Cadres supérieurs	3 650	1 972
Cadres	30 738	23 735
Administration/technique	52 269	51 032
Semi-qualifiés/non qualifiés	73 650	68 171

Métriques de santé et de sécurité S1-14

Niveau du Groupe (toutes les opérations)	2024	2023
Pourcentage de personnes couvertes par un système de gestion de la santé et de la sécurité (%)	100	100
Nombre de décès dus à des accidents professionnels (employés de l'entreprise)	0	0
Nombre de décès des suites de blessures liées au travail (sous-traitants)	0	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables (employés de l'entreprise)	93	95
Nombre d'accidents du travail comptabilisables (sous-traitants)	24	17
Taux d'accidents du travail comptabilisables (#/10 ⁶ h)	5,41	5,56
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	125	285

Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée S1-15

Nous avons omis ce point de données spécifique et les informations correspondantes conformément à l'ERS 1, « 10.4 Dispositions transitoires : Liste des exigences en matière de publication d'informations introduites par étapes » et de la liste correspondante à l'Annexe C.

Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) S1-16

Métriques d'écart de rémunération et de rémunération totale – S1-16	2024	2023
Écart de rémunération entre hommes et femmes (%)	-6,7	-7,5
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	68,9	0

Écarts de rémunération et ratio de la rémunération totale dans le Groupe TITAN

La méthodologie utilisée pour calculer l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes a suivi les exigences de l'ESRS S1. L'approche de TITAN a assuré la couverture de tous les employés du groupe. L'écart de rémunération entre les sexes chez TITAN, défini comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des employés hommes et celle des employés femmes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des employés hommes, était de -6,7 %.

Le ratio de la rémunération totale annuelle pour l'employé le mieux payé comparé à la rémunération médiane de tous les employés du Groupe TITAN en 2024 était de 68,9. La rémunération totale comprenait tous les paiements effectués pendant l'année 2024, y compris la rémunération fixe et variable, les indemnités, les autres avantages et les incitations à long terme (ces dernières étant évaluées en multipliant les actions accordées par le prix moyen de clôture des actions TCI sur Euronext Bruxelles durant les sept derniers jours de négociation de mars 2024).

Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme S1-17

Niveau du Groupe	2024	2023
Nombre total d'incidents confirmés de discrimination (y compris le harcèlement)	0	0
Nombre de plaintes	21	8
Montant total des amendes importantes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus	0	0
Nombre d'incidents graves « en matière de droits de l'homme incidents »	0	0
Le montant total des amendes importantes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents confirmés se réfère aux incidents graves en matière de droits de l'homme*	0	0

TITAN collecte et évalue les plaintes des parties intéressées en utilisant EthicsPoint comme principale plateforme de signalement des alertes, en place dans toutes les divisions du Groupe. Les incidents confirmés sont rapportés sur base de vérification de chaque cas. Les détails sont fournis aux pages [143](#) et [166](#). Des informations supplémentaires sur les plaintes sont collectées par les divisions et viennent compléter les efforts pour un enregistrement et un reporting inclusifs, couvrant tous les domaines de l'ESG. Le processus d'engagement avec les parties intéressées pour sensibiliser et les encourager à signaler leurs plaintes ou préoccupations est conforme aux principes du Cadre de Référence pour interaction avec les parties intéressées de TITAN. EthicsPoint est hébergé et opéré par un prestataire externe indépendant afin de garantir la collecte confidentielle et permanente des incidents signalés. Le processus garantit la validité et l'impartialité des données, bien qu'aucune validation externe ne soit mise en place.

En 2024, le nombre d'incidents confirmés de discrimination, y compris le harcèlement, au sein de notre main-d'œuvre était de 0.

La plateforme EthicsPoint est le principal canal de signalement d'alertes pour la collecte et l'évaluation des plaintes des employés de notre main-d'œuvre. En 2024, nous avons enregistré un total de 21 plaintes ou demandes d'information relatives aux conditions de travail. La majorité des cas étaient des demandes d'augmentation salariale, les autres concernaient la santé et la sécurité, ainsi que le respect des personnes et du lieu de travail. Les canaux supplémentaires de collecte et de gestion des plaintes au niveau des divisions n'ont fourni aucun cas pertinent de plaintes.

*TITAN définit les amendes "significatives" comme celles dépassant 100 000 €. Les rapports annuels incluent la valeur monétaire de ces amendes et le nombre total de sanctions non monétaires pour non-respect des lois et réglementations. Cela inclut des domaines tels que les questions environnementales, l'utilisation des produits et services, les préoccupations liées au travail, la lutte contre la corruption, les comportements anticoncurrentiels, ainsi que les pratiques anticoncurrentielles ou monopolistiques.

ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Stratégie

Intérêts et points de vue des parties intéressées ESRS 2 SBM-2

Le Groupe TITAN mène un dialogue ouvert et adapté avec les travailleurs de sa chaîne de valeur, de manière à répondre à leurs intérêts et points de vue principaux. L'engagement du Groupe en faveur de la sécurité et des droits de l'homme se manifeste clairement dans son approche proactive du dialogue et de la collaboration avec les travailleurs et de la réaction face à leurs préoccupations. Cet engagement fait en sorte que le Groupe reste en phase avec les attentes de ses travailleurs et continue de créer un environnement de travail encourageant et productif.

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique ESRS 2 SBM-3

Le groupe TITAN, par le biais de politiques globales, soutient collectivement son engagement à atténuer les risques et à renforcer les incidence positives dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, conformément aux exigences de l'ESRS 2 SBM-3. Notre politique environnementale met l'accent sur les pratiques durables en matière de gestion de l'eau et des déchets. La politique en matière de santé et de sécurité garantit que tous les employés et les sous-traitants respectent les normes de sécurité les plus strictes, afin de créer un environnement de travail exempt d'incidents, de blessures et d'accidents. La politique de dénonciation favorise une forte culture de la parole, encourageant toute personne ayant un problème de dénonciation à le signaler de manière sûre et confidentielle, garantissant une protection totale des dénonciateurs sans crainte de représailles.

Dans notre stratégie, nous attendons des travailleurs de la chaîne de valeur qu'ils respectent nos politiques de développement durable, en étendant nos actions à la chaîne de valeur et en nous concentrant, sans s'y limiter, sur les sous-traitants (travailleurs sur nos sites qui ne font pas partie de notre propre personne) dans tous les pays où nous sommes présents. Notre engagement en faveur des pratiques ESG se manifeste clairement au travers de notre approche globale, qui couvre les exigences des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et englobe les domaines suivants :

- (a) respect des lois, réglementations et usages sociaux ;
- (b) respect des droits de l'homme, des droits du travail et promotion de normes strictes en matière de santé et de sécurité ;
- (c) politiques et procédures robustes de gestion de l'environnement
- (d) politiques et procédures robustes de lutte contre la corruption ; et
- (e) transparence.

Ces critères font partie intégrante de notre processus de qualification ESG des fournisseurs et fait en sorte que nos pratiques d'achat soient conformes à nos objectifs et engagements plus larges en matière d'ESG. Notre objectif ambitieux souligne notre motivation à favoriser une chaîne d'approvisionnement durable et responsable qui apporte une valeur ajoutée à notre performance financière et qui s'aligne sur notre engagement en faveur des pratiques ESG. Les travailleurs de la chaîne de valeur sont positivement impactés.

Politiques

S2-1

Code de conduite pour les achats

Ce Code de conduite pour les achats, qui vient compléter la Politique d'achat du Groupe TITAN, énonce les principes et normes qui doivent régir le comportement, la conduite et les actions de toutes les personnes impliquées dans un processus d'achat et les activités concernées au sein du Groupe TITAN, confirmant les engagements du Groupe en faveur de la durabilité et d'une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Notre Politique d'achat du Groupe, qui énonce les principes fondamentaux et intègre des pratiques d'achat améliorées, renforce l'engagement de TITAN à être une entreprise socialement responsable, éthique et soucieuse de l'environnement. Le Code de conduite du Groupe en matière d'achats vise à renforcer les engagements ESG de TITAN envers ses partenaires dans la chaîne d'approvisionnement. Élaborés conformément aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, ces documents constituent le fondement des normes ESG de TITAN pour la sélection des fournisseurs clés, et ce depuis 2022. Pour TITAN, les fournisseurs clés sont des fournisseurs essentiels au sens des recommandations de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, représentant un niveau de dépenses significatif (c'est-à-dire 80%) au niveau du Groupe comme au niveau des divisions.

Droits de l'homme

La politique s'applique à Titan Cement International S.A. ainsi qu'aux entités qu'elle possède ou dans lesquelles elle détient une participation majoritaire (Groupe TITAN). Les principes de la politique doivent également être appliqués par les partenaires et les associés commerciaux du Groupe TITAN, tels que les entrepreneurs et les fournisseurs.

Dans la mise en œuvre de la politique, nous sommes soumis aux lois des pays dans lesquels nous exerçons nos activités et nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables. Lorsque nos politiques, procédures et engagements externes sont plus stricts que les lois locales, nous agissons conformément à nos normes. Lorsque la législation locale nous empêche de respecter certains aspects de la politique, nous nous conformons à ces lois locales tout en cherchant à appliquer les meilleures pratiques.

Notre politique en matière de droits de l'homme établit un cadre pour la protection et la promotion des droits de l'homme, tant dans notre travail que dans notre sphère d'influence. Le respect des droits de l'homme est l'une des valeurs fondamentales de TITAN, comme le reflète notre code de conduite. Notre politique est guidée par les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Politique vise à sensibiliser aux questions des droits de l'homme et à assurer l'engagement de tous les employés de TITAN en faveur de la protection des droits de l'homme dans l'ensemble du Groupe. La Politique s'applique à TITAN Cement International S.A. et aux entités qu'il détient ou dans lesquelles il détient une participation majoritaire (le Groupe TITAN). Il est également prévu que les principes de la Politique soient appliqués par les partenaires et les associés en affaires du Groupe TITAN, comme ses sous-traitants et fournisseurs.

Santé et sécurité

Notre Politique en matière de Santé et sécurité vise à créer un environnement de travail sain, sans incidents, blessures ni accidents pour tous nos employés directs et indirects. La Performance en matière de sécurité et santé (au travail) de TITAN prévoit également le partage de notre savoir-faire avec les parties intéressées, les fournisseurs, les sous-traitants et les tiers afin qu'ils adoptent des Politiques de santé et sécurité similaires.

Politique environnementale

Comme indiqué précédemment sous la section E2, notre Politique environnementale met notamment l'accent sur les pratiques de l'économie circulaire, la réduction des déchets et des émissions atmosphériques, la création d'une culture de responsabilité environnementale parmi nos employés et sous-traitants, le dialogue avec les parties intéressées en vue de lancer des actions collaboratives et le respect d'obligations strictes en matière de gouvernance et de reporting.

TITAN attend de ses sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux tout au long de sa chaîne de valeur qu'ils aient conscience de cette politique et la respectent au même titre que les lois et normes concernées le cas échéant. Tous les fournisseurs doivent s'efforcer d'adhérer aux exigences de protection de l'environnement de TITAN et aspirer à une amélioration continue de leur travail. Titan qualifie ses fournisseurs de manière appropriée en fonction de leur performance dans ce domaine conformément à la Politique d'achat de TITAN.

Le comité exécutif du groupe et le directeur du développement durable et de l'innovation ont la responsabilité globale de la politique et de l'évaluation des performances, tandis que le Conseil d'administration assure la supervision. Notre modèle opérationnel axé sur la performance comprend des objectifs ESG au niveau local.

Politique d'achat

En tant que membre du Pacte mondial de l'ONU, le Groupe TITAN intègre à ses pratiques d'entreprise, à sa stratégie et à ses pratiques commerciales la protection des droits de l'homme fondamentaux, et des droits au travail, la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique, la promotion de la santé et de la sécurité et la lutte contre la corruption tout en assurant l'efficacité et l'efficience de ses opérations et en réalisant ses objectifs stratégiques.

Le groupe TITAN vise à acquérir des biens et des services sur la base d'un coût total de possession optimal pour l'entreprise, qui soient compétitifs en termes de qualité, de prix et de livraison, tout en s'engageant à promouvoir l'équité, la durabilité, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique, la responsabilité sociale et le respect des droits de l'homme. L'objectif principal du groupe TITAN en matière d'achat de biens et de services est de répondre à tous les besoins de ses usines et de ses unités d'exploitation en vue d'optimiser les coûts, d'améliorer la compétitivité du groupe TITAN et de renforcer l'engagement du groupe à être une organisation commerciale socialement responsable, éthique et respectueuse de l'environnement.

Politique en matière de respect sur le lieu de travail

Notre Politique en matière de respect sur le lieu de travail du Groupe décrit notre engagement à entretenir un environnement de travail libre de harcèlement et de toute forme de violence, et souligne notre dévouement à créer un lieu de travail où chacun se sent apprécié, respecté et en sécurité.

Cette Politique s'applique à toutes les personnes travaillant au sein du Groupe TITAN, quels que soient leur poste, leur niveau et leur grade, indépendamment de leur type d'emploi ou de contrat, y compris les personnes employées par des sous-traitants, des consultants ou

des prestataires de services ainsi que les demandeurs d'emploi, les bénévoles, les stagiaires, les apprentis et les personnes exerçant l'autorité, les tâches et les responsabilités d'un employeur (désignés collectivement « les employés »). Cette Politique s'applique également à toute autre personne présente sur un lieu de travail du Groupe TITAN, y compris, mais sans s'y limiter, les clients, visiteurs et parties intéressées.

Les départements des ressources humaines et de la conformité et de la lutte antifraude du groupe sont conjointement responsables de l'administration, de l'examen périodique et de la mise à jour de la présente politique. Les révisions seront soumises à l'approbation du comité exécutif du groupe.



Respect sur le lieu de travail Politique du groupe et expérience d'apprentissage

Politique de dénonciation des abus

Notre Politique de dénonciation des abus vise à guider nos efforts permanents de promotion et de renforcement des comportements éthiques déjà intégrés à notre culture de travail. Elle crée le cadre de reporting des incidents au travail qui constituent ou sont susceptibles de constituer une violation de nos valeurs ou politiques d'entreprise ou des représailles à l'encontre de toute personne au sein du Groupe TITAN.

Cette Politique s'applique à tous les employés du Groupe TITAN dans le monde, quelle que soit la base légale de la relation de travail et le poste ou la fonction de l'employé concerné. Les tiers qui possèdent une relation permanente avec TITAN peuvent également se baser sur cette Politique pour signaler les incidents.

Conformément à l'engagement de TITAN en faveur d'une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, toutes les politiques présentées à la page [142](#) concernent également tous les travailleurs de la chaîne de valeur.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

S2-2

En 2024, TITAN a étendu ses efforts en augmentant le nombre de fournisseurs clés faisant l'objet d'interaction et soumis au processus de qualification pour les catégories d'achat mondiales ainsi qu'à différentes divisions dans tous les pays d'activité. Afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement durable et responsable, TITAN a renforcé sa coopération avec Avetta, l'un des principaux fournisseurs de logiciels de gestion du risque dans la chaîne d'approvisionnement (SCRM), et a intégré ses critères ESG au processus de sélection des fournisseurs clés.

En promouvant indirectement les normes ESG de TITAN auprès de nos fournisseurs, nous en faisons profiter aux travailleurs de la chaîne de valeur. Ces travailleurs participent également à des formations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux côtés de nos employés. En outre, nous nous engageons directement auprès des représentants des travailleurs de la chaîne de valeur par le biais d'actions de sensibilisation, telles que celles organisées par CSR Hellas en Grèce, comme indiqué ci-dessous.

Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

S2-3

Le système de diligence raisonnable vis-à-vis de tiers, un ensemble structuré et hautement automatisé d'activités et de mécanismes de contrôle, est utilisé systématiquement pour identifier et évaluer certaines caractéristiques des tiers qui assurent des services pour le compte du Groupe. Il permet également de détecter d'autres « drapeaux rouges » et événements négatifs liés à la corruption active et passive, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à d'autres risques en matière d'ESG et d'intégrité.

Nous enregistrons et signalons les plaintes des travailleurs de la chaîne de valeur dans toutes les divisions, conformément à la politique du groupe en matière de dénonciation et aux pratiques en vigueur. L'enquête et le traitement des rapports à l'aide de la plateforme EthicsPoint, qui est à la disposition de nos parties intéressées dans tous les pays, respectent nos principes de confidentialité et de non-représailles pour les dénonciateurs. La sensibilisation et la formation sont des éléments clés du programme de conformité du groupe TITAN, qui est dispensé à nos employés au niveau des responsables de l'approvisionnement et du personnel respectif au niveau des unités commerciales. De plus amples informations sur EthicsPoint sont disponibles dans la section G1-1, tandis que des détails sur les politiques du groupe relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur sont fournis à la page [142](#).

Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

S2-4

TITAN reconnaît l'importance de traiter les incidences importantes et pertinentes pour les travailleurs de la chaîne de valeur afin de promouvoir et d'adopter des pratiques durables tout au long de la chaîne de valeur. Ceci est particulièrement valable pour les domaines ESG qui affectent la main-d'œuvre de nos fournisseurs et partenaires commerciaux, en donnant la priorité aux questions de durabilité telles que la santé et la sécurité, les préoccupations environnementales (gestion de l'eau et des déchets), et l'éthique des affaires (diversité, lutte contre le harcèlement et la discrimination, lutte contre les pots-de-vin et la corruption). Nous nous appuyons sur les politiques de notre groupe en matière d'approvisionnement et de code de conduite, d'environnement, de santé et de sécurité, de droits de l'homme, de diversité, d'équité et d'inclusion, de respect sur le lieu de travail et de dénonciation, qui s'appliquent également à nos employés et aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Nous offrons un environnement de travail sûr et sain aux travailleurs de la chaîne de valeur, en respectant la diversité des sexes, des âges, des races et des ethnies. Nous sensibilisons les travailleurs à la réception de leurs plaintes et préoccupations par le biais de nos pratiques et systèmes établis (plateforme EthicsPoint). Nous dialoguons ouvertement avec nos sous-traitants et nos partenaires commerciaux dans toutes les unités opérationnelles, en suivant les principes du

guide-cadre pour l'interaction avec les parties intéressées. Notre objectif est de recueillir leurs préoccupations, leurs avis et leurs suggestions afin d'améliorer nos pratiques et de renforcer les effets positifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur, tout en atténuant les effets négatifs potentiels. Les indicateurs pertinents pour la santé et la sécurité figurent au point S1-14 ci-dessus.

En 2024, TITAN a résolument mis l'accent sur son engagement en faveur de la durabilité au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons participé activement à la Climate Governance Initiative (CGI) en Grèce afin de nous assurer de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance climatique. La CGI vise à accélérer l'intégration du changement climatique dans la gouvernance d'entreprise. Lors d'un événement de haut niveau organisé le 2 juillet à Athènes, les dirigeants de TITAN ont mis en exergue les progrès réalisés par la société vers le net zéro, ses innovations dans les produits et le besoin de collaboration tout au long de la chaîne de valeur. Le représentant du CDP a été invité à participer aux discussions et a promu le CDP dans la chaîne de valeur des grandes entreprises grecques comme TITAN, Piraeus Bank, Terna, EY et Matrix Pack. Plus de 62 parties intéressées critiques de fournisseurs ont été impliquées et ont contribué en partageant leurs points de vue, leur expérience et leur savoir-faire.

En 2024, TITAN a collaboré avec le réseau de CSR local en Grèce (CSR Hellas) pour l'initiative « Pacte pour une industrie durable » afin de promouvoir la durabilité pour notre chaîne d'approvisionnement, unissant nos efforts avec plus de 17 entreprises pionnières dans le pays. Dans le prolongement des efforts conjoints avec CSR Hellas et les autres entreprises, nous avons proposé des opportunités de formation avancées à un groupe de réflexion composé de fournisseurs clés afin de les sensibiliser aux règlements européens à venir et de les préparer aux obligations de vigilance à venir dans leur chaîne de valeur. Dans le cadre d'un programme ciblé d'induction et d'éducation, nous avons interagi en 2024 avec plus de 40 fournisseurs dans le pays, dont 8 étaient des fournisseurs clés de TITAN. Les ateliers structurés ont couvert des domaines thématiques liés aux nouvelles réglementations européennes (CSRD et évaluation de la double importance), les principes et pratiques pour une chaîne d'approvisionnement durable et pour la qualification des fournisseurs ainsi que l'importance des notations ESG et d'un financement durable.

Au total, nous avons offert plus de 300 heures de formation dans le cadre des programmes repris ci-dessus, « Pacte pour une industrie durable » et programmes de la CGI.



CSR Hellas Atelier pour une chaîne d'approvisionnement durable, Grèce.

Métriques et cibles

Objectifs et cibles en lien avec la gestion des incidences négatives importantes, la promotion des incidences positives et la gestion des risques et opportunités importants

S2-5

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Santé et sécurité	Travailleurs dans la chaîne de valeur	Nous veillerons à ce que 70 % de nos principaux fournisseurs respectent les normes ESG de TITAN.

Les fournisseurs du groupe TITAN, ainsi que leurs propres fournisseurs, sont censés adhérer aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux normes suivantes : respect des lois, des règlements et des coutumes sociales ; respect des droits de l'homme et des droits du travail ; promotion de normes élevées en matière de santé et de sécurité ; protection de l'environnement ; progrès des capacités technologiques ; et garantie d'une excellente qualité des produits et d'un engagement de livraison.

L'entreprise qualifie ses fournisseurs de manière appropriée, parfois en coopération avec des partenaires de qualification externes. Les principaux fournisseurs sont encouragés à adhérer à des plateformes de certificateurs externes réputés ou à se conformer aux critères de qualification du groupe TITAN. Ces attentes se reflètent dans l'objectif (valeur absolue). En promouvant indirectement les normes ESG de TITAN auprès de nos fournisseurs, nous profitons aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Cibles 2025	2024	2023	Progression par rapport aux cibles
70% des fournisseurs clés ¹ respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs (%)	58,5	24,7	

Clé de progression

Atteint
 En bonne voie
 En cours

1. Fournisseurs clés : fournisseurs critiques selon le guide GCCA pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement durable avec un niveau significatif de dépenses pour TITAN tel que défini dans les énoncés de performance clés ESG (KPI volontaires) Notes (page [225](#)).



ESRS S3 Communautés touchées

Stratégie

Intérêts et points de vue des parties intéressées

ESRS 2 SBM-2

Le Groupe TITAN dialogue et coopère activement avec les communautés touchées afin de répondre à leurs principaux sujets d'intérêt en ce qui concerne la protection de l'environnement, le développement des communautés, la santé et la sécurité, les opportunités d'emploi et la communication transparente. L'approche proactive du Groupe fait en sorte que les préoccupations des communautés soient entendues et prises en compte, ce qui favorise des relations positives et contribue au bien-être des communautés locales.

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

ESRS 2 SBM-3

Sur la base de l'évaluation dynamique de l'importance, nous identifions les questions de durabilité importantes des communautés auprès desquelles nous sommes actifs, comme indiqué à la page 184. Les principales questions identifiées sont la protection de l'environnement, le développement des communautés, la santé et la sécurité, les opportunités d'emploi, la transparence et la cohésion sociale. L'impact visuel des carrières et leur lien avec les communautés est également un thème important qui couvre des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

TITAN possède des plans de dialogue et de collaboration avec les communautés qui visent à éviter, à minimiser ou à atténuer les incidences sociales et environnementales des activités des carrières. En ce qui concerne le thème lié, vous pouvez également vous référer à l'enjeu de durabilité « Impact visuel » à la page 137.

Politiques

S3-1

Notre Politique de responsabilité sociale des entreprises (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>) crée un cadre permettant de poursuivre les objectifs de notre entreprises de manière socialement responsable et de contribuer au bien-être de nos employés et de leurs familles, à la durabilité des communautés au sein desquelles nous travaillons et à la société dans son ensemble.

La RSE est un engagement en faveur d'un comportement éthique et du développement économique, qui améliore la qualité de vie des travailleurs, de leurs familles et de la communauté locale. Elle va au-delà de la conformité légale et vise à améliorer le monde qui nous entoure grâce à des dimensions humaines, sociales et environnementales. Elle implique une amélioration proactive de soi et un apprentissage continu, l'adaptation à un environnement commercial et social complexe et l'atténuation des incidences négatives potentielles.

La RSE du groupe TITAN s'applique à toutes les opérations et s'aligne sur le code de conduite et les politiques de développement durable du groupe. Les divisions peuvent adapter leurs politiques de RSE aux besoins locaux, à condition qu'elles ne contredisent pas les déclarations de la politique du groupe. Tous les employés du groupe TITAN sont encouragés à participer à des programmes de formation pour soutenir

leur engagement dans la promotion des valeurs de TITAN. La diffusion de principes et de pratiques conformes à cette politique et la formation des partenaires commerciaux et des parties intéressées, en particulier des fournisseurs, sont également encouragées.

La RSE est l'une des valeurs fondamentales de TITAN, visant à avoir un impact positif au-delà du respect des lois et réglementations. Notre Politique vise également à ajouter de la valeur à notre entreprises par la promotion de bonnes pratiques commerciales, l'amélioration de notre réputation, le renforcement de notre droit de fonctionner et l'amélioration de notre compétitivité.

Nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue en nous adaptant à un environnement commercial et social en mutation constante de manière à créer une valeur durable pour tous. L'écoute, l'engagement, la communication et l'instauration d'une confiance réciproque avec nos parties intéressées sont des éléments essentiels de cette démarche. Nous apprécions nos employés et appliquons des pratiques qui favorisent l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion, en respectant l'individualité et en adhérant aux lois nationales et aux directives internationales telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail sur le travail et le Pacte mondial des Nations unies.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées

S3-2

TITAN met en œuvre un programme ciblé d'initiatives ESG dans chaque pays, conformément au cadre directeur du Groupe pour les CEP, et adapté aux besoins locaux.

Nos initiatives ont été évaluées pour s'assurer de leur alignement sur les questions de durabilité importantes pour nos parties intéressées et nos activités commerciales, ainsi que pour leur niveau d'engagement avec les parties intéressées locales. Notre approche suit les principes des standards de la Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Nous avons identifié les domaines du capital social, du capital humain et de l'environnement comme étant les plus pertinents pour nos efforts.

Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations

S3-3

Nous échangeons avec nos parties intéressées tant au niveau du Groupe comme qu'au niveau local dans toutes les régions et dans toutes les divisions afin d'obtenir une compréhension approfondie de leurs attentes et leurs besoins. Faire correspondre les éléments les plus importants pour eux et pour l'entreprise au moyen d'un processus d'évaluation de la double importance nous aide à élaborer des stratégies d'entreprise durables et à créer une valeur pérenne.

Le Groupe TITAN a adopté une approche dynamique de l'évaluation de la double importance associant des méthodologies descendantes et ascendantes dans un cycle quinquennal, comme évoqué ci-avant à la page 96.

Au niveau des pays, les divisions (BU) de TITAN se focalisent sur les principales parties intéressées au sein des communautés locales et de leur région au sens large afin d'améliorer la durabilité et l'engagement sur la base du Cadre d'orientation. L'engagement auprès des parties intéressées (stakeholder engagement, SHE) vise :

1. À fournir des lignes directrices : Offrir aux BU des lignes directrices pratiques pour une utilisation efficace des canaux de communication en se concentrant sur les activités principales. Cela inclut un dialogue ouvert et une évaluation systématique du feedback par le biais de différents canaux.
2. À réagir aux plaintes et préoccupations : Garantir une approche réactive pour recueillir et évaluer les plaintes ou les préoccupations des parties intéressées, y compris les questions environnementales et sociales, par le biais de multiples canaux de communication.

EthicsPoint : Un outil de signalement mondial, anonyme et confidentiel pour signaler les inquiétudes et les infractions potentielles à la législation nationale ou européenne. Vous trouverez de plus amples informations sous ESRS 2 IRO-1, page [166](#).

Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions

S3-4

Plans d'engagement communautaire

Les initiatives ciblées du Groupe et son engagement proactif font en sorte que les préoccupations des communautés soient entendues et prises en compte, ce qui favorise des relations positives et contribue au bien-être et à la durabilité des communautés locales.

En 2024, nous avons intensifié nos efforts d'engagement auprès de nos parties intéressées dans toutes les régions où le Groupe est actif afin de contribuer à la durabilité des communautés.



Au Kosovo, l'initiative de Sharrcem visant à sensibiliser au cancer du sein et à promouvoir sa prévention a considérablement amélioré les connaissances de notre communauté locale en matière de santé en encourageant les femmes à donner la priorité aux soins préventifs et à la prévention précoce. En Serbie, Kosjeric a permis la modernisation d'une centrale de chauffage locale en la convertissant du mazout au gaz naturel, en augmentant sa capacité et en la reliant aux écoles locales. Ce projet a offert une infrastructure modernisée et durable à la communauté et contribué directement à l'atténuation du changement

climatique tout en améliorant la qualité de l'air pour les habitants de la région. Sharrcem a démontré son engagement profond en faveur de l'ESG par son implication dans différents programmes aux résultats concrets, comme la Journée de la Terre 2024, et dans des activités éducationnelles comme l'organisation de visites au parc éolien de Kitka ou encore l'organisation d'événements comme le Frozen Music Project, qui promeut la construction verte et la conception éco-consciente.

En Bulgarie, Zlatna Panega, au travers d'initiatives comme la Summer START Academy dans le village de Brestnitsa, des programmes environnementaux et des ateliers d'orientation professionnelle avec les écoles secondaires de la région, aide les étudiants à acquérir des compétences essentielles et des connaissances et à explorer de meilleures opportunités pour leur avenir.

Antea a soutenu le programme « Get in the Ring Albania 2024 » en ligne avec sa mission de vouloir renforcer les capacités des start-ups, de favoriser le développement durable et de faire du pays un pôle d'innovation. Nous avons contribué à mettre les start-ups en relation avec des investisseurs, nous avons fourni des plateformes pour présenter des idées innovantes et utilisé une licence internationale pour préparer les entrepreneurs à une réussite mondiale. En collaborant avec 134 équipes de startups, nous avons permis la création d'une base de données nationale complète de start-ups qui viennent soutenir les initiatives commerciales et gouvernementales.

Au Brésil, Apodi a lancé la « Piste de la durabilité », une initiative axée sur la formation et le renforcement des capacités afin de favoriser les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD). Ce projet vise à collaborer activement avec les employés, les fournisseurs locaux et les parties intéressées afin d'encourager une culture de durabilité et de responsabilité partagée. En phase avec nos valeurs, nous renforçons la réputation de TITAN en tant qu'organisation consciente et responsable.

En Égypte, la cimenterie d'Alexandrie a mis en place un partenariat avec la faculté d'ingénierie de l'université d'Alexandrie afin de proposer à ses étudiants une expérience dans l'industrie et le développement de leurs compétences. Cinq étudiants en ingénierie mécanique, pris en charge par les spécialistes techniques et RH de l'usine, ont travaillé sur un projet innovant de récupération de l'énergie depuis les gaz d'échappement, avec pilote dans des conditions réelles. Axés sur l'innovation et l'éducation, nous avons collaboré avec les parties intéressées locales afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la gestion de l'énergie au-delà de nos opérations au bénéfice de la communauté. Nous avons poursuivi nos efforts en vue de répondre aux besoins de santé de notre communauté locale à Alexandrie par le nettoyage et la désinfection d'espaces publics, mais aussi par la rénovation d'un lieu de prière local (mosquée).

En Grèce, nous avons intensifié nos efforts visant à renforcer la durabilité des communautés locales avec la réhabilitation des zones de Dervenochoria et Mandra touchées par les incendies de forêt dévastateurs de 2023. TITAN et la Paul and Alexandra Canellopoulos Foundation ont financé des études pertinentes et l'exécution de travaux immédiats de lutte contre la corrosion sur environ 4.100 hectares. TITAN a soutenu le programme « Employability Forward » qui offre des opportunités d'e reconversion et d'autonomisation aux étudiants de troisième cycle en Grèce. Le thème central de cette année était conçu pour inspirer les participants à se fixer des objectifs à long terme et à cultiver les compétences essentielles pour un environnement de travail en mutation constante.

En Turquie, Adocim a collaboré avec YetGen afin de proposer des séances de simulation interactive d'entretiens d'embauche aux participants impliqués et de leur fournir un feedback sur leurs compétences de communication, leur présentation et les réponses à un entretien typique en vue d'un emploi futur.

Usje a permis l'organisation de plusieurs séances de formation sur des thèmes de sensibilisation à l'environnement, y compris un programme dirigé par le PNUD et impliquant le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire ainsi que des communes de Macédoine du Nord.

Aux États-Unis, Roanoke a contribué au programme « Meaningful Watershed Educational Experience » (MWEE) qui aide les enseignants et les écoles de la région à renforcer la prise de conscience et la compréhension par les élèves de enjeux environnementaux tels les interdépendances de la diversité sur un écosystème aquatique d'un bassin hydrographique locale à travers des enquêtes sur le terrain et des projets d'actions.

En 2024, sur les 365 stagiaires (43,8 % de femmes) au niveau du groupe, 22 ont été embauchés. En outre, TITAN a poursuivi sa contribution significative aux campagnes de don de sang avec la participation volontaire de plus de 607 employés et sous-traitants de différentes divisions dans toutes les régions où nous sommes actifs. Dans le prolongement des effort déployés l'année passée en Grèce, nous avons également porté notre liste active de donneurs potentiels de moelle osseuse à 795, avec un total de 5 dons réussis à ce jour.

Par ailleurs, en 2024, nous avons poursuivi l'évaluation de nos performances dans les domaines de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (Water, Sanitation and Hygiene, WASH), qui constituent des droits de l'homme selon l'ODD 6 de l'ONU. Cette évaluation a été réalisée pour nos cimenteries intégrées et nos installations de broyage du ciment sur la base d'une sélection de critères décrits dans l'outil d'auto-évaluation fourni par l'initiative WASH4Work. Selon cette évaluation, toutes les installations examinées assuraient un accès à WASH selon des normes adéquates pour tous nos employés et sous-traitants.

Métriques et cibles

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants S3-5

Questions importantes (regroupées)	Questions de durabilité incluses	Objectifs ESG 2025
Développement des communautés locales	Les droits économiques, sociaux et culturels des communautés	<p>Nous disposerons de plans d'engagement communautaire alignés sur les questions importantes pour les parties intéressées et les ODD 2030 de l'ONU dans 100 % de nos opérations clés.</p> <p>Nous veillerons à ce que 2/3 de nos dépenses totales soient dirigées vers des fournisseurs et des communautés locales.</p> <p>Nous allons permettre à nos activités commerciales et à notre personnel dans le monde entier de contribuer à la prospérité de nos communautés locales en ce qui concerne leurs préoccupations sociales et environnementales.</p>

Conformément au cadre d'orientation du groupe pour les plans d'engagement communautaire des unités commerciales, TITAN encourage ces dernières à dresser la liste des opérations clés en fonction des conditions locales et de la double importance. Les cimenteries et les usines de broyage intégrées sont les opérations clés minimales requises en raison de leur impact environnemental et social et de leur rôle stratégique. D'autres opérations, comme les usines de béton prêt à l'emploi, peuvent également être incluses.

Les PEC sont des plans structurés pour l'interaction avec les parties intéressées et le développement durable des communautés. Chaque unité opérationnelle évalue l'alignement sur les questions de durabilité importantes et les ODD, en se concentrant sur les priorités locales. La réalisation de l'objectif permet de s'assurer que toutes les opérations clés sont couvertes par des initiatives traitant des questions importantes pour les parties intéressées.

Cibles 2025	2024	2023	Progression par rapport aux cibles
100% des principales opérations font l'objet de plans d'engagement communautaire (PEC) alignés sur les questions de durabilité importantes et les ODD 2030 des Nations Unies	297 initiatives	265 initiatives	●
2/3 des dépenses totales dirigées vers les communautés et fournisseurs locaux (%)	68,4	67,8	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

Rapport de gestion

Déclaration relative à la durabilité

En 2024, nous avons intensifié nos efforts pour nous engager avec nos parties intéressées dans toutes les zones géographiques d'opérations et pour contribuer à la durabilité des communautés.

Au total, 297 initiatives ont été mises en œuvre en 2024 au niveau de toutes les opérations clés et dans tous les pays, avec la mobilisation d'au moins 8 567 participants, dont 1 955 salariés de TITAN en tant que volontaires. Plus de 350.000 membres des communautés locales et des sociétés au sein desquelles nous sommes actifs en ont été les bénéficiaires directs et indirects, et ces initiatives ont représenté un total de plus de 2,5 millions d'euros.

Nos initiatives ESG se sont principalement concentrées sur l'amélioration de l'éducation des personnes au sein des communautés et des compétences pour les nouveaux emplois, en soutenant la formation dans les écoles locales et en proposant des stages et des apprentissages (27 %), en soutenant la cohésion sociale et la réduction des inégalités (19 %), en contribuant au patrimoine culturel local et aux activités de loisirs ou de bien-être (17 %), et en promouvant le bénévolat (16 %). Dans toutes les régions, nous avons apporté notre contribution par le biais de stages et d'apprentissages proposés aux étudiants locaux par nos unités opérationnelles. Nous avons interagi avec nos communautés dans le cadre d'initiatives environnementales ciblées visant la sensibilisation et promotion des efforts d'éducation en collaboration avec les écoles locales tout en cultivant les opportunités d'amélioration.

Par le maintien et l'augmentation des dépenses locales, TITAN fait en sorte qu'au moins 2/3 de ses dépenses locales soient dirigées vers les communautés et les fournisseurs locaux conformément à ses objectifs ESG pour 2025.

En plus de soutenir les communautés locales, cet engagement apporte une valeur significative aux parties intéressées. En donnant la priorité aux fournisseurs locaux, TITAN stimule la croissance économique des communautés au sein desquelles il est actif en favorisant la création d'emploi et le développement des entreprises. Faire appel à des fournisseurs locaux réduit les émissions de CO₂ de périmètre 3 liées au transport, ce qui contribue à la durabilité environnementale et à l'atténuation des risques liés aux bouleversements des chaînes d'approvisionnement mondiales, garantissant ainsi une chaîne d'approvisionnement plus stable et fiable. L'approche ciblée de TITAN en matière de dépenses consacrées aux fournisseurs locaux, son engagement continu avec les communautés locales et son soutien aux fournisseurs locaux sont des stratégies clés qui assurent une contribution constante à une valeur économique partagée au bénéfice de l'entreprise et des communautés.

Les dépenses locales globales sont restées stables en 2024 avec une moyenne de 68.4 % au niveau du Groupe, ce qui démontre l'engagement persistant du Groupe à soutenir les communautés et les fournisseurs locaux.

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Stratégie

Intérêts et points de vue des parties intéressées ESRS 2 SBM-2

À une époque où la durabilité et la responsabilité environnementale définissent le succès des entreprises, TITAN a réalisé des progrès significatifs en transformant ses opérations internes pour répondre aux besoins changeants du marché. Au cœur de cette transformation se trouve un engagement profond à placer la voix du client au centre de sa stratégie commerciale et du programme de transformation commerciale Evergreen.

Créer un maximum de valeur pour les clients et dépasser leurs attentes est l'une des priorités du Groupe TITAN. Par une approche systématique, TITAN a lancé plusieurs améliorations au niveau de ses produits et services dans le but de jouer un rôle essentiel auprès de ses principales parties intéressées, y compris les usines de béton prêt à l'emploi, les architectes, les ingénieurs de structures et les entrepreneurs généraux. Dans ce cadre, TITAN respecte et dépasse même les exigences législatives et normatives applicables à ses produits en fournissant des informations complètes sur la sécurité et les aspects techniques.

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique ESRS 2 SBM-3

Le chapitre dédié intitulé « Les forces qui gouvernent notre secteur et les opportunités à venir » permet de comprendre tout le spectre des besoins des clients. Voir les pages [16-19](#).

Politiques S4-1

Le groupe TITAN se consacre à la production, à la distribution et à la commercialisation de clinker, de ciment et de produits cimentaires en mettant l'accent sur le savoir-faire, la fiabilité et la qualité. La politique permanente de l'entreprise consiste à fournir des produits et des services adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et qui répondent aux exigences et aux attentes des clients.

La gestion de la qualité étant assurée au niveau national, toutes les unités commerciales ont mis en place leurs propres politiques et systèmes de gestion de la qualité.

Les systèmes de gestion de la qualité sont conçus pour se conformer aux exigences légales pertinentes de tous les pays où le groupe TITAN est commercialement présent.

Le groupe TITAN s'efforce en permanence d'améliorer la qualité de ses produits et services. L'entreprise est convaincue que la gestion de la qualité est le résultat d'un travail d'équipe et qu'il est toujours possible de s'améliorer.

Les principales conditions de réussite sont les suivantes:

- un engagement continu à utiliser les nouvelles technologies par le biais de nouvelles applications et de la modernisation, et
- la formation continue du personnel aux nouvelles méthodes et techniques de contrôle et d'organisation de la production.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux S4-2

Satisfaction de la clientèle

TITAN Grèce obtient une vue d'ensemble de la satisfaction de ses clients en menant des enquêtes régulières, axées sur des domaines précis, comme décrit dans nos systèmes de gestion de la qualité ainsi que des enquêtes thématiques de manière ad hoc.

En 2024, TITAN Grèce et INTERBETON ont organisé plusieurs campagnes et conférences afin de sensibiliser au ciment durable et aux solutions prêtes à l'emploi dans l'écosystème de la construction. Les campagnes visaient des publics comme les grandes entreprises générales de construction, les bureaux d'études, les ingénieurs civils et architectes, qui ont tous une influence sur le choix de produits différenciés et à hautes performances et en particulier VELTER™, le premier produit TITAN Edge à allier performance et durabilité.

Les campagnes ont révélé une excellente perception des marques TITAN et INTERBETON par le marché en tant que pionniers de la construction durable via le béton prêt à l'emploi VELTER™, TITAN bulk CEM IV et la gamme Expert, une famille de cinq ciments novateurs en sacs qui incarnent les principes de l'économie circulaire avec une empreinte carbone réduite et qui renforcent le concept du « construire mieux avec moins ».

De manière générale, les produits des marques TITAN & INTERBETON jouissent d'une grande reconnaissance pour leur valeur, leurs caractéristiques techniques, leur facilité d'utilisation, leur esthétique et leur durabilité. Les campagnes se poursuivront en 2025 afin d'améliorer les performances dans des domaines tels que la qualité perçue, la gamme de produits, la prise en compte des besoins particuliers, les prix, les délais de livraison, la comparaison avec la concurrence, etc.

Les résultats des enquêtes sont évalués selon une approche quantitative et qualitative par nos équipes de vente, de marketing et de contrôle de la qualité.

Chez Titan America, les enquêtes auprès des clients ont lieu généralement tous les deux ans et sont réalisées par un tiers indépendant. Les enquêtes mentionnent un score de promotion net (NPS), qui indique la probabilité qu'un client recommande Titan à quelqu'un d'autre. Les enquêtes couvrent tous les aspects, y compris le service, la qualité, la livraison, l'assistance et la facturation. Toutes les réponses aux enquêtes sont soigneusement examinées et utilisées pour apporter des améliorations en continu.

En France, l'enquête de satisfaction auprès des clients d'Intertitan réalisée en 2023 a fourni des informations de première qualité concernant notre présence sur le marché et nos activités, mettant en évidence notre positionnement concurrentiel face aux principaux acteurs du secteur. Nous utilisons également des bases de données en ligne pour assurer le suivi des plaintes, des matériaux défectueux et de toute autre recommandation des clients. Ces informations sont régulièrement examinées par la direction afin de répondre à toute préoccupation et de prendre des mesures correctives si nécessaire. Qui plus est, dans toutes les régions, nos clients participent activement au processus de validation de nos questions importantes en matière de durabilité et nous apportent un retour d'expérience et des perspectives de grande valeur.

Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

S4-3

Responsabilité des produits

Les fiches de données de sécurité (FDS) de nos produits respectent les exigences du règlement européen sur les produits chimiques (REACH) et du règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP) en fournissant des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement. En ce qui concerne le ciment en sac, les informations relatives à la sécurité d'utilisation sont imprimées sur le sac, tandis que pour les clients qui achètent du ciment en vrac, toutes les informations pertinentes sont fournies avec le document de livraison. En ce qui concerne les ciments commercialisés dans l'UE et au Royaume-Uni, les fiches de données de sécurité des différents produits à base de ciment sont enregistrées auprès de l'autorité compétente de chaque pays. Tous nos produits commercialisés dans l'UE possèdent le marquage CE indiquant qu'ils ont été évalués et qu'ils sont considérés comme conformes aux exigences européennes en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Depuis 2021, des DEP (déclarations environnementales de produits) vérifiées par des tiers pour le ciment et les principaux produits de béton et de mortier sec ont été publiées et mises à jour selon les besoins, illustrant ainsi l'excellence de nos produits et de nos processus. Nous fournissons à nos clients les informations nécessaires pour accompagner leur transition vers une construction durable, notamment en matière de conformité aux systèmes de certification des bâtiments tels que LEED et BREEAM.

En Grèce, nous avons publié des déclarations environnementales de produits (DEP) pour toutes les carrières de roches calcaires, mis à jour nos DEP pour le ciment et le béton et continué d'offrir l'aide de nos experts internes à des clients pionniers dans le béton prêt à l'emploi pour les accompagner à développer des évaluations du cycle de vie et des DEP de tiers pour leurs produits. TITAN Grèce a mis à jour plusieurs DEP pour le ciment avec une empreinte carbone améliorée et publié de nouvelles DEP pour le béton. TITAN a également publié des déclarations environnementales de produits pour les carrières de Zoforoï, Rethymno, Volos, Leros et Agrinio, complétant ainsi la publication de DEP pour toutes les carrières de granulats de la société en Grèce. Aux États-Unis, les cimenteries de Roanoke et de Pennsuco ont mis à jour leurs DEP pour l'ASTM de type IT. En Turquie, Adocim a mis à jour ses DEP pour les ciments CEM I 52.5N et CEM I 42.5R et publié des DEP pour le ciment de type IL.

Afin de communiquer l'importance de la décarbonation et de guider les clients dans le choix de matériaux de construction écologiques, TITAN Grèce utilise le système d'évaluation écologique Vesta pour le ciment et le béton, un système d'étiquetage privé vérifié par un tiers, qui classe les produits en fonction de leur carbone incorporé par rapport à leurs caractéristiques techniques.

En outre, TITAN a apporté son expertise interne à ses clients, en les aidant à développer une évaluation du cycle de vie et des DEP de tiers pour leurs produits. À l'heure actuelle, la plupart de nos 10 principaux clients pour le ciment en vrac en Grèce ont publié des DEP avec l'aide de TITAN ou sont en cours de certification.

Les préoccupations ou les plaintes sont traitées dans le cadre de nos systèmes de gestion de la qualité au niveau des divisions (BU).

Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

S4-4

À une époque où la durabilité et la responsabilité environnementale sont des facteurs déterminants pour la réussite des entreprises, TITAN a réalisé des progrès considérables en transformant ses opérations internes pour répondre aux besoins changeants du marché. Le cœur même de cette transformation est un engagement profond qui place la voix du client au cœur de notre stratégie commerciale et du programme de transformation commerciale Evergreen. Plus d'informations à la page 16. Pour en savoir plus sur la satisfaction de nos clients, consultez la page 161.



CEM IV/B (P-W) 32.5 R Déclaration environnementale de produit (DEP).



L'innovation : critère propre à l'entité

Au sein de TITAN, nous stimulons la transformation du secteur des matériaux de construction par la création de technologies, de produits et de pratiques durables révolutionnaires qui façonneront l'avenir de notre environnement bâti, comme l'indique le chapitre dédié « Favoriser l'innovation », page [20](#).

Politiques

Nous imaginons un monde où des solutions innovantes minimisent l'impact sur l'environnement, renforcent la résilience des infrastructures et favorisent le bien-être des communautés. Nous nous efforçons de favoriser la collaboration, la formation continue et l'adaptabilité, en donnant à nos employés, partenaires et parties intéressées les moyens de construire ensemble un avenir durable. Notre passion pour la croissance et l'innovation nous anime depuis nos débuts. Avec une population mondiale croissante et des changements technologiques et sociétaux rapides, le secteur est confronté à de nouveaux défis. Dans ce contexte, TITAN a fait des progrès considérables, transformant de nouvelles idées en réalité, avec des avantages tangibles pour l'environnement, nos clients et les parties intéressées.

Figurant parmi les leaders de l'innovation numérique dans l'industrie du ciment, nous exploitons la puissance des solutions numériques pour transformer notre activité de bout en bout, du fournisseur jusqu'au client, avec une approche agile et entrepreneuriale. Pour en savoir plus sur nos actions, consultez la page spécifique de notre site web <https://www.titan-cement.com/digitalization>.

Il n'existe pas de politique spécifique pour le thème de l'innovation propre à l'entité, mais ce thème est abordé dans les différentes politiques où l'innovation est la plus pertinente. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la décarbonation, nous avons également intégré la numérisation, l'amélioration des mélanges et l'utilisation de nouveaux adjuvants dans nos activités, comme le souligne notre politique environnementale. En outre, dans le cadre de notre politique sur le changement climatique, le groupe TITAN investit dans des équipements et des systèmes de gestion à haut rendement énergétique et dans la numérisation des processus, comme l'optimisation en temps réel dans les activités liées au ciment et au béton. Pour en savoir plus sur nos politiques, vous pouvez consulter notre site web (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>).

Métriques et cibles

Questions importantes	Questions de durabilité incluses	Objectifs
L'innovation	Optimisation de la performance opérationnelle	Notre objectif est de parvenir à une fabrication numérisée de bout en bout, avec des optimiseurs en temps réel (RTO) entièrement mis en œuvre dans toutes les usines avant 2026.
	Amélioration de l'expérience clients	Nous améliorerons la logistique dynamique de notre application client numérique (app). D'ici 2026, notre objectif est d'équiper 100 % de nos clients de ces outils numériques avancés.
	Innovation des produits et des services	Nous maintiendrons un investissement annuel de 20 millions d'euros dans la recherche et l'innovation.

L'une des pierres angulaires de la transformation de TITAN a été son engagement à augmenter le volume des solutions vertes. L'entreprise s'est fixé des objectifs ambitieux, visant à augmenter la part des produits de ciment à faible teneur en carbone de 29,8 % à 40 % d'ici 2026 et à plus de 60 % d'ici 2030. Cette progression souligne le leadership de TITAN dans la transition vers une construction neutre en carbone.

Pour en savoir plus sur ces objectifs, voir le chapitre « Notre orientation stratégique » et la section « Produits verts » de l'ESRS E1, aux pages [14](#) et [120](#).

Pour accélérer l'adoption de la technologie numérique, plusieurs initiatives clés ont été mises en œuvre. La première cimenterie numérique de bout en bout, Pennsuco, a permis d'améliorer l'efficacité des usines phares. Des optimiseurs en temps réel (RTO) ont été mis en œuvre sur site, avec une maintenance prédictive et prescriptive alimentée par l'IA et utilisée pour la prédiction des défaillances sur l'entièreté de la chaîne de production du ciment. Du côté de la chaîne d'approvisionnement, le « client 4.0 » a amélioré la logistique par le biais de canaux numériques. Dans les usines de CMR une logistique pilotée par l'IA a été déployée, avec plus de 90 % des ventes via l'application, le cas échéant. Les applications clients numériques ont atteint une part

importante de ses divisions (BU), principalement dans des régions telles que les États-Unis, l'Europe du Sud-Est, la Grèce et l'Europe de l'Ouest.

Actions

Amélioration de l'expérience client

Dans le domaine de l'expérience client, TITAN travaille à l'amélioration et à la numérisation de la façon dont le Groupe interagit avec ses clients, à la fois pour perfectionner l'expérience client et créer un modèle d'exploitation commerciale plus efficace. TITAN a mis en œuvre sa fonctionnalité de notification proactive par SMS pour les commandes de béton dans certaines activités aux États-Unis, ce qui améliore l'expérience client en assurant une plus grande transparence sur l'état d'avancement des commandes.

À la fin de l'année 2024, TITAN avait déployé des applications numériques pour ses clients dans plus de 60% de ses divisions, principalement aux États-Unis, en Europe du Sud-Est, en Grèce et en Europe occidentale, l'objectif étant de couvrir 100% de la clientèle par le biais des canaux numériques d'ici à 2026.

Performance opérationnelle optimisée – Numérisation

La transformation numérique est un objectif stratégique clé pour TITAN dans la mesure où l'industrie 4.0 représente une opportunité significative pour la société. L'utilisation des données massives, des techniques d'analyse et de l'intelligence artificielle est susceptible de révolutionner l'industrie du ciment, de libérer une valeur significative et d'en transformer le paysage. TITAN est un pionnier de cette transformation numérique, en particulier dans le domaine de la fabrication du ciment. En investissant dans la numérisation de ses activités, TITAN aspire à être compétitif dans le nouveau modèle opérationnel que la technologie est en train de créer pour l'industrie.

TITAN a créé son Centre de compétences numériques du Groupe en 2020 afin de continuer à renforcer les capacités du Groupe à développer et mettre en œuvre de nouvelles solutions numériques, en privilégiant les domaines de la fabrication, de la chaîne d'approvisionnement et de la clientèle. En 2023, TITAN a également créé un Centre d'excellence numérique basé aux États-Unis et focalisé sur la transformation numérique de ses activités aux États-Unis. En 2024, TITAN a procédé à l'alignement organisationnel de ses unités de technologie numérique en intégrant ses infrastructures informatiques et ses unités d'automatisation de l'entreprise au sein de son Centre de compétences numériques afin d'optimiser davantage l'utilisation des technologies ainsi que la feuille de route et les investissements de numérisation du Groupe.

Dans le domaine de la fabrication, TITAN a poursuivi le déploiement des solutions existantes d'optimisation en temps réel basées sur l'intelligence artificielle pour ses lignes de fabrication de ciment et en a développé de nouvelles. Ces optimiseurs en temps réel, qui proviennent de partenaires externes ou qui sont développés en interne, permettent d'augmenter le rendement des équipements de production et de réduire la consommation d'énergie. En 2024, TITAN a accéléré le déploiement des optimiseurs en temps réel, qui sont actuellement installés dans ses usines des États-Unis, de Grèce, du Brésil, d'Europe du Sud-Est et de Méditerranée orientale dans le cadre de l'objectif du Groupe de numériser 100% de sa production de ciment d'ici à 2026. TITAN a achevé l'installation de son système de prédiction des défaillances basé sur l'apprentissage machine dans toutes les cimenteries du Groupe en 2023. Cette solution, adaptée à l'environnement opérationnel des cimenteries, augmente la fiabilité des installations et réduit le coût de la maintenance non planifiée. Par ailleurs, en 2024, TITAN a opérationnalisé sa nouvelle solution numérique à base d'IA pour la prédiction de la qualité du ciment qui avait fait l'objet d'un projet pilote aux États-Unis en 2023, et un retour rapide sur investissement. Il est prévu que cette solution soit déployée dans un plus grand nombre d'usines en 2025.

CemAI, la spinoff numérique fondée en 2022 par TITAN et qui propose des services de prédiction des défaillances dans les cimenteries à d'autres producteurs de ciment (« CemAI Predictive Maintenance »), a poursuivi le développement de sa base de clientèle en 2024 tout en élargissant son offre dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage des machines par une nouvelle solution d'optimisation des processus, « CemAI Process Optimizer ».

De plus amples informations sur CemAI sont disponibles à la section « Autres activités commerciales » à la page [47](#).

De nouvelles solutions d'intelligence artificielle ont fait l'objet de projets pilotes dans le domaine du béton prêt à l'emploi (RMC) également, le prochain domaine d'attention de TITAN après l'arrivée à maturité des efforts de numérisation dans la fabrication de ciment. En 2024, les cas d'utilisation dans le RMC se sont focalisés sur l'optimisation de la conception des mélanges en exploitant les résultats de l'IA pour améliorer la performance et la durabilité. Pour l'avenir, nous avons identifié un ensemble complet de cas d'utilisation dans la chaîne de valeur du RMC et la mise en œuvre devrait commencer en 2025.

Dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement intégrées, l'unité Digital & IT du Groupe TITAN a continué d'étendre son expertise dans le développement d'outils d'analyse avancée et d'outils basés sur l'intelligence artificielle. Outre ses outils exclusifs de prévision de la demande, d'optimisation des réseaux de distribution et d'optimisation des stocks de pièces de rechange dans le secteur du ciment, TITAN a poursuivi le développement et l'amélioration de sa solution logistique dynamique avec intelligence artificielle pour ses activités de béton tout en achevant le déploiement de cette solution dans toutes ses opérations de béton prêt à l'emploi aux États-Unis.

Ce nouvel outil renforce l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et assure une meilleure expérience client. Il s'inscrit dans l'objectif de TITAN de numériser sa logistique du béton d'ici à 2026. Conformément à cet objectif TITAN continue d'investir dans des solutions télématiques pour sa flotte de camions aux États-Unis, en Grèce et en Europe du Sud-Est.

TITAN accompagne son parcours de transformation numérique par des efforts de renforcement des capacités internes et externes, avec par exemple l'Académie numérique créée en Grèce et la mise en place de partenariats avec des organisations sans but lucratif, y compris le lancement en 2024 de son TITAN Digital Accelerator à Thessalonique, en Grèce, en partenariat avec des universités et centres de recherche de la région. Et enfin, en 2024, TITAN a conçu et lancé un programme dédié à la reconversion numérique pour tous ses employés tout en continuant d'élargir son écosystème de partenaires, y compris des start-ups, des universités, des fabricants d'équipements et de systèmes et des conseillers spécialisés.

« TITAN est le pionnier de l'innovation numérique dans l'industrie mondiale du ciment. Notre solution de maintenance prédictive et prescriptive et nos optimiseurs en temps réel basés sur l'IA maximisent l'efficacité de l'industrie du ciment. Nos optimiseurs en temps réel basés sur l'IA maximisent l'efficacité, stimulent la productivité et nous aident à réduire les émissions de CO₂. »

Othon Manis
Directeur de la Digitalisation
de la Production et de la Gestion
des Données



Résilience de l'infrastructure informatique et cyberattaques

Pour faire face au risque de cybersécurité, TITAN a mis en place un cadre de gestion de la sécurité de l'information, qui comprend des politiques, des procédures et des lignes directrices en matière de sécurité de l'information au niveau du groupe, conformément à la norme ISO 27001. TITAN a investi dans un programme permanent de sensibilisation à la cybersécurité, mis en œuvre chaque année pour tous les employés de TITAN, afin de les sensibiliser à une bonne hygiène cybernétique, aux risques de sécurité possibles associés à leurs actions, et de les aider à identifier les cyberattaques auxquelles ils peuvent être confrontés dans leurs activités quotidiennes.

En outre, TITAN dispose d'une architecture de sécurité complète et a mis en place et maintient des systèmes de sécurité comprenant des systèmes informatiques critiques redondants, une gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM), un filtrage web, des pare-feu de nouvelle génération, une protection contre les intrusions, une authentification multifactorielle, une protection du courrier électronique ainsi qu'une détection et une réponse aux points d'accès (EDR).

Des indicateurs de sécurité (KPI) sont utilisés pour mesurer et améliorer son statut en matière de sécurité de l'information. En 2024, 542 employés ont été formés à la cybersécurité dans le cadre des programmes de formation du groupe.

La stratégie et le plan stratégique de cybersécurité sont gérés par l'organisation de cybersécurité, dirigée par le chef de la sécurité de l'information (CISO), avec des responsables de la sécurité de l'information nommés et un lien direct avec les conseils de direction, où l'état d'avancement de l'exécution est régulièrement communiqué. En outre, les processus des opérations informatiques sont régulièrement contrôlés par l'audit interne.

Les principales actions de cybersécurité qui ont eu lieu en 2024 comprennent des projets et des opérations du groupe menés dans toutes les divisions (BU) de TITAN, tels que :

- la gestion des vulnérabilités,
- les tests de pénétration internes,
- les contrôles de sécurité des appareils mobiles (mobile device management, MDM),
- les exercices de simulation d'hameçonnage,
- la formation à la sensibilisation à la sécurité, et
- l'amélioration des mesures de sécurité.

TITAN réduit constamment les vulnérabilités et encourage la conception d'infrastructures sûres en améliorant les capacités de prévention proactives existantes et en créant de nouvelles pour une détection et une réponse rapides. En 2024, 902 incidents non importants liés à la sécurité de l'information se sont produits, principalement sous trois formes : logiciels malveillants, hameçonnage et attaques par pulvérisation de mot de passe. Tous les incidents susmentionnés ont été résolus et il n'y a pas eu d'incidents graves liés à la sécurité de l'information ou à la protection des informations personnelles.

Pour plus d'informations sur l'approche de la gestion des risques, voir page [80-81](#).



Salle de contrôle de la cimenterie de Pennsoco, États-Unis.

Informations en matière de gouvernance

ESRS G1 Conduite des affaires

Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires G1-1

Dénonciation d'abus : Gestion des plaintes

Le respect et la défense des droits de l'homme de nos employés, de nos partenaires commerciaux et des membres de nos communautés constituent l'un des domaines clés du Programme de conformité du Groupe TITAN, qui fournit un cadre bien structuré pour gérer les activités pertinentes de manière disciplinée et globale dans l'ensemble des opérations du Groupe.

Une culture d'ouverture et de responsabilité est essentielle à la préservation d'une conduite appropriée au sein du Groupe. Cette culture est favorisée par un mécanisme global de plaintes et de dénonciation des abus développé en phase avec les principes d'interaction avec les parties intéressées et d'intégrité des affaires et qui permet d'exprimer les préoccupations et d'y répondre d'une manière responsable, efficace et confidentielle sans craindre de représailles.

« Le cœur de notre philosophie est un engagement résolu en faveur d'une conduite éthique et légale. Grâce à la bonne gouvernance, à une conformité légale solide et à des mesures efficaces de lutte contre la corruption active, nous respectons les normes les plus strictes d'intégrité et de responsabilité. »

Konstantinos Giamalidis
Directeur de la Conformité et de la Lutte contre la Fraude du Groupe



En 2024, nous avons révisé notre Politique de dénonciation des abus du Groupe afin de souligner notre engagement en faveur de l'intégrité des affaires et des principes éthiques, de clarifier davantage sa finalité, sa portée et son applicabilité, de permettre la transparence et d'instaurer la confiance. Cette politique encourage les employés les associés en affaires et toute partie intéressée externe à signaler de bonne foi, une préoccupation liée au travail concernant tout soupçon raisonnable d'infraction au Code de conduite du Groupe TITAN et à ses politiques internes, d'actes ayant un impact négatif sur la réputation du Groupe, de conduites contraires à l'éthique ou d'autres comportements abusifs, y compris tout cas de fraude, de corruption active ou passive et toute forme d'abus.

EthicsPoint, la plateforme de signalement du Groupe, est un outil numérique accessible dans le monde entier offrant un canal uniforme, anonyme et strictement confidentiel pour dénoncer les abus présumés. Dans le même contexte, il est possible de soumettre des signalements liés à des infractions possibles à la législation nationale ou européenne. EthicsPoint est hébergé et exploité par un prestataire de services

externe indépendant afin de garantir à tout moment la confidentialité des signalements d'incidents recueillis. Des orientations et des informations pertinentes sont librement accessibles sur l'intranet et sur les sites web locaux. Tous les signalements font l'objet d'enquêtes immédiates et approfondies sur la base des principes d'impartialité, d'équité et de confidentialité envers toutes les parties impliquées. Aucune forme de représailles ni de traitement défavorable à l'encontre d'un lanceur d'alerte n'est tolérée.

Cette approche s'appuie sur des mesures techniques et organisationnelles dans le cadre d'un processus contrôlé de près et supervisé par le Comité d'audit et des risques du Groupe.

Programme et politiques de conformité

L'engagement résolu de TITAN à faire des affaires de manière éthique et légale, conformément à sa raison d'être, ses valeurs et ses normes éthiques, est reflété et renforcé par la forte culture de conformité réglementaire commune à l'ensemble du Groupe. Cette culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité est l'un des principaux moteurs de notre performance et de notre excellence opérationnelle. Notre approche disciplinée et nos efforts constants pour assurer la conformité sont rendus possibles par le programme de conformité du Groupe, un programme dynamique, fondé sur le risque, qui comprend des systèmes d'assurance de la conformité, des activités de sensibilisation et de formation, un contrôle et une surveillance continus.

Notre Code de conduite et les Politiques du Groupe communiquent les règles, les normes, les principes et les directives nécessaires aux employés et aux partenaires commerciaux. Tous les employés ont un accès illimité aux politiques du Groupe dans toutes les langues locales sur l'intranet. Les politiques sont également disponibles sur notre site Internet (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>). Toutes les politiques du Groupe ont été converties dans un nouveau format afin d'améliorer la clarté, l'attrait et la perception. En outre, le cadre de politiques a été restructuré selon un nouveau format aligné sur l'ESG, ce qui renforce la pertinence de chaque politique et sa contribution selon les trois dimensions de l'ESG.

Nos actions reflètent nos engagements envers toutes les parties intéressées : actionnaires, clients, employés, partenaires commerciaux et la société de manière générale. Nous sommes convaincus que les entreprises socialement responsables contribuent à la prospérité et au progrès de la société dans son ensemble. Notre engagement en faveur de la responsabilité sociale des entreprises et du développement durable fait partie intégrante de notre objectif directeur.

Les politiques du Groupe couvrent tous les domaines de conformité stratégiques, tels que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, les sanctions, la protection des données personnelles, le droit de la concurrence, l'environnement et le changement climatique, les droits de l'homme, le respect sur le lieu de travail ainsi que la santé et la sécurité. L'ensemble des Politiques du Groupe est alimentée, selon les besoins, par la répétition et le renforcement des considérations et des engagements des politiques vis-à-vis des normes ESRS. La publication et l'intégration complète de la Politique en matière de respects sur le lieu de travail ont été achevées, soulignant notre tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement et de toute forme de violence sur le lieu de travail.

Notre Politique en matière de lutte contre la corruption vise à assurer le respect des règles interdisant la corruption active et passive. Cette Politique s'applique à tous les employés, représentants et agents du Groupe TITAN, qui sont tous tenus de respecter à tout moment les normes de conduite professionnelle et personnelle les plus strictes.

En abordant une série de questions liées à la corruption active et passive, notre Politique respecte toutes les législations en vigueur et contient les normes mondiales du Groupe TITAN. TITAN respecte toutes les législations de lutte contre la corruption en vigueur, y compris le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) américain, le UK Bribery Act (UKBA) britannique et les législations locales de tous les pays dans lesquels nous sommes actifs.

Notre Politique en matière de conflits d'intérêts vise à faire en sorte que tous les employés du Groupe TITAN agissent de manière telle que leur jugement commercial et leur prise de décisions ne soient pas affectés par des intérêts personnels indus.

La Politique est applicable à tous les employés à travers le monde. Elle précise les normes mondiales, les principes et les règles du Groupe TITAN pour gérer les situations de conflits d'intérêts dans les domaines où ceux-ci sont susceptibles de se produire le plus fréquemment, et elle est alignée sur toutes les législations applicables.

Les employés sont tenus d'agir dans l'intérêt du Groupe TITAN dans le cadre de l'exercice de leur fonction au sein de la société. Les intérêts et relations personnels ne doivent en aucun cas interférer, ou sembler interférer, avec la capacité à prendre des décisions dans l'intérêt de la société.

Étant donné que la sensibilisation et la formation sont considérées comme indispensables, les activités de Formation à la conformité réglementaire se sont poursuivies avec des e-learning et des séances de formation spécialisée dans différentes divisions sur des thèmes tels que les sanctions, la lutte contre la corruption active et passive, la diligence raisonnable et la lutte contre la fraude. Une expérience d'apprentissage numérique sur la politique en matière de respects sur le lieu de travail a été lancée, avec des informations et analyses supplémentaires et des études de cas interactives. Au total, la formation à la conformité réglementaire a été dispensée à 1 831 employés pour un total de près de 3 707 heures. En outre, notre programme de formation à la conformité réglementaire a ciblé spécifiquement 64 rôles clés afin de gérer les risques pertinents.



Nouveau modèle des Politiques du Groupe, selon les dimensions de l'ESG.

La Politique d'achat s'applique à toutes les personnes travaillant à tous les niveaux au sein du Groupe TITAN, y compris les administrateurs, les cadres supérieurs, les mandataires et les employés (désignés collectivement « salariés ou employés ») du Groupe TITAN ainsi que les tiers (par ex. agents, consultants) agissant pour le Groupe TITAN dans le cadre de toute activité d'achat.

Au cours de toute activité d'achat, les employés du Groupe TITAN et les tiers agissant pour le Groupe TITAN doivent, entre autres, respecter toutes les lois et réglementations en vigueur ainsi que les pratiques sociales appropriées régissant les entreprises locales et mondiales, évaluer et sélectionner les fournisseurs de manière équitable à l'issue d'un processus de qualification qui inclut des critères correctement sélectionnés pouvant inclure, selon les besoins de chaque situation, la fiabilité, le prix, les délais de livraison, le service à la clientèle, les capacités technologiques, la continuité des opérations et la durabilité.

Le Département des achats du Groupe est chargé de l'administration et des révisions ainsi que de l'actualisation périodique de cette Politique.

Les révisions seront soumises pour approbation au Comité exécutif du Groupe.

Nos objectifs ESG pour 2025 et au-delà, en ligne directe avec notre engagement envers les objectifs de développement durable (ODD de l'ONU) et le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), sont soutenus par une gouvernance, une transparence et une éthique d'entreprise solides.

Gestion des relations avec les fournisseurs

G1-2

En 2024, TITAN a poursuivi son programme de transformation des achats au niveau du Groupe afin d'améliorer l'approvisionnement efficace dans les catégories mondiales de matériaux et des services. Cette transformation se concentre sur l'optimisation du paysage des fournisseurs, l'établissement et le maintien de relations à long terme avec les fournisseurs et l'analyse en profondeur de leur performance, y compris le respect des normes ESG TITAN. Ces efforts permettent non seulement d'optimiser le « coût total » et d'assurer la transparence de la création de valeur, mais assurent aussi la diffusion des pratiques ESG tout au long de la chaîne de valeur. Le Groupe a travaillé avec diligence conformément à sa feuille de route pour une chaîne d'approvisionnement durable, avec des étapes et des échéances spécifiques visant à garantir la réalisation en temps voulu des objectifs d'approvisionnement responsable dans le cadre des objectifs ESG de TITAN. Cette initiative apporte une valeur ajoutée financière significative en favorisant une chaîne d'approvisionnement durable et responsable, ce qui atténue les risques et accroît l'efficacité opérationnelle.

Notre Politique d'achat établit un cadre pour les principes fondamentaux régissant les achats, que les employés du Groupe TITAN sont tenus de respecter et sur lesquels les fournisseurs sont censés s'aligner lorsqu'ils participent à des activités d'achat impliquant le Groupe.

Notre objectif clé, au travers de l'achat de biens et de services, est de répondre à tous les besoins de nos usines et de nos unités opérationnelles afin d'optimiser les coûts, d'améliorer la compétitivité du Groupe TITAN et de renforcer notre engagement à être une organisation commerciale socialement responsable, éthique et respectueuse de l'environnement.

Ce Code de conduite pour les achats, qui vient compléter la Politique d'achat du Groupe TITAN, énonce les principes et normes qui doivent régir le comportement, la conduite et les actions de toutes les personnes impliquées dans un processus d'achat et les activités concernées au sein du Groupe TITAN, confirmant les engagements du Groupe en faveur de la durabilité et d'une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

TITAN n'applique aucune pratique de paiement préférentielle ou discriminatoire vis-à-vis de ses fournisseurs, qu'il s'agisse de petites et moyennes entreprises (PME) ou de grandes entreprises, et il n'existe aucune règle autorisant des pratiques de paiement tardif, en particulier pour les PME. Les règles ci-dessus s'appliquent à toutes les divisions dans tous nos pays d'activité. Il n'existe aucune Politique du Groupe donnant des orientations uniformes à toutes les divisions quant aux délais de paiement des fournisseurs. Les délais de paiement standard varient d'un pays à l'autre en raison des conditions de marché locales et de différences entre les conditions contractuelles pour les principales catégories de fournisseurs de chaque division en ce qui concerne les biens et produits achetés. Nous pouvons communiquer des données indicatives concernant le nombre de jours moyen pour le paiement des fournisseurs en 2024 : 109 jours en Grèce, entre 32 et 87 jours dans les pays d'Europe du Sud-Est, 39-70 pour les pays de Méditerranée orientale et 50 aux États-Unis. En 2024, aucune procédure en justice en cours n'a été signalée pour paiement tardif de fournisseurs par aucune de nos divisions, et en particulier pour les PME, et aucune controverse ou plainte de fournisseur n'a été signalée pour nos pratiques de paiement.

Système de diligence raisonnable à l'égard des tiers

Tout au long de 2024, nous avons poursuivi nos efforts systématiques visant à garantir le respect absolu des interdictions imposées dans le cadre de sanctions internationales. Le système de diligence raisonnable de bout en bout à l'égard de tiers gère proactivement les risques liés à tous les aspects de chaque transaction commerciale. Il s'appuie sur un moteur de classe mondiale entièrement automatisé et axé sur les données. Il permet une visibilité et une analyse des risques indépendante des structures d'actionnariat d'entreprise, un contrôle renforcé des tiers, des actionnaires et des personnes qui leur sont associées ainsi que l'identification des signaux d'alerte en matière de sanctions, d'ESG et d'autres risques en rapport avec l'intégrité.

En 2024, sur les 371 fournisseurs clés de TITAN, 72,0 % ont intégré le processus de sélection et 58,5 % ont été évalués en 2024 comme étant en conformité avec les normes ESG ou possédant un plan d'amélioration. Cela représente une nette progression par rapport à 2023. Notamment, 17 des fournisseurs clés se sont engagés en faveur d'objectifs fondés sur la science. Tous les responsables des achats ont été familiarisés aux normes ESG de TITAN et formés à l'application des critères ESG. TITAN a également intégré des critères ESG aux obligations contractuelles de 46,1 % des fournisseurs clés, et plus précisément aux nouveaux contrats et aux contrats renouvelés en 2024.

En collaboration avec le CDP, nous avons réévalué les fournisseurs du Groupe en utilisant les dernières données de 2024 concernant leurs initiatives de réduction des émissions. Les résultats ont montré que 28 % de nos fournisseurs clés ont répondu au questionnaire sur le climat et 15 % au questionnaire concernant l'eau. Sur les répondants, 54 % étaient leaders en matière de climat et 33 % dans le domaine de l'eau.

Cette collaboration continue souligne notre engagement à renforcer la transparence et la durabilité de notre chaîne d'approvisionnement.

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

G1-3

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Notre Politique en matière de lutte contre la corruption vise à assurer le respect des règles interdisant la corruption active et passive. Cette Politique s'applique à tous les employés, représentants et agents du Groupe TITAN, qui sont tous tenus de respecter à tout moment les normes les plus strictes de conduite professionnelle et personnelle.

Abordant une série de questions liées à la corruption active et passive, notre Politique respecte toutes les législations en vigueur et contient les normes mondiales du Groupe TITAN.

Le traitement efficace des considérations de gouvernance et d'éthique et la dissuasion des risques de corruption nous paraissent fondamentales pour la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'ODD 16, et la réalisation de nos objectifs ESG à l'horizon 2025.

Une formation à la politique de lutte contre la corruption est proposée aux employés des fonctions du groupe et des unités commerciales, en fonction de leur poste et de leur rôle. Les programmes de formation sont organisés sur une base annuelle et visent à accroître la sensibilisation, tout en mettant l'accent sur les postes de direction dans les domaines à haut risque tels que les achats et les ventes, ainsi que sur les cadres supérieurs des unités commerciales. La fréquence des formations est déterminée par la pertinence des rôles et les conditions locales. Au cours des 3 dernières années, plus de 37 % des cadres supérieurs de TITAN ont reçu une formation à la lutte contre la corruption active et passive. En 2024, 286 employés au total ont été formés aux politiques de lutte contre la corruption.

La position de tolérance zéro de TITAN à l'égard de la corruption active et passive dans l'ensemble du Groupe est confirmée par une approche de gestion cohérente et une structure de gouvernance solide, lesquelles sont prescrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020. Cette position s'appuie sur un cadre complet d'outils, de contrôles et de mécanismes de dissuasion, supervisé par le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration. Le département Conformité et lutte contre la fraude du Groupe, qui fait partie du département d'Audit interne, du risque et de la conformité du Groupe, a la responsabilité générale de surveiller les risques stratégiques de conformité et de coordonner les activités d'assurance pertinentes, en coopération avec la direction et le département juridique.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN énoncent les principes, les règles et les responsabilités, et fournissent des indications spécifiques sur les procédures de prévention et de détection mises en place pour atténuer les risques pertinents. Les risques de fraude des entreprises sont efficacement atténués par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, un système modulaire et complet intégrant des éléments dynamiques, une évaluation des risques, des activités proactives et une surveillance continue. Ce programme, décrit dans le Cadre du programme de lutte contre la fraude et aisément accessible pour tous les employés de TITAN, couvre un large éventail de schémas de fraude possibles liés à la corruption, au détournement d'actifs et aux états financiers. Déployé dans l'ensemble du Groupe, il vise à fournir un bouclier de protection pour les actifs et les ressources, la réputation et la crédibilité de l'entreprise, ses atouts culturels et son efficacité opérationnelle. L'accent est mis sur la prévention de la fraude, principalement par le biais des projets d'évaluation des risques de fraude dans les domaines à haut risque, ainsi que sur la détection

précoce de tout indice ou cas possible de fraude professionnelle, par le biais de notre système de dénonciation des abus, de la plateforme de signalement EthicsPoint et des données d'analyse anti-fraude.

En 2024, un total de 26 cas ont été signalés au travers d'EthicsPoint, 13 pour des dénonciations d'abus présumés et 13 questions; ces dernières ont été transmises aux départements concernés pour résolution. Sur les 13 dénonciations d'abus présumés, à l'issue d'une enquête approfondie par les comités responsables, un cas a été jugé fondé et quatre partiellement fondés, tous liés aux questions de Personnel, Diversité et Respect en milieu de travail. Aucun des cas d'intégrité commerciale n'a été jugé fondé. Des plans d'action pour la remédiation ou le renforcement des contrôles ont été mis en place pour tous les cas susmentionnés. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 3.1.b « Indicateurs clés de gouvernance ».

En 2024, aucun cas de sanctions importantes liées à la non-conformité des opérations de TITAN aux lois environnementales, ou pour des questions d'éthique des affaires telles que la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, ou les droits de l'homme, n'a été enregistré.

Métriques et cibles

Cas avérés de corruption ou versement avérés de pots-de-vin G1-4

	2024	2023
Nombre de cas confirmés de corruption ou de versement de pots-de-vin	0	0
Nombre de condamnations	0	0
Montant des amendes importantes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0

Pour plus d'informations sur les incidents de corruption ou de pots-de-vin, veuillez consulter la section « Lutte contre la corruption et les pots-de-vin », à la page [168](#).

Influence politique et activités de lobbying G1-5

En 2024, les seules actions pertinentes d'implication envers des partis politiques ont concerné des contributions par Titan America dans les régions de Virginie et de Floride, aux États-Unis. À toutes fins de reporting et en commençant par la diligence raisonnable interne, TITAN conserve toutes les informations détaillées et contextuelles nécessaires des contributions monétaires dans chaque région (y compris le type de bénéficiaire, etc.), tandis que toutes les archives internes sont conservées par notre Département juridique pour les dossiers confidentiels.

Depuis 2022, Titan America applique une Directive interne pour la participation à des programmes de sensibilisation proactifs afin de développer des relations à long terme avec les régulateurs et les élus et pour se comporter en entreprise citoyenne responsable et en bon voisin dans les communautés proches de ses opérations aux États-Unis. Toute implication politique respectent les lois en vigueur dans le pays concerné concernant le financement des campagnes électorales, tandis que le processus d'examen pour la mise en œuvre de cette Directive est exécuté chaque année par la direction de Titan America, qui assume la responsabilité de l'approbation de cette Directive et de la supervision de ces activités.

	2024	2023
Valeur monétaire totale des contributions politiques financières et en nature*	45 749	18 496

* Contributions réalisées uniquement aux États-Unis

En tant que société basée dans l'UE, Titan Cement International S.A. est inscrite au registre de transparence de l'UE (identifiant RT : 447669443576-63). Cela témoigne de la représentation transparente et éthique de nos intérêts. Ce registre dresse la liste des organisations qui influencent la mise en œuvre des politiques européennes. Elle permet un contrôle public des activités de lobbying. Cette inscription souligne notre engagement à garantir et à promouvoir une représentation transparente et éthique des intérêts. Le Registre de transparence est une base de données complète recensant les organisations exerçant activement une influence sur la mise en œuvre des politiques des institutions européennes. Cette inclusion dans le registre permet un examen public, donnant aux citoyens et aux autres groupes d'intérêt la possibilité de suivre les activités de lobbying.

Aucun membre des organes d'administration, de gestion et de surveillance de TITAN n'a occupé une position comparable dans les administrations publiques (y compris au sein des autorités de réglementation) au cours des deux années précédant leur désignation au cours de la période sous revue actuelle.

Les activités de lobbying de TITAN ne sont pas liées à une implication politique ni à de l'influence et sont propres à son appartenance, au niveau régional, à des associations sectorielles comme l'association européenne Cembureau et la Portland Cement Association (PCA) aux États-Unis. Le Groupe TITAN participe également à la Cement and Concrete Association (GCCA) et à la Table ronde européenne de l'industrie (ERT). Les données relatives à ces activités, y compris les contributions monétaires, sont fournies dans les déclarations de performance clés ESG (KPI volontaires). Voir, en particulier, le tableau 3.1.b « Indicateurs clés de gouvernance », qui inclut des informations sur les principaux sujets abordés par les activités de lobbying et les principales positions de TITAN à leur sujet, en résumé.

Nous collaborons avec des organisations qui partagent notre vision d'un avenir bas carbone, durable et inclusif. Notre processus rigoureux de sélection des partenaires évalue la pertinence, la crédibilité, l'impact, la transparence et l'alignement sur nos priorités stratégiques. Nous contrôlons et publions notre participation, nous cherchons à obtenir un feedback et nous maintenons le dialogue avec nos partenaires. Les positions de lobbying sont alignées au niveau le plus élevé du Comité exécutif avec le feedback des représentants. Un groupe de travail discute des positions et propose des positions chaque trimestre.

Nos partenaires sont entre autres :

- Le Pacte mondial des Nations Unies, qui nous guide dans l'intégration des principes relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ;
- L'initiative Science Based Targets, qui valide nos objectifs de réduction des émissions en ligne avec la trajectoire de 1,5 °C et l'objectif net zéro d'ici à 2050 ;
- L'Industrial Transition Accelerator, qui accélère la décarbonation des industries lourdes ;
- La Global Cement and Concrete Association et la European Cement Research Academy, qui favorisent la recherche et l'innovation dans le secteur en soutien à la feuille de route pour le net zéro d'ici à 2050 ;
- CSR Europe et ses partenaires nationaux, qui permettent l'échange des meilleures pratiques pour la durabilité et la responsabilité sociétale ; et
- Les Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU, qui renforcent les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Transparence

Depuis plus de trois décennies, TITAN publie systématiquement ses performances financières et en matière de durabilité, soulignant ainsi son engagement sans faille en faveur de la transparence et son objectif résolu de tenir ses parties intéressées bien informées et engagées. Notre reporting couvre toutes les thématiques jugées importantes pour nos parties intéressées, en phase avec les principaux indicateurs de durabilité et en conformité avec les normes de reporting reconnues dans le monde entier. Parallèlement, le Groupe normalise et aide ses divisions à publier des rapports de durabilité annuels (ou rapports intégrés), ce qui renforce encore la transparence et l'engagement au niveau local. En 2024, huit divisions ont publié des rapports annuels de durabilité ou des rapports intégrés.

En outre, dans de nombreuses régions où le Groupe est actif, des émissions relatives aux émissions atmosphériques sont disponibles au travers de plateformes publiques. Nos cimenteries en Grèce, en Macédoine du Nord et en Serbie, notamment, jouent un rôle clé dans la facilitation de ces initiatives. De même, nos cimenteries en Égypte et en Turquie assurent aux autorités locales un accès à des plateformes similaires. En Grèce, nous avons par ailleurs mis en place une plateforme de sensibilisation axée spécifiquement sur le co-traitement dans le secteur du ciment et que nous mettons à la disposition de toutes nos parties intéressées.

Pratiques en matière de paiement **G1-6**

Un récapitulatif du délai moyen de paiement des factures est fourni à la section « Gestion des relations avec les fournisseurs » à la page [167](#), et il a été conclu qu'il n'existait aucun cas de contentieux pour cause de paiement tardif. TITAN ne possède pas de politique en matière de conditions de paiement standard pour tous les pays où il est actif, mais chaque division s'aligne sur les procédures locales sans appliquer de conditions différentes entre les PME et les grandes entreprises.

Exigences de publication découlant d'autres législations de l'UE

Tableau 1. Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'UE

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur 13 tu tableau 1 de l'Annexe 1				Page 52
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Règlement délégué (UE) 2020/1816 (5) de la Commission, Annexe II		Page 52
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur 10 tu tableau 3 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 94
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur 4 tu tableau 1 de l'Annexe 1				Non important (sans objet)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur 9 tu tableau 2 de l'Annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur 14 tu tableau 1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non important (sans objet)
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 117
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)				Règlement (UE) 2021/1119, article 2, paragraphe 1	Non important (sans objet)
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 124
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 127
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Page 127
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Page 127
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I				Page 127

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS E1-6 Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 127
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 129
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66				Règlement (UE) 2021/1119, article 2, paragraphe 1	Page 129
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Page 129
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			Page 129
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)					Page 129
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés			Page 129
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II		Page 132
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Page 133
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Page 133
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Page 133
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Page 135
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Page 135
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Page 96
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Page 96
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Page 96
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Page 137

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non important (sans objet)
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Page 137
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Page 178
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Page 178
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Page 141
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation des enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Page 141
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 142
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21					Page 142
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 142
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				Page 142
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Page 143
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I				Page 151
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 151
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I				Page 151
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 151
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Page 152
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Page 152
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 153
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 153
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Page 153
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I				Page 153

Rapport de gestion

Déclaration relative à la durabilité

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence SFDR (1)	Référence au Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Page de référence Ou déclaration de « Non important »
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 153
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 155
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 157
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I				Page 157
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 158
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Page 161
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I				Page 161
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Page 162
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Page 166
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Page 166
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I				Page 169
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Page 169

Notes

- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable) (JO L 317 du 9.12.2019, page 1).
- Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (Règlement sur les exigences en fonds propres, CRR) (JO L 176 du 27.6.2013, page 1).
- Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, page 1).
- Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 9.7.2021, page 1).
- Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3.12.2020, page 1).
- Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324,19.12.2022, page 1).
- Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union (JO L 406 du 3.12.2020, page 17).

Publications volontaires d'informations en matière de durabilité

Les informations publiées dans cette section concernent des publications qui ne sont pas requises par les normes ESRS, compte tenu des résultats de notre évaluation de la double importance. Ces informations ne font pas partie de la déclaration de durabilité de TITAN. La section « publications volontaires en matière de durabilité » n'est pas soumise à un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée).

Dans cette section, nous présentons des publications volontaires en matière de durabilité afin de mettre en évidence les engagements spécifiques au secteur de l'entreprise dans le cadre de la Charte et des lignes directrices en matière de durabilité du GCCA, ainsi que les indicateurs clés de performance ESG (KPI) associés aux objectifs de TITAN pour 2025 et au-delà. Ces publications s'alignent sur d'autres engagements volontaires dans notre approche de reporting, y compris les principes de l'IIRC, la Communication sur les progrès (CoP) du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), et les recommandations du TCFD et du TNFD.

Nous fournissons également les liens entre les KPI et les normes SASB et GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Afin de maintenir l'alignement des KPI avec les exigences des ESRS, nous les présentons en parallèle avec nos engagements volontaires dans les tableaux sous la section « Déclarations de performance ESG (KPI volontaires) ».

Pour les lignes directrices concernant les KPI et autres publications, le Tableau 9 « Normes sectorielles et autres normes pour les publications non financières en 2024 » offre des références détaillées aux documents d'orientation du secteur (GCCA) et d'autres institutions mondiales (CNUCED et UNGC) qui sont intégrées dans notre approche de reporting.

Des modifications rétroactives ont été apportées à des indicateurs spécifiques des années précédentes afin de les aligner avec les exigences des ESRS, garantissant ainsi des informations plus utiles et en maintenant des chiffres comparables. Les indicateurs de durabilité non pertinents pour 2023 ont été déplacés vers la section des publications volontaires.

Liste du contenu des déclarations de performance ESG (y compris KPI volontaires) :

Questions de durabilité importantes	184
Déclaration de performance ESG (indicateurs de performance volontaires)	186
1. Informations environnementales	186
2. Informations sociales	210
3. Informations en matière de gouvernance	225
4. Systèmes de gestion du Groupe en 2024	227
5. Audits en 2024	228
6. Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives	229
7. Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2024	230

En route vers nos objectifs ESG

En 2024, nous avons enregistré des avancées substantielles vers nos objectifs ESG, apportant ainsi la preuve de notre engagement fort envers la durabilité et la création de valeur à long terme pour nos clients, les communautés locales, les employés et les autres parties intéressées.

Objectifs 2025 et au-delà		2024	2023	Progression par rapport aux objectifs
Décarbonation and digitalization	Validation des objectifs par la SBTi	Objectifs validés depuis 2022 selon le scénario de 1,5°C		●
	Net zéro (2050) Émissions de GES nettes zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur ¹	Objectif net-zéro validé par le SBTi depuis 2022		●
	Émissions de GES des périmètres 1,2,3 (kg/t de produit cimentaire)^{2,3}	676,6	689,9	
	• 25,1 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020 ¹	-10,6 %	-8,8 %	●
	• 95,6 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 2020 ¹			
	Périmètre 1			
	GES bruts de périmètre 1 (en kg/t de produit cimentaire)	630,0	636,9	●
	-22,8% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-9,3 %	-8,3 %	
	Émissions de GES nettes de périmètre 1 (CO ₂)	598,4	607,7	
	• 550 kg/t de produit cimentaire d'ici 2026 (-18,1% par rapport au niveau de 2020)	-10,6 %	-9,6%	●
	• 500 kg/t de produit cimentaire d'ici 2030 (-25,6 % par rapport au niveau de 2020)			
	Intensité nette du CO ₂ de périmètre 1 (kg/€) ¹⁰	3,76	3,84	
	GES de périmètre 2	42,8	49,0	
	-58,1% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-26,6 %	-16,0%	●
	GES périmètre 3 (en kg/t de produit cimentaire) ⁴	128,1	114,5	
GES absolus de périmètre 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus	-100 %	-95,5 %	●	
-80,9 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹				
Autres GES absolus de périmètre 3	+23,1%	+4,5 %	●	
-90 % d'ici 2050 (par rapport au niveau de 2020) ¹				
Surveillance et vérification indépendante des GES de périmètre 3	Vérification indépendante	Vérification indépendante	●	
Investissement annuel dans la recherche et l'innovation : 20 millions d'euros	22,6	22,1	●	

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

- Objectifs validés par le SBTi.
- Les limites de l'objectif comprennent les émissions et les absorptions liées à la terre provenant de la bioénergie.
- Périmètre 1 : émissions directes de CO₂ (brutes) ; Périmètre 2 : émissions indirectes de CO₂ provenant de l'électricité ; Périmètre 3 : émissions indirectes de CO₂ (brutes) de la chaîne d'approvisionnement, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés
- Émissions liées à six catégories considérées comme pertinentes pour les activités de production de ciment selon les directives de la GCCA.

Objectifs 2025 et au-delà		2024	2023	Progression par rapport aux objectifs	
Environnement de travail propice à la croissance	Zéro accident mortel	0	0	●	
	LTIFR (employés) parmi les trois meilleures du groupe de référence ⁵	0,33	0,35	●	
	Initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, sociale et financière du bien-être de nos employés	368	226	●	
	1/3 de représentation féminine au CA	1/3	1/3	●	
	Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion ; augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements	% de femmes dans l'encadrement +28,4% par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 21,2%)	+25,8% par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 20,8%)	●	
		% de femmes dans les viviers de talents +107,7% par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 27,0%)	+84,6% par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 24,0%)	●	
		% de femmes dans les nouveaux recrutements +16,0% par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 15,5%)	-4,7% par rapport au niveau de 2020 (part des femmes de 12,8%)	●	
	100 % des employés ont accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion, notamment dans des domaines essentiels pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la numérisation et la décarbonation	84 713 heures de formation	83 944 heures de formation	●	
Impact local positif	Continuer à maintenir et à améliorer les bonnes performances en matière d'émissions spécifiques liées à la production de ciment.	Poussières (g/t de clinker)	21,7	19,8	●
		NOx (g/t de clinker)	1 149	1 165	●
		SOx (g/t de clinker)	233,7	238,4	●
	100 % de sites ⁶ faisant l'objet d'un plan de réhabilitation de carrière (%)	100,0	96,0	●	
	Réhabilitation de 25 % des zones affectées (%)	22,8	23,9	●	
	Plans de gestion de la biodiversité des carrières dans tous nos sites ⁶ situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité (%)	100,0	83,3	●	
100% des principales opérations font l'objet de plans d'engagement communautaire (PEC) alignés sur les questions de durabilité	297 initiatives	265 initiatives	●		
2/3 des dépenses totales dirigées vers les communautés et fournisseurs locaux (%)	68,4	67,8	●		
Approvisionnement responsable	Consommation d'eau de 280 l/t de produit cimentaire	220,9	222,7	●	
	Demande d'eau satisfaite à 70% par de l'eau recyclée (%)	72,9	71,0	●	
	85 % de la production ⁷ couverte par la norme ISO50001 ou par des audits énergétiques	90	86	●	
	Une part de 50% de la production ⁷ couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » (%)	51,1	55,0	●	
	70% des fournisseurs clés ¹ respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs (%)	58,5	24,7	●	

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

- Définition du groupe de référence : Cemex, Holcim, Argos, Heidelberg Materials, CRH, Cementir, Vicat, Buzzi. Comparaison basée sur les dernières informations disponibles. LTIFR : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées
- Sites actifs en propriété exclusive
- Usines intégrées de clinker et de ciment
- Fournisseurs clés : fournisseurs critiques selon le guide GCCA pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement durable avec un niveau significatif de dépenses pour TITAN tel que défini dans les notes sur les déclarations de performance ESG (page 186).
- Notre joint-venture au Brésil est incluse dans le périmètre cible pour les émissions de CO₂ des champs d'application 1, 2 et 3.
- Le numérateur et le dénominateur de cette mesure sont calculés conformément aux états financiers.

Utilisation des ressources et économie circulaire

Ressources sortantes

Produits et matériaux

Fort de 120 années d'expérience dans le secteur et guidé par son engagement en faveur d'une croissance durable, TITAN est devenu un producteur international de ciment et de matériaux de construction répondant aux besoins de ses clients dans plus de 25 pays à travers le monde, offrant un réseau de 14 cimenteries intégrées et trois usines de broyage de ciment. TITAN exploite également des carrières, des usines de béton prêt à l'emploi, des terminaux et d'autres installations de production et de distribution, et emploie environ 5 400 personnes dans le monde entier.

Nous répondons aux besoins de la société en infrastructures et en logements sûrs, durables, résilients et abordables. Nous créons une valeur importante en transformant des matières premières en produits (ciment, béton, granulats, cendres volantes, mortiers secs, blocs et autres matériaux de construction). Nous proposons également à nos clients des services de transport et de distribution, ainsi qu'une série de solutions telles que les technologies de valorisation et la gestion des déchets.

La polyvalence, la résilience et la durabilité du béton en font un produit de construction sûr, fiable et durable. Sa masse thermique élevée, son caractère recyclable à 100 % et son potentiel de carbonation contribuent à réduire les émissions du secteur de la construction, qui représente 40 % de la consommation d'énergie et 36 % des émissions de CO₂ dans l'UE. Le ciment et le béton sont essentiels à la création d'un environnement bâti durable, et il est indispensable que les politiques continuent de soutenir cette approche.

Nos produits et services sont utilisés dans différentes activités, depuis les grands projets d'infrastructures (par ex. routes, ponts, aéroports, hôpitaux et écoles) jusqu'aux logements, aux immeubles commerciaux et aux projets sociaux.

Ciment

Une substance liante et le principal composant du béton prêt à l'emploi. Il est produit par le broyage de clinker, de gypse et d'autres matériaux cimentiers en une fine poudre.

Béton prêt à l'emploi

Produit par la combinaison de ciment, de granulats et d'eau afin de produire un produit durable susceptible d'être coulé sous différentes formes.

Granulats

Les granulats et matériaux grossiers comme le sable, les graviers, les pierres concassées et le béton recyclé sont utilisés comme matières premières dans le ciment et comme éléments de renforcement dans l'asphalte et le béton. Ils peuvent également être utilisés dans les couches de fondation de routes et de voies ferrées.

Autres matériaux de construction

Les mortiers secs, blocs de construction et autres produits en béton ainsi que les cendres volantes comptent parmi les matériaux utilisés dans la construction et d'autres secteurs.

Nous promovons activement les nouveaux produits qui améliorent la qualité et la durabilité pour nos clients, comme ProAsh®, ainsi que les méthodes et matériaux qui facilitent la construction et qui contribuent à réduire les incidences environnementales.

Le lecteur trouvera davantage d'informations concernant les produits à la page [16](#) « Transformation commerciale ».

Déchets

Les ressources sortantes (déchets) de nos installations sont calculées sur la base de mesures directes et de quantités pesées. Nous gérons différents déchets non dangereux tels que du bois, du fer et de l'acier, de l'aluminium, des câbles, des déchets de construction et de démolition, des emballages, du papier, des équipements électriques et électroniques, du verre et du plastique. Nous manipulons également des déchets dangereux tels que des huiles usagées, des matériaux contaminés, des matériaux de filtre, des batteries et des tubes d'éclairage. Notre stratégie complète de gestion des déchets assure le tri, le recyclage ou l'élimination corrects de ces matériaux d'une manière responsable sur le plan environnemental, en phase avec notre engagement en faveur de la durabilité et des principes de l'économie circulaire.

Notre méthodologie respecte les normes et lignes directrices décrites par le protocole de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), ce qui garantit l'exactitude et la cohérence de nos pratiques de gestion des déchets.

Les métriques suivantes sont liées aux IRO identifiés, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (incidence négative).

Niveau du Groupe (toutes opérations)	2024
Total des déchets produits (tonnes)	359 267
Total des déchets détournés de l'élimination (tonnes)	318 141
Total des déchets non dangereux réutilisés (tonnes)	0
Total des déchets dangereux réutilisés (tonnes)	0
Total des déchets non dangereux recyclés (tonnes)	317 895
Total des déchets dangereux recyclés (tonnes)	245
Total des déchets non dangereux récupérés (tonnes)	0
Total des déchets dangereux récupérés (tonnes)	0
Total des déchets orientés vers l'élimination (tonnes)	41 126
Total des déchets non dangereux incinérés (tonnes)	16
Total des déchets dangereux incinérés (tonnes)	0
Total des déchets non dangereux mis en décharge (tonnes)	38 365
Total des déchets dangereux mis en décharge (tonnes)	200
Total des déchets non dangereux éliminés d'une autre façon (tonnes)	2 544
Total des déchets dangereux éliminés d'une autre façon (tonnes)	1
Total des déchets non recyclés (tonnes)	41 126
Total des déchets non recyclés (%)	11,4
Total des déchets dangereux (tonnes)	447
Total des déchets radioactifs (tonnes)	0

Même si les déchets dangereux représentent une part minime (0,1 %) du total des déchets éliminés, leur gestion correcte respecte la réglementation locale de toutes nos installations dans l'ensemble de nos activités et divisions.

Soucieuses de montrer l'exemple, nos usines ont sensibilisé leurs communautés voisines en participant à des efforts collaboratifs comme l'initiative « Zéro gaspillage » à Thessalonique, en Grèce, une application pilote de l'économie circulaire et un programme de gestion efficace des ressources dans lequel 24 entreprises et 500 ménages de leurs employés obtiennent des résultats mesurables afin d'améliorer

la performance de recyclage de la municipalité. Nous avons collecté et recyclé au total environ 110 tonnes de déchets en 2024, une augmentation de 30,1 % par rapport à 2023. Au total, quelque 263 tonnes ont été traitées depuis le lancement de ce programme en 2021.

Actions liées à la pollution (autre que la pollution de l'air)

Effluents d'eau

Le Groupe TITAN a pour objectif constant de maintenir la qualité des ressources en eau dans toutes nos installations et dans les zones voisines par la mise en place de pratiques responsables et efficaces pour la consommation et le rejet de l'eau. Les systèmes de gestion de l'eau font en sorte que la qualité et la quantité des eaux rejetées respectent ou surpassent les normes et réglementations en vigueur au niveau local. Grâce à l'application de processus de traitement adéquats, nous visons à atténuer et à minimiser tout impact potentiel sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Les méthodes de traitement incluent un traitement primaire au moyen de cuves de sédimentation ainsi que des installations spécifiques pour le traitement des eaux usées conformément aux exigences réglementaires. L'eau traitée est recyclée et réutilisée dans nos installations. Dans le cadre de notre système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS), tous les sites contrôlent régulièrement la quantité et la qualité, y compris les huiles et graisses, nitrates et phosphates, de l'eau traitée finalement rejetée dans la nature. Les effluents d'eau étaient inférieurs aux limites réglementaires locales dans tous les cas.

Réduction du bruit

TITAN s'efforce systématiquement de réduire les bruits ambiants par un programme complet impliquant des mesures périodiques afin de contrôler et de maîtriser les niveaux de bruit. L'objectif premier est de minimiser les nuisances pour les communautés voisines et les zones avoisinantes. Cette approche proactive inclut le développement de plans d'action et de programmes bien définis qui intègrent les meilleures techniques disponibles comme le cloisonnement des équipements bruyants, la pose de silencieux en sortie des cheminées d'évacuation et l'utilisation de barrières naturelles (arbres et buissons) et de panneaux anti-bruit, qui contribuent tous à minimiser la propagation du bruit au-delà de l'enceinte de l'usine.

Feuille de route pour répondre aux exigences de la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

En 2024, TITAN a intensifié sa préparation aux exigences de la CS3D avec une feuille de route couvrant les années 2024-2026 et impliquant des experts issus de différentes fonctions au sein de l'entreprise. Cette démarche s'est fondée sur l'analyse des exigences de la CS3D, des normes mondiales et des références en matière de bonnes pratiques. Nous avons lancé des plans d'actions en vue d'évaluer nos politiques, nos documents d'orientation et nos systèmes de gestion. On peut citer par exemple nos politiques révisées en matière d'environnement et de changement climatique et la nouvelle politique du Groupe concernant le respect sur le lieu de travail. En 2023, nous avons mis au point une nouvelle méthodologie d'évaluation des risques en matière de droits de l'homme et mis à jour notre Politique du Groupe en matière de droits de l'homme afin de nous conformer aux exigences de la CS3D ainsi qu'aux principes directeurs du PMNU et de l'OCDE.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

En 2024, TITAN a continué à défendre les droits de l'homme, en particulier pour les personnes affectées par ses opérations. En collaboration avec les experts de CSR Europe, nous avons actualisé notre Politique du Groupe en matière de droits de l'homme afin de l'aligner sur les Principes directeurs des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE et les exigences de la CS3D. En 2024, le nombre total d'employés formés à la Politique de droits de l'homme a atteint 576.

Nous avons amélioré notre méthodologie d'évaluation des risques pour les droits de l'homme afin d'assurer le respect future de la CS3D. Cette méthodologie, testée en 2024, complète les Politiques et le Code de conduite du Groupe. Elle a été élaborée selon une approche descendante et sur la base des résultats d'une étude de 2023 axée sur différents aspects des droits de l'homme.

Cette étude, basée sur des rapports internationaux et sur l'approche du Département d'État américain, a identifié des risques élevés pour les droits de l'homme dans deux des dix pays où nous sommes actifs.

En 2024, TITAN a également renforcé son engagement avec les communautés par l'harmonisation des efforts dans les différentes activités et la mise en œuvre du Cadre d'orientation pour l'engagement des parties intéressées. Ce cadre, aligné sur la Politique de dénonciation des abus actualisée du Groupe, donne la priorité aux plaintes portant sur des questions environnementales et de droits de l'homme en vue de la remédiation.

Gouvernance fiscale

TITAN estime que la transparence en matière d'impôt sur les sociétés et un comportement fiscal responsable sont des piliers essentiels de la bonne gouvernance, indispensables à la réalisation de nos objectifs de développement durable, à l'établissement d'une confiance sociale et à la satisfaction de nos attentes croissantes. Dans la lignée des évolutions au niveau de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et de l'UE ou encore des législations fiscales nationales, nous œuvrons à l'amélioration de notre cadre de contrôle fiscale et nous nous attachons à respecter les exigences réglementaires en matière de publication d'informations. Nous sommes fermement attachés à faire preuve d'intégrité et à respecter non seulement la lettre de la loi, mais aussi l'esprit de ses principes sous-jacents.

Toutes les entités du groupe respectent la législation fiscale en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe est actif. La conformité fiscale et, à travers elle, la réduction au minimum du risque fiscal, est l'un des facteurs déterminants de nos activités habituelles. Elle intervient également dans les opérations importantes et les investissements potentiels, de sorte que nous faisons appel aux conseils professionnels d'experts externes appropriés afin de déterminer notre position fiscale. Nous encourageons une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales et nous apportons sans tarder une réponse complète à toutes les questions reçues. Le Groupe TITAN paie des impôts sur son résultats en fonction du lieu où la valeur est créée dans le cadre normal de ses activités commerciales.

Le Groupe TITAN utilise des structures d'entreprises guidées par des considérations commerciales et ne cherche pas à utiliser des montages fiscaux abusifs. Nous veillons à respecter le principe de conditions de marché normale dans toutes nos transactions à l'intérieur du groupe, conformément aux principes directeurs de l'OCDE et aux législations fiscales locales, en fixant proactivement les tarifs au prix du marché de manière opportune, transparente et organisée. Nos dossiers de prix de transfert sont préparés par des conseillers fiscaux extérieurs en coopération avec les départements fiscaux locaux et au niveau du

Rapport de gestion

Déclaration relative à la durabilité

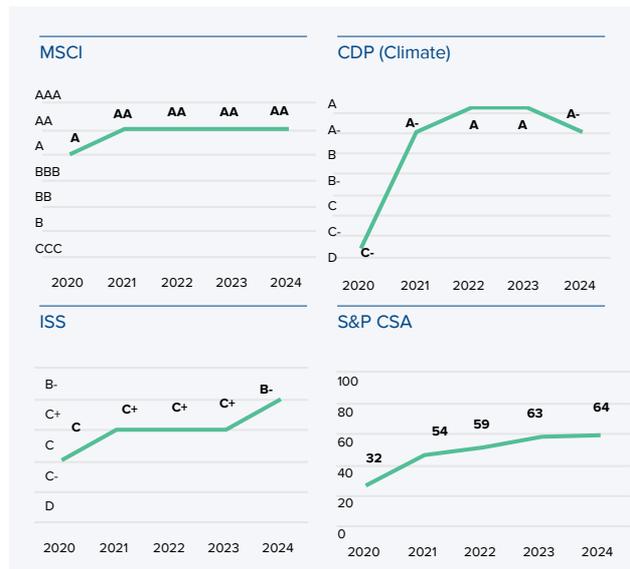
Groupe. Ces dossiers se composent d'un dossier maître contenant des informations standard applicables à toutes les entités du Groupe et de dossiers locaux relatifs aux transactions réalisées par les contribuables locaux, qui sont soumis (et disponibles pour examen) aux autorités fiscales compétentes.

Le rapport pays par pays (Country-by-Country Report, CBCR) est préparé puis soumis aux autorités fiscales de la société mère (Chypre) en temps utile et conformément aux orientations de l'OCDE. Nous fournissons une liste de toutes les entités du Groupe TITAN avec des informations sur l'actionnariat et une description succincte de la nature et de la portée géographique des activités (Note 4. Investissements dans les filiales, les joint-ventures et les participations). Nous n'utilisons pas de juridictions opaques ou de soi-disant « paradis fiscaux » pour éviter les impôts. Les entités domiciliées dans des juridictions à faible taux d'imposition existent pour des raisons substantielles et commerciales. Nous demandons les incitations fiscales offertes par les autorités gouvernementales pour soutenir l'investissement, la performance environnementale, l'emploi et le développement économique, et nous nous assurons que nos demandes sont conformes aux cadres juridiques et réglementaires. Le taux d'imposition effectif (effective tax rate, ETR) du Groupe en 2024 était de 19,7%. Il s'agit de notre charge fiscale d'entreprise au niveau mondial exprimée en pourcentage du bénéfice mondial du Groupe avant impôts (Note 14. Impôts sur les revenus, fournit une réconciliation fiscale au niveau du Groupe).

Évaluation indépendante de la performance ESG

Nous collaborons activement avec les agences de notation ESG, et nous utilisons leurs évaluations pour guider notre gestion des risques et opportunités en matière d'ESG. Nous nous attachons à améliorer continuellement notre performance en matière de durabilité et d'aligner nos objectifs sur les attentes de nos parties intéressées. Plusieurs de nos notations ont été revues à la hausse en 2024, comme le montrent les graphiques ci-dessous. Nous avons notamment obtenu une note de risque ESG revue à la hausse à 24,4, et notre risque de subir des impacts financiers importants découlant de facteurs ESG a été jugé « moyen » par Sustainalytics. Titan Cement International S.A. a obtenu une note de 64/100 dans le cadre du S&P Global Corporate Sustainability Assessment, une amélioration d'un point par rapport à 2023. Nous avons décroché pour la deuxième année consécutive le statut « Prime » des notations d'entreprises ESG d'ISS, ce qui nous place dans le décile supérieur du secteur de la construction. Nous avons reçu une notation MSCI ESG « AA » pour la quatrième année consécutive.

Moody's Analytics a attribué à TITAN un score ESG global de 64/100, soit 18 points de mieux que la moyenne du secteur, avec un score de transition énergétique « avancé » de 68/100.



Le Groupe Titan a intégré la série d'indices FTSE4Good avec un score de 3.9. Mise au point par le fournisseur international d'indices et de données FTSE Russell, la série d'indices FTSE4Good a été conçue pour mesurer la performance d'entreprises faisant preuve de solides pratiques ESG. En Grèce, TITAN Cement International S.A. a obtenu un score de transparence ESG remarquable de 98 % selon l'évaluation d'ATHEX ESG.

Statut de « Leadership » en matière de changement climatique attribué par le CDP à TITAN pendant quatre années consécutives. Après avoir été intégré à la « liste A » du CDP pendant deux années consécutives, TITAN a à présent obtenu une note « A- » dans les domaines du changement climatique et de la gestion de la sécurité de l'eau. Cette réalisation fait de TITAN l'une des rares entreprises de son secteur à obtenir des notes élevées dans ces deux catégories attribuées par l'organisation sans but lucratif de publication d'informations sur le carbone CDP, ce qui témoigne de son leadership dans la transparence des entreprises et de performances en matière de changement climatique.

De plus amples informations sur l'évaluation de la performance ESG du Groupe par les agences de notation ESG sont disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.titan-cement.com/sustainability/esg-ratings/>).

Reconnaitances mondiales de TITAN en matière d'ESG

Les réalisations de TITAN en matière de durabilité ont été reconnues au niveau mondial en 2024, ce qui souligne la réussite de notre approche rigoureuse de l'identification et de l'évaluation des opportunités clés en matière de durabilité. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site Internet de la société (<https://www.titan-cement.com/sustainability/esg-ratings/>).

1. TITAN a été désigné comme l'un des leaders européens en matière de climat par le Financial Times pour son leadership en matière de risques liés au climat et de décarbonation.
2. TITAN a été reconnu comme l'une des Entreprises les plus durables du monde selon TIME magazine, ce qui témoigne de notre engagement envers la durabilité dans toutes les dimensions de l'ESG.
3. TITAN a reçu l'ESG Transparency Award de l'EUPD en reconnaissance de son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

Autres publications concernant les questions sociales et de gouvernance

Rapports EthicsPoint

Parmi les 26 rapports reçus via la plateforme de signalement EthicsPoint de TITAN en 2024, treize ont été classés comme des allégations et treize comme des demandes de renseignements. Parmi les treize allégations, onze ont été examinées en profondeur par les comités régionaux respectifs, sous la supervision du comité de surveillance, tandis que deux cas sont encore en cours d'examen. Parmi les onze cas examinés et clôturés, un a été jugé fondé et quatre partiellement fondés, tous concernant des problèmes liés aux personnes et au respect du lieu de travail. Aucun des cas fondés ou partiellement fondés n'a concerné des affaires de corruption ou d'intégrité des affaires. Les six autres cas, concernant des questions d'intégrité des affaires/santé et sécurité, ont été jugés non fondés. Des plans d'action pour la correction ont été mis en œuvre pour tous les cas fondés ou partiellement fondés. Les treize cas de demandes de renseignements ont été orientés vers les fonctions compétentes et ont été correctement traités et répondus.

Indice de perception de la corruption pour les pays d'opérations de TITAN

Selon le rapport annuel 2024 de l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de Transparency International, les filiales de TITAN ont opéré en 2024 dans des pays ayant un classement CPI supérieur ou égal à 130 (niveau de classement de l'Égypte). Concernant les pays d'opérations de TITAN : l'Égypte, le Brésil, la Serbie, la Macédoine du Nord, la Bulgarie et les États-Unis ont enregistré un classement CPI légèrement inférieur en 2024 (conditions détériorées) par rapport à 2023, tandis que le Kosovo, l'Albanie et la Turquie ont vu leur classement CPI s'améliorer (meilleures conditions), tandis que la Grèce est restée inchangée. (Source : <https://www.transparency.org/en/cpi/2024>).

Aucun incident de perturbation des opérations ou de conflits

En 2024, aucun incident n'a été enregistré concernant des arrêts d'opérations ou des retards de projets dus à des facteurs non techniques, tels que des affaires de contentieux, des annulations de permis existants pour nos opérations, des sanctions à l'encontre de nos opérations, des retards dans la réception de tels permis, ou d'autres incidents liés aux communautés et aux parties intéressées, y compris les grèves et les manifestations, les lock-out ou d'autres controverses concernant les employés de notre propre main-d'œuvre. TITAN n'opère pas dans ou à proximité des zones de conflit, selon les données du Uppsala Conflict Data Program (UCDP, www.uu.se).

Informations financières relatives au climat (TCFD)

Le secteur du ciment joue un double rôle dans la transition vers la neutralité carbone, non seulement en fournissant l'infrastructure résiliente nécessaire pour s'adapter au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi en atténuant le changement climatique grâce à la décarbonation de sa chaîne de valeur.

Le Groupe TITAN s'est rapproché d'experts sur l'évaluation des risques liés au changement climatique, conformément aux recommandations du TCFD, afin d'identifier les risques physiques et transitoires découlant du changement climatique, ainsi que les opportunités issues de la transition vers une économie à faible émission de carbone, sur la base des différents scénarios du GIEC. Il s'agit d'un processus intégré dans l'évaluation globale de la gestion des risques du Groupe. Le tableau suivant fournit tous les liens nécessaires avec le Rapport annuel intégré de TITAN et le rapport que nous avons soumis au CDP pour 2024. Plus d'informations sur la méthodologie utilisée ainsi que sur les risques et opportunités peuvent être trouvées à la page [118](#) du rapport (Déclaration relative à la durabilité).

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Métriques et cibles
Surveillance par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat RAI 2024, p. 91 , 52 , 81 , 118 CDP C4. Gouvernance	Risques et opportunités liés au climat identifiés RAI 2024, p. 14 , 80 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat RAI 2024, p. 80 , 81 , 118 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance	Mesures utilisées RAI 2024, p. 117 , 80 , 81 , 119 , 118 , 186 , 199 CDP C4. Gouvernance C5. Stratégie opérationnelle C7. Performance environnementale – changement climatique
Rôle de la direction RAI 2024, p. 91 , 52 , 81 , 118 CDP C4. Gouvernance	Impact sur les opérations, la stratégie et la planification financière de l'organisation RAI 2024, p. 14 , 80 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance C5. Stratégie opérationnelle C7. Performance environnementale – changement climatique	Processus de gestion des risques liés au climat RAI 2024, p. 80 , 81 , 118 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance C5. Stratégie opérationnelle C7. Performance environnementale – changement climatique	GES des périmètres 1, 2 et 3 et risques associés RAI 2024, p. 119 , 118 , 186 , 199 CDP C7. Performance environnementale – changement climatique
	Résilience de la stratégie de l'organisation face à différents scénarios RAI 2024, p. 14 , 80 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités	Intégration dans la gestion globale des risques RAI 2024, p. 80 , 81 , 118 CDP C2. Identification, évaluation et gestion des dépendances, incidences, risques et opportunités C4. Gouvernance	Objectifs et performances par rapport aux objectifs RAI 2024, p. 124 , 134 CDP C4. Gouvernance C7. Performance environnementale – changement climatique

Veuillez visiter le site <https://www.cdp.net> pour connaître la réponse de TITAN au questionnaire d'entreprise 2024 du CDP.



Informations financières relatives à la nature (TNFD)

TITAN reste fermement résolu à réduire au minimum les incidences environnementales sur les terres, les océans, l'eau douce, l'atmosphère et les écosystèmes. Du fait de notre alignement sur les principes du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD), nous aspirons à renforcer la transparence, à promouvoir des actions favorables à la nature et à réaliser des progrès concrets dans la conservation de la nature.

Le Groupe TITAN a fait appel à des experts en évaluation des risques et opportunités liés à la nature, conformément aux recommandations du TNFD, afin d'identifier les dépendances, incidences, risques et opportunités dans ses opérations directes ainsi que dans sa chaîne de valeur en amont et en aval. Il s'agit d'un processus intégré dans l'évaluation globale de la gestion des risques du Groupe. En donnant la priorité aux pratiques durables et en intégrant les risques et opportunités liés à la nature dans nos prises de décisions, nous réaffirmons notre engagement à construire un avenir résilient et responsable sur le plan environnemental. Le tableau suivant fournit tous les liens nécessaires avec le Rapport annuel intégré de TITAN. Plus d'informations sur la méthodologie utilisée ainsi que sur les risques et opportunités peuvent être trouvées à la page [137](#) du rapport (Déclaration relative à la durabilité).

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques et incidences	Métriques et cibles
Surveillance par le Conseil d'administration des dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature RAI 2024, p. 91 , 52 , 81 , 137	Dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature identifiés RAI 2024, p. 14 , 80	Procédures d'identification d'évaluation et de hiérarchisation des dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature RAI 2024, p. 80 , 81 , 137	Métriques utilisées pour évaluer et gérer les risques et opportunités importants liés à la nature RAI 2024, p. 124 , 80 , 81 , 119 , 137 , 186 , 199 , 202
Rôle de la direction RAI 2024, p. 91 , 52 , 81 , 137	Impact sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la planification financière de l'organisation RAI 2024, p. 14 , 80	Processus de suivi des dépendances, incidences, risques et opportunités liés à la nature RAI 2024, p. 80 , 81 , 137	Métriques utilisées pour évaluer et gérer les dépendances et les incidences sur la nature RAI 2024, p. 137 , 186 , 199 , 202
Politiques et activités de sensibilisation, supervision par le conseil d'administration et la direction RAI 2024, p. 91 , 52 , 81 , 137	Résilience de la stratégie de l'organisation face à différents scénarios RAI 2024, p. 14 , 80	Intégration dans la gestion globale des risques RAI 2024, p. 80 , 81 , 137	Objectifs et performances par rapport aux objectifs RAI 2024, p. 124 , 134
	Actifs et/ou activités répondant aux critères d'emplacement prioritaire RAI 2024, p. 14 , 80		

1. Questions de durabilité importantes

Groupe TITAN	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce
1 Santé et sécurité	Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux	Un environnement de travail sûr et sain	Gestion de l'environnement et de l'énergie	Satisfaction de nos clients avec des produits et services durables, innovants et de qualité
2 Innovation	Implication, développement continu et bien-être des employés	Relations avec la clientèle	Santé et sécurité	Impact net positif sur la société, l'économie et l'environnement au niveau local
3 Éthique des affaires	Satisfaction de la clientèle	Développement et bien-être des employés	Compétitivité et résilience du modèle d'entreprise	Santé, sécurité et bien-être pour nos employés
4 Énergie et atténuation du changement climatique	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Atténuation du changement climatique et adaptation	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Un modèle d'entreprise prêt pour l'avenir dans un monde neutre en carbone
5 Biodiversité	Contribuer au bien-être de nos communautés locales	Qualité et durabilité des produits	Impact positif pour nos communautés	Bonne gouvernance, transparence et éthique
6 Adaptation au changement climatique (urbanisation résiliente)	Gestion environnementale	Consommation efficace de l'énergie et des ressources naturelles (eau, matières premières et combustibles)	Implication et développement des employés	Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire
7 Utilisation des ressources et économie circulaire	Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires		Innovation axée sur le numérique et la décarbonation
8 Responsabilité des produits	Relations avec les parties intéressées et engagement auprès de ces dernières	Durabilité des communautés		Implication et développement continu des employés
9 Adaptation au changement climatique (risques physiques)	Changement climatique et énergie	Chaîne d'approvisionnement responsable et fiable		Chaîne d'approvisionnement fiable et durable
10 Formation et développement des compétences	Innovation en termes de modèle d'entreprise	Préservation de la biodiversité		Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion
11 Eau				
12 Diversité				
13 Développement des communautés locales				
14 Pollution atmosphérique				

Autres questions importantes pour les parties intéressées, basé sur la validation de l'évaluation de l'importance la plus récente, en 2022

	Albanie	Bulgarie	Bulgarie	Grèce
1	S.o.	<ul style="list-style-type: none"> Impacts visuels Sécurité des données Résilience du modèle d'entreprise Bien-être de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de l'environnement légal et réglementaire Développement continu de notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Comportement compétitif Accès et accessibilité financière Pratiques de vente et labellisation des produits
Niveau des questions importantes :	Questions importantes au niveau mondial Questions importantes au niveau du secteur Questions importantes au niveau local			

Note : Nous comparons les questions importantes identifiées lors de l'évaluation de la double importance du Groupe en 2024 avec les questions de durabilité importantes pour les pays, tels que déterminées par l'évaluation de l'importance précédente réalisée en 2022.

Tables

Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur	Gestion environnementale des impacts locaux et protection des ressources naturelles	Protection de l'environnement et investissements	Santé, sécurité et bien-être	Protéger nos collaborateurs et promouvoir la santé et la sécurité
Performance environnementale	Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux	Un environnement de travail sûr et sain	Marketing et satisfaction de la clientèle (qualité, innovation produit et sécurité)	Optimiser et développer l'accès aux matériaux de base, y compris le ciment
S'engager et contribuer à nos communautés locales	Gagner la confiance de nos clients et améliorer leur satisfaction	Emploi et bien-être des employés	Gestion environnementale	Attirer, développer et conserver les talents dans un esprit d'ouverture, d'intégration et de diversité
Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Bonne gouvernance et éthique des affaires	Performance économique et présence sur le marché	Bonne gouvernance, conformité et éthique des affaires	Atténuer les impacts du changement climatique et optimiser la consommation énergétique
Implication et développement des employés	Continuer à s'engager et à contribuer à la durabilité de nos communautés locales	Qualité et sécurité des produits	Implication et collaboration des employés, et développement du personnel	Innovation et adaptation rapide
Changement climatique et efficacité énergétique	Décarbonation, efficacité énergétique et résilience du modèle d'entreprise	Dialogue avec les parties intéressées et bien-être des communautés	Changement climatique et énergie	Gestion active de la biodiversité et des écosystèmes (y compris l'eau)
Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	Implication, développement et bien-être des employés	Changement climatique et énergie	Utilisation efficace des ressources et contribution à une économie circulaire	Relations et engagement communautaires ; permis d'exploitation
Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	Assurer le maintien d'une chaîne d'approvisionnement durable et fiable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Croissance durable et infrastructures résilientes	Durabilité du béton / durabilité de nos produits
		Chaîne d'approvisionnement responsable et durable	Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement	Réglementation à venir ; complexité croissante de la réglementation
		Utilisation responsable des ressources et contribution à une économie circulaire, biodiversité et gestion des forêts	Licence sociale d'exploitation et contribution à la durabilité des communautés locales	Communication (interne et externe)
			Transformation numérique	Réputation de la marque et exposition via les médias sociaux
Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
<ul style="list-style-type: none"> Bien-être de la clientèle Confidentialité des données clients Sécurité des données Accès et abordabilité Conception de produits et gestion du cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Conception de produits et gestion du cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Accès et abordabilité Comportement compétitif Sécurité des données 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts visuels Impacts du changement climatique Accès et abordabilité Diversité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Économie circulaire Chaîne d'approvisionnement durable Gestion environnementale Sécurité des données Comportement compétitif Transformation numérique

2. Déclaration de performance ESG (indicateurs de performance volontaires)

1. Informations environnementales

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1.1 ESRS E1 - Changement climatique															ODD 9.4
Activités de production de ciment et de produits cimentaires															
Toutes activités															
1,01	Émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1	En millions de tonnes	10,5	10,4	—	—	—	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)						305-1	
1,02	Émissions de CO ₂ du périmètre 2	En millions de tonnes	0,8	0,9	—	—	—	E1-6 44(b), 45(b), 49(a)						305-2	
Activités de production de ciment et de produits cimentaires															
1,03	Total des émissions de GES (par site)	En millions de tonnes	13,9	13,4	—	—	—								
1,04	Total des émissions de GES (par site, Brésil compris)	En millions de tonnes	13,6	13,2	—	—	—								
1,05	Intensité totale des émissions de GES (par site)	t/€	0,00525	0,00526	—	—	—								
1,06	Total des émissions de GES (par marché)	En millions de tonnes	14,0	—	—	—	—								
1,07	Total des émissions de GES (par marché, Brésil compris)	En millions de tonnes	13,4	—	—	—	—								
1,08	Intensité totale des émissions de GES (par marché)	t/€	0,00525	—	—	—	—	E1-6 53, 54							
1,09	Émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1	En millions de tonnes	10,3	10,0	9,8	10,5	9,9		●	●	●	●	●	305-1	1
1,10	Émissions de CO₂ brutes du périmètre 1 (Brésil incl.)	En millions de tonnes	10,7	10,5	10,2	11,0	10,4		●	●	●	●	●		
1,11	Grèce	En millions de tonnes	2,3	2,6	2,5	2,9	2,5	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)	●	●	●	●			
1,12	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	2,5	2,5	2,6	2,7	2,7		●	●	●	●			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,13	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,5	2,5	2,4	2,6	2,5	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)	●	●	●	●			
1,14	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	3,4	2,9	2,7	2,8	2,8	E1-6 44(a), 45(a), 48(a)	●	●	●	●			
1,15	Émissions de CO ₂ spécifiques brutes du périmètre 1	kg/t de produit produit cimentaire	630,7	638,3	648,2	681,9	697,9		●	●		●		305-4	
1,16	Émissions de CO ₂ spécifiques brutes du périmètre 1 (Brésil incl.)	kg/t de produit produit cimentaire	630,0	636,9	646,4	678,3	694,7		●	●		●			
1,17	Taux de couverture des émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-1	
1,18	Émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1 visées par les réglementations restrictives	%	53,1	51,4	51,1	51,2	49,8			●	●		●		
1,19	Émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1 visées par les réglementations restrictives (Brésil incl.)	%	51,8	49,2	48,9	48,9	47,7			●	●		●		
1,20	Émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1 couvertes par des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions	%	26,3	29,5	29,3	31,0	29,3								
1,21	Émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1 couvertes par des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions (Brésil incl.)	%	25,6	28,3	28,0	29,6	28,0								
1,22	Émissions de CO ₂ nettes du périmètre 1	En millions de tonnes	9,9	9,6	9,3	10,1	9,6		●	●	●	●			
1,23	Émissions de CO₂ nettes du périmètre 1 (Brésil incl.)	En millions de tonnes	10,1	10,0	9,8	10,5	10,1		●	●	●	●			
1,24	Grèce	En millions de tonnes	2,1	2,4	2,3	2,7	2,3		●	●	●	●			
1,25	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	2,4	2,4	2,5	2,7	2,6		●	●	●	●			
1,26	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,4	2,5	2,4	2,5	2,4		●	●	●	●			
1,27	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	3,2	2,7	2,6	2,7	2,7		●	●	●	●			
1,28	Émissions de CO ₂ spécifiques nettes du périmètre 1	kg/t de produit produit cimentaire	598,0	608,1	619,8	654,2	674,0		●	●		●		305-4	
1,29	Émissions de CO ₂ spécifiques nettes du périmètre 1 (Brésil incl.)	kg/t de produit produit cimentaire	598,4	607,7	619,0	651,6	671,7		●	●		●			
1,30	Intensité d'émissions de CO ₂ nettes du périmètre 1	t/€	0,00376	0,00384	0,00418	0,00600	0,00612							305-1	

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,31	Émissions de CO ₂ biogéniques du périmètre 1 (non reprises dans les émissions de CO ₂ brutes du périmètre 1)	En millions de tonnes	0,4	0,3	—	—	—								
1,32	Taux de couverture des émissions de CO ₂ nettes du périmètre 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-1	
1,33	Émissions de CO ₂ nettes du périmètre 1 évitées (cumulées depuis 1990)	En millions de tonnes	39,2	36,3	33,6	31,2	29,3			●	●	●			2
1,34	Émissions de CO ₂ du périmètre 2	En millions de tonnes	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	E1-6 44(b), 45(b), 49(a)	●	●	●	●			3, 4
1,35	Émissions de CO₂ du périmètre 2 (Brésil incl.)	En millions de tonnes	0,7	0,8	0,7	0,8	0,9		●	●	●	●		305-2	3, 4
1,36	Grèce	En millions de tonnes	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	E1-6 44(b), 45(b), 49(a), 50(a)	●	●	●	●			3, 4
1,37	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		●	●	●	●			3, 4
1,38	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	E1-6 44(b), 45(b), 49(a), 50(a)	●	●	●	●			3, 4
1,39	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	E1-6 44(b), 45(b), 49(a), 50(a)	●	●	●	●			3, 4
1,40	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 2	kg/t de produit produit cimentaire	44,3	51,1	48,7	51,5	61,0		●	●		●		305-4	3, 4
1,41	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 2 (Brésil incl.)	kg/t de produit produit cimentaire	42,8	49,0	47,0	49,3	58,3		●	●		●			3, 4
1,42	Taux de couverture des émissions de CO ₂ du périmètre 2	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-2	
1,43	Intensité d'émissions de CO ₂ du périmètre 2 (par site)	t/€	0,00028	—	—	—	—								
1,44	Émissions de CO ₂ du périmètre 2 (par marché)	En millions de tonnes	0,7	—	—	—	—	E1-6 44(b), 45(b), 49(b)							
1,45	Émissions de CO₂ du périmètre 2 (par marché, Brésil incl.)	En millions de tonnes	0,7	—	—	—	—								
1,46	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 2 (par marché)	kg/t de produit produit cimentaire	45,0	—	—	—	—								3, 4
1,47	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 2 (par marché, Brésil incl.)	kg/t de produit produit cimentaire	43,4	—	—	—	—								3, 4

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,48	Intensité d'émissions de CO ₂ du périmètre 2 (par marché)	t/€	0,00028	—	—	—	—								
1,49	Émissions de CO ₂ du périmètre 2 (par marché) associées à de l'électricité achetée groupée avec des instruments	%	16,3	—	—	—	—	E1-6 AR45(d)							
1,50	Émissions de CO ₂ du périmètre 2 (par marché) associées à de l'électricité achetée non groupée avec des instruments	%	0,0	—	—	—	—	E1-6 AR45(d)							
1,51	Émissions de CO ₂ du périmètre 3	milliers de tonnes	2 651,1	2 340,3	—	—	—	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●		305-3	5, 10 14
1,52	Émissions de CO₂ du périmètre 3 (Brésil incl.)	milliers de tonnes	2 154,1	1 871,2	—	—	—		●			●			10, 14
1,53	Catégorie 1 - Biens et services achetés	milliers de tonnes	544,7	—	—	—	—		●			●			11, 14
1,54	Catégorie 3 - Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	milliers de tonnes	1 011,9	—	—	—	—		●			●			14
1,55	Catégorie 4 - Transport et distribution en amont	milliers de tonnes	205,1	—	—	—	—		●			●			14
1,56	Catégorie 6 - Voyages d'affaires	milliers de tonnes	1,0	—	—	—	—		●			●			14
1,57	Catégorie 7 - Déplacements domicile-travail des salariés	milliers de tonnes	9,1	—	—	—	—		●			●			14
1,58	Catégorie 9 - Acheminement en aval	milliers de tonnes	382,3	—	—	—	—		●			●			14
1,59	Émissions de CO₂ du périmètre 3 par région	milliers de tonnes	2 154,1	1 871,2	1 827,4	1 647,1	1 754,6	E1-6 44(c), 45(c), 51							10, 14
1,60	Grèce	milliers de tonnes	504,4	498,5	508,6	423,5	400,9	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●			14
1,61	États-Unis (Brésil incl.)	milliers de tonnes	482,1	425,6	334,2	311,8	338,9		●			●			14
1,62	Europe du Sud-Est	milliers de tonnes	471,2	408,8	443,8	408,3	409,9	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●			14
1,63	Méditerranée orientale	milliers de tonnes	696,4	538,3	540,8	503,6	605,0	E1-6 44(c), 45(c), 51	●			●			14
1,64	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 3	kg/t de produit produit cimentaire	123,0	114,5	116,7	102,8	117,9		●			●		305-4	10, 14
1,65	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 3 (Brésil incl.)	kg/t de produit produit cimentaire	128,1	114,5	116,7	102,8	117,9		●			●			10, 14
1,66	Taux de couverture des émissions de CO ₂ du périmètre 3	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							305-3	14

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,67	Émissions de CO ₂ spécifiques du périmètre 3 couvrant le ciment et le clinker achetés (Brésil incl.)	kg/t de produit produit cimentaire	892,2	942,6	942,6	924,3	925,0								305-4
1,68	Émissions de CO ₂ absolues du périmètre 3 provenant des combustibles fossiles vendus (Brésil incl.)	t	0,0	3 826	4 107	24 648	85 488								305-3
1,69	Émissions de CO ₂ absolues du périmètre 3 provenant des combustibles fossiles vendus (Brésil incl.) – réduction par rapport à 2020	%	-100,0	-95,5	-95,2	-71,2	0,0								305-5
1,70	Émissions de CO ₂ spécifiques des périmètres 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à court terme)	kg/t de produit produit cimentaire vendu	676,6	689,9	697,8	731,1	756,6								305-4
1,71	Émissions de CO ₂ spécifiques des périmètres 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à long terme)	kg/t de produit produit cimentaire vendu	676,6	689,9	697,8	731,1	756,6								15
1,72	Taux des combustibles fossiles conventionnels	% de la consommation thermique	78,2	80,3	82,5	84,5	86,9		●	●	●	●		302-3	15
1,73	Taux des combustibles alternatifs	% de la consommation thermique	21,8	19,7	17,5	15,5	13,1		●	●	●	●	●		12
1,74	Biomasse dans le mix énergétique	% de la consommation thermique	9,1	7,9	6,1	4,8	3,8		●	●	●	●	●		12
1,75	Taux de remplacement des combustibles fossiles conventionnels (Brésil incl.)	% de la consommation thermique	78,8	80,4	82,5	84,5	87,2		●	●	●	●			6, 12, 13
1,76	Taux des combustibles alternatifs (Brésil incl.)	% de la consommation thermique	21,2	19,6	17,5	15,5	12,8		●	●	●	●	●		12
1,77	Biomasse dans dans le mix énergétique (Brésil incl.)	% de la consommation thermique	8,80	8,10	6,50	5,00	3,80		●	●	●	●	●		12
1,78	Mélange de combustibles, consommation d'énergie pour la production de clinker et de ciment	% de la consommation thermique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			●		●			6, 12, 13
1,79	Combustibles fossiles conventionnels	% de la consommation thermique	78,2	80,3	82,5	84,5	86,9			●		●			12
1,80	Charbon, anthracite et déchets de charbon	% de la consommation thermique	30,7	26,6	28,8	44,7	33,0			●		●			12

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,81	Coke de pétrole	% de la consommation thermique	30,9	37,5	37,9	28,5	44,8			●		●			12
1,82	Lignite	% de la consommation thermique	0,9	1,4	1,5	1,2	1,7			●		●			12
1,83	Autres combustibles fossiles solides	% de la consommation thermique	1,5	1,5	1,1	1,9	1,8			●		●			12
1,84	Gaz naturel	% de la consommation thermique	12,9	11,6	11,8	7,4	5,0			●		●			12
1,85	Fuel (ultra) lourd	% de la consommation thermique	0,7	1,0	0,9	0,3	0,3			●		●			12
1,86	Gazole / Diesel	% de la consommation thermique	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4			●		●			12
1,87	Essence, GPL (gaz de pétrole liquéfié ou gaz propane liquide)	% de la consommation thermique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0			●		●			12
1,88	Combustibles fossiles alternatifs et mixtes	% de la consommation thermique	20,8	18,7	17,2	15,5	13,0			●	●	●	●		12
1,89	Pneus	% de la consommation thermique	5,6	5,0	4,1	2,9	3,0			●	●	●	●		12
1,90	RDF	% de la consommation thermique	8,6	6,2	6,2	5,6	3,6			●	●	●	●		12
1,91	Sciure de bois imprégnée	% de la consommation thermique	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8			●	●	●	●		12
1,92	Déchets industriels mélangés	% de la consommation thermique	1,6	1,8	1,9	1,5	1,2			●	●	●	●		12
1,93	Autres déchets d'origine fossile et mixtes (solides)	% de la consommation thermique	4,3	5,0	4,4	4,7	4,4			●	●	●	●		12
1,94	Combustibles issus de la biomasse	% de la consommation thermique	1,0	1,0	0,3	0,1	0,1			●	●	●	●		12

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,95	Boues d'épuration séchées	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0		●	●	●	●			12
1,96	Bois, sciure de bois non imprégnée	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●	●	●		302-3	12
1,97	Déchets agricoles, organiques, de couches, charbon de bois	% de la consommation thermique	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0		●	●	●	●			12
1,98	Autres	% de la consommation thermique	0,2	0,9	0,0	0,0	0,0		●	●	●	●			12
1,99	Consommation de combustibles alternatifs (total)	t	525 744	431 077	349 514	335 700	234 451		●	●	●	●	●	302	
1,100	Consommation de combustibles alternatifs (total) (Brésil incl.)	t	532 780	446 615	368 179	350 807	240 346		●	●	●	●	●	302	
1,101	Rapport clinker/ciment (Brésil incl.)	%	76,5	76,9	78,4	81,0	81,9		●	●		●			
1,102	Rapport clinker/ciment	%	76,9	77,3	78,8	81,7	82,4		●	●		●			
1,103	Produits à teneur modérée en carbone	% de la production de ciment	77,3	78,6	72,2	45,4	41,3					●			7
1,104	Produits verts (plus sobres en carbone)	% de la production de ciment	29,8	23,4	19,5	16,2	14,3	E1.9 69(b), AR81			●				8
Toutes activités															
1,105	Investissements annuels dans la recherche et l'innovation	En millions d'euros	22,6	22,1	11,7	10,7	10,5			●	●			201-2	9
Toutes activités															
1,106	Consommation d'énergie thermique	MWh	13 068 515	12 096 667	11 651 667	12 453 889	11 452 500	E1-5 37	●	●	●		●	302-1	
1,107	Charbon et produits du charbon	MWh	4 152 329	—	—	—	—	E1-5 37(a)							
1,108	Pétrole brut et produits issus du pétrole	MWh	4 213 025	—	—	—	—	E1-5 37(a)							
1,109	Gaz naturel	MWh	1 644 095	—	—	—	—	E1-5 37(a)							
1,110	Autres sources fossiles	MWh	1 858 194	—	—	—	—	E1-5 37(a)							
1,111	Sources nucléaires	MWh	0,0	—	—	—	—	E1-5 37(b)							
1,112	Sources renouvelables	MWh	1 200 871,0	—	—	—	—	E1-5 37(c)i							
1,113	Consommation d'énergie électrique	MWh	1 945 187	1 737 778	1 749 444	1 827 778	1 698 889		●	●	●		●	302-1	
1,114	Sources fossiles	MWh	1 200 404	—	—	—	—	E1-5 37(a)							
1,115	Sources nucléaires	MWh	124 985	—	—	—	—	E1-5 37(b)							

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,116	Sources renouvelables	MWh	619 798	—	—	—	—	E1-5 37(c)i							
1,117	Consommation d'énergie totale	MWh	15 013 702	13 834 444	13 401 111	14 281 667	13 151 389	E1-5 37						302-1	
1,118	Sources fossiles	MWh	13 068 047	—	—	—	—	E1-5 37(a)							
1,119	Sources nucléaires	MWh	124 985	—	—	—	—	E1-5 37(b)							
1,120	Sources renouvelables	MWh	1 820 669	—	—	—	—	E1-5 37(c)i							
1,121	Consommation d'énergie thermique	% du total	87,0	87,4	86,9	87,2	87,1							302-1	
1,122	Consommation d'énergie électrique	% du total	13,0	12,6	13,1	12,8	12,9							302-1	
1,123	Énergies renouvelables (hors combustibles, autogénérées)	MWh	6 701	—	—	—	—	E1-5 37(c)iii							
1,124	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	% du total	12,1	9,6	8,0	6,9	—								
1,125	Intensité de consommation d'énergie totale	MWh/€	0,00568	0,00556	0,00583	0,00833	0,00833	E1-5 40						302-3	
Activités liées à la production de ciment															
1,126	Part (en pourcentage) de la production couverte par la norme ISO50001 ou par des audits énergétiques	% de la production de clinker	90,0	85,7	85,9	86,2	54,9				●			3-3	28
1,127	Consommation d'énergie thermique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	MWh	12 950 275	12 080 278	11 542 778	12 154 444	11 329 444	E1-5 37	●	●	●	●	●	302-1	
1,128	Consommation d'énergie thermique spécifique	kcal/kg de clinker	878,0	855,0	844,0	840,0	835,0		●	●	●	●		302-3	29
1,129	Consommation d'énergie thermique spécifique (Brésil incl.)	kcal/kg de clinker	878,0	858,0	848,0	841,0	—		●	●	●	●			29
1,130	Grèce	kcal/kg de clinker	909,0	904,0	893,0	895,0	874,0		●	●	●	●			29
1,131	États-Unis (Brésil incl.)	kcal/kg de clinker	779,0	774,0	791,0	—	—		●	●	●	●			29
1,132	Europe du Sud-Est	kcal/kg de clinker	867,0	872,0	842,0	839,0	845,0		●	●	●	●			29
1,133	Méditerranée orientale	kcal/kg de clinker	945,0	881,0	870,0	849,0	852,0		●	●	●	●			29
1,134	Consommation d'énergie électrique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	MWh	1 837 720	1 720 833	1 658 611	1 723 333	1 603 611	E1-5 37	●	●	●	●	●	302-1	
1,135	Consommation d'énergie électrique spécifique	kWh/t de ciment	114,0	112,5	110,8	115,0	113,0					●		302-3	
1,136	Consommation d'énergie électrique spécifique (Brésil incl.)	kWh/t de ciment	112,7	111,4	109,7	113,5	111,7					●			
1,137	Grèce	kWh/t de ciment	120,1	127,8	124,4	132,1	130,6					●			

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,138	États-Unis (Brésil incl.)	kWh/t de ciment	110,9	107,5	109,8	—	—					●			
1,139	Europe du Sud-Est	kWh/t de ciment	102,8	104,6	100,8	100,6	104,8					●			
1,140	Méditerranée orientale	kWh/t de ciment	115,9	106,5	104,3	106,5	100,4					●			
1,141	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie électrique	% d'énergie électrique consommée	32,4	21,2	22,1	24,0	22,8					●		302-1	
Activités liées au béton prêt à l'emploi															
1,142	Consommation spécifique d'énergie électrique pour la production de béton	kWh/m ³ de béton	3,2	3,0	3,2	3,7	3,5			●	●			302-3	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1.2 ESRS E2 - Pollution								ODD 3.9, 7b, 9.4, 15a, 15.3, 15.4, 15.9							
<i>Émissions atmosphériques</i>															
Activités de production de ciment															
1,143	Taux de couverture global	%	86,5	70,8	76,4	72,0	65,4		●	●			●	305-7	
1,144	Mesure continue du taux de couverture	%	78,1	77,8	76,4	77,8	77,7		●	●			●		
1,145	Émissions de poussières (total)	t	275	240	255	207	225	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,146	Émissions spécifiques de poussières	g/t clinker	21,7	19,8	21,7	16,6	19,3		●	●			●		
1,147	Taux de couverture des émissions de poussières	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●			●		
1,148	Émissions de poussières évitées (cumul depuis 2003)	t	77 824	73 492	69 232	65 132	60 698			●	●				16
1,149	Émissions de poussières (PM10)	t	110	86	103	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,150	Émissions spécifiques de PM10	g/t clinker	9,0	—	—	—	—								
1,151	Taux de couverture des émissions de PM10	%	48,4	—	—	—	—								
1,152	Émissions de poussières (PM2.5)	t	74	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,153	Émissions spécifiques de PM2.5	g/t clinker	6,0	—	—	—	—								
1,154	Taux de couverture des émissions de PM2.5	%	48,4	—	—	—	—								
1,155	Émissions de NOx (total)	t	14 547	14 152	14 718	15 729	14 962	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,156	Émissions spécifiques de NOx	g/t clinker	1 149	1 165	1 251	1 263	1 282		●	●			●		
1,157	Taux de couverture des émissions de NOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●			●		
1,158	Émissions de NOx évitées (cumul depuis 2003)	t	347 230	324 605	302 678	282 474	261 235			●	●				16
1,159	Émissions de SOx (total)	t	2 907	2 896	3 028	3 051	2 953	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,160	Émissions spécifiques de SOx	g/t clinker	233,7	238,4	257,4	245,0	253,1		●	●			●		
1,161	Taux de couverture des émissions de SOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●			●		
1,162	Émissions de SOx évitées (cumul depuis 2003)	t	46 057	43 756	41 563	39 665	37 290			●	●				16
1,163	Émissions de N ₂ O (total)	t	214,00	83,20	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,164	Émissions spécifiques de N ₂ O	g/t clinker	16,9	—	—	—	—								
1,165	Taux de couverture des émissions de N ₂ O	%	37,0	—	—	—	—								
1,166	Émissions de NH ₃ (total)	t	1 071	265	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,167	Émissions spécifiques de NH ₃	g/t clinker	87,3	—	—	—	—								

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,168	Taux de couverture des émissions de NH ₃	%	59,3	—	—	—	—								
1,169	Émissions de CO (total)	t	21 860	16 978	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,170	Émissions spécifiques de CO	g/t clinker	1 743	—	—	—	—								
1,171	Taux de couverture des émissions de CO	%	100,0	—	—	—	—								
1,172	Émissions de TOC (total)	t	481	631	804	493	435	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,173	Émissions spécifiques de TOC	g/t clinker	38,5	51,9	68,4	39,6	37,3		●	●			●		
1,174	Taux de couverture des émissions de TOC	%	100,0	91,2	90,9	96,4	90,9		●	●			●		
1,175	Émissions de COV (total)	t	295	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,176	Émissions spécifiques de COV	g/t clinker	23,8	—	—	—	—								
1,177	Taux de couverture des émissions de COV	%	46,2	—	—	—	—								
1,178	Émissions de HCl (total)	t	179	113	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,179	Émissions spécifiques de HCl	g/t clinker	14,2	—	—	—	—								
1,180	Taux de couverture des émissions de HCl	%	100,0	—	—	—	—								
1,181	Émissions de HF (total)	t	5	8	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,182	Émissions spécifiques de HF	g/t clinker	0,4	—	—	—	—								
1,183	Taux de couverture des émissions de HF	%	82,9	—	—	—	—								
1,184	Émissions de HCN (total)	t	114	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,185	Émissions spécifiques de HCN	g/t clinker	9,0	—	—	—	—								
1,186	Taux de couverture des émissions de HCN	%	33,8	—	—	—	—								
1,187	Émissions de PCDD/F (total)	mg	312	288	196	339	211	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,188	Émissions spécifiques de PCDD/F	ng/t clinker	24,9	23,7	16,6	27,3	18,1		●	●			●		
1,189	Taux de couverture des émissions de PCDD/F	%	100,0	93,0	90,9	83,3	96,8		●	●			●		
1,190	Émissions de Hg (total)	kg	365	219	279	280	360	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,191	Émissions spécifiques de Hg	mg/t clinker	29,1	18,0	23,7	22,5	30,9		●	●			●		
1,192	Taux de couverture des émissions de Hg	%	100,0	93,0	100,0	94,5	100,0		●	●			●		
1,193	Émissions de Cd et Tl (total)	kg	514	156	184	182	167	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,194	Émissions spécifiques (Cd et Tl)	mg/t clinker	41,0	12,8	15,6	14,6	14,3		●	●			●		
1,195	Taux de couverture des émissions (de Cd et Tl)	%	86,5	70,8	76,4	72,0	77,7		●	●			●		

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,196	Émissions de (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V) (total)	kg	3 140	3 061	3 874	2 547	2 093	E2-4 28, 29, AR21	●	●			●		
1,197	Émissions spécifiques de (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	mg/t clinker	252,2	251,9	329,4	204,6	179,4		●	●			●		
1,198	Taux de couverture des émissions de (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	%	86,5	72,8	76,4	72,0	77,7		●	●			●		
1,199	Émissions de PCB (total)	mg	192 568	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,200	Émissions spécifiques de PCB	ng/t clinker	15 191	—	—	—	—								
1,201	Taux de couverture des émissions de PCB	%	30,5	—	—	—	—								
1,202	Émissions de HAP (total)	kg	2 171	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,203	Émissions spécifiques de HAP	µg/t clinker	182	—	—	—	—								
1,204	Taux de couverture des émissions de HAP	%	33,1	—	—	—	—								
1,205	Émissions de HAP (total Borneff)	kg	90	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,206	Émissions spécifiques de HAP Borneff	µg/t clinker	7,6	—	—	—	—								
1,207	Taux de couverture des émissions de HAP Borneff	%	27,8	—	—	—	—								
1,208	Cimenteries intégrées et usines de broyage dotées d'un système de gestion de l'environnement certifié (ISO 14001 ou similaire)	% of plants	86,7	86,7	86,7	86,7	86,7			●				3-3	
Activités de production de ciment (toutes cheminées)															
1,209	Émissions de poussières (total)	t	441	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,210	Émissions de poussières (PM10)	t	232	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,211	Émissions de poussières (PM2.5)	t	140	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,212	Émissions de NOx (total)	t	14 547	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,213	Émissions de SOx (total)	t	2 911	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
1,214	Émissions de CO (total)	t	21 905	—	—	—	—	E2-4 28, 29, AR21							
Toutes activités															
1,215	Réclamations environnementales	Nombre	5	24	17	13	2							3-3	
1,216	Grèce	Nombre	4	6	4	6	2								

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,217	États-Unis	Nombre	0	11	2	0	0								
1,218	Europe du Sud-Est	Nombre	1	3	9	6	0								
1,219	Méditerranée orientale	Nombre	0	4	2	1	0								
1,220	Dépenses d'exploitation (OpEx) en conjonction avec les principaux incidents et dépôts (pollution)	En millions d'euros	0,0	—	—	—	—								
1,221	Dépenses d'investissement (CapEx) en conjonction avec les principaux incidents et dépôts (pollution)	En millions d'euros	0,0	—	—	—	—								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1.3.a ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines														ODD 6.3, 6.4, 6.5	
Toutes activités															
1,222	Prélèvement d'eau (total, par source)	millions de m³	39,9	39,0	42,3	43,2	41,3		●	●	●		●	303-3	17
1,223	Eau souterraine	millions de m ³	35,1	35,1	38,9	39,8	37,8						●		
1,224	Eau municipale	millions de m ³	1,3	1,0	0,9	1,0	0,9						●		
1,225	Eau de pluie	millions de m ³	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2						●		
1,226	Eau de surface	millions de m ³	1,3	0,7	0,7	0,8	0,8						●		
1,227	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière)	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1								
1,228	Eau de mer ou océanique	millions de m ³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3								
1,229	Eaux usées	millions de m ³	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1								
1,230	Prélèvement d'eau (douce) (total)	millions de m ³	37,8	—	—	—	—								
1,231	Rejet d'eau (total, par destination)	millions de m³	28,0	28,5	31,4	31,9	30,2		●	●	●			303-4	18
1,232	Surface (rivière, lac)	millions de m ³	26,1	26,5	29,9	30,4	28,7							303-4	
1,233	Eau sous la surface (puits)	millions de m ³	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1							303-4	
1,234	Océan ou mer	millions de m ³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3							303-4	
1,235	Traitement hors site	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							303-4	
1,236	Autres	millions de m ³	0,5	0,5	0,0	0,0	—							303-4	19
1,237	Consommation d'eau (total, par source)	millions de m³	11,9	10,5	10,9	—	—							303-5	
1,238	Eau souterraine	millions de m ³	9,4	9,1	9,5	—	—							303-5	
1,239	Eau municipale	millions de m ³	1,2	0,8	0,8	—	—							303-5	
1,240	Eau de pluie	millions de m ³	0,2	0,2	0,2	—	—							303-5	
1,241	Eau de surface	millions de m ³	0,8	0,2	0,2	—	—							303-5	
1,242	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière)	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	—	—							303-5	
1,243	Eau de mer ou océanique	millions de m ³	0,0	0,0	0,0	—	—							303-5	
1,244	Eaux usées	millions de m ³	0,2	0,1	0,1	—	—							303-5	
1,245	Consommation d'eau (total)	millions de m³	11,9	10,5	10,9	11,3	11,1		●	●					
1,246	Grèce	millions de m ³	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5								
1,247	États-Unis	millions de m ³	8,2	7,4	7,6	7,9	7,8								
1,248	Europe du Sud-Est	millions de m ³	0,7	0,7	1,0	0,9	0,9								
1,249	Méditerranée orientale	millions de m ³	1,1	0,8	0,8	0,9	0,9								
1,250	Consommation d'eau (douce) (total)	millions de m³	11,1	—	—	—	—								

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,251	Prélèvement d'eau dans des zones exposées à un risque hydrique	millions de m ³	6,1	—	—	—	—								
1,252	Consommation d'eau dans des zones exposées à un risque hydrique	millions de m ³	6,1	—	—	—	—								
1,253	Intensité de consommation d'eau	million m ³ /million €	0,00448	—	—	—	—								
1,254	Eau recyclée (total)	millions de m³	29,3	26,8	26,2	—	—								
1,255	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée	%	42,3	40,7	38,2	—	—								20
Activités liées à la production de ciment et de produits cimentaires															
1,256	Consommation d'eau (total)	millions de m³	3,6	3,5	3,6	3,8	3,7	E3-4 28(a)	●	●					303-5
1,257	Grèce	millions de m ³	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	E3-4 28(a), AR30							
1,258	États-Unis	millions de m ³	0,9	1,1	1,0	1,1	1,1	E3-4 28(a), AR30							
1,259	Europe du Sud-Est	millions de m ³	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	E3-4 28(a), AR30							
1,260	Méditerranée orientale	millions de m ³	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	E3-4 28(a), AR30							303-5
1,261	Prélèvement d'eau (total)	millions de m ³	6,9	7,3	7,7	7,8	7,6								303-3 17
1,262	Prélèvement d'eau (douce) (total)	millions de m ³	5,4	—	—	—	—								
1,263	Prélèvement d'eau (douce) spécifique	l/t de produit cimentaire	326,3	364,2	—	—	—								303-3
1,264	Rejet d'eau (total)	millions de m ³	3,3	3,8	4,1	4,0	3,9								303-4 18
1,265	Eau recyclée (total)	millions de m ³	18,9	17,8	16,5	15,2	15,5	E3-4 AR28(c)	●	●	●				
1,266	Consommation d'eau spécifique	l/t de produit cimentaire	220,9	222,7	240,4	245,7	260,5	E3-3, E3-4 28(a), AR31	●	●	●				303-5
1,267	Consommation d'eau spécifique	l/t de ciment	226,7	228,6	241,2	250,9	260,8	E3-4 28(a), AR31	●	●	●				303-5
1,268	Consommation d'eau (douce) spécifique	l/t de produit cimentaire	205,5	—	—	—	—	E3-4 28(a), AR31							
1,269	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée	%	72,9	71,0	68,0	66,1	67,2	E3-4 AR28(c)							20
1,270	Consommation d'eau évitée (cumul depuis 2003)	millions de m ³	48,9	44,5	40,3	36,3	32,5			●	●				303-5 21
Activités liées au béton prêt à l'emploi															
1,271	Prélèvement total d'eau	millions de m ³	4,0	3,1	3,1	3,1	3,0			●	●				303-3
1,272	Prélèvement d'eau spécifique	l/m ³ de béton	654,5	545,5	566,5	572,8	577,8			●	●				303-3

1.3.b Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des aires soumises à un stress hydrique

Site	Pays	Stress hydrique (base de référence)
Antea	Albanie	>80 %
Zlatna Panega	Bulgarie	>80 %
Alexandrie	Égypte	>80 %
Beni Suef	Égypte	>80 %
Kamari	Grèce	>80 %
Patras	Grèce	>80 %
Thessalonique	Grèce	40-80 %
Kosjeric	Serbie	>80 %
Tokat	Turquie	40-80 %

Notes

1. L'évaluation des risques liés à l'eau pour tous les sites du groupe TITAN a été réalisée en 2020 à l'aide de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI).
2. Le tableau ci-dessus présente les sites des cimenteries (les plus grands utilisateurs d'eau parmi les activités du groupe) qui opèrent dans des zones soumises à un stress hydrique, à savoir les zones où l'indicateur de stress hydrique de base est >40 %, selon la classification de l'outil Aqueduct.
3. L'indicateur de stress hydrique mesure le rapport entre les prélèvements totaux d'eau et les réserves renouvelables d'eau de surface et d'eau souterraine disponibles. Des valeurs plus élevées indiquent une plus grande concurrence entre les utilisateurs.
4. Ces informations relatives aux activités menées dans des régions soumises à un stress hydrique, combinées aux informations fournies dans la section « Aperçu des performances non financières » du présent rapport, répondent également aux exigences des normes de la SASB relatives à la « gestion de l'eau » et plus particulièrement à l'indicateur clé de performance EM-CM-140a.1 (1) Total de l'eau douce prélevée, (2) pourcentage recyclé, (3) pourcentage dans les régions soumises à un stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé.

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1.4.a ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes															
<i>Réhabilitation</i>															
Production de ciment et activités liées aux granulats															
1,273	Pourcentage de carrières ayant un plan de réhabilitation	%	100,0	96,0	91,0	91,0	91,0		●	●			●	304-3	22
1,274	Utilisation totale des sols	millions de m ²	31,3	29,3	29,2	28,8	27,9						●	304-1aii	22
1,275	Pourcentage de zones de carrières affectées ayant fait l'objet d'une réhabilitation	%	22,8	23,9	23,8	22,6	23,6			●			●	304-1	22, 25
1,276	Sites de carrières avec systèmes de gestion de l'environnement (ISO14001 ou similaire)	%	67,3	74,5	78,0	78,0	79,0			●			●	3-3	22
<i>Biodiversité</i>															
Production de ciment et activités liées aux granulats															
1,277	Sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité	Nombre	12	12	12	12	10	E4-5 35	●	●			●	304-1	22, 23
1,278	Sites de carrières actives faisant l'objet d'un plan de gestion de la biodiversité	Nombre	12	10	10	10	9	E4-5	●	●			●	304-3	22, 24
1,279	Pourcentage de sites de carrières disposant de plans de gestion de la biodiversité	%	100,0	83,3	83,3	83,3	90,0	E4-4 29, E4-5	●	●			●		
1,280	Superficie des sites de carrières situés dans des zones à haute valeur de biodiversité	ha	3 348,4	3 286,5	3 286,5	3 286,5	3 190,9	E4-5 35							
<i>Investissements dans la protection environnementale</i>															
Toutes activités															
1,281	Dépenses et investissements de protection de l'environnement	En millions d'euros	53,7	87,9	65,3	25,3	22,2			●	●			201-2av	26
1,282	Investissements environnementaux (CapEx)	En millions d'euros	25,3	65,9	42,7	4,8	4,2								
1,283	Investissements alignés sur la Taxonomie	En millions d'euros	19,4	63,4	38,6	—	—								
1,284	Autres investissements environnementaux	En millions d'euros	5,9	2,5	4,1	4,8	4,2			●	●				
1,285	Dépenses environnementales (OpEx)	En millions d'euros	28,5	22,0	22,6	20,4	18,0								
1,286	Gestion environnementale	En millions d'euros	23,4	16,9	17,8	16,7	13,9			●	●				
1,287	Reboisement	En millions d'euros	0,5	0,7	0,5	0,5	0,3			●	●				
1,288	Réhabilitation	En millions d'euros	0,7	0,3	0,4	0,8	0,7			●	●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,289	Formation et sensibilisation à l'environnement	En millions d'euros	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3			●	●				
1,290	Protection de la biodiversité et des paysages	En millions d'euros	0,2	0,0	0,0	—	—								
1,291	Gestion des déchets	En millions d'euros	3,6	3,9	3,7	2,1	2,7			●	●				

1.4.b Carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité

Site	Pays	Utilisation des matières premières	Localisation	Statut	Plan de gestion de la biodiversité	Notes
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Ciment et granulats	Miami Dade Floride	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Selon le nouveau permis (avril 2010), dans le cadre du plan de ceinture lacustre — « Restauration des zones du plateau continental » PGB développé en 2012.
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Granulats	Clermont, Floride	Jouxtant une zone de préservation des écosystèmes terrestres au niveau local/étatique	OUI	Relocalisation des espèces protégées de tortues de Gopher dans une nouvelle zone de conservation — Programme de surveillance en cours PGB développé en 2013.
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Granulats	Naples, Floride	Jouxtant une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Protection des zones humides contre les espèces envahissantes ; nécessité d'ajuster les PGB conformément aux lignes directrices en matière de durabilité de la GCCA pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité.
Carrière de Zlatna Panega	Bulgarie	Ciment	Zlatna Panega	Située en partie dans la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SAC)	OUI	Évaluation de base par une « première étude de cadrage écologique » (ATKINS). Un PGB structuré a été élaboré fin 2013 conformément aux lignes directrices de la CSI ; mis en œuvre en 2014.
Carrière de Pennsuco	Grèce	Ciment	Île de Milos	À l'intérieur/à proximité de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres et maritimes (SAC/SPA)	OUI	
Carrières d'Apsalos (ouest et est)	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	Études sur la biodiversité pour l'évaluation « de base » achevées en 2015, suivies par des PGB. Les carrières d'Apsalos et d'Aspra Homata relèvent de la même étude sur la biodiversité et du même PGB.
Carrière d'Aspra Homata United	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	
Carrière de Rethimno	Grèce	Granulats	Rethimno, Île de Crète	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	
Carrière de Leros	Grèce	Granulats	Île de Leros	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2018, suivie d'un PGB.
Carrière d'Agrinio	Grèce	Granulats	Agrinio, Aitolokarnania	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2021, suivie d'un PGB.
Carrière de Drimos	Grèce	Ciment et granulats	Drimos, Thessalonique	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	NON	Étude sur la biodiversité prévue pour 2023.
Carrière de Thisvi	Grèce	Granulats	Thisvi, Béotie	Adjacente à la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SCI)	NON	Étude sur la biodiversité prévue pour 2024.

Notes

- Le tableau ci-dessus est complémentaire du tableau « ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes », et plus particulièrement des indicateurs : « Sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité », « Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (nombre) », « Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (pourcentage) ».
- Le tableau comprend les informations nécessaires pour soutenir le suivi et la déclaration des performances de TITAN conformément aux engagements sectoriels (GCCA Sustainability Guidelines for Quarry Rehabilitation and Biodiversity Management, mai 2020). Ces informations, combinées aux informations fournies dans les sections correspondantes du présent rapport, couvrent également les exigences en matière d'établissement de rapports conformément aux normes de la SASB pour les « incidences sur la biodiversité » et plus particulièrement le KPI EM-CM-160a.1 Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs.1.2.

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1.5 ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire														ODD 6.3, 6.4, 6.5	
Toutes activités															
1,292	Matières premières naturelles extraites (total, poids humide)	En millions de tonnes	37,9	33,6	32,7	34,9	32,5	E5-4 31(a)		●					301-1
1,293	Matières premières extraites pour la production de clinker et de ciment	En millions de tonnes	21,0	19,0	18,8	18,9	17,9	E5-4 31(a)		●					
1,294	Matières premières extraites pour la production de granulats	En millions de tonnes	16,9	14,6	13,9	16,1	14,5	E5-4 31(a)		●					
1,295	Consommation de matériaux (total, poids humide)	En millions de tonnes	37,8	36,1	—	—	—	E5-4 31(a)							
1,296	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids humide)	En millions de tonnes	35,7	33,9	—	—	—	E5-4 31(a)							
1,297	Consommation de matières premières alternatives (poids humide)	En millions de tonnes	2,1	2,1	—	—	—	E5-4 31(c)							
1,298	Consommation de matériaux (total, poids sec)	En millions de tonnes	36,0	—	—	—	—	E5-4							
1,299	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids sec)	En millions de tonnes	34,0	—	—	—	—	E5-4							
1,300	Consommation de matières premières alternatives (poids sec)	En millions de tonnes	1,9	—	—	—	—	E5-4							
1,301	Utilisation de matières premières alternatives (par rapport au total des matières premières consommées)	% sec	5,4	—	—	—	—	E5-4							27
1,302	Consommation de matériaux d'emballage	t	18 966	20 801	9 666	10 404	—	E5-4 30							
1,303	Papier	t	9 662	9 343	9 088	9 883	—	E5-4 30							
1,304	Plastique	t	645	449	578	521	—	E5-4 30							
1,305	Bois	t	8 636	11 003	—	—	—	E5-4 30							
1,306	Autres	t	23	6	—	—	—	E5-4 30							
1,307	Teneur en matériaux recyclables des matériaux d'emballage	%	—	—	—	—	—								
Activités liées à la production de ciment															
1,308	Consommation de matériaux (total, poids humide)	En millions de tonnes	25,5	24,2	—	—	—	E5-4 31(a)							
1,309	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids humide)	En millions de tonnes	23,5	22,3	—	—	—	E5-4 31(a)							
1,310	Consommation de matières premières alternatives (poids humide)	En millions de tonnes	2,0	1,9	—	—	—	E5-4 31(c)							
1,311	Consommation de matériaux (total, poids sec)	En millions de tonnes	23,7	22,2	21,4	22,0	20,6	E5-4		●					301-1

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,312	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids sec)	En millions de tonnes	21,8	20,4	19,7	20,5	19,3	E5-4							
1,313	Consommation de matières premières alternatives (poids sec)	En millions de tonnes	1,8	1,8	1,6	1,5	1,3	E5-4							
1,314	Utilisation de matières premières alternatives (par rapport au total des matières premières consommées)	% sec	7,8	8,0	7,7	6,6	6,4	E5-4	●		●			301-2	27
1,315	Taux de matières premières alternatives (basé sur le facteur clinker-ciment équivalent)	% sec	9,2	9,3	8,8	7,6	7,2	E5-4	●	●	●				
1,316	Consommation de ressources naturelles et mise en décharge de matériaux et combustibles alternatifs évitées (cumul depuis 2003)	En millions de tonnes	32,2	31,7	29,5	27,5	25,7			●	●			301-1	21
1,317	Consommation matériaux d'emballage	t	18 966	20 801	9 666	10 404	—								
1,318	Papier	t	9 662	9 343	9 088	9 883	—								
1,319	Plastique	t	645	449	578	521	—								
1,320	Bois	t	8 636	11 003	—	—	—								
1,321	Autres	t	23	6	—	—	—								
1,322	Teneur en matériaux recyclables des matériaux d'emballage	t	—	—	—	—	—								
Toutes activités															
1,323	Déchets générés (total, humide)	t	359 267	370 361	339 552	315 623	331 709			●	●		●	306-3	
1,324	Déchets non dangereux (total)	t	358 820	369 874	339 143	315 178	331 201			●	●		●	306-3	
1,325	Déchets dangereux (total)	t	447	487	409	445	508			●	●		●		
1,326	Déchets réutilisés (en externe) (total, poids humide)	t	0	15 077	6 526	23	125								
1,327	Déchets recyclés (en externe) (total, poids humide)	t	318 141	306 529	280 798	262 928	273 193							306-4	
1,328	Déchets récupérés (en externe) (total, poids humide)	t	0	2 052	709	778	510								
1,329	Déchets non recyclés (en externe) (total, poids humide)	t	41 126	46 703	51 519	51 894	57 881								
1,330	Déchets recyclés (en externe) (total, poids humide)	%	88,6	87,4	84,8	83,6	82,6								
1,331	Déchets non recyclés (en externe) (total, poids humide)	%	11,4	12,6	15,2	16,4	17,4								
1,332	Gestion des déchets, répartition par destination-utilisation (poids humide)	% w/w	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			●	●		●		
1,333	Réutilisation	% w/w	0,0	4,1	2,0	0,0	0,0			●	●		●		
1,334	Recyclage	% w/w	88,6	82,8	82,7	83,3	82,0			●	●		●	306-4	
1,335	Valorisation (y compris énergétique)	% w/w	0,0	0,6	0,2	0,2	0,2			●	●		●		
1,336	Incinération	% w/w	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			●	●		●	306-5	
1,337	Mise en décharge	% w/w	10,7	12,3	14,5	16,4	17,3			●	●		●		
1,338	Compostage	% w/w	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			●	●		●	306-4	
1,339	Autres (dont stockage)	% w/w	0,7	0,3	0,7	0,1	0,1			●	●		●	306-5	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
1,340	Gestion des déchets dangereux, répartition par destination-utilisation (poids humide)	% w/w	100,0	100,0	100,0	—	—								
1,341	Réutilisés	% w/w	0,0	0,6	0,4	—	—								
1,342	Recyclage	% w/w	54,9	55,1	43,8	—	—							306-4	
1,343	Valorisés	% w/w	0,0	21,5	11,8	—	—								
1,344	Incinération	% w/w	0,0	0,1	0,0	—	—								
1,345	Mise en décharge	% w/w	44,8	12,0	43,0	—	—							306-5	
1,346	Autres (dont stockage)	% w/w	0,3	10,7	1,0	—	—								
1,347	Pourcentage de la production couvert par la certification « Zero Waste to Landfill »	% de la production de clinker	51,1	55,0	54,9	56,2	29,5							3-3	30
Activités liées au béton prêt à l'emploi															
1,348	Béton recyclé/réutilisé (en interne et en externe)	% béton restitué	91,7	87,5	87,5	86,0	90,3			●	●			306-4	

Notes – 1. Informations environnementales

Notes pour les KPI spécifiques

1. Les émissions directes de CO₂ liées à l'exploitation des installations de production de clinker, de ciment et de produits cimentaires de TITAN.
 2. Les émissions de CO₂ évitées représentent la quantité totale accumulée pendant la période comprise entre l'année considérée et l'année de référence, qui pour les émissions de CO₂ 1990 conformément au Protocole de Kyoto. La performance de l'année de référence pour les émissions nettes spécifiques de CO₂ (périmètre 1) était de 778 kg/t de produit cimentaire, ajustée en fonction des capitaux propres de l'année 2024.
 3. Les émissions indirectes de CO₂ sont liées aux émissions générées pour la production de l'énergie électrique consommée dans les installations de production de clinker, de ciment et de produits cimentaires de TITAN. Pour le calcul, nous utilisons les facteurs d'émission fournis par le fournisseur d'énergie électrique (basé sur le marché) ou d'autres sources de données publiques (basé sur la localisation).
 4. Les chiffres de 2020 ont été ajustés en fonction des informations mises à jour reçues après la publication du Rapport Annuel Intégré 2020.
 5. Les émissions indirectes de CO₂ sont liées aux émissions de la chaîne d'approvisionnement.
 6. Pourcentage d'énergie d'origine biogénique (biomasse) par rapport à la consommation totale d'énergie thermique.
 7. Les produits à faible émission de carbone désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est au moins 10 % inférieure à celle d'un type OPC (Ciment Portland Ordinaire) typique.
 8. Les produits verts (à bas carbone) désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est au moins 25 % inférieure à celle d'un type OPC typique.
 9. Pour la définition, voir « Notes pour les indicateurs de création de valeur ».
 10. L'analyse du périmètre 3 couvre 6 (sur 15) catégories, à savoir les biens et services achetés, les activités liées aux combustibles et à l'énergie, le transport et la distribution en amont, les voyages d'affaires, les déplacements des employés et le transport et la distribution en aval, jugées pertinentes pour les activités cimentières selon l'analyse de la GCCA. Chacune des catégories ci-dessus couvre les émissions liées à :
 - Cat. 1 production de matières premières, propres et achetées, matériaux d'emballage comme les sacs en papier, les films, les palettes, les aides de broyage et autres additifs, etc.
 - Cat. 3 production et transport de combustibles et d'énergie électrique, y compris les pertes de transmission
 - Cat. 4 transport des matériaux comptabilisés dans la Catégorie 1
 - Cat. 6 voyages d'affaires de nos employés
 - Cat. 7 déplacements de nos employés
 - Cat. 9 transport de tous les produits vendus transportés sous notre responsabilité.
- Pour les émissions liées à la production, la méthode des données moyennes est utilisée pour calculer les émissions correspondantes en multipliant la quantité de matériaux/combustibles et d'énergie par un facteur d'émission pertinent. Pour les émissions liées au transport, la méthode basée sur la distance est utilisée pour calculer les émissions correspondantes en multipliant la quantité de matériaux/combustibles . la distance par un facteur d'émission pertinent. Dans la plupart des cas, les facteurs d'émission proviennent de la base de données Ecoinvent, tandis que ceux liés à la production et à la transmission d'énergie électrique proviennent de sources publiques.
11. Les émissions de périmètre 3, catégorie 1, ne comprennent pas les émissions liées aux services tels que les services de données, professionnels, de maintenance, de restauration, de sécurité, de nettoyage, etc., car ils ne sont pas considérés comme contribuant de manière significative aux émissions globales de périmètre 3 et les informations fiables pertinentes ne sont pas facilement disponibles.
 12. Calculé en fonction des combustibles utilisés dans les fours à clinker et ceux non destinés aux fours.
 13. Contenu total de biomasse du mix de combustibles, y compris la biomasse pure et la portion biomasse des combustibles alternatifs mélangés.
 14. Les opérations ST sont exclues des calculs des émissions de CO₂ de périmètre 3.
 15. Le dénominateur pour ce calcul est la somme des produits cimentaires produits et du clinker/ciment acheté.
 16. Les émissions atmosphériques évitées représentent les quantités totales accumulées (pour chaque émission spécifique séparément) pendant la période comprise entre l'année considérée et l'année de référence, qui pour les émissions atmosphériques est 2003, l'année de publication du premier rapport de durabilité du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence pour les émissions spécifiques de poussières était de 370 g/t clinker, pour les émissions spécifiques de NOx était de 2 969 g/t clinker et pour les émissions spécifiques de SOx était de 419 g/t clinker, ajustées en fonction des capitaux propres de l'année 2024.
 17. Le total des prélèvements inclut également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans aucune de ses installations.
 18. Le total des rejets inclut également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans aucune de ses installations, plus les quantités d'eau utilisées par TITAN et fournies à des installations au sein de TITAN pour un usage ultérieur.
 19. Fait référence aux quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans aucune de ses installations, plus les quantités d'eau utilisées par TITAN et fournies à des installations au sein de TITAN pour un usage ultérieur.
 20. La demande en eau est définie comme la somme des prélèvements d'eau et de l'eau recyclée.
 21. La consommation évitée de ressources naturelles représente la quantité totale accumulée (pour l'eau et les matières premières/combustibles séparément) pendant la période entre l'année considérée et l'année de référence, qui pour les ressources naturelles est 2003, l'année de publication du premier rapport de durabilité du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence pour la consommation spécifique d'eau était de 504 l/t de ciment, ajustée en fonction des capitaux propres de l'année 2024. Selon l'approche de TITAN, toutes les quantités de matières premières alternatives et combustibles alternatifs auraient autrement été traitées comme des déchets et auraient été mises en décharge, avec des impacts ultérieurs sur l'environnement local, les sols, les ressources en eau et les écosystèmes.
 22. Le périmètre inclut toutes les carrières rattachées aux usines de ciment et les carrières de production des granulats, qui sont entièrement détenues et sous le contrôle total de TITAN. Depuis 2021, toutes les carrières de Titan Cement Egypt ont été exclues de la ligne de base et des calculs des indicateurs d'impact local, car elles ne sont plus considérées comme étant sous le contrôle total de TITAN en raison des changements dans la législation minière du pays.
 23. Carrières en activité situées dans/contenant/adjacentes à/ des zones désignées pour leur grande valeur en biodiversité, voir le tableau « Sites des carrières du Groupe TITAN avec une haute valeur en biodiversité ».
 24. Carrières en activité à haute valeur en biodiversité où des plans de gestion de la biodiversité sont activement mis en œuvre, voir le tableau « Sites des carrières du Groupe TITAN avec une haute valeur en biodiversité ».
 25. Calculé en pourcentage des zones de carrières impactées/touchées qui ont été réhabilitées (total et cumulé), agrégé au niveau du Groupe. L'année 2020 a été l'année initiale pour la publication des données de cet indicateur.
 26. Montant total des dépenses (d'investissement et d'exploitation) pour les investissements dont le but principal est la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution et d'autres formes de dégradation de l'environnement (orientation de la CNUCED, 2022). En 2024, TITAN a intégré dans cet indicateur le montant total des dépenses d'investissement (Capex), alignées sur le règlement de la Taxonomie de l'UE, dans des projets spécifiques visant à respecter les critères de sélection techniques pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique.
 27. Calculé comme la quantité totale de matières premières alternatives par rapport à la quantité totale de matières premières extraites et alternatives utilisées pour la production de clinker et de ciment.
 28. Fait référence à toutes les installations intégrées de production de clinker et de ciment.
 29. L'unité de mesure est choisie en fonction de sa pertinence pour la production de clinker.
 30. Le périmètre est bas sur les certificats couvrant la gestion des déchets de l'année précédente.

Connexion des KPI avec les normes SASB

Connexion des indicateurs de performance ESG avec les métriques selon les normes SASB, spécifiquement :

- EM-CM-110a.1 sous le sujet « Émissions de gaz à effet de serre » pour les émissions mondiales brutes de périmètre 1, pourcentage couvert par des réglementations limitant les émissions.
- EM-CM-110a.2 sous le sujet « Émissions de gaz à effet de serre » pour la discussion de la stratégie à long terme et à court terme ou du plan pour gérer les émissions de périmètre 1, les objectifs de réduction des émissions et une analyse des performances par rapport à ces objectifs. La connexion avec l'examen de la performance ESG est fournie par les publications dans la section « Incidences de durabilité importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique - ESRS 2, SBM-3/Évaluation des risques liés au climat : Cadre TCFD », et la section « Publications financières liées au climat (TCFD) ».
- EM-CM-130a.1 sous le sujet « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, pourcentage d'électricité du réseau, pourcentage d'alternatif, et pourcentage d'énergie renouvelable.
- EM-CM-120a.1 sous le sujet « Qualité de l'air » pour les émissions de polluants de l'air, y compris les NOx, SOx, les matières particulaires (PM10), les dioxines/furannes, les composés organiques volatils (COV), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), et les (7) métaux lourds.
- EM-CM-160a.1 et EM-CM-160a.2 sous le sujet « Impacts sur la biodiversité » pour les politiques et pratiques de gestion environnementale des sites actifs, et la superficie terrestre perturbée, pourcentage de la zone impactée restaurée. Voir aussi le tableau « Sites des carrières du Groupe TITAN avec une haute valeur en biodiversité ».
- EM-CM-130a.1 sous le sujet « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, pourcentage d'électricité du réseau, pourcentage d'alternatif, et pourcentage d'énergie renouvelable.
- EM-CM-140a.1 sous le sujet « Gestion de l'eau » pour la quantité totale d'eau douce prélevée, pourcentage recyclé, pourcentage dans les régions avec une forte ou extrêmement forte contrainte en eau. Voir aussi le tableau « Sites des usines de ciment du Groupe TITAN dans les zones sous stress hydrique ».
- EM-CM-150a.1 sous le sujet « Gestion des déchets » pour la quantité de déchets générés, le pourcentage de déchets dangereux, le pourcentage recyclé.

2. Informations sociales

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2.1 ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise									ODD 3.1, 3.6, 3.8, 4.3, 8.6, 8.1, 8.8, 10.3						
Toutes activités															
2,01	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	1	S1-14 88(b)	●	●	●			403-9	
2,02	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,85		●	●	●				
2,03	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	1	0	2	S1-14 88(b)	●	●	●				
2,04	Accidents mortels d'employés et de sous-traitants	Nombre	0,00	0,00	1,00	0,00	3,00	S1-14 88(b)							
2,05	Accidents mortels de tiers	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●				
2,06	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	4	4	7	10	6		●	●	●				
2,07	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,33	0,35	0,63	0,91	0,57		●	●	●		●		
2,08	Jours de travail perdus des employés	j	125	285	762	417	256	S1-14 88(e)	●	●					2
2,09	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	10,20	24,70	68,50	38,10	24,10		●	●	●				2
2,10	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	8	5	11	11	10		●	●	●				
2,11	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	0,85	0,58	1,43	1,55	1,46		●	●	●		●		
2,12	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	12	9	9	21	16								
2,13	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	0,56	0,45	0,96	1,16	0,92								
2,14		Nombre	93	95	95	110	109	S1-14 88(c)							
2,15		Nombre/10 ⁶ h	7,59	8,24	8,24	10,05	10,27								
2,16	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	24	17	17	37	29	S1-14 88(c)							
2,17	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10 ⁶ h	2,56	1,98	1,98	5,23	4,24								
2,18	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	117	112	112	147	138	S1-14 88(c)							
2,19	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	5,41	5,56	5,56	8,15	7,91								
2,20	Quasi-accidents	Nombre	5 198	3 974	3 603	3 746	3 467			●			●		
2,21	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé	h/personne	13,5	13,2	11,2	9,5	6,9			●	●			403-5	3
2,22	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant	h/personne	14,3	14,9	12,7	10,8	10,4			●	●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes	
2,23	Dépenses de santé et de sécurité	En millions d'euros	6,1	5,9	5,4	6,5	8,5			●	●				201-2	
2,24	Proportion de pays où les employés sont couverts par la sécurité sociale	%	100,0	100,0	—	—	—	S1-11 AR 75		●					401	6
2,25	Initiatives en faveur du bien-être des employés	Nombre	368	226	215	118	43	S1-10, S1-13, S1-14		●					403-6	10
2,26	Initiatives en faveur du bien-être des employés (Brésil incl.)	Nombre	417	268	226	129	—			●						10
Activités liées à la production de ciment																
2,27	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●				403-9	
2,28	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●					
2,29	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	1	0	2	S1-14 88(b)	●	●	●					
2,30	Accidents mortels d'employés et de sous-traitants	Nombre	0	0	1	0	2	S1-14 88(b)								
2,31	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	0		●	●	●					
2,32	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	0	2	3	7	2		●	●	●					
2,33	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	#/10 ⁶ h	0,00	0,30	0,46	1,11	0,33		●	●	●		●			
2,34	Jours de travail perdus des employés	j	0	103	43	283	176		●	●						
2,35	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	0,00	15,40	6,70	44,90	29,20		●	●	●					
2,36	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	5	3	8	8	8		●	●	●					
2,37	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	#/10 ⁶ h	0,70	0,46	1,25	1,34	1,37									
2,38	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	5	5	11	15	10									
2,39	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	#/10 ⁶ h	0,35	0,38	0,86	1,22	0,84									
2,40	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les sous-traitants	Nombre	18	19	17	23	22									
2,41	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les sous-traitants	#/10 ⁶ h	2,53	2,83	2,63	3,65	3,65									
2,42	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	17	12	30	31	21									
2,43	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	#/10 ⁶ h	2,38	1,83	4,71	5,20	3,60									
2,44	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	35	31	47	54	43									
2,45	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	#/10 ⁶ h	2,45	2,34	3,66	4,40	3,62									

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité					ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
Performance 2024 par région			Grèce et Europe occidentale	États-Unis	Europe du Sud-Est	Méditerranée orientale								
2,46	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●			403-9	
2,47	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●				
2,48	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●				
2,49	Accidents mortels d'employés et de sous-traitants		0	0	0	0	S1-14 88(b)							
2,50	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0		●	●	●				
2,51	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	2	2	0	0		●	●	●				
2,52	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,78	0,34	0,00	0,00		●	●	●		●		
2,53	Jours de travail perdus des employés	j	15	110	0	0	S1-14 88(e)	●	●					
2,54	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	5,80	18,50	0,00	0,00		●	●	●				
2,55	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	4	1	2	1		●	●	●				
2,56	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	1,57	0,79	1,05	0,27		●	●	●		●		
2,57	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	6	3	2	1								
2,58	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	1,17	0,42	0,50	0,19								
2,59	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	5	81	1	6								
2,60	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10 ⁶ h	1,94	13,61	0,49	3,62								
2,61	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les sous-traitants	Nombre	9	6	4	5								
2,62	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	3,52	4,75	2,09	1,37								
2,63	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	14	87	5	11								
2,64	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	2,73	12,06	1,26	2,08								
2,65	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé	h/personne	12,1	10,3	23,7	15,5			●	●			403-5	3
2,66	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant	h/personne	13,3	2,9	24,8	13,6			●	●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité					ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
			Ciment	Granulats	Béton prêt à l'emploi	Autres								
Performance 2024 par activité														
2,67	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●				
2,68	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,00	0,00	0,00	0,00		●	●	●				
2,69	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	0	0	S1-14 88(b)	●	●	●				
2,70	Accidents mortels d'employés et de sous-traitants	Nombre	0	0	0	0	S1-14 88(b)					403-9		
2,71	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0		●	●	●				
2,72	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	0	0	4	0		●	●	●				
2,73	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,00	0,00	1,07	0,00		●	●	●	●			
2,74	Jours de travail perdus des employés	j	0	0	125	0	S1-14 88(e)	●	●					
2,75	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	0,00	0,00	33,40	0,00		●	●	●				
2,76	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	5	1	2	0		●	●	●				
2,77	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	0,70	1,28	1,55	0,00		●	●	●	●			
2,78	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés et sous-traitants	Nombre	5	1	6	0								
2,79	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés et sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	0,35	0,59	1,19	0,00								
2,80	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés	Nombre	18	5	67	3	S1-14 88(c)							
2,81	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés	Nombre/10 ⁶ h	2,53	5,48	17,89	6,35								
2,82	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les sous-traitants	Nombre	17	3	4	0								
2,83	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	2,38	3,85	3,10	0,00								
2,84	Total des blessures comptabilisables (TRI) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre	35	8	71	3								
2,85	Fréquence totale des blessures comptabilisables (TRIFR) parmi les employés et les sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	2,45	4,73	14,10	4,88								
2,86	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé	h/personne	14,1	8,5	14,6	14,8			●	●		403-5	3	
2,87	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant	h/personne	16,2	9,8	7,5	4,4			●	●			3	

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes	
2,88	Emploi moyen, Groupe	Nombre	5 876	5 652	5 411	5 352	5 363	S1-6, 50(d,ii)		●					2-7b	4
2,89	Emploi moyen, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	6 394	6 146	5 880	5 823	5 834									4
2,90	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe	Nombre	6 049	5 751	5 486	5 358	5 359	S1-6, 50(a)		●						5
2,91	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	6 583	6 253	5 964	5 827	5 838			●						5
2,92	Nombre d'employés / région															5
2,93	Grèce	Nombre	1 395	1 324	1 257	1 208	1 175	S1-6, 50(a)		●						12
2,94	États-Unis (Brésil inclus)	Nombre	3 264	3 040	2 852	2 747	2 786			●						
2,95	Europe du Sud-Est	Nombre	1 116	1 098	1 107	113	1 132	S1-6, 50(a)		●						
2,96	Méditerranée orientale	Nombre	808	791	748	742	745	S1-6, 50(a)		●						
2,97	Nombre d'employés par pays et ventilation par genre															11
2,98	Albanie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	196	194	189	190	190	S1-6, 50(a)								
2,99	Femmes	Nombre	26	24	22	17	21	S1-6, 50(a)								
2,100	Hommes	Nombre	170	170	167	173	169	S1-6, 50(a)								
2,101	Bulgarie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	241	227	248	255	260	S1-6, 50(a)								
2,102	Femmes	Nombre	66	65	70	72	69	S1-6, 50(a)								
2,103	Hommes	Nombre	175	162	178	183	191	S1-6, 50(a)								
2,104	Égypte, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	511	494	460	466	472	S1-6, 50(a)								
2,105	Femmes	Nombre	22	23	25	24	25	S1-6, 50(a)								
2,106	Hommes	Nombre	489	471	435	442	447	S1-6, 50(a)								
2,107	Grèce, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	1 368	1 324	1 257	1 208	1 175	S1-6, 50(a)								
2,108	Femmes	Nombre	245	235	225	208	194	S1-6, 50(a)								
2,109	Hommes	Nombre	1 123	1 089	1 032	1 000	981	S1-6, 50(a)								
2,110	Kosovo, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	235	244	246	236	239	S1-6, 50(a)								
2,111	Femmes	Nombre	23	17	17	12	11	S1-6, 50(a)								
2,112	Hommes	Nombre	212	227	229	224	228	S1-6, 50(a)								
2,113	Macédoine du Nord, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	247	237	237	250	253	S1-6, 50(a)								
2,114	Femmes	Nombre	48	41	39	42	42	S1-6, 50(a)								
2,115	Hommes	Nombre	199	196	198	208	211	S1-6, 50(a)								
2,116	Serbie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	197	196	187	199	190	S1-6, 50(a)								
2,117	Femmes	Nombre	45	44	43	43	39	S1-6, 50(a)								
2,118	Hommes	Nombre	152	152	144	156	151	S1-6, 50(a)								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes	
2,119	Turquie, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	297	297	288	276	273	S1-6, 50(a)								
2,120	Femmes	Nombre	29	29	26	26	24	S1-6, 50(a)								
2,121	Hommes	Nombre	268	268	262	250	249	S1-6, 50(a)								
2,122	États-Unis, nombre total d'employés à la fin de l'année	Nombre	2 730	2 538	2 374	2 278	2 307	S1-6, 50(a)								
2,123	Femmes	Nombre	347	322	308	272	238	S1-6, 50(a)								
2,124	Hommes	Nombre	2 383	2 216	2 066	2 006	2 069	S1-6, 50(a)								
2,125	Roulement de personnel/genre, moyenne du Groupe	%	17,0	16,0	16,6	10,6	11,3	S1-6, 50(c)		●						11
2,126	Femmes	%	17,0	16,3	16,5	9,1	10,4	S1-6, 50(c)		●					401-1	
2,127	Hommes	%	17,0	15,9	16,6	10,9	11,5	S1-6, 50(c)		●						
2,128	Taux de rotation des employés par tranche d'âge, Groupe															
2,129	Moins de 30 ans	%	28,6	31,3	35,5	31,8	26,8			●					401-1	
2,130	Entre 30 et 50 ans	%	15,9	15,8	16,7	10,8	9,9			●						
2,133	Plus de 50 ans	%	15,5	12,8	12,7	6,8	10,7			●						
2,134	Taux de rotation volontaire des employés, Groupe	%	9,1	9,0	10,5	0,0	0,0			●						5
2,135	Taux de rotation involontaire des employés, Groupe	%	3,8	3,2	3,7	0,0	0,0			●						5
2,136	Départs d'employés, Groupe	Nombre	1 028	918	909	569	606	S1-6, 50(c)		●					401-1	
2,137	Départs d'employés par tranche d'âge, Groupe															
2,138	Moins de 30 ans	Nombre	173	163	161	121	97	S1-9, 66(b), S1-6, 50(c)		●					401-1	
2,139	Entre 30 et 50 ans	Nombre	477	446	453	293	277	S1-9, 66(b), S1-6, 50(c)		●						
2,140	Plus de 50 ans	Nombre	378	309	295	155	234	S1-9, 66(b), S1-6, 50(c)		●						
2,141	Départs d'employés / genre															
2,142	Femmes	Nombre	146	130	128	65	69	S1-6, 50(c)		●					401-1	11
2,143	Hommes	Nombre	882	788	781	504	539	S1-6, 50(c)		●						
2,144	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe	%	21,8	20,4	20,5	15,5	10,7	S1-1, AR.17(f)		●						
2,145	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	21,5	20,2	20,2	0,0	0,0			●						
2,146	Nouveaux recrutements d'employés, Groupe	Nombre	1 320	1 176	1 123	829	575	S1-1, AR.17(f)		●						
2,147	Nouveaux recrutements d'employés / genre															5, 11

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,148	Femmes	Nombre	205	150	186	143	77			●				401-1	
2,149	Hommes	Nombre	1 115	1 026	937	686	498			●					
2,150	Nouveaux recrutements/âge, Groupe														
2,151	Moins de 30 ans	Nombre	605	317	324	241	140			●					
2,152	Entre 30 et 50 ans	Nombre	3 002	648	583	415	330			●				401-1	
2,153	Plus de 50 ans	Nombre	2 442	211	216	173	105			●					
2,154	Emploi / genre, Groupe														5, 11
2,155	Femmes	Nombre	857	800	775	716	633	S1-6, 50(a)							
2,156	Hommes	Nombre	5 192	4 951	4 711	4 642	4 696	S1-6, 50(a)							
2,157	Emploi/type de contrat et genre, Groupe														5, 11
2,158	CDI, nombre total d'employés	Nombre	5 965	5 650	5 409	5 277	5 279	S1-6, 50(a)							
2,159	Femmes	Nombre	835	771	750	689	642	S1-6, 50(a)							
2,160	Hommes	Nombre	5 130	4 879	4 659	4 588	4 637	S1-6, 50(a)							
2,161	CDD, nombre total d'employés	Nombre	84	101	77	81	80	S1-6, 50(a)							
2,162	Femmes	Nombre	22	29	23	27	21	S1-6, 50(a)							
2,163	Hommes	Nombre	62	72	54	54	59	S1-6, 50(a)							
2,164	Emploi/temps plein et temps partiel et genre, Groupe														5, 11
2,165	Temps plein, nombre total d'employés	Nombre	6 012	5 718	5 455	5 323	5 308	S1-6, 50(a)							
2,166	Femmes	Nombre	850	792	767	710	658	S1-6, 50(a)							
2,167	Hommes	Nombre	5 162	4 926	4 688	4 613	4 650	S1-6, 50(a)							5, 11
2,168	Temps partiel, nombre total d'employés	Nombre	37	33	31	35	51	S1-6, 50(a)							
2,169	Femmes	Nombre	7	8	6	6	5	S1-6, 50(a)							
2,170	Hommes	Nombre	30	25	25	29	46	S1-6, 50(a)							
2,171	Emploi/genre, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	6 583	6 253	5 964	5 827	5 838								5, 11
2,172	Femmes	Nombre	957	898	869	803	744								
2,173	Hommes	Nombre	5 626	5 355	5 095	5 024	5 094								
2,174	Emploi/type de contrat et genre, Groupe (Brésil incl.)														5, 11
2,175	CDI, nombre total d'employés	Nombre	6 495	6 150	5 887	5 746	5 758								
2,176	Femmes	Nombre	933	869	844	776	723								
2,177	Hommes	Nombre	5 562	5 281	5 043	4 970	5 035								
2,178	CDD, nombre total d'employés	Nombre	88	103	77	81	80								
2,179	Femmes	Nombre	24	29	23	27	21								
2,180	Hommes	Nombre	64	74	54	54	59								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,181	Emploi/temps plein et temps partiel et genre, Groupe (Brésil incl.)														5, 11
2,182	Temps plein, nombre total d'employés	Nombre	6 546	6 220	5 933	5 792	5 787								
2,183	Femmes	Nombre	950	890	861	797	739								
2,184	Hommes	Nombre	5 596	5 330	5 072	4 995	5 048								
2,185	Temps partiel, nombre total d'employés	Nombre	37	33	31	35	51								
2,186	Femmes	Nombre	7	8	6	6	5								
2,187	Hommes	Nombre	30	25	25	29	46								
2,188	Emploi/catégorie														5
2,189	Cadres supérieurs	Nombre	142	126	114	116	121			●				2-7	
2,190	Responsables	Nombre	699	674	669	657	649			●					
2,191	Personnel administratif/technique	Nombre	1 705	1 631	1 572	1 514	1 459			●					
2,192	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 503	3 320	3 131	3 071	3 130			●					
2,193	Emploi/catégorie (Brésil incl.)														5
2,194	Cadres supérieurs	Nombre	168	151	138	—	—			●					
2,195	Responsables	Nombre	753	723	716	—	—			●				2-7	
2,196	Personnel administratif/technique	Nombre	1 971	1 883	1 813	—	—			●					
2,197	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 691	3 496	3 297	—	—			●					
2,198	Emploi / âge, Groupe														5
2,199	Moins de 30 ans	Nombre	605	521	453	380	362			●					
2,200	Entre 30 et 50 ans	Nombre	3 002	2 824	2 716	2 708	2 806			●				2-7	
2,201	Plus de 50 ans	Nombre	2 442	2 406	2 317	2 270	2 191			●					
2,202	Emploi / âge, Groupe (Brésil incl.)														5
2,203	Moins de 30 ans	Nombre	720	647	560	—	—			●					
2,204	Entre 30 et 50 ans	Nombre	3 349	3 149	3 040	—	—			●				2-7	
2,205	Plus de 50 ans	Nombre	2 514	2 457	2 364	—	—			●					
2,206	Part des femmes dans les effectifs, moyenne du Groupe	%	14,2	13,9	14,1	13,4	12,4	S1-9, 66(a)		●				405-1	5
2,207	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe	%	21,2	20,8	19,4	17,6	16,5	S1-9, 66(a)		●	●				5
2,208	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	14,5	20,3	19,4	—	—								5
2,209	Part des femmes dans l'encadrement supérieur, moyenne du Groupe	%	13,4	12,7	12,3	14,7	14,1	S1-9, 66(a)		●	●				5
2,210	Nombre d'employés en situation de handicap, Groupe	%	1,6	1,1	1,1	—	—			●					5
2,211	Nombre de congés parentaux, Groupe	Nombre	74	77	58	—	—			●					5

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,212	Écart de rémunération entre hommes et femmes, Groupe	%	-6,7	-7,5	—	—	—	S1-16, 97, AR.98		●	●			405-2	6
2,213	Ratio de rémunération totale pour nos employés, moyenne du Groupe		68,9	—	—	—	—	S1-16, 97, AR.101							6
2,214	Pourcentage d'employés touchant un salaire adéquat, moyenne du Groupe	%	100,0	—	—	—	—	S1-10, 67, AR.72-74							6
2,215	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives incluant des dispositions relatives aux conditions de travail, Groupe	%	33,9	34,8	50,3	52,3	52,0	S1-8, 60(a)		●	●			2-30	6
2,216	Nombre de conventions collectives de travail pour les pays de l'EEE (Grèce et Bulgarie)	Nombre	2	2	2	2	2	S1-8, 60(b)							6
2,217	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives en Grèce	%	23,9	25,2	51,9	56,0	55,1	S1-8, 60(b)							6
2,218	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives en Bulgarie	%	35,7	37,4	71,4	89,4	89,2	S1-8, 60(b)							6
2,219	Pourcentage d'employés couverts par des représentants des travailleurs (employés syndiqués), moyenne du Groupe	%	26,8	28,8	31,7	33,2	33,5	S1-8, 63, AR.69-70							6, 13
2,220	Pourcentage d'employés couverts par des représentants des travailleurs (employés syndiqués), en Grèce	%	36,9	38,8	40,1	41,7	42,7	S1-8, 63, AR.69-70							6
2,221	Pourcentage d'employés couverts par des représentants des travailleurs (employés syndiqués), en Bulgarie	%	35,7	37,4	35,5	35,3	34,2	S1-8, 63, AR.69-70							6
2,222	Nombre de cas de discrimination, y compris de harcèlement, parmi nos employés	Nombre	0	0	—	—	—	S1-17, 100,102,103 (a)							6
2,223	Nombre de plaintes exprimées par le biais de mécanismes de communication des griefs pour nos employés, pour des questions de conditions de travail autres que celles ci-dessus	Nombre	21	8	—	—	—	S1-17, 103(b)							6
2,224	Montant total des amendes importantes, des sanctions et des indemnisations pour préjudice en conséquence des incidents et plaintes indiqués ci-dessus (discrimination, y compris harcèlement, et autres/conditions de travail)	EUR	0	0	0	0	0	S1-17, 103(c)							6
2,225	Nombre et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme relatifs à nos effectifs	Nombre	0	0	0	0	0	S1-17, 104(a)							6
2,226	Montant total des amendes importantes, des sanctions et des indemnisations pour préjudice en conséquence des incidents indiqués ci-dessus pour des cas graves d'atteinte aux droits de l'homme	EUR	0	0	0	0	0	S1-17, 104(b)							6
2,227	Investissements dans la formation / employé (formé), moyenne du Groupe	EUR	248	164	168	205	105			●	●			404-1	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,228	Investissement dans la formation, Groupe	EUR	1 421 391	868 090	814 226	962 196	485 331			●	●				
2,229	Investissement dans la formation / genre , Groupe														11
2,230	Femmes	EUR	328 361	105 119	225 001	239 806	112 819			●	●			404-1	11
2,231	Hommes	EUR	1 093 030	762 971	589 225	72 239	372 512			●	●				
2,232	Employés formés, total du Groupe	Nombre	5 720	5 283	4 860	4 693	4 606	S1-13, 83(a)		●					
2,233	Part des employés formés, moyenne du Groupe	%	94,6	91,9	88,6	87,6	86,0	S1-13, 83(a)		●					5
2,234	Part des employés formés, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	93,9	91,0	87,3	—	—	S1-13, 83(a)		●					5
2,235	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins), Moyenne du Groupe	%	95,8	95,3	91,2	96,8	93,2	S1-13, 83(a,b)		●					5, 11
2,236	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins), moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	95,5	94,9	86,9	—	—	S1-13, 83(a,b)		●					
2,237	Employés formés / catégorie, Groupe														
2,238	Cadres supérieurs	Nombre	122	118	107	113	106	S1-13, 83, AR.79		●				404-1	
2,239	Responsables	Nombre	703	668	646	689	651	S1-13, 83, AR.79		●					
2,240	Personnel administratif/technique	Nombre	1 657	1 578	1 525	1 520	1 408	S1-13, 83, AR.79		●					
2,241	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 238	2 917	2 582	2 371	2 441	S1-13, 83, AR.79		●					
2,242	Employés formé / tranche d'âge, Groupe														
2,243	Moins de 30 ans	Nombre	554	475	413	357	318			●				404-1	
2,244	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2 730	2 616	2 604	2 603	2 631			●					
2,245	Plus de 50 ans	Nombre	2 436	2 190	1 843	1 733	1 657			●				404-1	
2,246	Heures de formation/catégorie, Groupe							S1-13, AR.78							5, 7
2,247	Cadres supérieurs	h	3 650	1 972	—	—	—	S1-13, AR.78		●	●			404-1	5, 7
2,248	Responsables	h	30 738	23 735	—	—	—	S1-13, AR.78		●	●				5, 7
2,249	Personnel administratif/technique	h	52 269	51 032	—	—	—	S1-13, AR.78		●	●				5, 7
2,250	Personnel semi-qualifié/non qualifié	h	73 650	68 171	—	—	—	S1-13, AR.78		●	●				5, 7

Rapport de gestion
Déclaration relative à la durabilité

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2,251	Heures de formation, Groupe	h	160 306	144 866	124 504	109 364	79 350	S1-13, 83(b), and AR 78		●	●				7
2,252	Heures de formation moyennes / employé (sur le nombre total d'employés directs), et répartition par genre, Groupe	h/personne	26,5	25,2	22,7	20,4	14,8	S1-13, 83(b), and AR 78		●	●			404-1	5, 7
2,253	Moyenne pour les femmes	h/personne	30,7	28,6	27,9	25,7	18,1	S1-13, 83(b), and AR 78							
2,254	Moyenne pour les hommes	h/personne	25,8	24,6	21,8	19,6	14,4	S1-13, 83(b), and AR 78							
2,255	Heures de formation / sujet, Groupe														7
2,256	Intégration dans la société	Nombre	4 312	3 865	2 343	2 651	9 420	S1-13, 82, AR.78						404-1	
2,257	Conformité	Nombre	3 707	4 300	4 774	8 974	6 359	S1-13, 82, AR.78			●				
2,258	Durabilité	Nombre	1 374	730	423	554	525	S1-13, 82, AR.78			●				
2,259	Décarbonation	Nombre	837	427	848	—	—	S1-13, 82, AR.78							8
2,260	Numérique et informatique	Nombre	2 225	8 742	5 069	9 718	2 767	S1-13, 82, AR.78							
2,261	Environnement	Nombre	4 111	3 076	2 150	3 186	2 115	S1-13, 82, AR.78							
2,262	Langues étrangères	Nombre	4 773	3 657	3 988	3 692	2 837	S1-13, 82, AR.78							
2,263	Compétence fonctionnelle	Nombre	11 815	4 026	8 176	7 856	4 994	S1-13, 82, AR.78							
2,264	Compétence générique	Nombre	6 572	6 911	9 041	4 711	2 947	S1-13, 82, AR.78							
2,265	Diversité Équité & Inclusion	Nombre	661	671	—	—	—	S1-13, 82, AR.78							7
2,266	Santé et sécurité	Nombre	81 651	74 776	60 614	50 992	36 912	S1-13, 82, AR.78							
2,267	Compétences managériales	Nombre	14 566	12 265	9 605	4 243	3 615	S1-13, 82, AR.78							
2,268	Autres	Nombre	6 566	1 286	9 364	1 738	3 620	S1-13, 82, AR.78							
2,269	Sécurité	Nombre	657	814	975	136	586	S1-13, 82, AR.78							
2,270	Savoir-faire technique	Nombre	17 144	20 006	7 136	10 916	11 132	S1-13 AR 82							

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes	
2,271	Part des employés ayant reçu une formation en DE&I, Groupe	%	4,2	7,4	—	—	—	S1-13, 82, S1-4, AR.42								
2,272	Part des employés avec évaluation des performances, moyenne du Groupe	%	50,5	57,3	58,3	60,7	58,7	S1-13, AR.77							404-3	
2,273	Part des employés femmes avec évaluation des performances, moyenne du Groupe	%	78,3	84,3	84,5	83,4	82,1	S1-13, AR.77								
2,274	Part de postes ouverts pourvus par des candidats internes, Groupe	%	29,3	28,9	0,0	0,0	0,0									
2,275	Part des employés femmes dans les viviers de talents, moyenne du Groupe	%	27,0	24,0	13,8	13,9	13,0								405-1	9
Investissements dans la protection environnementale																
Toutes activités																
2,276	Heures-homme de formation sur les questions environnementales par employé	h/personne	0,7	0,5	—	—	—								404-1	
2,277	Heures-homme de formation sur les questions environnementales par sous-traitant	h/personne	0,5	0,3	—	—	—									
2,278	Stages, Groupe	#	365	361	482	391	251			●					2-8	
2,279	Stages, Groupe (Brésil incl.)	#	407	404	526	—	—			●						
2,280	Nouveaux emplois de débutants issus de stages/ programmes de formation, Groupe	#	18	28	46	24	15			●					2-29	

Notes – 2.1 ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise

Notes pour les KPI spécifiques

1. Pour la définition, voir les « Notes pour les indicateurs de création de valeur ».
2. Les jours perdus sont rapportés en tant que jours calendaires. Les chiffres pour 2020 ont été ajustés pour inclure les données précédemment non rapportées.
3. Le KPI a été calculé pour la clôture de la période de reporting 2024 conformément à la pratique pour toutes les données de sécurité, en utilisant « l'Emploi moyen » (voir la note ci-dessous concernant la loi belge).
4. Le calcul a été effectué conformément à la législation belge (article 165 XIVB du RD du 30 janvier 2001).
5. La méthodologie utilisée pour compiler les données de tous les KPI repose sur le comptage des employés (nombre d'employés) à la fin de la période de reporting pour chaque année, à l'exception des KPI relatifs aux données de sécurité, conformément à la législation belge (voir les notes ci-dessus). Concernant le KPI « Part des femmes dans la gestion », nous fournissons le pourcentage du ratio du nombre total de femmes dans les catégories d'emploi « Managers » et « Cadres supérieurs », divisé par le nombre total de tous les employés dans les catégories ci-dessus (pour les chiffres pertinents, voir le tableau ci-dessus). Ce KPI soutient le reporting sur la performance pour l'objectif de TITAN « Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion et augmenter de 20% la participation des femmes dans les viviers de talents et les nouvelles embauches pour les rôles seniors », spécifiquement concernant la participation des femmes dans les « rôles seniors », qui, selon l'approche de TITAN, couvre les deux catégories d'emploi ci-dessus.
6. Le calcul des KPI a suivi les exigences de l'ESRS S1. L'approche de TITAN a garanti la couverture de tous les employés du Groupe.
7. Concernant les heures de formation : Nous incluons dans les heures de formation les formations en présentiel (formation en salle), les éléments en ligne et les programmes hybrides (combinaison de formations en ligne et en présentiel). Nous utilisons également notre plateforme externe (LinkedIn Learning), qui est intégrée au système SuccessFactors et nous permet de suivre l'activité des utilisateurs. La Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DE&I) est incluse comme sujet important pour la formation, en raison de l'attention accrue et des efforts pour sensibiliser les pays où nous sommes actifs et pour mettre en valeur l'importance de la DE&I pour TITAN. Les programmes de formation DE&I sont inclus sous la rubrique "Compétences génériques", et le nombre d'heures de formation respectif est calculé comme un KPI séparé. Le total des heures de formation est calculé en ajoutant les chiffres de tous les domaines, à l'exception de la DE&I, pour éviter le double comptage.
8. Dans le domaine de la « Décarbonation », nous incluons la formation sur les sujets liés à la réduction des émissions de CO₂ dans le cycle de vie et la chaîne de valeur de nos Oproduits, avec des sujets pertinents : combustibles alternatifs, efficacité énergétique, substitution du clinker et du ciment, capture et stockage du carbone, hydrogène, électrification de four, calcination solaire, énergie renouvelable, argiles calcifiées, produits à bas carbone, matériaux recarbonatés, analyse du cycle de vie, réglementation sur le CO₂, normes et certifications pertinentes, objectifs scientifiques, évaluation des risques climatiques, et publications liées au changement climatique.
9. Concernant le KPI de la part des femmes dans les viviers de talents : les employés sont inclus dans les Viviers de talents à travers les revues annuelles de talents pour évaluer le potentiel des employés et identifier les rôles futurs avec un plan de développement personnel. Ces revues suivent le processus annuel de TITAN pour la Revue de développement des talents (PDR) et constituent un élément intégral de la PDR. Le KPI est calculé comme la part des femmes par rapport aux hommes, pour tous les employés dans les Viviers de talents (couverture à 100% pour les BU et le Corporate Center).
10. Concernant le nombre d'initiatives de bien-être pour les employés, les KPI reflètent les résultats d'une approche coordonnée, en alignement entre les RH du Groupe et les divisions (BU). L'effort vise à garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques et une utilisation efficace des ressources, et à promouvoir des idées et des initiatives au niveau local dans tous les pays où nous sommes actifs. Notre approche a été améliorée pour 2024, en mettant l'accent sur des initiatives importantes et complètes dans chaque division (BU), cohérentes avec les orientations et le soutien fournis par le Groupe, selon chaque dimension du bien-être dans le cadre TITAN.
11. Concernant la répartition des employés par genre : en 2024, TITAN n'avait aucune donnée sur les genres à part les genres femme et homme dans aucune des BU. Il en va de même pour les années précédentes. Nos politiques du Groupe et notre système RH assurent l'enregistrement du genre des employés, y compris la possibilité d'inclure un troisième genre, ou même « non défini ». Dans tous les pays où TITAN est actif, nos employés ont le droit de spécifier et déclarer leur genre sans restriction légale et peuvent modifier leur genre dans leur dossier au fil du temps. TITAN encourage cette pratique sans préjugés et assure l'intolérance à toute forme de discrimination ou de harcèlement en milieu de travail. Concernant la répartition des employés par type de contrat : en 2024, TITAN n'a eu aucun cas de contrats « zéro heure » dans aucune des BU. La répartition des KPI concernait les employés permanents et temporaires (TITAN désigne les employés permanents comme « Réguliers » dans le système RH du Groupe), ainsi que les employés à temps plein et à temps partiel.
12. Sous « Grèce », nous incluons le nombre d'employés pour les opérations de TITAN en Grèce, y compris le Corporate Center du Groupe, ainsi que les employés des bureaux de TCI à Chypre et en Belgique. Sous la région « Grèce et Europe de l'Ouest », nous incluons également les données des employés des terminaux TITAN dans les pays suivants : Italie, France et Royaume-Uni.
13. Informations spécifiques fournies par la BU Adocim sous confidentialité concernant les noms des employés.

Référence aux Normes SASB

- Connexion des indicateurs de performance ESG avec la métrique EM-CM-320a.1 selon les Normes SASB, concernant les KPI de Santé et Sécurité, en particulier la connexion concerne les KPI des incidents évités et du taux de fréquence des employés permanents et contractuels.
- Les KPI du pourcentage d'employés couverts par des accords collectifs de travail et d'employés couverts par des dialogues sociaux (syndiqués) couvrent les exigences de reporting selon les Normes SASB pour le sujet (domaine) des « Relations de travail » et plus précisément les métriques (KPI) EM-MM-310a.1 et EM-MM-310a.2.

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
2.2 ESRS S3 - Communautés touchées											ODD 2.1, 2.3, 4.3, 4.4, 9.3, 17.17				
2,281	Dons, Groupe	EUR	4 128 193	3 207 526	2 483 380	2 310 864	2 125 725			●	●				1
2,282	Dons, Groupe (Brésil incl.)	EUR	4 131 565	3 207 526	2,511,769	—	—							2-29 203-1	1
2,283	Dons en espèces, Groupe	EUR	3 074 261	2 592 419	1 822 386	1 836 286	1 560 093			●	●			203-2 413-1	
2,284	Dons en nature, Groupe	EUR	1 053 932	615 107	660 994	474 578	565 633			●	●				
2,285	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe	%	83,7	83,9	83,8	83,3	83,2							2-29 413-1	2
2,286	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	84,6	85,8	85,7	—	—								2
2,287	Stages de personnes issues de la communauté locale, moyenne du Groupe	%	66,9	80,3	87,1	83,4	95,6								
2,288	Opérations clés avec des Plans d'interaction avec les communautés locales en lien sur les questions de durabilité importantes et les politiques du Groupe	Nombre	18 of 18	18 of 18	18 of 18	15 of 15	14 of 14			●	●			2-29 413-1	
2,289	Opérations clés avec des Plans d'interaction avec les communautés locales alignés sur les questions de durabilité importantes et les politiques du Groupe (Brésil incl.)	Nombre	21 of 21	21 of 21	20 of 20	17 of 17	—			●					
2,290	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe	Nombre	297	265	203	142	124			●					
2,291	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	310	276	212	149	—			●					
2,292	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe	Nombre	8 567	6 537	5 911	2 750	3 633			●					3
2,293	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	9 272	6 726	6,012	—	—			●					3
2,294	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe	Nombre	1 955	1 853	1 923	1 873	—			●					3
2,295	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	2 492	1 967	2,016	—	—			●					3
2,296	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés, Groupe	En millions d'euros	2,5	2,6	1,7	1,3	1,5			●	●			2-29 203-1	1
2,297	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés (Brésil incl.)	En millions d'euros	2,6	2,6	1,7	—	—			●	●			203-2 413-1	1
2,298	Dons de sang (employés de TITAN, partenaires commerciaux et communautés), Groupe	Nombre	607	642	652	579	—							203-2	
2,299	Dépenses locales, moyenne du Groupe	%	68,4	67,8	67,6	65,1	67,0			●	●			204-1	1
2,300	Dépenses locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.)	%	67,6	66,8	66,7	—	—			●	●				1

3. Informations en matière de gouvernance

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	ESRS	GCCA	UNGC	UNCTAD	TCFD	SASB	GRI	Notes
3.1.a ESRS G1 - Conduite des affaires															
Toutes activités															ODD 6, 7, 12, 13
3,01	Fournisseurs clés respectant les normes ESG de TITAN	%	58,5	24,7	—	—	—	G1-2, 15, AR.2(c)		●			●		
3,02	Fournisseurs clés évalués / en cours d'évaluation pour le respect des normes ESG de TITAN, Groupe	%	72,0	51,3	—	—	—			●			●	308-1 414-1	
3,03	Principaux fournisseurs dont les contrats exigent le respect des normes ESG de TITAN, Groupe	%	46,1	15,5	—	—	—						●	308-1 414-1	
3,04	Nombre de fournisseurs clés ayant des objectifs scientifiques	Nombre	17	13	—	—	—						●	308-1	
3,05	Heures de formation des principaux fournisseurs aux normes ESG de TITAN, Groupe	Nombre	204	200	—	—	—							308-1 414-1	

Notes – 3.1.a ESRS G1 – Conduite des affaires

Note générale

TITAN définit les fournisseurs clés comme des fournisseurs critiques conformément aux directives de la GCCA pour la gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, et avec un niveau de dépenses significatif (c'est-à-dire 80%) pour le groupe et pour chaque unité commerciale.

Connexion des KPI avec les Normes SASB

La publication des KPI pour les progrès de 2024, alignée sur la feuille de route de la chaîne d'approvisionnement durable de TITAN, et les publications dans la déclaration de durabilité sous « Processus d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des incidences », en particulier pour l'intégration des critères ESG dans le processus de qualification des fournisseurs, couvrent les exigences de reporting selon les Normes SASB pour le domaine : « Éthique des affaires et transparence » et plus spécifiquement la métrique (KPI) EM-MM-510a.1. La connexion concerne la description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur.

3.1.b Indicateurs fondamentaux de gouvernance

Code	Indicateurs fondamentaux de gouvernance	Notes	Performance 2024	ESRS	Normes de reporting
1	Dépenses de lobbying sous la forme de contributions à des initiatives collaboratives et des associations		€ 1,198,928 Note : Inclut les frais de participation à la GCCA, Cembureau, ERT, CSR Europe, la Fédération hellénique des entreprises (SEV), et la Portland Cement Association aux États-Unis (PCA).		SDG 5.5 SDG 16.5 SDG 16.6 SDG 16.7
2	Nombre de réunion du Conseil d'administration au cours desquelles la durabilité a été reprise en tant que domaine thématique		4/7		
3	Conformité et éthique des affaires				
4	Couverture du mécanisme de règlement des plaintes (Ethicspoint)	1		S1-3, 32, AR.32	UNGC UNCTAD
5	Nombre de cas signalés sur EthicsPoint	1	26	S1-3, 32, AR.32	GRI 2-10 GRI 2-18
6	Nombre d'incidents de corruption confirmés	1	zéro	G1-4, 25(a)	GRI 2-30 GRI 205-1
7	Montant des amendes importantes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	1	zéro	G1-4, 25(a)	GRI 205-2 GRI 205-3
8	Nombre d'incidents confirmés en matière de sécurité de l'information, Groupe		902		GRI 405-1 GRI 407-1
9	Nombre moyen d'heures de formation sur des thèmes en rapport avec la Conformité, par employé	2	0,61		SASB
10	Formation à la lutte contre la corruption active et passive		175 heures		

Notes - 3.1.b ESRS G1 - Conduite des affaires

Notes pour les KPI spécifiques

- Publications alignées avec les exigences de l'ESRS S1 et G1.
- Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an, sur les politiques et procédures internes de TITAN (avec une priorité sur le Code de conduite, les politiques en matière des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, le RGPD, bien que cette liste ne soit pas exhaustive). Le KPI est calculé comme le total des heures de formation dans les domaines de sujets, divisé par le nombre total d'employés, effectif à la fin de l'année. TITAN classe ces sujets de formation sous la rubrique générale : "Conformité".

Connexion des KPI avec les Normes SASB

-L'indicateur clé de performance (KPI) 'Montant des amendes significatives pour violation des lois anticorruption et antibribery' couvre les exigences de rapport selon les normes SASB pour 'Intégrité et transparence des prix' et plus spécifiquement l'indicateur (KPI) EM-CM-520a.1. 'Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées aux activités de cartel, de fixation des prix et de pratiques anticoncurrentielles

4. Systèmes de gestion du Groupe en 2024

Domaine	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Santé et sécurité	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire du MSHA et de l'OSHA
	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes opérations (1 centrale de béton prêt à l'emploi, 1 carrière de granulats, 2 terminaux exclus)	Toutes opérations (3 terminaux exclus)	Toutes opérations (2 terminaux et 1 carrière exclus)	Toutes opérations	1 cimenterie intégrée, 1 unité de broyage de ciment, 1 terminal et 3 centrales de béton prêt à l'emploi	
Environnement	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire de l'EPA
	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes opérations	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes opérations (2 terminaux exclus)	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	1 cimenterie intégrée, 1 unité de broyage de ciment et 1 centrale de béton prêt à l'emploi	
Eau				ISO 46001					
Qualité	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	Qualité ASHTO
	Toutes opérations	Toutes opérations (2 carrières exclues)	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes opérations (1 carrière exclue)	Toutes opérations	Toutes opérations (1 carrière exclue)	Toutes opérations	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes opérations
Énergie		ISO 50001	ISO 50001	ISO 50001		ISO 50001		ISO 50001	ISO 50001
		Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Audits énergétiques 1 cimenterie intégrée	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes les cimenteries intégrées, Audits énergétiques Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Toutes les carrières de granulats		1 cimenterie intégrée		Toutes les cimenteries intégrées, 3 carrières de matières premières pour le ciment 1 centrale de béton prêt à l'emploi	Toutes les cimenteries intégrées
Impact sociétal	GHRMS/SF et SA 8000	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF et SA 8000	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF
	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations, y compris les terminaux (WE)	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations

5. Audits en 2024

Domaine		Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Macédoine du Nord	Kosovo	Serbie	Turquie	États-Unis	Total
Systèmes de gestion de l'environnement	Externes	4	8	9	14	3	1	3	14	70	126
	Internes	4	23	4	53	3	2	1	3	50	143
Système de gestion de l'énergie/Audits énergétiques	Externes	0	0	5	2	3	0	0	1	0	11
	Internes	0	0	4	2	3	0	0	1	0	10
Émissions de CO ₂	Externes	0	3	0	8	0	1	0	1	0	13
	Internes	0	0	0	5	1	2	0	1	0	9
Gestion des déchets	Externes	0	1	0	7	0	1	0	1	2	12
	Internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réclamations	Externes	0	0	1	3	0	1	0	0	2	7
	Internes	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Permis	Externes	1	2	1	3	0	1	1	1	6	16
	Internes	0	3	0	0	0	2	0	0	0	5
Environnement - Autre	Externes	0	2	0	2	0	1	1	49	20	75
	Internes	0	0	0	0	0	2	0	12	0	14
Santé et Sécurité	Externes	5	7	6	7	14	4	2	4	25	74
	Internes	216	488	282	1 535	231	390	177	619	1 303	5 241
Impact sociétal	Externes	3	0	0	0	0	1	0	0	0	4
	Internes	0	0	1	1	1	1	0	0	0	4
TOTAL	Externes	13	23	22	46	20	11	7	71	125	338
	Internes	220	514	291	1 596	239	401	178	636	1 353	5 428

6. Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives

Legal entity	Pays	Type de paiement	Montant
			(€)
TITAN CEMENT S.A.	Grèce	Frais/taxes de location de carrière	508 014
INTERBETON S.A.	Grèce	Frais de location de carrière	4 711 880
Alexandria Portland Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	954 616
		Redevances sur les carrières	0
			1 394 199
Beni Suef Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	1 015 114
		Redevances sur les carrières	288 547
		Entretien des routes	111 036
TBAE	Égypte	Redevances sur les carrières	230 000
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Droits de concession	554 035
Cementi Antea Sha	Albanie	Droits d'extraction	319 957
Titan America LLC	États-Unis	Frais de vente/d'atténuation	249 108
SHARRCEM SH.P.K.	Kosovo	Redevances d'extraction	254 093
Titan Cementarnica Usje A.D.	Macédoine du Nord	Droits de concession	254 015
Titan Cementara Kosjeric A.D.	Serbie	Droits de concession	354 912
ADOCIM A.S.	Turquie	Droits d'autorisation/forestiers	263 633
		TOTAL	12 477 592

Note

TITAN Cement International S.A. rapporte par la présente, conformément à l'article 3:33 du Code belge des sociétés et des associations, que le groupe TITAN, au cours de l'année 2024, a payé aux gouvernements (c'est-à-dire aux autorités nationales, régionales ou municipales des États membres de l'UE et des pays tiers) un montant total de 12 477 592 € pour les opérations extractives, comme présenté dans le tableau ci-dessus. Comme spécifié à l'article 6:2, par. 2 du Décret Royal du 29 avril 2019 relatif à l'exécution du Code belge des sociétés et des associations, la limite pour la divulgation des données respectives est fixée à 100 000 € en tant que paiement unique ou en tant que série de paiements liés.

7. Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2024

Association ou initiative sectorielle	Lignes directrices et autres documents de référence	Publiés	Notes
GCCA	Charte de développement durable		
	Lignes directrices cadres en matière de développement durable		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton* [Pilier 1]		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions de CO ₂ dans la fabrication du ciment [Pilier 2]		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de l'eau dans la fabrication du ciment [Pilier 4]	Éditions la plus récente (publications entre 2019 et 2021)	1
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions dans la fabrication du ciment [Pilier 4]		
	Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des combustibles et des matières premières dans la fabrication du ciment [Pilier 5]		
Complément aux normes de la GCCA : (Anciennement) WBCSD/CSI	Lignes directrices en matière de réhabilitation des carrières et de gestion de la biodiversité [Pilier 4]		
	Guide pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement [Piliers 1, 3 et 5]		
UNCTAD	Bonnes pratiques recommandées pour : (a) la sécurité des sous-traitants, et (b) la sécurité routière	2009	
	Guide sur la comptabilité et le reporting des GES du périmètre 3 pour le secteur du ciment	2016	
PMNU COP	Lignes directrices sur les indicateurs de base pour le reporting sur la durabilité et l'impact des ODD	2022	2
TCFD	Guide du questionnaire pour la COP	2022	
TNFD	Reporting conforme aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)		
Normes GRI	Reporting par référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	Éditions la plus récente (publications entre 2016 et 2021)	
SASB	Reporting en lien avec les normes du SASB, par référence à la version modifiée publiée par l'IFRS Foundation en 2023 pour les secteurs des matériaux de construction, des métaux et de l'extraction minière	2023	
ESRS	Reporting par référence aux normes d'information en matière de durabilité ESRS 2023/2772	2023	

Notes

- L'Association mondiale du ciment et du béton (GCCA) a construit sa Charte de durabilité autour de cinq (5) piliers de durabilité, couvrant l'ensemble des thématiques de la durabilité ayant un lien avec ses activités: Pilier 1 : Santé et sécurité, Pilier 2 : Changement climatique et énergie, Pilier 3 : Responsabilité sociale, Pilier 4 : Environnement et nature et Pilier 5 : Économie circulaire. La terminologie des 'Piliers' est spécifique à la Charte des engagements de la GCCA pour les entreprises membres, et des détails sont disponibles dans la Charte et les Directives du cadre sur le site Web de la GCCA : <https://gccassociation.org/sustainability-innovation/sustainability-charter-and-guidelines/>
TITAN a poursuivi ses efforts en 2024 pour mettre en œuvre la feuille de route 2050 de la GCCA vers un béton Net Zéro « Concrete Future » et s'est concentré sur les objectifs SBTi pour le scénario des 1,5 degré, tout en continuant à participer activement à divers groupes de travail et en contribuant avec son savoir-faire et son expertise, conformément à sa pratique depuis la création de l'Association sectorielle.
- Les lignes directrices de l'UNCTAD fournissent des connexions significatives entre les KPI et les ODD les plus pertinents ainsi que les cibles spécifiques pour chaque ODD, et sont exploitées dans l'approche de reporting de TITAN selon les questions de durabilité importantes.

Notes pour les indicateurs de création de valeur

À propos des normes, des lignes directrices et des termes utilisés pour les KPI :

- Valeur ajoutée brute (VAB) : La valeur économique créée et distribuée aux principales parties intéressées a été calculée en utilisant les lignes directrices de l'ONU UNCTAD sur les indicateurs de base pour le reporting des entités sur leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (édition 2022).
- Dépenses totales pour les fournisseurs, locaux, nationaux et internationaux pour les biens et services : Selon l'approche de TITAN pour « les dépenses locales ».
- Dépenses locales : Le ratio en pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs locaux par rapport aux dépenses totales auprès de tous les fournisseurs. Les coûts d'approvisionnement local sont un indicateur général de l'étendue des liens d'une entité avec l'économie locale (lignes directrices de l'UNCTAD, 2022). Les fournisseurs locaux sont ceux qui fournissent des biens ou des services à TITAN et qui sont enregistrés fiscalement dans le pays d'intérêt, de même que dans le pays où se trouvent les unités d'affaires (UB) de TITAN et où elles sont enregistrées fiscalement. Pour les pays ayant une structure gouvernementale caractérisée par une fédération d'États, cela s'applique spécifiquement aux États-Unis, où différents États ont des gouvernements locaux et une vaste étendue géographique. Le terme « local » fait référence à ces fournisseurs enregistrés fiscalement dans le même État que l'enregistrement fiscal de l'UB ou du lieu d'opérations, ainsi que dans les États voisins de celui de l'UB ou du lieu d'opérations (la définition s'applique aux opérations de TITAN aux États-Unis, pour les chiffres de KPI ci-dessus).
- Investissement social : Dépenses engagées en espèces et en nature, ainsi que les investissements de fonds (à la fois des dépenses en capital et des dépenses d'exploitation) pour les initiatives communautaires des UB de TITAN. Les bénéficiaires cibles sont les parties intéressées des communautés plus larges, tandis que les employés de TITAN issus des communautés locales sont inclus comme bénéficiaires des initiatives spécifiques d'interaction communautaire.
- Dons : Reporté comme équivalent à des dons caritatifs/volontaires et des investissements de fonds (l'approche est conforme aux lignes directrices de l'UNCTAD, 2022).
- Montant total des dépenses en recherche et développement (R&D) et en innovation pendant la période de reporting. TITAN suit les lignes directrices de l'UNCTAD (dernière édition 2022) et le Manuel d'Oslo : « Lignes directrices pour la collecte, le reporting et l'utilisation des données sur l'innovation », publié par l'OCDE et Eurostat (2018).

Revue Financière





Un aperçu de nos performances financières et sociales et de nos états financiers.

Revue Financière	232	Déclaration relative à la continuité de l'exploitation	237
Vue d'ensemble de la performance financière	234	Déclaration de viabilité	237
Rétrospective de l'année 2024	234	Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2024	237
Investissements et financement	234	États financiers	238
Résolutions du Conseil d'administration	234	États financiers séparés et résumés de la société mère	320
Rétrospective régionale de l'année 2024	235		
Perspectives	236		
Actions propres	237		
Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options d'achats d'actions	237		

Vue d'ensemble de la performance financière

Rétrospective de l'année 2024

2024 a constitué une nouvelle année record pour le Groupe, surpassant les résultats obtenus en 2023, avec une progression du chiffre d'affaires mais aussi de la rentabilité de Titan. Le chiffre d'affaires du Groupe a totalisé 2 644 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 3,8% en glissement annuel. Toutes nos régions ont contribué à cette croissance, sous l'impulsion principale, une fois encore, des États-Unis et de l'Europe. L'EBITDA (en base comparable) a clôturé à 592,1 millions d'euros, en hausse de 9,6%, hors coûts non récurrents exceptionnels de 12 millions d'euros, sous les effets conjugués d'une hausse des volumes, des prix stables et des gains par une meilleure efficacité opérationnelle dans les domaines de la gestion des coûts énergétiques et de la numérisation. L'utilisation accrue de combustibles alternatifs, qui a atteint des niveaux record de plus de 24% en décembre 2024, et la diminution des coûts des combustibles solides ont contribué à l'amélioration de nos marges de rentabilité. L'excellence commerciale du Groupe s'est manifestée dans des projets repartis sur l'ensemble de nos zones géographiques, allant de la participation au nouveau métro de Thessalonique en Grèce, aux résidences Baccarat sur le front de mer à Miami, et à une voie ferrée en Serbie reliant l'aéroport aux installations de l'EXPO 2027. Nos activités aux États-Unis ont enregistré de fortes performances, malgré les perturbations causées par les intempéries pendant la majeure partie du S2 de l'année. En Grèce, les volumes ont fortement augmenté pour tous les produits et l'Europe du Sud-Est a poursuivi sa croissance, avec un maintien des prix et des niveaux du chiffre d'affaires élevé. La Méditerranée orientale a fait montre d'une demande solide, bien que la dévaluation des monnaies de deux pays ait pesé sur la rentabilité de la région. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts des minoritaires (en base comparable) pour l'année, ajusté de la dépréciation du goodwill de 17 millions d'euros en Türkiye, a progressé de 17% pour atteindre 315,3 millions d'euros, avec à la clé une hausse du bénéfice par action en base comparable (BPA) à 4,2 euros/action, contre €3,6/action en 2023. Dans ce contexte, le rendement du capital moyen employé (ROACE) de Titan en 2024 a été porté à 17,8%, contre 16,9% en 2023.

Une importante croissance des volumes a été obtenue au niveau du Groupe en 2024 dans toutes les catégories de produits, en amont et en aval, à la faveur d'une demande solide et malgré des conditions météorologiques défavorables aux États-Unis, pendant l'essentiel du second semestre, et un ralentissement de l'activité de construction en Europe occidentale. Les ventes de ciment du Groupe sur les marchés intérieurs ont progressé de 2% pour atteindre 17,8 millions de tonnes. Toutes les exportations du Groupe ont été acheminées vers les terminaux de TITAN, principalement vers Titan America aux États-Unis, avec une diminution en glissement annuel des exportations dirigées vers nos terminaux européens en France, au Royaume-Uni et en Italie, reflétant le ralentissement qu'a connu le marché de la construction en Europe occidentale en 2024. Si les exportations depuis la Türkiye vers les opérations de TITAN US ont ralenti, les exportations à partir de l'Égypte et vers d'autres pays se sont considérablement accrues. Sous l'effet de la demande accrue des États-Unis et de la Grèce, les volumes de béton prêt à l'emploi ont à nouveau affiché une tendance positive en 2024, progressant de 6% pour atteindre 6,3 millions de m³ à l'échelle du Groupe. Les granulats ont connu une croissance considérable de 10% pour atteindre 21,9 millions de tonnes, alimentée par la forte demande de projets d'infrastructure en Grèce. Les volumes des blocs de construction et des cendres volantes du Groupe ont également augmenté par rapport à 2023.

Investissements et financement

Le Groupe a poursuivi sa croissance organique et l'amélioration de sa rentabilité en réalisant un plan d'investissement significatif de

251 millions d'euros à la fin de l'année 2024 – atteignant son plus haut niveau depuis 15 ans - dans le cadre de son ambitieuse stratégie de croissance et de transformation. Plus de 500 millions de dollars américains ont été injectés dans nos exploitations aux États-Unis ces quatre dernières années. En accord avec la Stratégie 2026 de TITAN, le Groupe a accéléré son exécution en optimisant ses capacités logistiques, avec les investissements dans quatre nouvelles carrières de granulats et dans une nouvelle carrière d'argile, ce qui lui permet de sécuriser des réserves de matériaux cimentaires supplémentaires (SCMs) tandis que des nouvelles coentreprises ont récemment été créées en Inde et en Europe. Ces investissements viennent en complément de nos investissements de 2023 dans les SCMs d'« Aegean Perlites » sur l'île grecque de Yali et de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, dans la région de Marmara orientale, en Türkiye. Le Groupe a en outre progressé dans le domaine de décarbonation avec l'inauguration du précalcinateur dans son usine près d'Athènes, tout en faisant mûrir son projet de capture du carbone IFESTOS dans la même usine en bénéficiant d'une subvention de 234 millions d'euros par le Fonds pour l'Innovation et entre autres en signant un contrat d'ingénierie de base (FEED) alors qu'IFESTOS vise à réduire de manière significative environ 20% des émissions de CO₂ nettes du périmètre 1 du Groupe. Grâce à une subvention de 62 millions de dollars américains du ministère américain de l'Énergie, Titan a également créé une ligne de production d'argile calcinée dans son usine de Roanoke, en Virginie. En 2024, des dépenses d'investissements significatives ont encore été consacrées à l'optimisation de notre chaîne d'approvisionnement, y compris l'établissement de nouvelles unités de béton prêt à l'emploi et la modernisation de notre flotte de camions de béton prêt à l'emploi aux États-Unis, ainsi que l'installation de plusieurs sites de béton prêt à l'emploi à des emplacements commerciaux stratégiques en Grèce.

Le flux de trésorerie d'exploitation disponible (OFCF) du Groupe a clôturé à un niveau élevé de 299 millions d'euros en 2024. L'endettement du Groupe a diminué, la dette nette s'établissant à 622 millions d'euros, de sorte que le ratio dette nette/EBITDA a été ramené à 1,02x (1,2x en 2023). Les notes de crédit de Titan se sont améliorées durant l'année. Standard & Poor's Global Ratings a ainsi relevé d'un cran la note de crédit émetteur à long terme de Titan, qui est passée de « BB positive outlook » à « BB+ stable outlook », soit une note identique à celle attribuée par Fitch en 2023. Ces bonnes notes reflètent la solide performance opérationnelle du Groupe et confirment que nous restons en mesure de financer la Stratégie de croissance verte 2026. Enfin, un « Sustainability-Linked Financing Framework » a été lancé en septembre 2024.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

En février 2025, le Groupe Titan a annoncé la cession de sa participation de 75% dans Adocim, en Türkiye orientale, contre un total de 87,5 millions de dollars américains en espèces. Le Groupe continuera à exploiter des sites de broyage de ciment et de fabrication de matériaux cimentaires supplémentaires dans le pays.

En février 2025, le Groupe a réalisé l'introduction en bourse de Titan America SA, cotant ses actions à la Bourse de New York et levant un montant brut total de 393 millions de dollars américains. Au 11 mars 2025, le Groupe Titan détient 159 781 709 actions ordinaires de Titan America, soit 86,7% du total des actions ordinaires en circulation.

Résolutions du Conseil d'administration

Le rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions de 20 millions d'euros lancé en novembre 2023 s'est achevé en août 2024, tandis qu'un autre programme de rachat d'actions du même montant a été lancé le

28 août 2024 et devrait se terminer le 30 juin 2025. En 2024, 757 721 actions ont été acquises au total pour un montant de 22 442 612 d'euros et elles sont détenues en tant qu'actions propres. Au 31 décembre 2024, Titan détenait au total 4 097 622 actions propres, soit 5,23% du total des droits de vote.

Le dividende proposé

Compte tenu de la forte rentabilité atteinte en 2024 et des liquidités obtenues à la suite de l'introduction en bourse de Titan America, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, qui doit se tenir le 8 mai 2025, une augmentation ad hoc du dividende annuel de 2,00 euros par action, soit un dividende total de 3,00 euros par action avec une mise en paiement le 3 juillet 2025.

Rétrospective régionale de l'année 2024

Titan America a maintenu un niveau élevé du chiffre d'affaires et a accru la rentabilité de son EBITDA malgré les conditions météorologiques défavorables qui ont touché la côte Est au cours du S2, y compris un certain nombre d'ouragans violents, de fortes précipitations et de la neige au T4. Notre modèle d'entreprise à intégration verticale nous a conféré la flexibilité stratégique nécessaire ainsi qu'une production fiable pour répondre aux besoins de nos clients, même dans les périodes de perturbation du marché. Malgré les conséquences négatives des interruptions de travail dues aux conditions météorologiques et des retards dans les projets, notre chiffre d'affaires a été supérieure au marché. En outre, notre modèle d'entreprise à intégration verticale nous a permis de livrer en toute fiabilité à nos clients des produits de qualité, en amont et en aval de la chaîne de valeur, grâce à notre réseau logistique étendu et de grande capacité. En conséquence, les ventes sur le marché aval ont augmenté durant l'année, avec une expansion des ventes de béton prêt à l'emploi, de blocs et de cendres volantes. La dynamique des prix est restée ferme. La contribution des prix et la baisse des coûts énergétiques des combustibles a plus que compensé l'augmentation des coûts de maintenance et de main-d'œuvre, de sorte que les marges d'EBITDA se sont renforcées. Les marges d'EBITDA ont également été soutenues par l'efficacité opérationnelle, notre investissement dans la numérisation et l'automatisation, et la baisse des coûts de production qui en a résulté. En dépit des aléas climatiques, les tendances sous-jacentes du marché sont restées solides, la consommation de matériaux étant tirée par les projets qui continuent d'être lancés dans le cadre de la loi sur l'investissement dans les infrastructures et l'emploi (IIJA) et par les projets privés non résidentiels. Le secteur industriel a continué à bénéficier d'investissements importants dans nos États, avec une progression rapide des investissements dans la fabrication lourde et la délocalisation des sites. La demande du secteur résidentiel s'est affaiblie au S2, en particulier au T4, étant donné que les attentes en matière de réduction des taux d'intérêt ne s'étant pas concrétisées. En 2024, nous avons poursuivi le renforcement de nos activités aux États-Unis en avançant sur plusieurs projets. Nous avons ainsi finalisé l'acquisition de carrières de granulats et de matériaux cimentaires supplémentaires en Virginie, ce qui accroît nos réserves et augmente nos capacités, et consolidé notre activité de béton prêt à l'emploi avec une plus grande flotte de camions. En 2024, le chiffre d'affaires de Titan America a encore augmenté de 3% pour atteindre environ 1,64 milliards de dollars américains, tandis que l'EBITDA en base comparable pour l'année est ressorti à 368 millions de dollars américains, en hausse de 15% par rapport de 319 millions de dollars américains en 2023, malgré des coûts non récurrents de 9 millions de dollars américains liés à la préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis. En euros, le chiffre d'affaires a grimpé à 1,52 milliards d'euros, et l'EBITDA en base comparable s'est établi à 341 millions d'euros, en ajustant les coûts de préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis mentionnés plus haut, contre 296 millions d'euros en 2023.

En Grèce, la performance s'est traduite par un nouveau trimestre très vigoureux, qui a permis de clôturer l'année sur une croissance à deux chiffres de la consommation intérieure de ciment et des volumes de vente du Groupe. La dynamique de la croissance intérieure grecque s'est également répercutée en aval, avec une démultiplication de la consommation de granulats, de béton prêt à l'emploi et de mortiers, qui a elle aussi connu une croissance à deux chiffres et a contribué à l'amélioration des marges. Les ventes à l'exportation vers nos terminaux d'Europe occidentale ont toutefois régressé, en raison d'un environnement de marché beaucoup plus morose dans ces économies. Sur le marché domestique, les prix du ciment sont restés fermes toute l'année, avec des hausses de prix plus marquées dans les segments en aval. Néanmoins, la baisse des prix du ciment sur les marchés internationaux par rapport aux récents sommets historiques a eu une incidence négative sur la rentabilité de la région. Dans l'ensemble, la croissance s'est avérée équilibrée dans tous les principaux segments de la construction et a conservé sa belle vitalité tout au long de l'année. La demande est restée portée par le segment résidentiel et par le segment non résidentiel privé, avec des investissements dans différents types de projets commerciaux et industriels. Après une nouvelle année record pour le tourisme grec, les préparatifs battent leur plein pour la saison à venir et les chantiers de construction sont en cours dans les îles grecques. En outre, la Crète a connu une forte augmentation de la demande pour les projets d'infrastructure, notamment les grands travaux routiers et le nouvel aéroport. L'activité de construction est restée forte tout au long de cette année dans la région de la capitale, l'Attique, qui est la zone de Grèce où l'on utilise le plus de ciment. Au cours du T4, les grands projets d'infrastructure se sont accélérés en Grèce continentale, tels que l'autoroute de Thessalonique, l'hôpital SNF de Thessalonique et l'autoroute Patras-Pyrgos dans le Péloponnèse. Les investissements en Grèce se poursuivent, avec un accord pour l'acquisition d'une carrière de granulats déjà finalisé et d'autres opportunités dans cette zone en cours d'évaluation.

En Grèce, les taux de substitution thermique ont atteint 39%, contre 32% en 2023, grâce à la mise en service du précalcinateur de l'usine de Kamari. En outre, le Groupe a procédé à l'installation d'un plus grand nombre de silos dans ses usines, afin de faciliter l'utilisation croissante d'une gamme plus large de produits, y compris de produits à faible teneur en clinker, et d'améliorer l'efficacité de son réseau logistique. Poursuivant ses efforts, INTERBETON a lancé une nouvelle gamme de produits prêt à l'emploi, VELTER™, qui offrent une durabilité supérieure tout en réduisant jusqu'à 30% les émissions de carbone par rapport aux produits classiques actuellement disponibles en Grèce. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires depuis la Grèce et l'Europe occidentale a augmenté en 2024 de 9% pour atteindre 444 millions d'euros, tandis que l'EBITDA en base comparable s'est inscrit à 58,2 millions d'euros, contre 65,4 millions d'euros l'année précédente, sous l'effet de la hausse des coûts de l'électricité et des matières premières, mais aussi de la baisse des prix à l'exportation en ajustant de coûts non récurrents d'environ 4 millions d'euros à propos d'un programme de retraite anticipée en Grèce.

Après un ralentissement au T3 2024, l'Europe du Sud-Est a retrouvé de l'allant au T4 et a clôturé l'année sur un chiffre d'affaires et une rentabilité en hausse, tandis que les volumes de l'année sont restés stables à des niveaux élevés, dans un contexte de performances disparates entre les différents pays et segments du marché. Compte tenu des diverses tendances du marché, la combinaison de la fermeté des prix, de la baisse des coûts de l'énergie ainsi que des gains d'efficacité permis par les récents investissements du Groupe dans les sources d'énergie renouvelable et les combustibles alternatifs s'est traduite par une amélioration de la structure des coûts du Groupe et par un élargissement des marges. Les secteurs des infrastructures et du

Vue d'ensemble de la performance financière (suite)

résidentiel ont tiré la construction en Serbie, tout comme au Kosovo, qui a bénéficié de l'augmentation des envois de fonds et d'une tendance à l'urbanisation, tandis que se poursuivent les chantiers routiers et ferroviaires pour relier les deux pays voisins. Le marché albanais reste dominé par la construction résidentielle, et l'année 2024 s'est caractérisée par un accroissement de la pression exercée par les importations et un raffermissement de la concurrence sur le marché intérieur. En Macédoine du Nord, les projets résidentiels se multiplient, tandis que les changements de gouvernement intervenus en début d'année ont retardé les projets d'infrastructure. Alors que les fonds de l'UE sont encore insuffisamment mobilisés, le marché bulgare est largement porté par les projets de promotion résidentiels et commerciaux, avec le soutien d'un marché de l'emploi vigoureux. Désireux de reproduire le succès de ses investissements dans les combustibles de substitution réalisés jusqu'à présent dans la région, le Groupe a initié une procédure de demande de permis au Kosovo et installé une deuxième ligne de production pour les matières premières de substitution en Albanie. La consommation de combustibles alternatifs a également doublé au cours de l'année en Macédoine du Nord, où une deuxième ligne a aussi été mise en service. L'usine photovoltaïque du Groupe en Bulgarie, qui fonctionne depuis juillet, couvrira environ 13% des besoins en consommation d'électricité du Groupe dans le pays. Le chiffre d'affaires dans la région a augmenté de 2% par rapport à 2023, pour atteindre 432 millions d'euros, tandis que l'EBITDA a clôturé l'année à 167,6 millions d'euros, en hausse de 15%, contre 145,8 millions d'euros en 2023.

Dans la région de la Méditerranée orientale, la transition vers des conditions macroéconomiques plus saines se poursuit, bien qu'à un rythme plutôt lent. En Égypte, la consommation intérieure de ciment reste stable tant que le régime de quotas de production perdure, mais les prix ont enregistré une hausse substantielle au T4 2024. La demande a été soutenue par l'activité privée, tandis que les projets publics, en l'absence de dépenses publiques importantes, se sont limités à des petits chantiers et des travaux routiers dans la périphérie. Nos activités en Égypte ont enregistré des résultats supérieurs à ceux du marché, tandis que nos exportations ont augmenté de manière significative au cours de l'année. Dans nos deux usines, les taux de substitution thermique ont augmenté de plus de 30%. Le Groupe a par ailleurs largement adopté des types de ciment mixtes, ce qui lui a permis d'établir une forte présence de marque reconnue par le marché.

En Turquie, la consommation intérieure de ciment s'est accrue cette année encore et le chiffre d'affaires du Groupe a suivi le rythme de croissance du marché. En l'absence de chantiers publics, les activités de reconstruction consécutives au tremblement de terre ont continué d'absorber la majeure partie de la consommation de ciment dans le pays. Toutefois, nos exportations de la Turquie vers les États-Unis ont diminué, ce qui explique la baisse de rentabilité de la région. Le Groupe a également continué à générer des ventes en provenance de la carrière de pouzzolane qu'il a récemment acquise, en plus des quantités consommées en interne.

La région a enregistré du chiffre d'affaires de 250 millions d'euros en 2024, en hausse de 4,4% par rapport à 2023, grâce à l'augmentation des volumes intérieurs en Égypte et en Turquie et à la forte croissance des exportations depuis l'Égypte. L'EBITDA est ressorti à 25,7 millions d'euros, contre 33,2 millions d'euros en 2023, en raison de la dévaluation des deux monnaies, qui a pénalisé la rentabilité (+9% de croissance en monnaies locales).

La consommation intérieure de ciment au Brésil a progressé de 4,2% en 2024. Pourtant, dans le nord-est, la région où notre joint-venture Apodi, opère, la consommation est en hausse de 7,5%. Cette bonne performance s'explique par l'amélioration continue du marché du

travail et l'augmentation du revenu disponible, tandis que le marché de l'immobilier a continué de se développer à partir du T2, sous l'effet de la reprise de la construction dans le cadre du vaste programme de logements à prix abordable. Malgré la forte demande du secteur de la construction, ce dernier a été confronté à des difficultés considérables liées à la hausse des coûts de main-d'œuvre, des taux de change et des taux d'intérêt, qui ont eu un impact sur les coûts de production. En 2024, le chiffre d'affaires d'Apodi a atteint 115 millions d'euros, contre 128 millions d'euros en 2023, en baisse de 10,2%, essentiellement du fait des pressions sur les prix, tandis que l'EBITDA s'est hissé à 29,5 millions d'euros après 24,4 millions d'euros en 2023, en hausse de 20,9% en glissement annuel grâce aux gains d'efficacité énergétique et aux initiatives de réduction des coûts de décarbonation.

Perspectives

En 2025, l'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée, les estimations pour nos régions se situant entre 2% et 3%. L'inflation devrait se tasser, mais l'incertitude géopolitique, le protectionnisme commercial et les contraintes budgétaires constituent des risques.

L'économie américaine devrait profiter de la modération de l'inflation et des ajustements de politique monétaire. Le marché résidentiel reste mitigé : les taux hypothécaires élevés affectent l'accessibilité, mais les pénuries d'offre et la demande démographique soutiennent la demande résidentielle dans les régions américaines à forte croissance. D'éventuelles réductions des taux d'intérêt devraient assouplir les conditions de financement et stimuler l'activité dans le secteur du logement. Nous pensons que nous sommes au début d'un cycle de croissance pluriannuel sur nos marchés finaux, soutenu par une pénurie structurelle de logements résidentiels et stimulé par d'importantes dépenses d'infrastructure au niveau fédéral et des états, ainsi que par la délocalisation de l'industrie manufacturière. Titan America est bien placé pour assurer sa croissance future, en tirant parti de ses atouts concurrentiels, de ses investissements récents et des initiatives prévues pour exploiter les tendances favorables.

L'économie grecque devrait connaître une croissance soutenue grâce à des investissements importants, notamment de la part de l'instrument européen de financement de la relance et de la résilience (RRF), qui stimulent des secteurs tels que la construction et les énergies renouvelables. Cette croissance est favorisée par une forte consommation privée, des salaires réels en hausse et des taux de chômage qui reculent. L'industrie du tourisme continue pour sa part de prospérer, établissant de nouveaux records en matière d'accueil de visiteurs internationaux. La rigueur budgétaire reste une priorité et le gouvernement prévoit un remboursement de dette anticipé de 5 milliards d'euros en 2025, ce qui témoigne de sa confiance vis-à-vis des finances publiques. Nous continuerons à investir dans le pays, avec quelques acquisitions déjà finalisées et d'autres en cours de négociation qui seront finalisées au cours des prochains trimestres.

Les perspectives économiques pour la région du Sud-Est sont globalement positives, avec des taux de croissance du PIB prévus allant de 2,5% à 4% pour l'ensemble de notre zone de couverture. La croissance devrait être alimentée par une forte consommation intérieure, une augmentation des investissements publics et privés et une reprise du secteur des exportations, tandis que l'inflation devrait se stabiliser, la baisse des taux d'intérêt stimulant le pouvoir d'achat et la confiance des entreprises. Pour notre secteur, ces conditions présentent un paysage contrasté. Des investissements importants, notamment dans des projets d'infrastructure et de logements, continueront à alimenter la demande de ciment, en particulier en Albanie, en Bulgarie et en Macédoine du Nord. Le léger

assouplissement budgétaire en Bulgarie pourrait limiter les nouveaux investissements à grande échelle dans les infrastructures, tandis que la croissance de la Serbie et la diminution de son endettement ouvrent des perspectives d'expansion dans les transports et l'énergie. Dans l'ensemble, la dynamique du secteur de la construction dans la région devrait soutenir la demande.

L'économie égyptienne devrait croître d'environ 4% l'année prochaine, soutenue par des réformes préconisées par le FMI visant à renforcer la stabilité budgétaire et à attirer les capitaux étrangers. L'inflation devrait se modérer d'ici fin 2025. Toutefois, la dette publique importante et les besoins de financements extérieurs restent des défis qui nécessitent des efforts politiques constants pour assurer une résilience à long terme. Le secteur de la construction restera un moteur essentiel, soutenu par les grands projets d'infrastructure, l'expansion urbaine et la promotion immobilière. Le pays renforce ses capacités d'exportation pour desservir l'Afrique de l'Ouest et les États-Unis. Nous investissons dans des silos à l'usine d'Alexandrie dans le but de renforcer la compétitivité des futures exportations. L'économie turque devrait croître de 3% en 2025, sous l'effet d'un durcissement des mesures de politique monétaire qui devrait faire baisser l'inflation dans le sillage de relèvements marqués des taux d'intérêt. Le déficit budgétaire devrait se résorber grâce aux récentes réformes fiscales et à l'amélioration de la collecte des recettes, mais des réformes structurelles sont encore nécessaires. Le secteur devrait bénéficier de la reconstruction consécutive au tremblement de terre ainsi que des travaux de reconstruction attendus dans la Syrie voisine.

Nous sommes optimistes pour la trajectoire du Groupe en 2025, dans l'attente d'une croissance du chiffre d'affaires et des résultats, en nous appuyant sur nos solides performances et sur la mise en œuvre de notre stratégie de Croissance Verte pour 2026. Nous prévoyons une augmentation des volumes. La croissance du chiffre d'affaires et des marges sera soutenue par des prix fermes et, dans certaines régions, plus élevés ce qui compensera la hausse des coûts de main-d'œuvre, d'électricité et de matières premières. Forts de nos résultats avérés en matière d'innovation, de transformation numérique et de développement durable, nous sommes bien positionnés pour impulser une croissance durable et améliorer le rendement perçu par les actionnaires.

Actions propres

TITAN a lancé plusieurs programmes de rachat d'actions depuis 2020 sur Euronext Bruxelles et ATHEX, dans le but, là encore, de maximiser le rendement perçu par les actionnaires.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, la Société a acquis 757 721 actions propres respectivement 1,0% du capital social de la Société. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 22 443 milliers d'euros. Au 31.12.2024, la Société détient 1 553 213 actions propres représentant 1,98 % de son capital social et Titan Cement Company S.A. (Titan SA), filiale directe de la Société, détient 2 544 409 actions de la Société, représentant 3,25 % des droits de vote dans la Société.

Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options d'achats d'actions

Titan S.A., filiale directe de la Société, a vendu en 2024 aux employés du Groupe Titan, en exécution des plans existants d'options sur actions, 48 758 actions de la Société, représentant environ 0,06% du capital social de la Société, pour un montant total de 487 580 euros, soit 10 euros par action de la Société.

Déclaration relative à la continuité de l'exploitation

Le Conseil d'administration, ayant dûment pris en compte :

- a. la situation financière de la Société;
- b. les risques auxquels la Société est confrontée et qui pourraient avoir une incidence sur son modèle d'entreprise et sur l'adéquation de ses fonds propres; et
- c. le fait qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers, déclarent qu'ils estiment qu'il est approprié pour la Société de continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers et qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers pour l'exercice 2024.

Déclaration de viabilité

Le Conseil d'administration a évalué les perspectives de la Société en tenant compte de sa situation actuelle et des risques majeurs auxquels elle est confrontée sur une période de cinq ans, ce qui a été jugé approprié pour tirer des conclusions. Le Conseil d'administration peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit en mesure de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations à mesure qu'elles se présenteront durant la période considérée dans le cadre de cette évaluation.

Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration considère que le Rapport annuel et les Comptes financiers pour l'exercice 2024, pris dans leur ensemble, sont justes, équilibrés et compréhensibles et fournissent les informations dont les actionnaires ont besoin pour évaluer les performances, le modèle d'entreprise et la stratégie de la Société.

États financiers

Les États financiers consolidés annuels présentés dans les pages suivantes ont été approuvés par le Conseil d'administration du 26 mars 2025.

Le Président du Conseil d'administration

Dimitrios Papalexopoulos

**Le Directeur général et Directeur financier du Groupe
(Group CFO)**

Michael Colakides

Le Directeur financier de la Société

Grigorios Dikaïos

Le Directeur de la consolidation financière

Athanasios Ntanas

Compte de résultat consolidé

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
			Retraité *
Ventes	5	2 644 040	2 546 974
Coût des ventes	8	-1 942 187	-1 905 121
Marge brute		701 853	641 853
Autres produits d'exploitation	6	11 266	8 606
Frais administratifs	8	-257 419	-214 890
Frais commerciaux et de marketing	8	-40 005	-36 197
Perte de valeur nette sur actifs financiers	22	383	-5 489
Autres charges d'exploitation	6	-1 795	-5 442
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	5	414 283	388 441
Pertes de dépréciation sur goodwill	18	-17 004	-111
<i>Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes</i>	7	8 293	18 694
<i>Produits financiers</i>	7	10 154	5 665
<i>Charges financières</i>	7	-46 512	-48 003
<i>Moins-value découlant des écarts de change</i>	7	-1 629	-27 587
Charges financières nettes	7	-29 694	-51 231
Part du bénéfice des entreprises associées et co-entreprises	4	7 986	2 586
Bénéfice avant impôts		375 571	339 685
Impôts sur les résultats	14	-85 316	-67 091
Bénéfice après impôts		290 255	272 594
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		289 160	268 637
Intérêts minoritaires		1 095	3 957
		290 255	272 594
Résultat non dilué par action (en €)	9	3,8858	3,5947
Résultat dilué par action (en €)	9	3,8851	3,5933

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

État consolidé du résultat global

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
			Retraité *
Bénéfice après impôts		290 255	272 594
Autres éléments du résultat global :			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat			
Moins-value de change résultant de la conversion d'opérations étrangères	28	21 972	-50 734
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère		-8 613	-5 475
Plus-values sur couverture des flux de trésorerie	28	-102	-4 081
Reclassement dans le compte de résultat	28	-3 607	6 781
Impôts relatifs à ces éléments	14	1 940	543
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat			
Effet dû aux variations des taux d'imposition	14	–	-1 060
Plus-value de réévaluation sur régime de retraite à prestations définies	11	-1 553	-237
Quote-part dans les autres plus-values du résultat global des entreprises associées et joint ventures		2	7
Impôts relatifs à ces éléments	14	285	69
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôts		10 324	-54 187
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts		300 579	218 407
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		292 465	216 666
Intérêts minoritaires		8 114	1 741
		300 579	218 407

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

État consolidé de la situation financière

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		Notes	31.12.2024	31.12.2023	1.1.2023
				Retraité *	Retraité *
Actif					
Immobilisations corporelles	15		1 814 163	1 688 879	1 664 474
Immeubles de placement	17		11 025	11 018	11 240
Goodwill	18		273 482	274 028	280 834
Immobilisations incorporelles	19		97 232	79 635	83 873
Investissements dans des entreprises associées et co-entreprises	4		105 843	108 995	100 412
Instruments financiers dérivés	28, 29		–	1 875	3 479
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	28, 29		3 628	–	12 103
Autres actifs non courants	20		21 939	21 992	19 933
Actifs d'impôt différé	14		4 732	3 660	5 730
Total actif non courant			2 332 044	2 190 082	2 182 078
Stocks	21		442 186	395 477	394 672
Créances et acomptes versés	22		354 174	325 744	294 829
Créance d'impôt			29 611	10 234	1 925
Instruments financiers dérivés	28, 29		683	4 925	3 601
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	28, 29		596	10 453	11 491
Dépôt bancaire à terme	23		–	80 000	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23		123 283	194 525	105 703
Total actif courant			950 533	1 021 358	812 221
Total Actif			3 282 577	3 211 440	2 994 299
Capitaux propres et passif					
Capitaux propres et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	24, 25		1 787 064	1 549 001	1 391 183
Participations ne donnant pas le contrôle	4a		37 449	30 720	29 741
Total capitaux propres (a)			1 824 513	1 579 721	1 420 924
Emprunts à long terme	27		597 021	484 362	704 821
Dettes d'obligation locative à long terme	16		65 175	56 663	58 777
Instruments financiers dérivés	28, 29		8 103	–	12 103
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	28, 29		–	1 884	3 450
Passif d'impôt différé	14		149 606	127 869	133 463
Obligations au titre des prestations de retraite	11		23 875	21 371	20 217
Provisions	30		65 994	67 082	52 209
Passifs sur contrat non courants	31		–	786	1 328
Autres passifs non courants	31		10 758	25 637	13 159
Total passif non courant			920 532	785 654	999 527
Emprunts à court terme	27		66 415	377 847	122 496
Dettes d'obligation locative à court terme	16		16 720	15 517	16 870
Instruments financiers dérivés	28, 29		976	9 513	9 644
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	28, 29		305	4 580	2 822
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	32		400 574	386 328	387 725
Passifs sur contrat courants	32		18 973	16 877	13 934
Impôt à payer			15 278	17 841	5 863
Provisions	30		18 291	17 562	14 494
Total passif courant			537 532	846 065	573 848
Total passif (b)			1 458 064	1 631 719	1 573 375
Total capitaux propres et passif (a+b)			3 282 577	3 211 440	2 994 299

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

Tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Attribuable aux actionnaires de la société			
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Options sur actions	Actions propres ordinaires
Solde au 1er Janvier 2023	959 348	5 974	1 747	-54 201
Ajustement pour corriger une omission (note 14)	-	-	-	-
Solde au 1er Janvier 2023 (retraité)	959 348	5 974	1 747	-54 201
Bénéfice de l'exercice (retraité)	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total résultat global de l'exercice	-	-	-	-
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-
Dividendes distribués (note 26)	-	-	-	-
Achat d'actions propres (note 24)	-	-	-	-14 918
Vente - cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 24)	-	-	-	1 758
Actions propres attribuées dans le cadre du paiement fondé sur des actions (note 24)	-	-	-	4 223
Programmes de paiements fondés sur des actions (note 12)	-	-	416	-
Ajustement de l'impôt différé sur les paiements fondés sur des actions	-	-	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	-	-	-
Transfert entre réserves (note 25)	-	-	-578	-
Solde au 31 décembre 2023 (retraité)	959 348	5 974	1 585	-63 138
Solde au 1er Janvier 2024	959 348	5 974	1 585	-63 138
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total résultat global de l'exercice	-	-	-	-
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-
Dividendes distribués (note 26)	-	-	-	-
Achat d'actions propres (note 24)	-	-	-	-22 443
Vente - cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 24)	-	-	-	823
Actions propres attribuées dans le cadre du paiement fondé sur des actions (note 24)	-	-	-	8 261
Programmes de paiements fondés sur des actions (note 12)	-	-	26 269	-
Ajustement de l'impôt différé sur les paiements fondés sur des actions	-	-	-	-
Charges fiscales découlant des opérations sur le capital social	-	-	-	-
Nouvelle acquisition (note 4a)	-	-	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	-	-	-
Transfert entre réserves (note 25)	-	-	-543	-
Solde au 31 décembre 2024	959 348	5 974	27 311	-76 497

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

Tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres

Autres réserves (note 25)	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
-861 810	1 343 475	1 394 533	29 741	1 424 274
-	-3 350	-3 350	-	-3 350
-861 810	1 340 125	1 391 183	29 741	1 420 924
-	268 637	268 637	3 957	272 594
-51 971	-	-51 971	-2 216	-54 187
-51 971	268 637	216 666	1 741	218 407
-5 394	-	-5 394	-	-5 394
-	-44 956	-44 956	-744	-45 700
-	-	-14 918	-	-14 918
-	-661	1 097	-	1 097
-	-358	3 865	-	3 865
-	-	416	-	416
-	1 024	1 024	-	1 024
-	18	18	-18	-
30 028	-29 450	-	-	-
-889 147	1 534 379	1 549 001	30 720	1 579 721
-889 147	1 534 379	1 549 001	30 720	1 579 721
-	289 160	289 160	1 095	290 255
3 305	-	3 305	7 019	10 324
3 305	289 160	292 465	8 114	300 579
-10 432	-	-10 432	-	-10 432
-	-63 395	-63 395	-2 303	-65 698
-	-	-22 443	-	-22 443
-	-335	488	-	488
-	4 657	12 918	-	12 918
-	-	26 269	-	26 269
-	2 406	2 406	-	2 406
-	-208	-208	-	-208
-	-	-	913	913
-	-5	-5	5	-
48 680	-48 137	-	-	-
-847 594	1 718 522	1 787 064	37 449	1 824 513

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
			Retraité *
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice après impôts		290 255	272 594
Dépréciation et amortissement des actifs	33	182 846	151 984
Intérêts et charges assimilées	33	35 546	41 524
Impôts sur les résultats	33	85 316	67 091
Autres éléments hors trésorerie	33	21 213	52 184
Variations du fonds de roulement	33	-65 094	-68 814
Trésorerie générée par l'exploitation		550 082	516 563
Impôt payé		-97 310	-66 996
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation (a)		452 772	449 567
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Paiements au titre des immobilisations corporelles	15	-234 811	-214 048
Paiements au titre des immobilisations incorporelles	19	-15 809	-9 958
Paiements au titre de l'acquisition de filiales et d'entreprises associées, nets de la trésorerie acquise	4	-13 584	-3 520
Paiements pour les actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVTPL		-3 401	-3 323
Produit de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	33	3 156	6 007
Produit des dividendes		1 319	1 172
Intérêts reçus		7 162	3 411
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (b)		-255 968	-220 259
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	26	-63 408	-44 987
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		-2 303	-744
Paiements liés aux rachats d'actions	24	-22 443	-14 918
Produit de la vente d'actions propres	24	488	1 097
Intérêts et autres charges connexes payés	34	-43 952	-44 896
Produits des emprunts	34	306 501	446 952
Paiements des emprunts et des instruments financiers dérivés	34	-503 510	-381 431
Principaux éléments liés aux contrats de location	34	-15 472	-17 120
Dépôt bancaire à terme		80 000	-80 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement/liés à ces activités (c)		-264 099	-136 047
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)		-67 295	93 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	23	194 525	105 703
Effets des variations des taux de change		-3 947	-4 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	23	123 283	194 525

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

Notes annexes aux états financiers

	Page		Page
1. Informations concernant l'entreprise et base d'établissement	246	20. Autres actifs non courants	292
2. Synthèse des autres méthodes comptables importantes	247	21. Stocks	293
3. Estimations et décisions critiques	250	22. Créances et acomptes versés	293
4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées	251	23. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts bancaires	295
5. Information sectorielle	261	24. Capital-actions et prime	296
6. Autres éléments de produits et charges	265	25. Autres réserves	297
7. Charges financières nettes et écarts de change	266	26. Dividendes et rendement du capital	298
8. Charges par nature	266	27. Emprunts	299
9. Résultat par action	267	28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	301
10. Charges liées aux avantages du personnel	267	29. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur	309
11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	268	30. Provisions	311
12. Paiements aux employés fondés sur des actions	271	31. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes.	313
13. Transactions avec des parties liées et rémunération des membres clés de la direction	274	32. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants	314
14. Impôts sur les bénéfices	275	33. Trésorerie générée par l'exploitation	315
15. Immobilisations corporelles	280	34. Variations des passifs résultant des activités de financement	316
16. Contrats de location	283	35. Imprévus et engagements	317
17. Immeubles de placement	286	36. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales	319
18. Goodwill	287	37. Événements postérieurs à la période de référence	319
19. Immobilisations incorporelles	290		

Notes aux états financiers

1. Informations concernant l'entreprise et base d'établissement

TITAN Cement International S.A. (la Société ou TCI) est une société anonyme de droit belge. La Société est enregistrée sous le numéro 0699.936.657 et son siège social est sis Square De Meeûs 37, 4e étage, bureau 501, 1000 Bruxelles, Belgique, tandis qu'un établissement d'affaires a été implanté en République de Chypre, à l'adresse suivante : Andrea Zakou 12 and Michail Paridi str, MC Building, 2404 Egkomi, Nicosie, Chypre. Les actions de la Société sont négociées sur Euronext Bruxelles avec une cotation parallèle à la Bourse d'Athènes et à Euronext Paris. La Société et ses filiales (désignées conjointement « le Groupe ») sont actives dans la production, le commerce et la distribution d'une large gamme de matériaux de construction, y compris le ciment, le béton, les agrégats, les blocs de ciment, les mortiers secs et les cendres volantes. Le Groupe exerce principalement son activité en Grèce, dans les Balkans, en Égypte, en Turquie, aux États-Unis et au Brésil.

La note 4 comporte des informations sur la structure du Groupe.

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 26 mars 2025.

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et aux interprétations (IFRIC) émises par le Comité d'interprétation IFRS.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables cruciales. Elle implique également que les dirigeants fassent usage de leur jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. Les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes d'appréciation ou de complexité, ou les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers, sont indiqués dans la note 3, sous « Estimations et décisions critiques ». Ils ont également été dressés selon la méthode du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, de certains actifs et passifs financiers (notamment les instruments dérivés) et des actifs des régimes de retraite à prestations définies évalués à la juste valeur.

La langue officielle des présents états financiers consolidés est le français. Ils sont présentés en euros et, sauf indication contraire, toutes les valeurs sont arrondies au millier (millier d'euros) le plus proche et la période financière est l'année civile commençant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.

Ils ont par ailleurs été préparés selon les mêmes méthodes comptables que l'exercice précédent, à l'exception de l'application des normes, amendements et/ou interprétations nouveaux ou révisés, obligatoires pour les périodes débutant le 1er janvier 2024 ou à une date ultérieure :

1.1 Les nouvelles amendements aux normes suivants sont obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024, et ont reçu l'aval de l'Union européenne :

Amendements à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant' (entrée en vigueur le 1er janvier 2024). Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils :

- Clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au "droit" de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur "à la fin de la période de référence" devraient affecter le classement d'un passif;
- Précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
- Clarifient comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la période de reporting, telles que les clauses restrictives, affectent la classification du passif correspondant.

Amendements à la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie' et IFRS 7 'Instruments financiers : Disclosures' : Accords de financement avec les fournisseurs. L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Amendements à la norme IFRS 16 'Contrats de location' : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur le 1er janvier 2024). Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (sale and leaseback) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui n'entraîne pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant quelconque du gain ou de la perte lié à la droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.

Le Groupe a adopté les amendements, qui n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de 2024.

1.2 Le nouvel amendement suivant a été adopté mais n'est pas obligatoire pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024, et il a reçu l'aval de l'Union européenne :

Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1er janvier 2025). IAS 21 ne couvrirait pas auparavant la manière de déterminer les taux de change en cas d'absence de convertibilité à long terme et le taux au comptant à appliquer par la société n'est pas observable. Les modifications à portée limitée ajoutent des exigences spécifiques concernant :

- Déterminer quand une devise est échangeable contre une autre et quand elle ne l'est pas ;
- Déterminer le taux de change à appliquer dans le cas où une devise n'est pas échangeable ;
- Informations supplémentaires à fournir lorsqu'une devise n'est pas échangeable.

1.3 Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024, et n'ont reçu l'aval de l'Union européenne :

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: La classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2026). Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de:

- Clarifier la date de reconnaissance et de déconsolidation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de fonds;
- Clarifier et ajouter des orientations supplémentaires pour évaluer si un actif financier répond au critère des paiements exclusivement de principal et d'intérêts (SPPi);
- Ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie (comme certains instruments liés à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG));
- Mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais d'un autre élément du résultat global (FVOCI).

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable ») (en vigueur le 1er janvier 2026). Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de:

- clarifier l'application des exigences en matière d'« usage personnel » ;
- autoriser la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture ; et
- de nouvelles exigences de divulgation pour permettre aux investisseurs de comprendre l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). L'IASB a publié IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, en mettant l'accent sur les mises à jour de l'état des résultats. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent:

- La structure de l'état des résultats ;
- Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
- Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; bon nombre des autres principes existants dans IAS 1 sont conservés, avec des changements limités. IFRS 18 n'aura pas d'impact sur la reconnaissance ou la mesure des éléments dans les états financiers, mais cela pourrait modifier ce qu'une entité rapporte en tant que "bénéfice ou perte d'exploitation". IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et s'applique également aux informations comparatives. Les changements de présentation et des informations nécessaires par IFRS 18 pourraient nécessiter des changements de système et de processus.

IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié une nouvelle norme comptable IFRS pour les filiales. La norme IFRS 19 'Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir' permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites. L'application de la norme IFRS 19

réduira les coûts de préparation des états financiers des filiales tout en maintenant l'utilité des informations pour les utilisateurs de leurs états financiers.

Améliorations annuelles Volume 11 (entre en vigueur le 1 January 2026). Les normes modifiées sont:

- IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir et des indications supplémentaires pour la mise en œuvre d'IFRS 7;
- IFRS 9 Instruments financiers;
- IFRS 10 États financiers consolidés; et
- IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie.

2. Synthèse des autres méthodes comptables importantes

Les informations relatives aux méthodes comptables présentant un caractère matériel et propres au Groupe sont communiquées conjointement aux autres informations pertinentes, principalement dans chacune des notes aux États financiers (section « Méthode Comptables »), tandis que les autres méthodes comptables importantes sont énoncées ci-dessous :

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales. On entend par « filiales » toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables provenant de son implication dans l'entité ou qu'il détient des droits sur ces rendements, et lorsqu'il est en mesure, via l'autorité qu'il exerce sur l'entité, d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date de clôture et selon les mêmes méthodes comptables que ceux de la société mère. Les transactions intragroupe, les soldes et les plus-/moins-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Conversion de devises

Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués dans la devise fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque entité du Groupe exerce son activité. Les états financiers consolidés sont présentés en euros.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle aux taux de change (c'est-à-dire aux taux de change au comptant) en vigueur aux dates de transaction ou d'évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les plus- et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées au titre de la fonction financière dans le compte « plus-/moins-value) découlant des écarts de change » du compte de résultat, sauf lorsqu'elles sont reportées dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures d'investissements nets admissibles. Lors de la cession de l'investissement concerné, le montant cumulé est reclassé en résultat.

Les écarts de change découlant des prêts et créances intragroupe à long terme qui sont désignés comme faisant partie de l'investissement net d'une entité déclarante dans une activité à l'étranger sont

Notes aux états financiers (suite)

comptabilisés en résultat dans les états financiers individuels de l'entité déclarante, ou dans les états financiers individuels de l'activité à l'étranger, selon le cas. Dans les états financiers consolidés, de tels écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inclus dans l'« écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger », dans les autres réserves. Lorsque le règlement de ces prêts et créances intragroupe à long terme est programmé ou est susceptible de se produire à l'horizon des prévisions, ces transactions cessent de faire partie de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les écarts de change survenant jusqu'à la date de cessation sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et, après cette date, en résultat. Lors de la cession de l'investissement net dans une activité à l'étranger, les écarts de change accumulés dans les autres réserves sont reclassés des capitaux propres vers le résultat.

Les écarts de conversion sur les actifs financiers et passifs non monétaires, comme les actions détenues à leur juste valeur, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de conversion sur les actifs financiers non monétaires, tels que des actions classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Sociétés du Groupe

Les états financiers de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'est active dans une économie hyperinflationniste, à l'exception des filiales turques) dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan.
- Les produits et les charges de chaque état des résultats et état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens, hors entités étrangères situées dans des économies hyperinflationnistes.
- L'ensemble des écarts de change résultant de ce qui précède sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global puis inclus dans l'« écart de conversion ».
- Lors de la cession (partielle ou totale) d'une activité à l'étranger, les écarts de change cumulés se rapportant à cette activité, comptabilisés dans l'« écart de conversion » au sein des capitaux propres, sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie de la plus- ou moins-value de cession. Lors de la cession partielle d'une filiale étrangère, la part proportionnelle du montant cumulé est réaffectée à la participation ne donnant pas le contrôle dans cette opération.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion des emprunts désignés comme couvertures des investissements dans des entités étrangères, sont portés en autres éléments du résultat global et inclus dans les « écarts de conversion sur une position de couverture dérivée » dans les autres réserves.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Principaux taux de change

Le tableau ci-dessous présente les principaux taux de change sur les principaux marchés d'activité du Groupe :

Euro	Taux au comptant en fin d'exercice		Taux moyen	
	2024	2023	2024	2023
USD	1,039	1,105	1,082	1,081
EGP	52,649	34,137	49,077	33,181
ALL	98,150	103,880	100,691	108,753
TRY	36,737	32,653	35,582	25,760
BRL	6,433	5,349	5,836	5,401
RSD	117,015	117,174	117,086	117,253

Frais de découverte reportés

Les frais de découverte comprennent l'enlèvement des déblais et autres déchets. Les frais de découverte encourus dans le cadre de l'aménagement d'une carrière avant le début de la production sont capitalisés comme suit :

Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières appartenant au Groupe, ils sont inclus dans la valeur comptable de la carrière concernée, dans les immobilisations corporelles, et sont ensuite amortis sur la durée de vie de la carrière, selon la méthode de l'unité de production. Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières non possédés, ils sont inclus dans les « investissements de développement » parmi les « immobilisations incorporelles » et amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie estimée de la réserve de la carrière.

Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill

Les actifs dont la durée d'utilité est indéterminée (terrains non liés à des carrières) ne sont pas soumis à un amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les actifs soumis à un amortissement font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée, en charges immédiatement, pour un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (UGT). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a lieu d'annuler la dépréciation. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'unités génératrices de trésorerie (UGT) minorée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission sont comptabilisés selon la méthode du passif net. Les allocations octroyées nettes de frais sont comptabilisées comme des immobilisations incorporelles au coût, lequel est nul. Les achats de droits d'émission au-delà des niveaux nécessaires au comblement des déficits du Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles au coût. Dans la mesure où les émissions générées à cette date dépassent le volume des allocations détenues, le Groupe comptabilise un passif. Si les émissions ne dépassent pas les allocations détenues, il n'existe aucune obligation d'acheter des allocations supplémentaires ni aucun passif visant à tenir compte d'allocations d'émissions supplémentaires requises. Le Groupe a choisi de mesurer le passif net sur la base de la période au titre de laquelle le droit irrévocable aux droits d'émission cumulés a été conféré. Le produit de la vente de droits d'émission octroyés est enregistré en déduction du coût des ventes.

Actifs financiers

Classification et évaluation

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories d'évaluation suivantes :

- les catégories qui doivent être évaluées ultérieurement à leur juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) ; et
- celles qui doivent être évaluées au coût amorti.

La classification dépend du modèle économique appliqué par l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des charges. Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur prix de transaction.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité lorsqu'il s'agit de déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

En vertu de la norme IFRS 9, les instruments financiers de dette sont par la suite évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL). La classification se fait en fonction de deux critères : a) le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et b) le fait que les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent (ou non) « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » (solely payments of principal and interest) sur le principal restant dû (le « critère SPPI »).

Les nouvelles modalités de classification et d'évaluation des actifs financiers de dette du Groupe sont les suivantes :

I. Titres de créance au coût amorti pour les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de recueillir des flux de trésorerie contractuels répondant au critère SPPI. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute plus-value ou moins-value résultant d'une décomptabilisation est constatée directement au compte de résultat.

II. Instruments de dette à la FVOCI, les plus- ou moins-values étant recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Les actifs financiers de cette catégorie sont des instruments de dette qui remplissent le critère SPPI et sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif consiste à acheter et à vendre des flux de trésorerie. Les variations de la valeur comptable sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des plus- ou moins-values de change, qui sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

III. Les actifs financiers évalués à la FVPL comprennent les instruments dérivés et instruments de capitaux que le Groupe n'avait pas choisi irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale ou de la transition, de classer à la FVOCI. Cette catégorie comprend également les instruments de dette dont les caractéristiques de flux de trésorerie ne remplissent pas le critère SPPI ou qui ne sont pas détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste soit à encaisser des flux de trésorerie contractuels, soit à encaisser et à vendre des flux

de trésorerie contractuels. Une plus- ou moins-value sur des actifs financiers qui est évaluée par la suite à la FVPL est constatée au compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

IV. Instruments de capitaux à la FVOCI, les plus- ou moins-values n'étant pas recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Cette catégorie ne comprend que les instruments de capitaux que le Groupe a l'intention de détenir à l'horizon des prévisions et que le Groupe (ou la Société) a irrévocablement choisi de classer ainsi lors de la comptabilisation initiale ou de la transition. Les instruments de capitaux à la FVOCI ne sont pas soumis à la comptabilisation des dépréciations. Les dividendes issus de ces investissements continuent à être comptabilisés en résultat, lorsque le droit de recevoir le paiement est établi, à moins qu'ils ne représentent une récupération d'une partie du coût de l'investissement.

V. Actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVPL lors de la comptabilisation initiale, qui autrement seraient évalués ultérieurement au coût amorti ou à la FVOCI. Cette désignation n'est possible que si elle élimine ou réduit sensiblement un « décalage comptable » qui se produirait autrement.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une portion d'un actif financier ou une portion d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ont expiré ;
- le Groupe conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif, mais a contracté une obligation de paiement sans délai de la totalité des flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un mécanisme de « pass-through » ; ou
- le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et soit (a) a transféré la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, soit (b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé sur la base du maintien de l'implication du Groupe vis-à-vis de cet actif. Un passif correspondant est également comptabilisé.

Une implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée au montant le plus bas entre la valeur comptable d'origine de l'actif et la contrepartie maximum que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation sous-jacente à cet actif est éteinte, annulée ou arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, un tel échange ou une telle modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initial suivie de la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Notes aux états financiers (suite)

3. Estimations et décisions critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle procède à des estimations et à des jugements ayant une incidence sur les informations fournies. Ces estimations et les jugements sont fondés sur les antécédents historiques et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. En outre, ils forment la base des jugements sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne sont pas facilement disponibles auprès d'autres sources. Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants.

Les estimations et hypothèses qui sont fortement susceptibles d'impliquer un ajustement des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont évoquées ci-dessous.

Dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation du goodwill utilisent les valeurs recouvrables des UGT, qui sont déterminées à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations, qui portent principalement sur les revenus futurs et les taux d'actualisation.

Dépréciation de co-entreprise

La détermination de la valeur recouvrable de chaque joint venture nécessite de porter des jugements significatifs sur les hypothèses relatives aux résultats futurs de l'entreprise et sur les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs (note 4).

Contrats d'achat d'électricité

Dans le cadre de son objectif ambitieux de réduction des émissions du Scope 2 en Grèce et dans la région de l'Europe du Sud-Est à l'horizon 2030, le Groupe a conclu les contrats d'achat d'électricité (power purchase agreements, PPA) suivants, entre autres initiatives.

En 2023, le Groupe a conclu un contrat d'achat d'électricité (PPA) sur 10 ans pour l'achat d'électricité en Grèce ainsi qu'un contrat supplémentaire qui régit les garanties d'origine (GO) associées à l'électricité achetée. Le PPA est structuré en deux périodes :

- Période A (deux premières années) : Le Groupe achète physiquement une quantité fixe d'électricité à un prix prédéfini.
- Période B (huit années suivantes) : Le Groupe achète virtuellement toute la production de parcs photovoltaïques spécifique à un prix fixe.

En 2024, le Groupe a conclu un contrat complémentaire au PPA qui apporte les modifications suivantes aux conditions initiales :

- Prolongation de 18 mois de la Période A, avec prolongation correspondante de la Période B ;
- Ajustement des quantités d'électricité achetées au cours de la Période A, entraînant une augmentation globale du total des achats sur 3 ans et 4 mois mais une réduction des quantités mensuelles ;
- Modification des prix de l'électricité applicable aux deux périodes ; et
- Transition d'une livraison virtuelle à une livraison physique d'électricité au cours de la Période B ;

Le traitement comptable du PPA initial et du contrat supplémentaire a nécessité un élément d'appréciation et d'estimation significatif. Le Groupe a évalué les dispositions contractuelles afin de déterminer le cadre comptable adéquat, et de déterminer en particulier si le contrat :

- Donne lieu à une consolidation au titre de l'IFRS 10, représente une entreprise associée selon l'IAS 28, un accord conjoint selon l'IFRS 11 ou un accord de concession de services selon l'IFRIC 12 ;
- Contient un contrat de location au titre de l'IFRS 16 ;

- Ne relève pas de l'exemption pour « usage propre » au titre de l'IFRS 9 ; ou
- Est éligible à l'exemption pour « usage propre » au titre de l'IFRS 9.

Le Groupe a également évalué :

- Le lien entre le PPA et le contrat complémentaire pour les garanties d'origine ; et
- La scission du contrat en deux unités de compte, à savoir la période A et la période B.

À la suite de cette analyse, le Groupe est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le PPA et le contrat relatif aux garanties d'origine sont interdépendants et sont par conséquent comptabilisés comme un seul et même contrat.
- La Période A et la Période B des deux contrats sont traités comme des transactions distinctes, ce qui reflète les conditions contractuelles distinctes applicables à chaque période.
- Comptabilisation de la période A : Le PPA physique constitue un contrat d'achat d'électricité aligné sur la consommation d'électricité prévue du Groupe en Grèce, tandis que le contrat relatif aux garanties d'origine représente l'achat de garanties couvrant un pourcentage fixe de l'électricité achetée. Ces deux contrats sont éligibles à l'exemption pour « usage propre » au titre de l'IFRS 9 et sont comptabilisés comme des contrats exécutoires.
- Comptabilisation de la période B : Le PPA virtuel répondait initialement à la définition d'un dérivé au titre de l'IFRS 9, tandis que le contrat relatif aux garanties d'origine répondait aux critères d'« usage propre » et était traité comme un contrat exécutoire. Le PPA virtuel a été désigné comme un instrument de couverture éligible dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Tant à la date de conclusion qu'à la date d'entrée en vigueur du contrat supplémentaire, sa juste valeur était de zéro.
- Impact des modifications : La transition d'un PPA virtuel à un PPA physique au cours de la Période B fait que l'électricité achetée répond aux critères de l'« usage propre », ce qui la rend éligible à l'exemption au titre de l'IFRS 9. En conséquence, le dérivé reconnu précédemment a été décomptabilisé et la relation de couverture de flux de trésorerie a été rompue..

En avril 2024, la filiale du Groupe en Grèce, Interbeton Construction Materials S.A., a conclu trois PPA selon des conditions identiques pour l'achat d'électricité produite par trois parcs éoliens spécifiques. Ces contrats ont été conclus pour une durée de dix ans, au cours de laquelle la filiale achètera la totalité de la production d'électricité et les garanties d'origine correspondantes. La période d'approvisionnement commencera à la date de mise en service commerciale du projet de capture du carbone Ifestos. Les PPA ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de 2024 étant donné que leur exécution dépend de l'achèvement et de la mise en service commerciale du projet de capture du carbone Ifestos, qui constitue une condition préalable à ces contrats.

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Méthode comptable

Filiales

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition intégrale pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des participations émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit au prorata de l'actif net de l'entité acquise.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; toute plus- ou moins-value résultant d'une telle réévaluation est comptabilisée au compte de résultat.

Toute contrepartie conditionnelle devant être transférée par le Groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui est réputée constituer un actif ou un passif sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 9, en résultat. Une contrepartie conditionnelle qui est classée en capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

Le coût est ajusté de manière à tenir compte des variations de la contrepartie découlant des évolutions de la contrepartie conditionnelle.

Modification des participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. La différence entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus- ou moins-values sur les cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

Toute plus- ou moins-value et tout poste de l'État des autres éléments du résultat global sont répartis entre les actionnaires de la société mère et de la participation ne donnant pas le contrôle, même si cette répartition se traduit par un solde déficitaire de la participation ne donnant pas le contrôle.

Cession de filiales

Lorsque le Groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, co-entreprise ou actif financier. En outre, tout montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global au titre de cette entité est comptabilisé comme si le Groupe avait cédé en direct les actifs ou les passifs concernés. Il est donc possible que des montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global soient reclassés en résultat.

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Vous trouverez ci-dessous une liste des filiales du Groupe :

	Pays de constitution	Nature des activités	2024		2023	
			% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
			Direct	Indirect	Direct	Indirect
Méthode de l'intégration globale						
Titan Cement International S.A.	Belgique	Société holding d'investissement	Société mère		Société mère	
(1) Titan America S.A.	Belgique	Société holding d'investissement	100,000	–	–	–
Titan Cement Company S.A.	Grèce	Fabricant de ciment	100,000	–	100,000	–
(2) Aitolika Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	99,760	–	93,438
Business Park Titan Elefsinas S.A.	Grèce	Fourniture de services techniques et services d'entreprise	–	100,000	–	100,000
Interbeton Construction Materials S.A.	Grèce	Béton prêt à l'emploi et agrégats	–	100,000	–	100,000
Intertitan Trading International S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
Gournon Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Quarries of Tagaradon Community S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	67,587	–	67,587
Vahou Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Sigma Beton S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Titan Atlantic Cement Industrial & Commercial S.A.	Grèce	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
(3) Titan Cement International Trading S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	–	–	–	100,000
(1) Xirorema Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	90,000	–	–
Brazcem Participacoes S.A.	Brésil	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Double W & Co OOD	Bulgarie	Port	–	99,989	–	99,989
Granitoid AD	Bulgarie	Entreprise de négoce	–	99,760	–	99,760
Gravel & Sand PIT AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	–	99,989	–	99,989
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Fabricant de ciment	–	99,989	–	99,989
Green Alternative Energy Assets EAD	Bulgarie	Carburants alternatifs	–	100,000	–	100,000
Cementi ANTEA SRL	Italie	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
Cementi Crotona S.R.L.	Italie	Importation et distribution de ciment	–	100,000	–	100,000
Fintitan SRL	Italie	Importation et distribution de ciment	–	100,000	–	100,000
Separation Technologies Canada Ltd	Canada	Traitement des cendres volantes	–	100,000	–	100,000
Alexandria Development Co.Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
(4) Titan Eastmed Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	–	–	100,000
Alvacim Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Feronia Holding Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Iapetos Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Rea Cement Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Themis Holdings Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Titan Cement Cyprus Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Tithys Holdings Limited	Chypre	Société holding d'investissement	100,000	–	100,000	–
Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	Égypte	Fabricant de ciment	–	99,609	–	99,609
Beni Suef Cement Co.S.A.E.	Égypte	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
GAEA -Green Alternative Energy Assets	Égypte	Carburants alternatifs	–	99,996	–	99,996
Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	Égypte	Carrières et agrégats	–	99,615	–	99,615
Sharr Beteiligungs GmbH	Allemagne	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
(4) Arresa Marine Co	Îles Marshall	Expédition	–	–	–	100,000
Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Traitement et négoce du ciment	–	100,000	–	100,000
Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Fabricant de ciment	–	75,000	–	75,000
Titan Cement U.K. Ltd	R.-U.	Importation et distribution de ciment	–	100,000	–	100,000
Titan Global Finance PLC	R.-U.	Services financiers	100,000	–	100,000	–
Carolinas Cement Company LLC	États-Unis	Propriété/promotion immobilière	–	100,000	–	100,000
CemAI Inc.	États-Unis	Maintenance préventive	–	100,000	–	100,000
Essex Cement Co. LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
(4) Markfield America LLC	États-Unis	Compagnie d'assurance	–	–	–	100,000
Massey Sand and Rock Co	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Mechanicsville Concrete LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000

(*) Le pourcentage d'investissement représente à la fois le pourcentage de participation et le pourcentage de contrôle

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

	Pays de constitution	Nature des activités	2024		2023	
			% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
			Direct	Indirect	Direct	Indirect
Méthode de l'intégration globale						
Metro Redi-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
Miami Valley Ready Mix of Florida LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
Pennsuco Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
Norfapeake Terminal LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
Roanoke Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
S&W Ready Mix Concrete Co. Inc.	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
S&W Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
Separation Technologies LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	–	100,000	–	100,000
Silver Sand Transportation LLC	États-Unis	Transport	–	100,000	–	100,000
Standard Concrete LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
ST Equipment & Technology LLC	États-Unis	Vente d'équipements de traitement des cendres volantes	–	100,000	–	100,000
ST Equipment & Technology Trading Company LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	–	–	100,000
Summit Ready-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
Titan Florida LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
Titan Florida Concrete Products LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
Titan Florida Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Titan Florida Cement LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
Titan Florida Holdings LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Titan Mid-Atlantic Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Titan Virginia Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,000	–	100,000
Titan America LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Trusa Realty LLC	États-Unis	Courtage immobilier	–	100,000	–	100,000
(1) D.M. Conner LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,000	–	–
Cementara Kosjeric AD	Serbie	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
TCK Montenegro DOO	Monténégro	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
Esha Material DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
(3) ID Kompani DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	–	–	–	95,000
MILLCO-PCM DOOEL	Macédoine du Nord	Location et leasing de machines, d'équipements et de biens matériels	–	100,000	–	100,000
(3) Opalit DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	–	–	–	95,000
Rudmak DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	–	100,000	–	100,000
Usje Cementarnica AD	Macédoine du Nord	Fabricant de ciment	–	95,000	–	95,000
Cement Plus LTD	Kosovo	Entreprise de négoce	–	64,999	–	64,999
Esha Material LLC	Kosovo	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Kosovo Construction Materials L.L.C.	Kosovo	Carrières et agrégats	–	100,000	–	100,000
Sharrcem SH.P.K.	Kosovo	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
(3) Alba Cemento Italia, SHPK	Albanie	Entreprise de négoce	–	–	–	100,000
Antea Cement SHA	Albanie	Fabricant de ciment	–	100,000	–	100,000
(4) GAEA Enerjia Alternative e Gjelber Sh.p.k.	Albanie	Carburants alternatifs	–	–	–	100,000
Colombus Properties B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Salentijn Properties1 B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000
Titan Cement Netherlands BV	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,000	–	100,000

(1) En 2024, Interbeton Construction Materials S.A., filiale du Groupe en Grèce, a procédé à l'acquisition de Xirorema Quarries S.A.

Par ailleurs, toujours en 2024, Titan Mid-Atlantic Aggregates LLC, filiale du Groupe, a réalisé l'acquisition de D.M. Conner Inc.

En 2024, Titan Cement International S.A. a créé la société Titan America S.A.

Le Groupe a incorporé la totalité des filiales susmentionnées dans ses états financiers selon la méthode de consolidation intégrale.

(2) Modification du pourcentage de participation dans Aitolika Quarries S.A.

(3) En janvier 2024, les filiales du Groupe Opalit DOOEL et ID Kompani DOOEL ont été absorbées par Usje Cementarnica AD. En outre, en mai, Titan Cement International Trading S.A. a été fusionnée dans Titan Cement Company S.A. De plus, en novembre, Alba Cemento Italia SHPK a fusionné avec Antea Cement SHA

(4) En 2024, le Groupe a prononcé la dissolution des filiales Titan Eastmed Investments Limited, Arresa Marine Co, Markfield America LLC et GAEA Enerjia Alternative e Gjelber Sh.p.k.

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

a. Acquisitions en 2024

Le 23 janvier 2024, le Groupe a acquis une participation de 90% dans Xirorema Quarries S.A., une entreprise non cotée basée en Grèce et spécialisée dans la production de granulats recyclés. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accroître sa présence dans le secteur des granulats recyclés, en particulier pour ce qui est du traitement des déchets de construction et de démolition.

Actifs acquis et passifs repris

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables de Xirorema Quarries S.A. à la date d'acquisition étaient les suivantes :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Juste valeur à l'acquisition
Actif	
Immobilisations corporelles (note 15)	797
Immobilisations incorporelles (note 19)	11 158
Autres actifs non courants	304
Stocks	79
Créances et acomptes versés	670
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
Total actif	13 041
Passif	
Provisions	144
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 771
Total passif	3 915
Total actif net identifiable à la juste valeur	9 126
Participations ne donnant pas le contrôle	-913
Investissement total	8 213
Flux de trésorerie provenant de l'acquisition :	
Contrepartie de l'achat d'une participation de 90%	8 213
Paiements différés	-557
Trésorerie nette acquise auprès de la filiale	-33
Flux de trésorerie nets liés à l'acquisition d'une participation supplémentaire	7 623

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

b. Filiales assorties d'un pourcentage significatif de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

Méthode comptable

Hyperinflation

La norme IAS 29 exige de présenter les résultats des activités du Groupe en Turquie comme s'ils étaient marqués par une forte inflation à compter du 1er janvier 2022. Plus spécifiquement, la norme IAS 29 impose :

- un ajustement du coût historique des actifs et passifs non monétaires de façon à tenir compte de la variation du pouvoir d'achat due à l'inflation entre la date de la comptabilisation initiale et la fin de la période de référence ;
- pas d'ajustement des actifs et passifs monétaires, car ils sont déjà exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la fin de la période de référence ;
- un ajustement du compte de résultat de façon à refléter l'inflation et sa conversion avec le taux de change de clôture au lieu d'un taux moyen ; et
- comptabilisation d'une plus-value ou d'une moins-value monétaire nette dans le compte de résultat afin de refléter l'impact de l'inflation et des fluctuations du taux de change sur la détention d'actifs et de passifs monétaires en devise locale.

Les états financiers des filiales du Groupe dont la devise fonctionnelle est la devise d'une économie hyperinflationniste sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, puis convertis en euros. La différence entre le solde de clôture des fonds propres du Groupe au 31/12/2021 et son solde d'ouverture le 01/01/2022 a été comptabilisée en fonds propres. Toute différence découlant de l'application en cours d'une reconversion aux taux de change de clôture et des ajustements pour hyperinflation sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Dans le compte de résultat consolidé clôturé au 31.12.2024, le Groupe a comptabilisé une plus-value monétaire nette de 8,3 millions d'euros (31/12/2023 : 18,7 millions d'euros) en coûts de financement nets (note 7). Lors de l'application de la norme IAS 29, le Groupe a utilisé le coefficient de conversion dérivé de l'indice des prix à la consommation publié par TurkStat (TUIK). Le coefficient de conversion était de 2,684,55 et 1859,38 au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 respectivement.

Au 31 décembre 2024, les intérêts minoritaires du Groupe s'élevaient à 37,4 millions d'euros (2023 : 30,7 millions d'euros), issus des filiales comme suit :

- Adocim Cimento Beton Sanayi ve Türkiye A.S. : 31,6 millions d'euros (2023 : 25,1 millions d'euros)
- Usje Cementarnica AD : 3,6 millions d'euros (2023 : 4,2 millions d'euros)
- Cement Plus LTD : 1,0 million d'euros (2023 : 1,0 million d'euros)
- Xirorema Quarries S.A. : 1,0 million d'euros (2023 : zéro)
- Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. : 0,2 million d'euros (2023 : 0,4 million d'euros)

L'économie turque est qualifiée d'hyperinflationniste depuis juin 2022. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » a été appliquée aux filiales du Groupe exerçant leurs activités en Turquie (Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. et Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.) dont la devise fonctionnelle est la livre turque. Ces filiales préparent des états financiers selon la méthode du coût historique, ajustée des effets de l'hyperinflation.

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Le tableau ci-dessous présente un résumé des informations financières se rapportant à Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., une filiale dont le capital est dominé par des intérêts minoritaires:

	Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.*	
	2024	2023
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	161 450	131 572
Actifs courants	36 438	33 416
Total actif	197 888	164 988
Passifs non courants	39 485	33 346
Passifs courants	31 830	31 357
Total passif	71 315	64 703
Capitaux propres	126 573	100 285
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société mère	94 930	75 216
Participations ne donnant pas le contrôle (25 %)	31 643	25 069
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Ventes	76 383	99 312
Bénéfice/(perte) après impôts	-2 392	9 348
Autres élément du résultat global de l'exercice	28 687	3 938
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts	26 295	13 286
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	6 573	3 321
Informations condensées relatives aux flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 210	4 632
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 326	-4 345
Flux de trésorerie (utilisés dans)/provenant des activités de financement	-446	235
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	438	522
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	2 402	1 987
Effets des variations des taux de change	-82	-107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 758	2 402

* Chiffres avant élimination au sein du Groupe élargi

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

c. Investissements dans des co-entreprises

Méthode comptable

Partenariats

Les investissements dans des partenariats sont considérés soit comme des opérations conjointes, soit comme des co-entreprises en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur plutôt que de la structure juridique du partenariat. Le Groupe a procédé à l'évaluation de la nature de son partenariat et déterminé qu'il s'agit d'une co-entreprise. Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Avec la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des co-entreprises sont initialement constatées au coût et ajustées par la suite de manière à comptabiliser la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition et les variations des autres éléments du résultat global. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une co-entreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette co-entreprise (ce qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, fait partie de l'investissement net du Groupe dans la co-entreprise), le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations ou effectué des paiements au nom de la co-entreprise.

Les moins-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses co-entreprises sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans les co-entreprises. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des co-entreprises ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe. Les états financiers de la co-entreprise sont établis à la même date de clôture que ceux de la société mère.

Le 31 décembre 2024, le Groupe a intégré à ses états financiers les co-entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence:

- a) Companhia Industrial De Cimento Apodi avec un taux de participation de 50 % (31 décembre 2023 : 50 %). Apodi est basée au Brésil et son activité est liée à la production de ciment.
- b) Apodi Distribuição e Logística Ltda avec un taux de participation de 50 % (31 décembre 2023 : 50 %). Apodi Distribuição e Logística Ltda est une entreprise de négoce basée au Brésil.

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur leurs états financiers IFRS respectifs, ainsi que le rapprochement avec la valeur comptable de l'investissement aux états financiers consolidés, sont présentés ci-dessous :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Companhia Industrial De Cimento Apodi - Consolidé *	
	2024	2023
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	151 299	172 697
Actif d'impôt différé	11 706	–
Autres actifs courants	53 675	54 413
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 307	14 454
Total actif	219 987	241 564
Emprunts à long terme	49 727	85 922
Autres passifs non courants	891	716
Emprunts à court terme	45 868	33 675
Autres passifs courants	41 772	41 146
Total passif	138 258	161 459
Capitaux propres	81 729	80 105
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	115 244	128 192
Dépréciation et amortissement des actifs	-15 540	-12 376
Produits financiers	1 165	1 816
Charges financières	-12 888	-12 711
Résultat après impôts	14 978	3 209
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts	14 978	3 209
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	29 466	24 370
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	80 105	74 167
Bénéfice de l'exercice	14 978	3 209
Écarts de change	-13 354	2 729
Actifs nets de clôture au 31 décembre	81 729	80 105
Part du Groupe en %	50 %	50 %
Part du Groupe en milliers d'euros	40 865	40 053
Goodwill	48 684	57 943
Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre	89 549	97 996

* Chiffres avant élimination au sein du Groupe élargi

Le 31 décembre 2024, le Groupe a réalisé un test de dépréciation pour la valeur comptable de l'UGT brésilienne. Le montant recouvrable, déterminé sur la base de calculs de valeur d'utilité avec un taux d'actualisation de 15,6 % et un taux de croissance à l'infini de 4,0 %, dépasse la valeur comptable. Une analyse de sensibilité supplémentaire a été effectuée afin d'évaluer les variations du plan opérationnel utilisé pour les estimations de flux de trésorerie ou du taux d'actualisation, ce qui amènerait la valeur comptable à être égale à la valeur recouvrable :

- Augmentation du taux d'actualisation de 3,6 %.
- Diminution de la marge opérationnelle (marge d'EBITDA) pour chaque année de planification ainsi que de la valeur finale d'environ 8,3 %

Cette analyse de sensibilité n'a pas révélé de situation dans laquelle la valeur comptable de l'UGT dépasserait sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2024, la société disposait d'un montant non comptabilisé de 11,7 millions d'euros (montant non comptabilisé en 2023 : 14,3 millions d'euros), en rapport avec des actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales cumulées. Dans le cadre d'une approche prudente et en l'absence d'un historique des bénéfices imposables, la société n'a pas comptabilisé cette partie de l'actif fiscal au cours des exercices précédents. En 2024, dans la mesure où ses activités continuent d'être rentables, l'entreprise remplit les critères permettant la comptabilisation de l'actif d'impôt différé. En vertu de la législation fiscale brésilienne, ces crédits n'expirent pas.

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

d. Investissements dans des entreprises associées

Méthode comptable

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (il détient directement ou indirectement 20 % ou plus des droits de vote de l'entité) mais qu'il ne contrôle pas. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatés au coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toute perte de valeur cumulée) identifié lors de l'acquisition.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition est comptabilisée en résultat et sa part des variations des autres éléments du résultat global postérieures à l'acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de la participation. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans l'entreprise associée, le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations légales ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite mais que l'influence notable est conservée, seule une part proportionnelle du montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassée en résultat, selon le cas.

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective que la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. Si tel est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée, et comptabilise le montant en face de « quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises » dans le compte de résultat.

Le résultat provenant de transactions « ascendantes » et « descendantes » entre le Groupe et une entreprise associée n'est comptabilisé dans les états financiers du Groupe qu'à concurrence des participations non liées de l'investisseur dans cette entreprise associée. Les plus-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à concurrence de la participation du Groupe dans les entreprises associées ; les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe. Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère.

Les états financiers du Groupe intègrent les entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence :

a) Karierni Materiali Plovdiv AD avec un taux de participation de 48,711 % (31 décembre 2023 : 48,711 %), Karierni Materiali AD avec un taux de participation de 48,764 % (31 décembre 2023 : 48,764%). Les entreprises précitées sont basées en Bulgarie et actives sur le marché des agrégats.

b) Ecorecovery S.A. avec un taux de participation de 48 % (31 décembre 2023 : 48 %). Ecorecovery est basée en Grèce et son activité consiste à traiter, gérer et négocier les déchets solides en vue de la production de carburants alternatifs.

c) Aegean Perlites S.A. avec une participation de 45 % (31 décembre 2023 : 45 %). Aegean Perlites est basée en Grèce et exploite des carrières de perlite et de pouzzolane sur l'île grecque de Yali.

d) Le 23 avril 2024, la filiale du Groupe Tithys Holdings Limited a acquis une participation de 49% dans ASV Azure Shiptrade Ventures Limited, société nouvellement constituée, et ses filiales Pelargos Shipping INC. et Areti Navigation INC. ASV Azure Shiptrade Ventures Limited est une société holding d'investissement non cotée basée à Chypre, dont les filiales opèrent dans le secteur du transport maritime. La contrepartie en espèces pour l'acquisition de 49% de ASV Azure Shiptrade Ventures Limited et de ses filiales s'élevait à 6,0 millions d'euros.

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

Notes aux états financiers (suite)

4. Investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées (suite)

En se fondant sur leur contribution au résultat avant impôts, le Groupe a décidé que chacune des entreprises associées susmentionnées est individuellement non significative. Il publie dès lors les participations qu'il détient dans ces entreprises associées de manière globale, comme suit:

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	51 848	25 239
Actifs courants	9 883	9 315
Total actif	61 731	34 554
Passifs non courants	14 917	2 837
Passifs courants	12 006	8 037
Total passif	26 923	10 874
Capitaux propres	34 808	23 680
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	21 821	20 168
Résultat après impôts	1 004	2 021
Autres élément du résultat global de l'exercice	4	15
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts	1 008	2 036
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	23 680	15 902
Nouvelles acquisitions	12 144	8 147
Résultat après impôts	1 004	2 021
Autres élément du résultat global de l'exercice	4	15
Dividendes versés	-2 692	-2 405
Écarts de change	668	-
Actifs nets de clôture au 31 décembre	34 808	23 680
Valeur comptable de l'investissement du Groupe après ajustements	16 294	10 999

5. Information sectorielle

Méthode comptable

Chiffre d'affaires

Dans les présents états financiers consolidés, le terme « ventes » a été utilisé pour désigner les « recettes ».

Les produits correspondent au montant de la contrepartie attendue en échange du transfert de biens ou de services promis à un client, à l'exclusion des montants perçus pour le compte de tiers (taxe sur la valeur ajoutée, autres taxes de vente, etc.).

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé dès lors qu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service promis au client. Un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service s'il est en mesure de décider de l'utilisation de ce bien ou de ce service et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Le contrôle est transféré dans la durée ou à un moment donné.

Le produit de la vente de marchandises est comptabilisé : a) lorsque le contrôle de la marchandise est transféré au client, généralement lors de la livraison, et b) lorsqu'il n'existe aucune obligation non remplie susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. Les principaux produits du Groupe sont le ciment, le clinker, le béton prêt à l'emploi, les cendres volantes et d'autres produits cimentaires.

Les produits provenant des services sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus et sont évalués en utilisant soit les méthodes des sorties, soit les méthodes des entrées, en fonction de la nature du service fourni.

Une créance est comptabilisée lorsqu'il existe un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie au titre de la satisfaction des obligations de performance envers le client.

Un actif contractuel est comptabilisé lorsque l'obligation de performance envers le client est satisfaite avant que le client ne paie ou avant que le paiement ne soit dû, généralement lorsque les biens ou les services sont transférés au client avant que le Groupe n'ait le droit de facturer.

Un passif contractuel est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (paiements anticipés) ou lorsqu'il existe un droit inconditionnel de recevoir une contrepartie avant le transfert par le Groupe du bien ou du service (produits différés). Le passif contractuel est décomptabilisé lorsque la promesse est remplie et que le produit est enregistré dans le compte de résultat.

Informations par secteur opérationnel

Le Groupe est structuré aux fins de la gestion des informations en cinq secteurs opérationnels : Grèce et Europe occidentale, Amérique du Nord, Europe du Sud-Est, Méditerranée orientale et Co-entreprises. Chaque secteur opérationnel est un groupe de pays. Le regroupement des pays est principalement fondé sur leur proximité géographique.

Chaque région possède un directeur général (Chief Executive Officer, CEO) régional qui est membre du Comité Exécutif Groupe et rend compte au CEO du Groupe. Par ailleurs, le département Finances du Groupe est organisé par région pour un contrôle financier et un suivi des performances efficaces.

Aux fins de la prise des décisions, de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances, les résultats d'exploitation des unités commerciales sont surveillés séparément par la direction. Les performances des différents secteurs sont évaluées sur la base du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). Le calcul de l'EBITDA intègre le résultat d'exploitation plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques.

Notes aux états financiers (suite)

5. Information sectorielle (suite)

	For the year ended 31 December 2024				Total
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerranée Orientale	
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>					
Produits bruts	546 779	1 517 907	431 830	255 239	2 751 755
Ventes intersectorielles	-102 489	–	-311	-4 915	-107 715
Produits provenant de clients externes	444 290	1 517 907	431 519	250 324	2 644 040
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	53 955	332 825	167 637	25 708	580 125
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-29 612	-92 828	-29 812	-13 590	-165 842
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	24 342	239 998	137 825	12 118	414 283
ACTIF					
Immobilisations corporelles	357 987	882 743	317 079	256 354	1 814 163
Immobilisations incorporelles et goodwill	58 610	239 561	63 999	8 544	370 714
Autres actifs non courants	36 048	9 569	10 315	1 686	57 618
Actifs courants	349 110	361 387	132 395	107 641	950 533
Total actif des secteurs hors co-entreprises	801 755	1 493 260	523 788	374 225	3 193 028
Investissements dans des co-entreprises (note 4)					89 549
Total actif					3 282 577
PASSIF					
Passifs non courants	256 505	555 782	37 395	70 850	920 532
Passifs courants	167 980	222 869	73 459	73 224	537 532
Total passif	424 485	778 651	110 854	144 074	1 458 064
Dépenses d'investissement (note 15, 17, 19)	-61 713	-144 181	-33 239	-11 487	-250 620
Dépréciation du goodwill (note 18)	–	–	–	-17 004	-17 004
Provision/(reprise de provision) pour créances douteuses (note 22)	944	-381	-131	-49	383
Investissements dans des entreprises associées (note 4)	12 304	–	3 990	–	16 294
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 20, 11)	–	3 886	–	–	3 886
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	433 240	1 122 283	389 838	264 905	2 210 266

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 4.b.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.

Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

5. Information sectorielle (suite)

Informations par secteur opérationnel

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023				
	Retraité *				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerranée Orientale	Total
(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)					
Produits bruts	497 526	1 476 858	421 657	263 482	2 659 523
Ventes intersectorielles	-88 955	-	-	-23 594	-112 549
Ventes aux clients externes	408 571	1 476 858	421 657	239 888	2 546 974
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	65 441	295 865	145 839	33 169	540 314
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-27 740	-83 761	-25 949	-14 423	-151 873
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	37 701	212 104	119 890	18 746	388 441
ACTIF					
Immobilisations corporelles	334 160	779 185	306 761	268 773	1 688 879
Immobilisations incorporelles et goodwill	39 025	227 992	60 376	26 270	353 663
Autres actifs non courants	30 465	7 447	10 303	1 329	49 544
Actifs courants	448 447	332 835	135 015	105 061	1 021 358
Total actif des secteurs hors co-entreprises	852 097	1 347 459	512 455	401 433	3 113 444
Investissements dans des co-entreprises (note 4)					97 996
Total actif					3 211 440
PASSIF					
Passifs non courants	423 816	258 062	39 006	64 770	785 654
Passifs courants	276 685	431 118	54 269	83 993	846 065
Total passif	700 501	689 180	93 275	148 763	1 631 719
Dépenses d'investissement (note 15, 17, 19)	57 117	122 995	30 712	13 182	224 006
Reprise de/(dépréciation) des immobilisations corporelles (note 15)	-	558	-41	-	517
dépréciation des immobilisations corporelles hors goodwill (note 19)	-2 109	-	-	-	-2 109
Dépréciation du goodwill (note 18)	-111	-	-	-	-111
Provisions pour créances douteuses (note 22)	-4 373	-1 137	-56	77	-5 489
Investissements dans des entreprises associées (note 4)	6 820	-	4 179	-	10 999
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 20, 11)	-	3 066	-	-	3 066
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	378 714	1 007 155	386 436	294 910	2 067 215

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 4.b.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement.

Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.

Les ventes renvoient à la vente de biens et de services. Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

La filiale du Groupe, Themis Holdings Ltd, a été intégrée en 2023 au secteur opérationnel de l'Europe du Sud-Est puis, en 2024, au secteur opérationnel de la Grèce et de l'Europe occidentale. De ce fait, en 2023, un reclassement entre les deux secteurs opérationnels a été effectué à des fins de comparaison.

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

Notes aux états financiers (suite)

5. Information sectorielle (suite)

Méthode comptable

Information par activité commerciale

L'activité ciment comprend le ciment et les matériaux cimentaires. Les activités commerciales communes à l'ensemble des segments du Groupe sont la production et le commerce de ciment, de béton prêt à l'emploi, d'agrégats et de services de transport.

Le secteur Grèce et Europe occidentale est également impliqué dans la production et le commerce de mortiers secs. Le secteur Amérique du Nord comprend la production et le commerce de blocs de construction ainsi que le traitement des cendres volantes. Enfin, les secteurs Europe du Sud-Est et Méditerranée orientale sont actifs dans le domaine de la transformation des carburants alternatifs.

Les autres activités incluent, entre autres, les services de transport. Aucune de ces activités ne possède la taille requise pour être présentée séparément. À l'échelle du Groupe, le « Chiffre d'affaires » provient d'un ensemble de clients dont la contribution individuelle n'est jamais supérieure ou égale à 10 %.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024			
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	Total
Produits	1 504 965	1 136 771	2 304	2 644 040

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023			
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	Total
Produits	1 496 575	1 045 138	5 261	2 546 974

Rapprochement du résultat

Le financement du Groupe (y compris les coûts et produits de financement) et l'impôt sur le revenu sont gérés au niveau du Groupe et ne sont pas attribués à un secteur d'activité particulier. Les produits et résultats de chaque secteur incluent les transferts entre secteurs. Ces transferts sont éliminés au moment de la consolidation. Les charges financières nettes ne sont pas affectés à des secteurs individuels dans la mesure où les instruments sous-jacents sont gérés à l'échelle du Groupe.

6. Autres éléments de produits et charges

Méthode comptable

Les plus-values/moins-values de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et les autres plus-values/moins-values significatives sont présentées séparément dans les états financiers lorsqu'une bonne compréhension de la performance financière du Groupe l'exige. Il s'agit d'éléments matériels de produits ou de charges qui ont été indiqués séparément en raison de l'importance de leur nature ou de leur montant.

Autres produits et charges d'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Vente de ferraille	905	444
Produit d'indemnisations	2 926	748
Produit de services	3 009	3 234
Produit locatif	2 798	2 578
Gain de juste valeur des immeubles de placement (note 17, 33)	88	–
Autres produits	1 540	1 602
Total autres produits	11 266	8 606
Moins-value sur les cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement (note 15, 19, 33)	-1 599	-3 126
Perte de juste valeur des immeubles de placement (note 17)	–	-35
Coûts de restructuration	-152	-692
Autres charges	-44	-1 589
Total autres charges	-1 795	-5 442

Les coûts de restructuration sont liés aux plans de départ volontaire à la retraite déployés dans tous les secteurs opérationnels du Groupe et figurent dans la note 10, « Charges liées aux avantages du personnel ».

Notes aux états financiers (suite)

7. Charges financières nettes et écarts de change

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
i) Produits financiers		
Produits d'intérêts et produits assimilés (note 33)	7 341	3 391
Plus-values de juste valeur sur instruments financiers (note 28, 33)	2 802	2 274
Autres produits financiers	11	–
Produits financiers	10 154	5 665
ii) Charges financières		
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 33)	-38 698	-41 355
Charges financières des études actuarielles (note 11)	-624	-630
Liquidation de l'actualisation liée à la réhabilitation et autres provisions (note 30)	-2 612	-2 059
Charge d'intérêts sur dettes de location (note 16)	-4 200	-3 560
Perte de juste valeur des instruments financiers (note 28, 33)	-378	-399
Charges financières	-46 512	-48 003
iii) Moins-value découlant des écarts de change		
Gains/(pertes) de plus-value de change nette	22 028	-36 512
Gains/(pertes) de juste valeur sur les instruments financiers (note 28)	-23 657	8 925
Moins-values découlant des écarts de change	-1 629	-27 587
iv) Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes		
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes (note 4b)	8 293	18 694

Les moins-values découlant des écarts de change résultent principalement des éléments suivants : 1) les effets des variations des taux de change des prêts intragroupes, principalement entre la filiale du Groupe aux États-Unis, Titan America LLC et Titan Global Finance LLC (note 28a), et 2) la juste valeur des dérivés qui couvrent la volatilité des devises étrangères associées à ces prêts intragroupes (note 28a).

Les charges financières des études actuarielles figurent dans la note 10, « Charges liées aux avantages du personnel ».

8. Charges par nature

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de personnel et charges connexes (note 10)	-463 855	-414 086
Matières premières et consommables utilisés	-690 698	-694 920
Coût de l'énergie	-368 240	-412 668
Variations des stocks de produits finis et en cours de fabrication	37 207	41 510
Frais de distribution	-267 391	-247 994
Honoraires des tiers	-215 369	-182 374
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et subventions publiques (note 15, 19, 31, 33)	-165 842	-151 873
Autres charges	-105 423	-93 803
Total charges par nature	-2 239 611	-2 156 208
Incluses dans :		
Coût des ventes	-1 942 187	-1 905 121
Frais administratifs	-257 419	-214 890
Frais commerciaux et de marketing	-40 005	-36 197
	-2 239 611	-2 156 208

La dépense d'exploitation totale correspondant aux produits éligibles à la taxonomie, selon les critères d'atténuation du changement climatique pour les activités économiques en 2024, s'élève à 111,5 millions d'euros (2023 : 95,6 millions d'euros).

Les dépenses ci-dessus comprennent un montant de 8,8 millions d'euros (2023 : 15,8 millions d'euros) pour des activités de recherche et de développement visant à faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.

Les commissions de tiers comprennent 7,7 millions d'euros liés aux services juridiques, comptables et autres services de conseil obtenus en 2024 dans le cadre de la préparation de l'introduction en bourse de Titan America S.A. sur la bourse New York (New York Stock Exchange) en février 2025 (note 37).

9. Résultat par action

Méthode comptable

Le résultat non dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires au titre de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	2024	2023
		Retraité *
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	289 160	268 637
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	74 415 158	74 731 630
Bénéfice non dilué par action ordinaire (en euros)	3,8858	3,5947

Méthode comptable

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice imputable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires. Les options accordées aux employés au titre du plan du Groupe de 2017 (note 12) sont considérées comme des actions ordinaires potentielles.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	2024	2023
		Retraité *
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	289 160	268 637
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	74 415 158	74 731 630
Options sur actions et actions accordées	12 660	29 005
Nombre moyen pondéré d'actions total en circulation à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	74 427 818	74 760 635
Bénéfice dilué par action ordinaire (en euros)	3,8851	3,5933

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

10. Charges liées aux avantages du personnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires, traitements et dépenses connexes	391 656	355 669
Coûts de sécurité sociale	36 924	33 101
Charges liées aux paiements fondés sur des actions (note 12)	20 166	14 931
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail - régimes à prestations définies (note 11)	15 887	11 707
Total frais de personnel	464 633	415 408

Le nombre moyen d'employés du Groupe durant l'exercice 2024 s'est élevé à 5 876 (2023 : 5 652).

L'augmentation des salaires, traitements et charges connexes s'explique par la croissance de l'effectif total du Groupe, ainsi que par la hausse correspondante des rémunérations versées.

La hausse des charges de paiements fondés sur des actions résulte essentiellement de l'augmentation du cours de l'action. L'augmentation des indemnités de fin de contrat de travail est principalement liée aux plans de départ volontaire à la retraite déployés dans tous les secteurs opérationnels du Groupe.

Notes aux états financiers (suite)

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Méthode comptable

Obligations en matière de prestations de retraite et autres obligations liées aux retraites

Le Groupe gère divers régimes de pension et autres régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, conformément aux conditions et pratiques locales des pays dans lesquels il exerce son activité. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les prestations relatives à leurs années de service au titre des périodes antérieures ou en cours. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas un régime à cotisations définies.

Généralement, les régimes à prestations définies définissent un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des régimes de retraite ou de pension à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, minorée de la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie sortants estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et dont les modalités se rapprochent de celles de l'obligation correspondante. Dans les pays où il n'existe pas de marché profond pour de telles obligations, les taux du marché des obligations d'État sont utilisés.

Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la première des deux dates suivantes :

- la date de la modification ou de la réduction du régime
- la date à laquelle le Groupe reconnaît les coûts liés à la restructuration
- L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies. Le Groupe comptabilise les variations suivantes de l'obligation nette au titre des prestations définies :
- Les coûts des services comprenant les coûts des services actuels, les coûts des services passés, les plus- et moins-values résultant des réductions et liquidations exceptionnelles, au poste « autres charges ou produits d'exploitation »
- Les produits ou charges d'intérêt nets, au poste « charges financières »
- Les réévaluations, comprenant les plus- et moins-values actuarielles, l'effet du plafonnement des actifs (hors intérêts nets non applicable au Groupe) et le rendement des actifs du régime (hors intérêts nets), sont comptabilisées immédiatement dans l'état de la situation financière par une réduction ou une augmentation correspondante du report à nouveau par le biais des autres éléments du résultat global durant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultats lors des périodes ultérieures.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Une fois les contributions payées, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement.

Les cotisations régulières constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice au cours duquel elles sont dues et, à ce titre, sont incluses dans les frais de personnel.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

Le Groupe constate les indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer la mise à disposition de ces avantages ; et (b) lorsque l'entité comptabilise les coûts d'une restructuration qui entre dans le champ d'application de la norme IAS 37 et qui implique le paiement d'indemnités de fin de contrat de travail. Le fait générateur d'obligation est la cessation d'emploi et non le service. Dans le cas d'un plan de départ volontaire, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre attendu de salariés qui accepteront l'offre. Les avantages exigibles plus de 12 mois après la fin de la période de référence comptable sont ramenés à leur valeur actualisée.

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Grèce

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite supérieures aux minimums légaux. Ces indemnités ne sont pas financées et les dettes résultant de ces obligations sont évaluées par un cabinet indépendant. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en décembre 2024.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes :

- un taux d'actualisation de 3,6 % au 31 décembre 2023 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 7,52 ans selon les conditions de marché au 31 décembre 2023, et un taux d'actualisation de 2,91 % au 31 décembre 2024 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 8,04 ans selon les conditions de marché au 31 décembre 2024 ;
- des augmentations futures des salaires de 2 % (2023 : 2,1 %) ; et
- le taux de rotation moyen des employés permanents est de 2 % pour les démissions volontaires et de 1 % pour les licenciements âgés de moins de 45 ans, de 0 % pour les démissions volontaires et les licenciements pour les employés âgés de 46 à 50 ans, et de 0 % pour les démissions volontaires et les licenciements pour les employés âgés de plus de 51 ans.

ÉTATS-UNIS

Les filiales américaines du Groupe proposent des régimes à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite. La méthode comptable appliquée à ces derniers, ainsi que les hypothèses d'évaluation et la fréquence des évaluations se rapprochent de celles utilisées pour les régimes à prestations définies.

Tous les régimes de retraite à prestations définies des filiales américaines du Groupe et tous leurs autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite, sauf un, ont été gelés en termes de nouveaux participants et de service crédité. Un régime de prestations postérieures à la retraite (accessible à certains employés actifs et anciens employés) permet aux retraités éligibles de bénéficier de prestations consistant principalement en une prise en charge partielle des coûts d'assurance maladie durant la période comprise entre la date de retraite anticipée et la date d'éligibilité à Medicare.

Au 31 décembre 2024, les actifs des régimes des filiales du Groupe aux États-Unis étaient investis à hauteur de 0 % environ (2023 : 0 %) en titres de capital cotés sur des marchés boursiers américains et internationaux, à hauteur de 95 % (2023 : 95 %) en titres obligataires (obligations américaines et internationales) et à hauteur de 5 % en autres investissements. Le taux d'actualisation adopté dans le cadre de l'étude des régimes de retraite des filiales du Groupe aux États-Unis s'élevait à 5,35 % (2023 : 4,84%).

Plan de rémunération différée non qualifié

Ce plan est destiné à constituer un régime non capitalisé de rémunération différée pour un groupe sélectionné d'employés percevant une rémunération élevée en vertu de l'Employee Income Security Act de 1974 (« ERISA »). À cette fin, la filiale américaine du Groupe a créé une fiducie irrévocable pour faciliter le paiement de la rémunération différée aux participants dans le cadre de ce plan. En vertu de ce plan, les participants peuvent différer une part comprise entre 0 % et 20 % de leur rémunération éligible au titre de l'année du plan applicable. Au 31 décembre 2024 et 2023, les actifs du régime totalisaient respectivement 3 866 milliers d'euros et 3 066 milliers d'euros et étaient répertoriés en tant qu'autres actifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière ci-joint (note 5, 20). Aucun coût n'a été occasionné au titre du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou 2023.

Les montants relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et autres indemnités postérieures à la retraite et de fin de contrat de travail (régimes à prestations définies) comptabilisés dans le compte de résultat et l'état du résultat global sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	3 629	2 446
Coût des intérêts	1 079	1 082
Provisions pour l'exercice suivant des coûts liés au passé et dus aux plans de départ volontaire	5 757	3 499
Produits d'intérêts	-455	-452
	10 010	6 575
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés	5 877	5 132
	15 887	11 707
Montants comptabilisés dans le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement	15 263	11 077
Montants comptabilisés en coût financier (note 7)	624	630
Montants comptabilisés en résultat	15 887	11 707
Plus/(Moins)-values actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	1 553	237
Montant imputé à l'état du résultat global	17 440	11 944
Valeur actualisée du passif au terme de la période	36 938	33 940
Moins la juste valeur des actifs des plans américains	-13 063	-12 569
	23 875	21 371

Notes aux états financiers (suite)

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Solde d'ouverture	21 371	20 217
Total charges	15 887	11 707
Moins-value de réévaluation comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global	1 553	237
Écarts de change	266	-207
Avantages versés au cours de l'exercice	-15 202	-10 583
Solde de clôture	23 875	21 371

Variations de la juste valeur des actifs des régimes américains :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Juste valeur des actifs du plan au début de la période	12 569	12 311
Performance anticipée	69	1 290
Contributions de la Société	620	535
Frais administratifs	-83	-256
Avantages versés	-910	-873
Écarts de change	798	-438
Juste valeur des actifs du plan à la fin de la période	13 063	12 569

Une analyse de sensibilité quantitative des hypothèses importantes est présentée ci-dessous :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2024		Exercice clos le 31 décembre 2023	
	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%
Hypothèses				
Impact au titre des régimes à prestations définies :				
Taux d'actualisation	-1 310	1 468	-1 295	1 415
Salaires	751	-693	617	-573
Coûts liés au système de santé	84	-79	73	-67
Impact sur le coût des services rendus au cours de la période :				
Taux d'actualisation	-100	112	-79	88
Salaires	134	-121	107	-97
Coûts liés au système de santé	3	-3	3	-3

Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation nette au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables des principales hypothèses survenant à la fin de la période de référence.

Les paiements suivants sont des paiements attendus dans les exercices à venir, dans le cadre de l'obligation non actualisée au titre du régime à prestations définies :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Dans 1 an au plus tard	5 318	5 591
Au-delà de 1 an et dans 5 ans au plus tard	9 822	9 104
Au-delà de 5 ans et dans 10 ans au plus tard	9 417	8 932
Au-delà de 10 ans	18 116	15 882
Total paiements attendus	42 673	39 509

11. Pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les composantes des moins-values actuarielles qui ont été recalculées et comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
En rapport avec l'expérience	699	1 448
En rapport avec les hypothèses (financières)	548	-214
En rapport avec les hypothèses (démographiques)	-80	-135
Moins-value de réévaluation sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies (DBO)	1 167	1 099
Moins/(Plus)-value de réévaluation sur les actifs des plans	386	-862
Moins/(Plus)-value de réévaluation pour la période	1 553	237

12. Paiements aux employés fondés sur des actions

Méthode comptable

Paiements fondés sur des actions

Des avantages de rémunération fondée sur des actions sont proposés aux membres de l'encadrement supérieur par des plans d'actions au niveau du Groupe qui couvrent plusieurs filiales.

Transactions réglées en actions

La juste valeur des instruments (options ou attributions) attribués dans le cadre des programmes d'options sur actions est comptabilisée comme une charge liée aux avantages du personnel dans le compte de résultat, avec une augmentation correspondante des fonds propres. La juste valeur est déterminée à la date d'octroi et comptabilisée de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies. Au terme de chaque période de référence, le Groupe révisé ses estimations concernant le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis en fonction des conditions de service et de toute condition de performance non liée au marché. Toute incidence de la révision de ces estimations est comptabilisée dans le compte de résultat de sorte que la charge cumulée reflète l'estimation révisée, avec un ajustement correspondant des réserves.

Les options sur actions sont exercées à des prix prédéterminés, habituellement inférieurs au cours de marché des actions à la date d'octroi. Les attributions sont octroyées à titre gratuit. Lorsque les options sont exercées ou que les attributions sont réglées, soit la Société émet de nouvelles actions, soit le Groupe règle les attributions avec des actions propres existantes. Dans le cas des options, les éventuels produits reçus, nets de tous les coûts de transaction directement imputables, sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la réserve de primes d'émission.

Transactions réglées en espèces

La juste valeur de l'avantage attribué à titre gratuit au personnel dans le cadre des plans d'incitation à long terme est mesurée initialement puis à la fin de chaque période de référence jusqu'à la date de règlement, à la juste valeur du passif. Les variations de juste valeur sont comptabilisées comme charge d'avantages du personnel dans le compte de résultat. À chaque date de référence, le Groupe révisé son estimation du nombre d'options qui seront acquises et comptabilise l'impact des estimations révisées au compte de résultat.

Si un paiement fondé sur des actions réglé en espèces est modifié pour être réglé en instruments de capitaux propres, il est comptabilisé comme tel à compter de la date de modification :

- La transaction réglée en instruments de capitaux propres est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date de modification et comptabilisée dans les capitaux propres dès lors que les services ont été reçus.
- Le passif lié à la transaction réglée en espèces est décomptabilisé à la date de modification.
- Tout écart entre le passif décomptabilisé et les capitaux propres comptabilisés est immédiatement enregistré dans le compte de résultat.

Notes aux états financiers (suite)

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

L'évolution du nombre d'options sur actions et octrois d'actions en circulation est la suivante :

	LTI-PS	DCP	LTI-RS	Plan de 2017
Solde au 1 janvier 2023	–	106 646	1 356 665	282 946
Attribuées	–	53 305	499 380	–
Exercées	–	–	-261 937	-114 338
Annulées	–	-4 893	-26 091	-96 991
Solde au 31 décembre 2023	–	155 058	1 568 017	71 617
Attribuées	148 600	23 814	235 898	–
Exercées	–	-63 504	-407 315	-44 088
Annulées	-2 690	–	-19 429	-5 528
Solde au 31 décembre 2024	145 910	115 368	1 377 171	22 001

Les options sur actions et octrois d'actions en circulation à la fin de l'exercice sont assorties des modalités suivantes :

Prix d'exercice	LTI-PS		DCP		LTI-RS		Plan de 2017	
	€ 0		€ 0		€ 0		€ 10	
	2024	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Date d'expiration								
2024	–	–	39 690	–	408 405	–	30 949	
2025	–	62 063	62 063	413 495	417 562	22 001	40 668	
2026	–	53 305	53 305	489 897	495 272	–	–	
2027	145 910	–	–	358 968	246 778	–	–	
2028	–	–	–	114 811	–	–	–	
	145 910	115 368	155 058	1 377 171	1 568 017	22 001	71 617	

1) Programme 2017

Le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) reste en vigueur, puisque les participants conservent le droit d'exercer les options acquises attribuées au cours des deuxième et troisième (dernière) année de ce plan (2018 et 2019).

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à 10,00 euros par action. La période d'acquisition des options sur actions était de trois ans, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates. Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- a) à hauteur de 50 %, du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif de chaque période de trois ans et
- b) à hauteur de 50 %, de la performance globale de l'action de TITAN par rapport à la performance moyenne des actions de cimentiers internationaux sélectionnés à l'avance.

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions en versant les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition de ces options sur actions.

Le 13 mai 2019, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TCI a approuvé, sous réserve de la réalisation de l'Offre publique d'achat, la modification des plans d'options sur actions existants, à savoir le remplacement des options sur actions de TITAN Cement Company S.A. par des options sur actions de TCI, sans modifier autrement les termes et conditions des plans. TITAN Cement Company reste dans l'obligation de régler la transaction de paiement fondée sur des actions.

Le Groupe comptabilise le plan de 2017 comme une transaction réglée en actions de TCI détenues par sa filiale TITAN Cement Company S.A.. Au cours de l'année 2024, la trésorerie reçue au titre de l'exercice des options sur actions s'est élevée à 488 milliers d'euros (2023 : 1 097 milliers d'euros) et la perte causée par cette transaction et comptabilisée dans les capitaux propres s'est élevée à 293 milliers d'euros (2023 : 661 milliers d'euros).

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

2) Incitations à long terme – actions restreintes (LTI-RS)

Le plan d'incitations à long terme – actions restreintes (LTI-RS) a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire de TCI le 13 mai 2019 et appliqué pour la première fois en 2020, sous le nom de « plan d'incitations à long terme » (le « LTIP » ou le « plan de 2020 »).

Les participants au plan sont les membres exécutif du Conseil d'administration de TCI, les cadres de TCI ainsi que les cadres d'autres sociétés de TITAN Cement Group. Des actions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance exceptionnelle et leur potentiel de développement élevé.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions à titre gratuit prenant la forme d'un octroi sous conditions d'un certain nombre d'actions de TCI en avril (ou ultérieurement) de chaque année. Tant qu'elles ne sont pas acquises et libérées, les attributions ne confèrent aucun droit de vote ni droit à dividende. Le nombre d'actions attribuées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action. La valeur de chaque action est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution. La période d'acquisition des actions attribuées est la suivante :

- a) 50 % au bout d'une période de trois ans ; et
- b) 50 % au bout d'une période de quatre ans.

Les actions sont acquises aux dates désignées pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI.

3) Incitations à long terme – actions de performance (LTI-PS)

Le plan d'incitations à long terme – actions de performance (LTI-PS) a été approuvé par l'Assemblée générale de TCI le 9 mai 2024. Comme pour le LTI-RS, les participants au plan sont les membres exécutifs du Conseil d'administration de TCI, les cadres de TCI ainsi que les cadres d'autres sociétés de TITAN Group. Des attributions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance exceptionnelle et leur potentiel de développement élevé. Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions à titre gratuit prenant la forme d'un octroi d'actions de performance de TCI. Le nombre d'actions de performance de la Société est déterminé en fonction de la valeur de l'action de la Société au moment de l'octroi. La valeur de chaque action de performance est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi. La période de performance court sur 3 ans et le nombre de LTI-PS acquises dépend de la performance effective par rapport à certains KPI définis, comme suit :

- a) 50% en fonction d'un objectif de bénéfice par action à 3 ans et
- b) 50% en fonction d'un KPI lié à la durabilité (émissions nettes de CO₂ par tonne de matériau cimentier).

Le versement sera de 50% si le seuil de performance est atteint, de 100% si la performance cible est atteinte et sera plafonné à 150% en cas de performance supérieure aux objectifs (surperformance), avec un calcul linéaire du versement entre ces trois niveaux de performance.

Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI.

4) Plan de rémunération différée (DCP)

Le plan de rémunération différée (DCP) lancé le 22 mars 2021 par le Conseil d'administration de TCI, restera actif jusqu'à l'acquisition des droits en mars 2026. Les dernières attributions seront accordées en 2023, à l'exception des attributions accordées et acquises au cours de l'année d'acquisition des droits, afin de tenir compte des attributions supplémentaires acquises en raison d'un dépassement des objectifs.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions à titre gratuit prenant la forme d'un octroi sous conditions d'actions de performance de TCI. Tant qu'elles ne sont pas acquises et libérées, les attributions ne confèrent aucun droit de vote ni droit à dividende. Le nombre d'attributions octroyées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme. La valeur de l'instrument est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi. La période d'acquisition des droits est fixée à l'issue d'une période de trois ans. Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI. Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le nombre final d'instruments effectivement acquis dépendra de deux critères qui y contribuent à parts égales (50%). En cas de surperformance, le DCP 2021 sera plafonné à 160% de l'objectif.

Notes aux états financiers (suite)

12. Paiements aux employés fondés sur des actions (suite)

Les deux critères sont les suivants :

a) KPI de durabilité : un objectif de CO₂ à 3 ans répondant à la priorité de décarbonation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO₂ par tonne de produit cimentaire ;

b) La comparaison du Rendement Total pour les Actionnaires (total shareholder return, TSR) avec la performance totale moyenne de l'action d'un Indice de Groupe de Pairs.

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire) : 1) Lafarge-Holcim, 2) Heidelberg, 3) Cemex, 4) Cementir, 5) CRH, 6) Buzzi, 7) Argos et 8) Vicat.

Traitement comptable des LTI-RS, LTI-PS et DCP

Jusqu'au 30 juin 2024, les participants aux régimes LTI-RS, LTI-PS et DCP pouvaient choisir de recevoir leurs attributions acquises sous forme d'actions de TCI, de contributions à un fonds ou en espèces. Comme la juste valeur de l'alternative en espèces était la même que celle de l'alternative en actions, le Groupe comptabilisait le plan comme une transaction réglée en espèces en reconnaissant un passif pour la juste valeur des services reçus des participants.

Le 1er juillet 2024, le Groupe a supprimé ces possibilités de règlement, imposant aux participants de recevoir leurs attributions acquises exclusivement en actions TCI. En conséquence, la classification des régimes a changé : les transactions de paiement fondées sur des actions ne sont plus réglées en espèces mais en instruments de capitaux propres. En conséquence, le Groupe a reclassé en capitaux propres le passif de 20,0 millions d'euros comptabilisé jusqu'à la date de modification. La juste valeur des attributions à la date de modification a été déterminée sur la base du cours de clôture de l'action de TCI à Bruxelles à cette même date (28,70 euros), ajusté en fonction des futurs paiements de dividendes attendus et du taux de renonciation.

En 2024, la charge totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des charges liées aux avantages du personnel pour les régimes LTI-RS, LTI-PS et DCP s'est élevée à 20,2 millions d'euros (2023 : 14,9 millions d'euros) (note 10). En avril 2024, 470 819 attributions ont été réglées, ce qui a entraîné la décomptabilisation de 12,4 millions d'euros (2023 : 3,9 millions d'euros) du passif précédemment constaté.

13. Transactions avec des parties liées et rémunération des membres clés de la direction

Le Groupe peut conclure diverses transactions avec des parties liées. En 2024 et 2023, le Groupe n'a pas enregistré de transactions d'importance matérielle avec des parties liées.

Administrateurs	2024	2023
Membres exécutifs du Conseil d'administration	6	6
Membres non exécutifs du Conseil d'administration	10	10
Rémunération des dirigeants clés	2024	2023
Avantages du personnel à court terme	8 048	7 552
Paiements fondés sur des actions	6 575	5 176
Avantages postérieurs à l'emploi	328	314
	14 951	13 042

14. Impôts sur les bénéfices

Méthode comptable

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

L'impôt courant est calculé sur la base des lois fiscales promulguées ou pratiquement promulguées à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôts en ce qui concerne les situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

En outre, la direction réévalue les situations fiscales incertaines à la fin de chaque période de reporting. Des passifs sont enregistrés pour les situations fiscales dont on estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles donnent lieu à des impôts supplémentaires en cas de contestation par les autorités fiscales. L'évaluation est basée sur l'interprétation des lois fiscales qui ont été promulguées ou quasi promulguées avant la fin de la période de référence, ainsi que sur toute décision de justice ou autre décision connue sur ces questions. Les ajustements relatifs aux situations fiscales incertaines sont comptabilisés dans la charge d'impôt sur le revenu.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, au titre des différences temporelles entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Toutefois, si l'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable, il n'est pas comptabilisé.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que pour les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables, sur lequel les différences temporelles déductibles ainsi que les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés pourront être imputés.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'inversion de la différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas à l'horizon des prévisions. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé correspondant ou du règlement du passif d'impôt différé correspondant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts prélevés par une même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de liquider les soldes en termes nets.

Les impôts différés sont calculés dans leur intégralité à partir des écarts temporaires selon la méthode du report variable, en utilisant les principaux taux d'imposition en vigueur dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leurs activités.

Notes aux états financiers (suite)

14. Impôts sur les bénéfices (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
		Retraité *
Charges d'impôts courants	76 041	67 628
Impôt complémentaire sur le revenu, Pilier 2	3 552	–
Impôts différés	6 491	-3 089
Impôts non déductibles et différences liées à l'audit fiscal	-768	2 552
	85 316	67 091

Rapprochement des données fiscales

Le bénéfice avant impôt des sociétés du Groupe est imposé au taux applicable en vigueur du pays dans lequel chaque société est domiciliée. Les barèmes des impôts locaux sur le résultat varient, ce qui entraîne des écarts de taux d'imposition correspondants. Un taux d'imposition moyen pondéré est déterminé en tenant compte des écarts de taux d'imposition.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt à payer à première vue et la charge d'impôt sur le résultat :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
		Retraité *
Bénéfice avant impôt	375 571	339 685
Dépréciation du goodwill	17 004	111
Bénéfice avant impôt et dépréciation du goodwill	392 575	339 796
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 12,5% (2023 : 12,5%)	49 072	42 474
Effet des différents taux d'imposition en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité	31 669	33 107
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 20,4% (2023: 22,2%)	80 741	75 581
Ajustements fiscaux au titre de :		
Bénéfice non soumis à l'impôt	-2 249	-4 040
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	2 552	3 833
Effet de l'actif d'impôt différé non comptabilisé /(comptabilisé) sur les pertes fiscales reportées	5 249	-947
Avantages fiscaux	-5 507	-6 544
Impôt complémentaire sur le revenu, Pilier 2	3 552	–
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	-113	-1 325
Modification de la comptabilisation des reports de pertes d'exploitation nettes	–	-135
Articles divers	1 091	668
Charge fiscale effective	85 316	67 091

Le Groupe a déterminé que l'impôt complémentaire minimum mondial (dont il est redevable en vertu de la législation du deuxième pilier) est un impôt sur le revenu entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12.

Le Groupe Titan exerce ses activités dans plusieurs juridictions et est soumis à l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu de la législation fiscale du Pilier 2. La loi « Pilier 2 » a été substantiellement promulguée dans certaines juridictions où le Groupe est actif, y compris à Chypre où la société mère ultime est résidente fiscale. Le Groupe a évalué l'impact des règles du Pilier 2 sur ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le Groupe a appliqué les règles « safe harbour » transitoires de reporting pays par pays (CbCR) introduites dans le cadre du Pilier 2. Le Groupe applique en outre l'exception prévue par l'IAS 12 concernant la comptabilisation et la communication d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés à l'impôt sur le revenu du Pilier 2 et les comptabilise en tant qu'impôt courant lorsqu'ils sont encourus.

Il ressort de l'évaluation réalisée par le Groupe que :

- Le Groupe relève du champ d'application de la loi Pilier 2 car ses revenus consolidés dépassent le seuil de 750 millions d'euros.
- Dans la plupart des juridictions où le Groupe exerce ses activités, le taux d'imposition effectif simplifié du Pilier 2 est supérieur à 15% et/ou au moins l'un des autres critères « CbCR safe harbour » transitoires est rempli ; en conséquence, aucun impôt complémentaire supplémentaire n'a été comptabilisé dans ces juridictions.
- Il existe un nombre limité de juridictions où l'exemption au titre des règles « CbCR Safe Harbour » transitoires n'est pas applicable et où le taux d'imposition effectif tombe en dessous du seuil minimum de 15%. Le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt sur le revenu de 3 552 milliers d'euros au titre des passifs d'impôts complémentaires du Pilier 2 en raison des faibles taux d'imposition statutaires.

14. Impôts sur les bénéfices (suite)

En outre, le Groupe, en s'appuyant sur les conseils professionnels de conseillers fiscaux externes compétents, reste attentif à l'évolution de la législation relative au Pilier 2 dans toutes les juridictions où il opère et a pris toutes les mesures possibles pour se conformer aux exigences locales du Pilier 2.

Au 31 décembre 2024, certaines entités du Groupe enregistraient des pertes fiscales reportables de 32,8 millions d'euros (2023 : 57,2 millions d'euros). Ces entités ont comptabilisé des actifs d'impôt différé à hauteur de 5,2 millions d'euros (2023 : 10,0 millions d'euros), attribuables à des moins-values se montant à 22,4 millions d'euros (2023 : 44,6 millions d'euros), car ces actifs d'impôt différé seront recouvrables à l'aide du résultat imposable futur estimé sur la base des business plans approuvés.

S'agissant du solde de 10,4 millions d'euros de pertes fiscales reportées provenant des filiales égyptiennes, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans la mesure où les critères de comptabilisation en vertu de la norme IAS 12 n'étaient pas respectés. Des pertes fiscales reportées s'élevant à 1,3 millions d'euros expirent en 2025, tandis que 0,4 million d'euros expirent en 2026, 3,8 million d'euros expirent d'ici à 2027 et 4,9 million d'euros expirent en 2028.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
		Retraité *
Actifs d'impôt différé à recouvrer :		
au-delà de 12 mois	-75 158	-75 288
dans un délai maximum de 12 mois	-13 693	-16 881
Passifs d'impôt différé à utiliser :		
au-delà de 12 mois	228 243	211 823
dans un délai maximum de 12 mois	5 482	4 555
Passif d'impôt différé (net)	144 874	124 209

L'évolution du compte de l'impôt différé après compensation est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
		Retraité *
Solde d'ouverture, passif différé net	124 209	127 733
Charge au compte de résultat	6 491	-3 089
Impôt porté au débit des capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	-2 225	448
Ajustement lié à l'hyperinflation	7 883	10 404
Impôt porté au débit des capitaux propres	8 026	4 370
Écarts de change	490	-15 657
Solde de clôture, passif différé net	144 874	124 209
Passif d'impôt différé net	144 874	124 209
Actifs d'impôt différé (après compensation)	4 732	3 660
Passifs d'impôt différé (après compensation)	149 606	127 869
Passif d'impôt différé net	144 874	124 209

Correction d'une omission

En 2024, le Groupe a identifié une omission dans le calcul de l'impôt sur le revenu différé. En raison des différences de taux d'imposition entre la Grèce et les États-Unis, un impôt sur le revenu différé supplémentaire de 1% aurait dû être appliqué sur l'actif net des filiales américaines du Groupe à compter de 2021.

Rapport de gestion Revue financière Notes aux états financiers (suite) L'omission a été corrigée en retraitant les postes concernés des états financiers. Plus précisément, le « passif d'impôt différé » dans l'État consolidé de la situation financière a augmenté de 3 350 milliers d'euros au 1er janvier 2023 et de 3 402 milliers d'euros au 31 décembre 2023, avec une diminution correspondante du « total des capitaux propres ». En outre, le poste « impôts sur le revenu » du compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a augmenté de 52 milliers d'euros, avec une diminution simultanée du même montant du « bénéfice après impôts ».

Le résultat de base et le résultat dilué par action au titre de l'exercice précédent ont également été retraités, avec une diminution de 0,0007 euro pour l'un et pour l'autre.

Le Groupe a évalué que les erreurs des années précédentes n'étaient pas significatives pour les états financiers publiés des années précédentes.

Notes aux états financiers (suite)

14. Impôts sur les bénéfiques (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice précédent est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	1er janvier 2024	Débit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecart de change	31 décembre 2024
	Retraité *						
Passifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	142 514	-	15 891	-	8 280	-8 480	158 205
Gisements de minerais	17 410	-	46	-	-	1 084	18 540
Immobilisations incorporelles	45 355	-	280	-	-	2 736	48 371
Écart de change latents	6 044	-	-2 678	-	-	323	3 689
Stocks	1 014	-	-	-	-397	-113	504
Autres créances non courantes	1 169	-	-156	-	-	-	1 013
Créances et acomptes versés	1 106	-	114	-	-	-	1 220
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	87	-	27	-	-	-	114
Charges à reporter	2 557	-	417	-	-	176	3 150
Autres	-878	-	-217	-	-	14	-1 081
	216 378	-	13 724	-	7 883	-4 260	233 725
Actifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	-12 006	-	-2 143	-	-	1 298	-12 851
Immobilisations incorporelles	-78	-	-	-	-	-	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 435	-	1 334	-	-	-	-101
Actions propres	3 374	10 432	-	-	-	-	13 806
Écart de change latents	-5 241	-	-4 062	-1 940	-	1 745	-9 498
Stocks	-3 189	-	-907	-	-	-123	-4 219
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 349	-	-256	-285	-	-63	-4 953
Créances et acomptes versés	-7 850	-	2 286	-	-	-155	-5 719
Pertes fiscales reportées	-10 060	-	1 724	-	-	3 144	-5 192
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 638	-	-832	-	-	-	-5 470
Produits à reporter	-444	-	-1 036	-	-	-72	-1 552
Dettes à long terme et obligations locatives	-15 340	-	-1 209	-	-	-981	-17 530
Provisions et charges à imputer	-26 176	-	-1 976	-	-	123	-28 029
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-126	-	-77	-	-	-	-203
Autres	-4 611	-2 406	-79	-	-	-166	-7 262
	-92 169	8 026	-7 233	-2 225	-	4 750	-88 851
Passif d'impôt différé net	124 209	8 026	6 491	-2 225	7 883	490	144 874

14. Impôts sur les bénéfiques (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice précédent est la suivante :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	1er janvier 2023	Crédit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecart de change	31 décembre 2023
	Retraité						Retraité *
Passifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	138 740	–	11 271	1 060	9 729	-18 286	142 514
Gisements de minerais	17 766	–	291	–	–	-647	17 410
Immobilisations incorporelles	47 241	–	-344	–	–	-1 542	45 355
Écart de change latents	9 176	–	-3 308	–	–	176	6 044
Stocks	551	–	–	–	675	-212	1 014
Autres créances non courantes	1 447	–	-278	–	–	–	1 169
Créances et acomptes versés	870	–	236	–	–	–	1 106
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	76	–	11	–	–	–	87
Charges à reporter	2 196	–	510	–	–	-149	2 557
Autres	-625	–	-258	–	–	5	-878
	217 438	–	8 131	1 060	10 404	-20 655	216 378
Actifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	-840	–	-9 145	–	–	-2 021	-12 006
Immobilisations incorporelles	-78	–	–	–	–	–	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 444	–	9	–	–	–	-1 435
Actions propres	-2 020	5 394	–	–	–	–	3 374
Écart de change latents	-5 731	–	709	-543	–	324	-5 241
Stocks	-2 952	–	-290	–	–	53	-3 189
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 057	–	-274	-69	–	51	-4 349
Créances et acomptes versés	-7 016	–	-900	–	–	66	-7 850
Pertes fiscales reportées	-19 739	–	6 163	–	–	3 516	-10 060
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 020	–	-618	–	–	–	-4 638
Produits à reporter	-552	–	104	–	–	4	-444
Dettes à long terme et obligations locatives	-16 166	–	355	–	–	471	-15 340
Provisions et charges à imputer	-21 905	–	-6 542	–	–	2 271	-26 176
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-109	–	-17	–	–	–	-126
Autres	-3 076	-1 024	-774	–	–	263	-4 611
	-89 705	4 370	-11 220	-612	–	4 998	-92 169
Passif d'impôt différé net	127 733	4 370	-3 089	448	10 404	-15 657	124 209

Notes aux états financiers (suite)

15. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations, à l'exception des terrains (sauf améliorations des terrains et carrières) qui sont comptabilisés au coût minoré des dépréciations.

Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition des éléments et tout coût de réhabilitation de l'environnement dans la mesure où ils ont été comptabilisés en provision (voir note 30). Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que l'entité bénéficie d'avantages économiques futurs associés à l'élément et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres travaux de réparation et d'entretien sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont effectués. Les coûts ultérieurs sont amortis sur la durée d'utilité restante de l'actif en question ou jusqu'à la date du prochain coût ultérieur important, la plus proche de ces deux dates étant retenue.

L'amortissement, à l'exception des carrières et des terrains, est calculé selon la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée, comme suit :

Catégorie des immobilisations corporelles	Durée de vie utile indicative
Bâtiments	Jusqu'à 50 ans
Usines et équipements	Jusqu'à 40 ans
Véhicules à moteur	5 à 20 ans
Mobilier et équipement de bureau (y compris le matériel informatique et les logiciels faisant partie intégrante du fonctionnement du matériel)	2 à 10 ans
Actifs de faible valeur	Jusqu'à 2 ans

Les terrains sur lesquels se trouvent les carrières possédées sont amortis selon le degré d'appauvrissement de celles-ci. Cet appauvrissement est enregistré à mesure de l'avancée du processus d'extraction des matériaux selon la méthode de l'unité de production. Les autres terrains ne sont pas amortis. Le coût de l'exploration des carrières non possédées est comptabilisé en tant que coût d'exploitation dans le compte de résultat, au fur et à mesure qu'il est encouru.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont examinées, et ajustées le cas échéant, à chaque date de clôture. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable (voir note 2 – Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill).

Les éléments des immobilisations corporelles et toute partie significative de ces dernières initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Les plus- et moins-values de cession sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable et sont incluses dans le résultat.

Les coûts d'intérêt relatifs aux emprunts spécifiquement utilisés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont capitalisés pendant la période de construction dès lors que les critères de comptabilisation sont remplis.

Voir la note 16 « Contrats de location » pour la méthode comptable relative aux actifs au titre des droits d'utilisation.

15. Immobilisations corporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2023							Total
	Terrain	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	
Solde d'ouverture	238 811	124 337	190 518	807 315	86 817	10 508	136 493	1 594 799
Ajouts	53	7 338	187	5 034	506	881	184 959	198 958
Ajustement lié à l'hyperinflation	2 434	–	17 710	39 944	40	83	-372	59 839
Capitalisation des intérêts	–	–	–	–	–	–	2 592	2 592
Cessions (valeur nette comptable)	-15	–	-890	-3 416	-332	-24	-3 792	-8 469
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles ou de droits d'utilisation	6 928	-494	34 829	87 626	23 801	4 467	-156 545	612
Transferts depuis/vers d'autres comptes	-231	6 240	153	2 636	–	–	-60	8 738
Charge d'amortissement (note 33)	-2 653	-11 266	-10 532	-76 156	-18 388	-3 445	–	-122 440
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 33)	1 330	-433	-42	-338	–	–	–	517
Écarts de change	-12 728	-3 825	-23 566	-66 460	-2 779	-306	-4 007	-113 671
Solde de clôture	233 929	121 897	208 367	796 185	89 665	12 164	159 268	1 621 475
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	11 248	–	25 079	630	32 717	1	–	69 675
Ajouts	6 467	–	2 946	225	5 367	85	–	15 090
Cessions (valeur nette comptable)	–	–	–	-8	-125	-85	–	-218
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles ou de droits d'utilisation	–	–	-35	–	-577	–	–	-612
Transferts depuis/vers d'autres comptes	-48	–	-59	–	1 419	–	–	1 312
Charge d'amortissement (note 33, 16)	-1 752	–	-4 220	-503	-9 058	-1	–	-15 534
Écarts de change	-534	–	-773	-21	-981	–	–	-2 309
Solde de clôture (note 16)	15 381	–	22 938	323	28 762	–	–	67 404
Au 31 décembre 2023								
Coût	326 503	265 880	514 299	2 114 887	365 529	65 048	159 268	3 811 414
Amortissement cumulé	-73 604	-143 074	-281 955	-1 311 607	-247 102	-52 872	–	-2 110 214
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-3 589	-909	-1 039	-6 772	–	-12	–	-12 321
Valeur comptable nette	249 310	121 897	231 305	796 508	118 427	12 164	159 268	1 688 879

Notes aux états financiers (suite)

15. Immobilisations corporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2024							Total
	Terrain	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	
Solde d'ouverture	233 929	121 897	208 367	796 185	89 665	12 164	159 268	1 621 475
Ajouts	219	12 094	697	7 362	2 647	1 139	191 222	215 380
Ajustement lié à l'hyperinflation	2 077	–	13 893	31 580	43	88	92	47 773
Ajouts dus à une acquisition (note 4)	700	–	77	17	–	3	–	797
Cessions (valeur nette comptable)	-594	-1 130	-295	-1 121	-1 008	-20	-363	-4 531
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	9 033	820	52 739	124 670	58 924	4 544	-250 730	–
Transfert vers d'autres catégories de droits d'utilisation	–	–	-113	12	-2 448	–	–	-2 549
Transferts depuis/vers d'autres comptes	-16	2 542	82	113	–	15	-475	2 261
Charge d'amortissement (note 33)	-3 437	-12 815	-12 723	-80 721	-23 838	-3 393	–	-136 927
Écarts de change	1 011	6 406	-5 368	-18 033	5 683	103	3 672	-6 526
Solde de clôture	242 922	129 814	257 356	860 064	129 668	14 643	102 686	1 737 153
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	15 381	–	22 938	323	28 762	–	–	67 404
Ajouts	2 567	–	10 934	442	5 437	51	–	19 431
Cessions (valeur nette comptable)	–	–	–	–	-218	–	–	-218
Transferts depuis/vers d'autres comptes	–	–	-28	–	-53	–	–	-81
Reclassement d'actifs de droits d'utilisation en immobilisations corporelles	–	–	113	-12	2 448	–	–	2 549
Charge d'amortissement (note 33, 16)	-2 084	–	-4 352	-285	-8 899	-5	–	-15 625
Écarts de change	1 015	–	1 266	19	1 247	3	–	3 550
Solde de clôture (note 16)	16 879	–	30 871	487	28 724	49	–	77 010
Au 31 décembre 2024								
Coût	347 030	294 935	592 925	2 291 077	425 469	71 727	102 686	4 125 849
Amortissement cumulé	-83 525	-164 154	-303 659	-1 423 733	-267 077	-57 023	–	-2 299 171
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-3 704	-967	-1 039	-6 793	–	-12	–	-12 515
Valeur comptable nette	259 801	129 814	288 227	860 551	158 392	14 692	102 686	1 814 163

15. Immobilisations corporelles (suite)

Le Groupe évalue chaque projet de dépense d'investissement à la lumière de sa contribution aux objectifs de décarbonation de TITAN et apprécie le risque que ses performances financières soient affectées par la hausse des prix du CO₂. La durée de vie utile des technologies existantes n'est pas affectée par les nouveaux investissements, car ceux-ci sont complémentaires et concernent des projets d'économie d'énergie permettant un recours accru à des combustibles alternatifs moins coûteux, l'amélioration de l'efficacité de la production de ciment grâce à la technologie numérique, l'augmentation des capacités d'entreposage pour répondre à des volumes de production plus importants, l'optimisation de la logistique et la réduction de l'empreinte carbone, principalement aux États-Unis et dans l'Union européenne. Les projets susmentionnés ont représenté 43,9 % du total des dépenses d'investissement en 2024 (2023 : 62,7 %).

Au cours de l'année 2024, le Groupe a reçu 3 156 milliers d'euros (2023 : 6 007 milliers d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement d'une valeur comptable nette totale de 4 755 milliers d'euros (2023 : 9 133 milliers d'euros). Le Groupe a de ce fait comptabilisé une moins-value de 1 599 milliers d'euros (2023 : moins-value de 3 126 milliers d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles dans le compte de résultat consolidé (note 6, 33).

Il existe sur les actifs de la filiale turque Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. des hypothèques de 25,22 millions d'euros garantissant des facilités de crédit bancaire. Au 31 décembre 2024, les montants utilisés dans le cadre de ces facilités de crédit s'élevaient à 6,96 millions d'euros.

16. Contrats de location

Méthode comptable

Preneurs

Les contrats de location sont comptabilisés comme un droit d'utilisation et une dette de location correspondante est comptabilisée à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la dette de location et les intérêts, qui sont imputés au compte résultat sur la durée de la location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû pour chaque période. Le droit d'utilisation est déprécié linéairement sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du bail, sauf en cas de transfert de propriété ou s'il existe une option d'achat dont on peut être raisonnablement certain qu'elle sera exercée à la fin de la période de location. Dans ce cas, le preneur déprécie le droit d'utilisation sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Le Groupe présente les droits d'utilisation qui ne répondent pas à la définition d'un immeuble de placement dans le compte « immobilisations corporelles », à la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature possédés par le Groupe. Les droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement sont présentés avec les immeubles de placement.

La dette de location est initialement évaluée à la date de commencement à la valeur actualisée des paiements au titre de la location qui ne sont pas encore versés, sur toute la durée du contrat de location. Elle est actualisée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux que le preneur aurait dû payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire, dans un environnement économique similaire, selon des modalités et conditions similaires. Afin de déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe utilise généralement le financement de tiers reçu par chaque locataire et procède à des ajustements de manière à refléter les changements des conditions de financement depuis que le financement de tiers a été reçu. Il établit également des jugements spécifiques au bail, tels que la durée, le pays, la monnaie et la sécurité.

La dette de location est ensuite augmentée du coût des intérêts dus au titre de cette dette et diminuée des paiements effectués au titre de la location. Elle est réévaluée en cas de modification non comptabilisée comme un contrat de location distinct ; en cas de modification des paiements futurs au titre de la location à la suite d'un changement d'indice ou de taux ; en cas de modification de l'estimation du montant censé être dû en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et si le Groupe révisé son appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat ou d'extension ou de la certitude raisonnable de ne pas exercer une option de résiliation.

Les dettes de location incluent la valeur actualisée nette des paiements au titre de la location suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance)
- Les paiements variables au titre de la location qui se fondent sur un indice ou un taux
- Les montants que le preneur est censé devoir payer au titre des garanties de valeur résiduelle
- Le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option
- Les paiements de pénalités de résiliation du bail si le preneur exerce cette option

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, puis au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette de location. Lorsqu'un droit d'utilisation répond à la définition d'un immeuble de placement, il est initialement évalué au coût, puis à la juste valeur, conformément à la méthode comptable du Groupe.

Notes aux états financiers (suite)

16. Contrats de location (suite)

L'évaluation initiale du droit d'utilisation comprend :

- le montant de l'évaluation initiale de la dette locative ;
- les éventuels paiements effectués au titre de la location avant la date de commencement, diminués des éventuels avantages locatifs reçus ;
- Les éventuels frais directs initiaux ; et
- les frais de remise en état.

S'agissant des contrats de location à court terme et de certains contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes de location. Il comptabilise en charges les paiements au titre de la location associés à ces contrats, sur une base linéaire et pour la durée du contrat de location.

S'agissant des contrats de location qui contiennent à la fois des éléments de location et des éléments hors location, le Groupe a choisi de ne pas les séparer, sauf pour les terminaux, pour lesquels une distinction est établie entre les éléments hors location et les éléments de location.

Bailleurs

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location simple d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en fonction de leur nature dans l'état de la situation financière.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat. Les coûts directs initiaux encourus dans le cadre de la négociation et la mise en place d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location sur la même base que les revenus locatifs.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits pour la période durant laquelle ils sont perçus.

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location financière. Le Groupe présente un montant à recevoir égal à l'investissement net dans le bail. L'investissement net d'un contrat de bail est l'investissement brut, escompté au taux d'intérêt implicite dans le bail.

Groupe en tant que preneur

Le Groupe a conclu divers contrats de location pour des bureaux, des terminaux, des machines, des véhicules, du matériel informatique et d'autres équipements. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 1 à 30 ans, mais peuvent comporter des options de prolongation ou de résiliation. Les termes de ces contrats sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de conditions et modalités différentes. Il existe des baux assortis d'augmentations fixes et d'autres pour lesquels l'augmentation est basée sur les variations d'indices de prix.

L'état consolidé de la situation financière inclut les soldes relatifs aux contrats de location suivants :

Soldes des actifs au titre des droits d'utilisation (note 15)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2024	2023
Terrain	16 879	15 381
Bâtiments	30 871	22 938
Installations et équipements	487	323
Véhicules à moteur	28 724	28 762
Mobilier, agencement et équipement de bureau	49	–
	77 010	67 404

Solde de la dette locative

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2024	2023
Dettes d'obligation locative à long terme	65 175	56 663
Dettes d'obligation locative à court terme	16 720	15 517
	81 895	72 180

16. Contrats de location (suite)

Les montants suivants relatifs aux contrats de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 15)	15 625	15 534
Charges d'intérêts (note 7)	4 200	3 560
Charges liées aux contrats de location à court terme	25 286	21 540
Charges liées à des contrats de location d'actifs de faible valeur qui ne sont pas présentés comme des contrats à court terme	190	175
Charges liées à des paiements variables au titre de la location non incluses dans les dettes locatives	2 092	1 886

Le total des flux de trésorerie sortants au titre des contrats de location s'élevait en 2024 à 47 240 milliers d'euros (2023 : 44 281 milliers d'euros).

Options de prolongation et de résiliation

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction considère tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer des options de prolongation et ces dernières ne sont incluses dans la durée du contrat que s'il est raisonnablement certain que le bail sera prolongé. Les options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain concernent principalement des actifs qui sont d'une importance stratégique pour les opérations du Groupe et qui ne sont pas facilement remplaçables, sans entraîner des coûts de déménagement importants et une perturbation de l'activité, tels que les terminaux, les sites dédiés aux mélanges prêts à l'emploi et les équipements lourds. La révision de l'évaluation de la certitude raisonnable n'a lieu que si un événement significatif ou un changement significatif des circonstances se produit, qui affecte cette évaluation, et qui est sous le contrôle du locataire.

Au 31 décembre 2024, les flux de trésorerie futurs potentiels non actualisés indiqués ci-après n'étaient pas inclus dans les dettes locatives car la prolongation des contrats de location n'était pas considérée comme raisonnablement certaine. Ces paiements seraient effectués selon le calendrier suivant :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Dans moins de 10 ans	9 104	9 205
De 10 à 20 ans	21 071	17 689
Dans plus de 20 ans	9 963	12 633
	40 138	39 528

Notes aux états financiers (suite)

17. Immeubles de placement

Méthode comptable

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins de rendement locatif à long terme ou de valorisation du capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par l'une des filiales du groupe. Les immeubles occupés par le propriétaire sont détenus à des fins de production et d'administration. Cela distingue les biens immobiliers occupés par leur propriétaire des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt. Au-delà de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur.

Une plus- ou moins-value résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisée au compte de résultat durant la période au cours de laquelle elle survient, parmi les « autres produits » ou les « autres charges », selon le cas.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées à la valeur comptable de l'actif uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficie d'avantages économiques futurs associés à ces dépenses, et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

La juste valeur d'un immeuble de placement ne reflète pas les dépenses d'investissement futures qui amélioreront ou valoriseront le bien immobilier et ne tient pas compte des avantages futurs liés à de telles dépenses autres que ceux qu'un acteur rationnel du marché prendrait en considération pour déterminer la valeur de l'immeuble.

Lorsque le Groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement avant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est comptabilisé en résultat, au sein de la plus- ou moins-value résultant de l'ajustement à la juste valeur d'un immeuble de placement. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés.

Si un immeuble de placement devient un bien occupé par son propriétaire, alors il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût présumé aux fins de la mesure ultérieure.

Si un élément d'un bien occupé par le propriétaire devient un immeuble de placement parce son usage a changé, la norme IAS 16 est appliquée jusqu'à la date du transfert, dans la mesure où l'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Le bien est évalué à sa juste valeur à la date du transfert et toute plus- ou moins-value de réévaluation, c'est-à-dire la différence entre la juste valeur et la valeur comptable précédente, est comptabilisée comme un excédent ou un déficit de réévaluation dans les capitaux propres conformément à la norme IAS 16. L'excédent de réévaluation est comptabilisé directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global, à moins qu'une perte de valeur ait été comptabilisée pour le même bien immobilier au cours des années précédentes. Dans ce cas, l'excédent à hauteur de cette perte de valeur est comptabilisé en résultat et toute augmentation supplémentaire est comptabilisée directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global. Tout déficit de réévaluation est comptabilisé en résultat.

Les biens immobiliers qui sont loués entre les filiales du Groupe ne sont pas inclus dans les immeubles de placement mais dans les immobilisations corporelles, dans l'état de la situation financière consolidée.

Au-delà de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de déclaration et est déterminée annuellement en interne principalement par des évaluateurs externes, indépendants et certifiés, membres de l'Institute of Certified Evaluators et reconnus par le Groupement européen des associations d'experts évaluateurs (TEGoVA) et le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors). La meilleure preuve de la juste valeur est apportée par les prix en vigueur sur un marché actif pour des biens similaires, situés au même endroit et dans le même état et soumis aux mêmes conditions de bail et autres (transactions comparables). Lorsque de telles conditions identiques ne sont pas présentes, le Groupe tient compte des différences par rapport aux biens comparables en termes d'emplacement, de nature et d'état du bien ou de conditions contractuelles des baux et autres contrats relatifs au bien.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Solde d'ouverture	11 018	11 240
Cessions	-	-142
Plus-value/(Moins-value) nette découlant des immeubles de placement évalués à la juste valeur (note 6)	88	-35
Transfert vers les immobilisations corporelles	-81	-45
Solde de clôture	11 025	11 018

17. Immeubles de placement (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Revenu locatif tiré des immeubles de placement	468	428
Charges d'exploitation directes (y compris les frais de réparation et d'entretien) n'ayant pas généré de revenu locatif	23	-16
Plus-value/(Moins-value) nette découlant des immeubles de placement évalués à la juste valeur (note 6)	88	-35

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur selon une fréquence annuelle. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement du Groupe a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple dont les loyers sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Les paiements au titre de la location pour certains contrats incluent les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC), mais il n'existe pas d'autres paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux.

Les paiements minimum à recevoir au titre de la location des immeubles de placement sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
À moins d'un an	598	529
Entre 1 et 2 ans	567	527
Entre 2 et 3 ans	532	519
Entre 3 et 4 ans	512	489
Entre 4 et 5 ans	352	427
Au-delà de cinq ans	346	300
	2 907	2 791

18. Goodwill

Méthode comptable

Goodwill

Le goodwill (ou écart d'acquisition) survient lors de l'acquisition de filiales et représente l'écart entre la somme de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle et les actifs nets identifiables acquis ainsi que les passifs assumés. Si cet écart est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, alors il est comptabilisé en résultat. Le goodwill représente les avantages économiques futurs découlant des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans un regroupement d'entreprises.

Le goodwill n'est pas amorti. Au-delà de la comptabilisation initiale, il est évalué au coût moins les éventuelles pertes de valeur cumulées.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Goodwill initial	Dépréciation du goodwill	Goodwill total
Solde au 1er janvier 2023	377 789	-96 955	280 834
Ajouts dus à une acquisition	111	-	111
Ajustement lié à l'hyperinflation	16 827	-10 491	6 336
Dépréciation (note 33)	-	-111	-111
Écarts de change	-17 162	4 020	-13 142
Solde au 31 décembre 2023	377 565	-103 537	274 028
Solde au 1er janvier 2024	377 565	-103 537	274 028
Ajustement lié à l'hyperinflation	14 360	-8 958	5 402
Dépréciation (note 33)	-	-17 004	-17 004
Écarts de change	15 916	-4 860	11 056
Solde au 31 décembre 2024	407 841	-134 359	273 482

Notes aux états financiers (suite)

18. Goodwill (suite)

Méthode comptable

Test de dépréciation du goodwill

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le contexte d'un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas de l'entité auquel le goodwill est contrôlé à des fins de gestion interne.

Des tests de dépréciation sont pratiqués chaque année (même en l'absence d'indication de dépréciation) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances suggèrent une potentielle dépréciation. La valeur comptable du goodwill est comparée à la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute dépréciation est comptabilisée immédiatement en charges et n'est pas reprise par la suite.

Lorsque le goodwill a été affecté à une UGT et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité aux fins de la détermination de la plus- ou moins-value de cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Hypothèses Principales

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe sont généralement définies comme un pays ou une zone du groupe, en fonction des structures de vente et de gestion. La valeur recouvrable de toutes les UGT a été déterminée à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de trésorerie après impôts basées sur des budgets financiers approuvés par la direction et généralement établis sur une période de cinq ans. Les prévisions reposent sur une combinaison de facteurs internes et externes qui influent sur les opérations de chaque UGT, comme l'environnement macroéconomique et les questions de durabilité. En outre, dans des circonstances spécifiques, lorsque les résultats récents d'une UGT ne reflètent pas les performances historiques et que la plupart des variables économiques externes permettent de penser qu'une amélioration raisonnablement prévisible est attendue à moyen terme, la direction utilise des projections de flux de trésorerie sur une période allant jusqu'à dix ans, afin de bien tenir compte de la nature cyclique de l'industrie.

Les hypothèses de volume sont fournies par la direction locale et reflètent ses meilleures estimations en tenant compte des performances passées, des estimations de croissance du marché local, des projets d'infrastructure, etc. Les taux de croissance du volume des ventes se fondent également sur les travaux de recherche publiés dans le secteur et intègrent les tendances démographiques, notamment la croissance de la population, la formation des ménages et la production économique (entre autres facteurs) dans les pays où le Groupe opère.

Les hypothèses de prix sont fournies par l'équipe de direction locale et reflètent ses meilleures estimations. Les tendances historiques, l'inflation, la fidélité vis-à-vis de la marque, le taux de croissance de l'économie régionale, la concurrence, l'augmentation des coûts de production, etc. comptent parmi les facteurs pris en considération. L'évolution du coût des intrants, qui comprend principalement l'énergie thermique et électrique, les frais de transport et les coûts des matières premières, est déterminée à partir des projections fournies par les agences et institutions internationales.

En outre, les efforts de transformation numérique visant à accroître l'efficacité de l'entreprise sont pris en compte, ainsi que les actions destinées à réduire l'empreinte environnementale du groupe et à atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Les flux de trésorerie de la valeur finale se fondent sur les anticipations de croissance à long terme du secteur dans le pays où sont effectuées les opérations. Ils sont calculés à partir des volumes de vente durables, de l'utilisation des capacités, de la marge d'EBITDA et des dépenses d'investissement afin de refléter les flux de trésorerie durables à l'infini. Les taux de croissance à l'infini sont alignés sur la croissance économique nominale. Les taux sont raisonnablement comparés aux prévisions d'inflation à long terme, ajustées en fonction des prévisions de consommation par habitant et de l'utilisation des capacités. Les données qui ont été prises en considération sont des estimations provenant des prévisions d'agences ou de banques internationales.

Les taux d'actualisation dépendent pour chaque UGT du coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt, qui découle de l'évaluation actuelle du risque de marché du Groupe, des taux d'imposition locaux applicables et des taux sans risque en devise locale.

18. Goodwill (suite)

Valeur comptable du goodwill et hypothèses clés utilisées pour calculer la valeur d'utilité

2024

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	210 524	2,4 %	9,8 %
Bulgarie	45 440	1,1 %	6,8 %
Serbie	5 699	1,0 %	7,4 %
Kosovo	2 238	1,1 %	7,7 %
Grèce	9 581	2,0 %	6,7 %
Total	273 482		

2023

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	197 934	2,4 %	7,1 %
Bulgarie	45 440	1,7 %	8,9 %
Turquie	13 250	14,0 %	28,7 %
Serbie	5 585	1,0 %	8,0 %
Kosovo	2 238	1,1 %	8,3 %
Grèce	9 581	2,0 %	7,2 %
Total	274 028		

Titan Cement International S.A. a annoncé en février 2025 la conclusion d'un accord définitif pour céder sa participation de 75% dans Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. (note 37). La cession annoncée s'est traduite par une perte de valeur de 17,0 millions d'euros pour 2024. Pour toutes les autres UGT, les tests de réduction de valeur réalisés en 2024 n'ont pas entraîné la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill.

Sensibilité des montants recouvrables

Au 31 décembre 2024, le Groupe a analysé la sensibilité des montants recouvrables à un changement raisonnablement possible des principales hypothèses. En ce qui concerne la totalité des UGT, les analyses n'ont pas révélé de situation dans laquelle la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable.

Notes aux états financiers (suite)

19. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. À la suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles du Groupe ont une durée de vie utile déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de possible dépréciation. La période d'amortissement et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont examinées au terme de chaque période de référence comptable au moins. Les changements concernant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des futurs avantages économiques intégrés à l'actif sont supposés modifier la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des modifications des estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est comptabilisée en résultat dans la catégorie de dépenses correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles.

Les programmes et licences de logiciels informatiques acquis sont capitalisés sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en service le logiciel spécifique lorsqu'ils sont censés générer des avantages économiques au-delà d'un an. Les coûts liés au développement ou à la maintenance des programmes informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les méthodes d'amortissement utilisées pour les immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile indicative
Brevets, marques et relations avec les clients	base linéaire	jusqu'à 20 ans
	base linéaire	la durée la plus courte entre : la période du permis et la durée de vie estimée de la carrière sous-jacente
Licences (permis d'exploitation minière)	méthode de l'appauvrissement	méthode de l'unité de production
Coûts de promotion (carrières non)	note 2	note 2
Logiciels informatiques	base linéaire	3 à 10 ans

Les plus- ou moins-values résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont évaluées comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisées en résultat lorsque l'immobilisation est décomptabilisée

En 2023, les ajouts de licences comprenaient l'acquisition, pour 469 milliers d'euros, des droits de concession de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, dans la région de Marmara orientale, en Turquie. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à élargir son portefeuille de produits cimentiers à faible teneur en carbone. Utilisée pour fabriquer du ciment sobre en carbone, la pouzzolane est un matériau qui joue un rôle de plus en plus important dans l'industrie du ciment. La sécurisation de réserves de pouzzolane à long terme, tant pour l'usage interne que pour le commerce, renforce la position du Groupe sur le marché et soutient sa stratégie de croissance 2026, à savoir doubler le volume de ciments écologiques et accélérer l'introduction de nouveaux produits durables et de nouvelles solutions cimentières. Cet investissement s'inscrit par ailleurs dans le cadre des objectifs de décarbonation scientifiquement étayés du Groupe, lesquels prévoient de réduire ses émissions de carbone de 35% d'ici 2030 et de porter la part des produits verts dans son portefeuille à plus de 50%.

En 2024, les licences ont progressé de 11 158 milliers d'euros du fait de l'acquisition de Xirorema Quarries S.A., une entreprise non cotée basée en Grèce et spécialisée dans la production de granulats recyclés. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accroître sa présence dans le secteur des granulats recyclés, en particulier pour ce qui est du traitement des déchets de construction et de démolition.

En outre, les actifs en construction comprennent des coûts liés à une importante initiative informatique visant à mettre en œuvre un système ERP commun à toutes les entités du Groupe. Une fois le déploiement du système ERP achevé dans chaque pays, les coûts correspondants sont reclassés en « logiciels informatiques ».

19. Immobilisations incorporelles (suite)

	<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>						
	Licences	Marques commerciales	Relations avec la clientèle	Logiciels informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Actifs en constructions	Total
Solde au 1 janvier 2023	28 446	14 025	495	27 336	3 189	10 382	83 873
Ajouts	518	–	–	1 819	94	7 527	9 958
Cessions (NBV)	-12	–	–	–	-86	-206	-304
Ajustement lié à l'hyperinflation	4	–	–	–	–	–	4
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	–	–	–	1 297	-16	-1 281	–
Transferts depuis/(vers) d'autres comptes	–	–	–	38	-79	81	40
Dépréciation	-2 109	–	–	–	–	–	-2 109
Charge d'amortissement (note 33)	-749	-334	-427	-5 371	-70	–	-6 951
Écarts de change	-3 423	-488	-68	-648	-190	-59	-4 876
Solde au 31 décembre 2023	22 675	13 203	–	24 471	2 842	16 444	79 635
Solde au 1 janvier 2024	22 675	13 203	–	24 471	2 842	16 444	79 635
Ajouts	146	–	–	2 296	4 591	8 776	15 809
Cessions (NBV)	–	–	–	-1	–	-5	-6
Ajustement lié à l'hyperinflation	195	–	–	6	1	–	202
Additions dues à une acquisition (note 4a)	11 158	–	–	–	–	–	11 158
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	–	–	–	1 613	1 935	-3 548	–
Transferts depuis/(vers) d'autres comptes	–	–	–	695	-323	-23	349
Charge d'amortissement (note 33)	-1 147	-185	–	-5 784	-237	–	-7 353
Écarts de change	-4 010	805	–	923	-210	-70	-2 562
Solde au 31 décembre 2024	29 017	13 823	–	24 219	8 599	21 574	97 232

Notes aux états financiers (suite)

20. Autres actifs non courants

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Dépôts pour les services publics	424	362
Actifs excédentaires des régimes à prestations définies (note 5, 11)	3 886	3 066
Instruments de capitaux	8 475	5 103
Autres actifs non courants	9 154	13 461
	21 939	21 992

Les prises de participation du Groupe se concentrent sur des initiatives de capital-risque destinées à stimuler l'innovation dans l'écosystème de la construction. En s'engageant à investir jusqu'à 36,5 millions d'euros (40 millions de dollars) à moyen terme, le Groupe cherche à établir des partenariats stratégiques qui lui permettent de s'exposer très tôt aux technologies de rupture tout en renforçant sa stratégie de croissance à long terme.

En 2023, le Groupe a investi 1,1 million d'euros dans Zacia Ventures, un fonds mondial de capital-risque en phase de démarrage axé sur la construction durable et l'environnement bâti.

Le Groupe a par ailleurs renforcé son investissement existant dans Rondo Energy, en ajoutant 1,9 million d'euros supplémentaires. Rondo Energy, pionnier américain des solutions de chauffage industriel sans carbone, a obtenu 54 millions d'euros (60 millions de dollars) de financement en collaborant avec des leaders mondiaux de l'industrie, dont le Groupe. Cette injection de capitaux accélérera le déploiement des batteries thermiques Rondo dans le monde entier, révolutionnant ainsi le marché mondial du stockage de l'énergie.

Le Groupe a également investi 0,2 million d'euros dans Carbon Upcycling, une société utilisant une technologie brevetée pour injecter et stocker de manière permanente le CO₂ capturé dans des sous-produits industriels et des minéraux. Ces derniers sont ainsi transformés en matériaux cimentiers haute performance pour la production de ciment et de béton. Cet investissement répond à l'engagement du Groupe de favoriser les efforts de décarbonation et de mettre en œuvre des pratiques de durabilité circulaires et zéro déchet sur l'ensemble de ses marchés.

En outre, le Groupe a investi 0,2 million d'euros dans Natrx Inc collaborant activement à l'amélioration de la réduction des émissions de carbone et de la circularité. Natrx, une start-up basée en Caroline du Nord, développe des technologies naturelles mêlant données, science des matériaux et fabrication avancée. À partir de ciment à faible teneur en carbone provenant de la cimenterie de TITAN America à Roanoke, Natrx utilise sa technologie propriétaire DryForming pour produire des éléments modulaires en béton (ExoForms) qui consolident les littoraux tout en favorisant la restauration de l'habitat marin. En s'appuyant sur l'imagerie satellitaire et l'intelligence artificielle, Natrx adapte des solutions de résilience pour atténuer l'érosion côtière et les risques environnementaux, créant ainsi des « rivages vivants » qui se renforcent au fil du temps.

En 2024, le Groupe a considérablement progressé dans la mise en œuvre de son initiative de capital-risque, lancée en 2023, avec une accélération de ses efforts et un élargissement de son portefeuille d'investissements. Dans le cadre de cette stratégie, le Groupe a noué des partenariats stratégiques et réalisé trois investissements directs supplémentaires dans des entreprises novatrices : Optimitive, C2CA et Concrete.ai.

Le groupe a investi 1,7 million d'euros ont ainsi été investis dans Optimitive, une entreprise spécialisée dans les solutions basées sur l'AA pour l'optimisation industrielle en temps réel. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la volonté de TITAN de tirer parti des technologies de pointe pour améliorer l'excellence de ses opérations. En plus d'être utilisées dans le cadre de la production de clinker et de ciment du Groupe, les solutions d'IA d'Optimitive sont également proposées à des clients tiers dans toute la filière.

En outre, le Groupe a investi 1,0 million d'euros dans C2CA, une entreprise spécialisée dans la revalorisation du béton en fin de vie pour produire des granulats recyclés et des matériaux cimentiers supplémentaires. Cette initiative contribue à la construction durable en proposant des solutions pour le tri et le traitement des déchets de démolition non dangereux, tout en produisant des matériaux de construction de qualité supérieure pour la fabrication de ciment et de béton.

Par ailleurs, le Groupe a investi 0,2 million d'euros dans Concrete.ai, une plateforme d'optimisation des mélanges de béton, et a complété ses investissements existants dans Zacia Ventures de 0,7 million d'euros et dans Natrx Inc. de 0,1 million d'euros.

À ce jour, le Groupe a investi dans six start-ups et deux fonds de capital-risque, développant ainsi un écosystème collaboratif qui met en relation le monde universitaire, les investisseurs, les entrepreneurs et les leaders de l'industrie pour faire avancer l'innovation dans le secteur des matériaux de construction. Ces collaborations stratégiques visent à renforcer l'exposition aux technologies de rupture et la stratégie de croissance du Groupe, en s'alignant sur ses objectifs d'intégration de produits, services et matériaux innovants tout en accélérant les initiatives de durabilité et de transformation numérique.

21. Stocks

Méthode comptable

Les stocks sont présentés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon la valeur la plus basse. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production connexes (sur la base d'une capacité d'exploitation normale), mais exclut les coûts d'emprunt. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des affaires, minoré des coûts d'achèvement et frais de vente estimés.

Il est tenu compte de manière appropriée des éléments endommagés, désuets et à rotation lente. Les réductions de la valeur de réalisation nette ainsi que les pertes de stock sont comptabilisées en coût des ventes pour la période durant laquelle les réductions de valeur ou les pertes surviennent.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Stocks		
Réserves de matières premières et de matériel d'entretien	261 685	243 586
Produits finis et travaux en cours	191 682	162 655
Provision pour les stocks obsolètes	-11 181	-10 764
	442 186	395 477
Analyse de la provision pour dépréciation des stocks		
Solde au 1er janvier	10 764	11 281
Charge pour l'exercice (note 33)	1 941	2 253
Reprise des montants non utilisés (note 33)	-1 310	-2 126
Montants utilisés	-277	-495
Écarts de change	63	-149
Solde au 31 décembre	11 181	10 764

Les filiales du Groupe n'ont pas donné leurs stocks en garantie.

22. Créances et acomptes versés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Créances commerciales	184 468	173 583
Chèques à encaisser	61 835	54 827
Provision pour créances douteuses	-28 162	-28 784
Total créances commerciales	218 141	199 626
Avances des créanciers	10 410	11 695
T.V.A. et autres créances fiscales	14 964	13 814
Acomptes versés	20 609	22 212
Effets à recevoir	50 176	53 070
Coût de la cession partielle d'une filiale (note 37)	9 505	-
Créances des autorités	10 401	12 357
Autres créances	25 007	17 940
Provision pour créances douteuses	-5 039	-4 970
Total autres créances	136 033	126 118
	354 174	325 744

Les créances fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 30-170 jours.

Le solde de billets à recevoir concerne principalement la vente de créances clients par Titan America LLC (TALCC) à une entité à finalité spéciale (SPE) non liée. Plus spécifiquement, TALLC a conclu un accord de vente de créances avec une SPE non liée en 2014 en vertu duquel TALLC a vendu ses créances clients à la SPE en échange d'espèces et de billets à recevoir porteur d'intérêts.

Notes aux états financiers (suite)

22. Créances et acomptes versés (suite)

Méthode comptable

Le Groupe applique l'approche simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'approche utilise une provision pour pertes attendues sur la durée de vie pour toutes les créances, commerciales et autres. Sur cette base, une analyse de dépréciation est effectuée en fin d'exercice en utilisant des taux provisoires fondés sur les jours de retard associés à des regroupements de divers segments de clientèle dotés de caractéristiques similaires. Le calcul reflète le résultat pondéré par la probabilité, la valeur temps de l'argent et les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles à la date du rapport, au sujet des événements passés, des conditions actuelles, des prévisions de conditions économiques futures, en plus des informations spécifiques relatives aux différentes créances. Le Groupe détient en outre des garanties pour assurer les créances commerciales, qui s'élevaient à fin 2024 à 29 442 milliers d'euros (31 décembre 2023 : 24 105 milliers d'euros) (note 35).

Les actifs financiers sont passés par profits et pertes lorsque rien ne permet raisonnablement d'anticiper un recouvrement, par exemple lorsqu'un débiteur ne s'engage pas dans un plan de remboursement avec le Groupe. Lorsque les créances ont été passées par profits et pertes, le Groupe continue d'effectuer des démarches pour tenter de recouvrer la créance due. Lorsque des recouvrements sont effectués, ils sont comptabilisés en résultat.

Les soldes des créances commerciales et des dépréciations sont les suivants :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Taux des pertes de crédit attendues	Créances commerciales	Dépréciations
Au 31 décembre 2024			
Courants	0,57 %	142 111	812
Dues depuis plus de 30 jours	1,52 %	48 366	733
Dues depuis plus de 60 jours	2,29 %	15 600	357
Dues depuis plus de 120 jours	65,28 %	40 226	26 260
		246 303	28 162
Au 31 décembre 2023			
Courants	0,45 %	134 767	609
Dues depuis plus de 30 jours	1,07 %	44 406	473
Dues depuis plus de 60 jours	1,89 %	13 012	246
Dues depuis plus de 120 jours	75,79 %	36 225	27 456
		228 410	28 784
Analyse de la provision pour créances douteuses et autres débiteurs		2024	2023
Solde au 1er janvier		33 754	29 029
Charge pour l'exercice (note 33)		2 637	6 917
Reprise des montants non utilisés (note 33)		-3 020	-1 428
Montants utilisés		-781	-905
Reclassement depuis/vers les autres créances/montants à payer		162	185
Ajouts dus aux acquisitions		26	-
Écarts de change		423	-44
Solde au 31 décembre		33 201	33 754

Les créances dépréciées de manière individuelle concernent principalement des grossistes qui rencontrent des difficultés économiques inattendues. Une partie des créances devrait être recouvrée.

23. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts bancaires

Méthode comptable

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides assortis normalement d'une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition et les découverts bancaires, le cas échéant. Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les passifs courants inscrits à l'état consolidé de la situation financière. Le risque de fluctuation de valeur des éléments qui composent la trésorerie et les équivalents de trésorerie est négligeable.

Les dépôts bancaires à terme se composent de dépôts ayant une échéance de plus de trois mois au moment de leur acquisition et disponibles rapidement de manière anticipée.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Espèces en caisse	78	65
Espèces en banque et dépôts bancaires à court terme	123 205	194 460
	123 283	194 525

Les dépôts bancaires à court terme se composent principalement de comptes courants et de dépôts à terme. Les taux d'intérêt effectifs sur ces dépôts bancaires à court terme sont basés sur des taux variables et négociés au cas par cas.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Dépôt bancaire à terme	–	80 000
	–	80 000

En 2023, Titan Global Finance Plc, une filiale du Groupe au Royaume-Uni, a engagé des dépôts bancaires à court terme de 80 millions d'euros avec des échéances comprises entre trois et six mois, qui ont principalement servi à rembourser les emprunts à court terme en 2024 (note 34).

Notes aux états financiers (suite)

24. Capital-actions et prime

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Actions ordinaires		Prime d'émission	Total	
	Nombre d'actions	€'000	€'000	Nombre d'actions	€'000
Actions émises et entièrement libérées					
Solde au 1 janvier 2023	78 325 475	959 348	5 974	78 325 475	965 322
Solde au 31 décembre 2023	78 325 475	959 348	5 974	78 325 475	965 322
Solde au 31 décembre 2024	78 325 475	959 348	5 974	78 325 475	965 322
Actions propres					
	Nombre d'actions	€'000			
Solde au 1 janvier 2023	3 364 037	54 201			
Actions propres achetées	891 849	14 918			
Actions propres vendues	-109 668	-1 758			
Actions propres utilisées pour régler des paiements fondés sur des actions	-264 223	-4 223			
Solde au 31 décembre 2023	3 881 995	63 138			
Actions propres achetées	757 721	22 443			
Actions propres vendues	-48 758	-823			
Actions propres utilisées pour régler des paiements fondés sur des actions	-493 336	-8 261			
Solde au 31 décembre 2024	4 097 622	76 497			

Le cours moyen des actions ordinaires de TITAN Cement International S.A. pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'est établi à 30,35 euros (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 : 16,69 euros). Le cours de clôture au 31 décembre 2024 était de 39,9 euros (31 décembre 2023 : 21,25 euros).

En 2023, le Groupe a encore amélioré les rendements de ses actionnaires en lançant deux nouveaux programmes de rachat d'actions. En février 2023, le Groupe a achevé un programme de 10 millions d'euros qui avait débuté mi-2022. De même, en novembre 2023, un autre programme de 10 millions d'euros lancé en mars 2023 a été conclu avec succès. Dans la foulée, un programme de rachat d'actions plus important a démarré en novembre 2023 et s'est achevé en août 2024. Par la suite, un nouveau programme de rachat du même montant a été lancé à l'issue du précédent et devrait se poursuivre jusqu'en juin 2025. Les actions rachetées sont soit conservées en tant qu'actions propres, soit utilisées dans le cadre des plans de rémunération en actions des salariés et des dirigeants de la Société.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, la Société a directement acquis 757 721 actions propres (2023 : 779 524 actions directement acquises et 112 325 actions indirectement acquises), soit 1,0% (2023 : 1,14%) de son capital social. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 22 443 milliers d'euros (2023 : 14 918 milliers d'euros). Au 31 décembre 2024, la Société détenait 1 553 213 actions propres (2023 : 1 288 828 actions propres) représentant 1,98% (2023 : 1,65%) de son capital social et Titan Cement Company S.A. (TITAN S.A.), filiale directe de la Société, détenait 2 544 409 actions (2023 : 2 593 167 actions) de la Société, représentant 3,25% (2023 : 3,31%) des droits de vote de la Société.

Titan S.A., filiale directe de la Société, a vendu en 2024 aux employés du Groupe TITAN, en exécution des plans existants d'options sur actions, 48 758 (2023 : 109 668) actions de la Société représentant environ 0,06 % (2023 : 0,14%) du capital social de la Société, pour un montant total de 487 580 euros (2023 : 1 096 680) (soit 10 € par action de la Société).

TITAN Cement International, la société mère, a utilisé 493 336 (2023 : 264 223) actions pour régler les indemnités aux employés du Groupe TITAN en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de plans de paiement fondés sur des actions.

25. Autres réserves

	Réserve legale	Réserve non distribuable	Réserve distribuable	Réserve de reorganisatio n	Réserves pour imprévus	Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales	Réserve de réévaluation	Réserve pour écarts actuariels	Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie	Ecart de conversion sur instruments dérivés	Réserve d'hyperinflatio n	Réserve de conversion de devises étrangères	Total autres réserves
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>													
Solde au 1er janvier 2023	158 770	45 463	363 359	-1 188 374	55 876	35 659	46 782	1 593	26 619	41 115	71 821	-520 493	-861 810
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-816	-160	2 011	-	39 341	-92 347	-51 971
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-	-	-	-5 394	-	-	-	-	-	-5 394
Transfert depuis/(vers) le résultat non distribué	4 084	-	-	-	-	27 811	-2 445	-	-	-	-	-	29 450
Transfert depuis les options sur actions	-	-	-	-	578	-	-	-	-	-	-	-	578
Transfert entre réserves	-	11 273	-11 273	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	162 854	56 736	352 086	-1 188 374	56 454	63 470	38 127	1 433	28 630	41 115	111 162	-612 840	-889 147
Solde au 1er janvier 2024	162 854	56 736	352 086	-1 188 374	56 454	63 470	38 127	1 433	28 630	41 115	111 162	-612 840	-889 147
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-1 258	-3 707	-	36 527	-28 257	3 305
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-	-	-	-10 432	-	-	-	-	-	-10 432
distribué	46 721	-	-	-	9	4 646	-1 863	-	-	-	-	-1 376	48 137
actions	-	-	-	-	543	-	-	-	-	-	-	-	543
Transfert entre réserves	-	13 514	-13 514	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	209 575	70 250	338 572	-1 188 374	57 006	68 116	25 832	175	24 923	41 115	147 689	-642 473	-847 594

Notes aux états financiers (suite)

25. Autres réserves (suite)

Certaines sociétés du Groupe sont tenues, en vertu du droit commercial applicable, de conserver un pourcentage de leurs bénéfices nets annuels à titre de réserve légale. Une telle réserve ne peut pas être distribuée pendant la durée d'exploitation des sociétés du Groupe.

Les « Réserves pour imprévus » comprennent, entre autres, les réserves constituées par certaines filiales du Groupe du fait de l'application des lois environnementales. Par conséquent, leur distribution n'entraîne aucun passif fiscal supplémentaire pour le Groupe ou la Société.

Les « Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales », conformément à la législation fiscale, sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. La distribution des réserves restantes susmentionnées peut être effectuée après l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale annuelle et le paiement de l'impôt applicable. Selon qu'elles soient capitalisées ou distribuées, certaines de ces réserves présentent une charge fiscale différente. Le Groupe n'a pas l'intention de distribuer le montant restant de ces réserves et, par conséquent, n'a pas calculé l'impôt qui découlerait d'une telle distribution.

La « Réserve distribuable » a été créée par réduction du capital social de TITAN Cement International et transfert depuis les bénéfices non distribués. Cette réserve pourra être distribuée à l'avenir, sous réserve de l'approbation de l'organisme compétent concerné.

Conformément aux exigences de la loi belge, la « Réserve non distribuable » représente une réserve équivalente à la valeur des actions propres détenues par TITAN Cement International S.A. et par sa filiale TITAN Cement Company S.A.

Les « Réserves de réévaluation » incluent, entre autres, 44,1 millions d'euros (2023 : 44,8 millions d'euros) représentant la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles que le Groupe détenait en Égypte par le biais de sa participation dans la co-entreprise Lafarge-TITAN Egyptian Investments Ltd, jusqu'à l'acquisition intégrale de la co-entreprise.

La « Réserve pour écarts actuariels » reflète les plus- et moins-values de réévaluation (plus- et moins-values actuarielles) résultant des études actuarielles conduites par les filiales du Groupe pour divers régimes de prestations, de pension ou autres régimes de retraite (note 11).

La « Réserve de conversion de devises étrangères » est utilisée pour comptabiliser les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle inclut en outre l'écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère. Au cours du dernier trimestre 2016, la filiale du Groupe en Égypte, Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. (APCC) a renouvelé le prêt de 76,9 millions d'euros qu'elle avait conclu avec sa société mère en 2010. Conformément à sa méthode comptable, le Groupe comptabilise dans ses états financiers consolidés le prêt intergroupe susmentionné comme faisant partie de l'investissement net dans l'activité égyptienne. Au 31 décembre 2024, cette réserve présente un solde débiteur de 22,0 millions d'euros (2023 : 24,4 millions d'euros).

Les « Écarts de conversion sur position de couverture dérivée » reflètent les écarts de change découlant de la conversion en euros de prêts libellés en devises étrangères ayant été désignés comme couvrant un investissement net pour certaines filiales du Groupe à l'étranger. Ils reflètent également les écarts de change découlant de l'évaluation des instruments financiers utilisés pour couvrir les flux de trésorerie dans le cadre de transactions en devises étrangères.

26. Dividendes et rendement du capital

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dividendes proposés non comptabilisés à la fin de la période de référence

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 8 mai 2025, la distribution d'un dividende de 3,00 euros (trois euros) par action.

Dividendes versés

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2024 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0,85 euro par action à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre à la date du 25 juin 2024.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dividendes versés

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 11 mai 2023 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0,60 euro par action à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre à la date du 29 juin 2023.

27. Emprunts

Méthode comptable

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Au cours des périodes suivantes, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre le produit (net des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions versées lors de la mise en place des facilités de prêt sont comptabilisées comme des coûts de transaction du prêt dans la mesure où il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée. Dans ce cas, la commission est reportée jusqu'à ce que le tirage ait lieu. Lorsque rien n'indique qu'il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée, la commission est capitalisée en tant que paiement anticipé au titre des services de liquidité et amortie sur la durée de la facilité à laquelle elle se rapporte.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf si l'entité du Groupe peut se prévaloir d'un droit inconditionnel de différer le règlement pendant une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Courants		
Emprunts bancaires	4 368	3 020
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	56 281	19 409
Obligations non garanties	–	349 554
Intérêts à payer	5 766	5 864
	66 415	377 847
Non courants		
Emprunts bancaires	194 649	85 002
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	4 446	1 664
Obligations non garanties	397 926	397 696
	597 021	484 362
Total emprunts	663 436	862 209
Échéance des emprunts non courants :		
	2024	2023
Entre 1 et 2 ans	82 077	82 700
Entre 2 et 3 ans	364 224	1 032
Entre 3 et 4 ans	–	249 714
Entre 4 et 5 ans	149 945	–
Plus de 5 ans	775	150 916
	597 021	484 362

La juste valeur de l'emprunt du Groupe est indiquée à la note 29.

En novembre 2024, la filiale du Groupe TITAN Global Finance Plc, a remboursé un montant total de 350 millions d'euros d'obligations garanties par TCI et arrivant à échéance en novembre 2024, avec un coupon annuel de 2,375 %, en recourant à ses propres liquidités et à des contrats bilatéraux à long terme avec des banques grecques.

Notes aux états financiers (suite)

27. Emprunts (suite)

Les taux d'intérêt effectifs pondérés moyens ayant une incidence sur le compte de résultat sont les suivants :

	2024	2023
Emprunts (€)	3,02 %	2,90%
Emprunts (USD)	7,54 %	5,87%
Emprunts (LEK)	5,11 %	5,31%
Emprunts (EGP)	29,73 %	15,85%
Emprunts (TRY)	26,18 %	16,87%

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est précisée à la note 28.

Le Groupe dispose des facilités d'emprunt non utilisées suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2024	2023
Taux variable :		
- Échéant dans l'année à venir	190 877	222 929
- Échéant au-delà d'un an	278 463	242 522

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Méthode comptable

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de départ. Par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de déclaration. Les produits dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les éventuelles plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur des produits dérivés sont directement comptabilisées en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI) puis ultérieurement reclassée en résultat lorsque l'élément de couverture affecte le résultat.

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées comme :

- Des couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.
- Des couvertures des flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé, à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé.
- Des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Au début de la relation de couverture, le Groupe désigne et documente formellement la relation de couverture à laquelle il souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques en rapport avec la couverture.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe déterminera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité de couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité de couverture et la façon dont le ratio de couverture a été déterminé). Une relation de couverture se prête à la comptabilité de couverture si elle répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- Il existe une « relation économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- L'effet du risque de crédit ne « domine pas les variations de valeur » qui découlent de la relation économique.
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est identique à celui qui découle de la quantité d'élément couvert que le Groupe couvre effectivement et de la quantité d'instrument de couverture que le Groupe utilise effectivement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et comme un actif ou un passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures remplissant les critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisées de la manière décrite ci-dessous.

Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de juste valeur et remplissant les critères requis à cet égard sont enregistrées dans le compte de résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. La plus- ou moins-value se rapportant à la fois à la partie efficace et à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux fixe est comptabilisée dans le compte de résultat à la rubrique « Produits/charges financiers ».

Couvertures des flux de trésorerie

La partie effective des plus- ou moins-values résultant de l'évaluation des instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans les réserves, dans le compte « Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie ». La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat, à la rubrique « Produits/charges financiers ».

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat durant les périodes où l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, toute plus- ou moins-value cumulée existant dans les capitaux propres à ce moment reste dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est finalement constatée en résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne devrait plus avoir lieu, la plus- ou moins-value cumulée qui était comptabilisée dans les capitaux propres est immédiatement reclassée en résultat.

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Couverture d'investissement net

Les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures des flux de trésorerie. Lorsque l'instrument de couverture est un dérivé, toute plus- ou moins-value sur l'instrument de couverture en rapport avec la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les écarts de conversion sur la position de couverture dérivée, dans les autres réserves. La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en autres produits/charges dans le compte de résultat. Toutefois, lorsque l'instrument de couverture n'est pas un dérivé (par exemple, un emprunt en devise étrangère), l'ensemble des plus- ou moins-values de change résultant de la conversion d'un emprunt couvrant un tel investissement (y compris toute partie inefficace de la couverture) sont comptabilisées en capitaux propres dans le compte « écarts de conversion sur position de couverture dérivée », parmi les « autres réserves ».

Les plus- ou moins-values accumulées dans les capitaux propres sont incluses dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est (partiellement ou intégralement) cédée. Les « autres réserves » du Groupe comprennent les plus-values issues de telles activités de couverture menées lors d'exercices passés.

Dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture.

Toutes plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur d'instruments financiers qui ne font pas partie d'une relation de couverture sont incluses dans les produits / (charges) financiers, ou les plus- ou moins-values résultant des écarts de change et du coût des ventes dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent, en fonction de leur nature.

Facteurs de risques financiers

Le Groupe, du fait de la nature de son activité et de son implantation géographique, est exposé à des risques de marché, de crédit et de liquidité. La direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques.

La direction générale du Groupe est soutenue par les fonctions Finances et Trésorerie du Groupe, ainsi que par le Comité des risques, qui formulent des avis sur les risques et le cadre approprié de gouvernance des risques pour le Groupe. Le Comité des risques fournit l'assurance à la direction générale du Groupe que les activités liées aux risques financiers du Groupe sont régies par des politiques et procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, mesurés et gérés conformément aux politiques et aux objectifs du Groupe en matière de risques. Toutes les activités sur les produits dérivés à des fins de gestion des risques sont réalisées par des équipes spécialisées et par la fonction Trésorerie, qui disposent des compétences, de l'expérience et de la supervision appropriées. La politique du Groupe interdit toute négociation de produits dérivés à des fins spéculatives. La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le Groupe compte les instruments financiers dérivés suivants dans les postes suivants de l'état consolidé de la situation financière :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants		
Swap de taux d'intérêt - dérivés de transaction	–	1 875
	–	1 875
Actifs courants		
Swap de taux d'intérêt - dérivés de transaction	683	–
Contrats de fret à terme - dérivés de transaction	–	115
Contrats à terme sur le gaz naturel - couverture des flux de trésorerie	–	9
Contrats à terme - dérivés de transaction	–	4 801
	683	4 925
Passifs non courants		
Swaps de devises - dérivés de transaction	8 103	–
	8 103	–
Passifs courants		
Contrats à terme - dérivés de transaction	976	–
Swaps de devises - dérivés de transaction	–	9 513
	976	9 513

Lorsque tous les critères pertinents sont remplis, la comptabilité de couverture est appliquée pour supprimer la discordance comptable entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Toutefois, lorsque les dérivés ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, ou que le Groupe choisit de ne pas désigner une relation de couverture entre un dérivé et un élément couvert, ils sont classés comme des dérivés de transaction à des fins comptables et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le tableau suivant indique les montants bruts des instruments financiers dérivés susmentionnés par rapport à leur règlement intermédiaire, qui est reçu ou payé, tels qu'ils sont représentés dans les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, afin de résumer la situation nette totale du Groupe.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Situation nette - Actif/(Passif)		
	Juste valeur des instruments financiers dérivés	intermédiaire des instruments financiers dérivés	Solde net
Solde au 31 décembre 2024			
Contrats à terme - échus en 2025	-976	596	-380
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2025	683	-293	390
Contrats de fret à terme - échus en 2024	–	-12	-12
Swaps de devises - échus en 2027	-2 847	1 274	-1 573
Swaps de devises - échus en 2029	-5 256	2 354	-2 902
	-8 396	3 919	-4 477
Solde au 31 décembre 2023			
Contrats à terme - échus en 2024	4 801	-4 580	221
Contrats à terme sur gaz naturel - échus en 2024	9	–	9
Contrats de fret à terme - échus en 2024	115	75	190
Swaps de devises - échus en 2024	-9 513	10 378	865
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2025	1 875	-1 884	-9
	-2 713	3 989	1 276

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché comprend trois principaux types de risques : le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est exposé au risque de change. Le risque de change résulte de transactions commerciales futures, des actifs et passifs comptabilisés, principalement des emprunts, libellés dans une devise qui n'est pas la devise fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe et des investissements internationaux.

Les risques de change sont gérés au moyen de couvertures naturelles (à savoir des emprunts libellés dans la même monnaie que les actifs financés, qui créent une couverture naturelle pour les investissements dans les filiales étrangères exposées au risque de change), mais aussi via le recours à des swaps de change et des contrats de change à terme.

Toutefois, une partie du financement des activités du Groupe aux États-Unis, en Albanie et dans d'autres pays où ses filiales sont actives est libellée dans des monnaies différentes de leurs monnaies fonctionnelles, par exemple l'euro. Le refinancement de ces montants en monnaies locales ainsi que les opérations de couverture de change sont réexaminés à intervalles réguliers.

Le tableau ci-dessous présente les soldes de financement des activités du Groupe au 31 décembre 2024, en euros, pour les filiales du Groupe dont les monnaies fonctionnelles sont :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
USD	345 600	309 640
LEK	18 058	22 000
TRY	10 413	9 735
EGP	28 920	28 920

Durant l'année, l'exposition d'emprunt aux États-Unis a été couverte au moyen de dérivés considérés comme des activités de négociation.

En août 2018, TITAN America LLC (TALLC) a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt en devises arrivant à échéance en novembre 2024. Ces dérivés étaient conçus pour couvrir les paiements d'intérêts et l'exposition au change découlant du prêt à taux fixe de 150 millions d'euros sur sept ans consenti par TITAN Global Finance (TGF) en décembre 2017, qui est lui aussi arrivé à échéance en novembre 2024. En 2024, les swaps de taux d'intérêt en devises ont entraîné une perte de 5,0 millions d'euros, avec la comptabilisation de 6,9 millions d'euros en « moins-value découlant des écarts de change » et une plus-value de 1,9 million d'euros comptabilisée dans les « produits financiers » du compte de résultat consolidé. En parallèle, une plus-value liée au prêt a été enregistrée puisque les deux instruments ont évolué en sens inverse, ce qui a donné lieu à des plus-values de change de 6,9 millions d'euros, également comptabilisées au poste « moins-value découlant des écarts de change ».

En avril 2024, TALLC a conclu un nouveau swap de taux d'intérêt en devises devant arriver à échéance en juin 2029 afin de couvrir les paiements d'intérêts et l'exposition au change découlant d'un emprunt obtenu auprès de TGF. Ces nouveaux swaps de taux d'intérêt en devises ont entraîné une perte de 5,2 millions d'euros en 2024, avec la comptabilisation de 6,1 millions d'euros en « moins-value découlant des écarts de change » et une plus-value de 0,9 million d'euros comptabilisée dans les « produits financiers » du compte de résultat consolidé. À nouveau, une plus-value liée au prêt a été enregistrée puisque les deux instruments ont évolué en sens inverse, ce qui a donné lieu à des plus-values de change de 6,1 millions d'euros, également comptabilisées au poste « moins-value découlant des écarts de change ».

Par la suite, en novembre 2024, TALLC a conclu un swap de taux d'intérêt en devises supplémentaire arrivant à échéance en juillet 2027, poursuivant ainsi sa stratégie de couverture des paiements d'intérêts et de l'exposition au change découlant de ses accords de financement auprès de TGF. Ces contrats de swap ont donné lieu à une moins-value de 2,9 millions d'euros sur l'année. 2,5 millions d'euros ont été comptabilisés en « moins-value découlant des écarts de change » et ont été compensés par une plus-value de change correspondante de 2,5 millions d'euros enregistrée dans le même poste. La moins-value restante de 0,4 million d'euros a été enregistrée dans les « charges financières » dans le compte de résultat consolidé.

En outre, en 2024, TALLC a conclu divers contrats à terme à court terme dans le but de couvrir le risque de change découlant de passifs financiers libellés en euros. Plus précisément, la société a exécuté des contrats à terme EUR/USD présentant différentes échéances tout au long de l'année 2024 et au premier trimestre 2025 afin de couvrir des contrats d'emprunt pour un total de 45,6 millions d'euros (2023 : 159,3 millions d'euros). L'impact de ces contrats en 2024 s'est élevé à une moins-value de 8,2 millions d'euros, comptabilisée au poste « moins-value découlant des écarts de change » du compte de résultat consolidé. Cette moins-value a été partiellement atténuée par la plus-value liée au prêt, les écarts de change des prêts ayant évolué en sens inverse des contrats à terme, ce qui a donné lieu à des plus-values de change de 5,6 millions d'euros, comptabilisées au poste « Moins-value découlant des écarts de change ».

En 2024, les moins-values de change nettes totales comptabilisées dans le compte de résultat consolidé se sont élevées à 1,6 million d'euros (2023 : 27,6 millions d'euros). Ces moins-values sont analysées plus en détail en plus-values de change nettes de 22,0 millions d'euros (2023 : moins-values de 36,5 millions d'euros) et en moins-values de juste valeur sur instruments dérivés de 23,7 millions d'euros (2023 : plus-values de 8,9 millions d'euros) (note 7).

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le Groupe a également comptabilisé des plus-values de change sur la conversion d'opérations à l'étranger pour un montant de 22,0 millions d'euros dans l'état consolidé du résultat global. Ces plus-values ont été principalement le résultat de la baisse de l'euro face au dollar américain (plus-value de 42,5 millions d'euros) et au lek albanais (plus-value de 7,3 millions d'euros) ainsi que de la hausse de l'euro face à la livre égyptienne (moins-value de 43,3 millions d'euros), au real brésilien (moins-value de 15,9 millions d'euros) et à la lire turque (moins-value de 15,6 millions d'euros). En outre, une plus-value de 46,8 millions d'euros a été comptabilisée dans les plus-/-(moins-)values de change sur la conversion des opérations à l'étranger dans les autres éléments du résultat global, en raison de l'indexation des capitaux propres des filiales turques en vertu de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

L'année précédente, les moins-values de change sur la conversion d'opérations à l'étranger se sont élevées à 50,7 millions d'euros, principalement en raison de la baisse de l'euro face au real brésilien (plus-value de 3,5 millions d'euros) et au lek albanais (plus-value de 10,0 millions d'euros) ainsi que de la hausse de l'euro face au dollar américain (moins-value de 21,8 millions d'euros), à la livre égyptienne (moins-value de 36,4 millions d'euros) et à la lire turque (moins-value de 55,5 millions d'euros). En outre, une plus-value de 50,3 millions d'euros a été comptabilisée dans les plus-/-(moins-)values de change sur la conversion des opérations à l'étranger dans les autres éléments du résultat global, en raison de l'indexation des capitaux propres des filiales turques du fait d'une hyperinflation.

Analyse de la sensibilité aux variations des taux de change

Le tableau suivant montre la sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres du Groupe à des variations raisonnables des taux de change variables du dollar américain, du dinar serbe, de la livre égyptienne, de la livre sterling, de la lire turque, du lek albanais et du real brésilien, toutes les autres variables étant constantes.

Le calcul de l'« Effet sur le résultat avant impôts » se fonde sur la moyenne des taux de change sur l'exercice et le calcul de l'« Effet sur les capitaux propres » se fonde sur les variations des taux de change à la fin de l'exercice.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>				
	Taux de change	Augmentation/ diminution des taux de change par rapport à l'EUR	Effet sur le profit avant impôts	Effet sur les capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2024	USD	5 %	11 208	37 847
		-5 %	-10 141	-34 243
	RSD	5 %	1 576	1 672
		-5 %	-1 426	-1 513
	EGP	5 %	-138	3 896
		-5 %	125	-3 525
	GBP	5 %	105	649
		-5 %	-95	-587
	TRY	5 %	-92	7 618
		-5 %	83	-6 892
	ALL	5 %	1 285	6 550
		-5 %	-1 162	-5 927
	BRL	5 %	98	6 462
		-5 %	-89	-5 846
Exercice clos le 31 décembre 2023	USD	5 %	10 339	34 971
		-5 %	-9 354	-31 641
	RSD	5 %	1 424	1 749
		-5 %	-1 289	-1 583
	EGP	5 %	77	6 773
		-5 %	-69	-6 128
	GBP	5 %	182	537
		-5 %	-165	-485
	TRY	5 %	486	6 032
		-5 %	-440	-5 458
	ALL	5 %	1 625	6 896
		-5 %	-1 471	-6 240
	BRL	5 %	75	7 295
		-5 %	-68	-6 600

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Risque de prix

Le Groupe est exposé à la volatilité des prix de l'électricité, des coûts des combustibles, des taux de fret ou d'autres coûts de transport, et du coût des matières premières qui constituent les éléments les plus importants de la base de coûts du Groupe. En 2023, le Groupe a conclu les contrats dérivés suivants afin de couvrir son exposition aux variations de prix du gaz naturel, du charbon, de l'électricité et du fret :

1) En 2023, TALLC a conclu une série de transactions de swap de gaz naturel afin de figer une partie de la composante mensuelle NYMEX de ses coûts de gaz naturel en 2023 et 2024. Le montant notionnel total des contrats de swap était de 420 000 MMBtus, dont 390 000 MMBtus restants au 31 décembre 2023, avec une date de règlement final en juin 2024. TALLC a établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats mensuels de gaz naturel prévus et hautement probables au cours des années 2023 et 2024 et les contrats de swap. En raison de la coïncidence des termes économiques, aucune inefficacité n'était prévue dans cette relation de couverture et aucune n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en 2024.

En rapport avec ces relations de couverture des flux de trésorerie liés au gaz naturel, TALLC a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une moins-value de 0,1 million d'euros qu'elle a reclassée dans le compte de résultat en 2024 (en 2023, TALLC avait comptabilisé une moins-value de 4,1 millions d'euros et reclassé une moins-value de 6,8 millions d'euros). Au 31 décembre 2024, TALLC ne possédait aucune réserve résiduelle dans la « réserve de couverture sur couvertures des flux de trésorerie » (31 décembre 2023 : solde créditeur de 7 millions d'euros).

2) En 2023, Arresa Marine Co a conclu divers accords de fret à terme (forward freight agreements, FFA), qui ont fait l'objet d'une novation en faveur de Themis Holdings Ltd en octobre 2023. Ces FFA, avec des échéances prévues en 2023 et 2024, étaient destinés à couvrir une partie des fluctuations des coûts de fret. Les FFA ont été classés comme des dérivés de trading et leur moins-value totale de 16 milliers d'euros sur 2024 (2023 : moins-value de 0,2 million d'euros) a été comptabilisée dans le poste « coût des ventes » du compte de résultat consolidé.

3) En 2023, deux filiales grecques, TITAN Cement Company S.A. et Interbeton Construction Materials S.A., ont conclu un contrat d'achat d'électricité (PPA) pour couvrir leur exposition aux variations des prix de l'électricité (note 3). À la signature du contrat, les filiales ont établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats (consommation) d'électricité prévus et hautement probables au cours de la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2033 et le PPA virtuel de la période B. La relation économique ainsi que l'efficacité de l'élément couvert (c'est-à-dire les achats d'électricité prévus et hautement probables) et de l'instrument dérivé (PPA virtuel) sont testées à l'aide d'une méthode quantitative. En 2024, les filiales ont conclu un contrat supplémentaire apportant des modifications qui ont affecté le traitement comptable du PPA. Plus précisément, le PPA virtuel a été converti en PPA physique (note 3), avec pour résultat la décomptabilisation du dérivé et la fin de la relation de couverture des flux de trésorerie. À la date de modification, la juste valeur de l'instrument dérivé comptabilisé dans la « réserve de couverture sur couvertures des flux de trésorerie » des capitaux propres était nulle.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché concerne principalement les obligations liées à la dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt variables.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en ayant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixe et variable. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé en fonction des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement. Des dérivés de taux d'intérêt peuvent occasionnellement être utilisés pour atténuer le risque concerné et équilibrer la répartition taux fixes/taux variables des emprunts du Groupe.

Au 31 décembre 2024, le ratio taux d'intérêt fixes / taux d'intérêt variables du Groupe, en tenant compte de l'encours des swaps croisés de taux d'intérêt et de devises et des swaps de taux d'intérêt, s'élevait à 67 %/33 % (31 décembre 2023 : 90 %/10 %).

Les tendances des taux d'intérêt et la durée des besoins de financement du Groupe font l'objet d'un suivi prospectif. Par conséquent, les décisions concernant la durée des emprunts et la répartition entre taux fixe et taux variable sont prises au cas par cas.

1) En juin 2021, TGF a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différé afin de couvrir partiellement le risque d'augmentation du taux de swap moyen futur lié à une future émission de dette hautement probable. À la création du contrat, TGF a établi une relation de couverture de flux de trésorerie entre le swap de taux d'intérêt et l'émission future hautement probable de dette à l'aide de documents formels. Le swap de taux d'intérêt à cinq ans à départ différé, fixe contre variable, basé sur l'EURIBOR, d'un montant notionnel de 250 millions d'euros et d'une échéance allant jusqu'à octobre 2023, a été désigné comme l'instrument de couverture pour une couverture à 100 % des paiements d'intérêts futurs découlant de l'émission de dette prévue hautement probable en 2023. En 2022, TGF a résilié le swap de taux d'intérêt à départ différé et a réussi à verrouiller une plus-value totale de 29 millions d'euros, qui a été comptabilisée dans les capitaux propres en tant que réserve de couverture des flux de trésorerie (note 25).

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

En décembre 2023, TGF a émis 150 millions d'euros d'obligations assorties d'un coupon fixe de 4,25 %, avec pour résultat la reclassification de 3,7 millions d'euros (note 25) depuis la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le compte de résultat en 2024 pour compenser les paiements d'intérêts réels. Le solde restant de la réserve sera conservé jusqu'à la réalisation des flux de trésorerie couverts correspondants.

2) En mai 2022, au vu de l'inflation élevée et de l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché américain, TALLC a conclu un swap de taux d'intérêt fixe contre taux d'intérêt variable pour couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêt variables de sa dette à court terme en dollars et pour se protéger contre les fluctuations futures des charges financières. Le swap de taux fixe contre taux variable d'un montant notionnel de 100 millions de dollars américains couvre le taux de financement au jour le jour sécurisé (Secured Overnight Financing Rate, SOFR) calculé quotidiennement sur une base trimestrielle, pour une période de trois ans.

Au premier trimestre 2023, TALLC a procédé à la transaction exactement inverse, c'est-à-dire que TALLC paie un taux d'intérêt variable et reçoit un taux d'intérêt fixe à un niveau plus élevé que celui payé lors de la transaction initiale en 2022. Grâce à ces deux transactions, TALLC a pu payer un taux d'intérêt variable à moindre coût.

En 2024, TALLC a comptabilisé une plus-value de 0,1 million d'euros (2023 : moins-value de 0,2 million d'euros) à la rubrique « produits financiers » du compte de résultat consolidé au titre des transactions susmentionnées.

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt est limité au niveau du compte de résultat et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du Groupe, comme le montre le tableau d'analyse de la sensibilité ci-dessous :

Analyse de la sensibilité des emprunts du Groupe aux variations des taux d'intérêt

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Variation du taux d'intérêt	Effet sur le bénéfice avant impôts
	(+/-)	(-/+)
Exercice clos le 31 décembre 2024	EUR	1 947
	USD	301
	ALL	161
	TRY	–
Exercice clos le 31 décembre 2023	EUR	831
	USD	–
	ALL	131
	TRY	3

Remarque : Le tableau ci-dessus exclut l'impact positif des intérêts perçus sur les dépôts.

b) Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de concentrations significatives du risque de crédit. Les créances clients se rapportent principalement à une vaste clientèle, étendue en termes de répartition géographique. Toutes les sociétés du Groupe surveillent en continu la situation financière de leurs débiteurs. Lorsque cela est jugé nécessaire, des garanties supplémentaires sont demandées pour sécuriser le crédit. Des provisions pour dépréciation pour perte de valeur sont constituées à l'égard des risques de crédit spécifiques. Au 31 décembre 2024 il n'existe pas de risques de crédit significatifs liés à un encours problématique qui ne soient pas déjà couverts par une provision pour créances douteuses.

Le risque de crédit résultant de l'incapacité des établissements financiers à honorer leurs obligations envers le Groupe dans le cadre de placements, investissements et de produits dérivés, est atténué par des limites prédéfinies sur le degré d'exposition à chaque établissement financier, ainsi que par le recours au mécanisme de garantie des accords de soutien au crédit (accords CSA). Ces limites pré-définies sont fixées conformément aux politiques de l'équipe Trésorerie du Groupe. Au 31 décembre 2024, la majorité des actifs financiers et des instruments financiers dérivés du Groupe étaient détenus auprès d'établissements financiers de premier ordre faisant l'objet d'accords de soutien au crédit prédéfinis.

c) Risque de liquidité

Outre ses flux de trésorerie d'exploitation, le Groupe conserve suffisamment de liquidités et autres actifs liquides, mais aussi d'importantes lignes de crédit engagées auprès de plusieurs banques internationales pour assurer le respect de ses obligations financières. L'équipe Trésorerie du Groupe contrôle le financement de ce dernier ainsi que la gestion des actifs liquides.

Notes aux états financiers (suite)

28. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des dettes financières et locatives aux 31 décembre 2024 et 2023, sur la base des paiements sur contrat non actualisés

	Exercice clos le 31 décembre 2024					Total
	< 1 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>						
Emprunts	18 433	22 283	37 827	653 133	1 921	733 597
Dettes locatives	1 849	7 071	8 369	42 841	28 812	88 942
Instruments financiers dérivés	–	976	–	8 103	–	9 079
de produits dérivés	12	293	–	–	–	305
Autres passifs non courants	–	–	–	4 296	–	4 296
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	227 362	137 503	18 546	–	–	383 411
	247 656	168 126	64 742	708 373	30 733	1 219 630
Exercice clos le 31 décembre 2023						
Emprunts	6 339	18 260	372 477	382 061	155 254	934 391
Dettes locatives	1 381	6 809	7 996	40 492	28 052	84 730
Instruments financiers dérivés	–	–	9 513	–	–	9 513
de produits dérivés	–	4 580	–	1 884	–	6 464
Autres passifs non courants	–	–	–	3 654	–	3 654
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	150 960	202 080	15 914	–	–	368 954
	158 680	231 729	405 900	428 091	183 306	1 407 706

d) Gestion des fonds propres

L'objectif principal de la gestion des capitaux du Groupe consiste à assurer le maintien de ratios de fonds propres sains, en vue de soutenir les opérations du Groupe et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère sa structure de capital avec prudence en ce qui concerne le ratio de levier financier, comme en atteste le rapport entre le passif total et le total des fonds propres, mais aussi le rapport entre la dette nette et l'EBITDA. La politique du Groupe consiste à maintenir des ratios de levier financier compatibles avec un profil « investment grade ».

Le Groupe inclut dans la dette nette les éléments suivants : a) les prêts porteurs d'intérêts, b) les emprunts et c) les dettes locatives, moins a) la trésorerie, b) les équivalents de trésorerie et c) un dépôt bancaire à terme, qui servira principalement à rembourser des obligations à court terme arrivant à échéance en 2024.

	2024	2023
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
		Retraité *
Emprunts à long terme (note 27)	597 021	484 362
Dettes locatives à long terme (note 16)	65 175	56 663
Emprunts à court terme (note 27)	66 415	377 847
Dettes locatives à court terme (note 16)	16 720	15 517
Dette	745 331	934 389
Moins : dépôt bancaire à terme (note 23)	–	80 000
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (note 23)	123 283	194 525
Dette nette	622 048	659 864
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	580 125	540 314
Total passif	1 458 064	1 631 719
Total capitaux propres	1 824 513	1 579 721

* Voir la note 14 pour plus de détails sur le retraitement.

29. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur

Une comparaison par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe est présentée ci-dessous.

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2024	2023	2024	2023
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers				
Au coût amorti				
Autres actifs financiers non courants	2 883	8 453	2 883	8 593
Créances commerciales	218 141	199 626	218 141	199 626
Dépôt bancaire à terme	–	80 000	–	80 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123 283	194 525	123 283	194 525
Autres actifs financiers courants	66 269	77 115	66 269	77 115
Juste valeur par les autres éléments du résultat global				
Instruments financiers dérivés - courants	–	9	–	9
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	–	1 875	–	1 875
- non courantes	3 628	–	3 628	–
Autres actifs financiers non courants	8 475	5 103	8 475	5 103
Instruments financiers dérivés - courants	683	4 916	683	4 916
- courantes	596	10 453	596	10 453
Autres actifs financiers courants	30	30	30	30
Passifs financiers				
Au coût amorti				
Emprunts à long terme	597 021	484 362	599 680	480 782
Autres passifs financiers non courants	18	8	18	8
Emprunts à court terme	66 415	377 847	66 415	373 796
Autres passifs financiers courants	370 773	362 107	370 773	362 107
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	8 103	–	8 103	–
non courantes	–	1 884	–	1 884
Instruments financiers dérivés - courants	976	9 513	976	9 513
courantes	305	4 580	305	4 580

Selon les évaluations de la direction, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les dettes fournisseurs, les découverts bancaires et autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement des échéances à court terme de ces instruments.

Hiérarchie de la juste valeur

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des actifs et des passifs, obtenue selon la méthode d'évaluation :

Niveau 1 : à partir des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur sont observables, directement ou indirectement, et comprend les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas si activement négociés.

Niveau 3 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur ne sont pas des données de marché observables.

Notes aux états financiers (suite)

29. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs du Groupe.

	Juste valeur		Hiérarchie de la juste valeur
	2024	2023	
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>			
Actif			
Immeubles de placement	11 025	11 018	Niveau 3
Autre actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	8 505	5 133	Niveau 3
Instruments financiers dérivés	683	6 800	Niveau 2
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	4 224	10 453	Niveau 2
Passif			
Emprunts à long terme	599 680	394 267	Niveau 2
Emprunts à long terme	–	86 515	Niveau 3
Emprunts à court terme	–	345 503	Niveau 2
Emprunts à court terme	66 415	28 293	Niveau 3
Instruments financiers dérivés	9 079	9 513	Niveau 2
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	305	6 464	Niveau 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations à la juste valeur de niveau 1 et 2 au cours de la période et aucun transfert vers ou depuis les évaluations à la juste valeur de niveau 3 en 2024.

La juste valeur des immeubles de placement de niveau 3 est estimée par le Groupe, qui fait appel à des évaluateurs externes, indépendants et certifiés. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une liquidation ou une vente forcée. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

Pour les emprunts à long et à court terme de niveau 2, l'évaluation de la juste valeur se fonde sur des paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques au pays ou les cotations de prix à la date de clôture. Plus spécifiquement, les prix du marché ou les cotations des courtiers pour les instruments spécifiques ou pour des instruments similaires sont utilisés.

Pour la majorité des emprunts du niveau 3, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes des valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont proches des taux du marché en vigueur ou puisque les emprunts sont à court terme. Les justes valeurs des emprunts non courants du niveau 3 sont basées sur des flux de trésorerie actualisés en utilisant un taux d'emprunt qui prévaut dans les conditions actuelles du marché.

Les instruments financiers dérivés de niveau 2 comprennent les contrats de change à terme, les swaps croisés de taux d'intérêt et de devises, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur le gaz naturel, les contrats de fret à terme. Le Groupe utilise différentes méthodes et formule des hypothèses basées sur les conditions du marché à chaque date de rapport. Les contrats susmentionnés ont été évalués à leur juste valeur en utilisant : a) les taux de change à terme qui sont cotés sur le marché actif, b) les taux d'intérêt à terme extraits des courbes de rendement observables, c) les prix des contrats à terme standardisés sur le gaz naturel américain Henry Hub qui sont cotés sur le marché actif et d) les prix de fret à terme Baltic Supramax 10TC 58kt qui sont cotés sur le marché actif.

Les autres financiers de niveau 3 à la juste valeur par le biais du compte de résultat se rapportent principalement aux investissements dans des fonds immobiliers étrangers et dans des sociétés de technologie de décarbonation et d'électrification qui transforment l'électricité renouvelable en chaleur, dans lesquels le Groupe détient un pourcentage non significatif. Leur évaluation est effectuée sur la base de leurs états financiers.

30. Provisions

Méthode comptable

Provisions et imprévus

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains et sont comptabilisées lorsque le Groupe supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Lorsque le Groupe s'attend au remboursement d'une provision, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement lorsqu'il est quasiment certain. La charge relative à toute provision est présentée au compte de résultat nette de tout remboursement.

Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. Le Groupe comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les avantages économiques découlant d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engendrés par la satisfaction des obligations contractuelles.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation de contrats de location et le paiement des indemnités de fin de contrat de travail et sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le Groupe s'est engagé juridiquement ou implicitement à payer. Les coûts liés aux activités courantes du Groupe ne sont pas prévus à l'avance.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et les risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Restauration des sites, réhabilitation des carrières et coûts environnementaux

Les sociétés du Groupe sont généralement tenues de réaménager les terrains utilisés pour les carrières et les sites de transformation au terme de leur durée de vie utile de sorte que leur état soit jugé acceptable par les autorités compétentes et en accord avec les politiques environnementales du Groupe. Des provisions pour restauration de l'environnement sont comptabilisées lorsque le Groupe supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation, dont le montant a été estimé de façon fiable.

Les provisions liées aux dommages environnementaux représentent le coût futur estimé de la réparation. L'estimation des coûts futurs de ces obligations est un processus complexe, qui exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement.

L'estimation de ces coûts se fonde sur une évaluation des informations factuelles alors disponibles pour chaque site et tient compte de facteurs tels que les technologies existantes, les lois et règlements en vigueur et l'expérience antérieure en matière d'assainissement des sites. Ces évaluations comportent des incertitudes intrinsèques, principalement en raison de conditions inconnues, de l'évolution des réglementations gouvernementales et des normes juridiques en matière de responsabilité, de la durée prolongée des périodes d'assainissement et de l'évolution des technologies. Les passifs environnementaux et d'assainissement prévus reflètent les informations dont dispose la direction au moment de la détermination du passif et sont ajustés périodiquement, à mesure des efforts d'assainissement déployés ou de la mise à disposition de nouvelles informations techniques ou juridiques.

Les coûts estimés liés à ces activités de réhabilitation sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures prévues. Lorsque l'effet du passage du temps n'est pas significatif, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie non actualisés. Lorsqu'une obligation de fermeture et de préservation de l'environnement découle d'activités de développement d'une carrière/mine, ou est liée au déclassement d'une immobilisation corporelle, la provision peut être capitalisée au titre du coût de l'actif associé (incorporel ou corporel). Le coût capitalisé est amorti sur la durée d'utilité de l'actif et toute variation de la valeur actualisée nette du passif attendu est incluse dans les charges financières, sauf si elle résulte de changements au niveau des estimations comptables de l'évaluation.

Plans d'intéressement et d'attribution de primes

Un passif au titre des avantages du personnel prenant la forme de plans d'intéressement et d'attribution de primes est comptabilisé dans les autres provisions lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il existe un plan formel et les montants à payer sont déterminés avant la publication des états financiers ; ou
- la pratique passée permet aux employés d'anticiper de façon légitime le versement d'un bonus/intéressement aux bénéficiaires et le montant peut être déterminé avant la publication des états financiers.

Notes aux états financiers (suite)

30. Provisions (suite)

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		1er janvier 2024	Reclassifications	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilisés	Détricotage de l'actualisation (note 7)	Montants utilisés	Acquisition d'entreprise (note 4a)	Ecarts de change	31 décembre 2024
Provisions pour restaurations	a	40 609	-555	5 014	-4 638	1 276	-6 158	144	1 932	37 624
Réserves d'assurance	b	22 616	—	39 143	-1 470	—	-39 326	—	1 321	22 284
impôts	c	1 601	—	26	—	—	-116	—	-474	1 037
Provisions pour litiges	d	230	1 361	—	—	—	-17	—	-39	1 535
Provisions pour la remise en état des équipements loués	e	5 871	—	3 278	—	—	—	—	375	9 524
Autres provisions	f	13 717	—	5 859	-6 488	1 336	-1 948	—	-195	12 281
		84 644	806	53 320	-12 596	2 612	-47 565	144	2 920	84 285

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		1er janvier 2023	Reclassifications	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilisés	Détricotage de l'actualisation (note 7)	Montants utilisés	Acquisition d'entreprise (note 4a)	Ecarts de change	31 décembre 2023
Provisions pour restaurations	a	27 581	-9	13 907	-1 124	1 246	-194	—	-798	40 609
Réserves d'assurance	b	20 049	-34	35 627	—	—	-32 214	—	-812	22 616
impôts	c	2 821	117	36	-89	—	-725	—	-559	1 601
Provisions pour litiges	d	205	—	89	—	—	-20	—	-44	230
Provisions pour la remise en état des équipements loués	e	4 070	—	1 801	—	—	—	—	—	5 871
Autres provisions	f	11 977	-103	9 675	-1 362	813	-6 704	—	-579	13 717
		66 703	-29	61 135	-2 575	2 059	-39 857	—	-2 792	84 644

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Provisions non courantes	65 994	67 082
Provisions courantes	18 291	17 562
	84 285	84 644

a. La provision pour restauration correspond à la valeur actualisée du coût estimé de la réhabilitation des sites de carrières et autres passifs similaires après la fermeture. La direction de l'usine et les équipes environnementales procèdent à un examen annuel de l'étendue des travaux de remise en état, en se concentrant sur les coûts estimés, les réglementations actualisées et les modifications des obligations contractuelles. Réhabilitation des carrières et des mines de sable sont effectuées périodiquement et comprennent une évaluation précise de l'état des carrières, l'exploration de nouvelles technologies et la consultation d'experts tiers. Il est prévu que le montant de la provision pour restauration soit utilisé au cours des 1 à 50 prochaines années.

b. Les réserves d'assurance représentent le coût prévu des paiements de créances liées au risque et aux demandes d'indemnisation de travailleurs, en plus des coûts d'assurance santé pris en charge.

c. La provision pour autres taxes représente les obligations futures pour d'autres taxes telles que les droits de timbre, la taxe sur les ventes, l'impôt sur les salaires des employés, etc. Il est prévu que ce montant soit utilisé dans son intégralité au cours des cinq prochaines années.

d. Des provisions pour litiges ont été constituées pour des réclamations formulées par des tiers à l'encontre de certaines sociétés du Groupe. Ces provisions représentent les réserves financières mises de côté pour couvrir les coûts juridiques potentiels, les règlements ou les compensations résultant de procès liés à des matériaux défectueux, à des litiges contractuels, à des demandes d'indemnisation des travailleurs, à des affaires concernant les avantages et les cotisations des employés des années précédentes, et à des demandes de réévaluation des actions. La plus grande partie de ces provisions devrait être utilisée au cours des 1 à 5 prochaines années.

e. D'une provision pour la réhabilitation des wagons de chemin de fer loués à hauteur.

f. Les autres provisions comprennent des montants pour les passifs liés au personnel s'élevant à 8,8 millions d'euros (2023 : 8,5 millions d'euros) et d'autres risques. L'échéancier des sorties de trésorerie futures s'étale sur les 1 à 10 prochaines années.

31. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes.

Méthode comptable

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe respectera l'ensemble des conditions qui y sont liées.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique sur les périodes au cours desquelles le Groupe comptabilise en charges les coûts connexes que les subventions visent à compenser. Plus précisément, les subventions publiques posant comme condition principale l'achat, la construction ou l'acquisition de toute autre manière par le Groupe d'actifs non courants sont comptabilisées en tant que produits différés dans l'état de la situation financière et transférées au compte de résultat sur une base systématique et rationnelle pour toute la durée d'utilité des actifs concernés.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Subventions publiques	2 910	3 080
Passif du plan d'incitations à long terme (note 12)	–	18 903
Impôt complémentaire sur le revenu, Pilier 2	3 552	–
Autres passifs non courants	4 296	3 654
	10 758	25 637
Analyse des subventions publiques :		
Non courantes	2 910	3 080
Courantes (note 32)	69	69
	2 979	3 149
Solde d'ouverture	3 149	3 353
Amortissement (note 33)	-170	-204
Solde de clôture	2 979	3 149

Les subventions publiques en rapport avec des dépenses d'investissement sont comptabilisées comme des passifs à long terme et amorties selon la méthode linéaire, sur la base de la durée d'utilité estimée de l'actif visé par la subvention.

Les subventions publiques reçues au titre de dépenses sont reflétées dans le compte de résultat lorsque la dépense correspondante est encourue, de sorte que la dépense est mise en correspondance avec le revenu reçu.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Produits à reporter	–	786
Passifs sur contrat non courants	–	786

Notes aux états financiers (suite)

32. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Dettes fournisseurs	321 282	313 239
Autres éléments à payer	22 668	23 477
Charges à imputer	39 351	32 105
Sécurité sociale	4 004	3 573
Dividendes à payer	110	133
Subventions publiques (note 31)	69	69
Autres impôts	13 090	13 732
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	400 574	386 328

Les dettes fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 10-180 jours. Les autres créiteurs ne sont pas porteurs d'intérêts et leur durée moyenne est d'un mois.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Acomptes/avances des clients	18 868	15 779
Produits à reporter	105	1 098
Passifs sur contrat courants	18 973	16 877

Le montant de 13 451 milliers d'euros, qui était inclus dans le solde des passifs contractuels non courants et courants au début de 2024, est comptabilisé en tant que ventes au cours de l'exercice financier actuel (montant correspondant de 2023 : 10 198 milliers d'euros).

33. Trésorerie générée par l'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Bénéfice après impôts	290 255	272 594
Ajustements au titre de :		
Impôts sur les résultats (note 14)	85 316	67 091
Amortissement (note 15)	158 659	143 519
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 19)	7 353	6 966
Amortissement des subventions publiques reçues (note 31)	-170	-204
Dépréciation des actifs (note 15, 18, 19)	17 004	1 703
Plus-value nette sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 6)	1 599	3 126
Provision pour dépréciation des débiteurs imputée au compte de résultat (note 22)	-383	5 470
Coût de l'obsolescence des stocks (note 21)	631	127
Provision pour la restauration (note 30a)	-1 432	5 081
Provision pour litiges (note 30d)	-	89
Autres provisions (note 30e)	4 050	10 718
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (note 11)	10 010	6 575
Diminution/(augmentation) des immeubles de placement (note 6)	-88	35
Plus-values résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	-	-266
Perte de juste valeur des instruments financiers (note 7)	378	399
Produits d'intérêts et produits assimilés (note 7)	-7 352	-3 391
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 7)	42 898	44 915
Moins-value/(plus-value) sur instruments financiers (note 7)	20 871	-9 547
Moins-value/(plus-value) découlant des écarts de change (note 7)	-22 028	36 512
Charges de paiements fondés sur des actions (note 10)	20 166	14 931
Quote-part dans le bénéfice des entreprises associées et co-entreprises (note 4)	-7 986	-2 586
Ajustements liés à l'hyperinflation	-4 575	-18 480
Variations du fonds de roulement :		
Augmentation des stocks	-49 838	-14 410
Augmentation des créances commerciales et autres	-36 546	-55 348
Augmentation des créances et dettes d'exploitation à long terme	23 362	16 441
Diminution des dettes fournisseurs	-2 072	-15 497
Trésorerie générée par l'exploitation	550 082	516 563

Dans le tableau des flux de trésorerie, les produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que d'immeubles de placement, sont les suivants :

Valeur comptable nette	4 755	9 133
Résultat net sur les cessions (note 6)	-1 599	-3 126
Produits nets des cessions	3 156	6 007

Calcul des flux de trésorerie d'exploitation disponible :

Trésorerie générée par l'exploitation	550 082	516 563
Moins paiements au titre des immobilisations incorporelles et corporelles	-250 620	-224 006
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	299 462	292 557

Notes aux états financiers (suite)

34. Variations des passifs résultant des activités de financement

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Emprunts à long terme	Emprunts à court terme	Dettes locatives	Dérivés* et règlements intermédiaires	Total
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Solde d'ouverture	704 821	122 496	75 647	-376	902 588
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-223 917	135 358	-17 120	12 882	-92 797
Acquisition de contrats de location	-	-	16 302	-	16 302
Variations de la juste valeur	-	-	-	-11 029	-11 029
Transfert parmi les passifs financiers	430	-321	-109	-	-
Imputé dans les charges financières	1 240	45 234	-	-	46 474
Dépôt bancaire à terme (note 23)	-	80 000	-	-	80 000
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-2 700	-2 700
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	5 475	-	-	-	5 475
Écarts de change	-3 687	-4 920	-2 540	137	-11 010
Solde de clôture	484 362	377 847	72 180	-1 086	933 303
Exercice clos le 31 décembre 2024					
Solde d'ouverture	484 362	377 847	72 180	-1 086	933 303
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	110 517	-273 689	-15 472	-19 281	-197 925
Acquisition de contrats de location	-	-	21 492	-	21 492
Variations de la juste valeur	-	-	-	21 205	21 205
Transfert parmi les passifs financiers	-458	575	-117	-	-
Imputé dans les charges financières	1 321	40 898	-	-	42 219
Dépôt bancaire à terme (note 23)	-	-80 000	-	-	-80 000
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	3 709	3 709
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	8 613	-	-	-	8 613
Écarts de change	-7 334	784	3 812	-82	-2 820
Solde de clôture	597 021	66 415	81 895	4 465	749 796

* Produits dérivés des activités de financement

35. Imprévus et engagements

Méthode comptable

Les obligations potentielles et actuelles qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas constatées dans l'état de la situations financières mais déclarées en tant que passifs éventuels. Les passifs éventuels sont des obligations courantes découlant d'événements passés qui pourraient nécessiter, mais ne nécessiteront probablement pas, une sortie de ressources incarnant des avantages économiques, ou il est impossible d'estimer les estimations de manière fiable. Les actifs éventuels découlent généralement d'événements non planifiés ou imprévus créant une possibilité de bénéfice économique au profit d'une entité déclarante. Les actifs éventuels sont déclarés uniquement lorsque l'entrée d'un bénéfice économique est probable. Un actif éventuel n'est pas comptabilisé étant donné que cela pourrait entraîner la comptabilisation de revenus qui ne se réalisent jamais. Lorsqu'il devient quasiment certain qu'un flux entrants d'avantages économiques va se produire, l'actif doit être comptabilisé.

Passifs éventuels

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2024	2023
Lettres de garantie bancaire	31 215	22 475
	31 215	22 475

A. Privatisations

En 2011, deux anciens employés de Beni Suef Cement Company SAE (BSCC) ont introduit une action demandant l'annulation de la privatisation de BSCC. Le tribunal administratif du Caire a rejeté en cette action en 2014 mais a toutefois statué que BSCC était dans l'obligation de réintégrer tous les employés dont le contrat de travail avait été résilié. Les plaignants et BSCC ont fait appel de la décision rendue le 19 janvier 2015 et l'affaire a été suspendue dans l'attente d'une décision finale de la Cour constitutionnelle suprême d'Égypte sur la constitutionnalité de la loi n°32/2014. En janvier 2023, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt confirmant la constitutionnalité de la loi n°32/2014. Cette affaire s'est terminée en faveur de BSCC et ne fait plus l'objet de délibérations.

B. Autres cas

En 2007, BSCC a obtenu l'autorisation de construire une deuxième ligne de production dans son usine de Beni Suef, via un appel d'offres lancé par l'Autorité égyptienne du commerce et de l'industrie (IDA) en contrepartie d'un droit de licence de 134,5 millions de livres égyptiennes. L'IDA a par la suite unilatéralement décidé de porter le droit de licence à 251 millions de livres égyptiennes. En octobre 2008, BSCC a saisi le tribunal administratif pour contester l'augmentation de prix et demander que le prix de la licence soit fixé à 500 livres égyptiennes ou, à défaut, que le prix soit fixé à 134,5 millions de livres égyptiennes, tel que déterminé à l'origine lors de l'appel d'offres. Le tribunal administratif a rejeté l'action de BSCC et BSCC a déposé un recours en juin 2018 devant la haute cour administrative. Lors de l'audience du 19 mai 2021, la Haute Cour administrative avait décidé à l'unanimité de rejeter le recours de la société conformément aux procédures légales en vigueur. En conséquence, nous avons déposé un recours en annulation de l'arrêt rendu. Le recours en annulation a été rejeté le 20 février 2024 et s'est soldée par un avis défavorable à BSCC et ne fait plus l'objet de délibérations.

BSCC a également introduit un recours contre l'IDA pour demander que les intérêts dus sur le droit de licence de 251 millions de livres égyptiennes réclamé par l'IDA soient calculés sur la base de l'intérêt légal de 4 % par an et non sur la base du taux d'intérêt de la Banque centrale d'Égypte (variant de 9 % à 19 %) tel que calculé par l'IDA. Le tribunal a décidé de reporter l'audience prévue pour le 24 mai 2025.

C. Enquête de l'AEC

Fin août 2023, l'Autorité égyptienne de la concurrence (AEC) a lancé une enquête sur le marché de la production et de la distribution du ciment en Égypte. Selon des informations non officielles, l'enquête a été ouverte à la suite d'une plainte déposée contre APCC par un distributeur de ciment invoquant un traitement préférentiel dont bénéficieraient d'autres distributeurs. L'APCC coopère pleinement à l'enquête menée par l'AEC. À ce stade, aucune autre information n'est disponible.

Notes aux états financiers (suite)

35. Imprévus et engagements (suite)

Actifs et passifs d'impôts éventuels

En 2022, la filiale du Groupe au Kosovo, Sharrcem SH.P.K. (Sharrcem), a déposé devant le Tribunal administratif de Pristina un recours contre l'administration fiscale visant à obtenir l'annulation d'un acte en rapport avec ses déclarations fiscales de 2016 et 2017. La direction de Sharrcem et les juristes externes engagés ont estimé qu'il était très probable que l'affaire soit jugée en faveur de Sharrcem, auquel cas le montant réclamé de 606 milliers d'euros sera remboursé à Sharrcem.

Les exercices visés dans la note 36 n'ont pas été contrôlés par les autorités fiscales et, par conséquent, les obligations fiscales de la Société et de ses filiales au titre de ces exercices n'ont pas encore été finalisées.

Actifs éventuels

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Lettres de garantie bancaire sécurisant des créances commerciales (note 22)	24 317	19 023
Autres garanties sur des créances commerciales (note 22)	5 125	5 082
	29 442	24 105
Garanties sur d'autres créances	4 716	3 926
	34 158	28 031

Engagements

Engagements en capital

Les engagements en capital contractés à la date du bilan mais non comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
Immobilisations corporelles	6 240	6 165

Engagements d'achat

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2024	2023
	–	163

TITAN America LLC (TALLC) a conclu différents contrats d'achat de matières premières et de matériels de fabrication. Plus spécifiquement, TALLC a conclu un contrat pluriannuel d'achat de granulats de construction en Floride aux prix du marché. En 2024 et 2023, TALLC a accepté la livraison d'environ 531 et 985 tonnes de granulats de construction en provenance du fournisseur, respectivement. L'engagement restant dans le cadre du contrat d'approvisionnement se monte à 4 273 et 4 804 tonnes au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Selon les termes du contrat d'approvisionnement, les achats sont effectués aux prix en vigueur sur le marché, sous réserve d'ajustements périodiques. Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les prix, hors taxes et redevances, sont respectivement de 21,87 euros (22,72 dollars) et 20,26 euros (21,05 dollars) par tonne.

En outre, TALLC a conclu un contrat de type « take or pay » pour le gaz naturel avec un fournisseur local qui engage TALLC à verser à ce distributeur 11,6 millions de dollars sur une période maximale de 6 ans commençant le 1^{er} novembre 2020. Ce contrat requiert un montant cumulé minimum égal à 1 935 milliers de dollars par année du contrat jusqu'à l'exécution complète de celui-ci. En novembre 2022, l'exigence de paiement cumulé minimum était respectée par TALLC. Le 31 décembre 2024, TALLC avait versé un montant cumulé de 11 166 milliers d'euros (11,6 millions de dollars) (31 décembre 2023 : 7 593 milliers d'euros ou (8,4 millions de dollars)) au titre de ce contrat.

Parallèlement à l'accord d'achat ferme de gaz naturel susmentionné, TALLC a également conclu des accords de fourniture de capacité avec un négociant en gaz naturel chaque année depuis 2020. Au 31 décembre 2024, il reste 90 MMBtus de capacité engagée jusqu'au 31 mars 2025. Le prix du contrat de capacité est basé sur les règlements des prix du gaz naturel du contrat Florida Gas Transmission Zone 3 pour le premier mois, plus une composante de base variable.

36. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales

(1) Titan Cement Company S.A	2018-2024	Double W & Co OOD	2018-2024
(1) Interbeton Construction Materials S.A.	2019-2024	Granitoid AD	2007-2024
(1) Intertitan Trading International S.A.	2019-2024	Gravel & Sand PIT AD	2005-2024
(1) Vahou Quarries S.A.	2019-2024	Zlatna Panega Cement AD	2010-2024
(1) Gournon Quarries S.A.	2019-2024	Cement Plus LTD	2014-2024
(1) Quarries of Tagaradon Community S.A.	2019-2024	Rudmak DOOEL	2016-2024
(1) Aitolika Quarries S.A.	2019-2024	Esha Material LLC	2016-2024
(1) Sigma Beton S.A.	2019-2024	Esha Material DOOEL	2016-2024
(1) Titan Atlantic Cement Industrial and Commercial S.A.	2019-2024	ID Kompani DOOEL	2019-2023
(1) Titan Cement International Trading S.A.	2019-2024	Opalit DOOEL	2019-2023
Titan Cement International S.A.	2019-2024	Usje Cementarnica AD	2020-2024
Alvacim Ltd	2015-2024	Titan Cement Netherlands BV	2010-2024
Iapetos Ltd	2022-2024	Alba Cemento Italia, SHPK	2020-2024
(4) Themis Holdings Ltd	2021-2022	Antea Cement SHA	2020-2024
Feronia Holding Ltd	2021-2024	Sharr Beteiligungs GmbH	2014-2024
(2) Titan Global Finance PLC	2023-2024	Kosovo Construction Materials L.L.C.	2010-2024
Salentijn Properties1 B.V.	2007-2024	Sharrcem SH.P.K.	2017-2024
Titan Cement Cyprus Limited	2021-2024	Alexandria Development Co.Ltd	2022-2024
Fintitan SRL	2015-2024	Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	2019-2024
Cementi Crotone S.R.L.	2015-2024	Beni Suef Cement Co.S.A.E.	2019-2024
Cementi ANTEA SRL	2020-2024	Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	2010-2024
Colombus Properties B.V.	2010-2024	Green Alternative Energy Assets EAD	2012-2024
Brazcem Participacoes S.A.	2016-2024	GAEA -Green Alternative Energy Assets	2016-2024
(5) Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	–	Tithys Holdings Limited	2022-2024
(5) Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	–	Rea Cement Investments Limited	2022-2024
Titan Cement U.K. Ltd	2020-2024	CemAl Inc.	2022-2024
(3) Titan America LLC	2021-2024	Business Park Titan Elefsinas S.A.	2019-2024
Separation Technologies Canada Ltd	2020-2024	Xirorema Querries SA	2024
MILLCO-PCM DOOEL	2016-2024	Titan America S.A.	2024
Cementara Kosjeric AD	2020-2024		
TCK Montenegro DOO	2007-2024		

1. Pour les exercices 2019-2024, des réviseurs agréés ont réalisé un audit fiscal des sociétés susmentionnées et délivré des attestations fiscales sans réserve, conformément aux termes de l'article 65A, par. 1 de la loi 4987/2022.
2. Conformément à la législation fiscale britannique, le HMRC ne peut répondre à une demande de renseignements que pour les années 2023-2024, qui restent ouvertes aux questions sans nécessiter d'évaluation de découverte.
3. Les sociétés opérant aux États-Unis sont intégrées au sous-groupe TITAN America LLC (note 4).
4. Statut fiscal particulier pour la période 2023-2024.
5. Les sociétés font l'objet d'un audit complet.

37. Événements postérieurs à la période de référence

Le 10 février 2025, la filiale belge du Groupe, Titan America SA (« Titan America »), société mère de ses activités aux États-Unis, a finalisé avec succès son introduction en bourse. 9 000 000 nouvelles actions ordinaires ont ainsi été émises et vendues par Titan America, auxquelles se sont ajoutées 15 000 000 actions ordinaires existantes vendues par Titan Cement International SA (« TCI ») à un prix public de 16,00 dollars par action. Pour faire face à l'excédent de demande, l'option de surallocation a été partiellement exercée, de sorte que 580 756 actions supplémentaires ont été offertes par TCI. Au final, le flottant total s'est monté à 13,3%. Le Groupe a levé un montant brut total de 393 millions de dollars et à l'issue de la transaction au 11 mars 2025, Titan détient 159 781 709 actions ordinaires de Titan America, soit 86,7% du total des actions ordinaires en circulation. La transaction sera comptabilisée comme une cession partielle de la participation du Groupe dans Titan America, sans perte de contrôle.

Le 19 février 2025, le Groupe a annoncé la conclusion d'un accord définitif pour céder sa participation de 75% dans Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., qui comprend des actifs cimentiers situés dans l'est de la Turquie. Cette transaction s'inscrit dans le cadre des objectifs de croissance à long terme du Groupe en Turquie, tandis qu'il continuera à exploiter des actifs de broyage de ciment et de produits cimentiers complémentaires dans d'autres régions du pays. La cession est soumise aux approbations réglementaires habituelles et devrait être finalisée au cours du deuxième trimestre 2025. Au terme de cette transaction, le Groupe recevra un produit en espèces total de 87,5 millions de dollars américains. Au terme de cette transaction, le Groupe recevra un produit en espèces total de 87,5 millions de dollars américains.

États financiers séparés et résumés de la société mère

Compte de résultat

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Ventes et prestations	5 282	4 038
Coût des ventes et des prestations	-14 163	-11 925
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-8 881	-7 887
Produits et charges financières	2 311 798	65 724
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	2 302 917	57 837
Impôts sur le résultat	-1 299	-8
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2 301 618	57 829

Il s'agit d'une version abrégée des états financiers de la société mère. Une version complète des comptes (y compris le rapport des commissaires aux comptes), qui sera remplie avec la BNB / NBB, est disponible sur le site Internet de la Société www.titan-cement.com et peut être obtenue gratuitement.

Bilan après répartition

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Actif		
Frais d'établissement	136	1 344
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	12	23
Immobilisations corporelles	18	71
Immobilisations corporelles financières		
Participations	4 456 706	2 233 626
Autres immobilisations financières	20	25
Immobilisations financières totales	4 456 726	2 233 651
Actifs immobilisés totaux	4 456 755	2 233 745
Actifs circulants		
Stock	20 061	20 061
Créances à un an au plus	2 769	945
Placements de trésorerie	35 106	20 911
Valeurs disponibles	456	360
Comptes de régularisation	509	170
Actifs circulants totaux	58 901	42 447
Actif total	4 515 793	2 277 536
Passif		
Capitaux propres		
Capital	959 348	959 348
Primes d'émission	15 321	15 321
Réserves	241 265	194 490
Bénéfice (Perte) reporté (e)	2 771 388	746 948
Capitaux propres total	3 987 321	1 916 107
Provisions et impôts différés	2 395	1 205
Montant payables		
Dettes à plus d'un an		
Dette financière	–	24 910
Autre montant payable	264 771	263 493
Total des dettes à plus d'un an	264 771	288 403
Dettes à un an au plus		
Dette financière	27 031	2 630
Dettes commerciales	2 347	2 315
Dettes fiscales, salariales et sociales	1 105	1 163
Autres montant payable	230 477	65 521
Total des dettes à un an au plus	260 959	71 629
Comptes de régularisation	346	192
Montant total payable	526 077	360 224
Passif total	4 515 793	2 277 536

Déclarations des personnes responsables

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance :

- a. Les états financiers, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation ;
- b. Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ces entités sont confrontées.

Pour le Conseil d'administration,
26 mars 2025

Le Président du Conseil d'administration

Dimitrios Papalexopoulos

**Le Directeur général et Directeur financier du Groupe
(Group CFO)**

Michael Colakides



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE
TITAN CEMENT INTERNATIONAL SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Titan Cement International SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 12 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives et qui se caractérise par un état consolidé de la situation financière totale qui s'élève à '000 EUR 3.282.577 et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice après impôts de EUR 290.255.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne (IFRS) et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et des investissements dans des entreprises associées et co-entreprises

Description du point clé de l'audit

Titan Cement International Group présente au bilan des valeurs significatives d'immobilisations corporelles, de goodwill, d'immobilisations incorporelles et d'investissements dans des entreprises associées et co-entreprises s'élevant respectivement à EUR 1.814 millions, EUR 273 millions, EUR 97 millions, et EUR 106 millions au 31 décembre 2024, comme détaillées dans les notes 15, 18, 19 et 4.

Conformément à la norme internationale d'information financière ('IAS 36'), telle qu'approuvée par l'UE, le Groupe est tenu de soumettre les montants relatifs au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au test de dépréciation au moins une fois par an. La norme comptable internationale IAS 36 exige également que les actifs amortissables soient soumis à un test de dépréciation dès lors que des événements ou circonstances indiqueraient que la valeur comptable ne serait plus recouvrable. La norme comptable internationale ('IAS 28') stipule que les investissements dans des co-entreprises sont soumis à un même test lorsque des indicateurs de dépréciation sont présents. La valeur recouvrable de la coentreprise est déterminée en conformité avec IAS 36.

Les immobilisations corporelles, le goodwill, les immobilisations incorporelles et les investissements dans des entreprises associées et co-entreprises sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGTs). La direction détermine la valeur recouvrable de chaque UGT comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable de chaque UGT nécessite que la direction fasse preuve de jugement.

Nous considérons ce point comme ayant été le plus important vu la complexité du processus d'évaluation et les jugements importants concernant les hypothèses sur les résultats futurs de l'entreprise et les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs. Les hypothèses les plus importantes concernent le taux d'actualisation, l'évolution du volume des ventes et des prix de vente, les taux de croissance perpétuels et les marges opérationnelles. Nous nous sommes concentrés sur les UGT relatives à l'Egypte, la Turquie et le Brésil car elles sont plus sensibles aux changements d'hypothèses clés.



Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons évalué le processus global de test de dépréciation de la direction, y compris le processus par lequel les modèles de valeur d'utilisation sont examinés et approuvés.

Nous avons évalué la pertinence de l'utilisation de la période de prévision pour le calcul de la valeur d'utilité des UGTs.

Nous avons évalué la fiabilité des estimations de la direction en comparant les performances réelles aux prévisions antérieures.

Nous avons testé les principales hypothèses du Groupe concernant les taux de croissance, les volumes de vente, les prix de vente et les marges brutes dans les prévisions de flux de trésorerie futurs en les comparant aux tendances sectorielles locales et aux hypothèses faites au cours des années précédentes et les avons comparées aux budgets financiers approuvés.

Nous avons évalué et vérifié de manière critique les hypothèses relatives aux taux de croissance à long terme en les comparant aux prévisions sectorielles et aux taux de croissance historiques.

Nous avons comparé la marge d'exploitation, le fonds de roulement et le pourcentage avec les chiffres réels passés.

Nous avons comparé le coût moyen pondéré du capital («WACC») au coût du capital et de la dette du Groupe et de sociétés comparables, et avons également considéré des facteurs territoriaux spécifiques.

Nous avons testé la méthode de calcul utilisée et sa précision.

Nous avons évalué l'impact de scénarios alternatifs quant aux taux d'actualisation, taux de croissance, prix de vente et marges brutes sur la valeur recouvrable de chaque UGT.

Nous avons été épaulés par nos experts internes du département de valorisation dans ces procédures.

Nous avons pris en compte les événements survenant après la date de clôture.

Sur la base des procédures effectuées, nous avons constaté qu'il restait suffisamment de marge entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour toutes les UGTs. Nous avons considéré que les hypothèses clés retenues par la direction sont raisonnables et les informations fournies dans les états financiers adéquates.

Comptabilisation du chiffre d'affaires pour le secteur opérationnel Amérique du Nord

Description du point clé de l'audit

Comme décrit dans la note 5, la quasi-totalité du chiffre d'affaires du Groupe provient des ventes de ciment, de béton prêt à l'emploi, d'agrégats et de blocs de construction (collectivement, « certains éléments du chiffre d'affaires »). Le contrôle des biens faisant l'objet de chaque contrat de vente est transféré à un moment donné. Le prix de transaction pour chaque contrat de vente est déterminé par



référence à la quantité demandée et au prix établi dans la commande. Certains contrats offrent des remises pour paiement rapide. Dans ces cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé au montant auquel l'entreprise s'attend à avoir droit.

Le principal facteur à prendre en compte pour déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires du secteur opérationnel Amérique du Nord à partir de certains éléments du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit, est le degré élevé d'effort de l'auditeur. Le chiffre d'affaires total du secteur opérationnel Amérique du Nord s'élevait à EUR 1.518 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 57,4 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Comment notre audit a traité le point clé de l'audit

Nous avons mis à jour notre compréhension du processus de reporting des revenus et des créances et évalué les contrôles internes pertinents.

Nous avons testé une sélection de transactions de revenus tout au long de l'année pour en garantir l'existence et l'exactitude.

Nous avons testé une sélection de factures manuelles tout au long de l'année pour garantir l'existence de revenus manuels.

Nous avons testé l'existence et l'exactitude des comptes clients à la fin de la période par le biais de procédures de confirmation et de liquidation.

Nous avons testé les notes de crédit émises tout au long de la période et après la fin de la période.

Nous avons testé les rapprochements des comptes clients et des ventes.

Sur la base des procédures effectuées, nous avons constaté que des éléments de preuve suffisants avaient été reçus. Nous avons pris en compte les revenus reconnus pour le segment opérationnel de l'Amérique du Nord conformément aux IFRS.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.



Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel intégré sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel intégré sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel intégré sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une 'Conclusion sans réserve', relative à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.



Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Titan Cement International SA au 31 décembre 2024, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.



Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 3 avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Didier Delanoye BV



RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE TITAN CEMENT INTERNATIONAL SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de Titan Cement International SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section « Déclaration relative à la durabilité » du « Rapport de gestion » au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après « l'information consolidée en matière de durabilité »).

Conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit, nous avons été nommés par le conseil d'administration en vertu de la lettre de mission datée du 12 février 2025, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité pendant 1 an.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par [le Groupe (« le Processus »)], comme décrite dans la note "Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance" pour déterminer l'information consolidée en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), reprises dans la note « Règlement de la Taxonomie de l'UE ».

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée de l'information consolidée de durabilité du Groupe. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs repris dans l'information consolidée en matière de durabilité.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note « Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance » de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;



- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards (ESRS)*); et
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») reprises dans la note « Règlement de la Taxonomie de l'UE ».

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance



limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe, « Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance ».

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut



impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie); et
 - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus.

Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note « Gestion des incidences, risques et opportunités - Évaluation de la double importance ».

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de reporting du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information de la du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Évalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS;



- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Evalué les méthodes-d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité; et
- Compris le processus du Groupe d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, le 3 avril 2025

Le commissaire,
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Didier Delanoye SRL

Glossaire

Finance

Bénéfice net après impôt (NPAT) : Bénéfice après impôt attribuable aux actionnaires de la société mère. Il fournit une mesure de la rentabilité totale qui peut être comparée dans le temps.

Bénéfice net après impôt (NPAT) (en base comparable) : Bénéfice net après impôt (NPAT) ajusté des coûts exceptionnels non récurrents liés à la préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis, nets des impôts, à un programme de retraite anticipée en Grèce, nets des impôts, et à la perte de valeur du goodwill en Türkiye. Il fournit une mesure de la rentabilité totale qui peut être comparée dans le temps.

Dépenses d'investissement (CapEx) : Acquisitions/additions d'immobilisations corporelles, de droits d'utilisation d'actifs, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. Elles permettent à la direction de contrôler les dépenses d'investissement.

Dettes nettes : Somme des emprunts et dettes locatives à long terme et des emprunts et dettes locatives à court terme (ensemble, la dette brute), moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts bancaires à terme. Elle permet à la direction de contrôler l'endettement.

EBITDA : Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts, plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle pouvant être comparée entre les différents secteurs qui publient leurs résultats.

EBITDA (en base comparable) : EBITDA ajusté des coûts exceptionnels non récurrents liés à la préparation de l'introduction en bourse aux États-Unis et à un programme de retraite anticipée en Grèce. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle pouvant être comparée entre les différents secteurs qui publient leurs résultats.

Flux de trésorerie d'exploitation disponible : Trésorerie générée par l'exploitation, moins les paiements réalisés au titre des dépenses d'investissement. Elle mesure la capacité du Groupe à transformer les bénéfices en trésorerie grâce à la gestion des flux de trésorerie d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts : Résultat avant impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et co-entreprises, charges financières nettes et pertes liées à une réduction de valeur du goodwill. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle qui peut être comparée dans le temps.

Résultat non dilué par action (en base comparable) : Bénéfice net après impôt (NPAT) (en base comparable) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'année, excluant les actions achetées et détenues en tant qu'actions propres. Il fournit une mesure de la rentabilité par action qui est comparable dans le temps.

ESG

Aqueduct : L'atlas des risques liés à l'eau Aqueduct du World Resource Institute (WRI) est une base de données mondiale en ligne, accessible au public, d'indicateurs de risques liés à l'eau au niveau local, ainsi qu'une norme mondiale pour mesurer et signaler les risques liés à l'eau au niveau géographique. Le World Resources Institute est un organisme de recherche mondial, indépendant, non partisan et à but non lucratif, dont la mission est d'amener la société humaine à vivre de manière à protéger l'environnement de la Terre et sa capacité à répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures. Lien : <https://www.wri.org/aqueduct>

CDP : Le CDP est une organisation mondiale à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation d'informations sur l'environnement pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Fondé en 2000 et travaillant avec plus de 700 institutions financières, représentant un quart de tous les actifs financiers institutionnels mondiaux, le CDP a été le premier à utiliser les marchés de capitaux et les marchés publics pour inciter les entreprises à divulguer leurs impacts environnementaux et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à sauvegarder les ressources en eau et à protéger les forêts. En 2024, plus de 24 800 entreprises dans le monde ont divulgué des données par l'intermédiaire du CDP, représentant les deux tiers de la capitalisation boursière mondiale dans 130 pays et plus de 1 100 villes, États et régions. Entièrement conforme à la TCFD, le CDP détient la plus grande base

de données environnementales au monde, et les scores du CDP sont largement utilisés pour orienter les décisions d'investissement et d'approvisionnement vers une économie à zéro émission de carbone, durable et résiliente. La CDP est un membre fondateur de l'initiative Science Based Targets, de la We Mean Business Coalition, de The Investor Agenda et de l'initiative Net Zero Asset Managers on-free and water-secure world. Lien : <https://www.cdp.net/en>

GRI : Les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) constituent les principales références mondiales en matière de rapports sur le développement durable. Elles ont été largement adoptées par des entreprises de premier plan dans plus de 100 pays. Leur importance est soulignée par leur intégration dans de nombreux cadres politiques et directives boursières dans le monde entier. Utilisées par 14 000 organisations, les normes font progresser la pratique des rapports sur le développement durable et permettent aux organisations et à leurs parties intéressées de prendre des mesures qui créent des avantages économiques, environnementaux et sociaux pour tout le monde. Cette acceptation massive souligne leur rôle essentiel dans l'élaboration des stratégies de développement durable des entreprises et dans la garantie de la transparence. En communiquant les performances ESG, ces normes permettent aux organisations de prendre des décisions éclairées et de cultiver des pratiques durables dans divers secteurs et frontières géographiques. Lien : <https://www.globalreporting.org/>

IBAT : L'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité, développé par un partenariat de leaders mondiaux de la conservation, dont BirdLife International, Conservation International et l'UICN, permet aux principaux décideurs d'accéder à des informations essentielles sur les sites prioritaires en matière de biodiversité, afin d'éclairer les processus de prise de décision et de traiter les impacts potentiels. Lien : <https://www.ibat-alliance.org/>

IIRC : L'International Integrated Reporting Council est une coalition mondiale de régulateurs, d'investisseurs, d'entreprises, d'organismes de normalisation, de professionnels de la comptabilité, d'universitaires et d'ONG. La coalition promeut la communication sur la création de valeur comme la prochaine étape de l'évolution de l'information d'entreprise. Lien : <https://integratedreporting.ifsr.org/>

OECD : L'Organisation de coopération et de développement économiques est une organisation intergouvernementale composée de 38 pays membres, fondée en 1961 dans le but de stimuler le progrès économique et le commerce mondial. L'OCDE sert de forum où les pays membres, qui se décrivent comme attachés à la démocratie et à l'économie de marché, peuvent comparer leurs expériences politiques, chercher des réponses à des problèmes communs, identifier les bonnes pratiques et coordonner les politiques nationales et internationales. Lien : <https://www.oecd.org/>

SASB : Le Sustainability Accounting Standards Board est un organisme de normalisation indépendant qui est responsable de la procédure régulière, des résultats et de la ratification de ses normes, dont l'application (qui est la mission du SASB) consiste à aider les entreprises du monde entier à identifier, gérer et rendre compte des sujets de développement durable qui comptent le plus pour leurs investisseurs. Lien : <https://www.sasb.org/>

SBTi : L'initiative Science Based Targets est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). L'objectif de SBTi est de mobiliser les entreprises pour qu'elles prennent l'initiative de mesures climatiques urgentes et de les guider dans la définition d'objectifs scientifiques susceptibles de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, de parvenir à un monde à zéro émission nette au plus tard en 2050 et de prévenir les pires effets du changement climatique. Lien : <https://sciencebasedtargets.org/>

ODD : Les Objectifs de développement durable sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux conçus comme un « schéma directeur pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Les ODD, définis en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies et censés être atteints d'ici à 2030, font partie de la résolution 70/1 des Nations unies, l'Agenda 2030. Lien : <https://unric.org/en/united-nations-sustainable-development-goals/>

CNUCED : La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement est un organe des Nations unies chargé de traiter les questions économiques et de développement durable en mettant l'accent sur le commerce, le financement, l'investissement et la technologie, en particulier pour aider les pays en développement à participer équitablement à l'économie mondiale. Lien : <https://unctad.org/>

PMNU : Le Pacte mondial des Nations unies est une initiative volontaire basée sur l'engagement des entreprises à mettre en œuvre des principes universels de durabilité (« Dix principes ») et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs des Nations unies. Les « Dix principes » sont dérivés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Lien : <https://unglobalcompact.org/>

WRI : Le World Resources Institute est un organisme de recherche mondial, indépendant, non partisan et à but non lucratif, dont la mission est d'amener la société humaine à vivre de manière à protéger l'environnement de la Terre et sa capacité à répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures. Lien : <https://www.wri.org/>

Crédits photo

Couverture : blackandbrightph, Adobe Stock
Page 9 : VictorGrow, Adobe Stock
Page 9 : Bristkejegor, Freepik
Page 18 : Chris, Adobe Stock
Page 26/27 : Kalyakan, Adobe Stock
Page 30 : George Papafilippou
Page 34 : Deemerwha studio, Adobe Stock
Page 37 : 昌隆 坂本, Adobe Stock
Page 45 : Drobot Dean, Adobe Stock
Page 47 : magann, Adobe Stock
Page 48 : Shauerman, Adobe Stock
Page 50/51 : Riyas Muhammed
Page 88/89 : Brad pics, Adobe Stock
Page 232/233 : Leo Huang

